

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Université Frères Mentouri - Constantine 1
Faculté des Lettres et des Langues
Département des Lettres et Langue Française

N° d'ordre : 23/D3L/2023

N° de série : 04/FR/2023

Thèse en vue de l'obtention du diplôme de doctorat LMD
Option : Sciences du langage

La subjectivité dans les articles de presse d'Anouar Benmalek
Chroniques, de 1990 à 1999

Présentée par :
Mounira MEKRACHE

Sous la direction de :
Dr Redha BENMESSAOUD

Jury :

Pre Laarem GUIDOUM, Université Frères Mentouri, Constantine.	Présidente
Dr MCA. Redha BENMESSAOUD, Université Frères Mentouri, Constantine.	Rapporteur
Dr MCA. Omar BOUSSEBAT, Université Frères Mentouri, Constantine.	Examineur
Pr Abdelouahab DAKHIA, Université Mohamed Khider, Biskra.	Examineur
Pr Nouredine BAHLOUL, Université 8 Mai 1945, Guelma.	Examineur

Année universitaire : 2022-2023

Toute ma gratitude à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce travail.

Sommaire	
Introduction générale	05
Première partie : Cadre général	17
Chapitre I : Le discours médiatique	18
Chapitre II : Présentation du corpus, du contexte et analyse des titres	34
Deuxième partie : La subjectivité par sélection et par hiérarchisation	62
Chapitre I : La subjectivité par sélection	63
Chapitre II : La subjectivité par hiérarchisation	137
Troisième partie : Les traces linguistiques de la présence de l'énonciateur-scripteur dans son énoncé ou la subjectivité linguistique.....	200
Chapitre I : Les marqueurs d'embrayage	201
Chapitre II : Les marqueurs de modalité	239
Quatrième partie : L'altérité	266
Chapitre I : Le dialogisme généralisé	267
Chapitre II : L'altérité intégrée	279
Chapitre III : L'altérité déclarée	299
Chapitre IV : L'altérité manifestée	316
Conclusion générale	371
Bibliographie	384
Liste des tableaux	397
Liste des graphiques	398
Annexes	399
Résumés	468
Table des matières	471

« *C'est le langage qui crée l'homme* », Jean d'Ormesson, entretien
avec Pascale Frey, janvier 1994.

Introduction générale

Dépasser le principe d'immanence¹ a permis d'ouvrir d'autres perspectives en projetant l'objet abstrait et homogène qu'est la langue, jusqu'alors considérée en elle-même et pour elle-même, vers son actualisation en parole (et en discours) en fonction de ses conditions de production et de réception et avec la prise en compte de, entre autres, l'extralinguistique et les différentes compétences et dispositions des locuteurs.

En effet, la langue chez Saussure, définie comme étant un système de signes et de règles, un trésor collectif intériorisé par les locuteurs leur permettant de communiquer, est un objet artificiel que le chercheur construit par abstraction des partenaires de l'échange, de leur subjectivité, du cadre spatio-temporel et du référent à partir d'un matériau recueilli par l'observation :

Dans cette perspective, la tâche du linguiste allait consister à réunir un ensemble aussi riche que possible de messages produits par les usagers d'une langue ; puis, une fois ce corpus constitué, à rechercher sans idée préconçue de quelles unités il se compose, à classer ces unités et à dégager les lois de leur combinaison (Cervoni, 1992 : 10).

Dans le cadre de sa grammaire générative, Chomsky reproche au structuralisme de ne pas prendre en compte la créativité du langage, cette aptitude du locuteur-auditeur à produire-interpréter, à partir d'un nombre fini de catégories et de règles constituant sa compétence, toutes les phrases possibles mêmes celles inédites. Selon Cervoni (*ibid.* : 13), la grammaire générative de Chomsky parvient ainsi à étendre la linguistique du mot mais la restreint à la phrase sans toutefois s'affranchir du structuralisme et sans réussir « à rendre compte du sens d'une production langagière réelle, c'est-à-dire non détachée artificiellement de ses conditions de production ».

Selon Cervoni (*ibid.*), les théories structuralistes de Saussure et génératives de Chomsky sont considérées par les théories de l'énonciation, qui postulent qu'une étude approfondie du sens doit tenir compte des conditions de production des énoncés, comme réductrices notamment en raison de leurs insuffisances dans l'analyse du sens.

Cervoni explique que la nécessité de la prise en compte des conditions de production s'explique par le fait que, dans la phrase, certains signes permettent les opérations constitutives de toute énonciation : les déictiques pour le repérage actantiel et spatio-

¹« La perspective immanente, cet horizon méthodologique vers lequel la linguistique s'est efforcée de tendre asymptotiquement, apparaît aujourd'hui plus réductrice que productrice. Aujourd'hui, l'attitude la plus rentable en linguistique, ce n'est pas l'ascétisme héroïque, mais une audacieuse ouverture aux disciplines apparentées » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 8).

temporel, les déterminants du substantif pour l'identification du référent et les verbes performatifs pour leur rôle dans la préadaptation de la phrase à l'accomplissement d'un acte précis. Dans le cas de la phrase en contexte (ou l'énoncé), d'autres tournures et procédures appellent l'attention telles que les anaphores qui assurent la continuité thématique.

L'auteur précise aussi que, pour le sens relatif au contexte situationnel, il faut étudier les contrats de parole et les lois du discours et que dans le cas de la communication orale, les intonations, les mimiques et les gestes sont aussi porteurs de sens. Selon lui (*ibid.* : 22) les aspects de la signification et du sens sont multiples et constituent la « problématique énonciative ».

Dans *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Kerbrat-Orecchioni reconnaît la légitimité des ambitions de cette nouvelle linguistique :

Née d'horizons divers, cette linguistique du discours cherche à aller au-delà des limites que s'est imposées une linguistique de la langue, enfermée dans l'étude du système. Dépassement des limites de la phrase, considérée comme le niveau ultime de l'analyse dans la combinatoire structuraliste ; effort pour échapper à la double réduction du langage à la langue, objet idéologiquement neutre, et au code, à fonction purement informative ; tentative pour réintroduire le sujet et la situation de communication exclus en vertu du postulat de l'immanence, cette linguistique du discours est confrontée à l'extralinguistique (Maldidier, Normand et Robin citées par Orecchioni, 1980 : 9).

L'auteure souligne, toutefois, la disparité des voies que prennent les tenants de cette linguistique : « aucune « théorie globale » satisfaisante, aucun « modèle intégrateur » de cette composante « énonciative », « pragmatique », ou « rhétorique » (selon les terminologies et les perspectives descriptives) ne se profilent encore sur la scène linguistique » (*ibid.*).

Kerbrat-Orecchioni explique qu'« il ne s'agit pas de dépasser la linguistique, mais de l'amener à se dépasser » (Kuentz cité par Orecchioni, *ibid.* : 5) en considérant :

- la langue dans son hétérogénéité comme « une mosaïque de dialectes, de sociolectes et d'idiolectes » ;
- l'actualisation de la « langue » en « parole » tout en rendant compte de la production et de l'interprétation ;
- les règles de combinatoire transphrastique ;

- les modalités d'émergence du sens qui font que n'importe quel type d'unité peut en être investi (connotation, coloration en contexte, etc.) ;
- les unités de contenu comme ayant plusieurs natures et statuts de telle sorte « *qu'à une même séquence signifiante s'attachent le plus souvent plusieurs niveaux, hiérarchisés ou non, de signifiés hétérogènes* » (dénotatif/connotatif, explicite/implicite, littéral/dérivé, etc.) ;
- l'échange verbal loin de la conception euphorique du « tête-à-tête idéal » en mettant en avant le fait que « dire » signifie « faire »² ;
- la nécessité de réintégrer l'extralinguistique.

D'autre part, Orecchioni conteste la communication³ telle que décrite par Jakobson, axée sur six éléments ou facteurs à partir desquels sont définies les six fonctions⁴ du langage. Selon elle :

- l'intercommunication est un phénomène relatif et graduel et le message, même entre deux partenaires appartenant à la même communauté linguistique, ne passe pas dans sa totalité. Chaque sujet a des aptitudes d'encodage et des aptitudes de décodage qu'il active selon son rôle énonciatif (produire ou interpréter des énoncés) ;
- produire est soumis à des contraintes relatives au genre, à la thématique, à la nature des partenaires de l'échange et au cadre ;
- en plus du rôle des compétences linguistiques et paralinguistiques dans l'encodage/décodage, interviennent les déterminations psychologiques et psychanalytiques et les compétences culturelles des partenaires.

À partir de ces critiques, Orecchioni propose une reformulation du schéma de la communication en incluant pour les deux partenaires, dans les deux rôles d'encodage et de décodage (production/interprétation), les compétences linguistiques et paralinguistiques, les compétences idéologiques et culturelles, les déterminations psychologiques et les contraintes

² « *Les paroles sont aussi des actions* » : dire, c'est sans doute transmettre à autrui certaines informations sur l'objet dont on parle, mais c'est aussi faire, c'est-à-dire tenter d'agir sur son interlocuteur, voire sur le monde environnant. Au lieu d'opposer comme on le fait souvent la parole et l'action, il convient de considérer que la parole elle-même est une forme d'action » (Orecchioni, 2012 : 01).

³ « *La plupart des linguistes s'accordent pour dégager comme fonction centrale du langage la fonction de communication en désignant par communication ce que l'on trouve défini dans la théorie de l'information comme l'utilisation d'un code pour la transmission d'un message qui constitue l'analyse d'une quelconque expérience en unités sémiologiques, afin de permettre aux hommes d'entrer en rapport les uns avec les autres* » Martinet (1969 : 11).

⁴ Quand le message est centré sur le contexte, le langage a une fonction référentielle ; quand il est centré sur le destinataire (émetteur ou énonciateur), il a une fonction émotive ; quand il est centré sur le destinataire (récepteur ou énonciataire) il a une fonction conative ; quand il cherche à établir ou à maintenir le contact, sa fonction est phatique ; quand il sert à parler de lui-même (code), il a une fonction métalinguistique, quand il est centré sur lui-même, sur sa forme esthétique, sa fonction est alors poétique.

de l'univers de discours⁵. Elle précise aussi que la communication duelle est la plus rare puisque « à la phase d'émission, plusieurs niveaux d'énonciation peuvent se trouver superposés » (Orecchioni, 1980 : 22) et à la réception, le message peut être reçu par des « destinataires indirects », des « témoins » non intégrés à la relation d'allocution qui peuvent l'influencer ou par des récepteurs additionnels non prévus par l'émetteur.

Posant ainsi les jalons de la nouvelle linguistique, Kerbrat-Orecchioni explique que, dans la perspective d'une linguistique de l'énonciation⁶, l'énoncé conçu comme objet n'est pas une totalité extérieure au sujet parlant ; mais un objet fabriqué « où le sujet parlant s'inscrit en permanence à l'intérieur de son propre discours, en même temps qu'il y inscrit l'« autre », par les marques énonciatives » (Provost-Chauveau citée par Kerbrat-Orecchioni, *ibid.* : 30).

Dans une perspective étendue, la linguistique de l'énonciation s'attelle à décrire les relations qui existent entre l'énoncé et les éléments constitutifs du cadre énonciatif (les protagonistes du discours, la situation de communication, les circonstances spatio-temporelles et les conditions générales⁷ de la production/réception du message) ; alors que conçue restrictivement, elle ne s'intéresse qu'au locuteur-scripteur. Ce dernier ne peut se constituer comme sujet que par et dans le langage qui lui seul fonde en réalité le concept d'« ego⁸ ».

Orecchioni (*ibid.*) définit la problématique de l'énonciation comme étant la recherche des procédés linguistiques par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message et se situe par rapport à lui ou les traces de la subjectivité langagière. Un concept que Benveniste (1966 : 259) définit par « la capacité du locuteur à se poser comme « sujet » ».

En effet, en 1958, Benveniste publie « De la subjectivité dans le langage » où il explique que « c'est dans le langage que l'homme se constitue comme sujet » avant d'établir, en 1974, l'inventaire des formes linguistiques à travers lesquelles se manifeste la subjectivité ou « l'appareil formel de l'énonciation » qui englobe les pronoms personnels de la première

⁵ L'« univers de discours » englobe, selon Orecchioni (1980 : 20), les données situationnelles (la nature écrite ou orale du canal de transmission et l'organisation de l'espace communicationnel) et les contraintes thématico-rhétoriques.

⁶ L'énoncé ne s'oppose pas à l'énonciation. Selon Kerbrat-Orecchioni (1980 : 30), « il s'agit du même objet ».

⁷ Nature du canal, contexte socio-historique, contraintes de l'univers de discours.

⁸ « Est « ego » qui dit « ego » » (Benveniste, 1966 : 260).

et de la deuxième personne, les déictiques, les temps verbaux, les modes et les modalisateurs (Cisse & Diakite, 2007 : 124).

En outre, Benveniste explique que la « *conscience de soi n'est possible que si elle s'éprouve par contraste [...] C'est cette condition de dialogue qui est constitutive de la personne* » (1966 : 260). Le « je » s'adresse à un « tu », il s'exprime et exprime sa ressemblance et son altérité, son rapport à l'autre : « *C'est dans une réalité dialectique englobant les deux termes [le je et le tu] et les définissant par relation mutuelle qu'on découvre le fondement langagier de la subjectivité* » (Benveniste, *ibid.*).

Par ailleurs, Maingueneau (2009 : 118-119) explique que le sujet parlant inscrit continuellement sa présence plus ou moins visible dans son énoncé, qu'à « *côté des textes saturés de marques de la subjectivité énonciative, il y en a d'autres où cette présence tend à s'effacer* », qu'entre les deux extrêmes, il y a toute une gradation.

En posant la subjectivité comme étant la présence du locuteur dans son énoncé, notre objectif revient à déterminer comment celui qui se dresse face au monde pour l'exprimer et l'interpréter peut-il écrire sans se trahir, sinon recourir à des procédés d'objectivation. En effet, le discours médiatique est un discours en action qui produit du sens à propos de faits observables et observés tout en se soumettant à une éthique d'objectivité et aux « lois de discours », qui rend les faits observables et significatifs dans un style neutre et impersonnel. Théoriquement, exprimer sa subjectivité, dans le discours journalistique, relève de la transgression. Alors, comment le journaliste peut-il énoncer en gommant les traces de sa présence dans l'énoncé ? Comment peut-il procéder à une sélection objective des faits à verbaliser ? Comment peut-il se limiter au factuel ?

Cette étude se propose d'apporter des éléments de réponse à ces questions en considérant l'énonciation dans les chroniques d'Anouar Benmalek, parues entre 1990 et 1999. Notre choix des écrits journalistiques de Benmalek repose sur deux considérations : d'abord, c'est un discours d'interprétation porté par un universitaire fortement imprégné de poésie et de littérature ; ensuite, c'est celui d'une période marquée par, d'un côté, l'ouverture médiatique et, de l'autre, l'arrêt du processus électoral avec tout ce qu'il a engendré sur le plan socio-politique.

Nous nous intéressons au journaliste en tant qu'être qui se dresse entre le monde et l'autre et dont le discours sur l'un est orienté vers l'autre et à la chronique comme l'expression d'une intelligence qui considère le monde et l'interprète. Quand le chroniqueur

est de surcroît un homme de lettres, cette intelligence ne saura être que sensible et esthétique et ce sont les manifestations de cette intelligence sensible qui motivent notre recherche.

En effet, quand il adresse, en 1898, sa lettre ouverte⁹ à Félix Faure « *Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. La vérité, je la dirai, car j'ai promis de la dire, si la justice, régulièrement saisie, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice* », Émile Zola signe le premier « coup médiatique »¹⁰ qui catalyse l'émergence de l'opinion publique et libère la parole des intellectuels. Une parole que nous tentons d'analyser en la rapportant à son contexte d'émergence.

En Algérie, la pratique journalistique dans le contexte des années quatre-vingt-dix était une forme de résistance. Au lendemain de l'attentat contre Tahar Djaout¹¹, Saïd Mekbel¹² (1993), qui serait lui-même assassiné dix-huit mois plus tard, surtitre son article « L'homme tranquille » : « *Ils ont tiré sur le journaliste. Ils en veulent à la parole ; ils en veulent à la pensée ; ils en veulent à la démocratie... Bref, ils en veulent à la république* ». Mekbel parle des menaces de mort dont étaient victimes les journalistes et de leur refus de céder :

Selon notre informateur, il semble que des services de Sécurité soient en possession d'informations assez précises sur les menaces effectives qui pèsent sur certains, femmes et hommes de la profession.

Quelques privilégiés auraient eu le droit d'être mis au parfum. D'autres encore plus privilégiés auraient eu en prime le conseil amical de se mettre au vert en attendant que cela se tasse. Comme on peut le constater, Tahar Djaout n'a pas le bonheur de faire partie du lot des protégés. D'ailleurs ça aurait été une injure pour lui. Car c'est un indépendant, au sens le plus plein du terme (Mekbel, *ibid.*).

Pris entre, d'une part, l'annulation des élections législatives qui allaient porter au pouvoir un parti issu de la mouvance islamiste, le revirement de janvier 1992, la montée de la violence et l'enlisement dans ce qui allait être appelé par la suite la décennie noire avec ses lots de drames multidimensionnels et, d'autre part, la crise économique avec

⁹ *L'Aurore*, 13 janvier 1898.

¹⁰ L'affaire Dreyfus : Dans sa lettre ouverte, Zola attaque l'Etat-major pour avoir condamné l'officier de confession juive Alfred Dreyfus dans une affaire d'espionnage, dévoile le vrai coupable et demande la réouverture du procès. Il sera poursuivi pour diffamation et traduit devant une cour d'assises, qui le condamne le 23 février 1898 à la peine maximale d'un an de prison ferme, à 3 000 francs d'amende et l'exclut de l'ordre de la Légion d'honneur. Dreyfus, quant à lui, ne sera acquitté qu'en 1906.

¹¹ Victime d'un attentat le 26 mai 1993, il décède le 2 juin de la même année.

¹² Connu aussi sous le pseudonyme de Mesmar Dj'ha, Saïd Mekbal (1940-1994), docteur en mécanique des fluides, est journaliste et chroniqueur. Il collabore à *Alger républicain*, à *El Manchar* avant de créer en 1991 avec un groupe de journalistes *Le Matin*. En 1993, il collabore à l'hebdomadaire *Ruptures* dirigé par Djaout. Le 03 décembre 1994, il est la cible d'un attentat. Touché de deux balles dans la tête, il décède le 04 décembre.

l'effondrement de la rente pétrolière, la dette extérieure et l'engagement de réformes structurelles concrétisant le passage à l'économie de marché et imposant des mesures d'austérité, le discours médiatique a-t-il pu émerger neutre et critique ?

En 2020, suite à l'arrestation et la condamnation de Khaled Drareni, journaliste ayant couvert les manifestations du Hirak¹³, Saïd Djaafer¹⁴, revient sur la pratique journalistique, dans cette période trouble. Selon lui, les journalistes n'ont pas réussi à s'opposer aux diktats et à imposer un discours neutre et libre :

Ma génération a été marquée par la peur et la domination des patriarches. Même quand elle se veut critique, elle emprunte des biais détournés, des codes, et en définitive contribue à rendre invisible ceux qui contrôlent nos destins sans avoir de compte à rendre. Même les meilleurs d'entre-nous, ont fait un journalisme "spécifique", codé, allusif. Et qui en définitive ne gênait personne (Djaafer, 2020).

La tentation d'analyse est aussi grande que les promesses que tient un discours d'interprétation dans un contexte de crise, un discours susceptible de porter les tensions et les polémiques du moment, de les rapporter à leurs causes : va-t-il émerger telle une catharsis en véhiculant émotion et implication ou au contraire se limite-t-il à considérer les faits avec une certaine mesure ? Comment la conscience d'un homme de lettres militant pour les droits de l'Homme s'exprime-t-elle à chaud face au monde et aux événements qui le secouent ?

Notre recherche s'inscrit dans l'analyse du discours médiatique dans une perspective énonciative et tente de répondre à plusieurs questions : quelles sont les marques de la subjectivité dans les chroniques d'Anouar Benmalek ? Quelles sont les marques les plus récurrentes ? Quels sont les procédés qui permettent à l'énonciateur-scripteur de s'inscrire explicitement dans l'énoncé et ceux qui lui permettent de s'effacer ? Comment fonctionnent ces procédés et à quoi renvoient-ils ?

Répondre à toutes ces questions partielles nous permettra de structurer une réponse globale à la question centrale autour de laquelle s'articule le présent travail : comment se manifeste la subjectivité dans les chroniques de Benmalek et à quoi renvoie-t-elle ?

¹³ Contestations populaires à l'origine de l'éviction d'Abdelaziz Bouteflika après vingt années au pouvoir et qui réclamaient le départ de tous les dignitaires du régime.

¹⁴ Journaliste qui exerce depuis 1984, actuellement (2020) directeur des éditions au journal électronique *Maghreb Emergent* www.maghrebemergent.info et éditorialiste au journal *Le Quotidien d'Oran*.

Notre première hypothèse suppose que, du fait que l'éthique d'objectivité est de mise dans le discours journalistique, les traces de surgissement du locuteur-scripteur dans son énoncé sont essentiellement des indices personnels, des indices spatio-temporels et des indices de la monstration et donc des points de repère qui permettent de référer. Etant donné que tout discours est une interaction qui s'inscrit dans une réalité socio-historique, notre seconde hypothèse postule qu'à travers les marques de subjectivité, le discours témoigne de l'inscription du locuteur-scripteur dans une dynamique sociale, politique et idéologique et de ses rapports à l'allocutaire et à l'autre.

Afin de traquer le surgissement dans l'énoncé du sujet d'énonciation et d'analyser les différents niveaux d'énonciation, nous nous référons essentiellement à la grille énonciative¹⁵ de Kerbrat-Orecchioni, à la grille d'analyse de l'altérité de Sarfati et aux théories d'analyse du discours. Notre analyse s'articule autour de trois concepts pivots, à savoir la subjectivité, l'intersubjectivité et l'altérité.

En effet, « *Le langage naît, vit et meurt dans une intersubjectivité* » (Charaudeau, 2005 : 31). Selon Charaudeau (2007), le principe d'altérité est l'un des principes qui fonde l'activité langagière. Tout acte de langage passe par l'autre et c'est seulement en relation avec l'autre et à travers lui qu'un acte de langage puisse construire une vision du monde. Ainsi « La condition d'*intersubjectivité* » est une condition *sine qua non* de la communication langagière et l'étude de la subjectivité va de pair avec celle de l'intersubjectivité¹⁶.

Le discours n'est pas seulement construit en vue de l'autre mais aussi traversé par l'autre (Sarfati, 1999 : 50). Une hétérogénéité qui vient, selon Bakhtine, du dialogisme foncier du langage : « *Toute énonciation, même sous sa forme écrite figée, est une réponse à quelque chose et est construite comme telle* » (Bakhtine, 1977 : 106). Ainsi, considérer la trame énonciative du discours revient à identifier ses différentes « couches énonciatives »¹⁷.

Dans cette perspective de dialogisme généralisé, nous nous proposons d'appeler dialogisme le dialogisme interactionnel, forme distinguée par Moirand (citée par

¹⁵ « *Ce que nous avons proposé – une grille d'analyse de ces faits « subjectifs », tout au plus – est donc loin de ressembler à ce que l'on peut attendre d'un modèle* » des mécanismes énonciatifs. Cet aveu ne nous coûte guère, car nous estimons prématurée l'entreprise d'édification d'une « *grammaire de l'énonciation* », et bien insatisfaisantes encore les quelques propositions qui ont été faites en ce sens » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 147).

¹⁶ Cependant traquer les traces de la subjectivité selon la grille énonciative de Kerbrat-Orecchioni relève d'un plan linguistique alors que l'étude de l'intersubjectivité, hormis l'analyse des embrayeurs, se fait surtout sur un plan intralinguistique.

¹⁷ L'expression est de Kerbrat-Orecchioni (1980 : 162).

Maingueneau, 2009), se caractérisant par les relations de dialogue proprement dit avec un allocataire. Les autres cas d'hétérogénéité énonciative¹⁸ seront traités, entre autres, en termes de polyphonie et d'altérité.

La polyphonie, selon Ducrot (1984), inclut les formes de « la double énonciation » et les cas d'articulation des points de vue. La double énonciation se caractérise par une superposition de voix (locuteur de premier niveau et locuteur de second niveau) notamment dans les cas de citation et de discours rapporté. Dans le discours médiatique, la reprise citative peut avoir un rôle informatif ou modaliser ce que le locuteur de premier niveau cherche à faire entendre (Perrin, 2004)¹⁹. Dans les cas d'articulation de points de vue, le locuteur peut exprimer des points de vue sans les prendre en charge et surtout sans que ceux-ci ne renvoient à une situation d'énonciation. Le locuteur assume la responsabilité de la parole mais pas celle du point de vue : « *D'où l'idée que le sens de l'énoncé, dans la représentation qu'il donne de l'énonciation, peut faire apparaître des voix qui ne sont pas celle²⁰ d'un locuteur* » écrit Oswald Ducrot (cité par Perrin, *ibid.* : 6).

En outre, l'impossibilité, dans la communication médiatique, de tout verbaliser rend le fait de mettre en avant, de communiquer telle ou telle information et d'occulter telle autre ou de lui accorder moins d'importance une question de choix, de sélection. Une sélection qui, souvent, s'opère en fonction des lignes éditoriales des instances de production mais qui reste, en partie, édictée par des critères tels que l'actualité, l'intérêt du récepteur et se déploie selon les stratégies de crédibilité et de captation. Sélectionner les faits et les hiérarchiser lors d'un processus de communication médiatique nous semblent cruciaux et leur analyse inéluctable dans l'étude de la subjectivité d'autant plus que notre corpus est constitué de chroniques d'opinion traitant d'un moment de crise :

- Pour analyser la subjectivité par sélection des unités informationnelles, nous allons procéder au repérage des faits constitutifs de l'événement, des faits annexes, des « informations utiles » et des citations (Kerbrat-Orecchioni, 1980).
- La subjectivité par hiérarchisation des informations se manifeste, selon Charaudeau (Charaudeau & *al.*, 2001 : 28) et Kerbrat-Orecchioni (*ibid.*), à travers le moment et la place de leur présentation. Dans le cas de la presse écrite, analyser la subjectivité par hiérarchisation

¹⁸ Hétérogénéité énonciative ou discursive selon Anscombre (2009).

¹⁹ « La notion de polyphonie en linguistique et dans le champ des sciences du langage ».

²⁰ C'est Perrin (2004) qui écrit *celle*.

revient à analyser la présentation typographique des informations, leur place dans le journal et l'articulation syntaxique des unités qui les prennent en charge.

Pour l'étude de la subjectivité linguistique, nous nous conformons à la grille énonciative de Kerbrat-Orecchioni qui comporte comme unités subjectives, d'une part, les déictiques dont le fonctionnement implique, selon l'auteure, « *une prise en considération de certains éléments constitutifs de la situation de communication* » et, d'autre part, les subjectivèmes, cas particuliers d'énonciatèmes²¹ qui fonctionnent comme un indice de l'inscription de l'énonciateur dans l'énoncé (modalisateurs, adjectifs, verbes et substantifs) (Orecchioni, 1980 : 36).

En partant du postulat de l'hétérogénéité énonciative, le « discours à plusieurs voix »²², nous nous proposons d'étudier, sur un plan sémantico-pragmatique, l'altérité par l'analyse, à un troisième niveau, du dialogisme, de la polyphonie, du discours rapporté et des particularismes lexicaux. Nous empruntons les termes de la grille de Sarfati, à savoir, l'altérité intégrée (pour la polyphonie), l'altérité déclarée (pour le discours rapporté) et l'altérité manifestée (pour la citation et les particularismes). Nous y incluons également l'interaction verbale et les paradigmes désignationnels.

Notre travail s'organise en quatre parties :

La première partie s'articule en deux chapitres : le premier est dédié au discours médiatique, à son déploiement entre les visées de captation et celles de crédibilité et au genre rédactionnel qui est la chronique ; le second à la présentation du corpus, du contexte sociopolitique et à l'analyse de la titraille.

La deuxième se subdivise en deux chapitres : le premier est consacré à l'étude de la subjectivité par sélection des unités informationnelles, le second à la subjectivité par hiérarchisation des informations.

Dans la troisième partie, il s'agit d'une analyse référentielle des unités linguistiques : un premier chapitre pour la deixis et un second pour les marqueurs de modalité. Nous prenons en compte leur fonctionnement discursif dans le cotexte dans le but de déceler les différentes

²¹ « Nous appellerons « faits énonciatifs » les unités linguistiques, quels que soient leur nature, leur rang, leur dimension, qui fonctionnent comme indices de l'inscription au sein de l'énoncé de l'un et/ou l'autre des paramètres qui viennent d'être énumérés, et qui sont à ce titre porteuses d'un archi-trait sémantique spécifique que nous appellerons « énonciatèmes » » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 31).

²² L'expression est de Kerbrat-Orecchioni.

formes d'intervention de l'énonciateur-scripteur et les emboîtements possibles entre ces formes.

La quatrième partie est consacrée à l'altérité et inclut quatre chapitres. Le premier traite du dialogisme généralisé et de l'interaction verbale entre dialogisme interdiscursif et dialogisme interlocutif. Les trois suivants étudient respectivement l'altérité intégrée, l'altérité déclarée et l'altérité manifestée.

Première partie

Cadre général

Chapitre I

Le discours médiatique

Introduction

L'émergence de l'analyse du discours ou de « la linguistique du discours »²³ a permis d'appréhender le discours médiatique, d'examiner ses conditions de réalisation, ses visées et surtout de déceler ses rapports avec les autres sphères qui structurent la vie sociale (politique, économique, religieuse, juridique...). En effet, la sphère médiatique fonctionne, d'après Charaudeau (2009 : 2), selon une double logique : une logique symbolique qui définit le but de s'inscrire dans une finalité démocratique et une logique pragmatique qui détermine les moyens d'attirer le public et de perdurer sur la scène médiatique. Ces deux logiques s'avèrent le plus souvent contradictoires et imposent une forme de négociation²⁴ qui empreint la ligne et l'image des organes de presse.

D'autre part, le discours journalistique est soumis à des contraintes génériques. Chaque genre impose un agencement de l'objet discursif. Ainsi, nous nous proposons, à travers ce chapitre, de présenter succinctement le fonctionnement du discours médiatique et ses visées. Nous nous proposons, également, d'aborder la chronique en tant que genre rédactionnel et le fonctionnement de la titraille.

1. Le discours médiatique

Selon Maingueneau (2012 : 3), tout acte d'énonciation est asymétrique. Le destinataire interprétant reconstruit le sens à partir d'indications données dans l'énoncé produit, mais rien ne garantit que cette interprétation coïncide avec les représentations²⁵ de l'énonciateur. Pour tenter de comprendre le sens voulu par l'énonciateur, le destinataire doit faire appel à ses compétences communicative²⁶, linguistique²⁷ et encyclopédique²⁸.

Dans l'énonciation médiatique, l'instance médiatique (journaliste, organe de presse) joue un rôle intermédiaire entre un destinataire (lecteur ou téléspectateur) et le monde. Ainsi, lors de tout acte d'énonciation, l'instance d'énonciation médiatique et l'instance de réception

²³ (Orecchioni, 1980 : 9).

²⁴ Entre le devoir d'informer et le désir de séduire.

²⁵ Selon Charaudeau (2005), les représentations construisent une organisation du réel à travers des images mentales portées par un discours, un rapport de perception- construction que l'homme entretient avec le réel. Les discours de représentation constituent les imaginaires socio-discursifs qui font fonctionner la machine médiatique.

²⁶ L'aptitude à produire et à interpréter des énoncés dans les différentes situations de notre existence. Cette aptitude est acquise par imprégnation.

²⁷ La maîtrise de la langue considérée.

²⁸ L'ensemble des connaissances sur le monde et des savoir-faire.

se situent, d'après Charaudeau (2001), dans un rapport triangulaire au monde qui est sélectionné et mis en scène²⁹.

Pour rapporter les événements, commenter les faits, contribuer à la construction d'une opinion publique³⁰ ou maintenir la doxa³¹, le discours médiatique est un discours en action : « *Les media transforment en actes ce qui aurait pu n'être que parole en l'air, ils donnent au discours, à la déclaration, à la conférence de presse la solennelle efficacité du geste irréversible* » (Nora, 1972 : 163). Un discours « *qui témoigne de la manière dont s'organise la circulation de la parole dans une communauté sociale en produisant du sens* » (Charaudeau, 2005 : 24), non pas en transmettant la réalité sociale, mais en imposant ce qu'il construit de l'espace public.

Cependant, produire du sens, selon Charaudeau, se réalise lors d'un double processus : de transformation et de transaction.

Le processus de transformation consiste à transformer le monde « à signifier » en « monde signifié » en le structurant selon un certain nombre de catégories³² qui sont elles-mêmes exprimées par des formes [...]. Le processus de transaction consiste, pour le sujet qui produit un acte de langage, à donner une signification psychosociale à son acte, c'est-à-dire à lui assigner un enjeu en fonction d'un certain nombre de paramètres³³ (Charaudeau, *ibid.* : 30).

Le processus de transaction commande le processus de transformation : l'homme parle d'abord pour se mettre en relation avec l'autre et c'est en parlant avec l'autre que le monde est commenté. Plus qu'une simple transmission des faits, le discours médiatique est une construction de l'actualité. En effet, les faits ne sont pas dotés d'un contenu ou d'une

²⁹ Mettre en scène suppose un travail de sélection, donc de choix, qui répond à une visée de crédibilité et une visée de captation.

³⁰ Dans une analyse sur le fonctionnement des sondages d'opinion, réalisée en 1972, Bourdieu affirme que l'opinion publique n'existe pas. Mais qu'il y a, d'une part, des opinions mobilisées autour d'un système d'intérêts et, d'autre part, des dispositions qui ne peuvent être formulées en discours avec une certaine cohérence. Voir <http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/questions/opinionpub.html>

³¹ L'ensemble des opinions couramment admises, des croyances largement partagées, des savoirs informels diffusés au sein d'une communauté socio-historique et culturelle donnée.

³² Il s'agit des catégories qui nomment les êtres du monde, qui leur assignent des propriétés, qui décrivent leurs actions et en fournissent des motifs et qui évaluent aussi ces êtres, ces propriétés, ces actions et ces motifs en modalisant.

³³ Il s'agit des hypothèses qu'il peut faire sur l'identité du destinataire, l'effet qu'il veut exercer sur lui, le type de relation qu'il veut instaurer et le type de régulation qu'il prévoit en fonction de ces paramètres.

« signification intrinsèque »³⁴. Les médias les mettent en scène, en sens et en forme pour un public cible. Ainsi, avant de témoigner du monde, le discours témoigne d'une relation.

Charaudeau explique qu'il est impossible de traiter de l'information en termes de fidélité aux faits ou à la source d'information : aucune information n'est neutre ou factuelle³⁵ car elle est un acte de transaction et dépend du type de cible (récepteur imaginé par l'instance d'énonciation) et de la coïncidence ou non coïncidence de celle-ci avec le type de récepteur qui interprétera réellement l'information.

Le processus de transaction oriente celui de transformation pour passer d'un « monde à décrire et à commenter » en monde « décrit et commenté » que l'instance de réception se charge, au terme d'un processus d'interprétation, de convertir en « monde interprété ». « *L'homme parle d'abord pour se mettre en relation avec l'autre [...] Le langage naît, vit et meurt dans une intersubjectivité* » (Charaudeau, 2005 : 31).

Pour sa part, Derville insiste sur la construction de l'actualité par les praticiens des médias. Selon lui, « *l'hypothèse de l'objectivité des journalistes est illusoire : en fait, il n'existe tout simplement pas de « monde réel » à propos duquel on pourrait tenter d'être objectif* » (Derville, 1999 : 153). Il explique que le journaliste, dans tout acte d'énonciation, est pris dans des interrelations avec les institutions, les politiciens, les propriétaires des médias, les groupes d'intérêts, les annonceurs et que de ces interrelations se crée une certaine réalité qui permet ou interdit l'entrée dans le débat public de certains discours ou événements, une réalité qui gère ainsi l'accès et la diffusion des informations.

Pour tout acte de discours médiatique, nous distinguons à la suite des travaux de Charaudeau (2005), trois lieux de pertinence. Ceux dans lesquels se trouvent respectivement l'instance de production soumise à certaines règles de production, l'instance de réception soumise à certaines règles d'interprétation et le texte (ou le discours), lui-même, soumis à certaines conditions de production.

Le lieu des conditions de production est constitué de deux espaces. Le premier espace comprend les conditions socio-économiques de la machine médiatique. Ses acteurs produisent un discours de représentation dont l'« intentionnalité » est liée à des effets économiques. Le second espace comprend les modalités sémiologiques de la production qui

³⁴ Derville (1999).

³⁵ Les informations purement factuelles sont, selon Charaudeau (2005), les programmes de cinéma, de théâtre, les listes de pharmacies de garde, les annonces immobilières, etc.

conditionnent la réalisation du produit médiatique. Un lieu de pratique pensé et justifié par des discours de représentation vis-à-vis d'une cible idéale « comment faire en fonction de quelle visée ». L'instance de production agit selon une « intentionnalité » sans pour autant être sûre de l'effet réellement produit chez le récepteur.

Le lieu des conditions de réception s'organise aussi en deux espaces. Le premier est celui de la cible idéale supposée susceptible de percevoir les visées de l'instance de production soit à travers ses capacités de compréhension (cible intellectuelle) soit à travers ses intérêts et désirs (cible affective). Le second est celui du récepteur réel, le consommateur de l'information qui interprète l'énoncé médiatique selon ses propres représentations.

Le lieu des contraintes de construction du produit est, selon Charaudeau, « *le lieu où tout discours se configure en texte selon une certaine organisation sémio-discursive faite d'agencement de formes*³⁶ » et l'échange communicatif ne passe qu'à travers la connaissance de ces formes par le récepteur. Cependant, l'instance de production imagine la cible de façon idéale, elle produit des effets de sens sans avoir la certitude qu'ils vont être perçus. L'instance de réception, quant à elle, produit des effets de sens en fonction de ses conditions d'interprétation. Ainsi, le texte n'est porteur que d'« effets de sens possibles » dont une partie correspond aux intentions de l'instance de production (effets visés) et une autre partie au sens construit par le récepteur (effets produits).

Ainsi, l'information³⁷ est tributaire du traitement qu'elle subit lors du processus de transaction (par l'instance de production) ; mais elle doit, néanmoins, répondre à des critères d'intelligibilité et susciter l'intérêt du récepteur. L'instance médiatique est, subséquentement, prise, lors de la fabrication de l'information, dans une double visée de crédibilité³⁸ et de captation.

2. La double visée du discours médiatique

Tout discours a des visées puisqu'il émerge, dans le cadre d'une « co-intentionnalité³⁹ », orienté vers l'autre. L'instance médiatique, se trouvant dans un lieu de

³⁶ Ces formes appartiennent soit au système verbal soit à différents systèmes sémiolinguistiques, iconique, graphique ou gestuel.

³⁷ L'information est le résultat d'une construction.

³⁸ Charaudeau (2000) parle de la double visée d'« information » et de « captation ».

³⁹ Chaque locuteur est conscient des contraintes relatives à la situation de communication et de la connaissance de son interlocuteur de ces mêmes contraintes. Le terme « co-intentionnalité » est employé par Charaudeau à l'instar des philosophes du langage.

gestion de l'information, construit son discours médiatique dans une visée de « faire savoir », explique Charaudeau (2001), selon ses propres idées sur l'« intérêt social » et l'« authenticité ». Son discours se déploie suivant la double visée de crédibilité et de captation (Voir le schéma 1).

2.1. La visée de crédibilité

*« La visée de crédibilité s'inscrit dans une logique symbolique, celle de la démocratie » (Charaudeau, *ibid.* :10). L'instance médiatique⁴⁰, lieu d'articulation entre l'espace de la vie politique et celui de la vie quotidienne, œuvre pour que le public soit informé et puisse contribuer activement dans la décision politique. Elle se met « -idéalement- au service de l'opinion publique et de la citoyenneté en l'informant sur les événements qui se produisent dans l'espace public et en contribuant au débat social et politique par la mise en scène de la confrontation des idées » (Charaudeau, 2010 : 2).*

Cette visée consiste à « faire croire » en faisant savoir et partager que ce qui est construit comme information est vrai : vérité d'authenticité, vérité de vraisemblance, vérité de dévoilement et vérité d'opinion.

- L'authenticité, c'est rapporter la réalité en s'effaçant, en recourant, chaque fois qu'il est possible, aux témoignages et à l'image.
- La vraisemblance consiste à laisser entendre que « ce qui est raconté » se rapproche « de ce qui a été » et que l'explication quant à ses causes est la plus probable. Le discours de vraisemblance recourt aux preuves (documents et intervention d'experts).
- La vérité de dévoilement consiste à révéler ce qui est caché ou inconnu de tous. Cette vérité participe de la crédibilité des médias et de leur image de grand investigateur.
- La vérité d'opinion est celle qui résulte du contact et de l'échange entre les différentes opinions. C'est une « opinion moyenne ». Sa vérité est celle de la « pensée commune dominante ».

⁴⁰ Selon Bourdieu (1994), l'univers du journalisme est sous la contrainte du champ économique par l'intermédiaire de l'audimat, des lecteurs et des annonceurs et exerce au même temps une contrainte sur tous les autres champs. D'abord, il exerce une contrainte sur les journalistes et les intellectuels-journalistes pour l'exercer, ensuite, et en partie à travers eux, sur les différents champs de production culturelle, champ juridique, champ littéraire, champ artistique, champ scientifique tout en modifiant plus ou moins profondément les rapports de force à l'intérieur des différents champs.

2.2. La visée de captation

La visée de captation s'inscrit dans une logique marchande. L'organe de presse doit attirer et fidéliser un large lectorat pour pouvoir se maintenir sur le marché. « *Cette visée consiste à intéresser le plus grand nombre* » (Charaudeau, 2010 :11) en touchant son intellect ou son affect. Pour ce faire, l'instance médiatique émet des suppositions quant aux « imaginaires » que porte sa cible. Ces imaginaires ne sont pas une catégorie fermée mais dépendent du type d'événement, de l'époque de référence, du type de la population cible et de son espace culturel. Charaudeau en distingue : les imaginaires d'ordre cognitif, d'ordre émotionnel et d'ordre pragmatique (voir *infra* le schéma 2).

- Les imaginaires d'ordre cognitif correspondent « *aux modes de fonctionnement de la rationalité humaine pour ce qui concerne l'information* » (*ibid.* : 12) : l'imaginaire de la « simplification » exige que l'information soit le plus simple possible ce qui explique le jeu de la titraille ; l'imaginaire de la « fragmentation » exige que l'information soit brève et que l'on en change constamment pour éviter l'ennui ; l'imaginaire de l'« ignorance » justifie la redondance et les informations en boucle et l'imaginaire des « valeurs partagées », jugements et croyances qui circulent dans un groupe, correspond aux valeurs sur lesquelles s'appuient les commentaires journalistiques soit pour tranquilliser les esprits soit pour les animer et les inquiéter.
- Les imaginaires d'ordre émotionnel correspondent aux mouvements de l'affect qui échappent à la maîtrise de la rationalité. Les émotions sont d'ordre soit individuel soit social. L'imaginaire de l'« accident » suppose que l'esprit humain est toujours attiré par l'imprévu et l'insolite et que ceux-ci affectent celui qui les perçoit, celui du « drame » que les êtres humains réagissent aux spectacles des triomphes ou des malheurs de leurs semblables.
- Les imaginaires d'ordre pragmatique correspondent aux désirs des citoyens consommateurs d'information d'agir et de faire connaître leurs opinions. Les médias rendent possible le droit à la « prise de parole » par la mise en place de certains dispositifs (débats publics, micro-trottoir, courrier des lecteurs ...) qui restent, toutefois, sous leur contrôle.

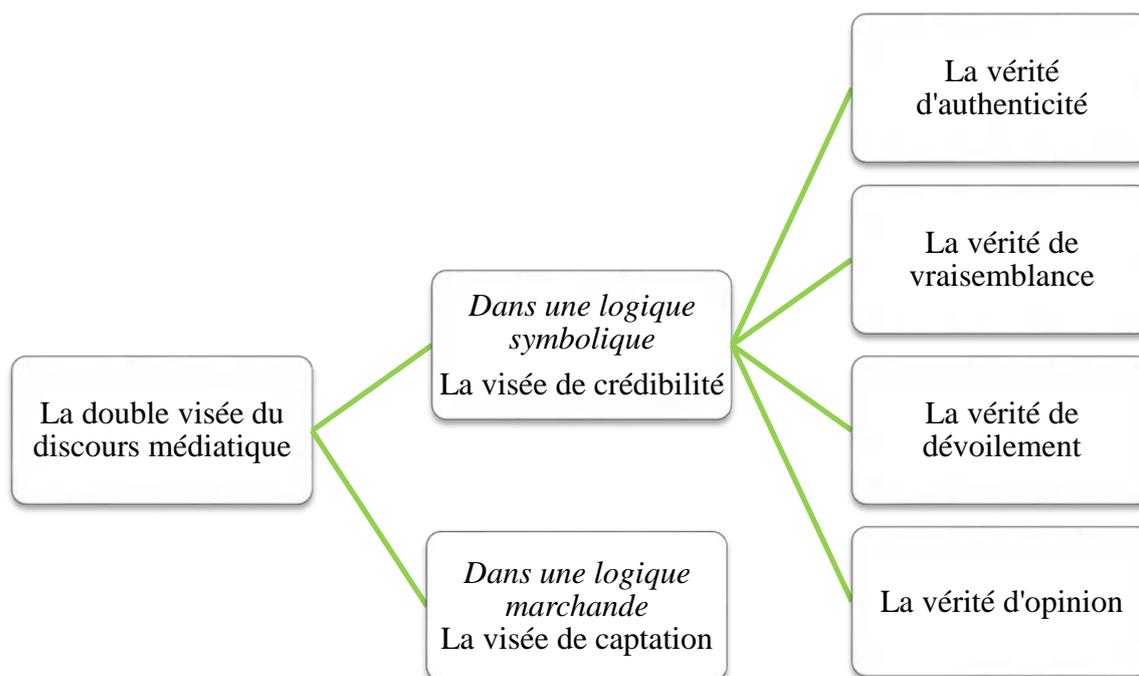


Schéma 1 : La double visée du discours médiatique

Dans la logique symbolique, les médias tentent d'acquérir leur légitimité : « *Ayant une part de pouvoir social* » (Charaudeau, 2005 : 48), ils s'attèlent à informer le citoyen afin qu'il puisse gérer ses rapports avec l'instance politique. Le « champ du politique » et le « champ du médiatique »⁴¹ n'étant pas indépendants, une partie du politique passe par le médiatique et celui-ci s'alimente de celui-là, Charaudeau (2006) parle de finalité éthique de transmission d'informations au nom de valeurs démocratiques.

Dans la logique marchande⁴², les instances médiatiques se donnent les moyens d'exister, de durer et de concurrencer. Ils sont à la quête de lecteurs et de contrats de diffusion de publicité.

Ainsi leur discours est pris en tenaille entre les pratiques de démocratie et l'économie de marché, entre une finalité éthique et une finalité commerciale. Comme l'illustre le schéma 1, dans la visée éthique, l'instance de production est surdéterminée par un enjeu de crédibilité ; dans la logique marchande, par un enjeu de captation. L'enjeu de crédibilité

⁴¹ C'est suite aux travaux de Bourdieu que Charaudeau (2001 : 9) recourt aux deux appellations « le champ du politique » et « le champ du médiatique ».

⁴² Charaudeau (2009) parle de logique pragmatique de captation du public.

contraint le journaliste énonciateur à l’effacement énonciatif⁴³, à ne pas prendre parti, celui de captation le mène parfois à prendre position et à l’assumer ouvertement.

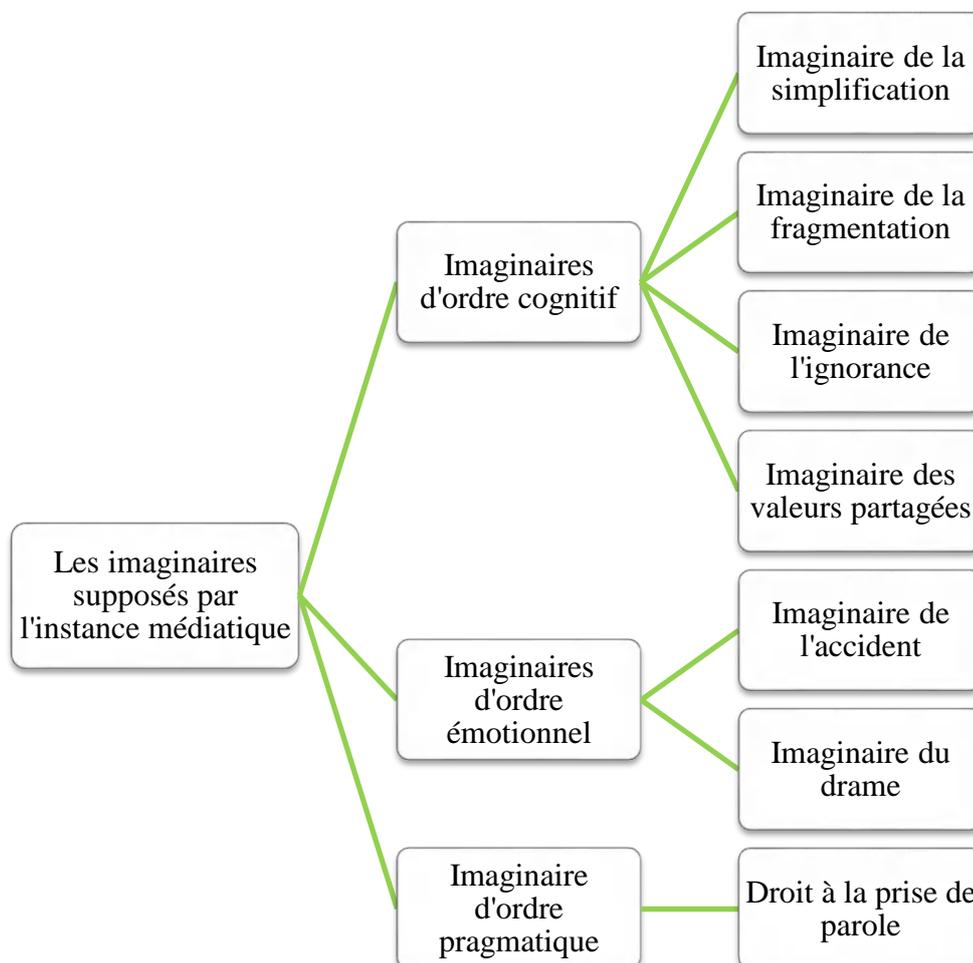


Schéma 2 : Les imaginaires supposés par les médias en perspective de captation

3. Le contrat de communication médiatique et le contrat d’énonciation journalistique

Charaudeau (2005) et (2006) définit la situation de communication comme étant le cadre fonctionnel qui instaure les places et les rôles des instances de production et de réception et définit leurs relations autour d’un dispositif socio-communicationnel. Selon lui, tout locuteur doit se soumettre aux contraintes de ladite situation et supposer que son

⁴³ L’effacement énonciatif correspond à l’obligation de ne pas donner le point de vue personnel des journalistes, mise au service d’une déontologie qui repose sur le trépied de l’impartialité, de la neutralité et de l’objectivité (Rabatel et Chauvin-Vileno, 2006).

interlocuteur est en mesure de les reconnaître, ainsi se construit une « co-intentionnalité ». La reconnaissance réciproque de ces contraintes par les partenaires de l'échange langagier signifie qu'ils sont liés par une sorte d'accord, un contrat de reconnaissance des conditions de réalisation du type d'échange verbal, *un contrat de communication*⁴⁴, précise-t-il.

Le contrat de communication, ou genre situationnel, surdétermine les partenaires de l'échange (sujet communiquant et sujet interprétant). Ainsi, nous pouvons parler de contrat de communication médiatique par opposition, par exemple, au contrat de communication politique ou publicitaire.

Charaudeau (2006 : 2) distingue l'acte de communication (englobant) de l'acte d'énonciation (spécifiant) et par conséquent la situation de communication de la situation d'énonciation. Une distinction qui le mène à spécifier contrat de communication médiatique et contrat d'énonciation journalistique : le contrat de communication médiatique renvoie au dispositif impliquant l'instance de production et l'instance de réception reliées par une visée d'information ; le contrat d'énonciation journalistique « *correspond à la façon dont l'énonciateur journaliste met en scène le discours d'information à l'adresse d'un destinataire imposé en partie par le dispositif et en plus imaginé et construit par lui* » (*ibid.*).

Dans le contrat médiatique, l'instance de production se définit à travers cinq types de rôles : de chercheur d'informations (qui doit aller aux sources de ces informations), de pourvoyeur d'informations (qui sélectionne les informations recueillies selon la double visée de crédibilité et de captation), de transmetteur d'informations (qui met en scène les informations sélectionnées selon les visées d'effet et en jouant sur des manières de décrire et de raconter), de commentateur d'informations (qui produit un discours explicatif concernant les événements rapportés) et, enfin, de provocateur de débats pour confronter les différents points de vue des acteurs sociaux (Charaudeau, 2006 : 3).

Dans le contrat d'énonciation journalistique, même s'il est toujours surdéterminé en partie par le contrat de communication, le journaliste énonciateur dispose d'une marge de manœuvre pour réaliser son projet de parole personnel. Une marge qui lui permet de faire

⁴⁴ Le contrat de communication résulte des caractéristiques propres à la situation d'échange (données externes) et des caractéristiques discursives qui s'ensuivent (données internes). Les données externes correspondent aux conditions d'identité, de finalité, de propos et de dispositif. Les données internes se répartissent sur trois espaces d'attitudes langagières : l'espace de locution, l'espace de relation et l'espace de thématization (Charaudeau, 2005).

acte d'individuation, de choisir des stratégies discursives pour que son discours puisse se déployer, avec ses propres style et ton, différemment de tout autre discours.

Maingueneau (2012 : 61) et (2009 : 111), quant à lui, choisit une autre terminologie et distingue, dans le fonctionnement communicatif de la scène d'énonciation, trois plans : la scène englobante (correspond au type du discours et définit le statut des partenaires et un certain cadre spatio-temporel), la scène générique (correspond au genre du discours et chaque genre définit ses propres rôles) et la scénographie (scène instituée par le discours lui-même, elle correspond au dispositif de parole mis en place par l'énonciation).

Les deux premières scènes définissent le cadre scénique du texte à l'intérieur duquel l'énoncé prend sens : dans le cas du présent travail, le discours médiatique et la chronique d'opinion. Or, le lecteur est d'abord confronté à la scénographie qui implique un processus en boucle :

la scénographie est ainsi à la fois ce dont vient le discours et ce qu'engendre ce discours ; elle légitime un énoncé, qui, en retour, doit la légitimer, doit établir que cette scénographie dont vient la parole est précisément la scénographie requise pour énoncer comme il convient (Maingueneau, 2012 : 62).

Certaines scènes génériques n'impliquent pas de scénographies (textes de loi), alors que d'autres les exigent. Les scénographies permettent d'assigner aux destinataires une identité, à les faire agir, à les convaincre. Ainsi, le locuteur chroniqueur est contraint de maîtriser ces scénographies pour réussir son acte de parole.

4. La chronique d'opinion

Après la sélection des informations à transmettre, les instances de production procèdent à un travail de hiérarchisation et de classement. Dans la presse écrite, l'outil de classement est la rubrique⁴⁵. Le rubriquage, outil de catégorisation, joue un rôle dans le mode de lecture des faits de l'actualité. Ainsi, d'une rubrique à l'autre, le même fait n'est ni couvert ni considéré de la même manière

Les journalistes énonciateurs, quant à eux, recourent à des catégories pour caractériser la forme de leurs écrits, les genres journalistiques (ou genres rédactionnels) que Veron définit

⁴⁵ Les rubriques sont à la base du découpage des journaux : actualité politique, économie, actualité internationale, pages régionales, culture, société, carnet, horizons débats, finances, sports, loisir, services, etc.

comme étant : « *certain(s) agencement(s) de la matière langagière* » (Veron cité par Adam, 2001 : 08). Selon Adam (*ibid.*), la catégorisation générique de l'objet discursif en permet la production et guide la lecture. L'observation des genres sert à caractériser les journaux puisque chaque organe a sa propre échelle de genres privilégiés.

Yves Agnès (2008) propose de répartir les genres journalistiques, suivant leurs fonctions, en quatre classes : les articles qui rapportent des faits (tels que la brève, le reportage, le compte rendu, l'entrevue ou l'interview) ; les articles qui expliquent (tels que l'enquête, l'analyse et le portrait) ; les articles qui commentent (tels que l'éditorial, la critique, le billet, la caricature et la chronique) et, enfin, les articles de réaction (la lettre d'opinion).

Sur le plan de l'énonciation, Sophie Moirand (2001), en partant de la division binaire, classique dans le journalisme, entre information et commentaire, parle d'« énonciation objectivée » et d'« énonciation subjectivée ». Selon elle, aucun journaliste énonciateur ne peut prétendre à l'objectivité : plus le style est neutre et impersonnel, plus on tend vers l'objectivation du discours de presse ; plus la spontanéité, l'émotion et le commentaire à chaud sont mis en valeur, plus on tend vers sa subjectivation.

Dans la même logique, le modèle de Charaudeau (2005) distingue trois grandes catégories textuelles : événement rapporté, événement commenté et événement provoqué⁴⁶. Dans la catégorie événement rapporté, il y a le compte rendu, la nouvelle, le portrait, le potin⁴⁷ et le reportage. Celle de l'événement commenté compte l'analyse, la chronique, le dossier, l'enquête, le billet, l'éditorial, le commentaire et la critique. La catégorie événement provoqué correspond aux interviews, aux tribunes et aux débats.

Charaudeau (*ibid.*) propose un schéma de classement des genres journalistiques en fonction de l'engagement de l'instance de production qui peut être interne, journalistes et collaborateurs, ou externe, experts. Sur l'axe horizontal, il place les trois catégories textuelles. En dessus et en dessous, il dispose les genres correspondants à chaque catégorie selon qu'ils soient rédigés par une instance interne, en dessus, ou par une instance externe, en dessous (voir annexe 1). L'axe vertical illustre le degré d'engagement de l'instance de

⁴⁶ Grosse (2001) conteste cette troisième catégorie. Selon lui, l'interview ne sert qu'à ajouter un aspect d'authenticité, de personnalisation et aussi d'émotion aux informations et qu'en plus l'interview de presse n'a que l'apparence de « l'événement provoqué » puisqu'il est réécrit.

⁴⁷ Information rapportée sans vérification, elle joue un rôle important dans la transmission d'une information complète.

production : plus le degré d'engagement augmente, plus l'instance énonciative exprime ses opinions, ses idées et sa subjectivité.

Le schéma montre que les genres qui manifestent le plus grand degré d'engagement de la part de l'instance médiatique sont la chronique et l'éditorial. Selon Charaudeau (*ibid.* : 196), ces deux genres relèvent de l'événement commenté et d'un engagement relativement libre de l'instance médiatique. Il ne s'agit ni de transmettre l'information ni de l'analyser :

Pour ces deux genres, il s'agit d'apporter un point de vue susceptible d'éclairer soit les événements jugés les plus importants de l'actualité, soit les événements culturels qui viennent de se produire (parution d'un film, d'une pièce de théâtre, d'un livre etc.). Du coup, l'auteur de l'éditorial ou de la chronique peut revendiquer à juste titre le droit à la personnalisation du point de vue, voire à la subjectivité (*ibid.*).

La chronique est l'une des manifestations les plus libres du discours journalistique. Elle autorise un style plus personnel. Une énonciation subjectivée qui permet à l'énonciateur de se glisser, selon les termes de Moirand (2006), à travers sa « *façon de présenter, de nommer et d'éclairer les faits et les dire tels qu'il les perçoit et qu'il les rapporte, et dans la façon dont il les « montre »* » plus qu'à travers les marques de la personne ou des modalités appréciatives. Lorsqu'elle concerne le domaine politique, la chronique produit un discours d'opinion ; lorsqu'elle concerne les événements culturels, elle produit un discours d'appréciation. Notons, enfin, que l'interprétation « à chaud⁴⁸ » de l'événement « fait partie de l'événement lui-même », qu'elle est son « exorcisme ultime » dans le sens où elle tente de le stabiliser, de lui assigner un sens contre l'incertitude de l'imprévu, de l'inexplicable (Nora, 1972).

5. La titraille dans la presse écrite

À partir des travaux de G. Genette (1987), de L. Hoek (1981) et de Ph. Lane (1992) sur les titres, J-M Adam (1997) propose d'analyser le péri-texte journalistique en neuf unités qui, possédant une origine énonciative autre que celle de l'article, ne doivent pas, explique-t-il, être considérées comme un genre rédactionnel. Selon lui, le péri-texte du journal est

⁴⁸ L'actualité chaude repose sur les événements venant de se produire, elle s'oppose au journalisme à froid où les articles sont réalisés en avance.

décomposable en deux unités : le nom du journal et l'indication de rubrique. Pour le périphrase de l'article, il distingue le verbal de l'iconographique :

Périphrase du journal	Périphrase de l'article	
	Verbal	Iconographique
1. Nom du journal 2. Indication de rubrique	3. Surtitre 4. Titre 5. Sous-titre (accroche) 6. Chapeau 7. Intertitre(s)	8. Illustration 9. Légende

Tableau 1 : Le périphrase journalistique

Élément périphrasal, le titre a, dans la presse écrite, un caractère autonome : il est construit pour être lu seul, accrocher le lecteur et le guider. Avec les autres unités du périphrase verbal (ou la titraille), il remplit trois fonctions : phatique (attirer le lecteur et établir la communication), épiphorique (annoncer la nouvelle ou l'information) et synoptique (guider le lecteur pour saisir l'information).

Dans « Lecture(s) d'une « aire scripturale » : la page de journal », J. Peytard explique que la fonction de la titraille est double :

[...] apporter des éléments pour de « premières significations » (principalement connotatives) et orienter vers un complément, le corps de l'article et/ ou bloquer l'information au niveau du « balayage ». Incitation à un surcroît de sens ou tentation de s'en tenir à la surface (c'est le mot qui convient) (1975 : 53).

Peytard (*ibid.*) précise que les intitulés établissent une relation du corps de l'article à eux-mêmes, que lorsque les sous-titres⁴⁹ sont utilisés, ils indiquent un certain découpage de l'article, soulignent son importance et lui confèrent un surcroît d'intérêt.

Dans *La marque du titre*, Leo H. Hoek (1981 : 17) définit le titre par un « ensemble de signes linguistiques (mots, phrases, voire textes) qui peuvent figurer en tête d'un texte pour le désigner, pour en indiquer le contenu global et pour allécher le public visé ». Ce qui

⁴⁹ Ce sont plutôt les intertitres qui assurent cette fonction. Les sous-titres apportent des précisions concernant le titre.

renvoie aux trois fonctions⁵⁰ généralement associées aux titres, à savoir : la fonction de désignation ou de dénomination (il s'agit de donner un nom à une œuvre, à un objet textuel) ; la fonction métadiscursive (en donnant une idée du contenu ou de la nature du texte, il permet de faciliter l'accès à ce contenu) ; la fonction de séduction (il doit conquérir le lecteur et susciter en lui l'envie de le lire). Selon lui, cet énoncé intitulant :

se présente comme un acte illocutionnaire : le titre est le point d'accrochage où l'attention du récepteur [...] d'un texte se dirige en premier lieu ; la relation établie entre le locuteur (l'auteur) et l'interlocuteur (le lecteur) est conventionnelle tant par l'endroit où l'énoncé se manifeste traditionnellement que par son contenu, son intention et son effet (*ibid.* : 248)

Dans la chronique d'opinion, qui tient sa notoriété de la personnalité et de la réputation de son auteur⁵¹, la titraille, posée par le signataire de la chronique, véhicule l'aspect subjectif et argumentatif de l'article. Tout en transmettant, analysant et commentant les événements, le chroniqueur met en avant sa propre lecture des faits considérés et surtout son propre style, éléments qui se manifestent dès le titre. Ainsi, les titres des chroniques sont souvent percutants et interpellatifs.

Dans *Le guide de l'écriture journalistique*, J-L Martin-Lagardette (2005 : 135-137) établit l'opposition titre informatif et titre incitatif. Le titre informatif contient l'essentiel de l'information et doit être précis, en répondant le plus possible aux questions : qui a fait quoi ? quand ? et comment ? tout en exprimant l'angle de l'article et son originalité, explique-t-il. Alors que le titre incitatif s'appuie plutôt sur les jeux de mots et les expressions imagées révélant ainsi l'esprit de l'article plus que sa matière et suscitant la curiosité et la coopération interprétative du lecteur. Nous retrouvons la même opposition chez Sophie Moirand (1975 : 69) mais avec une autre terminologie : titre « illustrateur » du message transmis par le texte et titre « accrocheur ».

Cependant, certains titres, tout en délivrant l'essentiel de l'information, attisent la curiosité et captent l'intérêt du lecteur en l'interpellant, en nuancant les faits ou en explicitant

⁵⁰ Rebeyrolle & al. (2009 : 270) notent une remarquable convergence concernant le repérage de trois grandes fonctions du titre.

⁵¹ Ce qui correspond en partie à l'éthos prédiscursif de l'auteur défini comme étant l'image que les récepteurs se font de la personne du locuteur préalablement à sa prise de parole.

des prises de position, des titres illustrateurs et accrocheurs à la fois que nous qualifions de mixtes ou à caractère mixte⁵².

Rédigé de façon à condenser, en quelques mots, le thème principal, le titre répond, selon Moirand (*ibid.*), à un besoin d'économie⁵³ et apparaît souvent sous forme de syntagme nominalisé, ou titre nominalisé, qui réfère simplement à un syntagme verbal du texte. Le titre est, alors, à référence cataphorique pour le lecteur qui le décode avant l'article. Lorsque la nominalisation apparaît comme reprise « conceptuelle » d'une idée majeure de l'article, Moirand choisit l'optique du scripteur⁵⁴ et l'appelle titre anaphorique bien qu'ils soit toujours à référence cataphorique pour le lecteur.

D'autre part, le recours, dans la presse écrite et notamment dans les titres, au discours rapporté est assez répandu et participe de la visée de crédibilité. Les titres sont sous forme de segments rapportés soit avec ou sans mention de la source. À ce type de titres, nous opposons les titres rédactionnels et les titres avec reprise ou reformulation de segments d'expressions idiomatiques, d'expressions relevant de la littérature ou de la culture.

Conclusion

Le discours médiatique est d'abord régi par un contrat qui définit les partenaires de l'échange, leurs rôles et leurs relations. De ce contrat médiatique découle un contrat d'énonciation journalistique à travers lequel le journaliste énonciateur met en scène un discours construit autour d'occurrences spatio-temporelles sélectionnées selon les visées de l'instance de production.

En outre, l'objet discursif, quant à lui, doit répondre à des contraintes génériques. Son agencement selon un genre rédactionnel plutôt qu'un autre reflète l'engagement de l'instance de production et la marge de liberté accordée à l'énonciateur. Ainsi, certains genres tendent vers l'objectivation et d'autres vers la subjectivation, une objectivation ou subjectivation perceptible dès la titraille, ce que nous allons tenter de démontrer dans le chapitre suivant.

⁵² Cette catégorie intermédiaire est dite à caractère mixte par Jamal Ismail dans son mémoire de magistère *Analyse des titres des quotidiens français (Libération, Le Monde et Le Figaro)* (Ismail, 2009).

⁵³ Les journalistes parlent du principe de la pyramide inversée caractérisé par la condensation des informations dans la titraille.

⁵⁴ Celui-ci ne compose son titre qu'après la rédaction de l'article et, souvent, c'est le secrétaire de rédaction qui s'en charge après lecture de l'article rédigé ce qui rejoint la thèse de J-M Adam.

Chapitre II

Présentation du corpus, du contexte et analyse des titres

Introduction

Travaillant sur l'énonciation journalistique dans les chroniques d'Anouar Benmalek, parues initialement entre 1990 et 1999 et assemblées, en 2003⁵⁵, dans un recueil, *Chroniques de l'Algérie amère*, nous nous proposons, dans le présent chapitre, de présenter le contexte socio-politique de l'époque, le corpus et les organes de presse dans lesquels paraissent les chroniques. Etudier tous ces éléments nous permettra de déceler les articulations entre le contexte et les faits considérés et de définir le degré d'engagement du chroniqueur dans la sélection des faits. Nous nous proposons aussi de décrire et d'analyser la titraille à la recherche des premiers éléments de réponse à notre problématique. Nous procédons par la détermination de leurs visées (informatives, incitatives ou mixtes), de leurs constructions syntaxiques (syntagme, phrase) et de leurs types (discours rapporté, rédactionnel ou reprise).

1. Présentation du corpus et du contexte sociopolitique

1.1. Corpus et contexte

Notre recherche s'intéresse particulièrement aux chroniques parues dans les années quatre-vingt-dix, une période charnière dans l'histoire de la presse écrite en Algérie. En effet, les événements d'Octobre 1988⁵⁶ avaient agi tel un catalyseur dans l'émergence de la société civile. « *Dix-huit personnalités politiques [...] exigent des « réformes fondamentales qui doivent déboucher sur l'instauration d'une vie démocratique »* » (Brahimi, 2012 : 61). Après la promulgation de la loi du 5 juillet 1989⁵⁷, certaines associations telles que le Comité contre la torture⁵⁸, dont Benmalek est membre fondateur, exercent des pressions pour la défense des libertés surtout celle de l'information.

⁵⁵ Paru en 2003 chez les éditions Pauvert, le recueil est réédité en 2011 par le même éditeur en France et par Casbah- Editions en Algérie.

⁵⁶ Le mercredi 05 octobre 1988, après une vague de contestations populaires et de grèves ouvrières, des centaines de jeunes se révoltent dans les grands centres urbains et s'attaquent à tout ce qui symbolise l'Etat. Le 06 octobre, le Président proclame l'état de siège. Les manifestations sont réprimées dans le sang. Le bilan officiel est de 169 morts, alors que d'autres sources parlent de 500 à 800 personnes tuées et de milliers de blessées. Des centaines de jeunes ont été également torturés dans les commissariats, les casernes et les postes de gendarmerie. Voir <https://blogs.mediapart.fr/m-challali/blog/051009/algerie-le-5-octobre-1988>

⁵⁷ La loi met fin au monopartisme en instituant le droit de créer des organisations politiques autres que le FLN (Front de libération nationale) et exige que toute association à caractère politique contribue à la protection du régime républicain et des libertés fondamentales du citoyen.

⁵⁸ Le Comité national contre la torture se constitue peu après les événements d'Octobre et rassemble des témoignages accablants de victimes de la torture, publiés début 1989 dans *Le Cahier noir d'Octobre*. Les commanditaires des crimes et des tortures ont été absous de toute condamnation par l'article 1 de la loi d'amnistie n° 90-19 promulguée le 15 août 1990 : « *sont amnistiés les crimes et les délits contre les personnes et les biens commis à force ouverte pendant ou à l'occasion d'attroupements ou rassemblements* » survenus entre le 1er avril 1980 et le 31 octobre 1988.

En parallèle, la Ligue algérienne des droits de l'homme, LADH⁵⁹, demande l'abrogation du code de l'information ; le 22 décembre 88, elle dénonce la mise au pilon de la dernière livraison de *Parcours Maghrébin* et les menaces de sanction contre ses journalistes. Le 11 mai 1989, la ligue évoque et condamne la censure de l'éditorial d'*Algérie Actualité* qui critiquait la politique du Premier ministre.

Pour leur part, les journalistes, à travers le MJA (Mouvement des journalistes autonomes), dénoncent le recul du professionnalisme, la censure⁶⁰, leur marginalisation et la difficulté d'accès aux sources de l'information. Le 12 octobre 88, ils se mobilisent pour la libération de l'une de leurs collègues de l'Agence de presse arrêtée le 11 octobre. Le 31 octobre, une assemblée générale dénonce la censure et exige l'installation de structures de concertation dans les organes de presse. Le 28 janvier 89, ils débattent, en présence de représentants de la LADH et de nombreux avocats, le projet de code de l'information (Brahimi, 2012 : 67).

Le 19 mars 1990, l'APN adopte le nouveau code de la presse. La loi n° 90-07 relative à l'information est promulguée le 03 avril. D'après Brahimi (*ibid.* : 73-75), parmi les acquis les plus importants du soulèvement d'Octobre 1988, il faut noter, au niveau du code de l'information, l'article 14 : « *l'édition de toute publication périodique est libre* » ; la reconnaissance par le nouveau code de « la clause de conscience »⁶¹ ; l'institution d'un Conseil supérieur de l'information⁶² et, surtout, le droit à l'information n'est plus défini dans le cadre du parti unique, et donc, de son idéologie⁶³.

⁵⁹ Des militants pour les droits de l'homme créent la Ligue Algérienne des droits de l'Homme (LADH) et déposent les statuts le 30 juin 1985. Tandis qu'une autre ligue du même nom, proche du pouvoir, fait une demande d'agrément, Ali Yahia Abdenour, le président de la ligue autonome est arrêté le 9 juillet et emprisonné. Vingt-deux autres membres fondateurs seront à leur tour arrêtés et emprisonnés à la prison de Berrouaghia, entre juillet et août de la même année. Le procès aura lieu devant la cour de Sûreté de l'État, du 15 au 19 décembre 1985 pour atteinte à l'autorité de l'Etat par l'incitation au changement de régime, distribution de tracts et attroupements, constitution d'association illicite. Il faudra attendre l'ouverture politique de 1989 pour que la LADH soit officialisée sous le nom de Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (LADDDH) (Mellah, 2004).

⁶⁰ Le 10 octobre 88, un collectif de 70 journalistes algériens dénonce, dans un communiqué à l'AFP (Agence France- Presse), l'interdiction d'informer objectivement des événements, le non-respect de la liberté de la presse, les atteintes aux droits de l'homme (Stora, 2008).

⁶¹ En effet, l'article 34, indique que « *le changement d'orientation ou de contenu, la cessation d'activité et la cessation de tout organe d'information constituent pour le journaliste professionnel, une cause de rupture de contrat ouvrant droit aux indemnités prévues par la législation et la réglementation en vigueur* » (Brahimi, 2012 : 74)

⁶² Instance d'arbitrage et d'éthique, le Conseil supérieur de l'information (CSI), est composé de douze membres dont trois représentants du président de la République, trois autres nommés par l'Assemblée populaire nationale et six journalistes élus par leurs pairs de la presse écrite et audiovisuelle.

⁶³ Les trois premiers articles du code de l'information de 1982 précisent que le droit à l'information s'exerce librement dans le cadre des options idéologiques du pays, des valeurs morales de la nation et des orientations politiques sous la direction du FLN (Brahimi, *ibid.* : 75)

Ainsi naissent des journaux indépendants dirigés par des collectifs de journalistes. En débloquent deux années de salaires, le gouvernement de Mouloud Hamrouche⁶⁴ a permis à ces collectifs d'échapper aussi bien au pouvoir politique qu'au pouvoir de l'argent explique Brahim (*ibid.* : 82). Dès 1991, la presse écrite fait un « grand bond »⁶⁵. Le tirage de la presse privée dépasse celui de la presse gouvernementale (voir annexe 2). Les journaux indépendants répondent aux aspirations de la société civile et gagnent en crédibilité mais, faute de moyens humains et matériels, leur contenu reste tributaire de l'activité politique.

Toutefois, les conséquences de l'ouverture du champ politique, au lendemain des événements du 5 Octobre, et leur gestion par le Pouvoir ne vont pas tarder à mettre la presse face à une épreuve de survie et de crédibilité. En effet, le pouvoir accorde, en septembre 89, l'agrément à un parti religieux, le Front islamique du salut⁶⁶, qui remporte, en juin 1990, les élections locales, premier scrutin libre depuis 1962 et, en décembre 1991, le premier tour des élections législatives ; mais le processus électoral est arrêté, en janvier 1992, par l'armée qui craint l'instauration d'un Etat islamiste.

Le 09 février de la même année, l'état d'urgence est proclamé par le décret 92-44. L'Algérie va connaître une période trouble⁶⁷, marquée par une violence sans nom, durant laquelle la presse dénonce les mouvements intégristes et « la mafia-financière » (Brahimi, 2012 : 95) au prix cher, la vie de ses journalistes⁶⁸. Les décrets de l'état d'urgence et celui relatif au terrorisme et à la subversion, décret exécutif n° 92- 387 du 20 octobre 1992, réduisent encore plus la liberté de la presse⁶⁹.

⁶⁴ Gouvernement algérien en fonction du 09/09/1989 au 04/06/1991 avec un remaniement le 25/07/1990.

⁶⁵ « *On est passé, au cours de l'année 1991, des 49 titres qui existaient en 1988, à 74 dont 17 quotidiens, et les tirages, qui étaient de 800 000 exemplaires/jour en 1988, ont atteint 1 437 000 exemplaires/jour* » (Rebah, 2002 : 20).

⁶⁶ La loi N°89-11 du 5 juillet 1989 relative aux associations à caractère politique stipule, dans l'article 5, que « *l'association à caractère politique ne peut fonder sa création ou son action sur une base exclusivement confessionnelle, linguistique...* ».

⁶⁷ La décennie noire ou la guerre civile selon les médias internationaux : après l'arrestation des dirigeants du FIS en 1991, l'arrêt du processus électoral, la création du Haut comité de l'Etat et l'assassinat de Boudiaf en 1992 ; le pays sombre dans le chaos. Crise économique, corruption, montée de l'intégrisme, assassinats, attentats, massacre contre la population, exil des intellectuels et des artistes, disparus, torture ; la guerre fratricide dure jusqu'à l'an 2002.

⁶⁸ « *Entre 1993 et 1997, près de 70 professionnels des médias dont 52 journalistes sont assassinés. Les auteurs de ces crimes n'ont jamais été arrêtés. Il suffisait aux autorités de dire que c'était l'œuvre du GIA pour fermer le dossier de toute liquidation physique touchant les journalistes* » (Zirem, 2001). « *Le constat fait l'unanimité : entre 1993 et 1997, le pire endroit au monde où exercer le métier de journaliste, c'était l'Algérie. Expression, le plus grand quotidien de Scandinavie, a classé le métier de journaliste en Algérie comme l'un des plus dangereux de la planète* » (Rebah, 2002 : 45).

⁶⁹ « *Mais, très vite, dès l'automne 1991, paradoxalement après la levée de l'état de siège, les choses commencent à devenir difficiles avec la série des procès intentés aux directeurs et aux journalistes des principaux titres, puis 1992, les premières arrestations et les suspensions de journaux, et mai 1993, les*

Officiellement, la censure est réglementée par l'article 26 de la loi sur l'information qui interdit toute illustration, récit, information ou insertion « *contraires à la morale islamique, aux valeurs nationales, aux droits de l'homme* » ; de « *faire l'apologie du racisme, du fanatisme et de la trahison* » ainsi que les publicités ou annonces susceptibles « *de favoriser la violence et la délinquance* ». Or, aucun cas d'application de cette disposition n'est connu comme le précise Rebah (2002). Cependant, à partir du 7 juin 1994⁷⁰, des commissions de censure sont installées au niveau des imprimeries. Prétendant des impératifs sécuritaires, ils procèdent à la censure d'articles, la saisie de numéros ou la suspension de parution *ibid.*).

Notons que le choix de la période, en l'occurrence les années quatre-vingt-dix, ressort quelques particularités concernant le matériau d'analyse et d'exemplification : d'abord un aspect d'hétérogénéité puisque les chroniques ont été initialement publiées dans différents organes de presse ; à savoir *Algérie Actualité, L'Avenir, Parcours Magrébins, L'Hebdo Libéré, Télérama* et *L'Humanité* ; un problème de référence vu que deux chroniques sont publiées sans mention du journal et ensuite la censure d'une chronique⁷¹. Particularités que nous allons tenter de considérer par l'établissement de parallèles et de recoupements entre les organes cités *supra* et par l'étude de l'articulation entre faits considérés et contexte.

1.2. Elaboration et description du corpus

Initialement, les chroniques publiées entre 1990 et 1999 et assemblées dans *Chroniques de l'Algérie amère* sont au nombre de quarante-quatre. Nos recherches à la Bibliothèque Nationale et aux Archives Nationales nous ont permis de retrouver trente-trois chroniques publiées entre septembre 90 et août 91. Des trente-trois, cinq chroniques ne paraissent pas dans le recueil, ce qui ramène le nombre total de chroniques publiées entre 90 et 99 à quarante-neuf (voir *infra* le tableau descriptif).

Cette disparité de sources (organes de presse et recueil) n'altère en rien l'homogénéité du corpus puisqu'il s'agit pour nous de considérer l'énonciation journalistique. Le seul aspect

assassinats qui endeuillent la corporation jusqu'en 1997, le tout sur fond de mesures visant l'asphyxie financière des journaux (Rebah, *ibid.* : 10).

⁷⁰ Date de signature d'un arrêté interministériel qui ne sera jamais imprimé au Journal officiel et qui fixe « *les limites liées à des impératifs sécuritaires et d'intérêt général que les médias sont tenus de respecter* ». Les commissions de censure peuvent, selon le contenu, donner la permission d'imprimer, procéder à la censure et la suspension de parution ou envoyer au pilon des exemplaires déjà imprimés (Rebah, 2002) et (Gèze et Kettab, 2004).

⁷¹ Un peu d'oxygène, Messieurs du Pouvoir ! Chronique parue dans le recueil *Chroniques de l'Algérie amère*, pp. 157-159, avec la mention « *censurée par Algérie Actualité* ».

d'hétérogénéité se pose par rapport aux contrats de communication médiatique relatifs aux différents organes de presse. Or, cet aspect n'a pas d'incidences directes sur la subjectivité du chroniqueur mais plutôt sur la possibilité ou l'impossibilité de publication par tel ou tel organe.

En outre, nous avons choisi de soumettre à l'analyse la chronique censurée par *Algérie Actualité*, une chronique que Benmalek a choisi de publier dans le recueil. En effet, la censure indique une ligne éditoriale imposée, elle implique les instances de production indépendamment de tout projet de parole personnel.

Titre de la chronique dans le recueil	Organe et date de parution	Titre de la chronique dans l'organe de presse	Observations
Kraak !	<i>L'Avenir</i> , janvier 90	/	
L'intégrisme ou la tentation de la régression	<i>Parcours Maghrébins</i> , janvier 90	/	
Amnistie et morale	<i>Algérie Actualité</i> , avril 90	/	
Corruption et magistrats	<i>Parcours Maghrébins</i> , 30 avril 90	Intolérance, droit et pots-de-vin	Des trois sections de la chronique, deux seulement paraissent dans le recueil.
Démocrates du nouveau type !	Août 90	/	Parue dans le recueil sans mention de l'organe de presse

Attention, danger !	<i>Algérie Actualité</i> , semaine du 6 au 12 septembre 1990	Attention danger !	
Le chou démocrate et la chèvre intégriste	<i>Algérie Actualité</i> , semaine du 4 au 10 octobre 90	Le même titre que celui du recueil	
Répressions politiques	<i>Algérie Actualité</i> , septembre 90	/	
Ibadites, hérésie et hidjab	<i>Algérie Actualité</i> , septembre 90	/	
Si la stupidité...	<i>Algérie Actualité</i> , semaine du 11 au 17 octobre 1990	Vive les bananes !	
Mais de quoi je me mêle ?	<i>Algérie Actualité</i> , semaine du 25 au 31 octobre 90	Pour Kateb Yacine	
Quand les hyènes relèvent la tête	<i>Algérie Actualité</i> , octobre 90	/	
Abderrahman III, calife de Cordoue	<i>Algérie Actualité</i> , semaine du 27 septembre au 3 octobre 90	Le même titre que celui du recueil	
Qui- que- quoi- où ?	<i>Algérie Actualité</i> , semaine du 18 au 24 octobre 90	La galaxie d'Andromède et nous	
La terre tourne et la morale aussi	<i>Algérie Actualité</i> , octobre 90	/	

L'aveugle et la lumière	<i>Algérie Actualité,</i> décembre 90	/	
Un peu d'oxygène, Messieurs du Pouvoir !	/	/	Parue dans le recueil avec la mention « Censuré par <i>Algérie Actualité</i> »
Tirer les marrons du feu	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 29 novembre au 5 décembre 90	Le même titre que celui du recueil	
Miel et vinaigre	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 6 au 12 décembre 90	Félicitations	
/	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 20 au 26 décembre 90	Les médecins maudits	
La gueule de bois, peut-être ?	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 27 décembre 90 au 2 janvier 91	Le même titre que celui du recueil	
Qui êtes-vous, Messieurs les députés ?	<i>Algérie Actualité,</i> janvier 91	/	
« Les Constantes »	<i>Algérie Actualité,</i> janvier 91	/	
Hurler de colère	<i>Algérie Actualité.</i> Janvier 91	/	

/	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 17 au 23 janvier 91	The Day before...	La 2 ^e section parait, dans le recueil en tant que 3 ^e section de la chronique « Les Constantes »
/	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 24 au 30 janvier 91	LA PAIX, TOUT DE SUITE !	
Les tenailles du piège	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 28 février au 6 mars 91	LES TENAILLES DU PIEGE	
Solidarités...	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 7 au 13 février 91	Le même titre que celui du recueil	
La cendre d'une main	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 14 au 20 février 91	LA CENDRE D'UNE MAIN	
La bombe L (L pour langage)	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 21 au 27 février 91	LA BOMBE L (L POUR LANGAGE)	
Cessons les jérémiades !	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 7 au 13 mars 91	CESSONS LES JEREMIADES !	
/	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 14 au 20 mars 91	LES BOBBY SANDS ALGERIENS	

/	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 21 au 27 mars 91	LES FEMMES ET LES DROITS DE L'HOMME	
Les incendiaires et les apprentis- sorciers	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 28 mars au 3 avril 91	LES APPRENTIS SORCIERS	
La nouvelle arrogance	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 4 au 10 avril 91	LA NOUVELLE ARROGANCE	
La leçon	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 11 u 17 avril 91	LA LEÇON	
La peine de mort	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 18 au 24 avril 91	LA PEINE DE MORT	
Entre l'État de droit et l'État de fait	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 25 avril au 1 ^e mai 91	ENTRE L'ETAT DE DROIT ET L'ETAT DE FAIT...	
« Vive la Palestine, À bas les Palestiniens ! »	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 2 au 8 mai 91	« VIVE LA PAESTINE, A BAS LES PALESTINIENS ! »	
De la décence, d'abord !	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 9 au 15 mai 91	DE LA DECENCE, D'ABORD !	
Le mémorial de la douleur et de l'amour	<i>Algérie Actualité,</i> semaine du 16 au 22 mai 91	LE MEMORIAL DE LA DOULEUR ET DE L'AMOUR	

Cracher dans la soupe	<i>Algérie Actualité</i> , semaine du 23 au 29 mai 91	CRACHER DANS LA SOUPE	
Nous autres citoyens imbéciles	<i>Algérie Actualité</i> , semaine du 27 juin au 3 juillet 91	NOUS AUTRES, CITOYENS IMBECILES...	
La démocratie sans les démocrates	<i>Algérie Actualité</i> , juillet 91	/	
Le malheur renouvelé	<i>Algérie Actualité</i> , semaine du 25 au 31 juillet 91	LE MALHEUR RENOUVELE	
L'Utopie et le Crime	<i>L'Hebdo Libéré</i> , août 91	Le même titre que celui du recueil	
Notes d'exil d'un « Pied-gris »	<i>Télérama</i> , décembre 98	/	
Le racisme anti-arabe, seulement une opinion ?	Octobre 96	/	Parue dans le recueil sans mention de l'organe de presse
Une fontaine et un chat à Constantine	<i>L'Humanité</i> , juillet 99	/	

Tableau 2 : Chroniques constituant notre corpus

Les chroniques constituant notre corpus représentent pour Benmalek⁷² « l'expérimentation de la liberté d'expression » (Benmalek, 2011 : 14). Dans une interview

⁷² Né en 1956 à Casablanca de père algérien et de mère marocaine, Anouar Benmalek est écrivain, poète et journaliste. Mathématicien de formation, il enseignait à l'université des sciences et des technologies à Bab Ezzouar avant de s'exiler en France.

accordée à *Algérie Littérature Action*, en janvier 98, en évoquant les événements d’octobre 1988, il précise : « *C’est pendant ces années-là que je me suis le plus investi dans l’activité journalistique. J’ai collaboré régulièrement à des quotidiens et à des hebdomadaires. En particulier j’ai tenu une chronique à Algérie Actualité* » (*ibid.* : 32).

Ecrivain, poète et journaliste, il explique qu’après les événements d’octobre 1988 en Algérie : « *il m’était apparu que tout devenait accessoire devant l’urgence du moment : dénoncer les assassinats, la torture à grande échelle, le mensonge étatique, la corruption structurelle du pouvoir* » (*ibid.*). Il affirme avoir découvert, lors de cette période journalistique, le goût de « l’intervention » dans les débats qui agitaient l’Algérie : « *la lutte pour la démocratie contre un pouvoir sans scrupule, avide de pérennité et de rapine* » et « *la lutte contre la montée de l’islamisme politique* » (*ibid.* : 33).

1.3. Répartition des chroniques par organe de presse

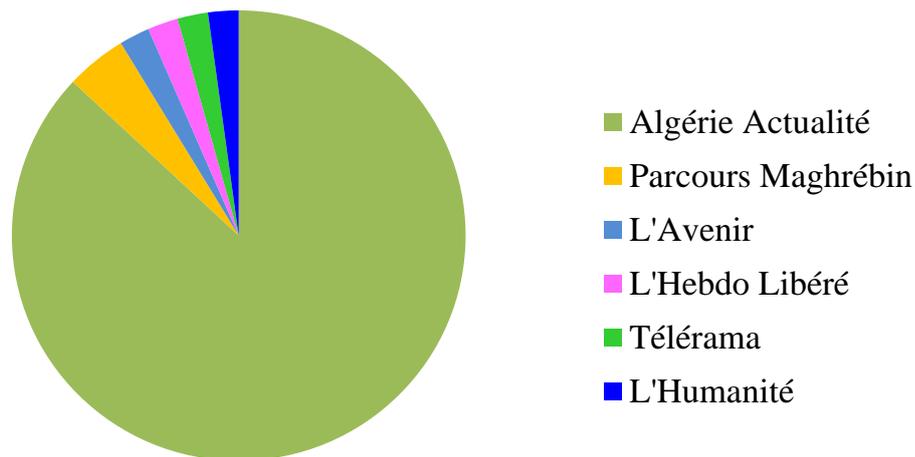
Les chroniques constituant notre corpus se répartissent de la sorte :

Organe de presse	Nombre de chroniques publiées
<i>Algérie Actualité</i>	40
<i>L’Avenir</i>	1
<i>Parcours Magrébins</i>	2
<i>L’Hebdo Libéré</i>	1
<i>Télérama</i>	1
<i>L’Humanité</i>	1
Nombre de chroniques publiées dans la presse écrite	46

Tableau 3 : Nombre et répartition des chroniques par organe de presse

Nombre de chroniques publiées dans la presse écrite	46
Nombre de chroniques censurées par un organe ou publiées dans le recueil sans mention de l'organe	3
Nombre de chroniques rédigées entre 1990 et 1999	49

Tableau 4 : Nombre de chroniques rédigées entre 1990 et 1999



Graphique 1 : Répartition des chroniques publiées par organe de presse

Le graphique en secteurs montre que l'organe de presse *Algérie Actualité* a publié plus de trois quarts des chroniques écrites entre 1990 et 1999 : une proportion logique puisque Benmalek y tenait une chronique. Cependant, la publication chez d'autres organes peut avoir deux explications : l'une historique (*Algérie Actualité* a cessé de paraître en 1997) et l'autre thématique (la ligne éditoriale de l'hebdomadaire ne tolérait pas le traitement de certains événements). Deux hypothèses que nous allons essayer d'examiner dans les sections suivantes.

1.4. Présentation des journaux

1.4.1. Algérie Actualité

Hebdomadaire gouvernemental, son premier numéro est paru le dimanche 24 octobre 1965, après avoir remplacé l'édition du *Dimanche d'El-Moudjahid*. *Algérie Actualité* était diffusé par les Messageries Algériennes⁷³ avec un tirage de 80 000 exemplaires⁷⁴. En septembre 1978, Réda Malek, ministre de l'Information et de la culture de mars 1977 à février 1979, installe une nouvelle équipe qui va accorder plus de place aux problèmes sociaux et culturels et change l'image du journal dont le tirage va doubler en deux ans et atteint 200 000 exemplaires, en 1980 (Brahimi, 2012 : 121).

Selon Rebah (2002 : 14), l'hebdomadaire était une « anomalie » démocratique qui proposait une lecture « sans œillères » des événements. À l'époque du parti unique, avec un vocabulaire moderne et un style direct et franc, l'hebdomadaire réussit à offrir aux lecteurs un produit attrayant échappant à la langue de bois⁷⁵. Déjà en novembre 1988, *Algérie-Actualité* salue « la révolte d'Octobre » : « *Les enfants d'Octobre 1988 ressemblent étrangement à ceux du 8 mai 1945, à ceux de novembre 1954, à ceux de décembre 1960 [...]* Entre tous ces enfants, il n'y a pas qu'une ressemblance, il y a identité de revendication » (cité par Stora, 2008) ; mais l'ouverture médiatique lui fait perdre ses journalistes.

En 1994, après la publication d'un article⁷⁶ jugé « irrévérencieux et offensant à l'égard des plus hautes instances de l'Etat », la tutelle demande le renvoi du chroniqueur, SAS⁷⁷. Solidaire, Abdelkrim Djilali, directeur d'*Algérie Actualité*, refuse. Les deux journalistes seront licenciés. Par solidarité, la moitié de l'équipe rédactionnelle démissionne (Rebah, 2002 : 145).

Le 18 juillet 1995, *Algérie Actualité* est suspendu du tirage par l'imprimerie d'*El Moudjahid*⁷⁸ pour non-paiement des prestations. Le 28 septembre, il revient avec vingt-quatre

⁷³ Entreprise travaillant dans l'impression des journaux.

⁷⁴ Voir : <https://fr.wikipedia.org/wiki/Alg%C3%A9rie-Actualit%C3%A9>

⁷⁵ Kateb à *Algérie Actualité*, en novembre 1988 : « *Je n'ai jamais cessé de dénoncer les abus du pouvoir, les erreurs tragiques. J'ai dû le faire malheureusement le plus souvent à l'étranger et je l'ai fait aussi en Algérie, les rares fois que j'ai pu m'exprimer. La dernière fois, c'était dans Algérie Actualité, dans le numéro de 18 avril 1985* » (Kateb cité par Brahimi, 2012 : 90).

⁷⁶ Intitulé « Ça se passe ainsi chez Liamine ». Liamine Zeroual (1941), est, alors, président de la République.

⁷⁷ Sid Ahmed Semiane, auteur de chroniques très critiques, a collaboré dès 1989 avec divers journaux algériens dont *Algérie Actualités*, *El Watan*, *Liberté* (1993-1998) et *Le Matin* (1998-2002). Il quitte définitivement la presse, en 2002, pour se consacrer à l'écriture et à la photographie.

⁷⁸ Après la promulgation du code de l'information, l'imprimerie d'*El Moudjahid* a été concédée au FLN avant d'être récupérée, en 1992, par le gouvernement.

pages au lieu de trente-deux ; mais « *ce n'est plus le grand hebdomadaire qu'il fut* » précise Rebah (*ibid.*). Il cesse de paraître en mars 1997⁷⁹.

1.4.2. *Parcours Maghrébins*

Lancé en octobre 1986, en deux versions (arabophone et francophone), *Parcours Maghrébins* est un mensuel culturel du secteur public. Sa sortie avait été fêtée en présence de femmes et d'hommes de culture et de lettres et de personnalités du régime Chadli⁸⁰ et couverte par *Algérie Actualité* qui lui consacre ses deux pages centrales en publiant un reportage photographique.

Ainsi que le précise M'hamed Rebah (2002 : 138-139), la version francophone démarre très bien grâce à l'équipe de la rubrique culturelle d'*Algérie Actualité*. Le mensuel a tout pour réussir : qualité du papier, couleurs, articles agréables à lire, reportages intéressants et analyse pertinentes sur la culture et la société.

En février 1988, *Parcours Maghrébins* s'arrête une première fois pour raisons financières. « *Après 1990, il sera saisi plusieurs fois pour des raisons politiques. Son tirage descend de 40 000 exemplaires à 15 000* » (Rebah, *ibid.* : 139).

En mai 1992, le chef du gouvernement⁸¹, Sid Ahmed Ghazali, le suspend. Raison invoquée : la publication d'un texte d'Ali Benhadj, le numéro deux de l'ex-FIS, emprisonné. (Gèze et Kettab, 2004) et (Rebah, *ibid.*).

1.4.3. *L'Avenir*

Revue éditée par le RCD, Rassemblement pour la culture et la démocratie, sa ligne éditoriale suit la ligne politique du parti : un anti-islamisme virulent et un attachement aux valeurs républicaines et démocratiques. Elle soutient la politique sécuritaire et ses dépassements en matière des droits de l'homme (Addi, 2006).

⁷⁹ Au cours de l'année 1996 selon certaines sources.

⁸⁰ Chadli Bendjedid (1929-2012), homme d'État algérien et président de la République de 1979 à 1992. Il fait libérer Ben Bella et autorise le retour des opposants historiques Aït Ahmed et Bachir Boumazza. Après les événements d'Octobre 88, il entame la démocratisation des institutions et renonce à la présidence du parti unique, le Front de libération nationale (FLN). Après sa démission forcée le 11 janvier 92, il est assigné à domicile à Oran jusqu'à 1999.

⁸¹ « *Belaïd Abdesselam est sans doute le seul homme du pouvoir à avoir assumé la responsabilité de la suspension de journaux [...]* ». Dans une interview accordée le 18 avril 1996 à *l'Opinion*, il dit : « *je ne le regrette pas* » « *Si c'était à refaire, je le referais. En situation anormale (ou de guerre), les libertés sont suspendues. Liberté de presse ne veut pas dire publier n'importe quoi* » (Abdesselam cité par Rebah, 2002 : 113).

L'émergence de la presse partisane, censée être le support de l'idéologie, du programme et de la ligne politique de la formation politique qu'elle représente, était éphémère. Les titres partisans ont vite disparu. *L'Avenir* et *Assalu* du RCD ont eu une parution plus longue mais irrégulière (Bouadjimi, 2005).

1.4.4. L'Hebdo Libéré

Le Nouvel Hebdo, créé en mai 1990, devient *l'Hebdo Libéré*, en février 1991, et commence à concurrencer *Algérie Actualité*. Il atteint, au début de l'année 1992, des tirages de 100 000 exemplaires. L'arrestation de son directeur, le 17 mars 1992, après la publication d'une enquête sur « les magistrats faussaires » qui auraient falsifié des attestations de participation à la guerre de libération, mobilise un grand nombre de journalistes et d'avocats. Le journaliste est relâché le 31 mars, mais placé sous contrôle judiciaire.

Quelques jours avant l'assassinat de Mohamed Boudiaf⁸², le directeur de *L'Hebdo Libéré* parle d'affrontement : « *Modernistes d'un côté, traditionalistes de l'autre, les Algériens en viendront assez rapidement à régler leurs problèmes identitaires par des moyens pas nécessairement pacifiques* » explique-t-il dans le numéro du 10 au 16 juin 1992 :

Si bataille il y a, ce qu'à Dieu ne plaise, elle sera violente, sanglante, meurtrière et parfaitement inutile. Et ce ne seront ni les commandos d'Afghans ni les commandos progressistes qui souffriront le plus. Les écrans de télévision nous renvoient déjà les larmes des mères et des enfants innocents qui ne comprendront jamais qu'on puisse tuer pour faire semblant de vivre (Mahmoudi cité par Zirem, 2001).

Selon Zirem (*ibid.*), véritable machine de guerre⁸³, l'hebdomadaire n'hésite pas à développer un discours haineux : « *Il est inutile de vouloir nier que deux peuples s'y côtoient encore, mais ne s'y rencontrent plus. Un peuple de retour au passé et du conservatisme le*

⁸² Mohamed Boudiaf (1919-1992) est un homme d'Etat algérien. Il est membre fondateur du FLN et membre du Gouvernement provisoire de la république algérienne (GPRA). Opposant des régimes Ben Bella et Boumediene, il s'exile au Maroc. Le 16 janvier 1992, il revient après la démission du Président Chadli et la dissolution de l'Assemblée nationale pour présider le Haut comité d'Etat (HCE), autorité politique provisoire en charge de la gestion de l'Etat. Boudiaf projetait de mettre fin à la corruption qui gangrenait l'Etat. Mais il est assassiné cinq mois plus tard, le 29 juin 1992, au cours d'une conférence à Annaba.

⁸³ Le journal est dirigé par Abderrahmane Mahmoudi, grâce à l'argent de Mohamed Meguedem (chef du département de l'information sous Chadli et ami proche du général Mohamed Médiène, dit « Toufik »). Selon Gèze et Kettab (2004), des scandales montés de toutes pièces ont été « révélés » par *L'Hebdo libéré* qu'ils qualifient de presse indépendante « interposée ». Des scandales orchestrés par certains services, notamment le service de presse de la Sécurité militaire que dirigeait le colonel Meraou, dit Salah, et celui de la présidence dirigé par le général Médiène, qui utilisaient *L'Hebdo* en lui distillant des informations et dossiers. Celui-ci se chargeait de jeter le discrédit sur le gouvernement de Mouloud Hamrouche.

plus féroce et un peuple du progrès et de la modernité », écrit Abderrahmane Mahmoudi dans le numéro du 7 au 13 janvier 1993⁸⁴.

Le 21 mars 1994, Nadir Mahmoudi, journaliste et frère d'Abderrahmane, et Benhadou Rachid, chauffeur, trouvent la mort lors d'une attaque commando contre le siège de *L'Hebdo libéré* (Zirem, 2001) et (Brahimi, 2012 : 127).

Le 20 août 1995, *L'Hebdo Libéré* annonce une suspension d'un mois ; mais ne réapparaît plus à cause de difficultés financières et politiques⁸⁵ (Brahimi, *ibid.* : 177).

1.4.5. Télérama

Magazine culturel français à parution hebdomadaire, *Télérama* a été fondé en 1947 sous le nom de Radio-Loisirs. Le magazine s'attelle à aider « [...] *ses lecteurs à mieux organiser leurs loisirs* » disait Georges Montaron⁸⁶. Le 5 janvier 1950, il devient *Radio-Cinéma* et atteint, en 1955, un tirage de 75 000 exemplaires. Le 2 octobre 1960, il paraît sous le nom *Radio-Cinéma-Télévision* puis le change en *Télérama*⁸⁷ « *grâce à l'association des Editions Témoignage chrétien (Georges Montaron) avec La Vie catholique (Ella Sauvageot) et les Editions du Cerf (Révérend Père Pierre Boisselot)* », précise Lassalle (2010).

À partir de la fin des années soixante-dix, le journal se détache des influences religieuses et défend ses choix éditoriaux jusque dans leurs contradictions⁸⁸ en proposant à ses lecteurs des points de vue divergents. Le magazine s'intéresse à tout ce qui touche à la vie culturelle : il publie les programmes d'émissions, radio et télévision, les horaires des bulletins d'informations, des critiques des émissions passées et des articles sur les émissions à écouter et à voir, des critiques de films et de livres, des participations de lecteurs, des

⁸⁴ Dans la même publication, Abdelkrim Djaâd estime que : « *les deux peuples vont s'entre-tuer [...] en oubliant de considérer les réalités, le pouvoir, les candidats, les partis et les électeurs intelligents sont tous coupables d'avoir contribué à la tenue de ces élections. L'ancien journaliste de l'hebdomadaire étatique Algérie Actualité se demande presque comment on a osé donner aux Algériens la possibilité de voter « dans un pays où un adulte sur deux ne sait même pas lire un chiffre* » (Djaâd cité par Zirem, 2001).

⁸⁵ Dans sa dernière édition, le 2 février 1993, *Le Journal* en annonçant sa suspension volontaire dénonce : « *dans un pays où l'Etat demeure le plus gros employeur et le plus gros annonceur, la responsabilité du Pouvoir à l'égard d'une expression plurielle reste entière* » (Rebah, 2002).

⁸⁶ Fondateur de *Télérama*, Georges Montaron (1921-1997) est un journaliste militant, résistant, chrétien de gauche. Il est connu pour ses combats contre la torture, pour la liberté de la presse, la décolonisation, pour la défense des peuples Kanak, Palestiniens et Sahraoui et la défense des prêtres ouvriers.

⁸⁷ Contraction de syllabes : **télé**vision, **radio**, **cinéma**

⁸⁸ *Télérama* « [...] *défend son indépendance et la sélectivité de ses choix jusque dans leurs contradictions en proposant parfois deux points de vue divergents* » (Lassalle, 2010).

reportages et entrevues concernant la société, l'analyse de l'actualité politique nationale et internationale, celle de l'actualité culturelle, la littérature, le théâtre et l'art.

Avec un ton libre et des prises de position toujours fortes, *Télérama* « ... ne laisse personne indifférent » (Ternisien, 2010). Dans les années 1990, le magazine s'enrichit d'enquêtes approfondies et de reportages. Il s'empare de sujets tels que la guerre du Golfe et développe des réflexions critiques sur les médias. Il réussit à fidéliser un large lectorat : le magazine, qui dépend du groupe *Le Monde* depuis 2003, vend chaque semaine 630 000 exemplaires, dont 530 000 par abonnement (Ternisien, *ibid.*) et (Lassalle, 2010).

1.4.6. *L'Humanité*

Fondé en 1904 par Jean Jaurès⁸⁹, *L'Humanité* est un journal socialiste jusqu'à 1920 puis communiste⁹⁰. Dans son premier éditorial, Jaurès se fixe l'objectif de la recherche de l'information étendue et exacte pour donner « à toutes les intelligences libres le moyen de comprendre et de juger elles-mêmes les événements du monde » (Jaurès cité par Barbezat, 2015). Le journal réalise un excellent début, avec près de 150 000 exemplaires, pour retomber, à la fin de l'année 1905, à environ 15 000 exemplaires (Léa Hs, 2011).

Dans les années dix, avec la montée des tensions et la rivalité entre les nations, *L'Humanité* adopte des positions pacifistes et antimilitaristes, conformément à la doctrine de l'internationalisme du mouvement ouvrier. Mais suite à l'assassinat de Jaurès en 1914 par un nationaliste, la ligne éditoriale devient favorable à la guerre au nom de la défense de la République.

Interdit à partir de 1939, *L'Humanité* paraît clandestinement pendant les cinq années suivantes (383 numéros diffusés à 200 000 exemplaires), et joue un rôle important dans la Résistance (Léa Hs, *ibid.*). Prosoviétique pendant la guerre froide, le journal soutient les luttes de libération, ce qui lui vaut de nombreuses interdictions de parution notamment durant les guerres d'Indochine et d'Algérie et même des attaques⁹¹.

⁸⁹ Jaurès (1859-1914), homme politique français et orateur, défend le socialisme et participe activement à la fusion des partis socialistes français par la création de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO). Pour lui « *Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage* ». Il est assassiné à la veille de la première Guerre Mondiale pour ses idées pacifistes.

⁹⁰ *L'Humanité* devient l'organe officiel du Parti communiste français.

⁹¹ Le 07 novembre 1956, le siège de *L'Humanité* est attaqué par des manifestants anticomunistes qui tentent de l'incendier. Ces attaques font trois morts. Dans son compte-rendu, *L'Humanité* fait un parallèle entre l'attaque et ce qu'elle appelle les crimes des « contre-révolutionnaires » de l'insurrection hongroise. De son côté, le Syndicat du Livre déclenche une grève : aucun journal ne paraît le 08 novembre.

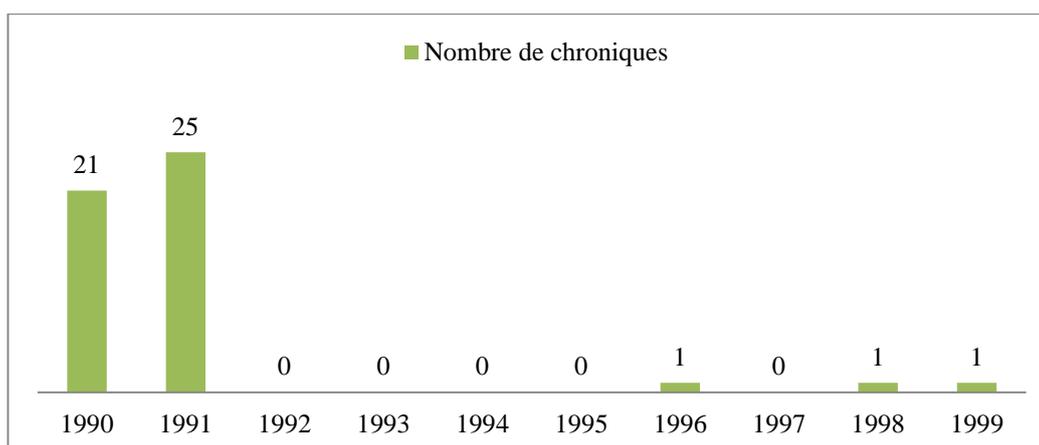
Après le XXVIII^e congrès du Parti communiste français, en 1994, la mention « organe central du PCF » est remplacée par « journal du PCF » puis supprimée à l'occasion d'une nouvelle formule en 1999. Le journal se revendique désormais des mouvements, associations, et partis qui se réclament de la « gauche antilibérale⁹² ».

1.5. Fréquence de parution des chroniques constituant le corpus

Les chroniques, parues initialement dans différents organes de presse, ne représentent pas un ordre de parution périodique comme l'illustre le tableau ci-dessous :

Année	Nombre de chroniques
1990	21 dont 1 censurée
1991	25
1996	1
1998	1
1999	1
Total	49

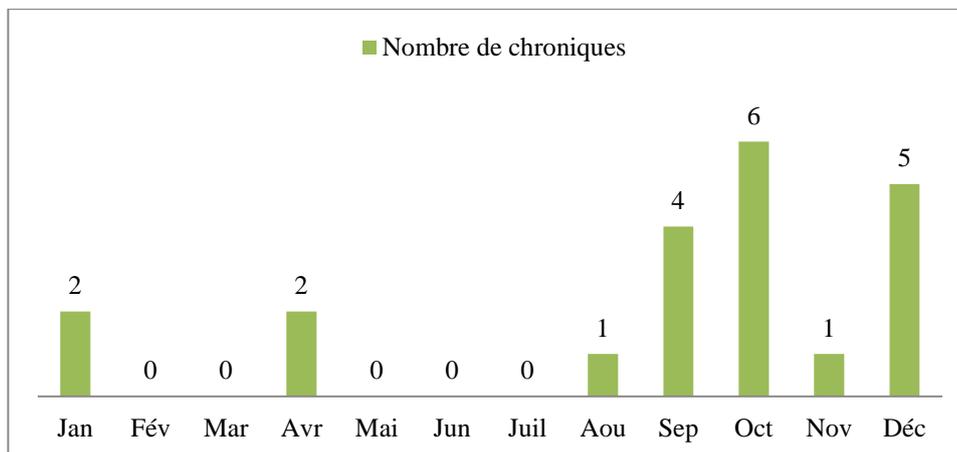
Tableau 5 : Fréquence de parution des chroniques par année



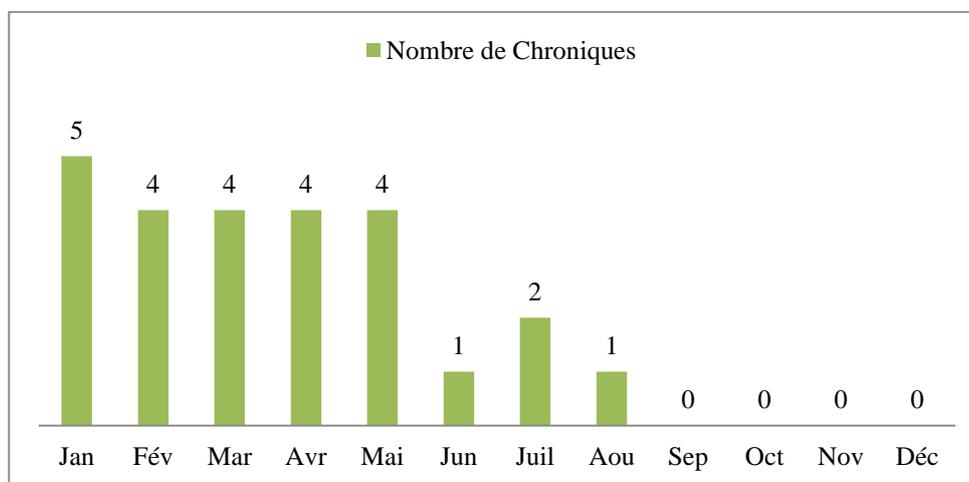
Graphique 2 : Fréquence de parution des chroniques par année

⁹² Courant politique qui rassemble les mouvements politiques de gauche animés par l'opposition au libéralisme économique.

Le graphique en colonnes 2 montre que la presque totalité des chroniques constituant notre corpus a été rédigée et publiée entre les années 1990 et 1991 avec quasiment la même moyenne, une vingtaine de chroniques par an. De 1992 à 1995, aucune chronique n'a été publiée. À partir de 1996, tous les organes de presse ayant publié pour Benmalek en Algérie ont cessé de paraître : les chroniques de 1998 et 1999 paraissent respectivement dans *Télérama* et *L'Humanité*.



Graphique 3 : Fréquence de parution des chroniques par mois pour l'année 1990



Graphique 4 : Fréquence de parution des chroniques par mois pour l'année 1991

Les graphiques en colonnes 3 et 4 montrent que la période qui correspond à une forte activité journalistique de Benmalek s'étend de septembre 1990 à juillet 1991, soit une période comprise entre l'ouverture du champ médiatique, en avril 90, les élections communales remportées par le FIS, en juin de la même année, et les élections législatives, en décembre 91.

Une période durant laquelle, l'Algérie était, selon Benmalek (2011), fiévreuse : les sentences d'apostats et de mécréants étaient le lot de quiconque ne partageant pas la vision

des islamistes. En 1992, Benmalek s'exile en France. Selon Rebah (2002), c'est en 1991 que les premières lettres de menaces⁹³ ont commencé à parvenir aux journaux, adressées surtout aux journalistes qui couvraient l'actualité politique. Par la suite, des listes⁹⁴ de condamnés furent affichées sur les murs et des coups de fils annonçant la sentence de mort de tel ou tel journaliste reçus.

Entre 1992 et 1999, l'activité journalistique du chroniqueur, qui affirme, qu'en cette période, « *écrire était une urgence* », est quasi inexistante. En examinant les éléments biographiques et bibliographiques, deux éléments retiennent particulièrement notre attention : d'abord son départ et installation en France et ensuite la parution, en 1994 et en 1998, de deux de ses romans, respectivement *L'Amour loup* et *Les amants désunis*.

Nous supposons qu'écrire pour commenter l'actualité algérienne depuis la France était émotionnellement éprouvant et surtout peu crédible : les journalistes et les intellectuels se faisaient assassiner⁹⁵ et la couverture médiatique laissait distiller peu d'éléments sur ce qui se passait réellement en Algérie. L'exil n'était pas une option mais une solution : « [...] *je n'ai pas choisi d'être ici. L'Histoire, la vraie, la laide, celle qui est emplie de sang et de fureur, qui ne fait pas de cadeaux, en a décidé autrement* » (Benmalek, 2011 : 34).

En effet, l'année 1992 constitue, selon Saïd Djaafer, une vraie fracture de l'idéal médiatique et de l'émancipation :

Ma génération - pas seulement celle des journalistes - a raté sa part d'histoire, elle n'a pas pu ou n'a pas su prendre les choses en main. En 1992, au moment où il fallait être lucide et courageux, elle a cédé à la peur. C'était le moment difficile à vaincre et que nous avons raté et qui fait qu'on ne va probablement pas laisser de traces significatives dans l'histoire (Djaafer, 2020).

Pour sa part, Benmalek dit la douleur qu'étaient la distance et l'exil :

Dans le contexte sanglant de l'Algérie, cette épreuve s'accompagne, en outre, d'une profonde sensation de culpabilité : vous avez fui pendant que vos proches par la culture, la nourriture quotidienne, les plaisanteries, les éternelles récriminations contre le pouvoir corrompu, ceux qui ont été vos collègues de travail ou vos voisins de palier se font affreusement assassiner ! Et ici, l'exil extérieur se double d'un autre exil, incroyable

⁹³ « *Djaout mon ami, si intègre, si talentueux... Nous étions chroniqueurs dans le même journal et nous nous montrions parfois les lettres anonymes que nous recevions, chacun de notre côté. Elles parlaient de mort et d'enfer pour les mécréants. Nous ne les prenions pas au sérieux parce qu'elles étaient maladroitement rédigées, et les menaces étaient si exagérées qu'elles nous faisaient plutôt rire...* » (Benmalek, 2011 : 245).

⁹⁴ Selon Gèze et Kettab (2004), d'après les déclarations de l'ex-colonel Mohamed Samraoui, une liste noire avait été diffusée par le colonel Smaïl Lamari et avait comme premier objectif de renforcer le sentiment de peur chez certains intellectuels indécis et de les faire basculer dans le camp anti-islamiste.

⁹⁵ Benmalek évoque depuis son exil l'assassinat de Tahar Djaout dans deux de ses chroniques.

celui-là : ces trancheurs de têtes d'enfants, ces éventreurs de femmes enceintes, parce qu'ils ont surgi du sein même de votre communauté, vous rendent cette communauté petit à petit incompréhensible, étrangère comme faisant partie d'une autre planète (2011 : 35).

Nous supposons aussi que l'œuvre romanesque avec ses codes permet de traiter la réalité du vécu tout en libérant son auteur des contraintes de crédibilité et d'authenticité, ce qui nous mène à considérer *L'amour Loup* et *Les amants désunis* comme un palliatif à l'écriture journalistique. Cette hypothèse ouvre la perspective d'une étude thématique à la recherche d'un éventuel transfert de faits.

2. Analyse des titres des chroniques

Partant du postulat que la chronique d'opinion est l'un des genres les plus libres mais qui doit néanmoins répondre aux exigences d'actualité et de crédibilité, nous nous proposons d'examiner au préalable, à travers une lecture flottante, les titres des chroniques de notre corpus⁹⁶. Les titres sont, certes, pris comme unité autonome mais ils restent des indicateurs fiables et surtout les premiers éléments d'analyse de l'ancrage de la chronique dans le contexte sociopolitique, de l'engagement de l'instance énonciative, de son ton, de sa subjectivité et de la présence de l'autre. Nous allons procéder par la détermination des visées des titres, de leurs constructions syntaxiques et de leurs types.

Lors de l'élaboration de notre corpus, nous nous sommes rendu compte des modifications apportées, lors de l'assemblage des chroniques dans le recueil, à quelques titres sur différents plans. En effet, sur le plan de la construction, six chroniques ont été publiées avec des titres différents ; sur le plan typographique, quinze titres, initialement publiés en majuscules, sont en minuscules.

Des cinquante-cinq titres analysés, nous avons relevé vingt-sept titres incitatifs, dix-neuf mixtes et neuf informatifs. Nous remarquons que les titres incitatifs prédominent. Les titres avec reprises sont au nombre de treize alors que les titres rédactionnels prédominent avec quarante-deux titres. Les structures syntaxiques les plus récurrentes sont : les syntagmes nominaux et les syntagmes nominaux coordonnés (Le tableau de classement des titres en

⁹⁶ « Il faut commencer l'étude du texte par celle de son titre » (Hoek cité par Engel, 2010).

fonction des buts visés, de leurs structures et de leurs types est, en raison de sa longueur, proposé en annexe 4).

Les résultats du classement peuvent être synthétisés de la sorte :

Titres incitatifs		Titres mixtes		Titres informatifs	
27		19		9	
Titres Rédactionnels	Avec reprise	Titres Rédactionnels	Avec reprise	Titres Rédactionnels	Avec reprise
18	9	15	4	9	/

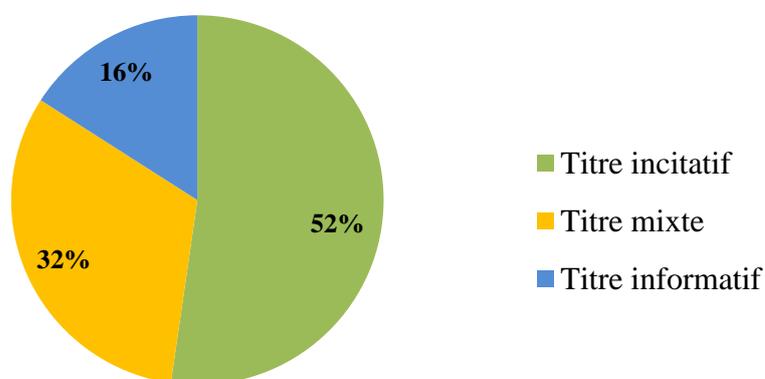
Tableau 6 : Répartition des titres en fonction de leurs visées et de leurs types

Structure syntaxique	Titre rédactionnel	Avec reprise	Total
Syntagme nominal	16	4	20
Syntagmes nominaux coordonnés	10	4	14
Phrase injonctive	3	2	5
Phrase interrogative	1	1	2
Proposition subordonnée	1	1	2
Syntagme infinitif	1	1	2
Syntagmes nominaux juxtaposés	2	/	2
Interjection	2	/	2

Pronoms interrogatifs juxtaposés	1	/	1
Syntagme adverbial	1	/	1
Syntagme nominal et S. adverbial juxtaposés	1	/	1
Interjection et S. adverbial juxtaposés	1	/	1
Syntagme prépositionnel	2	/	2
Total	42	13	55

Tableau 7 : Répartition des titres en fonction de leurs structures syntaxiques

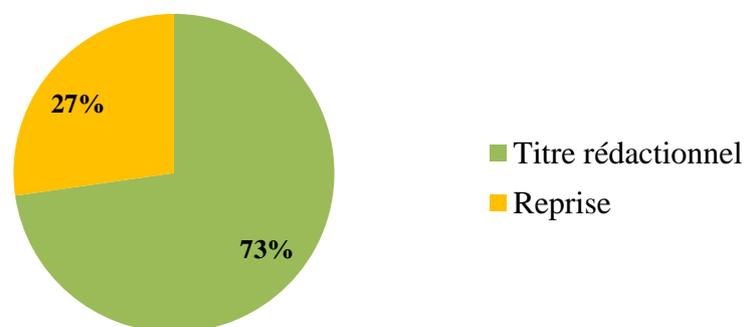
La prédominance des titres incitatifs et mixtes (voir graphique ci-dessous) montre que le chroniqueur construit ses titres d'abord pour séduire le lecteur, pour l'accrocher. Un choix qui trouve sa première justification dans le genre de la chronique d'opinion qui, même en traitant d'événements et d'actualité, n'est pas informative mais interprétative. Le chroniqueur use des possibilités que lui offre le langage et des stratégies discursives pour attirer, impressionner et enfin convaincre le lecteur.



Graphique 5 : Répartition des titres en fonction de leurs visées

Les titres informatifs ne constituent que seize pour cent des titres du corpus. Leur observation montre qu'ils sont organisés autour de trois thèmes principaux : la politique, la religion et la justice. Ils abordent l'intégrisme (L'intégrisme ou la tension de la régression), le dogme (Ibadites, hérésie et hidjab), la justice (Amnistie et morale ; Corruption et magistrats ; La peine de mort) et la répression politique (Répressions politiques ; Entre l'État de droit et l'État de fait). Les trois thèmes renvoient au contexte sociopolitique des années quatre-vingt-dix caractérisé, comme nous l'avons déjà vu, d'une part par l'ouverture démocratique et de l'autre par la répression politique et la montée de l'intégrisme.

L'observation des éléments informatifs des titres mixtes⁹⁷ ressort les trois thèmes cités précédemment, à savoir la politique, la religion et la justice (Le chou démocrate et la chèvre intégriste ; Un peu d'oxygène, Messieurs du Pouvoir ! « Les constantes » ; Les incendiaires et les apprentis-sorciers ; L'Utopie et le crime). Nous retrouvons aussi l'actualité internationale (« Vive la Palestine, À bas les Palestiniens ! », la guerre (La bombe L – L pour langage) et le racisme (Le racisme anti-arabe, seulement une opinion ?).



Graphique 6 : Répartition des titres en fonction de leurs types

Comme le montre le graphique 6, les titres rédactionnels prédominent. Leur observation démontre, concernant les titres incitatifs et mixtes, le recours du chroniqueur à l'interpellation de l'énonciataire à travers les phrases interrogatives⁹⁸ et impératives⁹⁹ (Attention, danger ! Qui êtes-vous, Messieurs les députés ? De la décence, d'abord ! Le racisme anti-arabe, seulement une opinion ? Qui- que- quoi- où ? Un peu d'oxygène,

⁹⁷ Les titres mixtes ont l'avantage de concilier éléments informatifs et style suggestif.

⁹⁸ L'interrogation rhétorique feint un échange dialogique avec l'énonciataire.

⁹⁹ L'emploi de l'impératif renforce l'illusion d'oralité dans les titres (Engel, 2000).

Messieurs du Pouvoir ! La gueule de bois, peut-être ?), à l'exclamation (Démocrates du nouveau type !), à l'interjection qui est perçue, selon Rosier (2000 : 27), comme un marqueur d'énonciation de la subjectivité émotive du locuteur (Kraak¹⁰⁰ ! « Vive la Palestine, à bas les Palestiniens !¹⁰¹ ») et au néologisme (Notes d'exil d'un « Pied-gris¹⁰² »). Le chroniqueur tente d'émouvoir son interlocuteur, de dramatiser et de créer une connivence pour ensuite le convaincre par son analyse.

Il recourt aussi aux signes orthographiques (les guillemets (« Les Constantes » ; Notes d'exil d'un « Pied-gris ») et les trois points de suspension (Solidarités...)) qui évoquent, respectivement, le dédoublement des instances énonciatives (Rinck & Tutin, 2007) et la suspension de l'énonciation (Rault, 2014) incitant ainsi, dans les deux cas, à un effort interprétatif de la part du lecteur. Une relation interlocutive s'instaure : une dimension intersubjective.

Nous avons également relevé des figures de style, points d'ancrage énonciatifs du sujet parlant ou écrivant selon Bonhomme (2010) toujours subjectives (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 139). Nous citons : l'allégorie (Les tenailles du piège), l'antithèse (L'Utopie et le crime ; Miel et vinaigre), l'emphase (Hurler de colère ; La cendre d'une main), la métaphore (Quand les hyènes relèvent la tête).

Sur le plan énonciatif, les figures de style ont des effets discursifs « notables » qui peuvent être regroupés en quatre fonctions : une fonction phatique (en renforçant le contact entre locuteur et allocutaire), une fonction affective (en éveillant les émotions des allocutaires), une fonction cognitive (en proposant des savoirs aux allocutaires) et une fonction argumentative (en contribuant à la persuasion de l'allocutaire). Les quatre fonctions revêtent, dans le cas de la titraille de la presse, une grande importance¹⁰³. Dans le cas de la chronique d'opinion, genre qui acquiert sa notoriété de celle de son auteur, leur emploi n'est que trop justifié. Le chroniqueur modalise son énoncé de manière à séduire l'allocutaire, à l'engager dans un effort interprétatif en impliquant, à la fois, son intellect et son affect.

¹⁰⁰Le chroniqueur a choisi une orthographe personnalisée. L'orthographe usuelle étant « crac ». L'onomatopée exprime le bruit de quelque chose qui craque ou la soudaineté d'un événement.

¹⁰¹ Laurence Rosier parle de mise en scène théâtrale de l'énonciation.

¹⁰² L'historien français Jean-Louis Donnadiou (1992) propose dans le N° 27 de *Pieds-noirs d'hier et d'aujourd'hui*, la définition suivante : les petits pieds-gris sont les enfants issus de pieds-noirs et de métropolitains aux pieds blancs. Dans son enquête sur l'intégration des pieds-noirs dans le Midi, René Domergue (2005) réalise des centaines d'entretiens avec des pieds-noirs dans le pays de Nîmes et dans sa périphérie et rapporte une autre définition : ce sont les Français et les Européens de Tunisie par opposition aux pieds-noirs, Français et Européens d'Algérie.

¹⁰³ Le titre attire, séduit, informe, convainc et surtout fait vendre.

Pour les titres informatifs rédactionnels et qui sont au nombre de sept, nous avons relevé, sur le plan de leurs structures, quatre occurrences de syntagmes nominaux coordonnés, deux occurrences de syntagme nominal et une seule occurrence de syntagme prépositionnel.

Les titres avec reprise comportent des défigements ou reformulations d'expressions figées (figements¹⁰⁴ linguistiques et culturels)¹⁰⁵. En les élaborant, le chroniqueur met en scène plusieurs voix ou points de vue, ce qui relève des stratégies discursives de la polyphonie. Devant ce genre de titres, l'énonciataire (ou le lecteur) effectue un parcours circulaire : il part du titre à l'article ensuite revient au titre pour déchiffrer l'énigme, un parcours interprétatif tributaire des connaissances encyclopédiques et du fond culturel partagé. Par rapport à la chronique d'opinion, genre interprétatif, ces titres permettent de produire des effets de séduction et de connivence ; de convaincre et surtout de traiter avec précaution les sujets d'actualités les plus polémiques. En effet, de telles reprises permettent à l'énonciateur de s'exprimer à travers les voix de la sagesse et de la conscience collective.

Des douze titres recensés, nous avons relevé deux reprises d'expressions idiomatiques (Mais de quoi je me mêle ? Cracher dans la soupe), trois expressions appartenant ou renvoyant au domaine de la tradition littéraire (Si la stupidité¹⁰⁶... Tirer les marrons du feu¹⁰⁷ ; Nous autres¹⁰⁸ citoyens imbéciles), quatre renvoyant au domaine de la tradition religieuse (La terre tourne et la morale aussi¹⁰⁹ ; L'aveugle et la lumière¹¹⁰ ; Cessons les Jérémiades¹¹¹ ; Le malheur renouvelé¹¹²), une expression renvoyant à la fois à une référence cinématographique et à une œuvre littéraire (Les incendiaires et les apprentis-sorciers¹¹³),

¹⁰⁴ Figement ou phraséologie : « *le figement qu'implique la phraséologie permet aussi le défigement, « qui vise à faire resurgir tout ou partie du sens originel des éléments » (Fiala et Habert, 1989 : 89) » (Maingueneau, 2009 : 97).*

¹⁰⁵ Le figement linguistique est une expression figée de la langue qui renvoie à un sens global autre que celui de ses unités ou, selon les termes de Gross (1996), qui est caractérisée par l'opacité syntaxique et/ou l'opacité sémantique (un moulin à paroles pour une personne très bavarde). Le figement culturel, quant à lui, est un énoncé qui appartient au patrimoine linguistico-culturel d'une communauté donnée comme les titres de films, d'œuvres littéraires et artistiques.

¹⁰⁶ « *Si la stupidité était un crime, la moitié de l'humanité serait hors la loi...* » Marion Zimmer Bradley, *La chaîne brisée*, 1979.

¹⁰⁷ *Le singe et le chat*, La Fontaine

¹⁰⁸ *Nous autres*, roman de science-fiction satirique d'Évguerini Zamiatine (1920) critiquant l'État totalitaire.

¹⁰⁹ « La terre tourne et la Croix demeure » : « Stat Crux dum volvitur orbis ».

¹¹⁰ Les différentes paraboles prononcées par Jésus Christ sur les aveugles font allusion à l'humanité en quête d'une lumière spirituelle.

¹¹¹ Du prophète juif Jérémie qui n'avait pas cessé de prédire la chute de Jérusalem.

¹¹² *Le fanatisme renouvelé* de Jean Baptiste Louvroleuil, prêtre de la doctrine chrétienne, 1704.

¹¹³ Les incendiaires : film muet de Méliès (1906). *L'apprenti sorcier* : poème symphonique de Paul Dukas (1897) inspiré de la ballade homonyme de Goethe écrite un siècle plus tôt.

une expression renvoyant à une référence culturelle (La démocratie sans les démocrates¹¹⁴) et la reformulation d'une expression idiomatique (Le chou démocrate et la chèvre intégriste).

Les informations contenues dans les titres polyphoniques sont implicites et subjectives. À travers ces titres, le locuteur peut se mettre à distance de l'énonciateur (énoncé-source) ou au contraire se dissimuler derrière ses mots pour exprimer une vision subjective (Dupont-Hordyński, 1966). Pour pouvoir analyser le positionnement énonciatif du locuteur à travers ces énoncés polyphoniques, nous devons nous atteler, à un autre niveau de la présente recherche, à les comparer et à les confronter chacun à son article respectif.

Conclusion

L'analyse des titres nous révèle, d'ores et déjà, le caractère engagé des chroniques et leur organisation autour des thématiques de la politique, la religion, la justice, l'actualité internationale, la guerre et le racisme. La prédominance des titres incitatifs et mixtes renseigne sur l'entreprise persuasive du chroniqueur qui tente de capter et de séduire le lecteur dès la titraille.

En effet, le chroniqueur exprime explicitement de la subjectivité émotive. Il contribue également à l'instauration d'une dimension intersubjective par l'interpellation et l'emploi des expressions imagées et des défigements sollicitant ainsi l'effort interprétatif du lecteur, ce qui nous oriente vers la nécessité d'examiner son positionnement énonciatif dans les parties suivantes du présent travail.

¹¹⁴ À ce niveau de l'analyse, ce titre présente deux possibilités de classement puisqu'il renvoie au titre d'un ouvrage *La Démocratie sans le peuple* de Maurice Duverger (1967) et à la citation de Georges Bernanos : « Ce sont les démocrates qui font les démocraties, c'est le citoyen qui fait la république ». *La France contre les robots*, 1947

Deuxième partie

**La subjectivité par sélection et par
hiérarchisation**

Chapitre I

La subjectivité par sélection

Introduction

Les médias (ou mass média) permettent la diffusion large et collective d'informations et d'opinions¹¹⁵. Dans un cadre d'idéale démocratie, le « quatrième pouvoir »¹¹⁶ informe les citoyens les aidant, ainsi, à se forger des opinions politiques : savoir, pour le citoyen, est la première forme du pouvoir. Cependant, pourvoyeurs d'informations, les médias ne gèrent le flux informationnel qu'en vue d'un impact médiatique escompté. La sélection des informations à communiquer s'opère dans un ensemble de faits qui ne peut être verbalisé ou transmis en totalité d'où l'idée de l'agenda des médias¹¹⁷ : chaque média aborde des thèmes tout en les hiérarchisant (Charron, 1995).

La présente étude n'a pas pour objectif de cerner les choix éditoriaux d'un organe de presse, choix répondant à un positionnement idéologique et se déployant selon des logiques commerciale et médiatique ; mais de déterminer ceux d'un chroniqueur, censé commenter et analyser les faits à chaud : quels faits choisit-il d'aborder et de commenter ? Surdéterminés en partie par l'instance de production, ces choix et ton, en plus du fait qu'ils renvoient à la subjectivité du chroniqueur, participent de son éthos discursif¹¹⁸.

1. L'intervention par sélection

Comme nous l'avons déjà mentionné, lors d'un acte de communication médiatique, la transaction commande la transformation. Il s'agit, en effet, d'un processus de mise en forme, de mise en scène et de mise en sens. Les praticiens des médias opèrent des choix, sélectionnent des informations et les rapportent de manière à signifier. Ils puisent dans l'actualité les faits en respectant les critères de vérité (d'authenticité, de vraisemblance, de dévoilement et d'opinion). Ils « *s'efforcent bien d'informer objectivement, mais ils le font sur*

¹¹⁵ « *Le droit à l'information repose sur un seul fondement : l'information est un bien public qui doit être accessible à tous et n'excepter aucun domaine de la vie économique, sociale et politique. L'exercice de ce droit ne consiste pas seulement dans le droit d'être informé, mais aussi dans le droit d'informer que revendiquent les journalistes* » Henri Maler et Mathias Reymond, *Médias et mobilisations sociales. La morgue et le mépris ?*, 2007. Voir <http://www.acrimed.org/Se-servir-des-medias-dominants-sans-leur-etre-asservis#top>

¹¹⁶ L'expression « quatrième pouvoir » désigne la presse et les médias et regroupe tous les moyens de communication. Le quatrième pouvoir peut servir de contre-pouvoir face aux trois premiers, mis en avant par Montesquieu dans *L'esprit des lois* et incarnant l'État, à savoir les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. En France, l'un des Présidents de la cinquième République, François Mitterrand, rend hommage au philosophe des Lumières dans une lettre aux Français : « *Montesquieu pourrait se réjouir qu'un quatrième pouvoir ait rejoint les trois autres et donné à sa théorie de la séparation des pouvoirs l'ultime hommage de notre siècle* ».

¹¹⁷ Ou l'agenda médiatique (Charaudeau, 2001).

¹¹⁸ Nous précisons aussi que le fait de rassembler les chroniques dans un recueil participe de la volonté de construire son image d'auteur (Maingueneau, 2009).

ce qu'ils croient subjectivement être important » (Aubenas & Benasayag¹¹⁹ cités par Bellenger, 2000 : 134).

Les travaux de White, portant sur la sélection et prenant l'éditeur comme base d'analyse, ont démontré que ce dernier choisit en fonction de ses conceptions personnelles (donc subjectives) sur ce qui fait la qualité d'une nouvelle. En prenant le niveau institutionnel comme base d'analyse, d'autres études ont constaté « un fort consensus », « une logique institutionnelle » (Flichy & al, 1997 : 551).

Dans *Le discours d'information médiatique : La construction du miroir social*, Charaudeau explique que la sélection des événements se fait selon l'exigence d'actualité et selon leur potentiel de saillance qu'il explique par leur capacité à évoquer les drames de la destinée humaine et le désordre de l'ordre social par un traitement fortement « fictionnalisé¹²⁰ ». Plus qu'un rôle d'informateur, les médias jouent un rôle de catharsis sociale.

Cependant, les faits ne deviennent événements qu'après leur médiatisation. « *Des événements capitaux peuvent avoir lieu sans qu'on en parle. C'est le fait de les apprendre rétrospectivement [...] qui constitue l'événement. Le fait qu'ils aient eu lieu ne les rend qu'historiques¹²¹. Pour qu'il y ait événement, il faut qu'il soit connu* » (Nora, 1972 : 162). Ainsi, certains faits restent occultés. Informer, selon le titre d'un article d'Harvey Molotch et de Marilyn Lester, sera une conduite délibérée de l'usage stratégique des événements.

L'événement est « un fait projeté » dans le vécu des masses, construit et commercialisé. Sa médiatisation et son interprétation font partie de lui-même à travers les procédés de mise en scène et de mise en sens. Il est surtout plus complexe que l'occurrence¹²² (ou le fait) spatio-temporelle qui reste un fait brut puisqu'elle ne comporte pas en soi de

¹¹⁹ In *La Fabrication de l'information* (sous-titré *Les Journalistes et l'Idéologie de la communication*), ouvrage de la journaliste française Florence Aubenas et du philosophe franco-argentin Miguel Benasayag, paru pour la première fois en 1999 aux éditions de la Découverte.

¹²⁰ « *[Le] récit médiatique construit son propre réel en faisant commerce de nos imaginaires* » (Charaudeau, 1997 : 237).

¹²¹ Nora (1972) cite pour exemple la guerre d'Algérie : certains faits seulement appartiennent tout entiers à la presse et lui demeurent attachés (la torture, les récits des négociations...), d'autres ne le sont pas, ils gardent leur caractère historique.

¹²² « *Chaque occurrence constitue une ressource potentielle pour construire un événement, et la longévité de l'événement ainsi construit est en permanence tributaire des objectifs du moment* » (Molotch & al, 1996 : 26). « *Le travail de promotion d'occurrences au rang d'événements publics dérive des besoins en événements de ceux qui assurent cette promotion* » (ibid. : 27).

signification et ne fixe non plus de description¹²³. Une fois médiatisée, l'occurrence se trouve réifiée, « *elle devient un objet du monde social, disponible à titre de ressource pour construire des événements ultérieurs* » (Molotch & al., 1996 : 26).

Dans ce chapitre, nous nous intéressons à la sélection par le chroniqueur, dans l'ensemble des occurrences, de celles qui lui semblent les plus intéressantes pour être analysées et interprétées. Le chroniqueur agit tel un « filtre¹²⁴ » qui retient du flux de faits et de discours ceux qu'il estime les plus dignes d'intérêt. Des choix subjectifs reposant sur des jugements de valeurs : « *la sélection des nouvelles repose sur des jugements de valeur fondés sur ses propres expériences, attitudes et attentes* » (Derville, 1999 : 153).

2. La subjectivité par sélection des unités informationnelles

Pour traquer le surgissement, dans l'énoncé, du sujet d'énonciation sur le plan de la sélection des faits à verbaliser, Kerbrat-Orecchioni (1980 : 122) propose d'analyser l'événement en quatre composantes : faits constitutifs de l'événement lui-même (ou occurrences), faits annexes, informations utiles et citation. Selon elle, cette forme de subjectivité est considérable :

commenter telle affaire et pas telle autre [...], nommer telle marque, tels produits, telle personne et ne pas retenir d'autres noms ou indications [...]. A chaque instant, quel que soit le journal, sa formule, sa tendance s'il en a une, son objet, il faut choisir et donc manquer à l'impossible objectivité (Viansson-Ponté¹²⁵ cité par Kerbrat-Orecchioni, *ibid.*).

- Les faits constitutifs de l'événement sont les occurrences spatio-temporelles retenues par le chroniqueur dans la construction de l'événement commenté.
- Les faits annexes sont les unités d'informations auxquelles le chroniqueur recourt pour bien cerner l'objet de sa chronique mais qui ne rentrent pas dans la constitution de l'événement commenté (mention de termes de la loi, rappel d'affaires analogues, suppléments...).
- Les informations utiles sont les informations factuelles en rapport avec l'événement mais qui n'ont aucun effet sur la compréhension et l'interprétation de l'événement (adresse, date...).

¹²³ C'est la médiatisation et l'interprétation qui apportent la description et la signification, qui assignent aux faits un sens selon les termes de Nora (1972).

¹²⁴ Le terme est de David White.

¹²⁵ Pierre Viansson-Ponté (1920-1979), journaliste français.

- Les citations peuvent, dans le discours médiatique, servir à argumenter¹²⁶, à illustrer, à étayer ou à ironiser. Il importe de déterminer à qui le chroniqueur prête la parole.

Appliquée à notre corpus de chroniques, l'approche nous permettra de vérifier l'existence d'un noyau informationnel commun, de comparer les unités d'information énoncées et/ou tues par chaque organe et de déterminer à qui le chroniqueur prête-t-il la parole. L'ordre de classement de certaines occurrences peut paraître anachronique à première vue. Nous précisons que c'est le même ordre que présentent les chroniques considérées.

Le recensement et le classement des faits par organe de presse et par chronique mettent en évidence l'étendue thématique des faits et la propension du chroniqueur aux rappels historiques¹²⁷. Les faits sont synthétisés dans les tableaux suivants :

2.1. Premier organe : *Algérie Actualité*

1/ « Amnistie et morale »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - La proclamation de l'État de droit par les officiels algériens. - Le refus des autorités d'assumer la responsabilité qui en découle. - La passivité de l'opposition et de la société civile. - Le recours à la torture lors de la répression des événements d'octobre. - L'impunité des tortionnaires. - L'amnistie des jeunes accusés de rébellion et de leurs tortionnaires.
Faits annexes	/
Informations utiles	- La publication du <i>Cahier noir d'Octobre</i> .

¹²⁶ « [L]'efficacité argumentative du « tronçage » citationnel n'est plus à démontrer » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 122).

¹²⁷ Nous entendons par rappel historique des faits historiques intervenant dans la construction de l'événement en tant que faits annexes et non en tant que faits constitutifs de l'événement ce qui concorde avec l'exigence d'actualité qui empêche la mise en regard avec le passé (Charaudeau, 1997).

Citations	- La déclaration des Nations unies : « <i>tout être humain a des droits inaliénables</i> ».
-----------	---

2/ « Le chou démocrate et la chèvre intégriste »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - L'interview du ministre de l'Éducation, Ali Benmohamed, dans <i>El Moudjahid</i>. - La réponse en langue de bois du ministre. - Les positions contradictoires des ministres algériens et des syndicalistes par rapport aux questions cruciales. - Les positions contradictoires de l'ancien ministre de la Culture et de l'Information, Ali Ammar, lors des événements d'Octobre et après. - Les déclarations du secrétaire général du syndicat des enseignants du secondaire sur le niveau de l'enseignement secondaire. - L'irresponsabilité des éducateurs algériens.
Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Le gouvernement réformateur de Hamrouche. - Les déclarations d'Ali Ammar¹²⁸ concernant le 5 Octobre.
Informations utiles	- Amicale des Algériens en Europe : association gouvernementale de « contrôle » des émigrés.
Citations	- Le journaliste d' <i>El Moudjahid</i> : « <i>M. le ministre, depuis quelque temps, la mixité dans les établissements scolaire est mise en cause sans qu'il</i>

¹²⁸ Mohammed Ali Ammar, président de l'Amicale des Algériens en Europe (organisation du FLN) et ministre de l'Information et de la Culture dans le gouvernement Merbah, déclare lors des événements d'Octobre 1988 : « *C'est un chahut de gamins qui a dérapé, un point c'est tout* ».

	<p><i>n'y ait eu de réaction de la part du ministre de l'Éducation ».</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ministre : « <i>Ma réponse s'étale à deux niveaux [...] Les textes en vigueur accordent l'organisation et l'animation de l'école au ministère de l'Éducation et nous nous y tenons ».</i> - Le syndicaliste : « <i>[...] nous avons remarqué que les étudiants algériens titulaires d'un baccalauréat ... ».</i> - L'enseignant d'université : « <i>Mais qu'est-ce que c'est, ces lycéens que vous nous envoyez à l'université ?!... ».</i> - L'enseignant du lycée : « <i>Et vous, qu'est-ce que c'est, ces enseignants que vous formez pour nos lycées ?!... ».</i>
--	---

3/ « **Attention danger !** »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - La publication, dans la presse, des moyennes d'accès aux établissements universitaires. - L'informatisation des opérations d'orientation et d'affectation des étudiants. - L'abaissement des dernières moyennes par filière.
Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - La menace par les avions de guerre et par l'arme chimique d'un pays du Golfe (le Koweït). - La profanation de tombes de martyrs de la guerre d'indépendance¹²⁹.
Informations utiles	/

¹²⁹ Ce fait annexe a été adjoint dans le recueil.

Citations	/
-----------	---

4/ « Répression politique »

<p>Première section</p> <p>Police politique</p>	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Les interviews du Premier ministre et du ministre de la Défense¹³⁰ dans la presse. - L'amnistie sans débat.
	Faits annexes	- Les agissements des agents de la SM auprès de détenus politiques d'Octobre 1988.
	I ¹³¹ . utiles	/
	Citations	/
<p>Deuxième section</p> <p>Touaregs</p>	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Le massacre de Touaregs au Mali. - L'indifférence de l'opinion publique algérienne. - Le silence de l'aménokhal Akhamokh.
	Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Le pogrom de Hamma¹³² par l'armée syrienne. - Le gazage de Halabja¹³³ par l'armée irakienne - Le massacre de Sabra et Chatila¹³⁴. - L'accueil du chef des exécutants libanais, Eli Hobeïka, par les autorités syriennes.

¹³⁰ Respectivement Mouloud Hamrouche et Khaled Nezzar.

¹³¹ Pour informations.

¹³² Où le massacre de Hamma, en février 1982, par le régime de Hafez el-Assad suite à l'insurrection des frères musulmans.

¹³³ Massacre par l'arme chimique de la ville kurde Halabja dans la province d'Essulaymania, en mars 1988.

¹³⁴ Massacre perpétré par les forces israéliennes et les milices libanaises chrétiennes contre les réfugiés palestiniens des camps Sabra et Chatila à Beyrouth-Ouest en septembre 1982.

		- Le refoulement de centaines de réfugiés du Sahel par les autorités algériennes.
	Informations utiles	- Le chef des Targuis, l'aménokhal ¹³⁵ Akhamokh, siège à l'assemblée nationale.
	Citations	/

5/ « **Ibadites, hérésie et hidjab** »

Première section El Wancharissi	Faits constitutifs de l'événement	- La tenue d'un séminaire sur la pensée et l'œuvre d'El Wancharissi. - Les fatwas d'El Wancharissi concernant les Ibadites.
	Faits annexes	- La comparaison de la côte kabyle à l'Europe par Ali Benhadj ¹³⁶ . - La tentative d'exécution au bûcher d'une femme et de son enfant à Berriane ¹³⁷ .
	Informations utiles	- El Wancharissi avait écrit quatorze ouvrages dont <i>El Miiyar</i> (publié en 1981 à Beyrouth par Dar El Gharb El Islami).
	Citations	/
Deuxième section Cachez cette chevelure que je ne saurais voir...	Faits constitutifs de l'événement	- La déclaration d'un élu FIS, maire de la ville d'Annaba, concernant une employée non voilée.
	Faits annexes	- L'évocation par le journal <i>Al Annab</i> de l'affaire de l'employée non voilée.
	I. utiles	/

¹³⁵ Chez les Touaregs, l'aménokhal est un chef traditionnel élu par les sages, choisis selon des critères moraux et dans des familles nobles.

¹³⁶ Ou Ali Belhadj, cofondateur du FIS.

¹³⁷ Commune de la wilaya de Ghardaïa.

	Citations	/
Troisième section Soudan	Faits constitutifs de l'événement	- La condamnation, au Soudan, du directeur d'un quotidien pour activités anti-gouvernementales.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	/

6/ « **Vive les bananes !** » ou « **Si la stupidité...** »

Première section On est tes frères	Faits constitutifs de l'événement	- Une conversation entre copains, à propos de la femme et de son statut, rapportée au chroniqueur par l'un des interlocuteurs.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	- Une conversation rapportée au style direct entre des copains de quartier.
Deuxième section Poètes	Faits constitutifs de l'événement	- Le commentaire formulé par l'un des interlocuteurs à l'adresse du chroniqueur, son ami.
	Faits annexes	- La poésie amoureuse et les récits courtois des Arabes.
	I. utiles	/
	Citations	- Le commentaire rapporté au style direct.

Troisième section Saoula	Faits constitutifs de l'événement	- La manifestation des écoliers contre la mixité, à Saoula ¹³⁸ .
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	- Le maire de Saoula : « <i>Séparer les écoles est l'une des volontés du FIS et de Dieu</i> ». - Le proviseur du lycée Mokdad ¹³⁹ : « [...] <i>le problème de l'enseignement en Algérie est la mixité, non le système éducatif.</i> »

7/ « **Pour Kateb Yacine** » ou « **Mais de quoi je me mêle ?** »

Première section Enterrer en France	Faits constitutifs de l'événement	- La parution d'un article de Cheikh Ghazali ¹⁴⁰ sur la mort et l'enterrement de Kateb Yacine ¹⁴¹ .
	Faits annexes	- <i>Mohammed, prends ta valise</i> , pièce de théâtre en arabe dialectal traitant de l'émigration. - L'universalité du chef-d'œuvre de Kateb, <i>Nedjma</i> . - La conversion de Kateb à l'écriture en arabe dialectal.

¹³⁸ Commune de la wilaya d'Alger.

¹³⁹ Le chroniqueur parle de lycée mais l'établissement scolaire portant le nom Mokdad à Saoula est le CEM Mokdad Abdelghani.

¹⁴⁰ Mohamed Ghazali ou al Ghazali (1917-1996) est un penseur et théologien égyptien. Entre 1984 et 1989, il enseigne à l'université islamique émir Abdelkader à Constantine et préside son conseil scientifique. En Algérie, al Ghazali acquiert une grande notoriété grâce à ses conférences et ses apparitions chaque lundi sur la chaîne nationale.

¹⁴¹ Kateb Yacine (1929-1989) est poète, romancier et dramaturge. Né à Constantine, il voyage beaucoup : du Maghreb aux pays nordiques, de l'Europe au Viêt-Nam. Son premier recueil de poèmes *Soliloques* paraît en 1946 à Bône. Viennent ensuite les œuvres maîtresses : *Nedjma* en 1956 ; *Le Cercle des repréailles*, en 1959, théâtre contenant : *Le Cadavre encerclé*, *La Poudre d'intelligence* et *Les Ancêtres redoublent de férocité* ; *Le Polygone étoilé* en 1966, les trois ouvrages publiés au Seuil à Paris. En 1970, paraît également au Seuil la pièce *L'Homme aux sandales de caoutchouc* traitant du Viêt-Nam (Déjeux, 1973 : 267).

		- L'aversion de Kateb pour les puissants et leurs courtisans.
	Informations utiles	- La revue El Irchad est l'organe de l'association de M. Nahnah ¹⁴² .
	Citations	- Ghazali : « <i>quand j'ai appris la nouvelle de la mort de Kateb Yacine, j'ai dit : « était-il donc vivant qu'on puisse parler de sa mort !? » »</i> « <i>S'il n'avait tenu qu'à moi, j'aurais recommandé de l'enterrer en France, non en Algérie. Il a vécu en écrivant en français, non en arabe !... »</i> , « <i>Kateb Yacine et ses semblables sont des mercenaires de l'invasion culturelle »</i> , « <i>Cet homme est trop bas pour moi pour que je parle de lui... »</i> .
Deuxième section Malédiction	Faits constitutifs de l'événement	- Les sermons outrageux de certaines mosquées après la mort de Kateb Yacine.
	Faits annexes	- Le dénigrement de Kateb par Ghazali.
	I. utiles	/
	Citations	/
Troisième section Othman	Faits constitutifs de l'événement	- Le récit de Mohammed Saïd Ashmawy ¹⁴³ des assassinats de trois des quatre califes bien guidés. - La profanation de la tombe d'Othman Ibn Affan.
	Faits annexes	/

¹⁴² Mahfoud Nahnah (1942-2003) : homme politique algérien, figure de l'islamisme modéré et chef du parti Mouvement de la société de paix.

¹⁴³ Mohammed Saïd Ashmawy (1932-2013) est théologien et juriste égyptien controversé.

	Informations utiles	- L'ouvrage d'Ashmawy est publié aux Editions Laphomic et Bouchène.
	Citations	- Ashmawy : « <i>Même les interdits les plus sacrés furent violés, comme celui qui entoure les morts : refusant qu'il soit enterré avec les musulmans, les meurtriers de Othman Ibn Affan profanèrent sa dépouille mortelle puis l'inhumèrent dans le cimetière juif...</i> ».

8/ « Quand les hyènes relèvent la tête »

Faits constitutifs de l'événement	- La prise de parole, dans la presse écrite, d'un tortionnaire, ex-numéro deux de la S.M, Benhamza Abdellah.
Faits annexes	- La protection par la loi d'amnistie des tortionnaires. - Benhamza était à la tête du quartier général de la S.M. - Bachir Hadj Ali est l'une des victimes de Benhamza. - La publication, en 1966, par les éditions de Minuit, d'un recueil de témoignage des torturés après le coup d'État de 1965 de Boumediene.
Informations utiles	- Le quartier général de la S.M sis Poirson, sur l'artère reliant le boulevard Bougara au chemin Beurepaire, à Alger. - Henri Alleg ¹⁴⁴ est l'auteur de <i>La Question</i> ¹⁴⁵ .

¹⁴⁴ Henri Alleg (1921-2013), né Harry Salem, est journaliste français et militant communiste anticolonialiste. Il est l'un des premiers à dénoncer la torture lors de la guerre de libération nationale.

¹⁴⁵ *La Question*, publié la première fois le 18 février 1958, est un livre autobiographique dénonçant la torture pendant la guerre d'Algérie : Alleg y témoigne des sévices qu'il avait subis, en 1957, entre les mains des parachutistes.

<p>Citations</p>	<p>- Bachir Hadj Ali : « <i>Le Rouquin est à la tête de cette usine...peu intelligent, borné, sectaire...C'est un tortionnaire « socialiste »...Si, par malheur, l'Algérie devait un jour posséder son camp de Buchenwald¹⁴⁶ ou rouvrir celui de Djenien Bou-Rezg¹⁴⁷, le Rouquin serait à son aise dans un rôle de directeur ».</i></p> <p>- Henri Alleg : « <i>Ainsi Benhamza dit dans la salle de torture à Mohammed Rebah¹⁴⁸ que si, pendant la guerre de libération nationale, les parachutistes n'étaient pas parvenus à le faire parler, il se faisait fort d'y arriver en utilisant tous les moyens et, montrant la baignoire et le fil d'électricité, il lui demande : « Tu connais ça ? » ».</i></p> <p>- Bouzid Bouallak, journaliste : « <i>On m'administra en premier le traitement de l'eau. Cela consiste à y plonger la tête du patient jusqu'à étouffement, Plus de dix fois, je frisai ainsi l'asphyxie. À ce moment-là est arrivé un homme de grande taille, cheveux et moustache roux. C'était le chef, dont j'appris plus tard le nom : Benhamza. [...] ».</i></p> <p>- Benameur Ichou, ajusteur : « <i>J'ai été roué de coups sur tout le corps par plusieurs officiers de la Sécurité militaire et, en particulier, par un nommé Benhamza, chef de service opérationnel de la S.M [...] ».</i></p>
------------------	---

¹⁴⁶ L'un des plus grands camps de concentration nazis créé en juillet 1937 près de Weimar en Allemagne.

¹⁴⁷ Djenien Bou-Rezg est une commune de la wilaya de Naâma. Le camp de concentration éponyme y était créé dans les répressions qui précédèrent la Seconde guerre mondiale.

¹⁴⁸ Historien, journaliste et militant communiste, Mohamed Rebah a fait partie de l'équipe rédactionnelle d'*Alger républicain* sous la direction d'Henri Alleg. Il est l'auteur de deux ouvrages portant sur la guerre de libération : *Des chemins et des hommes* et *Taleb Abderrahmane guillotiné le 24 avril 1958*.

	<p>- Mohammed Rebah : « <i>J'ai été conduit directement à la salle de torture du P.C de la S.M m'a fait subir le supplice de la baignoire et de l'électricité</i> ».</p> <p>- Brahim Tiraoui, chaudronnier : « [...] <i>Plusieurs civils se trouvaient dans la pièce, et parmi eux le directeur Benhamza...C'est là qu'ils ont commencé à me mettre de l'électricité [...]</i> ».</p>
--	---

9/ « **Abderrahmane III, calife de Cordoue** »

<p>Première section</p> <p>Mortels !...</p>	Faits constitutifs de l'événement	<p>- La lecture du fascicule six de l'<i>Encyclopédie des Nuisances</i>, paru en 1986.</p> <p>- L'étrangeté de l'<i>Encyclopédie</i>.</p> <p>- L'originalité et la finesse du fascicule six.</p> <p>- L'intérêt du chroniqueur pour la notice concernant le calife Abderrahman.</p> <p>- La lucidité du calife.</p>
	Faits annexes	/
	Informations utiles	- L'encyclopédie est sous-titrée : Le dictionnaire de la déraison dans les arts, les sciences et les métiers.
	Citations	- <i>Encyclopédie des Nuisances</i> : « <i>quand ceux qui gouvernent ont à ce point perdu la honte, il est plus honteux encore de leur garder le moindre respect</i> » « <i>qu'au cours de cette vie généreusement risquée, il protégea les arts et les sciences et fonda la célèbre école de médecine de Cordoue</i> ».

		- Abderrahman III ¹⁴⁹ : « <i>Cinquante ans se sont écoulés depuis que je suis calife. [...] Mortels, appréciez par là la grandeur, le monde et la vie</i> ».
Deuxième section Bouc émissaire	Faits constitutifs de l'événement	- La lecture, par Benmalek, de l'ouvrage de l'anthropologue français René Girard, <i>Des choses cachées depuis la fondation du monde</i> . - L'hypothèse émise par l'anthropologue sur la mise à mort d'innocents pour la préservation de l'existence. - Les sacrifices attestés des Aztèques ¹⁵⁰ , des Athéniens, des Tupinambas ¹⁵¹ et des Chuchkis ¹⁵² .
	Faits annexes	- La tendance des Algériens à mettre leurs échecs sur le dos de l'autre. - La lettre de prison de l'ex-DG de l'ENAPAL.
	I. utiles	/
	Citations	/

10/ « **La galaxie d'Andromède et nous** » ou « **Qui- que- quoi- où ?** »

Première section Astro-quoi ?	Faits constitutifs de l'événement	- La diffusion par la télévision algérienne d'une émission d'astronomie dont le principal personnage est un théologien. - Le recours du théologien aux versets coraniques et aux hadiths pour répondre aux questions.
---	-----------------------------------	--

¹⁴⁹ Abderrahman III (891- 961), fondateur du califat omeyyade de Cordoue.

¹⁵⁰ Amérindiens de la tribu des Mexicas qui donnent leur nom à la ville de Mexico et au pays, le Mexique.

¹⁵¹ Tribus guerrières d'Amazonie réputées pour leur cannibalisme.

¹⁵² Peuple d'esquimaux d'Asie conquis par les Russes par la colonisation marchande : tabac, arme, alcool...

	Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - L'incompétence d'EL Azhar en astronomie. - La notoriété de l'observatoire du Mont Palomar et de la NASA. - La démagogie en Algérie.
	I. utiles	/
	Citations	/
Deuxième section Démi-qui ?	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - La Démission du président de l'Assemblée nationale¹⁵³, Bitat¹⁵⁴. - Le motif avancé par Bitat.
	Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - La présentation par Merbah du programme de son gouvernement à l'Assemblée nationale. - Le soutien puis l'opposition de Bitat aux réformes.
	I. utiles	/
	Citations	/
Troisième section Photos-où ?	Faits constitutifs de l'événement	- La publication par <i>El Watan</i> de photographies du cortège mortuaire mitraillé lors des événements d'Octobre.

¹⁵³ Les premières élections législatives se sont tenues, à Alger, le 20 septembre 1962. Avec un mandat d'un an, l'objectif de l'Assemblée constituante était la promulgation de la Loi fondamentale du pays : loi adoptée le 28 août 1963 par l'Assemblée, approuvée par référendum le 8 septembre et promulguée le 10 du même mois. Le 15 septembre, Ben Bella est élu à la présidence de la République et l'Assemblée est prolongée d'un an. Le 3 octobre 1963, le Président de la République s'attribue les pleins pouvoirs et suspend la Constitution qui sera abrogée lorsque Boumediene prend le pouvoir le 19 juin 1965. De 1965 à 1976, un Conseil de révolution est établi. Le 27 juin 1976, une charte nationale est adoptée par référendum puis une nouvelle Constitution le 19 novembre. La Constitution promulguée par l'ordonnance n°76-97 du 22 novembre 1976 se veut la traduction juridique des principes de la charte. La première Assemblée populaire nationale est alors élue le 25 février 1977 (Rocherieux, 2001).

¹⁵⁴ Rabah Bitat (1925- 2000), homme d'État algérien et l'un des neuf historiques. Plusieurs fois ministre, il est aussi le premier président de l'Assemblée populaire nationale, de mars 1977 à octobre 1990. Fin 1978, il assure la présidence de la République par intérim. Bitat démissionne le 03 octobre 1990 pour exprimer son opposition à la politique de Chadli au lendemain des événements d'Octobre.

		- La couverture « efficace » des événements par les agents des services de renseignement.
	Faits annexes	- La dissolution ¹⁵⁵ des services de la police politique et de la Sécurité militaire.
	I. utiles	/
	Citations	/
Quatrième section Agents-combien ?	Faits constitutifs de l'événement	- L'affectation de plusieurs agents à un même poste au niveau du restaurant universitaire réservé aux enseignants à l'université de Bab Ezzouar. - Le manque d'effectif sur d'autres postes. - La lenteur du service. - Le manque d'hygiène.
	Faits annexes	- Le nombre limité d'universités scientifiques dans le centre du pays.
	I. utiles	/
	Citations	/

11/ « **La terre tourne et la morale aussi** »

Première section Papier-toilette	Faits constitutifs de l'événement	- La commercialisation, dans les magasins étatiques, d'un café, Café 5 octobre 88. - La récupération politique et médiatique des événements d'octobre.
	Faits annexes	- Le pillage des magasins étatiques lors des événements d'Octobre.

¹⁵⁵ En septembre 1990, par le ministre de la défense Khaled Nezzar, et la création du DRS (Département de renseignement et de sécurité).

		- La récupération médiatique de la révolution de 1989 en Roumanie.
	I. utiles	/
	Citations	- Un téléspectateur roumain à un présentateur : « <i>Essayez d’abord votre bouche de tous les mensonges que vous avez déversés sur nous pendant ces longues années de dictature !...</i> »
Deuxième section Journaliste femme	Faits constitutifs de l’événement	- Les déclarations de Benhadj concernant la femme.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	- Benhadj à <i>El massa</i> : « <i>Mais quand nous disons que la femme doit rester à la maison [...] Mais les dires des gens ne m’intéressent pas</i> ». - Le journaliste : « <i>Mais que pensez-vous donc de la femme journaliste ?</i> ». - Benhadj : « <i>Elle doit écrire son article à la maison et, ensuite, l’envoyer au siège</i> ».
Troisième section Copieur, va !	Faits constitutifs de l’événement	- La création d’un parti islamiste (parti islamo-démocratique) au Daghestan (URSS). - L’installation de paraboles collectives en URSS.
	Faits annexes	- Le parti islamo-démocratique vise « la consolidation des forces antitotalitaristes, anticommunistes, contre l’attisement de l’animosité interethnique et de l’intolérance religieuse ».

	I. utiles	/
	Citations	/

12/ « L’aveugle et la lumière »

<p>Première section</p> <p>Notre mère à tous</p>	Faits constitutifs de l’événement	- Une femme avec voile intégral traversant le carrefour place Addis Abéba guidée par un petit garçon.
	Faits annexes	- L’animation du carrefour Addis Abéba.
	I. utiles	/
	Citations	/
<p>Deuxième section</p> <p>Complaisance</p>	Faits constitutifs de l’événement	<ul style="list-style-type: none"> - L’interview du président Chadli. - Le texte officiel de l’APS concernant l’interview. - Les multiples atteintes aux lois et aux symboles de la République par certains élus islamistes. - Les atteintes aux lois par l’État lui-même. - Le détournement de 26 milliards de dollars par des agents de l’État. - L’affaire de la Chambre nationale du commerce. - Les attributions illégales de terres agricoles. - La torture dans certains établissements pénitentiaires et commissariats.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/

	Citations	- Le président Chadli : « <i>En ma qualité de président de la République, garant de la constitution [...] Nous avons donné les instructions nécessaires pour veiller à la stricte application des lois en vigueur et pour le respect total de tous les symboles de la République et de la Révolution de Novembre</i> ».
--	-----------	---

13/ « **Tirer les marrons du feu** »

Première section <i>Zorro était déjà là !...</i>	Faits constitutifs de l'événement	- La publication, dans la presse, d'un texte du Conseil régional des avocats d'Alger en faveur de l'Organisation nationale des avocats et de son combat pour les droits de l'homme. - L'Engagement de certains avocats pour la liberté et les droits de l'homme ¹⁵⁶ . - Les prétentieuses déclarations des anciens responsables.
	Faits annexes	- Les manifestations ¹⁵⁷ , en 1980 à Tizi Ouzou, en 1982 à Alger, en 1987 à Sidi Bel Abbès, Batna, Constantine, Bejaia et Médéa. - Les événements d'octobre 1988. - La proclamation par Merbah de son attachement aux libertés fondamentales et du dégoût que lui inspire la torture.

¹⁵⁶ Benmalek cite Ali Yahia, Hocine Zehouane, Mokrane Aït Larbi et Ali Kechid.

¹⁵⁷ « *On enregistre, entre 1980 et 1987, le plus grand nombre de mouvements de protestation plus ou moins violents depuis l'indépendance. C'est une période de crise économique mais également de crise politique* » (Abada, 1999 : 243). En 1980, le printemps berbère à Tizi Ouzou ; le 19 mai 1981, des villes s'embrasaient (Constantine, Béjaïa, Annaba, Alger) ; en 1982, à Oran ; en 1986, à Sétif ; trois autres manifestations ayant trait aux mauvaises conditions de logement : les émeutes de Saïda en 1982, de Thénia en 1985, et de la Casbah d'Alger en 1987.

		- L'affaire dite « affaire de la Ligue des droits de l'homme » ¹⁵⁸ .
	I. utiles	/
	Citations	<p>- Le Conseil régional des avocats d'Alger : « <i>Il faut souligner que depuis 1962, c'est la seule et unique institution du pays qui a su et pu préserver son indépendance malgré les pressions et les menaces [...] ».</i></p> <p>- Le ministre de la justice en 85¹⁵⁹ : « <i>Les mensonges propagés par les ennemis de l'Algérie visent à mettre un groupe au-dessus de la loi, sous prétexte que les faits qui leur sont reprochés sont de nature politique [...] il s'agit de criminels récidivistes de droit commun... ».</i></p> <p>- <i>El Chaab</i> : « <i>Que dire de la soi-disant Ligue des droits de l'homme qui regroupe des personnes telles que Ali Yahia et Aït Larbi¹⁶⁰, dont tout le monde connaît la relation avec les ennemis de l'Algérie, nonobstant leurs qualités d'avocats nationaux... ».</i></p>
Deuxième section Général Ataïlia	Faits constitutifs de l'événement	- L'accapuration par le général Ataïlia ¹⁶¹ d'un château au prix d'un dinar symbolique et de quatre lopins de terre d'après la déclaration d'un élu du FIS.

¹⁵⁸ Il s'agit du procès de la Ligue des Droits de l'Homme, cour de Sûreté de l'État, Médéa, décembre 1985.

¹⁵⁹ Boualem Baki.

¹⁶⁰ Ali Yahia Abdenour (1921) et Mokrane Aït Larbi sont avocats et militants pour les droits de l'homme.

¹⁶¹ Mohamed Ataïlia (1931 -2017) avait occupé plusieurs postes au sein de l'Armée nationale populaire (ANP) (chef de la 4^e région militaire (1969-1979) et de la 1^e (1979-1988)). Il est connu pour sa conversion dans les affaires. Il était à la tête d'un énorme empire économique allant de l'importation de produits alimentaires à l'industrie de transformation.

	Faits annexes	- La nouvelle émission « sans pitié » d'Allalou ¹⁶² , son horaire et la chaîne de diffusion.
	I. utiles	/
	Citations	- Un élu du FIS à Alger <i>Républicain</i> : « le général Aïlia s'est accaparé un château d'une superficie de 23000 mètres carrés au prix d'un dinar symbolique, dans le cadre de la cession des biens du peuple, de quatre lopins de terre d'une superficie de 3100 mètres carrés enregistrés aux noms de ses trois fils et de sa femme ».

14/ « **Félicitations** » ou « **Miel et vinaigre** »

Première section Félicitations 1	Faits constitutifs de l'événement	- Les augmentations de salaire des membres du gouvernement dans des circonstances d'austérité. - La crise économique (la cherté de la pomme de terre, le manque d'eau et de bouteilles de gaz).
	Faits annexes	- L'attribution d'une villa au ministre Bendaoud ¹⁶³ . - Le recours à des experts étrangers chèrement payés. - L'autonomie des supermarchés étatiques.

¹⁶² Mohamed-Ali Allalou (1954) est une figure de la radio algérienne. Connu pour son style corrosif et une grande liberté de ton, il avait animé avant son exil en France, en février 1994, « Bled Mickey », « Sans pitié », « Tahya El Djazyer », « Enniya fel h'bal ». Le 05 octobre 1998, il monte avec un groupe d'artistes un concert « Le chahut de gamins » pour fêter les dix ans du 5 Octobre.

¹⁶³ Abdelkader Bendaoud, ministre de l'agriculture.

	Informations utiles	- Bendaoud est un ex-défenseur de la Révolution agraire.
	Citations	/
Deuxième section Félicitations 2	Faits constitutifs de l'événement	- Le report des congrès du FIS.
	Faits annexes	- Les congrès sur « mesure » de Staline et les assassinats des opposants et des perturbateurs.
	I. utiles	/
	Citations	/
Troisième section Félicitations 3	Faits constitutifs de l'événement	- L'interview, au J.T de 13 heures, du secrétaire général du FLN à propos du renouvellement des instances du parti. - L'attitude complaisante du journaliste.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	- Mehri ¹⁶⁴ : « <i>celle-ci s'est déroulée...</i> » - Le journaliste de la télévision : « <i>...dans de bonnes conditions...</i> » - Mehri : « <i>...dans de bonnes conditions.</i> »

¹⁶⁴ Abdelhamid Mehri (1926-2012), homme d'État et diplomate, il est le secrétaire général du FLN de 1988 à 1996. Il est connu pour le projet qui porte son nom, « le projet Mehri », et qui constitue une réponse au projet de Gaulle et pour la Plate-forme de Rome, ou de Sant'Egidio, sanctionnant la rencontre de huit partis algériens d'opposition à Rome, du 8 au 13 janvier 1995, pour le rejet de la violence, le respect de l'alternance politique et de la légitimité populaire.

Première section « D’abord, ne pas nuire... »	Faits constitutifs de l’événement	<ul style="list-style-type: none"> - Le traitement par le bulletin mensuel d’Amnesty International de l’implication des médecins dans la violation des droits de l’Homme dans plusieurs pays. - Le cas rapporté d’un prisonnier chilien. - Les faux certificats médicaux rédigés à la fin des gardes à vue.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	<ul style="list-style-type: none"> - Amnesty International : « <i>la profession médicale respecte les Droits de l’Homme</i> » « <i>trahissent les normes déontologiques et participent aux abus commis envers les détenus</i> ». - Un prisonnier chilien : « <i>J’ai été examiné à cinq reprises par le personnel du service médical...Bien entendu, les quatre premières fois, le diagnostic a été implacable : apte à la torture. J’imagine que le cinquième examen avait pour objet de vérifier que j’étais en état d’être présenté au procureur militaire</i> ».
Deuxième section Amputation	Faits constitutifs de l’événement	<ul style="list-style-type: none"> - La participation des médecins, dans un certain nombre de pays musulmans, à l’exécution des peines corporelles. - La non-exécution des peines corporelles au Pakistan à cause du refus de participation de chirurgiens.

		<ul style="list-style-type: none"> - La cessation des peines corporelles en Mauritanie après le coup d'État de 1984. - La participation, en 1982, des auxiliaires de santé mauritaniens aux amputations dans au moins deux cas.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	/
Troisième section Joie professionnelle	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'amputations réalisées au Soudan, entre 1983 et 1985. - Les déclarations d'un médecin soudanais ayant participé aux peines corporelles à un journal canadien. - La collaboration de médecins pakistanais à l'exécution de la peine du fouet. - Le combat de l'Association médicale du Pakistan pour le respect des normes déontologiques.
	Faits annexes	- Le refus de chirurgiens pakistanais d'exécuter les peines corporelles.
	I. utiles	/
	Citations	- Un médecin soudanais : « <i>C'est moi qui ai conçu le déroulement de l'opération. Je voulais que ce soit rapide et sans douleur [...] je suis très content, car il n'y a eu aucun incident, pas une seule infection</i> ».

		- Amnesty International : « <i>le moment à partir duquel un prisonnier malade est de nouveau en assez bonne santé pour subir la peine</i> ».
<p>Quatrième section</p> <p>Globe-trotter</p>	Faits constitutifs de l'événement	- L'utilisation des techniques psychiatriques contre les opposants politiques en URSS et dans certains pays de l'Est.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	/
<p>Cinquième section</p> <p>Peine de mort</p>	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - L'opposition inconditionnelle d'Amnesty International à la peine de mort. - Le rôle d'un type de corps médical dans l'exécution des condamnés à la peine de mort aux USA. - L'application de la peine de mort dans certains pays. - La saignée de condamnés à mort irakiens avant leur exécution en 1984. - L'engagement d'Amnesty International pour l'élaboration de conventions interdisant la participation des médecins à la torture. - L'implication de médecins dans des cas de torture lors des événements d'Octobre 88.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	- Amnesty International : « <i>l'ultime peine cruelle, inhumaine et dégradante</i> » « selon

		<p><i>lesquelles les condamnés à mort étaient saignés abondamment avant d'être exécutés [...] ».</i></p> <p>- Une organisation internationale : « <i>On ne saurait laisser, à la seule conscience individuelle le choix intolérable entre la complicité et l'héroïsme [...] ».</i></p>
--	--	--

16/ « **La gueule de bois, peut-être ?** »

<p>Première section</p> <p>D'un côté...</p>	<p>Faits constitutifs de l'événement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La victoire du FIS aux premières élections municipales pluralistes. - L'initiation des Algériens à la liberté d'expression : journaux, débats, mouvements politiques, associations. - Le mouvement de contestation de la société vis-à-vis du pouvoir et le malaise vécu à cause de l'immoralité des dirigeants. - La conversion des hommes du régime totalitaire en laudateurs de la démocratie.
	<p>Faits annexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La tenue par les mouvements religieux de discours moraux. - La difficulté de la transition démocratique en URSS. - La diabolisation du modèle iranien (mains coupées, lapidations, pendaison de démocrates).
	<p>I. utiles</p>	<p>/</p>
	<p>Citations</p>	<p>/</p>

Deuxième section De l'autre côté...	Faits constitutifs de l'événement	- La montée de l'intolérance. - L'enthousiasme des jeunes pour les modèles saoudien et pakistanais.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	/

17/ « Qui êtes-vous, Messieurs les députés ? »

Première section Théorème	Faits constitutifs de l'événement	- Les déclarations des députés concernant la maîtrise de l'arabe classique. - La lâcheté politique des députés. - Le vote par l'Assemblée nationale de la loi d'arabisation. - L'accusation de trahison à l'encontre de tout opposant à ladite loi. - La vantardise des députés.
	Faits annexes	- Le contexte de crise économique en Algérie. - La mainmise du FLN sur le parlement. - Les avantages et les salaires alléchants des députés.
	I. utiles	/
	Citations	/
Deuxième section	Faits constitutifs de l'événement	- Une discussion personnelle avec un directeur de la police.

« Élus du peuple »		- L'intervention de la Sécurité militaire dans l'élection des parlementaires.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	- Un directeur de la police : <i>« Eh bien, nous hésitons entre Si Flen et Si Felten. Mais je pense que nous allons choisir Si Felten... »</i> « À la wilaya, ils préfèrent Si Flen. Au parti, Si Felten a plus de partisans. À mon avis, c'est Si Felten qui l'emportera parce qu'il a des soutiens importants à la Sécurité militaire ».
Troisième section « Défenseurs de la justice »	Faits constitutifs de l'événement	- Le débat parlementaire portant sur l'acceptation du programme du gouvernement. - L'initiative des militants des droits de l'homme auprès des députés pour engager un débat sur la torture. - Le vote de la loi d'amnistie des tortionnaires et la ratification des pactes internationaux relatifs à la torture par l'Assemblée nationale.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	- Des députés à l'intention de leurs confrères : <i>« Attention, ceux-là, ils font du désordre ! »</i> .

Première section Femmes et barbarie	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - La campagne contre le port de tenues non-conformes aux critères islamiques en Iran. - Le recours à des fichiers informatisés pour lister les personnes averties. - Le décret¹⁶⁶ autorisant l'assassinat par les proches de toute femme soupçonnée d'adultère en Irak.
	Faits annexes	- Le progrès technologique, la conquête de l'espace et l'étude des plus infimes propriétés de la nature.
	I. utiles	/
	Citations	<ul style="list-style-type: none"> - L'agence de presse : <i>« dans un premier temps, les personnes dont la tenue serait jugée inconvenante pour une apparition en public ne devraient encourir que les remarques, mais à partir de la deuxième quinzaine du mois, les comités arrêteront les contrevenants, qui seront punis de flagellation ».</i> - Le commandant des comités révolutionnaires : <i>« les personnes averties par des membres des comités figureront dans des fichiers informatisés et, en cas de récidive, seront arrêtées et déférées devant un tribunal islamique ».</i>

¹⁶⁵ La chronique a été aussi publiée dans *Libre Algérie*, organe de presse du FFS.

¹⁶⁶ Arrêté n° 111 du 28 février 1990.

<p>Deuxième section</p> <p>La rhétorique ou la science ?</p>	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - L'arabisation du premier cycle de certaines filières de sciences exactes à l'université de Bab Ezzouar. - L'impossibilité pour l'université de dispenser des cours en arabe dans certaines spécialités. - Les candidatures d'étudiants pour enseigner en arabe.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	/
<p>Troisième section</p> <p>Bêtise</p>	Faits constitutifs de l'événement	- L'interdiction d'importation de tout équipement informatique ayant des caractères autres qu'arabes.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	- L'article 35 ¹⁶⁷ de la loi d'arabisation : « <i>Il est interdit aux organismes et entreprises d'importer les équipements d'informatique, et de télex et tout équipement destiné à l'impression et à la frappe s'ils ne sont pas en caractère arabe</i> ».

¹⁶⁷ En effet, il s'agit de l'article 39 de la loi n° 91-05 du 16 janvier 1991 portant généralisation de l'utilisation de la langue arabe.

<p>Faits constitutifs de l'événement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La satisfaction des experts occidentaux quant à la tournure que prend la guerre¹⁶⁸ contre l'Irak. - L'indifférence des commentateurs face aux bombardements des êtres humains. - Le lancement par les USA des B52¹⁶⁹. - L'invocation du droit international par les émirs du Golfe. - Le serment de Saddam¹⁷⁰ de ne jamais se retirer du Koweït envahi au nom de la Palestine et de se battre jusqu'au dernier enfant irakien. - Les appels d'hommes politiques algériens au djihad. - Le soutien de certains intellectuels à la guerre au nom du nationalisme.
--	--

¹⁶⁸ La guerre du Golfe (1991) :

Le 02 août 1990, à 2 heures du matin, l'Irak envahit le Koweït. Saddam Hussein lance l'élite de son armée à l'assaut de l'émirat. La petite armée koweïtienne est balayée. En quatre heures, l'opération est terminée.

Le 29 novembre, le Conseil de sécurité de l'ONU vote la résolution 678 qui rend légitime l'emploi de la force contre l'Irak, et fixe au 15 janvier 1991, à minuit, l'ultimatum après lequel les membres des Nations unies seront habilités à contraindre par la force les troupes irakiennes à évacuer le Koweït.

Le 16 janvier 1991, dix-neuf heures après la fin de l'ultimatum, l'opération Tempête du désert débute par l'offensive aérienne. Il s'agit de la plus puissante opération interalliée (34 nations) depuis la Seconde Guerre mondiale.

Le 24 février, l'offensive terrestre débute. En trois jours, les alliés reprennent Koweït City et avancent de deux-cent kilomètres en Irak. Un cessez-le-feu définitif met fin aux combats le 03 mars.

¹⁶⁹ Le B-52, construit par Boeing, est un bombardier nucléaire. Long de 47 mètres et aussi haut qu'un immeuble de 5 étages, il possède d'immenses ailes qui supportent 16 turboréacteurs capables de le propulser à plus de 900 km/h sur plus de 11 000 km. Le bombardier peut transporter jusqu'à 31.500 kg de bombes, dont 8 missiles de croisière nucléaires et les déverser à la vitesse de 1.045 km/h à une altitude maximale de 15.200 m. Il représente l'une des pièces maîtresses de la force de dissuasion nucléaire américaine. Lors de la guerre du Golfe, décollant de sa base de Fairford (Grande-Bretagne), il met 6 heures pour rejoindre le ciel irakien.

¹⁷⁰ Saddam Hussein (1937- 2006), homme d'État et président de la république irakienne de 1979 à 2003. Sous sa présidence, l'Irak connaît huit ans de guerre avec l'Iran. Après l'envahissement du Koweït, en 1990, et le déclenchement de la guerre du Golfe, le pays se retrouve sous embargo mais Saddam parvient à se maintenir au pouvoir. En 2003, accusé par les forces occidentales de détenir des armes de destruction massive, une coalition d'États menée par les USA le renverse. Après des mois de fuite, il est capturé par les troupes américaines le 13 décembre 2003 et entraîné devant la justice irakienne. Le 5 novembre 2006, Saddam est jugé coupable du massacre de 148 chiites irakiens à Doujaïl en 1982 et est condamné à mort par pendaison par le Haut tribunal pénal irakien. Il sera exécuté le 30 décembre 2006, jour de l'Aïd al'adha.

Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Les ravages occasionnés par les B52 pendant la guerre de Vietnam. - L'exécution publique de trois cents opposants lors de l'attaque contre la Mecque¹⁷¹. - La marche de soutien au peuple irakien à Alger. - La multiplicité des « batailles du Destin » : 1948, 1967, 1973, 1982 et 1991. - Les huit années de guerre contre l'Iran.
Informations utiles	- Le président américain Bush est un ancien directeur de la C.I.A.
Citations	- Le peuple algérien : « Sept ans, <i>barakat</i> ! Sept ans, ça suffit ! »

20/ « **The Day before...** »

Le chapeau	<ul style="list-style-type: none"> - L'écriture de la chronique la veille de l'expiration de l'ultimatum lancé au régime irakien. - Le classement de l'Algérie comme zone à risque liée au conflit du Golfe.
Première section Bêtise	La section étant rattachée, dans le recueil, à la chronique « « Les Constantes » », les faits sont relevés plus haut.

¹⁷¹ Le 20 novembre 1979, 1^e muharram 1400, la mosquée de La Mecque est prise d'assaut par un groupe d'hommes armés (entre deux et trois cents individus) avec à leur tête un militaire, El Otaibi, qui demandent à la famille Saoud de quitter le pouvoir. Après la fatwa des Ulémas, l'assaut est donné par les forces saoudiennes et ne tarde pas à virer au fiasco avec la mort de plus d'une centaine de la Garde nationale saoudienne. Le roi Khaled sollicite alors la France et son groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN). Les Français commanderont les troupes saoudiennes et réussiront à mettre fin, le 5 décembre 1979, à l'opération d'El Otaibi. Les assaillants furent soit tués pendant l'assaut soit capturés. El Otaibi sera un mois plus tard, décapité avec une soixantaine de ses camarades. L'histoire retiendra la conversion express à l'islam du capitaine Paul Barril ainsi que de quelques-uns de ses hommes car aucun non-musulman ne peut entrer à La Mecque.

Deuxième section Provocation	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - L'agression des militants du RCD par des sympathisants du FIS lors d'une marche à Batna. - La présence de femmes et d'enfants. - La lenteur de la police à intervenir.
	Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Le discours d'exclusion et d'intolérance des dirigeants du FIS. - L'appel de certains imams à Batna au jihad contre les RCDistes. - La guerre civile au Liban.
	Informations utiles	<ul style="list-style-type: none"> - Chadli est le président de la République, Hamrouche son premier ministre.
	Citations	<ul style="list-style-type: none"> - Un officier de police à un journaliste : « <i>Allez-vous faire ..., vous et votre marche !</i> »

21/ « **LA PAIX, TOUT DE SUITE !** »

Première section Abou Ayad ¹⁷²	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Le meeting d'Abou Ayad à la salle Mouggar. - La tenue du meeting sans annonce préalable dans la presse. - La question irréfléchie du chroniqueur à l'adresse d'Abou Ayad. - La réponse diplomatique d'Abou Ayad. - L'interpellation du chroniqueur par des agents de la Sécurité militaire à la sortie du meeting.
---	-----------------------------------	--

¹⁷² Salah Khalaf (1933- 1991) est l'un des fondateurs de Fatah et le numéro deux de l'OLP (l'Organisation de libération de la Palestine). Connu sous son nom de guerre Abou Ayad, il fut assassiné le 14 janvier 1991 à Tunis.

	Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - La présence du chroniqueur au Liban pendant l'occupation israélienne, l'été 82. - Les manifestations, en Algérie, pour fêter la victoire de l'équipe nationale contre une équipe européenne¹⁷³ en Coupe du monde.
	I. utiles	/
	Citations	<ul style="list-style-type: none"> - Un monsieur se préparant à entrer dans la salle : « <i>c'est un meeting avec Abou Ayad</i> ». - Abou Ayad : « <i>Ce n'est pas à moi que vous devriez poser cette question, posez-la donc plutôt à votre gouvernement</i> ». - Les agents de la Sécurité militaire : « <i>Sécurité militaire, vos papiers !</i> ».
Deuxième section Marches	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Les manifestations, à travers le Monde arabe, contre ce qui se passe au Moyen-Orient. - La participation du chroniqueur à la marche pour la paix organisée par les démocrates. - L'appel des manifestants au Soudan à l'utilisation de l'arme nucléaire par le régime irakien. - Le sous-développement des pays arabes.
	Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - La passivité des peuples arabes lors de la guerre de 82 au Liban, lors des guerres des camps, lors du massacre de l'esplanade de la mosquée d'Omar¹⁷⁴, lors de l'Intifadha et lors de la guerre irako-iranienne.

¹⁷³ Il s'agit de l'Allemagne de l'Ouest RFA, battue, à Gijón, deux buts à un lors du premier match de la phase de poule, le 16 juin 82.

¹⁷⁴ On retrouve aussi, dans la presse écrite, l'appellation l'esplanade des Mosquées. Sur l'esplanade (ou El Haram El-Charif) s'élèvent le dôme du Rocher et la mosquée El Aqusa. La vraie mosquée d'Omar, construite

		<ul style="list-style-type: none"> - Le grand nombre de victimes des guerres des camps. - Plus d'un demi-million de morts irakiens et plus d'un million de morts iraniens lors de la guerre irako-iranienne. - Le nombre de victimes lors de la guerre de Libération. - Les immenses portraits de Saddam partout en Irak. - L'attribution, en Irak, du nom de Saddam à de nombreux édifices dont l'aéroport.
	I. utiles	/
	Citations	/

22/ « LES TENAILLES DU PIEGE »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - La solidarité populaire au peuple irakien. - Le soutien de la plupart des hommes politiques au discours de guerre de Saddam. - L'obstination de Saddam à vouloir annexer le Koweït.
Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - La destruction, par l'Irak, de l'Iran avec l'aide et le soutien des Occidentaux. - Le grand potentiel scientifique et militaire irakien. - La fin de la guerre froide.

en 1193 par le fils de Salaheddine, se trouve dans le Quartier chrétien de la vieille ville de Jérusalem. Le dôme du Rocher est aussi appelé abusivement mosquée d'Omar.

	<ul style="list-style-type: none"> - Le support inconditionnel du Conseil de sécurité à la guerre contre l'Irak. - L'inconditionnelle protection américaine et européenne d'Israël. - Le lancement de Scuds¹⁷⁵ sur Israël à quelques minutes de l'ultimatum. - Le soulagement israélien après l'annonce de l'attaque terrestre.
Informations utiles	/
Citations	/

23/ « SOLIDARITES ... »

Première section Grève de la faim	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - La grève de la faim de travailleurs licenciés et leur lettre ouverte au président de la République. - Le refus d'exécution de l'arrêt de réhabilitation par la hiérarchie. - La non-intervention, après huit jours de grève, des ministres du Travail, de la Justice, et de l'Économie.
	Faits annexes	- L'impuissance du peuple algérien face à la guerre imposée au peuple irakien.
	I. utiles	/
	Citations	- Les grévistes de la faim : « <i>Nous sommes des travailleurs licenciés abusivement. Nous</i>

¹⁷⁵ Le Scud-B est un missile sol-sol de fabrication soviétique d'une portée de 280 km et armé d'une charge d'une tonne. Livré à l'Irak, il a été modifié sous l'appellation d'Al-Husseïn (d'une portée de 450 km) et d'Al-Abbas (d'une portée de plus de 600 km).

		<i>avons, de notre propre chef, entamé une grève de la faim et ce depuis le 26 janvier, 8h du matin... [...] Quel est notre crime ? le crime, monsieur le président, est d'avoir agi selon notre conscience [...] L'inspection du travail nous a donné raison. La justice de notre pays nous a donné raison, y compris la Cour suprême. Mais cela n'a pas suffi [...] En effet, la mort de sous-hommes, même en période de démocratie, ne constitue pas un événement... ».</i>
Deuxième section Mandela et ses frères	Faits constitutifs de l'événement	- Le massacre d'innocents en Irak et la mise en scène de leurs souffrances. - Les menaces américaines d'employer toutes les armes.
	Faits annexes	- Le démantèlement de l'apartheid ¹⁷⁶ . - L'immense mouvement de solidarité internationale au peuple vietnamien.
	I. utiles	/
	Citations	- La voix collective de solidarité : « <i>Assez !</i> »

24/ « LA BOMBE L : (L POUR LANGAGE) »

Faits constitutifs de l'événement	- La guerre médiatique contre l'Irak et la tentative de justification du massacre des civils. - Le support des nations et des institutions internationales à la guerre contre l'Irak.
-----------------------------------	--

¹⁷⁶ L'apartheid est la politique de ségrégation raciale mise en place, en 1948, par le Parti national en Afrique du Sud. Fondée sur le développement séparé des populations, la ségrégation portait sur les aspects économiques, géographiques et sur le statut social en fonction des origines ethniques et raciales.

Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation par le régime irakien de l'arme chimique contre les populations kurdes. - La production occidentale des armes chimiques. - L'utilisation de l'arme chimique lors de la Première Guerre mondiale et contre les populations du Tiers Monde. - L'usage du napalm par la France lors de la guerre de libération. - Les bombardements américains au napalm dans la région de Trang Bang¹⁷⁷ en 1972. - L'usage d'armes chimiques dans la guerre du Golfe.
Informations utiles	/
Citations	<ul style="list-style-type: none"> - AFP¹⁷⁸ à propos de la bombe à effet de souffle : <i>« Elle disperse un nuage de propane ou d'oxyde d'éthylène qui crée une énorme boule de feu, ainsi qu'une puissante onde de choc qui fait sauter les champs de mine [...] ».</i> - La revue scientifique <i>La Recherche</i> : <i>« des expériences immorales de radiation furent menées sur vingt mille sujets humains à leur insu depuis les années quarante [...] ».</i> - <i>Le Monde</i> : <i>« les USA avaient procédé, durant la guerre froide, dès les années 1960 et 1970, à des tests d'armes chimiques et biologiques sur des troupes américaines [...] ».</i>

¹⁷⁷ Village du sud-ouest du Viêt-Nam.

¹⁷⁸ Agence France-Presse.

Première section Ce bébé-là	Faits constitutifs de l'événement	- La gestion médiatique de la guerre du Golfe. - Le flot d'informations contradictoires concernant la guerre. - Le massacre de citoyens irakiens.
	Faits annexes	- Le soutien des Nations unies à la guerre contre l'Irak. - L'usage des armes chimiques.
	I. utiles	/
	Citations	- Un journaliste de l'APS ¹⁷⁹ : « ...Dans le jardin de l'une des maisons détruites, un sapeur a enterré une petite main de bébé calcinée... ».
Deuxième section Parlement à soi tout seul	Faits constitutifs de l'événement	- Les positions contradictoires des exégètes musulmans quant à la Guerre contre l'Irak. - La participation du gouvernement de la résistance afghane, décrétée sainte, dans la coalition anti-irakienne.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	/

¹⁷⁹ Algérie Presse Service.

26/ « **LES APPRENTIS SORCIERS** » ou « **Les incendiaires et les apprentis-sorciers** »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Les affrontements avec les forces de l'ordre pour l'annulation d'un concert. - Le recours des manifestants aux armes blanches et au feu. - L'ébranlement des autorités et leur passivité.
Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - La guerre civile au Liban¹⁸⁰. - La précarité économique généralisée depuis l'indépendance.
Informations utiles	/
Citations	<ul style="list-style-type: none"> - Un écrivain libanais¹⁸¹ : « <i>Mon pays est un pays qui se suicide pendant que d'autres l'assassinent</i> »¹⁸² - Dans le recueil, nous retrouvons le refrain d'une chanson¹⁸³ : « <i>Tout va très bien, madame la Marquise...</i> »

27/ « **CESSONS LES JEREMIADES !** »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - La baisse du prix du pétrole. - La précarité économique et la dette extérieure.
Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - L'existence de pays arabes sans ressources pétrolières. - L'expulsion par les autorités algériennes de réfugiés sahéliens.

¹⁸⁰ De 1975 à 1990, une guerre civile impliquant des acteurs étrangers (les Palestiniens, la Syrie, Israël) déchire le Liban.

¹⁸¹ Benmalek ne précise pas le nom de l'auteur.

¹⁸² Nadia Tuéni (1935-1983), auteure libanaise d'expression française, a écrit : « J'appartiens à un pays qui se suicide tandis qu'on l'assassine » (2006 : xxxiv).

¹⁸³ Chanson de Ray Ventura de titre homonyme écrite par Paul Misraki (1935). La chanson est devenue un raccourci historique pour décrire l'actualité de l'avant- Première Guerre mondiale.

Informations utiles	/
Citations	- Une maxime raciste : « <i>Les Arabes ont le pétrole, mais nous, nous avons les idées !</i> » ¹⁸⁴ .

28/ « **LES BOBBY SANDS**¹⁸⁵ **ALGERIENS** »

Première section Grévistes de la faim	Faits constitutifs de l'événement	- Le refus du Gouvernement de résoudre le problème posé par les grévistes du hall de la Maison du Peuple.
	Faits annexes	- La grève de la faim de Bobby Sands et de ses camarades. - La mort des grévistes à cause de l'inflexibilité du gouvernement Thatcher ¹⁸⁶ . - Le dégoût éprouvé à travers le monde devant le refus du dialogue avec les grévistes. - L'augmentation des salaires des membres du gouvernement.
	Informations utiles	- La Maison du Peuple est située à la Place du 1 ^{er} Mai.
	Citations	/
Deuxième section Assassinat	Faits constitutifs de l'événement	- Les discours du personnel politique sur l'importance de la science et de la technologie dans le devenir du pays.

¹⁸⁴ Nous retrouvons les termes de la maxime dans la chanson *Ils ont le pétrole mais c'est tout* de Michel Sardou, écrite en 1979 lors du second choc pétrolier : « ils ont le pétrole [...] on a des idées... ». En effet, en janvier 1979, la révolution islamique renverse le Shah d'Iran et instaure la République islamique iranienne, hostile aux intérêts occidentaux. L'équilibre du Moyen Orient est rompu. Le prix des hydrocarbures augmente. Pour contrer la diffusion de la révolution islamique, les USA et le URSS encouragent l'Irak à faire la guerre au nouveau système (la Première guerre du Golfe 1980-1988).

¹⁸⁵ Bobby Sands (1954- 1981) est un combattant nationaliste irlandais membre de l'IRA. Il décède le 5 mai 1981 dans la prison de Maze après 65 jours de grève de la faim.

¹⁸⁶ Margaret Thatcher (1925-2013), la Dame de fer, est une femme d'État britannique. Elle occupe le poste de premier ministre du Royaume Uni de mai 79 à novembre 90.

		<ul style="list-style-type: none"> - L'importation du livre scientifique. - La cherté du livre scientifique dans les librairies de l'État. - L'application du principe d'austérité dans la gestion des bibliothèques universitaires.
	Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - La guerre du Golfe. - Le montant de la bourse trimestrielle des étudiants. - L'inflation. - Le grand nombre d'étudiants dans les universités et les instituts de formation supérieure.
	Informations utiles	- L'OPU (Office des publications universitaires) et l'ENAL (Entreprise nationale du livre) sont des entreprises étatiques.
	Citations	/

29/ « LES FEMMES ET LES DROITS DE L'HOMME »

<p>Première section</p> <p>« En première ligne »</p>	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - La détention sans inculpation et sans jugement d'au moins 77 femmes en Syrie entre août 77 et février 88. - L'arrestation de centaines de femmes en Syrie depuis 85 du fait de leurs liens avec des hommes recherchés. - La torture des prisonniers politiques en Syrie. - L'appel d'Amnesty International aux citoyens à travers le monde pour écrire au
---	-----------------------------------	--

		Cabinet du Président syrien demandant la libération des 77 femmes.
	Faits annexes	- Le rapport publié par Amnesty International en février 81 concernant la violation des droits de l'Homme à l'encontre des femmes.
	Informations utiles	- Amnesty International est basée à Londres.
	Citations	- Amnesty International : « <i>ces violations ne cessent de se produire dans toutes les régions du monde [...]</i> » « <i>Beaucoup en sont victimes parce qu'elles sont fortes [...]</i> D'autres en sont victimes parce qu'elles sont vulnérables [...] ».
Deuxième section M. Ted Turner ¹⁸⁷	Faits constitutifs de l'événement	- Le message de remerciement adressé par les grévistes du hall de la Maison du Peuple au chroniqueur. - Le refus de la télévision algérienne de couvrir la grève de la Maison du Peuple. - La couverture par la télévision algérienne de certains événements survenus à des milliers de kilomètres de l'Algérie.
	Faits annexes	- Jane Fonda est l'épouse de Ted Turner. - Le pacifisme de Jane Fonda pendant la guerre de Vietnam. - Le silence de Jane Fonda durant la guerre du Golfe.

¹⁸⁷ Ted Turner (1938) : philanthrope et magnat de la presse. Il est le fondateur de la chaîne d'information CNN. De 1991 à 2001, il est l'époux de l'actrice Jane Fonda.

	Informations utiles	<ul style="list-style-type: none"> - Ted Turner est le propriétaire de la chaîne de télévision C.N.N. - L'ENTV est sise boulevard des Martyrs, Alger.
	Citations	Le chroniqueur à Ted Turner : « <i>Monsieur le PDG de CNN, ne pourriez-vous pas envoyer une équipe de journalistes pour couvrir la plus longue grève de la faim que l'Algérie ait connue depuis très longtemps [...]</i> ».

30/ « LA NOUVELLE ARROGANCE »

Première section Souveraineté	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Le soutien financier de l'Arabie saoudite au FIS. - Les déclarations d'un officiel saoudien concernant le financement par Ryad du FIS et de ses homologues maghrébins. - Les révélations de la presse internationale sur le soutien financier saoudien des partis islamistes. - La présence de drapeaux saoudiens lors des meetings du FIS. - La passivité officielle face à l'ingérence saoudienne.
	Faits annexes	/
	Informations utiles	- L'interdiction par le code des associations à caractère politique de recevoir des aides financières de l'étranger.
	Citations	/

Deuxième section Kim Il Sung ¹⁸⁸	Faits constitutifs de l'événement	- Les articles dithyrambiques de journalistes algériens à la gloire de Ceausescu ¹⁸⁹ et de Saddam. - L'absolutisme du leader nord-coréen.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	- Extraits de discours de Kim Djeung Il : « ... <i>Avant d'entamer notre discussion, nous allons écouter quelques dizaines de chants appréciés par notre Grand Leader... »</i> . « ... <i>C'est dans ses œuvres qu'il faut apprendre l'art d'écrire... »</i> . « ... <i>on doit prendre garde de commenter arbitrairement les Instructions du Leader... »</i> . « ... <i>Les écrivains et les artistes doivent ressentir une telle fierté et devenir des combattants révolutionnaires fidèles au Parti et au Leader... »</i> .

31/ « « **VIVE LA PALESTINE, A BAS LES PALESTINIENS !** » »

Faits constitutifs de l'événement	- La vénération d'une Palestine mythique et le peu de considération pour les Palestiniens. - Le silence arabe quant aux exactions subies par les Palestiniens au Koweït : torture, emprisonnement et assassinats.
-----------------------------------	--

¹⁸⁸ Kim Il Sung (1912-1994), homme d'État nord-coréen. C'est le fondateur et le premier dirigeant de la Corée du Nord, de 1948 jusqu'à sa mort. Son fils Kim Jong-il (ou Kim Djeung Il) et son petit-fils Kim Jong-un lui succèdent respectivement à la tête de la république fondée sur la doctrine juche (indépendance et autosuffisance).

¹⁸⁹ Nicolae Ceausescu (1918-1989) est un homme d'État et dictateur roumain. Surnommé le Conducator de la Roumanie, il est renversé le 22 décembre 1989 à la suite des protestations populaires ; jugé, condamné et exécuté le 25 du même mois.

Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Les mouvements de solidarité avec les Palestiniens lors de la guerre du Golfe. - Le retour de la famille royale au Koweït, immense puissance financière. - Les « guerres des camps » à Beyrouth, dans le Sud du Liban et à Tripoli. - La couverture « prudente¹⁹⁰ » par la presse arabe des massacres perpétrés par les Chiites d'Amal et les Syriens contre les réfugiés palestiniens.
Informations utiles	- OADH : organisation arabe des droits de l'homme.
Citations	/

32/ « LA LEÇON »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Le refus des pro-Saddam de tirer les leçons de sa défaite. - La soumission intellectuelle face à la diffusion du discours pro-Saddam. - L'intoxication intellectuelle du peuple algérien à cause du discours pro-Saddam de ses élites.
Faits annexes	- La répression des Kurdes et des Chiites par le régime de Saddam.

¹⁹⁰ Le terme est de Benmalek (2011 : 207) qui relate comment l'un de ses articles, alors qu'il était reporter au Liban, avait été censuré : « [...] j'avais été témoin, sur le terrain, du comportement cruel de l'armée syrienne à l'encontre des réfugiés palestiniens, et je n'avais pas pu ne pas en parler dans mon article. À la publication, toute référence critique envers les Syriens avait été coupée. J'avais, évidemment, mal accepté cette censure, mais la justification de la rédaction mérite d'être rappelée : la Syrie étant considérée (à l'époque...) comme l'un des bastions anti-israéliens les plus solides, il ne fallait pas l'affaiblir, même si cela devait nous amener à nous taire sur certains agissements, certes « désagréables », mais néanmoins secondaires... Autrement dit : pour permettre à la Syrie de préparer la libération de la Palestine, il fallait lui permettre de temps en temps de massacrer les Palestiniens ! pour se faire la main, sans doute... ».

	- La démission, après la défaite de 67, de Jamel Abdenasser ¹⁹¹ .
Informations utiles	/
Citations	/

33/ « LA PEINE DE MORT »

Première section Et les tortionnaires ?	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Le procès de la Banque extérieure d'Algérie. - La condamnation à la peine capitale des accusés. - Le refus de la justice¹⁹² de statuer sur les cas d'atteinte aux droits de l'homme malgré les plaintes des victimes d'Octobre.
	Faits annexes	- Les vingt-six milliards de dollars détournés par les agents de l'État depuis l'indépendance.
	Informations utiles	- Le polygone d'exécution des condamnés à mort est à Kharouba, dans la banlieue d'Alger ¹⁹³ .
	Citations	- Une recherche effectuée pour le compte des Nations unies : « <i>Notre recherche n'a pas permis de prouver scientifiquement que les</i>

¹⁹¹ Homme d'État égyptien, Jamel Abdenasser (1918-1970) est le second président de la république égyptienne de 1956 jusqu'à sa mort.

¹⁹² En décembre 89, dans sa chronique *Non à l'amnistie des tortionnaires*, Benmalek (2011 : 100), en rapportant l'engagement de certains responsables pour l'éradication de la torture et des atteintes à l'intégrité physique des personnes, cite le ministre de la justice : « *Le ministre de la Justice déclarait, pour sa part, le 10 novembre 1988, en réponse à un journaliste d'un hebdomadaire qui lui posait la question suivante : « Les événements ont donné lieu à ce qu'on a appelé par euphémisme des "dépassements" portant atteinte à l'intégrité physique et morale des personnes arrêtées, et ce en violation de l'article 48 de la Constitution. Qu'envisagez-vous au niveau de votre ministère à l'encontre de ces pratiques inadmissibles ? » « Ceci n'est pas nouveau : tout citoyen qui porte plainte concernant un fait particulier est assuré que le ministère de la Justice prendra son cas en considération. Quiconque a subi des pressions ou autre chose de quelque nature qu'elle soit, peut saisir la Justice s'il dispose de preuves suffisantes ».*

¹⁹³ Cette information ne paraît pas dans la chronique du n° 1331 d'Algérie- Actualité.

		<p><i>exécutions avaient un effet dissuasif plus grand que la réclusion à perpétuité. Il est peu probable que de telles preuves soient mises en évidence dans un proche avenir ... ».</i></p> <p>- Amnesty International : « <i>la peur de la mort en soi ne semble pas empêcher certains individus de commettre des crimes... ».</i></p>
<p>Deuxième section</p> <p>Pourquoi être contre ?</p>	Faits constitutifs de l'événement	<p>- Les multiples voies de recours pour casser un jugement.</p> <p>- Les études scientifiques concernant la peine capitale.</p>
	Faits annexes	<p>- L'assassinat de Racim¹⁹⁴ et de son épouse et l'acquittement des accusés après de longues années de détention.</p> <p>- La condamnation à mort d'Aït Ahmed¹⁹⁵ par le pouvoir FLN.</p> <p>- L'exécution d'un officier¹⁹⁶.</p>
	I. utiles	/
	Citations	/

¹⁹⁴ Mohamed Racim (1896-1975) est peintre, calligraphe et miniaturiste algérien. Il est mort assassiné le 30 mars 1975 avec sa femme dans leur maison à El Biar. Cinq jeunes du quartier sont alors arrêtés. Ils auraient pénétré dans la demeure pour motif de vol. Ils sont acquittés au bout de six années d'incarcération.

¹⁹⁵ Hocine Aït Ahmed (1926-2015) est l'un des neuf chefs historiques de la révolution algérienne. Au lendemain de l'indépendance, il démissionne du gouvernement provisoire de la République algérienne et de tous les organes du nouveau pouvoir. Il crée, en 1963, le Front des forces socialistes (FFS) et réclame le pluralisme, la démocratie et l'État de droit. Il participe à la révolte des maquis kabyles contre le pouvoir central. Arrêté en octobre 1964 et traduit devant la Cour de sûreté de l'État pour trahison, il est condamné à mort. Le 1^{er} mai 1966, il s'évade de la prison d'El Harrach et s'exile en Suisse. Il retourne en Algérie après l'instauration du multipartisme.

¹⁹⁶ Le chroniqueur ne cite pas nommément l'officier. Il s'agit probablement du colonel Mohamed Chaabani (1934) jugé par une cour martiale créé par Ben Bella le 02 septembre 1964 et fusillé le lendemain, soit le 03 septembre 1964, pour haute trahison.

34/ « **CRACHER DANS LA SOUPE** »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - La diffusion d'un discours anti-démocratie¹⁹⁷ dans la rue. - L'approche des échéances électorales. - Les promesses anticonstitutionnelles des dirigeants du FIS en cas de victoire aux législatives.
Faits annexes	/
Informations utiles	/
Citations	<ul style="list-style-type: none"> - Un individu : « <i>La démocratie, voyez-vous mes frères, est kofr. Tous les partis sont kofr... Heureusement que cela ne va pas durer...</i> ». - Le discours de certains partis politiques : « <i>La démocratie est une chose vile que nous ne supporterons que le temps qu'elle nous mène au pouvoir et, ensuite, nous couperons les têtes de tout ce qui dépasse et qui oserait penser de manière différente de nous...</i> ».

35/ « **DE LA DECENCE, D'ABORD !** »

Première section Amnésie	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - L'interview accordée par Kasdi Merbah¹⁹⁸ à <i>L'Observateur</i>¹⁹⁹. - L'audace et la prétention politiques de Merbah.
--	--------------------------------------	--

¹⁹⁷ Le discours est pro-charia.

¹⁹⁸ Kasdi Merbah, de son vrai nom Abdallah Khalef, est le numéro un de la Sécurité militaire de 62 à février 79. Après le décès de Boumediene, soutenant Chadli Bendjedid, il devient en mai 79 le secrétaire général du ministère de la défense. Il occupe par la suite plusieurs postes ministériels : vice-ministre de la défense, ministre de l'industrie lourde, ministre de l'agriculture puis celui de la santé. Au lendemain des événements d'octobre 88, il est nommé, le 05 novembre, chef du gouvernement puis limogé en septembre 89 et remplacé par Mouloud Hamrouche. Il crée, en novembre 1990, son parti, le Mouvement algérien pour la justice et le développement (MAJD). Artisan de la réconciliation entre le pouvoir et le FIS, il est assassiné le 21 août 1993 : c'est le deuxième crime politique en Algérie après celui de Mohamed Boudiaf, en juin 1992.

¹⁹⁹ Magazine d'actualité français.

		<ul style="list-style-type: none"> - L'implication de Merbah dans la torture. - L'étouffement judiciaire des plaintes portées par les torturés pendant le gouvernement Merbah. - L'opposition du gouvernement Merbah à la légalisation du Comité contre la torture.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	/
Deuxième section A.I.T.D.F	Faits constitutifs de l'événement	- La parution d'un bulletin de l'A.I.T.D.F ²⁰⁰ .
	Faits annexes	/
	Informations utiles	<ul style="list-style-type: none"> - Khalida Messaoudi est candidate indépendante pour les législatives. - Les signatures exigées de cinq cent électeurs pour se porter candidat indépendant aux législatives.
	Citations	- Khalida Messaoudi : « [...] <i>le FIS utilise le sacré pour transformer ces jeunes en une armée de dresseurs de femmes, puis de toute la société. La société que veut mettre en place le FIS est une société castrée où il n'y a pas de place à l'individu moderne [...] Le monde de Madani est trop totalitaire pour pouvoir s'élever aux cieux de la différence et de l'altérité qui sont les compagnes fidèles de la démocratie véritable</i> ».

²⁰⁰ Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes.

36/ « LE MEMORIAL DE LA DOULEUR ET DE L'AMOUR »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - La mort de Bachir Hadj Ali²⁰¹. - Les supplices subis par Hadj Ali et leurs séquelles. - Les recoupements dans les témoignages des torturés de <i>L'Arbitraire</i>²⁰² et de ceux du <i>Cahier noir d'Octobre</i>.
Faits annexes	/
Informations utiles	/
Citations	<ul style="list-style-type: none"> - Les tortionnaires : « <i>Oh, ce n'était rien par rapport à ce qui s'était fait au Chili ou dans d'autres pays du même type. Et puis, nous ne faisons que notre devoir...</i> » - Bachir Hadj Ali : « <i>Mère, père, si je vous dis que les bourreaux bouche bée. Demeurent impuissants. Croyez-moi toujours</i> ».

37/ « ENTRE L'ETAT DE DROIT ET L'ETAT DE FAIT... »

Faits constitutifs de l'événement	- L'atteinte à l'intégrité physique de détenus à la prison de Blida.
-----------------------------------	--

²⁰¹ Poète, musicologue et militant politique algérien (déc. 1920 – mai 1991). « *Comment imaginer une Algérie sans M'hamed Issiakhem, sans Mouloud Mammeri, sans Kateb Yacine, sans Mohammed Khadda et Bachir Hadj Ali? Les deux derniers à nous quitter reposent aujourd'hui côte à côte, frères pour l'éternité. Leur intelligence, leur savoir-faire et leur amour ont interrogé et affronté la grande énigme du monde. Ils ont contribué à nous rendre la terre plus habitable. Ils ont contribué à faire de leur pays une oasis de plus sur la planète* », écrit Tahar Djaout après la disparition de Hadj Ali (« Frères pour l'éternité », *Algérie-Actualité*, n° 1335, Alger, 16-22 mai 1991).

²⁰² Paru aux éditions de Minuit en 1966, *L'Arbitraire* raconte les supplices subis par son auteur, Bachir Hadj Ali, dans les locaux de la Sécurité militaire au lendemain du coup d'État de 1965. Réédité après les événements d'octobre 88, l'ouvrage est préfacé par Mohamed Khadda (1989) qui écrit : « *Ce petit livre a paru il y a 23 ans. Interdit sur le territoire national, il fut, sous différentes formes, reproduit et diffusé clandestinement. Il aurait pu rester à sa place dans nos archives de douloureuse mémoire et, lentement, jaunir, vieillir [...] Et voilà que l'ampleur des crimes et sévices d'octobre 1988 viennent, sinistres répétitions, lui faire écho, réveiller les mémoires oubliées. L'arbitraire dans notre pays est, hélas, encore à l'ordre du jour. Ce livre nécessitait une réédition* ».

	<ul style="list-style-type: none"> - La formation d'une commission d'enquête. - Les sanctions administratives et non judiciaires contre des gardiens - La torture par des policiers d'adolescents émeutiers à Ténès²⁰³. - Le jugement des émeutiers et le refus d'enquêter sur les sévices subis lors de l'arrestation. - La mort suspecte, dans le commissariat de Nedroma²⁰⁴, d'un citoyen placé en garde-à-vue. - La mort suspecte d'un adolescent dans la maison d'arrêt de Ghazaouet²⁰⁵.
Faits annexes	/
Informations utiles	/
Citations	<ul style="list-style-type: none"> - Le parent d'une victime : <i>« les enfants arrêtés ont subi des sévices corporels et moraux : les policiers leur ont pissé dessus, jeté de la cendre de cigarette sur les lèvres... »</i>. - La ligue algérienne des droits de l'homme : <i>« cette mort est survenue à la suite d'une arrestation arbitraire [...] le jeune Chamekh Abdelwahid, était mineur et asthmatique [...] celui-ci fut incarcéré, maltraité, et rendit l'âme dans la nuit »</i>.

²⁰³ Commune de la wilaya de Chlef.

²⁰⁴ Daïra de la wilaya de Tlemcen.

²⁰⁵ Commune de la wilaya de Tlemcen.

Première section Crime parfait	Faits constitutifs de l'événement	- L'acquittement par le tribunal criminel de Djelfa de sept accusés de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort d'une personne lors d'un exorcisme. - L'inaction des juristes et des militants pour les droits de l'homme face à cet acquittement.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	- Dépêche de l'APS : « <i>Sept personnes pratiquant l'exorcisme et impliquées dans une affaire de coups et blessures volontaires, ayant entraîné la mort [...] ont été acquittées par le tribunal criminel de Djelfa [...] »</i>
Deuxième section Le droit au « repos »	Faits constitutifs de l'événement	- La fermeture du restaurant des enseignants ²⁰⁶ , en pleine période d'examens, sans préavis.
	Faits annexes	- Le départ des travailleurs en vacances la veille de l'Aïd sans autorisation partout sur le territoire national.
	I. utiles	/
	Citations	- Les enseignants : « <i>Mais pourquoi cette fermeture ?</i> ».

²⁰⁶ Il s'agit du restaurant de l'université de Bab Ezzouar où le chroniqueur, docteur en probabilités et statistique, enseignait. Benmalek ne le mentionne pas explicitement mais se contente de préciser « dans la plus grande université scientifique du pays ».

		<p>- Le directeur du restaurant : « <i>Que voulez-vous que j'y fasse ? Les travailleurs sont partis fêter l'Aïd [...]</i> ».</p> <p>- Les enseignants : « <i>Mais ne nous sommes que mardi et l'Aïd a lieu samedi [...]</i> ».</p> <p>- Le directeur : « <i>Je n'y peux rien. C'est ainsi sur le territoire national. Chacun n'en fait plus qu'à sa tête...</i> ».</p>
Troisième section Jouer avec le feu	Faits constitutifs de l'événement	<p>- Les accusations portées, dans un communiqué de la gendarmerie nationale, contre Ali Benhadj pour complot armé contre l'État.</p> <p>- L'absence de poursuite judiciaire.</p>
	Faits annexes	- La discrimination en matière d'application de la loi.
	I. utiles	/
	Citations	/

39/ « **La démocratie sans les démocrates**²⁰⁷ »

Première section Courbettes	Faits constitutifs de l'événement	<p>- L'intervention de l'Armée et l'instauration de l'état de siège.</p> <p>- Le soutien de la plupart des dirigeants de l'opposition à l'action de l'Armée.</p> <p>- L'absence d'un contact réel entre l'opposition et les citoyens.</p>
	Faits annexes	- La crise politique en Algérie.

²⁰⁷ La chronique a été aussi publiée par *El Khabar*.

	I. utiles	/
	Citations	- La plupart des dirigeants de l'opposition : « <i>La rue, connais pas [...] je ne vais pas me salir avec ça... »</i> . - Maxime ²⁰⁸ : « <i>La démocratie est chose trop importante pour être confiée aux démocrates</i> » !
Deuxième section Djelfa	Faits constitutifs de l'événement	- Le mot envoyé par Pr. Boucebci ²⁰⁹ au chroniqueur concernant la sentence d'acquittement des inculpés pour coup et blessures volontaires ayant entraîné la mort d'une personne lors d'un exorcisme. - Le recours ²¹⁰ du parquet contre le jugement.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	- Pr. Boucebci : « <i>J'ai lu avec soulagement votre billet concernant l'incroyable verdict de Djelfa. J'ai sous les yeux les photos d'un patient atrocement torturé [...] Il s'agissait là encore d'un exorcisme, une roukia ! que faire ? J'ai honte</i> ».
Troisième section	Faits constitutifs de l'événement	- La lettre envoyée par un lecteur, M. Oukaci, à propos de la même affaire.

²⁰⁸ Le chroniqueur parle de « maxime un peu « adaptée » ». Il fait référence à la citation d'Arthur Koestler, romancier, journaliste et essayiste hongrois, naturalisé britannique (1905-1983) : « *La démocratie est chose trop sérieuse pour être confiée aux électeurs* » (Koestler, *Les call-girls*, 1973).

²⁰⁹ Professeur émérite et auteur de cent-quatre-vingt-dix ouvrages scientifiques, Mahfoud Boucebci (1937-1993) était psychiatre de renommée internationale. Membre fondateur, en 1985, de la première Ligue des droits de l'homme, Boucebci contribue à la création et l'essor de plusieurs mouvements associatifs. Après l'assassinat de Tahar Djaout en juin 93, il crée, avec d'autres intellectuels et journalistes, le Comité de vérité sur l'assassinat de l'écrivain et journaliste Tahar Djaout. Le lendemain, soit le 15 juin, il est assassiné, sauvagement poignardé, devant son service à l'hôpital Drid Hocine (Tlemçani, 2013).

²¹⁰ Le chroniqueur emploie le mot « recours ». Il s'agit probablement d'un pourvoi en cassation formé devant la Cour suprême puisqu'il s'agit d'un verdict de la cours d'assise donc insusceptible d'appel.

Indiens	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	- M. Oukaci : « <i>Je suis indigné quotidiennement par des nouvelles de ce genre [...] Un professeur d'éducation morale et religieuse qui enseignait à côté racontait à ses élèves que les Indiens d'Amérique sont des sauvages, des incultes aimant le sang, et des sous-humains [...] il enseigne, outre la sottise de ses dires, la haine !... »</i>

40/ « **LE MALHEUR RENOUVELE** »²¹¹

Première section SOUDAN	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Le décret instituant le port du hidjab dans les écoles de la capitale soudanaise, Khartoum. - La prise de pouvoir par des militaires d'obédience islamique. - Le spectre de la guerre civile entre le Nord à dominante musulmane et le Sud chrétien. - La précarité économique et la gravité des maux sociaux touchant la majorité de la population soudanaise. - La commercialisation de l'uniforme scolaire²¹² par le ministère de l'Éducation.
	Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Les fléaux ravageant le Tiers Monde. - La famine en Éthiopie.

²¹¹ Egalemeut publiée dans *El Khabar*.

²¹²Au lendemain du coup d'État du 30 juin 1989, le Soudan est théoriquement dirigé par un Conseil de commandement révolutionnaire pour le salut national (CCRSN) constitué de quinze membres, tous officiers militaires. Auto-promu général de division, Omar Hassan el-Béchir occupe, outre la fonction de président du conseil, les postes de Premier ministre, de ministre de la Défense et de chef d'état-major des armées. Il décrète, entre autres, la fin de la mixité dans les écoles et le port de nouveaux uniformes pour tous les cycles.

	I. utiles	/
	Citations	- Le décret : « <i>conformément à la loi islamique en vigueur dans le pays</i> », « <i>dans toutes les écoles de Khartoum, les filles doivent se couvrir la tête, les oreilles et le front d'un foulard, et porter un uniforme composé d'une longue tunique bleue et d'un pantalon</i> ».
Deuxième section <i>Opportunisme</i>	Faits constitutifs de l'événement	- La déclaration du ministre des Affaires religieuses, M. Berredouane, dans le journal télévisé, de l'obligation, pour les entreprises privées et publiques, de payer la <i>zakat</i> .
	Faits annexes	/
	Informations utiles	- Le haut niveau d'audience du journal télévisé.
	Citations	/
Troisième section <i>E.N.R.S.</i>	Faits constitutifs de l'événement	- L'obscurantisme de l'organe du secteur public <i>El Aquida</i> . - La création de la chaîne de radio, Radio Coran ²¹³ .
	Faits annexes	/
	Informations utiles	- Les trois chaînes de radio algériennes : la une, la deux et la trois.
	Citations	- Ouettar ²¹⁴ , directeur de l'ENRS ²¹⁵ : <i>Radio Coran se « limitera dans un premier temps à</i>

²¹³ Première radio thématique algérienne, lancée le 12 juillet 1991.

²¹⁴ Tahar Ouettar (1936-2010), écrivain et fervent défenseur de la langue arabe. En 1993, après l'assassinat de Tahar Djaout, il crée la polémique en déclarant : « *c'est une perte pour sa famille et pour la France* », une polémique qui illustre les tensions et les divergences concernant la question identitaire entre les intellectuels francophones et arabophones algériens.

²¹⁵ Entreprise publique regroupant les radios étatiques algériennes.

		<i>diffuser des psalmodies du Coran pour devenir, par la suite, une radio religieuse qui émettra sur une tranche de 12 heures avant d'émettre 24 heures ».</i>
--	--	--

Notons que, dans le recueil, le chroniqueur ne cite pas nommément le directeur de la radio mais mentionne ses initiales en apposition et évoque son passé gauchiste et laïcisant comme un fait constitutif de l'événement.

41/ La chronique censurée par *Algérie Actualité* : « **Un peu d'oxygène, Messieurs du Pouvoir !** »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - L'attribution frauduleuse de terres agricoles à des officiers de l'Armée et à des hauts fonctionnaires du FLN. - La promesse de publication par le Premier ministre de listes de délation. - La publication, dans toute la presse, de listes d'attributaires fraudeurs.
Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - Les spoliations précédentes des richesses du pays par la même caste. - La récompense des hommes du système par des postes d'ambassadeur à l'étranger. - Le scandale, à la chambre nationale du commerce, du profit abusif des crédits en devise de l'État. - L'affaire de détournement de vingt-six milliards de dollars de fonds publics.
Informations utiles	- Le ministre de l'Agriculture était le dirigeant de l'Union nationale des paysans algériens.
Citations	/

2.2. Deuxième organe : Parcours Maghrébins

1/ « L'intégrisme ou la tentation de la régression », « La responsabilité des intellectuels »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none">- L'absence de toute production intellectuelle et artistique au lendemain des événements d'Octobre.- Le recul de la censure.- La floraison de discours prônant le fascisme religieux.- La détérioration du climat sociopolitique.- L'incrédibilité des nouveaux partis politiques.- La jeunesse de la base de l'électorat.- L'inefficacité des anciens partis²¹⁶ dans la revendication démocratique.- La montée du fondamentalisme religieux auprès des jeunes.- Les appels massifs pour l'abolition de la mixité et la mise à la retraite anticipée des enseignantes.- Le témoignage de torturés lors des événements d'Octobre devant une assemblée générale des universitaires du centre du pays.- La rédaction par les universitaires d'une pétition nationale contre la torture et d'une charte de liberté.- L'incapacité des universitaires à se mettre d'accord pour la revendication du multipartisme.
-----------------------------------	---

²¹⁶ Il s'agit des partis politiques ayant milité dans la clandestinité entre l'indépendance et 1989 tels que le Front des forces socialistes FFS, créé en 1963 par Ait Ahmed, et le Parti de l'avant-garde socialiste PAGS, fondé en 1966 par Bachir Hadj Ali. Nous précisons que ces deux partis avaient même leurs organes de presse qui paraissaient dans la clandestinité *Libre Algérie* pour le FFS et *Saout echaab* pour le PAGS.

	- L'instauration du multipartisme en février 1989.
Faits annexes	/
Informations utiles	/
Citations	- Les intellectuels : « <i>Attendez que la censure saute et vous verrez ce que vous verrez !</i> ».

2/a- « **Corruption et magistrats** »²¹⁷

Première section Pots de vin	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Les révélations de Brahimi²¹⁸ concernant le montant des pots de vin touchés par les fonctionnaires de l'État. - Le montant des pots de vin excédant la dette extérieure. - L'indépendance proclamée de la justice. - La tentative de création d'une commission d'enquête au sein du parlement. - La rapidité d'intervention des services de sécurité face aux citoyens.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	/

²¹⁷ Parues dans le recueil avec ce titre, les deux sections de la chronique sont publiées, dans *Parcours Maghrébins*, le 30 avril 1990, précédées d'une autre section sous le titre « Intolérance, droit et pots-de-vin ».

²¹⁸ Fils de Mebarek El Mili, Abdelhamid Brahimi (1936) est un homme politique algérien. Premier ministre de Chadli entre 1984 et 1988, il démissionne le 05 novembre 1988, soit un mois après les événements d'Octobre. Surnommé Abdelhamid la science et rendu célèbre après ses déclarations concernant le détournement de vingt-six milliards de dollars, Brahimi s'exile en Angleterre en 1992 sans fournir aucune preuve. Début 2016, il rentre en Algérie et déclare sur la chaîne Ennahar que près de vingt-six milliards avaient été détournés, que ça concernait les factures de l'office des céréales, qu'il avait prévenu Chadli et qu'il avait révélé les faits en 1985. Selon lui, les contrats et les factures contenaient des prix surréalistes pour les céréales et le café importés : « *on importait pour 20 ou 26 dollars pour le quintal et on facturait à 85 dollars* ».

Deuxième section Salaire des magistrats	Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation des salaires des magistrats. - Le plafonnement des salaires de magistrats même par rapport à ceux des professeurs universitaires. - La détermination des salaires, dans les autres secteurs, selon les principes d'austérité. - Les justifications du gouvernement : l'augmentation comme forme de prévention de la corruption. - La colère montante des universitaires devant cet état de fait.
	Faits annexes	- L'augmentation du prix des cigarettes étrangères.
	I. utiles	/
	Citations	/

2/b- « Intolérance, droit et pots-de-vins »

Première section Intolérance	Faits constitutifs de l'événement	- Les déclarations du nouveau Secrétaire général de l'Union des Ecrivains Algériens, Boudjedra, à <i>El Massa</i> à propos des écrivains de langue française.
	Faits annexes	- L'écriture par Boudjedra en français.
	I. utiles	/
	Citations	- Boudjedra : « <i>L'Union est ouverte à tous les écrivains algériens [...] La raison connue est que cette catégorie est contre tout ce qui</i>

		<i>est progressiste et tout ce qui est démocratique et patriotique ».</i>
Deuxième section Pots de vin	Les faits sont relevés plus haut	
Troisième section Salaire des magistrats	Voir <i>supra</i>	

2.3. Troisième organe : *L'Avenir*

1/ « Kraak ! »

Première section Foulard	Faits constitutifs de l'événement	- La revendication du droit de porter le foulard dans les écoles françaises.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/
	Citations	/
Deuxième section Arabisation	Faits constitutifs de l'événement	- La circulaire ministérielle fixant les modalités d'application de l'arabisation dans l'enseignement supérieur. - L'inapplication par les universités de ladite circulaire. - La non-communication de la circulaire au corps enseignant.
	Faits annexes	/
	I. utiles	/

	Citations	/
--	-----------	---

2.4. Quatrième organe : *L'Hebdo Libéré*

1/ « L'utopie et le crime »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Les crimes commis au nom du communisme. - L'idéalisme et la religiosité de l'idéologie communiste. - La chute du communisme. - La mainmise du capitalisme sur le développement mondial.
Faits annexes	- Le nazisme, la colonisation, les bombes atomiques, la guerre chimique.
Informations utiles	- Staline, Mao, Enver Hodja ²¹⁹ , Kim Il Sung sont des dictateurs communistes.
Citations	/

2.5. Cinquième organe : *Télérama*

1/ « Notes d'exil d'un « Pied-gris » »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Le rendez-vous du chroniqueur à la préfecture de Vannes²²⁰. - Son recrutement à l'IUT²²¹. - La nostalgie éprouvée par Benmalek à l'écoute d'une chanson de Lili Boniche.
-----------------------------------	--

²¹⁹ Joseph Staline (1878-1953), Mao Zedong (1893-1976) et Enver Hodja (1908-1985) : hommes d'État respectivement soviétique, chinois et albanais.

²²⁰ Commune française située sur la côte sud de la Bretagne.

²²¹ Il s'agit de l'Institut universitaire de technologie.

	<ul style="list-style-type: none"> - La réception par le chroniqueur de photocopies d'articles de journaux algériens. - Les critiques acerbes à son endroit en tant qu'écrivain algérien d'expression française et exilé en France. - L'assassinat de Tahar Djaout. - L'arrivée de la femme de Benmalek et de sa fille, en France, pour un séjour de deux semaines. - L'atrocité des événements d'Algérie. - Le déménagement du chroniqueur de Vannes. - L'exil des intellectuels algériens. - L'édition par Calmann Lévy²²² du dernier roman de Benmalek. - La prise d'otages à Alger et l'encerclement par les forces spéciales des terroristes.
Faits annexes	<ul style="list-style-type: none"> - L'interview accordée par le chroniqueur à <i>Ouest France</i> sur son dernier roman <i>L'Amour Loup</i>²²³. - La naissance de son fils à Rennes.
Informations utiles	/
Citations	<ul style="list-style-type: none"> - Un Breton à Benmalek : <i>Parisien, va !</i> - Lili Boniche²²⁴ : « <i>J'aime toutes les villes, un peu plus Paris, lakin machi comme l'Algérie ; comme elle est belle oun habha fel hbal...</i> ».

²²² Calmann Lévy est une maison d'édition française créée en 1836. La maison publie, en août 1998, *Les amants désunis* de Benmalek.

²²³ Roman paru en 1994 chez l'Harmattan, Collections Ecritures arabes et réédité en 2002 par Pauvert et en 2004 par Livre de poche.

²²⁴ Elie Boniche (1922-2008), né dans la Casbah d'Alger de parents juifs originaires de la Petite Kabylie et mort à Paris, est l'une des figures de la musique judéo-arabe.

	<p>- R.K²²⁵, éditorialiste à <i>L'Hebdo Libéré</i> : « <i>Les écrivains algériens exilés en France ne sont décidés à se mouiller que dans les salons ou piscines parisiens.</i> » « <i>Nous taisons-nous parce que nous avons peur pour notre carte de résidence ?</i> ».</p> <p>- Tahar Ouater : « <i>dans le cadre de la poursuite de la guerre contre le peuple algérien...et que l'exemple de ces comportements porte atteinte à la souveraineté nationale</i> ».</p> <p>- Un voisin à Vannes : « <i>Nous avons une deuxième voiture, ça vous dépannera en attendant que vous réparez votre véhicule</i> ».</p> <p>- La femme du chroniqueur : « <i>Et en plus, tu as le choix : l'une est au diesel, l'autre à l'essence !</i> ».</p> <p>- Un responsable de la maison d'édition : « <i>Vous avez de la chance parce que la nouvelle en question se conclut malgré tout par un point [...]</i> ».</p> <p>- Benmalek et sa fille : « <i>Papa, qu'est-ce qui se passe ?</i> » « <i>Mais tu le sais bien, ma fille, moi, Algérien, je viens finalement d'être adoubé en tant qu'écrivain en France !</i> ».</p> <p>- La femme de Benmalek : « <i>Mais c'est la cité de ta mère ?!</i> ».</p> <p>- Le chroniqueur et sa mère : - <i>Vous regardez la télé ? –Oui. Tu parles de la ... Ne t'inquiète pas. Tes frères sont là, tout le monde est là.</i></p>
--	--

²²⁵ Rachid Kaci.

2.6. Sixième organe : *L'Humanité*

1/ « Une fontaine et un chat à Constantine »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none">- Les fortes chaleurs estivales à Constantine.- Les massacres en Algérie.- Les pénuries d'eau à Constantine.- L'écoulement continu de l'eau de la petite fontaine de la Souika²²⁶ en face de la mosquée familiale du chroniqueur.- La politisation des prêches dans les mosquées.- La donation par le père du chroniqueur de la mosquée familiale à l'État algérien.- Le scénario mis au point par les parents du chroniqueur pour la récupération de la mosquée.- La mésaventure du chroniqueur dans la piscine de Sidi M'cid²²⁷ à l'âge de dix ans.- Les campings sauvages au bord de la mer et la corvée d'eau.- La collaboration du chroniqueur à <i>Algérie Actualités</i> et sa rencontre avec Tahar Djaout.- L'adoption d'un chat, Mao.- La blessure du chat et sa disparition de la cave.
-----------------------------------	--

²²⁶ Artère de la vieille ville de Constantine qui débouche sur tous les quartiers de la médina.

²²⁷ La piscine de Sidi M'cid ou Sidi M'cid : Lovée au creux des falaises du Rhummel, dans la vallée de Sidi M'cid, la piscine était, durant des siècles et jusque dans les années 1980, un véritable sanctuaire où se pratiquaient des rituels dédiés au saint patron éponyme et un lieu de villégiature pour la population. La cascade d'eau chaude jaillissait (et jaillit toujours mais à moindre débit) du rocher, à 3 mètres de hauteur dans une piscine naturelle et sort à une température d'au moins 26°. Au cours des années 1930, une piscine olympique a été construite afin de recevoir les championnats de France. Elle est alimentée, elle aussi, par la cascade d'eau chaude.

Voir : http://www.vitamedz.org/un-lieu-mythique-piscine-de-sidi/Articles_18300_2344076_25_1.html

Faits annexes	/
Informations utiles	/
Citations	/

2.7. Organes non cités

1/ « Démocrates du nouveau type ! »

Faits constitutifs de l'événement	<ul style="list-style-type: none"> - Le refus d'agréer le Comité national contre la torture. - L'interview accordée par Merbah à <i>Algérie Actualité</i>. - Les protestations des membres du comité contre l'abus de pouvoir caractérisé du gouvernement Merbah. - La création par Merbah d'un parti politique. - Les atteintes à l'intégrité physique des citoyens. - La torture d'un citoyen lors de sa garde à vue au commissariat central d'Alger à la veille²²⁸ des élections communales.
Faits annexes	/
Informations utiles	<ul style="list-style-type: none"> - Le chroniqueur est secrétaire général du Comité national contre la torture. - Kasdi Merbah est ex-patron de la Sécurité militaire et ex-Premier ministre algérien. - Belkaïd est le ministre de l'intérieur du gouvernement Merbah.

²²⁸ Du 09 au 11 juin 1990.

	- Hamrouche est le chef du gouvernement en exercice, Mohammedi son ministre de l'intérieur.
Citations	- Le journaliste d' <i>Algérie Actualité</i> : « Approuvez-vous la décision du gouvernement de refuser, sous des prétextes divers, d'accorder l'agrément au Comité national contre la torture ? ». - Kasdi Merbah : « Je ne dispose pas des éléments d'information qui me permettent de juger, car ce problème ne m'a pas été posé quand j'étais chef du gouvernement. Mais sur le plan des principes, cette association doit recevoir l'agrément ».

2/ « **Le racisme anti-arabe, seulement une opinion ?** »

Faits constitutifs de l'événement	- La promotion médiatique du livre de Bardot ²²⁹ . - Les déclarations racistes de Bardot. - La condamnation de l'antisémitisme et le silence quant aux actes et discours anti-arabes. - Les injures anti-arabes de Bob Dylan ²³⁰ .
Faits annexes	/
Informations utiles	/

²²⁹ Brigitte Bardot (1934) est actrice et chanteuse française. En 1973, elle met fin à sa carrière et se consacre à la défense des animaux. À partir des années quatre-vingt-dix, elle crée la polémique par son engagement contre la montée de l'islam en France et critique le sacrifice rituel du mouton. En 1996, elle publie chez Grasset *Initiales B.B. : Mémoires*.

²³⁰ Bob Dylan (1941) est auteur, compositeur, interprète, musicien, poète et peintre. Il est aussi lauréat du Prix Nobel de littérature 2016 et connu pour son engagement historique pour les droits des Noirs aux USA : en août 1963, il interprète, lors de la marche de Washington, juste après que Martin Luther King prononce « *I have a dream* », *Blowin' in the wind* (soufflé dans le vent) qui prône la liberté et l'égalité ; en 1971, il rend hommage à George Jackson, membre du Black Panther Party, abattu dans une prison de Californie et critique le système ; en 1975, il chante *Hurricane* pour défendre le boxeur Rubin Carter, emprisonné pour un triple meurtre et qui sera acquitté en 1988. En 2013, Bob Dylan est mis en examen pour injure et provocation à la haine suite à une plainte du Conseil représentatif de la communauté et des institutions croates de France (CRICCF) pour ses propos sur le peuple croate dans une interview accordée au magazine *Rolling Stone* en 2012.

Citations	/
-----------	---

3. Récapitulation et commentaires

Les faits constitutifs des événements s'articulent autour de sept capitaux thématiques :

- **L'actualité** : les déclarations du président de la république, des ministres, des dirigeants et des élus du FIS, d'anciens agents de la Sécurité militaire, du secrétaire général du FLN, des députés ; la démission du président de l'Assemblée nationale ; les révélations à propos du détournement de 26 milliards de dollars ; l'affaire de la Chambre nationale du commerce ; les attributions illégales de terres agricoles ; le report des congrès du FIS ; la victoire du FIS aux premières élections municipales pluralistes ; le combat des militants des droits de l'Homme contre la torture ; l'opposition du gouvernement Merbah à la légalisation du Comité contre la torture ; le soutien financier de l'Arabie saoudite au FIS ; les accusations portées contre Ali Benhadj pour complot armé contre l'État ; l'intervention de l'Armée et l'instauration de l'état de siège ; le soutien de la plupart des dirigeants de l'opposition à l'action de l'Armée ; le refus d'agréer le Comité national contre la torture ; la création par Merbah, l'ancien patron de la S.M. d'un parti politique ; la mort de Bachir Hadj Ali ; la tenue d'un séminaire sur la pensée d'un théologien.

- **La vie en société** : l'initiation des Algériens à la liberté d'expression ; les manifestations contre la mixité ; le port du voile intégral ; la montée du fondamentalisme religieux auprès des jeunes ; les appels massifs pour l'abolition de la mixité et la mise à la retraite anticipée des enseignantes ; l'agression des militants du RCD par des sympathisants du FIS lors d'une marche à Batna ; les affrontements avec les forces de l'ordre pour l'annulation d'un concert ; la diffusion d'un discours islamiste anti-démocratie dans la rue avec l'approche des échéances électorales ; l'enseignement supérieur ; l'arabisation du premier cycle de certaines filières de sciences exactes à l'Université de Bab Ezzouar ; la grève de la faim de travailleurs licenciés et le refus du gouvernement de résoudre le problème ; le procès de la Banque extérieure d'Algérie ; le fonctionnement de la justice en Algérie ; la mort d'une personne lors d'une séance d'exorcisme et l'acquittement des mis en cause ; la création de la première chaîne de radio thématique, Radio Coran ; l'absence de toute production intellectuelle et artistique au lendemain des événements d'Octobre et l'indolence des universitaires ; la désignation du nouveau Secrétaire général de l'Union des Ecrivains Algériens ; l'étouffement judiciaire des plaintes portées par les torturés pendant le gouvernement Merbah.

- **La situation politique en Algérie** : l'instauration du multipartisme en février 1989 ; le manque de rigueur et de positionnement chez les autorités et chez l'opposition ; le vote de la loi d'amnistie ; le vote de la loi d'arabisation ; la démagogie et la langue de bois ; la récupération politique et médiatique des événements d'Octobre ; les atteintes aux lois par l'État et par les élus du FIS ; la répression et la torture lors des événements du 5 Octobre ; la pratique de la torture dans commissariats et les maisons d'arrêt.

- **La situation économique** : la baisse du prix du pétrole ; la précarité économique et la dette extérieure ; les mesures d'austérité ; l'augmentation des salaires des membres du gouvernement ; l'augmentation des salaires des magistrats.

- **La scène internationale** : la guerre du Golfe avec toutes ses répercussions sur la scène mondiale et particulièrement dans les pays arabes tel que le silence arabe par rapport aux exactions subies par les Palestiniens au Koweït ; l'assassinat d'Abou Ayad ; le massacre de Touaregs au Mali ; la répression au Soudan, le coup d'Etat, la précarité économique et le spectre de la guerre civile entre le Nord à dominante musulmane et le Sud chrétien ; la chute du communisme ; la création d'un parti islamiste au Daghestan ; l'obligation de port de tenues conformes aux critères islamiques en Iran ; l'autorisation d'assassinat de toute femme soupçonnée d'adultère en Irak par ses proches ; la répression et la torture en Syrie ; les fléaux ravageant le Tiers Monde ; la famine en Éthiopie ; la revendication du droit au port du foulard dans les écoles françaises ; le racisme anti-arabe.

- **Les comptes rendus de lecture et de programme télé** : l'article de Cheikh Ghazali à propos de Kateb Yacine ; le récit de Mohammed Saïd Ashmawy des assassinats de trois califes ; le fascicule six de l'*Encyclopédie des Nuisances* ; l'ouvrage *Des choses cachées depuis la fondation du monde* ; les bulletins d'Amnesty International ; l'émission d'astronomie ; le bulletin de l'A.I.T.D.F. ; *L'Arbitraire*.

- **Les discussions personnelles, scènes de vie quotidienne et souvenirs du chroniqueur** : ses souvenirs d'enfance à Constantine ; son interpellation par des agents de la Sécurité militaire à la sortie d'un meeting ; ses premières années en France ; ses rencontres et discussions avec des amis, des parents, des connaissances ;

Les faits considérés sont constamment mis en relation avec d'autres faits auxquels ils s'apparentent soit dans leurs causes soit dans leurs effets avec une interchangeabilité de position : ce qui est fait constitutif dans une chronique peut être classé fait annexe dans une autre. Cet appel ou sollicitation de faits antérieurs contribue à étoffer les faits mis au premier

plan, à leur conférer plus de dimension dans le temps et l'espace et participe des visées de crédibilité et d'authenticité. Les faits annexes recensés dans notre étude de la sélection peuvent être répartis en deux sous-ensembles :

- **La scène nationale** : les mouvements de contestation, en Algérie, depuis 1980 ; le refoulement de centaines de réfugiés du Sahel par les autorités algériennes ; les marches de soutien au peuple irakien à Alger ; les vingt-six milliards de dollars détournés par les agents de l'État depuis l'indépendance ; l'assassinat de Racim ; la condamnation à mort d'Aït Ahmed ; l'exécution de Chaabani.

- **La scène internationale** : la couverture « prudente » par la presse arabe des massacres perpétrés par les Chiites d'Amal et les Syriens contre les réfugiés palestiniens ; la répression des populations en Syrie et en Irak ; le massacre de Palestiniens par les Israéliens et leur répression par les Libanais ; la répression au Soudan, à l'URSS ; la récupération médiatique de la révolution de 1989 en Roumanie ; les ravages occasionnés par les B52 pendant la guerre de Vietnam ; l'exécution publique de trois cents opposants lors de l'attaque contre la Mecque ; la première guerre du Golfe ; la guerre civile au Liban ; la passivité des peuples arabes ; la fin de la guerre froide ; le démantèlement de l'apartheid ; l'inconditionnelle protection américaine et européenne d'Israël ; la multiplicité des « batailles du Destin » : 1948, 1967, 1973, 1982 et 1991 ; la grève de la faim de Bobby Sands et de ses camarades ; le nazisme, la colonisation, les bombes atomiques, la guerre chimique.

Pour la chronique censurée par *Algérie Actualité*, nous constatons que trois des faits abordés ont déjà été traités dans la chronique précédente, « L'aveugle et la lumière », à savoir l'attribution frauduleuse de terres agricoles à des officiers de l'Armée et à des hauts fonctionnaires du FLN, le scandale de la chambre nationale du commerce et le détournement de vingt-six milliards de dollars de fonds publics. Nous supposons que la censure tient d'autres facteurs tels que la hiérarchisation des faits ou le ton, hypothèses que nous allons vérifier dans les autres niveaux d'analyse.

Conclusion

L'étude de l'intervention par sélection de l'énonciateur-scripteur nous a révélé sept capitaux thématiques et l'articulation des faits annexes autour des deux scènes nationale et internationale. L'étude a aussi dévoilé des chevauchements entre les faits constitutifs des événements et les faits annexes : ce qui est fait constitutif dans une chronique est fait annexe

dans une autre. Un chevauchement qui, au-delà de son rôle dans le rapprochement des faits commentés et interprétés, appelle à l'étude de l'intervention par hiérarchisation des unités informationnelles.

Chapitre II

La subjectivité par hiérarchisation

Introduction

De l'idée-même de l'agenda des médias découlent, comme nous l'avons déjà précisé, les deux principes de sélection et de hiérarchisation qui se veulent complémentaires et indicateurs de la ligne éditoriale et de l'image de marque des organes de presse. Cependant, la hiérarchisation n'est opératoire qu'au second plan. Ainsi, même en sélectionnant les mêmes faits, l'importance qui leur est accordée par les différents organes est à la base de leur réputation et de leur image.

Après avoir relevé les unités informationnelles sélectionnées par l'énonciateur-scripteur dans le chapitre précédent, l'objectif assigné à ce chapitre est l'étude de l'intervention sur le plan de présentation et de hiérarchisation de ces unités.

1. L'intervention par hiérarchisation

Dans la pratique journalistique, l'énonciateur-scripteur est contraint de faire des choix lors de la sélection et de la hiérarchisation des unités informationnelles. Des choix qui vont à l'encontre de l'objectivité absolue :

L'objectivité absolue, la pureté de cristal, cela n'existe pas. Tout est choix dans ce métier – et qui peut prétendre ne faire de choix qu'objectifs et indiscutables ? Mettre une nouvelle en tête d'un journal télévisé, d'un bulletin de radio ou sur trois colonnes en première page d'un journal [est un choix] (Viansson-Ponté cité par Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 122-123).

Dans une étude concernant le traitement médiatique des principales chaînes françaises (TF1, Antenne 2) du conflit en ex-Yougoslavie, Charaudeau (2001) propose de déterminer le « capital thématique » consacré par chaque chaîne au macro-thème « conflit en ex-Yougoslavie » et de procéder à sa structuration en le décomposant en sous-thèmes appelés « domaines scéniques », une hiérarchisation qui permet, selon lui, de repérer les stratégies de crédibilité et de dramatisation développées au cours du traitement du conflit. Travaillant sur des médias audiovisuels, Charaudeau propose, aussi, d'analyser la hiérarchie de l'information en fonction du moment où elle est présentée au journal télévisé (début/ milieu/ fin).

Kerbrat-Orecchioni (1980 : 124), quant à elle, parle d'organisation hiérarchique des informations et précise qu'elle résulte de facteurs complexes tels que leur présentation typographique, leur place relative dans le journal parlé ou écrit et l'articulation syntaxique

des unités phrastiques et énonciatives qui les prennent en charge. Nous estimons, toutefois, que ces trois facteurs ne relèvent pas exclusivement de l'acte de communication (le contrat de communication médiatique) mais renvoient aussi à l'énonciateur.

Dans la presse écrite, la rubrique est l'outil de découpage, d'organisation et de hiérarchisation. Vient à un niveau inférieur l'article ou le genre rédactionnel qui aborde, commente et analyse les faits tout en les hiérarchisant. Le premier niveau renvoie au contrat de communication médiatique, le second à l'énonciation journalistique. Ainsi, ayant choisi, dans un premier temps, les faits constitutifs de l'événement à verbaliser, le journaliste est astreint à les organiser, à les étoffer, à les opposer à d'autres faits ou à les rapprocher, à choisir par quoi commencer et comment les articuler et manque ainsi à « l'impossible objectivité ».

2. La subjectivité par hiérarchisation des unités informationnelles

Travaillant sur l'énonciation journalistique, nous nous attelons à traquer le surgissement de l'énonciateur-scripteur sur le plan de la hiérarchisation des occurrences spatio-temporelles déjà recensées et classées dans le chapitre précédent du présent travail et des commentaires et analyses qui s'y rapportent. Nous nous proposons donc de considérer la présentation typographique de chaque chronique et l'articulation de ses différentes parties et occurrences.

2.1. La présentation typographique des chroniques

Sur le plan de la présentation typographique, les titres sont en gras. Dix-neuf titres paraissant entre septembre 90 et août 91, dans *Algérie Actualité*, sont en lettres capitales. Concernant leur présentation syntaxique et phrastique, et comme nous l'avons déjà précisé lors de leur analyse, les structures les plus récurrentes sont les syntagmes nominaux et les syntagmes nominaux coordonnés. Par rapport à leurs visées, ce sont les titres incitatifs et mixtes qui prédominent : le chroniqueur recourt à l'interpellation de l'énonciataire à travers les phrases interrogatives et impératives, à l'exclamation, à l'interjection, au néologisme, aux signes orthographiques (les guillemets et les trois points de suspension), aux figures de style et au défigement ou la reformulation d'expressions figées.

Sur les quarante-neuf chroniques constituant notre corpus, nous avons recensé deux sous-titres :

- « **La responsabilité des intellectuels** » semble préciser sous quel angle seront traités les faits abordés par le titre de la chronique « **L'intégrisme ou la tentation de la régression** ».

- « **L pour Langage** » apporte une précision nécessaire au décodage du titre « **La bombe L** ». Le chroniqueur choisit d'abord l'abréviation pour attiser la curiosité du lecteur et pour attirer son attention sur l'importance et le danger du L, le langage, comparé à un projectile explosif. La première image suscitée par une telle construction est une scène de destruction, de guerre.

L'examen de la présentation typographique globale des chroniques ressort douze organisations hiérarchiques en fonction de la présence ou l'absence de sous-titres et du nombre de sections et de *nota bene*²³¹ :

- La présentation la plus récurrente est celle de la chronique en un seul bloc avec seize occurrences. Le bloc est chapeauté par un titre en gras. De cette présentation dérivent trois autres organisations : la chronique en un seul bloc précédée d'un titre et d'un sous-titre avec deux occurrences, la chronique en un bloc suivi d'un *nota bene* avec une seule occurrence et la chronique en un bloc suivi de cinq *nota bene* avec également une seule occurrence.

- Nous avons recensé douze occurrences de la chronique hiérarchisée en deux sections et neuf de la chronique à trois sections, chaque section étant chapeautée par un intertitre. Nous avons aussi relevé, dans le cas de la chronique à deux sections, une seule occurrence de la chronique avec un chapeau. Des chroniques à deux et à trois sections dérivent les chroniques à nombre égal de sections avec *nota bene* rattaché à la première section avec une seule occurrence pour chaque organisation et trois occurrences de la chronique à deux sections avec *nota bene* relatif à la seconde section.

- Nous avons aussi relevé une seule organisation à quatre sections avec un *nota bene* relatif à la troisième section et une seule occurrence de la chronique à cinq sections.

Les douze présentations peuvent être schématisées de la sorte :

²³¹ *Nota bene* ou *nota* (abréviation : N.B.) est une locution latine figée signifiant remarquez bien et qui permet d'attirer l'attention sur un point ou un détail important. Cette mention est utilisée dans divers types de documents en tête d'une note, d'une remarque, afin d'attirer l'attention du lecteur sur un point important, une précision.

Première présentation :	Deuxième présentation :	Troisième présentation :
Titre Corps de la chronique	Titre Premier intertitre Première section Second intertitre Seconde section	Titre Premier intertitre Première section Deuxième intertitre Deuxième section Troisième intertitre Troisième section

Quatrième présentation :	Cinquième présentation :	Sixième présentation :
Titre Sous-titre Corps de la chronique	Titre Corps de la chronique N.B.	Titre Corps de la chronique 1^e N.B. 2^e N.B. 3^e N.B. 4^e N.B. 5^e N.B.

Septième présentation :	Huitième présentation :	Neuvième présentation :
Titre Premier intertitre Première section N.B. Second intertitre Seconde section	Titre Premier intertitre Première section Second intertitre Seconde section N.B.	Titre Chapeau Premier intertitre Première section Second intertitre Seconde section

Dixième présentation :	Onzième présentation :	Douzième présentation :
Titre	Titre	Titre
Premier intertitre Première section N.B.	Premier intertitre Première section	Premier intertitre Première section
Deuxième intertitre Deuxième section	Deuxième intertitre Deuxième section	Deuxième intertitre Deuxième section
Troisième intertitre Troisième section	Troisième intertitre Troisième section N.B.	Troisième intertitre Troisième section
	Quatrième intertitre Quatrième section	Quatrième intertitre Quatrième section
		Cinquième intertitre Cinquième section

Schéma 3 : Les présentations typographiques des chroniques

Le rôle des intertitres est double : sur le plan typographique, ils découpent et hiérarchisent le texte ; sur le plan du contenu, ils peuvent annoncer une thématique, introduire de nouveaux référents ou permettre la focalisation sur des référents déjà présents. Les intertitres ou les titres de sections peuvent aussi n'être que des éléments d'organisation sans rien apporter au niveau du contenu textuel comme par exemple les intertitres « introduction » et « conclusion ».

Cependant, dans la presse écrite, les intertitres, en plus de leur rôle de segmentation, chapeautent les sections comme le titre chapeaute l'article et assument ainsi les mêmes fonctions. Or, dans notre corpus, nous avons relevé un emploi quelque peu atypique : « D'un côté... » « De l'autre côté... ». Les deux intertitres n'interviennent pas directement dans la construction des contenus qu'ils annoncent mais structurent les segments et instaurent un rapport d'opposition.

Concernant leur présentation syntaxique, sur les soixante-douze intertitres recensés, nous avons relevé quarante-neuf syntagmes nominaux, trois syntagmes nominaux coordonnés, deux syntagmes infinitifs, trois syntagmes prépositionnels, un syntagme figé, six phrases interrogatives, deux phrases déclaratives, deux injonctives dont un défigement

d'expression relevant de la tradition littéraire, une interjection et une apostrophe. Nous avons aussi noté l'emploi de noms propres soit par un simple usage référentiel (douze noms propres et onze emplois) soit insérés dans des constructions, phrase et syntagme (deux emplois).

Les intertitres sous forme de syntagmes sont informatifs. Ils apportent un supplément par rapport au titre et précise sous quel angle les faits annoncés par celui-ci seront considérés ou quel fait précis sera abordé notamment lorsque le titre est incitatif. Les phrases interrogatives, impératives et l'apostrophe servent, en plus du fait d'interpeller le lecteur, voire de l'impliquer, à légitimer la prise de parole qui se veut un écho à celle de la société ou à justifier la prise de position, les faits étant assez provocateurs. « La peine de mort » illustre les deux cas : par le premier intertitre, le chroniqueur s'interroge « Et les tortionnaires ? » ; par le second, il justifie « Pourquoi être contre ? ». Il exprime une subjectivité émotive.

Les noms propres proposés comme intertitres à travers un emploi référentiel renvoient à leurs référents respectifs. Ils activent de nouveaux référents par rapport aux titres : une personne pour les anthroponymes (El Wancharissi, Othman, Général Atailia, Kim Il Sung, M. Ted Turner, Abou Ayad), un lieu pour les toponymes (Soudan, Saoula, Djelfa), un établissement pour l'ergonyme (Radio Coran). Dans le premier emploi de noms propres dans la construction des intertitres, « Zorro était déjà là ! », le nom propre a une fonction descriptive caractérisante. Il ne désigne plus un particulier mais un rôle qu'il met en évidence : Zorro le justicier (Jonasson, 1994 : 237). Dans le second emploi « Mandela et ses frères », sa combinaison avec le syntagme nominal établit une relation. Le nom propre *Mandela* active, en plus de l'image du particulier, une catégorie que le lecteur définit à partir de ses connaissances sur le référent : Mandela, le combattant.

Nous précisons, surtout, que la prédominance des titres incitatifs et mixtes est relayée par la prédominance des intertitres informatifs. Une forme d'équilibre, estimons-nous, nécessaire au déploiement du discours journalistique.

2.2. L'articulation des différentes parties des chroniques

Considérons, à présent, l'articulation des différentes parties des chroniques. Nous entendons par différentes parties la titraille, les sections, les faits (constitutifs, annexes, utiles), les citations et les commentaires du chroniqueur. Nous précisons que le recours, dans certains cas, aux séquences rapportées vient de la volonté de contourner notre propre subjectivité.

2.2.1. Les chroniques en un seul bloc

2.2.1.1. Chroniques simples

1/ « **Amnistie et morale** » : Le titre, informatif, annonce deux faits distincts : l'amnistie et la morale.

Le chroniqueur commence par opposer deux faits : la proclamation, par les autorités algériennes, de l'État de droit et leur refus à subir la moindre conséquence quand celle-ci s'oppose à leurs intérêts ou aux intérêts des forces qui les soutiennent. À cet état de fait, Benmalek oppose, ensuite, la passivité de l'opposition et de la société civile notamment par rapport à la condamnation de la torture qui a franchi toutes les limites jamais atteintes lors des événements d'octobre 88 et salue le courage des torturés qui a permis la publication du *Cahier noir d'Octobre*. Le chroniqueur reprend le premier fait pour introduire un nouveau : l'amnistie proposée par le pouvoir et applaudie par l'opposition et la société civile, l'amnistie qui met sur le même plan les tortionnaires et leurs victimes. Tout ce développement renvoie au premier élément du titre, l'amnistie. Dans les deux derniers paragraphes, Benmalek n'introduit pas un nouveau fait mais porte un regard critique sur les faits abordés et met en garde quant à l'exigence morale, et donc le second élément du titre, de fortifier la justice.

2/ « **Démocrates du nouveau type !** » : Le chroniqueur emploie le pronom personnel *je* pour s'exprimer en tant que secrétaire général du Comité national contre la torture. Il aborde les déclarations de Kasdi Merbah à propos du refus d'agrément opposé à son association. Il rapporte les propos de Merbah tels qu'ils étaient publiés avant de les mettre en doute. Benmalek met au défi Merbah, le prototype des « démocrates de nouveau type » et cite le premier ministre et son ministre de l'intérieur qui, à l'instar de Merbah, manifesteront de la sympathie pour le Comité une fois qu'ils ne seront plus au pouvoir. Le chroniqueur anticipe leur comportement, non sans ironie : un nouveau type de démocratie. À la fin, il rappelle que la torture est toujours d'actualité et cite un nouveau cas datant de la veille des élections communales au commissariat central d'Alger.

3/ « **Attention danger !** » : interpellatif, le titre met en garde. Le chroniqueur parle d'un grand danger, une attaque qui vise à hypothéquer l'avenir de l'Algérie. Il explique, ensuite, que c'est le cerveau de « notre nation » qui est visé. Benmalek parle de la publication, dans la presse, des moyennes d'accès aux établissements universitaires et invite le lecteur à les consulter, des moyennes « effarantes » qui atteignent un 02/20 pour l'accès à l'institut technologique de la santé publique de Bouira. Une dimension intersubjective s'instaure.

L'énonciateur exprime sa colère et dénonce la lâcheté politique devant la maladie qui « gangrène » le système éducatif avant de mettre en garde contre le « danger » qui guette l'avenir de l'Algérie. Il exprime une subjectivité émotive.

Dans le recueil (2011 : 126), le chroniqueur sépare les deux éléments du titre par une virgule (« **Attention, danger !** »). La virgule ainsi placée a pour effet de produire une intonation percutante. Il rapproche, également, ce danger d'un fait annexe (la profanation de tombes de martyrs), les compare et exhorte au respect du sacrifice des martyrs combinant ainsi subjectivité interprétative et subjectivité émotive.

4/ « **Quand les hyènes relèvent la tête** » : les hyènes, mammifères carnassiers et charognards, à travers cet emploi métaphorique, introduisent d'emblée l'image répugnante d'un groupe de prédateurs de l'ombre, sans scrupules, qui représente le mal et l'hypocrisie.

Benmalek commence par évoquer la nécessité pour la nation algérienne d'aborder les crimes de la Sécurité militaire pour pouvoir rompre avec l'ancien régime. Le fait commenté étant la prise de parole, dans la presse écrite, d'un tortionnaire, ex-numéro deux de la S.M, Benmalek choisit de céder la parole aux suppliciés en rapportant leurs témoignages. À la prise de parole du tortionnaire, Benmalek oppose le témoignage des victimes et salue leur courage. Le chroniqueur cède la parole à Henri Alleg, à Bouzid Bouallak (journaliste), à Benameur Ichou (ajusteur), à Mohamed Rebah et à Brahim Tiraoui (chaudronnier).

5/ « **Hurler de colère** » : le syntagme infinitif exprime l'action de hurler, le hurlement, et sa cause (de quoi hurle-t-on ?), la colère. L'emploi de l'infinitif²³² met l'accent sur l'intensité et la violence du sentiment, de l'état affectif, alors qu'un emploi simple du syntagme nominal « la colère » n'aurait mis l'accent que sur le sentiment.

Le chroniqueur procède par la condamnation des positions et des actes des différents actants de la guerre du Golfe et de leurs compères dans les médias et les sociétés civiles à travers neuf séquences constats commençant par « quand je vois » ou « quand j'entends » et se terminant par un point-virgule « ; ». Les séquences constats renvoient aux occurrences précédemment relevées lors de l'analyse de la subjectivité par sélection. Les neuf constats mènent le chroniqueur, à travers le dixième segment, au constat le plus important, l'ultime, à savoir l'occultation de l'avis des Irakiens. Benmalek s'indigne, dans les deux derniers

²³² Dans un syntagme infinitif, la fonction de l'infinitif correspond à celle du verbe dans une phrase.

paragraphes, et sollicite le peuple algérien d'exprimer sa colère par solidarité aux Irakiens. La hiérarchie des segments constats peut être schématisée de la sorte :

Quand je vois ... ;	}	quand j'entends, donc, tout ceci, je vois...
quand j'entends... ;		

6/ « **LES TENAILLES DU PIEGE** » : le titre incitatif, ne fournit aucun élément informatif.

Le chroniqueur commence par aborder les différentes formes de solidarité développées par le peuple algérien face à la guerre contre l'Irak allant, pour certains, jusqu'à l'implication dans la propagande pour la guerre, dans le jeu américain. Au bout des trois premiers paragraphes, Benmalek s'attelle à expliquer le jeu et les motivations des Américains : l'Irak contrecarre l'emprise américaine sur la région ; l'Irak est en possession d'un potentiel scientifique et militaire pouvant nuire à la sécurité d'Israël ; l'URSS est en butte à d'énormes problèmes internes ne pouvant ainsi prendre aucun risque militaire pour défendre l'Irak, son allié ; Saddam en annexant le Koweït fournit le prétexte aux Américains.

« Les tenailles du piège » se referment. Benmalek qualifie Saddam de « bien piètre homme d'État » et déplore la souffrance des peuples de la région.

7/ « **LES APPRENTIS SORCIERS** » ou « **Les incendiaires et les apprentis-sorciers** » : Les deux titres sont construits à partir de figements culturels : « L'apprenti sorcier », poème symphonique de Paul Dukas (1897) inspiré de la ballade homonyme de Goethe écrite un siècle plutôt et « Les incendiaires », film muet de Georges Méliès sorti en 1906. Ainsi construit, le titre original évoque des incultes sans expérience qui causent des dégâts²³³. Celui du recueil met en scène, en plus de ces incultes, des bandits qui mettent le feu.

²³³ Walt Disney produit, en 1940, un court métrage d'animation basé sur le poème de Goethe et la partition de Dukas. Le court métrage est réalisé comme une séquence du long métrage d'animation Fantasia. Mickey Mouse, l'apprenti sorcier, enfle le bonnet magique de son maître et lance un sort au balai pour apporter de l'eau et remplir le bassin, tâche qu'il devait accomplir lui-même. Mickey s'assoupit et le balai continue de remplir l'eau

Benmalek commence par la mise en garde contre le spectre de la guerre civile avant d'énoncer le fait central : des affrontements ont eu lieu entre les forces de l'ordre et des citoyens algériens tentant d'annuler une fête. L'énonciateur-scripteur qualifie les islamistes d'incendiaires, « *alors les incendiaires ne peuvent que se sentir encouragés à aller encore plus loin dans leurs tentatives de plonger l'Algérie dans le chaos* », et parle du syndrome libanais qu'il analyse, pour le cas algérien, en trois composantes dont la troisième est en contrepoint des deux premières :

- une autorité centrale ébranlée sans légitimité populaire ;

- une opposition divisée sans implantation populaire ;

- la découverte des partis islamistes, FIS en tête, qu'ils peuvent s'attaquer à tout sans avoir à encaisser aucune réaction de la part de l'État et des officiels.

L'énonciateur-scripteur poursuit en citant les deux discours d'interprétation qui circulent concernant les intentions des autorités qui laissent faire : préparer le terrain pour l'intervention de l'armée ; faire gagner au pouvoir en place les élections législatives en créant l'animosité à l'égard des partis islamistes. L'énonciateur précise que la première éventualité est chaotique, la seconde irréalisable.

Dans la chute, le chroniqueur insiste sur la gravité de la situation et sur le danger que court le pays si on persiste à jouer avec le feu : « *si ces messieurs continuent à jouer avec le feu [...] ils brûleront toute l'Algérie avec eux* ». Le titre n'est interprété qu'au terme de la lecture à travers un parcours circulaire : les apprentis sorciers sont à la fois les autorités et les islamistes.

Dans le recueil, le chroniqueur précise : « [...] *si ces messieurs de la Présidence et du Gouvernement continuent à jouer avec le feu* ». Ainsi, le segment ajouté au titre original renvoie conjointement aux autorités et aux islamistes et accentue l'idée du danger que véhiculait déjà ce figement culturel. L'emploi des deux figements permet à l'énonciateur-scripteur de capter à son profit leur valeur évaluative négative et de produire un effet de style.

8/ « **CESSONS LES JEREMIADES !** » : la première phrase de la chronique reformule le titre injonctif : « *Arrêtons de pleurer* », dit le chroniqueur avant de préciser que le destin d'un peuple qui se respecte ne doit dépendre du prix d'une matière première. Le titre semble être

jusqu'à inonder le lieu. Mickey se réveille et tente d'arrêter le balai à coup de hache : le balai se multiplie... C'est le maître sorcier qui doit intervenir pour réparer les dégâts.

interprété à la lecture des premières lignes : arrêtons de pleurer pour la baisse du prix du pétrole.

Benmalek explique que nous²³⁴ ne pouvons en vouloir aux dirigeants du Golfe de suivre la politique la plus conforme à leurs intérêts stratégiques ou invoquer l'arabité comme argument pour ne pas casser les prix. L'énonciateur-scripteur ne manque pas de caricaturer la situation à travers deux exemples édifiants : un citoyen brandissant l'arabité et l'islam au moment de passer à la caisse devant un revendeur privé pour le premier et devant le directeur d'un supermarché étatique pour le second. Dans la suite du développement, Benmalek oppose l'arabité à l'africanité et le rapport de richesse qui sépare l'Algérie de l'Arabie saoudite à celui qui sépare l'Algérie de la plupart de ses pays frontaliers pour expliquer la nécessité pour l'Algérien de travailler, de considérer le pétrole comme un complément à la production de richesses par la nation.

Le nom « jérémiades » est dérivé du nom du prophète Jérémie à qui attribue-t-on, dans la tradition biblique, *Le livre des lamentations* ou *Lamentations de Jérémie* qui déplore les malheurs et la destruction de Jérusalem. Au terme d'un parcours interprétatif, « Cessons les jérémiades » signifie travaillons pour protéger l'Algérie.

9/ « **VIVE LA PALESTINE, A BAS LES PALESTINIENS !** » »

Si l'interjection est perçue comme un marqueur de la subjectivité émotive de l'énonciateur, les guillemets, quant à eux, annoncent un dédoublement de l'instance énonciative : il ne s'agit donc pas de la subjectivité émotive du chroniqueur !

L'énonciateur-scripteur commence par aborder un fait « étrange », paradoxal : la vénération par le monde arabe et musulman d'une Palestine mythique et le peu de considération pour les Palestiniens. Le rapprochement relève de la subjectivité interprétative et le fait considéré est la reprise du titre qui s'annonce, ainsi, à valeur cataphorique : c'est la voix du monde arabe et musulman qui s'écrie « vive la Palestine, à bas les Palestiniens ! ». Le chroniqueur aborde le silence arabe à propos des exactions que subissent les Palestiniens au Koweït après la défaite de Saddam et rappelle les guerres de camps au Liban et leur couverture médiatique trop « prudente ». Il termine avec le constat « amer » que les Palestiniens ne font pas le poids face à la puissance financière de la famille princière du Koweït.

²³⁴ C'est le chroniqueur qui emploie les pronoms de la première personne.

10/ « **LA LEÇON** » : « *Nous n'avons pas encore tiré la leçon de la guerre du Golfe* », annonce la première phrase de la chronique. La guerre étant finie, Benmalek, pour tirer la leçon, revient sur la déferlante des discours pro-Saddam en Algérie et la soumission intellectuelle qui s'est ensuivie.

Le chroniqueur aborde par la suite le devoir de soutenir le peuple irakien pour rétablir sa souveraineté et propose un plan : la destitution du régime de Saddam ; l'annulation ou la révision de la résolution 687²³⁵. Souhaitant son éviction, Benmalek gage que le « dictateur de Bagdad » n'abandonnera pas facilement le pouvoir exprimant ainsi une subjectivité émotive.

11/ « **CRACHER DANS LA SOUPE** » : expression idiomatique signifiant mépriser et critiquer ce dont on tire profit.

Dans l'accroche, Benmalek parle d'une scène à laquelle il vient d'assister : un barbu prend la parole devant une dizaine de personnes pour diaboliser la démocratie, cette démocratie qui lui rend possible l'acte-même de prendre la parole. Benmalek s'interroge : « *Quelque part, cela ne s'appelle-t-il pas cracher dans la soupe ?* ». Par cet emploi, l'énonciateur se cache derrière une voix extérieure pour pointer l'inconséquence de l'acte et son hypocrisie en captant à son profit la valeur pragmatique de l'expression idiomatique. Un usage sur lequel nous reviendrons lors de l'analyse des énoncés proverbiaux.

Dans la suite du développement, le chroniqueur établit un parallèle entre l'acte isolé du barbu et le discours du FIS lors de la campagne électorale pour les législatives de juin 91. Le chroniqueur énumère quatre décisions à appliquer en cas de victoire : la suspension de la Constitution ; l'interdiction des partis laïcs et socialistes ; l'application immédiate de la charia ; l'expulsion du président de la République. Il explique qu'aucune des quatre décisions n'est applicable légalement, qu'elles ne peuvent avoir lieu que par la violence et le sang.

La chronique signée en mai, l'énonciateur-scripteur appelle les électeurs à prendre leurs responsabilités lors des échéances du mois de juin : « *Que l'on ne se trompe pas sur l'importance des échéances électorales du mois de juin [...] A chacun de prendre maintenant*

²³⁵ Adoptée le 03 avril 1991 par le Conseil de sécurité des Nations unies, la résolution concerne le problème de frontière entre l'Irak et le Koweït, les mesures de désarmement de l'Irak et le maintien des mesures coercitives antérieures.

ses responsabilités ». Le titre est interprété au terme d'un parcours circulaire : le FIS méprise la démocratie qui lui a permis l'accès à la scène politique.

12/ « **LE MEMORIAL DE LA DOULEUR ET DE L'AMOUR** » : la construction du titre implique aussi bien l'affect que l'intellect de l'énonciataire car dire la douleur et l'amour par le même écrit s'annonce émouvant et délicat.

Le chroniqueur revient sur l'une de ses chroniques traitant de l'indécence des tortionnaires pour annoncer la disparition d'un supplicié, Bachir Hadj Ali, l'auteur de *L'Arbitraire*. Remonté et attristé, Benmalek précise que *L'Arbitraire* et *Le cahier noir d'Octobre* demeurent liés l'un à l'autre pour lutter contre l'amnésie. Il appelle les lecteurs à lire les deux recueils, à assumer leur rôle de témoin face à l'Histoire. Il rend surtout hommage au combat de Hadj Ali l'homme et avilit ses tortionnaires : lui la civilisation, eux la barbarie.

Benmalek rapporte un poème de Hadj Ali, écrit en prison, dans lequel le poète réaffirme la prééminence de l'amour avant d'exprimer son affection pour l'homme : « *Oui, Monsieur Bachir Hadj Ali, nous vous aimons parce que nous vous croyons* ». Ainsi, le titre de la chronique se rapporte à l'œuvre du poète qui, selon le chroniqueur, immortalise la victoire de Hadj Ali l'homme face aux tortionnaires.

13/ « **ENTRE L'ETAT DE DROIT ET L'ETAT DE FAIT...** » : le titre annonce un parallèle entre un idéal et un état de fait ou un constat d'écart entre ce qui est et ce qui doit être.

Dans l'accroche, le chroniqueur rappelle l'affaire des sévices à l'encontre de détenus à la prison de Blida à travers une question rhétorique : « *Qui se souvient de l'affaire des sévices [...] ?* ». Il explique comment le scandale avait éclaboussé l'administration pénitentiaire et comment une commission d'enquête avait auditionné les victimes. Il précise qu'au moment de la publication de la chronique, soit plusieurs mois après le scandale, aucune action judiciaire n'est engagée contre les tortionnaires.

L'énonciateur-scripteur parle ensuite de cas similaires de dépassements et d'atteintes à l'intégrité physique et morale des personnes : la torture par des policiers d'adolescents émeutiers à Ténès et le refus d'enquêter sur ces sévices ; la mort suspecte par pendaison, dans le commissariat de Nedroma, d'un citoyen placé en garde-à-vue ; la mort suspecte d'un adolescent dans la maison d'arrêt de Ghazaouet.

Le chroniqueur rappelle, à la fin, qu'à chaque fois, la réaction du ministère de la justice n'est pas à la hauteur et qu'il incombe au ministre de l'Intérieur de recadrer ses subordonnés notamment dans la conjoncture actuelle. La chronique pointe la violation des lois par les puissants du système, l'État de fait.

14/ « **L'utopie et le crime** » : par cette figure d'opposition, le titre, présenté sur deux colonnes, annonce deux concepts essentiellement contraires et antithétiques. Dans le recueil, le chroniqueur met en exergue les deux concepts en employant la majuscule (L'Utopie et le Crime).

Paraissant, en août 91, dans le dossier LES DERNIERES CITADELLES, la chronique est publiée sur toute la largeur de la page en deux colonnes entre lesquelles est centrée une photographie de la statue de Staline à Tirana (Albanie). Ces éléments péritextuels laissent supposer qu'il s'agit du communisme.

L'attaque dévoile de quelle utopie il s'agit et énumère les crimes : « *Nul n'aura jamais de mots assez sévères pour stigmatiser ce que le « communisme réel » a fait de l'utopie socialiste. Massacres, assassinats, polices secrètes, goulag, prisonniers politiques, dictature sur l'esprit, dictature tout court* ».

Dans la suite du développement, le chroniqueur explique que le communisme a eu raison de l'idéal socialiste et que la religiosité du système a fini par imposer des rapports de soumission. Il aborde, par la suite, les crimes commis au nom des idéologies en s'interrogeant sur la valeur de la vie humaine. Dubitatif « je ne sais. Il me semble [...] », il pose, à la fin, l'hypothèse selon laquelle la vraie victime du communisme serait l'idéal d'une vie sociale. Une vie qui, selon lui, se retrouve ainsi confrontée à la mainmise du capitalisme.

15/ « **Notes d'exil d'un « Pied-gris »** » : Le titre fournit des éléments informatifs (notes et exil) et un néologisme (Pied-gris) qui laissent, par cette construction, bâtir des hypothèses de lecture : il s'agit de notes ; les notes d'un exilé ; l'exilé n'est pas un Pied-noir ; les conditions de vie de l'exilé ressemblent à ceux des Pieds-noirs. Cependant, l'interprétation dépend du corps de la chronique.

Dans cette chronique, l'une des plus longues de notre corpus, le chroniqueur raconte quelques scènes de sa vie d'exilé d'abord à Vannes ensuite à Rennes ; la réception de deux articles de journaux algériens ; l'édition par Calmann Lévy de son roman ; la prise d'otage dans la cité où réside sa mère à Alger. Les faits sont racontés sans indication précise de dates

sinon 1994 pour le premier fait, février 1998 pour l'édition du roman et l'indicateur « deux ou trois semaines plus tard » pour la prise d'otage. L'une des scènes racontées est sa rencontre, dans un café, avec un journaliste algérien : « *Nous nous amusons d'abord à chercher un qualificatif pour désigner la nouvelle émigration d'intellectuels algériens. Je propose les « Pieds-gris »* ». Notes d'exil d'un Pied-gris sont donc les notes de Benmalek, l'intellectuel contraint à l'exil.

16/ « **Une fontaine et un chat à Constantine** » : Les parties du titre, ainsi construit, placent deux éléments dans un lieu et convoque l'image d'une fontaine et d'un chat à Constantine, la ville d'enfance du chroniqueur.

Le chroniqueur parle de l'été à Constantine, de son enfance, de la mosquée familiale, de ses parents, de ses vacances, de la montée de l'intégrisme, de sa collaboration à *Algérie Actualité* et de leur chat en revenant constamment sur un détail, l'eau : l'eau si désirée en période estivale ; la petite fontaine de la Souika ; la piscine de Sidi Mcid ; les campings sauvages au bord de la mer.

2.2.1.2. Chroniques sous-titrées

1/ « **L'intégrisme ou la tentation de la régression : La responsabilité des intellectuels** »

Le chroniqueur parle de la nécessité de l'autocritique des intellectuels, et ce, par souci de crédibilité parce que, selon lui, c'est à eux qu'incombe le devoir de considérer le danger du mouvement intégriste.

Il pointe, d'abord, l'absence de toute production intellectuelle et artistique au lendemain des événements d'Octobre ; l'absence d'un discours démocratique indépendant de tout intérêt et la floraison de discours prônant le fascisme religieux.

Il explique, par la suite, que l'absence d'un « *discours producteur de nouvelles normes de réflexion détachées des compromissions et de la lâcheté* » fait porter aux intellectuels une part de responsabilité dans la détérioration du climat sociopolitique, ce qui rejoint en partie le sous-titre.

Dans la suite de la chronique, l'énonciateur-scripteur passe en revue les positions et les actions des acteurs politiques et des intellectuels et plaide pour la production d'idées libres, le respect de l'autre, la tolérance, la connaissance, l'art et la solidarité.

La chute ouvre des interrogations hypothétiques car, se rapportant au futur, elles dépendent de toute la conjoncture : « [...] *ou alors allons-nous accepter de livrer combat à visage découvert, pour défendre notre pays, notre jeunesse sur le seul terrain qui est ou devrait être celui des intellectuels : la production des idées libres ?* ».

Ainsi, le sous-titre « **La responsabilité des intellectuels** » précise l'angle sous lequel le chroniqueur aborde le thème annoncé par le titre, à savoir l'intégrisme.

2/ « **LA BOMBE L (L POUR LANGAGE)** » : Le titre introduit un terme de guerre (la bombe) ; le sous-titre reprend un élément du titre (L) et l'explique (L pour langage). Il s'agit de la bombe langage ! Par cette hiérarchisation, le chroniqueur met en exergue le terme bombe et éveille l'intérêt de l'allocutaire : en effet, il peut s'agir d'une nouvelle bombe que ce dernier ne connaît pas. Le sous-titre précise : c'est la bombe langage, arme stratégique dont les mécanismes et effets sont souvent occultés.

L'énonciateur-scripteur commence par avancer que la guerre du Golfe est aussi une guerre du langage. Pour illustrer son idée, il cite l'arme chimique que les occidentaux font semblant de considérer comme l'arme la plus ignoble et dont l'usage par le régime de Saddam justifie leur intervention militaire. Le chroniqueur expose trois arguments de la presse occidentale avant de les réfuter par des faits avérés :

1/ L'arme chimique aurait été utilisée la première fois par le régime irakien. Faux : l'arme chimique est produite par les pays occidentaux qui l'ont utilisée contre des populations du Tiers Monde.

2/ L'arme chimique serait sans commune mesure avec les autres armes conventionnelles. Faux : contre une population préparée, munie de l'appareillage nécessaire, cette arme n'a presque plus d'effet.

3/ La coalition n'utilise pas l'arme chimique dans la guerre du Golfe. Faux : la bombe à effet de souffle est une arme chimique.

Dans la chute, le chroniqueur explique que toutes les guerres sont pleines de mensonges, que dans celle-ci, en plus des mensonges, le massacre du peuple irakien est drapé de la légalité internationale.

Dans le recueil, Benmalek prend la liberté d'adjoindre deux *nota bene* tardifs auxquels il ne résiste pas, précise-t-il. En 2011, date de parution du recueil, les faits considérés dans la chronique ne sont plus d'actualité mais historiques. Des faits auxquels le chroniqueur semble cependant attacher de l'intérêt. Examinons les *nota* !

Dans le premier *nota*, Benmalek rapporte de la revue scientifique *La Recherche*²³⁶ qu'aux Etats-Unis des expériences immorales de radiation furent menées sur vingt mille sujets humains ; dans le second, il rapporte les révélations du Pentagone²³⁷ concernant des tests d'armes chimiques et biologiques sur des troupes américaines dans l'Utah, en Alaska, aux îles Hawaï, en Grande-Bretagne et au Canada. Les *nota bene* tardifs rapportent, ainsi, des faits avérés concordant avec l'argumentaire de Benmalek, révélés quatre ans après la parution de la chronique pour le premier *nota* et onze ans après pour le second.

2.2.1.3. Avec *nota*

« Le racisme anti-arabe, seulement une opinion ? »

Dans cette chronique, Benmalek se propose de considérer le racisme anti-arabe en France et particulièrement dans les médias suite à la promotion par les deux plus grandes chaînes de télévision du livre de Bardot. Benmalek ne cite pas le livre mais il focalise sur la personnalité et le racisme de son auteure. Il parle de la médiatisation de discours et d'opinions prônant le racisme et de l'animosité qui en résulte surtout contre les Arabes français. L'énonciateur-scripteur explique que le racisme anti-arabe est beaucoup moins lourd de conséquences que les actes anti-juifs et qu'il est, à l'usage, un précieux succédané à l'antisémitisme.

Dans la *note*, Benmalek aborde un acte de racisme anti-arabe émanant d'une célébrité américaine connue par son engagement pour la liberté, Bob Dylan. Par une telle hiérarchisation, le chroniqueur sépare la diffusion du discours anti-arabe dans les médias français de ce qui se passe ailleurs tout en rapprochant, en mettant en avant, les actes racistes à travers le monde.

2.2.1.4. Avec cinq *nota bene*

« Un peu d'oxygène, Messieurs du Pouvoir ! » : le titre, injonctif, s'adresse au Pouvoir.

Dans l'accroche, l'énonciateur-scripteur instaure une relation intersubjective en s'adressant aux lecteurs pour présenter le sujet de l'article : les listes d'attributaires illégaux de terres agricoles. Il exprime, ensuite, une subjectivité émotive, « écœurant » dit-il, et

²³⁶ Il précise : « dans un numéro d'avril 1995 ».

²³⁷ Le Monde, 11 octobre 2002.

explique que la publication de telles listes n'est qu'une simple opération de liquidation politique d'adversaires. Le chroniqueur s'interroge sur l'absence de poursuites judiciaires et rappelle deux autres scandales, celui de la Chambre nationale de commerce et le détournement des vingt-six milliards de dollars de fonds publics. Il choisit de clore la chronique avec une question rhétorique sur le danger de l'écroulement du régime : « *Quelle grande perte se serait, n'est-ce pas ?* » et de la suivre avec cinq *nota*.

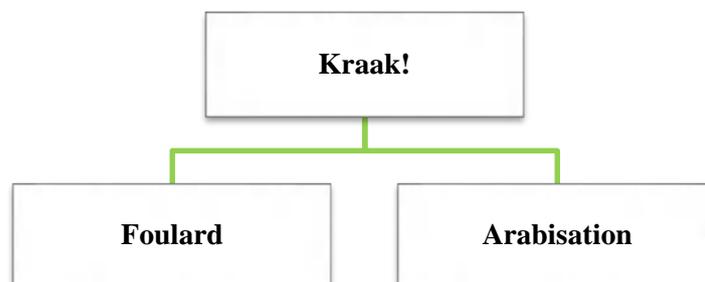
Le premier précise que le ministre de l'Agriculture était le dirigeant de l'Union des paysans algériens à l'époque des attributions frauduleuses ; le deuxième concerne la mention « complaisance » à côté de plusieurs noms ; le troisième aborde l'expression « fellah terrien » ; le quatrième explique que la publication des listes est inconstitutionnelle ; le cinquième prévient du danger du listage. Si les faits abordés dans le premier, le deuxième et le quatrième *nota* se rapportent directement au sujet de la chronique et en constituent un éclairage, le troisième et le cinquième se rapportent plutôt au chroniqueur.

2.2.2. Les chroniques structurées en deux sections

Les intertitres renvoient à un niveau de découpage et de segmentation de la chronique en sections qui peuvent être de profondeur ou d'imbrication. Dans tous les cas recensés, les sections sont de profondeur : chaque section traite de faits distincts sans s'imbriquer dans une autre.

1/ « **Kraak !** »

L'onomatopée exprime le bruit sec de quelque chose qui craque ou la soudaineté d'un événement. Les intertitres « **Foulard** » et « **Arabisation** » confortent plutôt le premier sens.

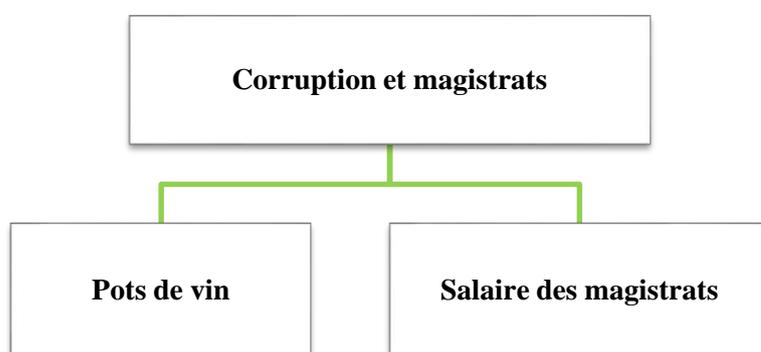


Dans la première section, le chroniqueur considère la revendication du droit de porter le foulard dans les écoles françaises. Dans la seconde, il aborde la circulaire ministérielle

fixant les modalités d'application de l'arabisation dans l'enseignement supérieur et explique son inapplicabilité.

Les faits considérés dans les deux sections sont indépendants. Cependant, ils ont en commun un fort retentissement. Avec une orthographe personnalisée et donc subjective, le titre exprime le craquement. L'interjection lui adjoint une subjectivité émotive.

2/a- « **Corruption et magistrats** »



Le titre présente deux éléments informatifs. Le premier intertitre reprend le premier, le second renvoie à l'autre élément en apportant une précision.

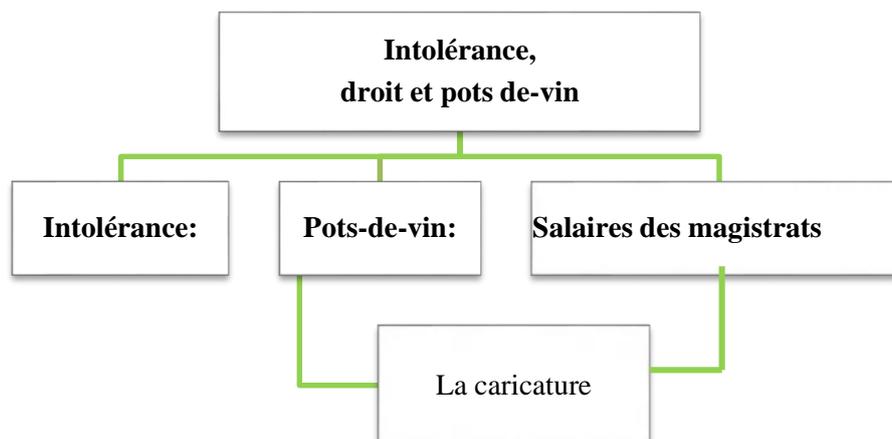
La première section chapeautée par l'intertitre « **Pots de vin** » aborde le montant des pots de vin touchés par les fonctionnaires de l'État pour la signature de contrats avec des firmes étrangères. Benmalek précise que la justice aurait là une belle occasion pour démontrer son indépendance proclamée et gage que l'affaire sera vite étouffée exprimant ainsi une subjectivité émotive.

Dans la seconde section « **Salaire des magistrats** », il considère l'augmentation des salaires des magistrats et aborde l'argumentaire du gouvernement. L'énonciateur-scripteur considère l'augmentation, d'abord, par rapport à l'austérité qui régit les salaires des autres corps de métier de l'État et, ensuite, par rapport aux hiérarchies des valeurs intellectuelles et des besoins en cadres du pays.

Les deux intertitres sont informatifs et chapeautent des sections totalement indépendantes. Le titre, quant à lui, a une valeur cataphorique puisqu'il annonce les intertitres. Sa construction en syntagmes nominaux coordonnés illustre le scindement de la chronique en sections.

2/b- « **Intolérance, droit et pots-de-vin** »

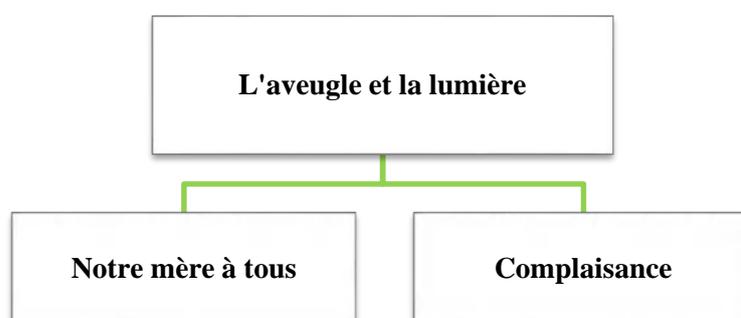
Dans le numéro du lundi 30 avril 1990 de *Parcours Maghrébins*, les deux sections de la chronique « **Corruption et magistrats** » paraissent précédées d'une autre intitulée **Intolérance** sous le titre « **Intolérance, droit et pots-de-vin** ». La chronique sur quatre colonnes est illustrée par une caricature signée B. Nazim qui représente une accolade entre un magistrat et un individu se tenant derrière un pupitre, le premier un document à la main et l'autre une bourse d'argent.



Dans la première section, **Intolérance**, l'énonciateur-scripteur revient sur les déclarations de Rachid Boudjedra dans une interview accordée à *El Massa* à propos des écrivains de langue française et les rapporte. Tout en les qualifiant d'excessives et en affirmant qu'elles ne méritent pas de commentaire, le chroniqueur exprime une subjectivité émotive en attribuant à Boudjedra le titre de nouvel ayatollah des lettres algériennes.

L'intertitre, **Intolérance**, est la reprise du premier élément du titre. Il résume l'attitude de Boudjedra. Cette section est indépendante des deux suivantes (voir *supra* la hiérarchisation des unités informationnelles de chaque section). Les deux derniers éléments informatifs du titre renvoient, conjointement, aux faits des deux dernières sections.

3/ « **L'aveugle et la lumière** »



Incitatif, le titre renvoie au domaine de la tradition religieuse. Les intertitres ne proposent aucun élément informatif susceptible d'orienter l'interprétation. « Notre mère à tous » semble indiquer la Terre ; « Complaisance » soulève des interrogations (de qui ? envers qui ?).

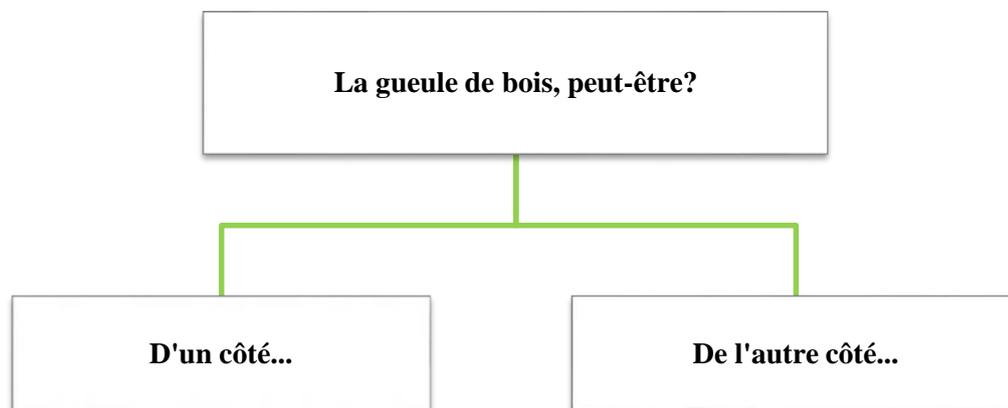
Dans la première section titrée « **Notre mère à tous** », Benmalek décrit une scène à laquelle il venait d'assister et les interrogations qu'elle avait suscitées en lui : une femme portant le voile intégral et traversant avec l'aide d'un petit garçon le carrefour Addis Abéba. Le chroniqueur compare ce choix vestimentaire à l'aveuglement. Que notre mère la Terre est curieuse, s'exclame-t-il : l'aveugle veut voir la lumière et le voyant préfère l'aveuglement. Ainsi, le titre « **L'aveugle et la lumière** » et l'intertitre « **Notre mère à tous** » se révèlent cataphoriques. Cependant, si les différentes paraboles prononcées par Jésus-Christ sur les aveugles font allusion à l'humanité à la recherche d'une lumière spirituelle, le titre de Benmalek, quant-à-lui, oppose le vrai aveugle au voyant qui préfère l'aveuglement le considérant comme une autre Lumière. Le chroniqueur exprime, ainsi, une subjectivité interprétative : il s'agit, en effet, d'un écart de perception entre lui et une frange de la société que la femme au voile représente.

Dans la deuxième section, Benmalek parle de l'interview du président Chadli et du texte diffusé par l'APS et qui passe sous silence le report des législatives avant de rapporter la réponse du président concernant les multiples atteintes aux lois et aux symboles de la République par certains élus islamistes. Benmalek dénonce la déréliction de l'État et rappelle à ses confrères de l'APS, dit-il, les atteintes de l'État : l'affaire des 26 milliards de dollars de détournement ; le scandale de la chambre nationale du commerce ; les attributions frauduleuses de terres agricoles ; les affaires récentes de torture dans certains pénitenciers et commissariats.

Les journalistes de l'APS ne s'intéressent qu'aux atteintes des élus islamistes à l'État de droit faisant ainsi preuve de complaisance au pouvoir représenté par la personne du président d'où le choix de l'intertitre qui ne peut être interprété qu'au terme de la lecture.

Cette seconde section est indépendante de sa précédente et sans lien direct avec le titre de la chronique. Cependant, l'aveugle peut renvoyer au peuple et la lumière à l'État de droit.

5/ « La gueule de bois, peut-être ? »

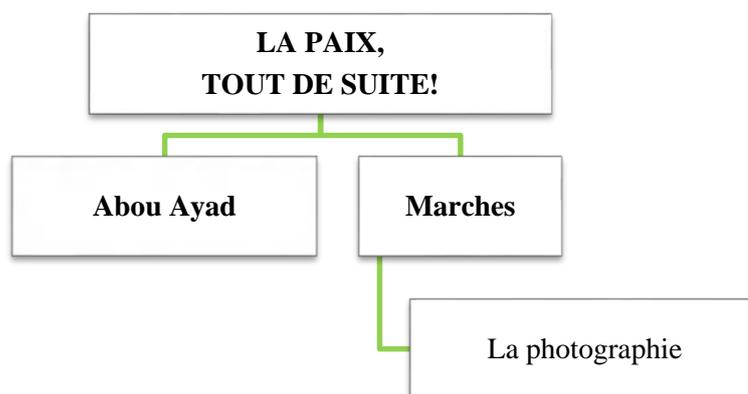


Incitatif, le titre interrogatif exprime une supposition peu probable. L'emploi de l'adverbe détaché à la fin marque, rhétoriquement, que la réponse confirmative serait fausse²³⁸. Les deux intertitres n'introduisent aucun élément informatif mais assurent une fonction d'organisation tout en établissant un rapport d'opposition.

Dans cette chronique signée en décembre 90, Benmalek commence par signaler le caractère paradoxal de l'année : d'un côté, les Algériens portent au pouvoir un parti islamiste ; de l'autre, ils s'imprègnent de la liberté d'expression. D'un côté, un mouvement de protestation profond vis-à-vis du pouvoir ; de l'autre, le désir d'une partie importante du peuple d'établir une dictature théocratique. Le chroniqueur exprime son incompréhension face à l'enthousiasme massif pour des modèles moyenâgeux sur le plan du traitement de l'individu et s'interroge : « *Est-ce là une simple « gueule de bois » qui suivrait une ingestion trop rapide de démocratie [...] » ? S'agit-il de la gueule de bois ? « Peut-être. Ce serait là une hypothèse assurément optimiste »*. Ainsi, le titre de la chronique qui oppose la démocratie à l'islamisme est interprété : la gueule de bois dont il s'agit ne résulte pas de la consommation de boissons alcoolisées mais de l'ingestion trop rapide de démocratie. Le chroniqueur conclut par une réflexion « philosophique » :

ce ne sont ni les barbes intégristes ni les discours démocratiques qui nous feront construire notre pays. Sans la pierre philosophale du travail, rien ne pourra transmuter le plomb de la situation désespérée de notre peuple en l'or d'une société plus libre, moins asservie par la misère et le manque d'espoir dans son propre avenir.

²³⁸ Trésor de la langue française



Injonctif et en lettres capitales, le titre exprime l’impatience et la colère. Préalablement à toute lecture, son interprétation est assurée par la tête de la page (l’article est publié sous la rubrique LE RETOUR DU JEUDI exceptionnellement titrée Golfe) : il s’agit en effet de l’impatience face la guerre du Golfe. Mais s’agit-il de l’impatience du chroniqueur ou de quelqu’un d’autre ? Les deux intertitres introduisent de nouveaux référents.

Dans la première section intitulée **Abou Ayad**, le chroniqueur revient sur l’unique fois où il a eu l’occasion d’approcher Abou Ayad lors d’un meeting à la salle Mouggar et les péripéties qui s’en sont ensuivies. Benmalek rapproche ces faits de sa présence au Liban pendant l’occupation israélienne, l’été 82, et des manifestations, en Algérie, pour fêter la victoire de l’équipe nationale de football. Le rapprochement relève de la subjectivité interprétative. Notons, cependant, que les faits constitutifs de l’événement ne répondent pas au critère d’actualité : « *Cela s’était passé il y a quelques années de ça* ». L’énonciateur-scripteur n’explique pas le pourquoi d’un tel retour sur des faits antérieurs car la cause est évidente pour le lecteur cible : la chronique paraît le 24 janvier 1991, soit dix jours après l’assassinat d’Abou Ayad. La section n’établit aucun lien avec le titre de la chronique

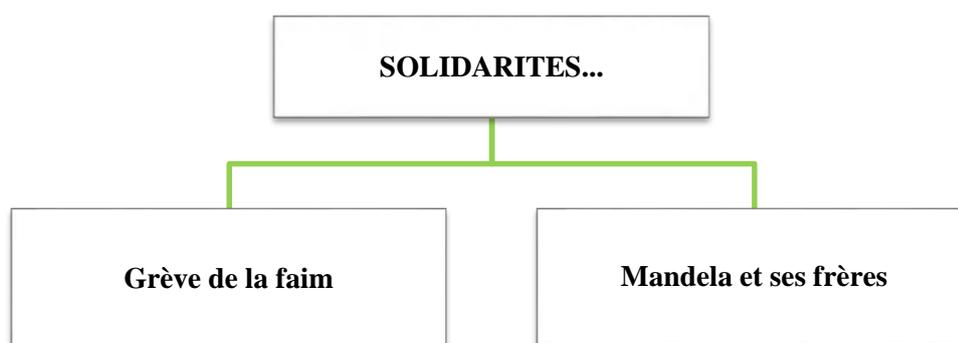
Dans la seconde section, le chroniqueur exprime son empathie pour les gens qui manifestent contre la guerre au Golfe avant de soulever des interrogations quant à leurs vraies motivations. L’énonciateur-scripteur établit un parallèle entre ces marches et la passivité des foules en 82, lors des guerres des camps, lors du massacre de l’esplanade de la mosquée d’Omar, lors de l’Intifadha et lors de la guerre irako-iranienne. Il rappelle le nombre de victimes de la première guerre du Golfe et le compare au nombre de victimes de la guerre de Libération. Benmalek condamne l’appel des manifestants au Soudan à l’utilisation de l’arme

nucléaire et explique le pourquoi de telles positions suicidaires. « *La paix, tout de suite ! [...]* *Sauvons l'Irak* », exhorte l'énonciateur-scripteur au terme de son argumentaire exprimant une subjectivité émotive.

L'intertitre « **Marches** » annonce un élément informatif central de la section. Il est à valeur cataphorique. En dessous de la signature, une photographie (5.6 cm x 5.6 cm) montre un groupe de manifestants barbus.

Les deux sections sont indépendantes. Le titre est une séquence de la seconde section. Bien qu'elle renvoie aux marches, fait central de la section, la photographie reflète surtout l'islamisme.

7/ « **SOLIDARITES...** »



L'usage des trois points de suspension²³⁹ exprime une opposition ou une remise en cause (Rault, 2014 : 484). Le premier intertitre introduit un fait, le second des référents.

Dans la première section, Benmalek aborde la grève de la faim de travailleurs licenciés abusivement et rapporte leur lettre ouverte adressée au président de la République. En s'adressant aux Algériens, le chroniqueur rappelle le devoir de solidarité avec le peuple irakien et précise que le désespoir causé par l'impuissance face à la guerre du Golfe ne doit pas occulter les tragédies qui se passent en Algérie. Le titre de la section est informatif.

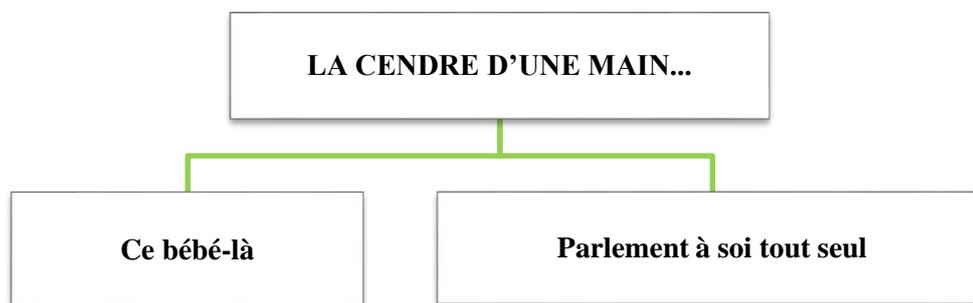
²³⁹ « Si le geste ponctuant, en tant que processus de textualisation, en tant que mise en forme de l'informe discursif, témoigne de la volonté d'établir une univocité du rapport au monde et au langage, alors le point de suspension, signe de l'ailleurs du discours, fait figure de contestataire, introduisant l'équivocité dans la communication : le discours se double ; et se trouble » (Rault, 2014 : 485).

Le titre de la seconde section, « **Mandela²⁴⁰ et ses frères** », renvoie à un fait périphérique mais concomitant au fait central, à savoir la guerre du Golfe. Le nom propre *Mandela* assure à la fois une fonction identifiante et une fonction descriptive : identifiante parce qu'il fonctionne comme un désignateur rigide et active un référent ; descriptive parce qu'à travers sa combinaison avec le possessif *ses* et le terme relationnel *frères* il communique et attribue certaines descriptions (engagement et combat pour une cause).

Dans cette seconde section, le chroniqueur procède par l'établissement d'un parallélisme : d'un côté, le triomphe de combattants ; de l'autre, le massacre de civils. Benmalek revient sur la guerre du Golfe qui gâche par l'image des atrocités subies par les civils la joie de l'accélération du démantèlement de l'apartheid. Il parle de la mise en scène médiatique des souffrances et exhorte les peuples à être contre la guerre, à demander l'arrêt immédiat des hostilités et l'établissement du dialogue : « *la plus banale des paix, vaut mieux qu'une « bonne » guerre. Si vous n'êtes pas convaincus, questionner donc un enfant irakien* ».

Le titre étant au pluriel « **SOLIDARITES...** », Benmalek parle du devoir de solidarité envers le peuple irakien mais aussi envers tout Algérien se trouvant face à une situation d'injustice. Les trois points de suspension invitent l'allocutaire à compléter l'énoncé, à comprendre pourquoi le locuteur ne juge pas nécessaire de compléter sa pensée. Une relation intersubjective s'instaure.

8/ « **LA CENDRE D'UNE MAIN...** »



²⁴⁰ Nelson Mandela (1918-2013), homme d'État sud-africain, est l'un des dirigeants historiques de la lutte contre le système politique institutionnel de ségrégation raciale (apartheid). Il est arrêté, en 1962, et condamné à la prison et aux travaux forcés à perpétuité. Après vingt-sept années d'emprisonnement, et après avoir refusé d'être libéré par respect et fidélité à ses convictions, Mandela est relâché le 11 février 1990. Il devient le président de la République d'Afrique du Sud de 1994 à 1999, à la suite des premières élections nationales non ségrégationnistes.

L'image suggérée par le titre est poignante : elle oppose la mort (la cendre) à la vie (une main : un organe). Le premier intertitre indique un référent dans une situation d'énonciation, le second contient un élément informatif (parlement).

Le chroniqueur commence par s'interroger sur le vocabulaire à employer pour parler de la guerre du Golfe, une guerre essentiellement marquée par la débauche verbale, précise-t-il, avant de retenir une image : « « [...] *un sapeur a enterré une petite main de bébé calcinée...* » *Cette petite main ne pèse rien devant l'arrogance des politiciens et des chefs militaires qui ont déclenché la guerre* ».

La main calcinée est un fait rapporté par l'APS. Cependant, Benmalek préfère parler de cendre. Même réduits en cendres, les civils n'ont aucune importance dans les calculs des décideurs : « *...les décideurs ont toujours considéré les autres comme de la valetaille, taillable, corvéable et tuable à merci* », explique-t-il. Benmalek demande aux lecteurs, à la fin de la section, de garder en tête cette image de main calcinée.

Dans la seconde section, le chroniqueur commence par s'interroger sur la légitimité de la prise de parole par des théologiens : « [...] *pour se parer du titre de « Savant » et se prendre à soi tout seul pour un parlement* ». Benmalek passe en revue les deux fatwas contradictoires de Ghazali et de Sahnoun²⁴¹ concernant la guerre contre l'Irak, s'interroge sur le désarroi qu'elles impliquent pour le croyant et considère le cas de la Résistance afghane qui a décidé de se ranger du côté des forces de la coalition anti-irakienne. Benmalek considère l'anxiété du croyant et suggère une solution : « *Il songera peut-être que le mieux est de mettre la religion à l'abri des manipulations, des ambitions de pouvoirs. Cela ne s'appelle-t-il pas, au fond, la laïcité ?* ».

Par l'intertitre « Parlement à soi tout seul », Benmalek pointe l'attitude des théologiens lors de la guerre du Golfe mais l'introduction du concept de laïcité montre que l'exemple de la guerre contre l'Irak est, en fait, un raccourci pour condamner l'emprise de la

²⁴¹ Ahmed Sahnoun (1907-2003), membre de l'Association des Oulémas musulmans algériens et fondateur, en 1989, de la ligue de la prédication islamique (Rabita daawa islamia), préside, en 1991, le Comité de soutien aux dirigeants du mouvement islamiste dont Abassi Madani et Ali Belhadj qui étaient alors détenus. Il dénonce à l'époque la « persistance du pouvoir dans sa tyrannie et son agression » contre le FIS et met en garde contre une « explosion dont les conséquences ne seraient connues que de Dieu » (Garçon, 1996). Cheikh Sahnoun échappe, en juin 1996, à un attentat ordonné par le DRS (Brahimi, 2004) dans sa mosquée Oussama (Bir Mourad Raïs) à l'heure de la prière d'el fadjr.

religion sur le citoyen. L'emploi de « parlement » est ironique : le chroniqueur est révolté contre le discours religieux.

Les deux sections traitent des répercussions de la guerre du Golfe : la première considère le discours médiatique et la propagande ; la seconde, le discours religieux. Les deux intertitres reprennent des syntagmes de la chronique et sont à valeur cataphorique. Le titre renvoie à l'image de la main du bébé calciné mais le choix de « cendre », poudre résultant de la combustion complète, implique surtout les pertes, les dégâts et les souffrances du peuple irakien.

9/ « LES BOBBY SANDS ALGERIENS »



Dans le titre, le nom propre *Bobby Sands* n'a pas une fonction référentielle²⁴² (il ne désigne plus son référent initial) mais une fonction descriptive caractérisante²⁴³ et permet, ainsi, une interprétation informative. Il s'agit des grévistes algériens de la faim. Le premier intertitre conforte cette interprétation. Le second introduit un nouveau référent.

Grévistes de la faim : Dans le premier paragraphe, le chroniqueur rappelle, par une question rhétorique, la grève de la faim des combattants de l'IRA. Une dimension intersubjective s'instaure. En employant le pronom personnel *nous*, l'énonciateur rappelle la consternation et le choc causés par l'intransigeance du gouvernement Thatcher. Dans le deuxième paragraphe, au moyen de quatre questions rhétoriques, le chroniqueur établit un rapprochement entre, d'une part, la grève du hall de la Maison du Peuple et celle des

²⁴² Accompagné de déterminants incompatibles avec lui en tant que « désignateur rigide », le nom propre perd son caractère « unique » ou « singulier ». Jonasson (1994) parle de nom propre modifié dont la fonction identifiante est dominée par la fonction descriptive et caractérisante.

²⁴³ Nous rappelons, surtout, que le Npr n'est apte à remplir une fonction caractérisante que lorsqu'il est lié à un contenu descriptif sous forme de propriétés caractéristiques définissant le rôle social assumé par le porteur initial du Npr. Le Npr *Bobby Sand* par exemple renvoie au combattant mort après soixante-six jours de grève de la faim pour défendre sa dignité de prisonnier politique.

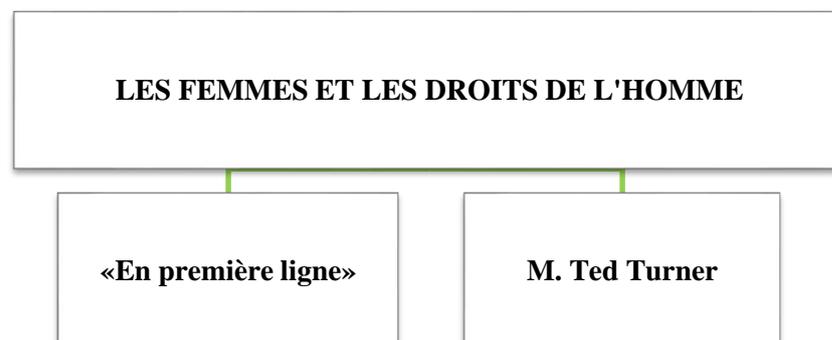
combattants de l'IRA et, d'autre part, l'intransigeance du gouvernement Thatcher et l'entêtement du gouvernement Algérien et oppose à l'attitude du gouvernement l'augmentation des salaires de ses membres. Les questions rhétoriques instaurent une dimension intersubjective et les rapprochements relèvent de la subjectivité interprétative. À la fin de la section, l'énonciateur-scripteur exprime son scepticisme et met en garde contre le danger des dérapages exprimant ainsi une subjectivité émotive.

Dans la seconde section, intitulée **Assassinat**, le chroniqueur oppose les déclarations et les discours du personnel politique, du pouvoir à l'opposition, concernant l'importance de la science et de la technologie dans le devenir des nations à la cherté du livre scientifique. L'énonciateur-scripteur donne treize exemples de prix pratiqués par l'OPU et l'ENAL pour des livres de base des premières années de l'université. Pour montrer l'inaccessibilité au livre, le chroniqueur oppose à ces prix le montant de la bourse trimestrielle. La chronique s'achève par un constat : « *Le vrai assassinat des espoirs de l'Algérie est là, pas ailleurs* ». L'intertitre reprend un syntagme de la section et est à valeur cataphorique. Il n'est interprété qu'au terme de la lecture.

Les faits considérés dans les deux sections sont indépendants et seuls les faits de la première section établissent des rapports hiérarchiques avec le titre de la chronique.

10/ « **LES FEMMES ET LES DROITS DE L'HOMME** »

Le titre est informatif. Pour le premier intertitre, nous supposons qu'il s'agit d'un segment d'un discours autre à cause de l'emploi des guillemets. Le second intertitre, un nom propre dans un usage référentiel, introduit un nouveau référent.



Avant d'énoncer le fait central, le chroniqueur revient sur le rapport d'Amnesty International « les²⁴⁴ femmes sont en première ligne », publié en février 81, et en rapporte quelques passages pour souligner la cruauté des atteintes à l'intégrité physique et morale contre des femmes. L'énonciateur-scripteur insiste sur le devoir d'ingérence dans les affaires intérieures qui incombe aux citoyens dans les pays où de tels dépassements ont pu être observés et sur l'importance de la médiatisation comme moyen de pression, après quoi il présente les faits (les manquements aux droits des femmes en Syrie) en tant qu'« *informations importantes [...] qui mériteraient un plus grand traitement informationnel de la part [des] médias* ». Cette mise en relation entre des faits d'actualité, des faits antérieurs et l'argumentaire du chroniqueur relève de la subjectivité interprétative.

Dans la seconde section, le chroniqueur rapporte le message de remerciement reçu de la part des grévistes du hall de la Maison du Peuple et exprime son vœu d'adresser, à son tour, un message : « *Je voudrais envoyer, moi aussi, un message, mais celui-là adressé à M. Ted Turner* ». En s'adressant au propriétaire de la chaîne de télévision C.N.N., l'énonciateur-scripteur aborde le refus de la télévision algérienne de couvrir la grève de la Maison du Peuple alors qu'elle couvre certains événements survenus à des milliers de kilomètres de l'Algérie. À ces deux faits, il rapproche un autre, la guerre du Golfe, en évoquant le silence de Jane Fonda, épouse de Ted Turner, durant cette guerre et en lui opposant son pacifisme durant celle du Vietnam. Cette mise en relation des faits relève de la subjectivité interprétative.

Les deux sections sont indépendantes. Le titre de la chronique n'établit de rapports hiérarchiques qu'avec la première. Le premier intertitre est un segment rapporté d'Amnesty International. Le nom propre *M. Ted Turner*, employé comme second intertitre, est à fonction vocative.

11/ « LA NOUVELLE ARROGANCE »



²⁴⁴ C'est le chroniqueur qui emploie la minuscule.

Le titre incitatif suscite des interrogations (quelle arrogance ? quelles sont ses formes anciennes ?). Le premier intertitre évoque un concept. Le second est un nom propre qui introduit un nouveau référent.

Dans la première section titrée « **Souveraineté** », Benmalek considère l'« affaire Arabie saoudite-FIS » : il explique que ce qui choque n'est pas la confirmation officielle de l'aide financière saoudienne pour le Front islamique du salut, que tout le monde s'en doutait, que cela ne dérangeait pas les dirigeants du FIS ; que ce qui gêne n'est pas le côté « politique interne » mais le côté « *le plus grave et que tout le monde semble oublier : le côté « Algérie-Arabie saoudite » !* ». Le chroniqueur souligne l'inertie de la diplomatie algérienne après la confirmation par le deuxième vice-président du conseil des ministres et ministre de la Défense saoudien de l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Algérie et explique que les intérêts financiers ne doivent, en aucun cas, faire passer au second plan le rappel de certains principes essentiels de souveraineté, que la « *nouvelle arrogance saoudienne née de la guerre du Golfe ne ferait que tirer avantage de ces signes de faiblesse* ».

L'intertitre (nom employé sans déterminant) renvoie donc à la souveraineté algérienne face à la nouvelle arrogance saoudienne. Benmalek explique que cette arrogance est nouvelle : elle n'est pas liée exclusivement au pouvoir de l'argent mais née de la guerre du Golfe, de la victoire contre l'Irak. À la fin, le chroniqueur s'adresse au Premier ministre, Ghozali²⁴⁵, lui demandant à quand la réponse du gouvernement, ce qui témoigne de l'impatience et du doute.

Dans la seconde section intitulée « **Kim Il Sung** », Benmalek dénonce le ménagement par la presse algérienne des dictateurs et cite deux exemples, Ceausescu et Saddam. Le chroniqueur se demande s'il y aura, une fois Saddam déchu, « *des journalistes algériens pour revendiquer hautement et sans rougir les articles dithyrambiques écrits à [sa] gloire* ». L'énonciateur-scripteur souligne le cas du dictateur nord-coréen et illustre son absolutisme par cinq citations tirées du livre de son fils Kim Djeung Il. Le titre de la section introduit un référent (le président nord-coréen Kim Il Sung) qui ne sera considéré que par rapport à son autosuffisance et son totalitarisme.

Les deux sections sont indépendantes. Le seul élément redondant est la mention de la guerre du Golfe.

²⁴⁵ Sid Ahmed Ghozali (1937) est un homme d'État algérien. Il occupe le poste de Premier ministre de juin 1991 à juillet 1992.

12/ « LA PEINE DE MORT »

Le titre est informatif. Les deux intertitres annoncent les deux axes du développement.



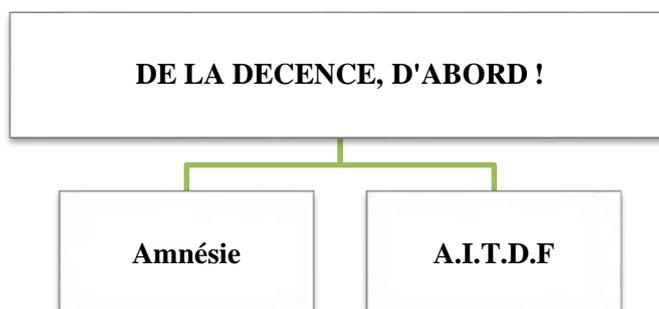
« **Et les tortionnaires ?** » : Benmalek explique comment le procès de la Banque extérieure d’Algérie a relancé le débat sur la peine de mort, un dossier longtemps tabou auquel la justice algérienne refuse toute publicité : le peuple algérien ignore le nombre de condamnations à mort, celles exécutées ou celles commuées en détention perpétuelle. Devant la condamnation à la sanction ultime des accusés de la BEA pour un détournement en dinars, le chroniqueur se demande, d’une part, si les coupables du détournement des vingt-six milliards de dollars seront condamnés avec semblable sévérité et souligne, d’autre part, la passivité de la justice face aux crimes « horribles » d’Octobre.

« **Pourquoi être contre ?** » : Benmalek aborde la possibilité de l’erreur judiciaire comme argument pour l’abolition de la peine de mort et cite deux exemples, celui des accusés dans l’affaire de l’assassinat du peintre Racim et de son épouse, acquittés après de longues années d’emprisonnement, et celui de Hocine Aït Ahmed, condamné à mort dans les années soixante par le pouvoir FLN, devenu acteur important de la démocratisation du pays. L’autre argument présenté par le chroniqueur est le fait avéré que la condamnation à mort n’est pas dissuasive, un fait qu’il étaye par la conclusion de l’étude scientifique effectuée, en 1988, pour le compte des Nations unies. L’énonciateur-scripteur présente, à la fin, le refus de la vengeance comme base de la justice comme la raison essentielle, « métaphysique » dit-il, pour l’abolition de la peine capitale : « *La loi du talion est la loi de la jungle. Si l’homme a un but sur cette terre, c’est justement de s’éloigner de cette jungle originelle* ».

La titraille (titre et intertitres) est informative. La chronique aborde la peine de mort en Algérie. Les intertitres interrogatifs captent l’intérêt du lecteur en anticipant ses interrogations. Le procès de la Banque extérieure d’Algérie BEA n’est qu’un raccourci pour

aborder la peine capitale, pour argumenter pour son abolition et pour évoquer le scandale des vingt-six milliards de dollars et la torture lors des événements d'Octobre.

13/ « DE LA DECENCE, D'ABORD ! »



Injonctif, le titre exprime la colère. Les deux intertitres introduisent deux nouveaux référents.

« **Amnésie** » : Benmalek parle de culot en considérant les déclarations de l'ex-patron de la Sécurité militaire qui se targue d'avoir été le premier démocrate du parti unique et précise que celui-ci n'agit pas autrement que beaucoup de leaders politiques. Le chroniqueur revient sur la torture, un point sur lequel Merbah aurait gagné à être plus discret, et discrédite les déclarations de l'ex-patron de la SM. Benmalek rappelle que Merbah était le chef du gouvernement au lendemain d'octobre 1988 et se demande « *Pourquoi aucune plainte de torturés n'a-t-elle pu aboutir pendant son gouvernement ?* », il rappelle aussi que ce gouvernement a « gêné » l'action des associations telles que le Comité contre la torture. Le chroniqueur anticipe la réponse de l'allocutaire (« *Vous allez me dire que M. Merbah ne se rappelle pas [...]* ») avant d'assurer que l'appétit politique est capable de créer une telle amnésie mais que les victimes, elles, n'ont pas semblable chance.

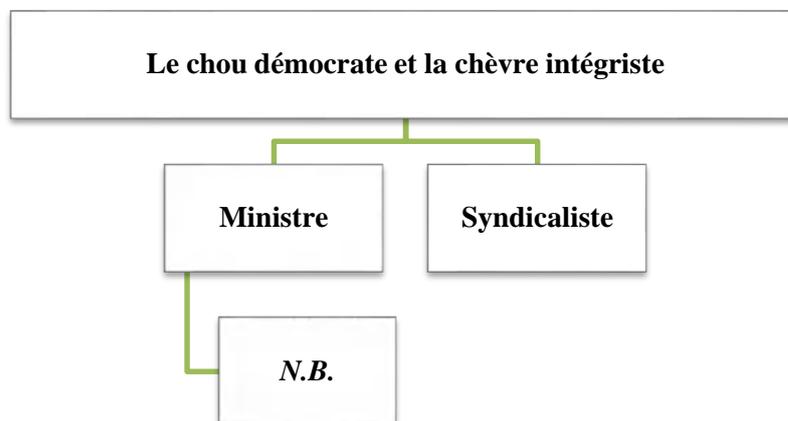
« **A.I.T.D.F.** » : Dans la seconde section, Benmalek parle de la réception d'un bulletin de l'Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes, cite deux « plumes » vigoureuses (exprimant ainsi une subjectivité évaluative) et propose un extrait de Khalida Messaoudi concernant la politique d'exclusion du FIS à l'égard des femmes. Le chroniqueur rend hommage à l'association et à toutes les associations menant le même combat en exprimant une subjectivité émotive.

Les deux sections de la chronique sont indépendantes. Le titre injonctif « De la décence, d'abord ! » exprime la colère du chroniqueur et par ricochet celle des lecteurs devant

les déclarations de Merbah, souffrant vraisemblablement d'« Amnésie » politique, et s'adresse ainsi à lui.

2.2.2.2. Chroniques en deux sections et avec *nota*

1/ « Le chou démocrate et la chèvre intégriste »



Dans la première section, le chroniqueur cite l'expression « ménager le chou et la chèvre », la projette sur un fait précis et identifie les antagonistes : le chou, la sensibilité démocrate ; la chèvre, le courant rétrograde. Il s'agit, en effet, de l'interview accordée par le ministre de l'Éducation, Ali Benmohamed, à *El Moudjahid* et de sa réponse en langue de bois concernant la mixité dans les écoles. Benmalek explique que le ministre veut ménager la sensibilité démocrate et le courant islamiste et que tenir des positions contradictoires est exemplaire des politiciens algériens. Il cite pour second exemple Ali Ammar.

Dans le *nota bene*, le chroniqueur invite, non sans provocation, le ministre de l'Éducation à exprimer une opinion claire sur la mixité et lui propose les colonnes d'*Algérie Actualité*.

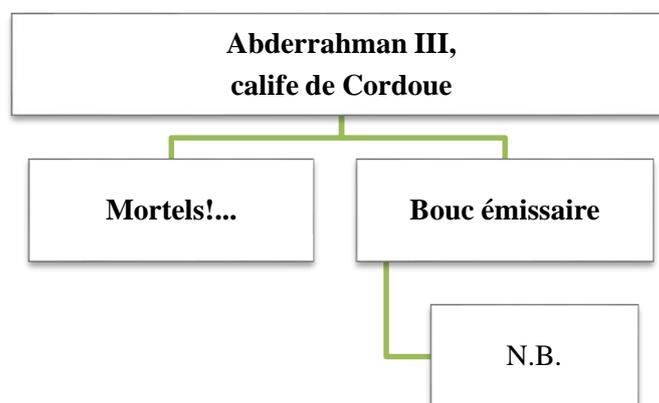
La seconde section s'ouvre sur une transition. Le chroniqueur reprend le concept des positions contradictoires pour considérer un autre fait : « Cette capacité à « slalomer » entre des concepts contradictoires n'appartient pas seulement aux ministres... ». Cette fois, il s'agit des déclarations du secrétaire général du syndicat des enseignants du secondaire à propos du très faible taux de réussite au baccalauréat et de la baisse du niveau. Le chroniqueur aborde aussi la baisse des moyennes d'accès aux établissements universitaires et condamne

la tendance du corps enseignant à éviter d'affronter le problème de face. Il clôt la section avec une sentence de culpabilité : « *Nous sommes tous, en fin de compte, des dogmatiques [...]. Les dogmatiques sont les gens qui ont raison avant même qu'ils ne pensent* ».

Rapprochés, le titre et le premier intertitre exprime la volonté de ménager par un ministre la sensibilité démocrate et le courant intégriste ce qui correspond au premier fait abordé, à savoir les déclarations du ministre de l'Éducation. Cependant, les faits concernant Ali Ammar sont, certes, contradictoires mais ne relèvent pas de la même volonté. Le second intertitre introduit un nouveau référent (le syndicaliste) qui sera considéré par rapport au concept déjà développé dans la section précédente, à savoir les positions contradictoires. Ainsi, le titre établit des rapports exclusifs avec le premier fait de la première section.

2/ « **Abderrahman III, calife de Cordoue** »

Le titre est un nom propre avec en apposition le titre associé à son référent : il s'agit d'un emploi référentiel. Le premier intertitre est une interjection ; le second, une locution figée.



Dans chacune des deux sections, Benmalek propose sa lecture personnelle d'un ouvrage : le fascicule six de *L'Encyclopédie des Nuisances* pour la première et *Des choses cachées depuis la fondation du monde* pour la seconde.

Dans la première section, l'énonciateur-scripteur commente la notice qui concerne le calife Abderrahman, met l'accent sur la lucidité du personnage dans sa perception de la vraie valeur de la vie et le compare aux hommes politiques qui se croient si importants. L'interjection employée comme titre de section est une reprise : il s'agit d'un segment du

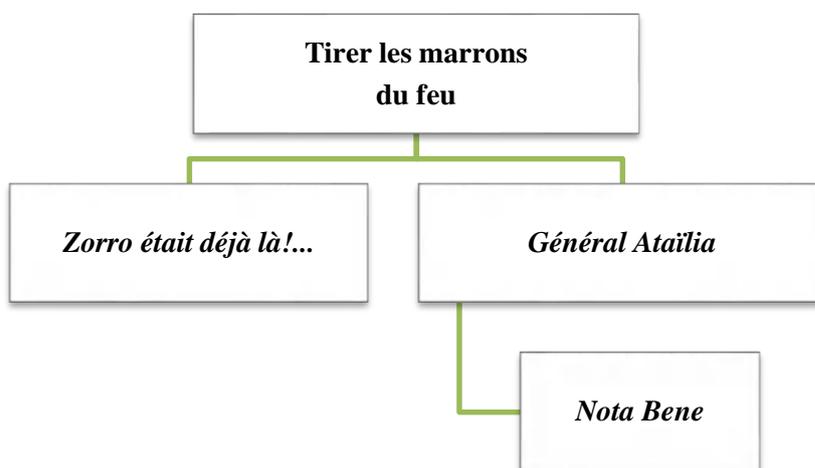
discours du calife. Benmalek l'emploie sans guillemets, il se l'approprie et exprime ainsi une subjectivité émotive.

Dans la seconde section, le chroniqueur expose l'hypothèse de l'anthropologue René Girard sur la mise à mort d'innocents pour la préservation de l'existence et passe en revue les exemples qui l'étayent. Benmalek titre la section « **Bouc émissaire** », syntagme figé renvoyant à la tradition religieuse²⁴⁶ qui désigne une victime expiatoire et qui parait à deux reprises dans la section. Benmalek ne manque pas de faire le parallèle entre l'hypothèse et la société algérienne ce qui relève de la subjectivité interprétative : « *Chacun est persuadé que la mise à mort symbolique – ou même réelle, pour les plus extrémistes ! – est la seule solution à nos déboires* ».

Dans le *nota bene*²⁴⁷, l'énonciateur-scripteur revient sur la lettre de prison de l'ex-DG de l'ENAPAL et réclame son droit à ce que justice soit rendue en soulignant la « nouvelle indépendance constitutionnelle » de la justice. Le chroniqueur évoque la possibilité d'une cabale établissant ainsi un lien explicite avec la seconde section de la chronique.

Les deux sections de la chronique sont indépendantes et seule la première est en relation avec le titre « **Abderrahman III, calife de Cordoue** ».

3/ « **Tirer les marrons du feu** »



²⁴⁶ Cette expiation est une prescription biblique réalisée par les juifs au cours du rite de Yom Kippour dans le sanctuaire et destinée à effacer la souillure, les péchés que l'homme a pu commettre. Sur une idée prétendument soufflée par Dieu à Moïse, ils font porter cette souillure par un bouc que le prêtre chargeait symboliquement de tous les péchés de l'assemblée d'Israël avant de l'envoyer à la rencontre d'Azazel, démon habitant le désert. L'appellation de ce bouc vient du latin ecclésiastique « caper emissarius » ou « le bouc envoyé, lâché » voir : <http://www.expressio.fr>.

²⁴⁷ Dans le recueil, la chronique est publiée sans *nota bene*.

Incitatif, le titre est une reprise qui se rapporte à la tradition littéraire et qui signifie faire quelque chose de risqué pour le profit d'autrui. Le premier intertitre met en scène un nom propre métaphorique et active ainsi une classe définie par les caractéristiques de celui-ci. Par un emploi référentiel, le nom propre²⁴⁸ du second intertitre introduit un nouveau référent. La chronique sur deux colonnes est écrite en italique.

Dans la première section, Benmalek interpelle les lecteurs à propos d'un texte : « *Avez-vous lu un texte publié récemment par la presse et émanant du Conseil régional des avocats d'Alger ?* ». Le chroniqueur explique pourquoi en parle-t-il en citant un passage dans lequel le Conseil souligne l'indépendance de l'Organisation nationale des avocats et en le commentant : « *Oui, braves gens, vous avez bien lu : l'ONA, l'Organisation nationale des avocats [...] a été **notre Zorro**²⁴⁹ national depuis l'indépendance* ». À cet engagement surfait pour les droits de l'homme, Benmalek oppose, en les citant, les différentes manifestations qu'a connues l'Algérie entre 1980 et 1988 et met l'accent sur le manquement au devoir de l'organisation. Benmalek cite surtout quelques avocats militants pour les droits de l'homme qui ont connu la prison à cause de leur engagement : les assimiler à la direction de l'ONA est indécent, précise-t-il, « *cela s'appelle **tirer les marrons du feu*** ». Le chroniqueur ne manque pas de citer les anciens responsables qui, après l'avènement du multipartisme, jurent qu'ils ont été de véritables démocrates et de rappeler aux responsables de l'organisation leur passivité lors de l'« affaire de la Ligue des droits de l'homme ».

Dans l'intertitre, l'emploi du nom propre *Zorro* n'est pas référentiel. En effet, Benmalek met en scène le nom propre métaphorique, un nom chargé de descriptions²⁵⁰ (le justicier vêtu de noir, le chevalier masqué, le courageux...) et établit explicitement, dans le corps de la chronique, le lien d'identité : *Zorro* c'est l'Organisation nationale des avocats qui

²⁴⁸ C'est un nom propre mixte. Les noms propres mixtes sont constitués soit de noms propres purs et de noms communs soit de noms propres purs et d'adjectif (*la rue Racine, la Nouvelle-Orléans* ...). Les noms propres à base mixte sont associés à un contenu conceptuel : « [Ils] sont en général forgés expressément pour convenir à un seul particulier, qu'ils désignent en le décrivant, et ne sont normalement pas utilisés associés à d'autres particuliers » (Jonasson, 1994 : 38).

²⁴⁹ Le nom propre « *Zorro* » apparaît associé à un déterminant possessif « notre ». Selon Jonasson (*Ibid.*), le nom propre est modifié quand, accompagné de déterminants incompatibles avec lui en tant que « désignateur rigide », il perd ce caractère « unique » ou « singulier » qui fait en sorte que sa fonction identifiante soit dominée par sa fonction descriptive et caractérisante. Ainsi, le nom propre modifié indique un rôle social plutôt qu'il identifie une valeur (le référent).

²⁵⁰ Gary-Prieur (Noailly, 1994) analyse l'apport informationnel du nom propre en trois composantes : d'abord, son sens linguistique qui est donc le prédicat de dénomination ; son contenu, c'est-à-dire l'ensemble des propriétés liées au référent initial ; et enfin « les connotations » qui sont, toujours selon Gary-Prieur, les « éléments de signification liés au seul signifiant du Npr », et sont indépendants aussi bien de l'identité particulière du référent que du contexte.

tire profit de la liberté d'expression pour se vanter d'un combat qu'elle n'a jamais mené. Ainsi le titre et le premier intertitre renvoient conjointement à l'Organisation.

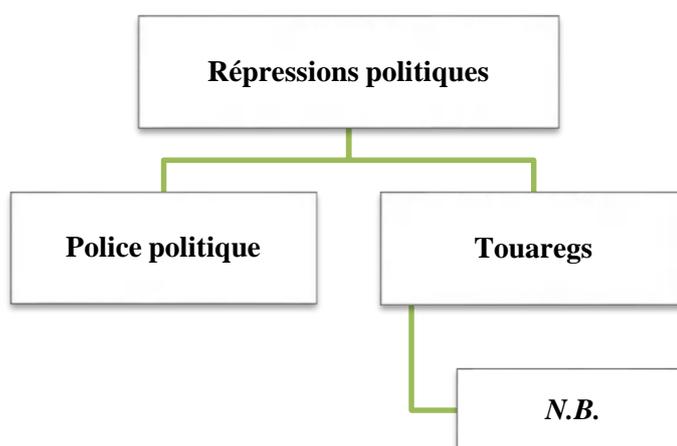
Dans la seconde section titrée « *Général Atailia* », Benmalek aborde en deux paragraphes les déclarations d'un élu du FIS concernant l'accaparement par le général Atailia d'un château et de quatre lopins de terre. En guise de commentaire, Benmalek pose « deux petites questions » : la première adressée au général Atailia concernant la véracité des faits ; la seconde aux députés et au gouvernement concernant le projet de loi sur l'obligation de déclaration de fortune de tous les responsables.

Le nom propre *général Atailia*, employé comme intertitre dans un emploi référentiel, active un référent tout en précisant son statut ne nécessitant, ainsi, aucun effort interprétatif mais juste une mise en relation avec les faits considérés.

Les deux sections sont indépendantes l'une de l'autre et seule la première établit des relations hiérarchiques avec le titre de la chronique.

Comme le précise l'énonciateur-scripteur, le *Nota Bene* n'a aucun lien avec les faits considérés dans la chronique : il s'agit d'une nouvelle émission radiophonique d'Allalou. L'énonciateur émet une appréciation sur l'animateur le considérant comme talentueux et invite à l'écouter exprimant ainsi une subjectivité évaluative et instaurant du même coup une relation intersubjective avec l'allocutaire.

4/ « Répressions politiques »



Dans la première section, Benmalek revient sur deux interviews largement reproduites dans la presse, l'une du Premier ministre, l'autre du ministre de la Défense et s'arrête à l'un des points « d'irritation » : les services de sécurité qui ont trempé dans la

répression de la différence politique. Le chroniqueur plaide pour la reconnaissance des crimes commis par ces services et pour la tenue d'un débat dans le but de faire retrouver au citoyen la confiance en ces institutions. Il précise que les réponses du Premier ministre et du ministre de la Défense sont insuffisantes, des réponses en forme d'esquives, commente-t-il.

L'intertitre « **Police politique** » est complémentaire au titre « **Répressions politiques** » : il s'agit de faire état du rôle des services de sécurité dans la répression.

Dans la seconde section, le chroniqueur évoque les massacres de Touaregs au Mali, massacres révélés par la presse internationale. Jugeant les événements très graves, il estime qu'ils mériteraient un meilleur traitement de la part de l'opinion algérienne, d'abord, par un devoir de solidarité et, ensuite, parce que les Touaregs sont nos compatriotes. Benmalek passe en revue le manquement au devoir de solidarité lors du pogrom de Hamma, du gazage de Halabja et du massacre de Sabra et Chatila et évoque la situation équivoque de ces Touaregs que les régimes tentent de sédentariser. Le chroniqueur rappelle le refoulement par les forces de l'ordre de réfugiés du Sahel le qualifiant d'ignominie. Dans le *nota bene*, Benmalek se demande si le chef des Targuis, l'aménokhal Akhamokh gardera le silence longtemps et réplique que, dans ce cas, le silence est de sang.

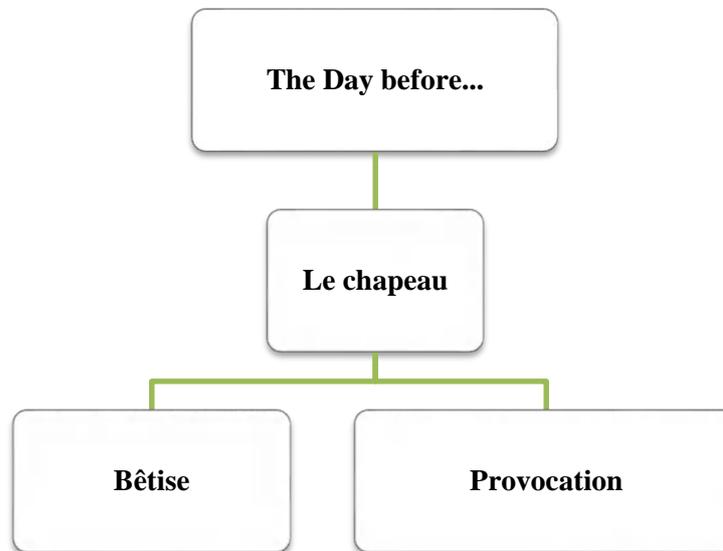
L'intertitre « **Touaregs** » annonce l'élément informatif central de la section et est, donc, à valeur cataphorique. En effet, il s'agit de la persécution des Touaregs au Mali et en Algérie. La persécution étant une forme de répression, le second intertitre est ainsi complémentaire au titre « Répressions politiques ».

Les deux sections de la chronique sont indépendantes. Leurs titres respectifs sont complémentaires au titre. Le *nota bene* est rattaché à la seconde section.

2.2.2.3. Chronique en deux sections avec chapeau

1/ « The Day before... »

Le titre est en anglais. Il s'agit, selon la typologie de Poplack, d'une alternance codique interphrastique. Cette stratégie permet à l'énonciateur d'accrocher et d'éveiller l'intérêt des lecteurs. Signifiant « Le Jour précédant ... », le titre établit, aussi, une relation intersubjective. En effet, les trois points de suspension invitent le lecteur à compléter l'énoncé (précédant quoi ou quel événement ?).



Dans le chapô, le chroniqueur témoigne de sa préoccupation concernant ce qui risque d’arriver dans le Golfe à la veille de l’expiration de l’ultimatum²⁵¹ lancé au régime irakien. Le titre est interprété : c’est le Jour précédant l’expiration de l’ultimatum. L’énonciateur précise, pourtant, qu’il ne parlera que de l’Algérie.

Dans la première section titrée « **Bêtise** », le chroniqueur reprend l’intertitre, l’explique puis le contextualise en annonçant le fait considéré. Il s’agit d’un article de la loi d’arabisation qui interdit l’importation des équipements d’informatique s’ils ne sont pas en caractère arabe. Le chroniqueur cite l’article, tourne en dérision les députés qui l’ont adopté et explique son inapplicabilité. « *Cet article de loi a, néanmoins, une utilité : confirmer une fois de plus la nullité tous azimuts de notre instance parlementaire. Ce qui n’est pas, en soi, une grande découverte* », souligne-t-il à la fin.

Dans la seconde section, **Provocation**, l’énonciateur-scripteur rappelle l’agression des militants du RCD par des sympathisants du FIS lors d’une marche à Batna. Le chroniqueur condamne l’attitude des forces de l’ordre la qualifiant de « véritable scandale », parle de désengagement progressif de l’État et rapproche ce fait des causes de la guerre civile au Liban. Si condamner relève de la subjectivité émotive de l’énonciateur, établir un lien entre les faits participe plutôt de sa subjectivité interprétative. L’énonciateur s’implique davantage en reprenant les critiques émises à l’encontre du RCD et en les tournant en dérision : « *On sait maintenant ce que signifie le terme provocation...* ». La chute témoigne

²⁵¹ Soit le 14 janvier 1991. La chronique est publiée le 17 janvier.

d'une grande subjectivité émotive : « *Tristes temps où le silence est appelé sagesse, et la lâcheté, courage de la lucidité politique...* »

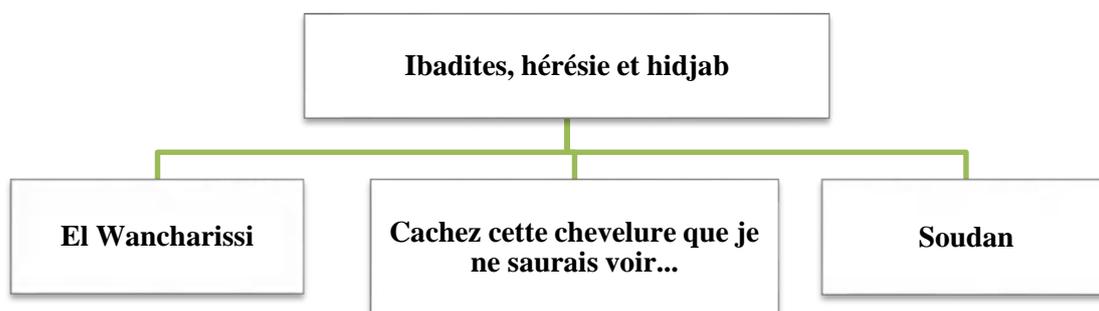
Les deux sections sont indépendantes. Chaque intertitre est un segment de sa section respective et est à valeur cataphorique. Le titre n'établit de lien direct qu'avec le chapô.

2.2.3. Les chroniques structurées en trois sections

2.2.3.1. Chroniques simples

1/ « **Ibadites, hérésie et hidjab** »

Le titre introduit trois référents distincts. Deux des trois intertitres sont des noms propres (El Wancharissi, Soudan). Le troisième (Cachez cette chevelure que je ne saurais voir...) est la reformulation d'une expression qui relève de la tradition littéraire (Couvrez ce sein, que je ne saurais voir)²⁵². Cachez cette chevelure renvoie à un terme du titre, à savoir le hidjab.



Dans la première section, le chroniqueur s'interroge tout en mêlant le lecteur : « *Allez savoir pourquoi, j'ai longtemps conservé sur ma table de travail une dépêche de l'APS [...] Elle annonçait l'ouverture [...] d'un séminaire de trois jours consacré à la pensée et à l'œuvre d'Ahmed Benyahia El Wancharissi* ». Le lecteur accroché, Benmalek précise que la dépêche présente l'homme et sa bibliographie et fait mention de la proposition du chef de la direction des Affaires religieuses de Tissemsilt de donner le nom d'El Wancharissi à la maison de la Culture du département de Tissemsilt. Le chroniqueur qui ne connaissait pas l'homme parle de l'extrait qu'il vient de lire, des mois après le séminaire, et s'arrête à un passage consacré aux Ibadites que l'exégète qualifie de secte hérétique. Benmalek passe en revue différentes fatwas allant jusqu'à la mise à mort des Ibadites et les référence (titre,

²⁵² « Couvrez ce sein, que je ne saurais voir. Par de pareils objets, les âmes sont blessées, Et cela fait venir de coupables pensées ». *Le Tartuffe*, III, 2, Molière (1664).

pages, tome et édition). Le chroniqueur se demande si cet aspect des fatwas a été discuté durant le séminaire et interpelle le chef de la direction des Affaires religieuses de Tissemsilt lui demandant « *de ne pas oublier, la prochaine fois, d'inviter nos compatriotes ibadites* ». Benmalek fait le lien entre ces fatwas et la tentative d'assassinat d'une femme dite de mœurs légères et de son enfant à Berriane.

Dans cette première section titrée « **El Wancharissi** », il s'agit d'exposer la pensée et la fatwa émise par le personnage concernant les ibadites qu'il accuse d'hérésie. La section établit, ainsi, des rapports avec deux éléments du titre, à savoir ibadites et hérésie.

Dans la deuxième section, Benmalek évoque la déclaration du président du conseil municipal d'Annaba selon laquelle ce dernier a peur d'aller en enfer à cause d'une employée non habillée du hidjab, la commente (« *Monsieur le maire [...] éprouve la crainte, semble-t-il, de ne pas savoir se tenir devant une dame* ») et interpelle le maire en le qualifiant de souffrant de « désordres » (« *comment faites-vous pour marcher dans les rues de votre ville sans attraper une apoplexie [...] Avez-vous essayé le Valium ? Cela procure, d'après les médecins, des résultats garantis quant aux « désordres » dont vous paraissez souffrir* »).

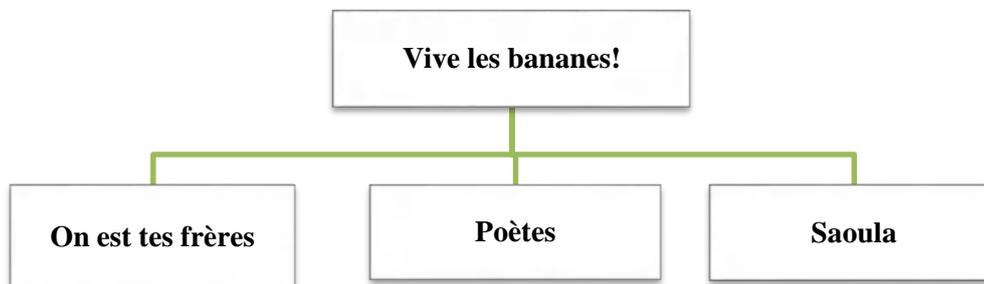
Le titre de cette deuxième section est la reformulation d'une expression littéraire qui met en scène l'attitude d'un faux dévot faisant semblant de s'offusquer d'un sein découvert. Par cette reformulation, Benmalek ridiculise et condamne l'attitude du président du conseil municipal d'Annaba. L'intertitre reprend l'essentiel de la section et la chevelure (découverte) évoque le hidjab, l'un des éléments du titre. Cette deuxième section est indépendante de la précédente.

Dans la troisième section, Benmalek aborde un fait survenu au Soudan et le relie, à travers des commentaires, à un acteur local, le maire d'Annaba : le gouvernement soudanais, qui plairait au maire d'Annaba, a condamné le directeur d'un quotidien à quatorze ans de prison pour avoir publié des textes « subversifs ». Si au Soudan les autorités peuvent mettre en prison un journaliste qui leur déplaît, à Annaba, le maire ne le peut pas encore. Le maire s'est contenté de donner l'ordre de ne plus communiquer aucune information sur les activités de la mairie au directeur du journal ayant parlé de l'affaire de l'employée non voilée, précise le chroniqueur.

Le titre de la section « Soudan » énonce le lieu du fait constitutif de l'événement considéré dans la section : il est à valeur cataphorique. Les faits annexes ne se rapportent pas

à ce lieu mais à l'événement de la section précédente. La troisième section établit un lien direct avec sa précédente et un lien indirect avec le titre de la chronique.

2/ « **Vive les bananes !** » ou « **Si la stupidité...** »



Les deux titres sont incitatifs. Le premier est une interjection qui exprime une subjectivité émotive. Dans le second, les trois points de suspension accrochent le lecteur et l'invitent à compléter : il instaure une dimension intersubjective. Le premier intertitre est une phrase qui soulève des questions (le « on », à qui renvoie-t-il ? à qui renvoie le possessif de la deuxième personne (tes) ?) ; le deuxième introduit un nouveau référent et le dernier est un nom propre (toponyme).

Dans la première section, Benmalek rapporte une discussion entre des copains et s'abstient de tout commentaire. Il explique qu'un ami lui a rapporté la conversation qu'il venait d'avoir avec ses copains de quartier à Belcourt, que les protagonistes ont entre 25 et 30 ans, que la dizaine de copains d'enfance s'était concertée pour dire quelque chose à leur ami (qui est également l'ami du chroniqueur) et l'avait interpellé au moment où il sortait de son immeuble.

Les copains essayaient de faire comprendre à leur ami qu'il n'est pas très sain de rester trop longtemps avec une femme, même si c'était sa femme, qu'il devait les retrouver pour discuter, aller ensemble à la mosquée prier et écouter un « darss »²⁵³. La conversation de dix répliques est rapportée au style direct.

« **On est tes frères...** » : le « on » renvoie aux copains ; le « tes » à leur copain interpellé, ami du chroniqueur.

Dans la deuxième section, le chroniqueur enchaine avec le commentaire de son ami qui, d'abord, s'exclame (« *Et dire [...] que les Arabes d'avant étaient réputés pour leur*

²⁵³ Dans le recueil, nous retrouvons une autre orthographe *dars*.

poésie amoureuse et les écrits courtois »), puis, se reprend (« *Supposons que le poète écrive des poèmes d'amour et que les brutes battent leurs femmes. Dix siècles après, ne subsisteront plus que les poèmes d'amour et rien des cris des femmes battues* »). L'intertitre « **Poètes** » fait référence aux poètes arabes dont les écrits s'opposent au discours misogyne des copains.

Les deux sections sont complémentaires. Les faits considérés sont présentés dans un rapport de continuité. Par ce choix de segmentation en sections, le chroniqueur oppose les deux attitudes : la misogynie et le respect de la femme.

Dans la troisième section, Benmalek interpelle l'allocataire à propos d'un fait qu'il suppose déjà connu : « *Vous avez certainement entendu parler de cette « manifestation » d'enfants de certaines classes du cycle primaire de Saoula* ». Le chroniqueur se désole des explications des responsables de « cette mascarade » et rapporte celles du maire et du proviseur du lycée Mokdad, membre de l'assemblée communale. Benmalek reprend les propos cités : « *La solution, selon les nouveaux maîtres à « penser » de notre pays, est toute simple : les petits mecs d'un côté, les petites nanas de l'autre et, au bout du compte, nous aurons la fusée, les ordinateurs, la greffe du cœur et tout le bataclan du progrès occidental* », ironise-t-il.

Dans la chute (le dernier paragraphe de la troisième section), le chroniqueur explique que si la stupidité était un carburant prisé, le ministre de l'Economie n'aurait pas de problèmes de trésorerie et les Algériens pourraient accéder à la banane²⁵⁴ : « *Si la stupidité était un carburant aussi prisé que le pétrole, alors M. Hidouci, notre ministre de l'Economie, n'aurait aucun problème de trésorerie. Et alors là, à nous les bananes !* ». Le titre « **Vive les bananes !** » est ironique. Ainsi employé, le nom *banane* est un raccourci pour évoquer la stupidité.

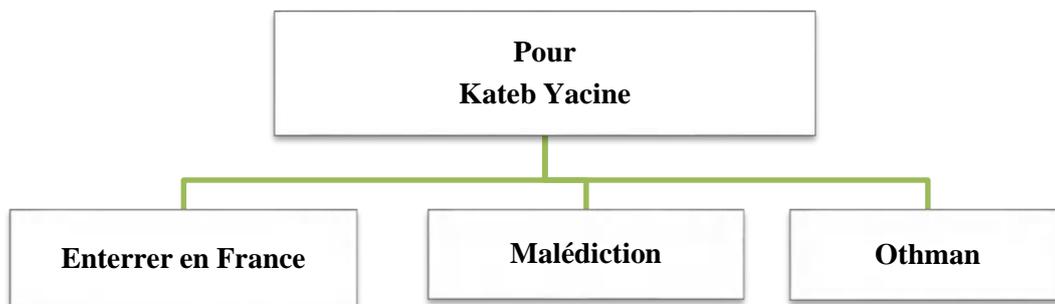
Dans le recueil, la chute souligne les proportions de la stupidité d'une autre manière : « *Si la stupidité était un carburant aussi prisé que le pétrole, alors la guerre du Golfe n'aurait pas lieu aux environs de Bagdad et de Djeddah. Elle aurait lieu autour de nos frontières* ». Le titre est ainsi complété.

La sentence sans appel sur la stupidité se rapporte vraisemblablement aux faits considérés dans la dernière section puisque le chroniqueur s'est abstenu, dans les deux premières sections, de tout commentaire laissant au lecteur le soin d'inférer des faits

²⁵⁴ En 1990, le pouvoir d'achat de l'Algérien moyen ne lui permettait pas l'accès au fruit exotique qu'était la banane.

considérés et des propos rapportés sa propre lecture tout en l'orientant vers l'élément « stupidité ». L'énonciateur-scripteur oriente, ainsi, l'effort interprétatif de l'allocutaire qui suit un parcours circulaire (le titre, première section, deuxième section, troisième section, le titre).

3/ « Pour Kateb Yacine » ou « Mais de quoi je me mêle ? »



Le titre original de la chronique, parue le 25 octobre 1990, soit un an après le décès de Kateb Yacine, introduit un référent, Kateb Yacine, et lui rend hommage. Incitatif, celui du recueil est la reprise d'une expression idiomatique qui exprime le mécontentement et l'impatience face à une personne qui se mêle de choses qui ne la regardent pas (le « je » est employé au lieu de la deuxième personne). Les trois intertitres introduisent des éléments informatifs et un nouveau référent.

Dans la première section, le chroniqueur exprime sa colère face à l'attitude et à l'écrit de Cheikh Ghazali à propos de Kateb Yacine. Le chroniqueur rapporte des extraits de l'écrit et répond à son auteur en l'interpellant et en insistant sur sa qualité d'étranger au pays. À la fin, le chroniqueur rend hommage à Kateb en énumérant trois raisons pour l'aimer et charge son antagoniste : « *Que vous dire de plus, M. Ghazali qui voulez jouer au ministre de l'Intérieur chez nous : nous aimions et nous aimons Kateb Yacine et ce, pour plusieurs raisons* ». Benmalek explique : Kateb est l'auteur de *Nedjma* ; Kateb a fait le sacrifice de son talent pour se consacrer au théâtre en arabe dialectal et, surtout, Kateb abhorrait les puissants et leurs courtisans.

Ghazali avait écrit : « *S'il n'avait tenu qu'à moi, j'aurais recommandé de l'enterrer en France, non en Algérie* ». Le syntagme infinitif « Enterrer en France », employé comme intertitre, est un segment de discours rapporté. Par ce choix, Benmalek met en exergue la contestation de l'algérianité de Kateb par Ghazali.

Dans la deuxième section, beaucoup moins longue que sa précédente, l'énonciateur-scripteur revient sur les « imbécillités » dites dans les sermons de certaines mosquées, juste après la mort de Kateb. Le chroniqueur exprime son exaspération en interpellant, une fois encore, Ghazali : « *Mais dans quel pays sommes-nous maintenant, M. Ghazali ?* ». Comme intertitre, Benmalek reprend l'un des termes employés dans les sermons, un terme qu'il décrit comme une imbécillité, à savoir « Malédiction ».

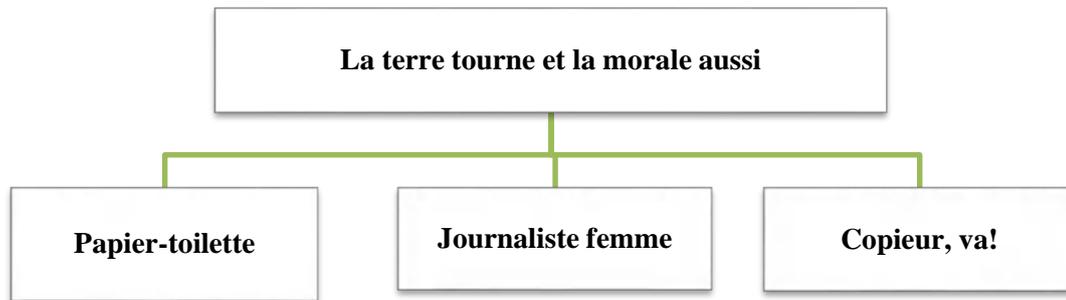
La deuxième section établit un rapport de complémentarité avec la première : les faits considérés dans les deux sections se rapportent à un fait (la mort de Kateb). De plus, nous retrouvons le fait considéré dans la première section (la position de Ghazali) comme fait annexe dans la deuxième. Un chevauchement que le chroniqueur accentue et théâtralise par l'interpellation de Ghazali.

Dans la troisième section, le chroniqueur reprend le fait considéré dans la section précédente (les imbécillités dites dans les sermons) et précise que s'en prendre aux morts n'est pas uniquement réservé aux mécréants et à ceux qui font preuve de tiédeur religieuse. Le chroniqueur cite Mohamed Saïd Ashmawy, son récit sur les assassinats de trois des quatre califes bien guidés et rapporte un extrait relatif à la profanation de la tombe du calife Othman Ibn Affan. Le chroniqueur exprime son désarroi en interpellant, encore une fois, Ghazali : « *Sommes-nous donc si près de cette période, Cheikh Ghazali ?* ».

La troisième section est en complémentarité avec la deuxième. Elle entretient aussi un lien avec la première à travers le fait annexe (la position de Ghazali). Benmalek met en exergue le chevauchement en interpellant, à nouveau, Ghazali. Le titre de la section est un nom propre qui assure une fonction référentielle (Othman est le troisième calife bien guidé et le deuxième des trois assassinés). Il est à valeur cataphorique.

Dans les trois sections, nous retrouvons Cheikh Ghazali auquel le chroniqueur s'adresse, d'abord, en tant qu'auteur d'un article « indécents » et, ensuite, en tant que représentant d'un courant religieux « rétrograde ». « Mais de quoi je me mêle ? » du chroniqueur s'adresse à Cheikh Ghazali et par ricochet à toute personne embrassant ces opinions.

4/ « La terre tourne et la morale aussi »



Le titre incitatif aborde le changement et met l'accent sur le mal qui affecte les mœurs car si le mouvement de la terre est une évidence, la morale, elle, n'est pas censée tourner. Par cette construction, le titre fait écho à l'expression *la terre tourne et la Croix demeure* que l'énonciateur subvertit. Les deux premiers intertitres introduisent deux nouveaux référents, le troisième est une interjection qui exprime la colère et donc une subjectivité émotive.

Dans la première section intitulée « **Papier-toilette** », le chroniqueur parle de la commercialisation, dans un magasin étatique, d'un café sous le nom *Café 5 octobre 88*. Après la récupération politique des événements, leur commercialisation : les magasins étatiques, l'une des cibles principales des manifestants d'octobre, vendent des produits à la gloire de ces manifestants, s'exclame-t-il. Benmalek cite aussi le cas des présentateurs de télévision et celui des hommes politiques qui osent parler au nom des victimes. Le chroniqueur explique que les discours des anciens caciques du pouvoir lui rappellent la scène d'un Roumain qui tendait un rouleau de papier-toilette à un présentateur lui demandant de s'essuyer la bouche de tous les mensonges déversés pendant les longues années de dictature.

Le chroniqueur commence la deuxième section par l'emploi de l'expression « en revanche » pour aborder les déclarations d'Ali Benhadj qui campe sur ses positions surtout quand il s'agit de la femme. Ce faisant, le chroniqueur oppose l'attitude des anciens caciques du pouvoir (première section) à celle du codirigeant du FIS. Cependant, il ne lui concède aucun mérite, bien au contraire : « *En revanche, s'il y a quelque chose qu'on ne peut pas reprocher au co-dirigeant du Front islamique du salut, M. Ali Benhadj, c'est de changer d'opinion, surtout quand il s'agit de la femme* ». Benmalek rapporte les déclarations de Benhadj concernant le travail de la femme et les commente avec ironie : « *Après ça, personne ne pourra dire que M. Benhadj cache ses opinions. Et surtout pas au moment des élections !* ».

Dans la troisième section, le chroniqueur parle de deux nouvelles (« *J'ai relevé deux nouvelles* »), avant d'enchaîner avec humour : « *qui montrent à quel point ces sacrés Soviétiques passent leur temps à nous imiter et à nous piquer nos meilleures idées* ». L'énonciateur cite la politique de liberté d'expression (« *glasnost* ») et les réformes économiques et sociales (« *perestroïka* ») en URSS comme inspirées de la « *chafafia* » et du « *infatih* »²⁵⁵ en Algérie avant d'annoncer les deux nouvelles : la création du premier parti islamiste au Daghestan et l'installation des paraboles collectives « *Tout comme nous...* ». À la fin, il précise que les Russes ont dû faire preuve d'initiative pour décrocher quelques prix Nobel. « *Cheh fihoum, bien fait pour eux !...* », ironise-t-il.

Dans la première section, Benmalek parle du revirement des anciens caciques du pouvoir, au lendemain de l'ouverture démocratique. « **Papier-toilette** » est le raccourci qu'il choisit pour condamner leur inconstance : la politique change et leurs principes aussi. La subversion du figement *la terre tourne et la Croix demeure* lui permet, ainsi, de pointer leur immoralité (la terre tourne et la morale aussi).

Bien que le fait considéré dans la deuxième section soit indépendant des faits de la section précédente, le chroniqueur procède par l'établissement d'une opposition créant ainsi un chevauchement. L'intertitre est un élément informatif qui renvoie à l'objet des déclarations rapportées (la femme journaliste comme raccourci pour indiquer le travail de la femme en général). La section établit des liens avec le titre : la terre tourne mais Benhadj ne progresse pas, il « *répond, plus Benhadj que jamais [...]* ».

Dans la troisième section, Benmalek aborde quelques faits relatifs à l'ouverture démocratique en URSS en les reliant aux manifestations de cette même ouverture en Algérie en traitant les Soviétiques de copieurs. Le titre de la section, « **Copieur, va !** », exprime une subjectivité émotive et s'adresse, en apparence, aux Soviétiques. La section est indépendante des précédentes. Le lien avec le titre n'est décelé qu'au terme de la lecture. En effet, le monde change, les autres apprennent à s'adapter et les Algériens ne font que copier.

5/ « **Félicitations** » ou « **Miel et vinaigre** »

Le titre incitatif du recueil met en scène deux termes, à première vue, opposés : le miel, symbole de la douceur et de la vertu, et le vinaigre²⁵⁶, symbole de l'amertume et de

²⁵⁵ Respectivement « transparence » et « ouverture ».

²⁵⁶ Dans la symbolique des Alchimistes, le vinaigre représente la sagesse et la patience.

l'âpreté. Les intertitres numérotés de un à trois introduisent, en plus d'un effet de segmentation, un nouveau référent (félicitations).



Le chroniqueur commence par aborder l'atmosphère peu réjouissante en Algérie, son humeur aigrie et sa décision de ne parler que de choses qui font plaisir : *« j'ai décidé d'abandonner le vinaigre et m'essayer au miel. Aujourd'hui donc, je me ferai un devoir de féliciter tout le monde ! »*. Les deux titres sont ainsi interprétés : il s'agit bel et bien d'une opposition entre la douceur et l'aigreur. Le chroniqueur fait le choix de parler de choses positives, de féliciter tout le monde. Bien que rattaché à la première section, ce premier paragraphe fonctionne comme une introduction aux trois sections de la chronique qui s'organisent ainsi :

- « **Félicitations 1** » : à Messieurs les ministres et Premier ministre pour leurs augmentations de salaire !
- « **Félicitations 2** » : au président du Front islamique du salut pour sa franchise concernant le report du congrès du parti.
- « **Félicitations 3** » : au journaliste de la télévision pour avoir soufflé la réponse à Mehri, le secrétaire général du FLN, dans une attitude complaisante.

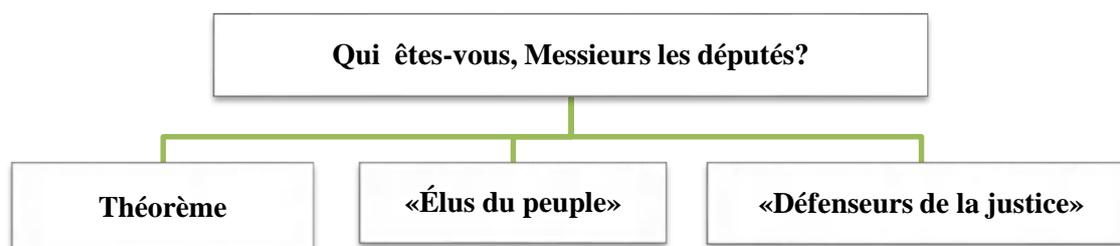
S'adressant au pouvoir, le chroniqueur précise que, face à l'augmentation de salaire des ministres et du Premier ministre, les smicards n'ont eu que de toutes petites augmentations : *« il vous sera difficile d'expliquer cela aux innombrables smicards auxquels vous n'avez concédé de toutes petites augmentations qu'après vous être défendus bec et ongles »*. Benmalek rappelle aux membres du gouvernement les attributions dont bénéficient certains ministres, l'appel aux experts étrangers chèrement payés, la cherté de la vie, la contradiction de prôner l'austérité pour le peuple et de s'augmenter soi-même ses salaires avant de leur concéder ironiquement ce droit *« le gouvernement, bénéficie de l'autonomie et est libre de fixer ses prix, euh, salaires ! »*

À Abassi Madani, le chroniqueur présente ses remerciements et assure son soutien car si le président du Front islamique annule tout congrès du parti, c'est soit que tous les militants du FIS sont d'accord, soit qu'ils risquent de contester certaines orientations et se désunir. Benmalek précise que Madani n'a pas fixé de date limite : « *M. Abassi Madani n'a pas continué sa phrase. Je suppose qu'une fois la république islamique installée, il n'y aura plus d'élections démocratiques jusqu'à Youm El Kiyama* ». Le chroniqueur met l'accent sur le manque de démocratie interne au sein du FIS et félicite Abassi Madani pour sa franchise : « *déclarer qu'on n'a pas besoin de congrès, même Staline n'avait pas osé le faire* », remarque-t-il.

En revenant sur l'interview accordée par Mehri au J.T. de 13 heures, le chroniqueur félicite le journaliste intervieweur d'avoir soufflé un bout de phrase au secrétaire général du FLN par souci de complaisance. Le chroniqueur précise que si le comportement du journaliste est qualifié de *chitta* par le spectateur, lui, par contre, préfère être de miel et opte pour une expression plus douce « *Ceci est la prudence de celui qui se dit : fontaine, qui sait, peut-être demain aurais-je besoin de ton eau ?* » ».

Si le premier paragraphe apporte les premiers éléments nécessaires à l'interprétation de la titraille « titre et intertitres », ce n'est, en effet, qu'au terme de la lecture que la dimension ironique est saisie : le chroniqueur fait entendre le contraire de ce qu'il dit.

6/ « **Qui êtes-vous, Messieurs les députés ?** »



Le titre est une question interpellatrice : le chroniqueur établit un rapport de complicité avec le lecteur en mettant en cause les députés. Les deuxième et troisième intertitres, sous forme de syntagmes nominaux, renvoient au même référent. L'emploi des guillemets indique un dédoublement de l'instance énonciative : le chroniqueur, qui demande aux députés : « Qui êtes- vous... », conteste leurs qualités d'élus du peuple et de défenseurs de la justice. Le premier intertitre introduit un nouveau référent.

Dans la première section, le chroniqueur reprend la mise en cause des députés et revient sur leurs déclarations concernant la maîtrise de la langue arabe comme critère indispensable du nationalisme. Benmalek tourne en dérision les déclarations des députés (« *la solution à la crise terrible que vit notre pays est toute trouvée !* »), les députés eux-mêmes (« *vous avez fini par acquérir un certain vocabulaire minimum en arabe classique [...] Personne n'ignore que c'est là votre unique capital de départ* ») et condamne leur lâcheté politique (« *Passant sans gros dommages à travers la tempête d'octobre 88, courbant l'échine ici, flattant là, « beni-ouiouisant » ailleurs* »). Benmalek mentionne l'acharnement des députés et des médias contre les opposants à la loi d'arabisation, passe en revue les formules dont se parent les députés pour s'auto-décrire et propose aux lecteurs de les examiner : « *Examinons, à travers quelques anecdotes, le contenu de ces flatulences verbales* ».

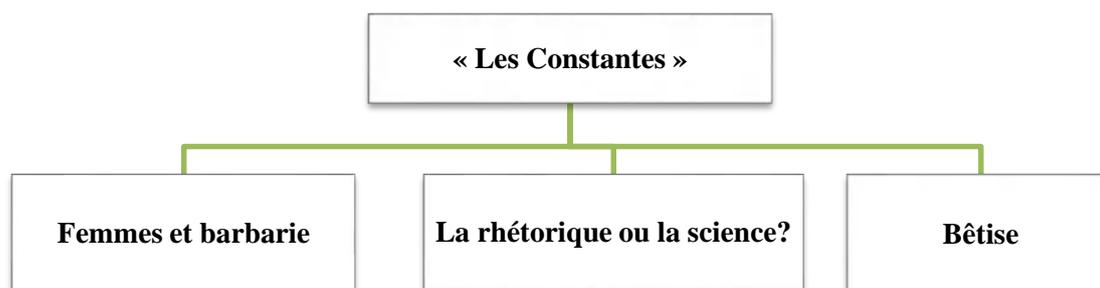
Dans la deuxième section intitulée « **Élus du peuple** », Benmalek revient sur une discussion personnelle avec un directeur de la police concernant l'identité du député à élire lors du scrutin à venir. Benmalek rapporte les propos du haut fonctionnaire et confirme l'exactitude de ses prédictions mettant, ainsi, en exergue la machination : « *À mon avis, c'est Si Felten qui l'emportera parce qu'il a des soutiens importants à la Sécurité militaire. Une semaine plus tard, comme par hasard, des élections « démocratiques » envoyait²⁵⁷ Si Felten siéger au nom de citoyens qui n'en pouvait mais...* ».

Le troisième intertitre « **Défenseurs de la justice** » est l'une des formules citées par le chroniqueur dans la première section, un mérite et une qualité que les députés s'attribuent. Dans cette section, Benmalek relate l'initiative d'un certain nombre de militants des droits de l'Homme d'approcher les députés dans le but de créer un petit mouvement de sympathie envers les torturés lors des événements d'octobre 88 et comment les députés, en entendant le mot « torture », coupaient court à la conversation. Le chroniqueur, qui faisait partie des militants, rappelle le vote à l'unanimité par ces mêmes députés, quelques mois plus tard, de l'amnistie des tortionnaires et la ratification des pactes internationaux relatifs à la torture sans jamais avoir à évoquer la torture. Benmalek revient sur le critère de la maîtrise de l'arabe classique pour expliquer la surdité des députés : ni les cris des torturés, ni leurs témoignages, ni les constats des médecins légistes ne sont formulés en arabe classique.

²⁵⁷ C'est Benmalek qui emploie la troisième personne du singulier (2011 : 171).

Les trois sections sont interdépendantes et établissent un rapport avec le titre. La première énonce le fait central et assure un rôle d'introduction aux deux dernières qui présentent ainsi une dépendance hiérarchique sans aucune prééminence l'une sur l'autre²⁵⁸. Chaque intertitre est simultanément en rapport avec le titre de la chronique et la section qu'il intitule. Le premier intertitre est à valeur anaphorique alors que les deux derniers²⁵⁹ sont à valeur ironique.

7/ « « Les Constantes » »



Le titre introduit un référent doublement marqué par l'emploi des guillemets et de la majuscule dont le rôle immédiat est d'attirer l'attention du lecteur. Les guillemets peuvent avoir une valeur de modalisation. Les trois intertitres n'établissent aucun rapport avec le référent du titre : le premier rapproche deux nouveaux référents, le deuxième pose une interrogation et le troisième introduit un autre référent.

Dans la première section, le chroniqueur formule une question rhétorique qui en plus d'amener le référent du titre permet à l'énonciateur de se placer en position de maîtrise du raisonnement²⁶⁰ : « *Qui a pensé un seul moment que les « Constantes » (cela sonne mieux en arabe : « Tawabit ») étaient en danger dans le monde musulman ?* ». Benmalek illustre par deux exemples qu'il commente : d'abord, la campagne lancée par les comités révolutionnaires, en Iran, contre « le port de tenues non-conformes aux critères islamiques » et, ensuite, la permission aux hommes, en Irak, d'assassiner toute femme de leur entourage familial soupçonnée d'adultère ou de « mauvaise conduite ». Dans le dernier paragraphe, le chroniqueur revient sur les deux faits qu'il qualifie de barbarie et précise que la question féminine est le seul indicateur du progrès social dans le monde arabo-musulman. Le titre de

²⁵⁸ Jacques (2005 : 20) parle de sections « sœurs ».

²⁵⁹ Les deux intertitres qui sont initialement des séquences reprises répondent symétriquement et ironiquement aux sections qu'ils intitulent respectivement.

²⁶⁰ Charaudeau (2006 : 9).

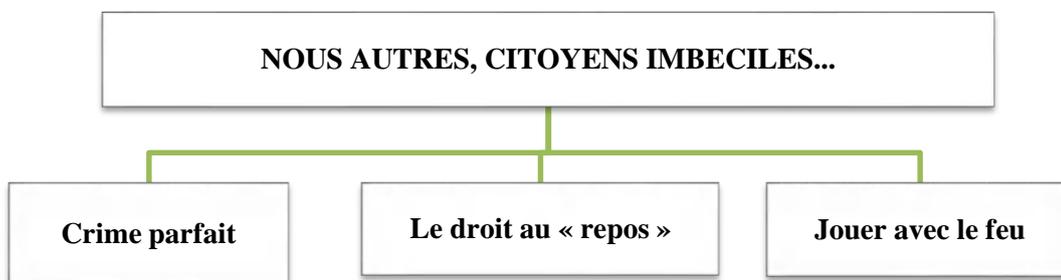
la section « **Femmes et barbarie** » décrit la condition des femmes dans le monde musulman qui sacralise « **Les Constantes** ».

La deuxième section s'ouvre sur un constat : la démagogie qui règne en Algérie. Pour l'étayer, le chroniqueur commence par concéder que l'arabisation est une tâche inéluctable avant de remarquer « *que la manière dont on veut forcer le processus est plus nocive qu'autre chose* » et de donner comme exemple l'arabisation du premier cycle de certaines filières de sciences exactes à l'université de Bab Ezzouar avec tout ce qu'elle génère comme difficultés en matière d'encadrement scientifique. Pour se dédouaner de l'absence de solution, le chroniqueur exprime son malaise et son doute à travers une interrogation : « *Mais d'autres administrations pourront-elles longtemps ne pas céder à la facilité devant la pression de la politique de la fuite en avant ?* ». Dans cette section, le chroniqueur se place en position d'analyste pour évaluer la situation de l'enseignement supérieur dans un contexte de crise : les deux éléments de l'intertitre interrogatif en symbolisent les deux pôles sans préciser l'issue. Choisir la rhétorique sera « *céder à la facilité devant la pression de la politique de la fuite en avant* » ; suivre la science sera résister à cette pression.

La troisième section titrée « **Bêtise** », a été rattachée, dans le numéro 1318 D'Algérie Actualité, à la chronique « **The Day before...** » (Pour la hiérarchie des unités informationnelles, voir page 176).

Si la première section établit un lien direct avec le titre, les deuxième et troisième n'ont, en effet, qu'un lien indirect. Traitant de faits relatifs à l'arabisation, les deux dernières sections n'ont que des rapports de juxtaposition. Leur lien avec le titre de la chronique ne peut être déduit qu'au terme de la lecture : la langue arabe est une constante pour le système.

8/ « **NOUS AUTRES, CITOYENS IMBECILES...** »



L'emploi du pronom « nous autres » et de l'adjectif « imbéciles », dans le titre, indique l'engagement énonciatif du chroniqueur. Les sous-titres sont plutôt caractérisés par l'effacement énonciatif.

Dans la première section, le chroniqueur emploie le pronom personnel *je* pour parler d'une dépêche qu'il a lue et gardée en pensant qu'il allait y avoir « une tempête médiatique ». Le chroniqueur rapporte la dépêche dans son ensemble et la commente énergiquement. Il s'agit de l'acquittement par le tribunal criminel de Djelfa de sept accusés de coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort d'une personne lors d'un exorcisme. Le chroniqueur interpelle les lecteurs (« *Vous avez bien lu : sept individus ont torturé (c'est bien ça ?)* ») ; s'indigne (« *Dorénavant, messieurs les « sorciers » algériens peuvent tuer sans grands risques !* ») ; s'interroge comment pareil jugement a pu être rendu ; s'adresse aux futurs assassins (« *si vous voulez vous débarrasser d'un gêneur, faites-le battre comme plâtre par des exorcistes* ») et s'insurge (« *Bonjour, la République charlatanesque !* ») pour toucher l'affect du destinataire. Le titre de la section « **Crime parfait** » reprend l'essentiel des faits considérés : d'abord, il s'agit bel et bien d'un crime, ensuite, le crime est parfait puisque ses auteurs sont acquittés.

Dans la deuxième section, le chroniqueur commence par indiquer le cadre spatio-temporel du fait considéré, à savoir la fermeture du restaurant des enseignants, en pleine période d'examens, sans préavis. Le chroniqueur s'abstient de tout commentaire et rapporte l'échange qui a eu lieu entre un certain nombre d'enseignants et le directeur du restaurant. À la fin du dialogue, le chroniqueur s'insurge : « *bonjour à la République de la fainéantise et de mauvaise gestion !* ».

L'échange entre les enseignants et le directeur du restaurant nous apprend que les travailleurs responsables de la fermeture du restaurant ont pris leur congé sans autorisation. En titrant la section « **Le droit au « repos »** » et en mettant repos entre guillemets, le chroniqueur attire l'attention du lecteur sur l'acte des travailleurs qui se sont arrogé le droit de partir en vacances.

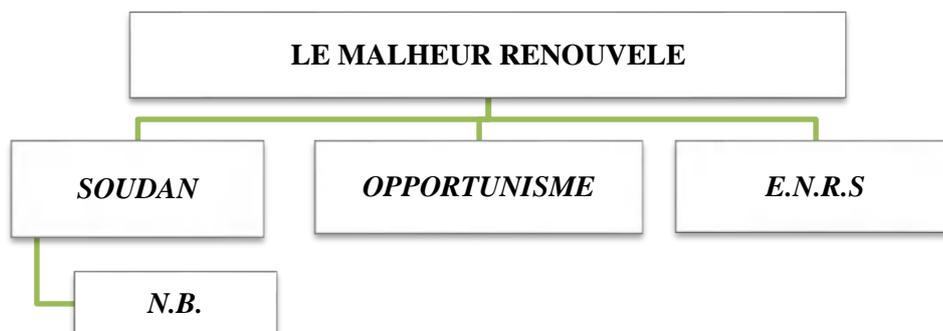
Dans la troisième section, le chroniqueur emploie les pronoms de la première personne (*je* et *nous*) pour aborder la désinformation menée par les autorités. Le chroniqueur parle de « l'affaire Ali Benhadj », s'interroge sur le pourquoi du communiqué de la gendarmerie nationale et émet deux hypothèses : soit Benhadj est innocent et il a, alors, le droit d'invoquer le code de procédure pénale, soit il est coupable et, dans ce cas, aurait dû

être arrêté ou du moins inculpé. Benmalek s’interroge sur la discrimination en matière d’application de la loi et met en garde contre cette attitude qu’il qualifie d’ambiguë : « *Si cette attitude ambiguë de l’État se poursuivait [...] alors un autre bonjour s’imposerait : bonjour à la République de la veulerie et de la lâcheté !* ». Ainsi, le titre de la section « **Jouer avec le feu** » renvoie à l’attitude de l’État qui tarde à prendre des décisions conformément aux textes de loi en vigueur. Son interprétation ne se fait qu’au bout de la lecture.

Les faits considérés dans les trois sections sont indépendants les uns des autres. Cependant, les trois sections présentent un rapport de coordination l’une avec l’autre et un rapport de subordination par rapport au titre de la chronique. Le premier rapport est perceptible à travers les trois expressions de clôture : Bonjour, la République charlatanesque ; bonjour à la République de la fainéantise et de la mauvaise gestion ; bonjour à la République de la veulerie et de la lâcheté. Le second s’illustre par la hiérarchie qu’instaure le titre avec les référents respectifs des trois expressions : nous sommes les citoyens imbéciles de la République charlatanesque de la fainéantise, de la mauvaise gestion, de la veulerie et de la lâcheté.

2.2.3.2. Les chroniques en trois sections et avec *nota*

1/ « LE MALHEUR RENOUVELE »



Le titre incitatif évoque un malheur et fait entendre qu’on avait connu ce même malheur (présupposé). Il fait aussi écho à un ouvrage *Le Fanatisme renouvelé*²⁶¹ de Jean Baptiste Louvreuil. Les trois intertitres introduisent de nouveaux référents.

Dans la première section intitulée « *SOUDAN* », le chroniqueur commence par mettre en cause les dirigeants des pays du Tiers Monde pour leur « stupidité sans borne » et donne

²⁶¹ Ou *Histoire des sacrilèges, des incendies, des meurtres et des autres attentats que les Calvinistes ont commis dans les Cévennes, et des châtiments qu’on en a faits* (1868).

l'exemple de la junte militaire au pouvoir à Khartoum qui vient d'imposer le port du hidjab aux écolières de la capitale. Le chroniqueur rapporte une séquence du décret ayant institutionnalisé le port du hidjab puis oppose ce fait aux problèmes socio-économiques qui assaillent les Soudanais : « *C'est donc ainsi que la junte militaire au pouvoir [...] pense résoudre les terribles problèmes* ». L'énonciateur-scripteur énumère les maux qui touchent les Soudanais et leur oppose l'obligation de porter le hidjab dans les écoles en tournant en dérision le pouvoir soudanais et en caricaturant sa décision : « *les généraux de Khartoum et leurs commanditaires intégristes n'ont rien trouvé de mieux à faire que de déclarer l'alerte générale devant un danger autrement plus grave que la mort et la faim [...] les bouclettes apparentes des filles soudanaises !* ». Prenant le lecteur pour témoin, Benmalek dénonce la dictature religieuse et la discrimination des femmes à travers trois questions interpellatrices.

Dans le *nota bene*, le chroniqueur attire l'attention du lecteur sur le fait que les uniformes scolaires seront vendus par le ministère de l'Éducation et gage que les industriels du textile ne se plaindront pas.

Dans cette section, le chroniqueur parle de dictature imbécile du Moyen Âge sur le vingtième siècle, ce qui semble renvoyer au titre de la chronique. Le malheur renouvelé est l'obscurantisme moyenâgeux. L'intertitre « **SOUDAN** » indique le cadre spatial où le malheur a de nouveau frappé.

Dans la deuxième section, le chroniqueur emploie le pronom personnel *je* pour rapporter la déclaration du ministre des Affaires religieuses, Berredouane, à propos de l'obligation pour les entreprises de payer l'impôt religieux. Le chroniqueur s'interroge sur le pourquoi de telles déclarations en l'absence d'un texte législatif, émet trois hypothèses et les discute :

- le ministre parle en son nom mais le ministre peut-il exprimer un avis personnel en ouverture du journal télévisé ?
- il parle en tant que ministre et engage son Premier ministre alors que pense, dans ce cas, le Premier ministre de l'idée de Berredouane et serait-ce là le début de la « chariisation » de l'économie ?
- il parle pour faire plaisir « auditivement » à une partie de l'électorat islamiste.

« *M. Berredouane s'essaierait à la nouvelle langue de bois en vogue actuellement en Algérie : la langue de bois islamiste* », conclut-il. Les rapports qu'établit la section avec la titraille sont interprétés au terme de la lecture. Il s'agit, en effet, de l'« **OPPORTUNISME** »

du ministre des Affaires religieuses qui s'essaierait à la langue de bois islamiste, l'un des avatars du « **MALHEUR RENOUVELE** ».

Dans la troisième section, le chroniqueur reprend de la section précédente l'opportunisme (ou la langue de bois islamiste) et précise que bon nombre de responsables s'y essaient. Il cite l'exemple de l'organe du secteur public *El Aquida* qui est devenu un clone du *Mounquid*, l'organe officiel du FIS et celui de la création par la direction générale de la radio d'une nouvelle chaîne, Radio Coran. Benmalek interpelle le directeur général de la radio (« *votre radio religieuse se sera transformée en radio islamiste* ») et exprime son désappointement.

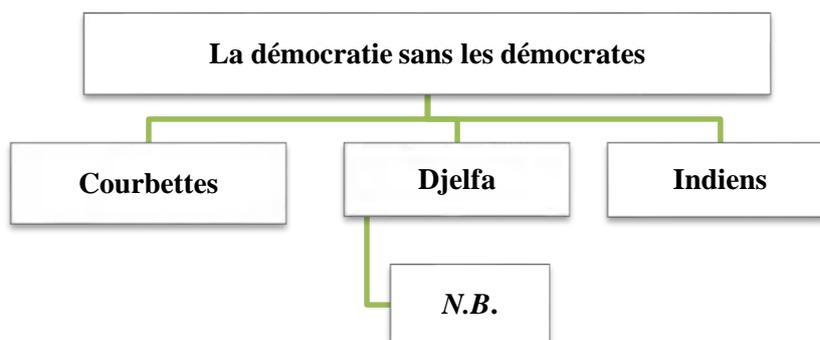
Dans le recueil, l'énonciateur-scripteur va jusqu'à évoquer le passé gauchiste du directeur et le mettre en cause avec agressivité et ironie : « *Mais cet écrivain a peut-être raison, du point de vue de sa carrière et de son intérêt bien compris, de renier ses engagements récents et de donner des pages à ceux que certains voient déjà comme les futurs maîtres de l'Algérie : les islamistes & Co* ». Il met aussi en cause l'État : « *ce n'est pas demain que l'État algérien autorisera des radios libres...* ».

La dernière section établit un lien de subordination avec sa précédente. Si les faits considérés dans les deux sections sont indépendants les uns des autres, leur interprétation est similaire. Il s'agit, en effet, de la nouvelle langue de bois islamiste, un nouvel opportunisme. Les trois sections établissent un lien avec le titre de la chronique qui renvoie à l'intégrisme religieux, à l'islamisme.

2/ « **La démocratie sans les démocrates** »

Le titre incitatif énonce, à première vue, un fait paradoxal puisque « *Ce sont les démocrates qui font les Démocraties*²⁶² » (Bernanos, 1945). Les intertitres introduisent de nouveaux référents.

²⁶² « *Ce sont les démocrates qui font les Démocraties, c'est le citoyen qui fait la République. Une Démocratie sans démocrates, une République sans citoyens, c'est déjà une dictature, c'est la dictature de l'intrigue et de la corruption. La Liberté ne sera pas sauvée par les institutions, elle ne sera pas sauvée par la guerre* ».



La première section traite de l'appui de l'opposition à l'intervention de l'Armée et à l'instauration de l'état de siège. Le chroniqueur explique comment cet appui a dévoilé la faiblesse de l'opposition et son incapacité d'aller sur le terrain, de porter le dialogue dans la rue : « *Ces dirigeants ont inventé un nouveau style de démocratie : la démocratie « bureaucratique » !* ». Benmalek précise que les manquements de l'opposition lui apparaissent comme la principale découverte des événements tragiques que vient de vivre l'Algérie et cite une maxime que l'opposition pourrait s'approprier : « *La démocratie est chose trop importante pour être confiée aux démocrates* ». Le chroniqueur met en cause les dirigeants de l'opposition qui rivalisent de courbettes devant l'Armée et met en garde contre les scénarii possibles : « *au mieux, une démocratie à la turque [...], au pire, la prise du pouvoir [...] de courants tout aussi totalitaires et fascistes que le Fis* ».

L'intertitre « **Courbettes** » renvoie à l'attitude des dirigeants des partis politiques face à l'Armée nationale, des dirigeants qui ont peur de s'engager dans la transformation démocratique et se limitent à une activité bureaucratique. La section établit, ainsi, un lien direct avec le titre qui résume la situation politique : une situation d'apparente démocratie sans de vrais démocrates.

Dans la deuxième section intitulée « **Djelfa** », le chroniqueur interpelle les lecteurs à propos d'un fait déjà considéré (« *Vous rappelez-vous ce verdict du tribunal de Djelfa* ») et ajoute qu'il vient de recevoir à ce propos un mot du professeur Boucebcı. Benmalek rapporte le message du psychiatre qui dit avoir honte et lui répond : « *Oui, M. Boucebcı, nous aussi, nous avons honte pour la justice de notre pays* ».

Dans le *nota bene* rattaché à la section, le chroniqueur précise que le parquet a fait un deuxième recours contre ledit jugement, exprime son souhait du triomphe de la dignité de la justice et met en cause les ministres de la Justice et des droits de l'Homme à travers une question rhétorique.

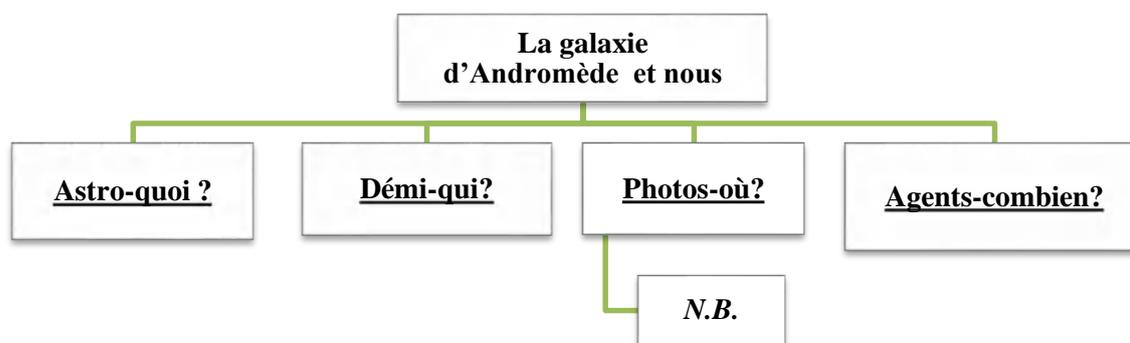
Dans cette section, le nom propre employé comme intertitre *Djelfa* a une valeur référentielle et fonctionne comme un raccourci pour évoquer l'affaire et le jugement d'acquiescement des personnes pratiquant l'exorcisme et impliquées dans une affaire de coups et de blessures ayant entraîné la mort.

Dans la troisième section, le chroniqueur rapporte le message d'un lecteur concernant la même affaire. Enseignant de profession, le lecteur raconte comment son collègue, professeur d'éducation morale et religieuse enseigne la haine. Le chroniqueur précise que l'anecdote révèle bien que l'atmosphère de la négation de la raison tire d'abord ses racines de l'école. Le substantif *Indiens* qui intitule la section est l'objet de la leçon de la haine dont parle le message. Le chroniqueur l'a pris comme un raccourci pour illustrer la déraison.

Les deux dernières sections n'établissent aucun rapport avec le titre de la chronique. Elles présentent cependant un rapport de coordination. Les faits y considérés sont indépendants mais s'organisent autour d'une même occurrence, à savoir l'affaire de l'acquiescement des personnes pratiquant l'exorcisme à Djelfa.

2.2.4. La chronique organisée en quatre sections

1/ « **La galaxie d'Andromède et nous** » ou « **Qui- que- quoi- où ?** »



La chronique organisée en quatre sections est titrée, dans le recueil, par trois pronoms et un adverbe interrogatifs juxtaposés. Les intertitres sont des mots composés avec en deuxième position des interrogatifs. La titraille incitative repose, ainsi, sur un jeu de mots. Dans le numéro 1305 d'*Algérie Actualité*, la chronique est titrée « **La galaxie d'Andromède et nous** ». Le titre met en scène deux référents distincts.

« **Astro-quoi ?** » : Le chroniqueur interpelle les lecteurs à propos d'une émission d'astronomie qui passe à la télévision algérienne, explique que signifie pour lui cette science

rigoureuse (« *Pour moi cependant* », explique-t-il) et oppose à cette rigueur le fait que l'émission est présentée par un théologien qui recourt aux versets et aux hadith pour répondre aux questions. Benmalek justifie sa prise de parole et illustre son raisonnement : « *Que je sache [...] la très respectable institution d'EL Azhar n'a jamais constitué une concurrente très sérieuse de l'observatoire du Mont Palomar ou de la NASA américaine* ». Dans le dernier paragraphe de la section, le chroniqueur s'insurge contre la démagogie ambiante en Algérie : « *« Eux » construiront des fusées et analyseront les contours de la galaxie d'Andromède et « Nous », nous continuerons à bavasser à la télévision* ». Le titre original est interprété au terme de la lecture de cette première section : il s'agit de l'opposition entre l'avancée scientifique des Occidentaux et la démagogie régnante en Algérie.

« **Démi-qui ?** » : Le chroniqueur revient sur la démission de l'ex-président de l'Assemblée nationale, Bitat, et sur le motif avancé par ce dernier (Bitat se disait « démissionnaire moralement »). À la démission, Benmalek oppose l'attitude de l'ex-président de l'Assemblée nationale lors de la présentation du programme du gouvernement, ce qui relève de la subjectivité interprétative : « *bien qu'il affirme maintenant qu'il était déjà atteint de cette « maladie » : démissionnaire moralement [Bitat] avait défendu, avec tout son poids politique, les réformes sans se rendre compte qu'il était contre* ». L'énonciateur-scripteur se demande qui, parmi la classe politique, souffre du même syndrome qu'il qualifie de schizophrénie et émet une hypothèse : le nombre de cas « *augmentera de manière spectaculaire si le régime actuel perd les prochaines élections législatives* ».

« **Photos-où ?** » : Le chroniqueur aborde la publication par *El Watan* de photographies du cortège mortuaire mitraillé par les forces de sécurité pendant les événements d'Octobre. Il interpelle les services de la police politique et de la sécurité militaire dissous (« *c'est vrai que vous n'existez plus « officiellement »* », lance-t-il) les sommant de reconnaître qu'ils sont capables d'organiser des fuites en leur rappelant leur efficacité à chaque fois qu'il était question de couvrir la moindre grève.

Dans le *nota bene*, Benmalek revient sur la dissolution des services et la remet en question en lançant une question à la cantonade : « *au fait, un fonctionnaire qui « n'existe plus » touche-t-il encore un salaire ?* ».

« **Agents-combien ?** » : Le chroniqueur emploie le pronom personnel *je* pour rapporter une scène observée à l'entrée du restaurant universitaire réservé aux enseignants concernant l'affectation des agents : plusieurs agents, dans le même bureau, pour vendre le

ticket ; un peu plus loin, plusieurs agents pour « tamponner » le ticket. À cet état de fait, il oppose la longue attente pour être servi (et le manque d'hygiène) et présente le motif invoqué : « *il n'y a pas « assez » d'agents* »²⁶³ *pour le lavage des assiettes et le remplissage des plateaux !* ». Remonté, le chroniqueur met en cause la démagogie : « *Allez dissenter ensuite sur les réformes...* ».

Chaque intertitre établit un rapport avec sa section et induit l'idée de la remise en question : « **Astro-quoi ?** » pour quelle astronomie ? ; « **Démi-qui ?** » pour qui est démissionnaire moralement ? ; « **Photos-où ?** » pour qui les a prises ces photographies publiées par *El Watan* ? ; « **Agents- combien ?** » pour combien faut-il d'agents pour faire fonctionner un restaurant universitaire ?

Le titre original établit un lien direct avec la première section qui se présente comme une condition nécessaire pour son interprétation. Les trois autres sections sont indépendantes l'une de l'autre. Leurs liens avec le titre sont moins évidents, il s'agit néanmoins de la démagogie ambiante en Algérie. Ainsi, le lien qu'elles établissent est avec le second référent du titre.

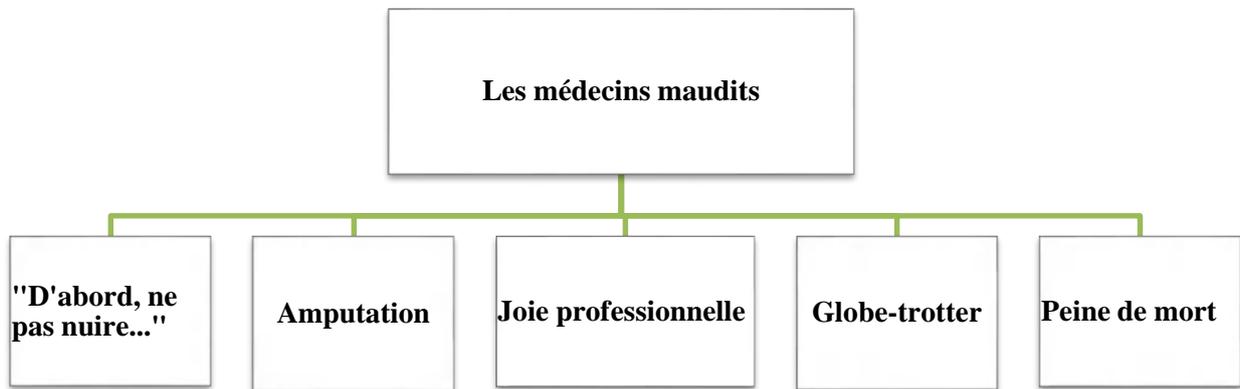
Le titre incitatif, dans le recueil, induit l'idée de la remise en question sans renvoyer directement aux quatre sections. Ses quatre éléments interrogatifs (pronoms et adverbe) ne renvoient pas dans l'ordre aux interrogatifs des quatre intertitres (« **Qui- que- quoi- où ?** » pour quoi- qui- où- combien).

2.2.5. La chronique organisée en cinq sections

1/ « Les médecins maudits »

« **D'abord, ne pas nuire...** » : Dans cette première section, le chroniqueur évoque le dernier bulletin mensuel d'Amnesty International consacré, dans sa majorité, à l'implication de médecins dans la violation des droits de l'Homme dans plusieurs pays, des **médecins maudits**, selon l'énonciateur, censés, **d'abord, ne pas nuire**. Comme méthodes d'intervention, le chroniqueur cite la « surveillance technique » des séances de torture, en rapportant les déclarations d'un prisonnier chilien, et l'établissement de faux certificats médicaux de bonne santé à la fin des gardes à vue.

²⁶³ Dans *Algérie Actualité* : « *il n'y a pas « assez » d'agents* » pour le remplissage des plateaux !!! ». Dans le recueil : « *il n'y a pas « assez » d'agents pour le lavage des assiettes et le remplissage des plateaux !* ».



« **Amputation** » : L'énonciateur-scripteur aborde, dans cette section, la participation de médecins à l'exécution des peines corporelles, des **amputations**. Le chroniqueur note la non-exécution des peines corporelles au Pakistan à cause du refus de participation de chirurgiens et leur cessation en Mauritanie après le coup d'État de 1984 et rapporte la participation, en 1982, des auxiliaires de santé mauritaniens aux amputations dans au moins deux cas.

« **Joie professionnelle** » : Dans cette troisième section, Benmalek aborde le nombre d'amputations réalisées au Soudan, entre 1983 et 1985, et rapporte les déclarations d'un médecin soudanais ayant participé aux peines corporelles avant de les tourner en dérision tout en interpellant l'énonciataire exprimant ainsi une subjectivité émotive et instaurant une dimension intersubjective : « *Que voilà un brave homme, n'est-ce pas ! Et calé avec ça : ça connaît ses cours sur la gangrène et sur l'architecture interne des membres humains et ça crève de fierté d'en parler...* », ironise-t-il. Benmalek rappelle le refus de participation aux peines des chirurgiens pakistanais et lui oppose la collaboration de leurs confrères médecins à la peine du fouet. Le chroniqueur rappelle, également, le combat de l'Association médicale du Pakistan contre ces pratiques.

« **Globe-trotter** » : L'énonciateur rapporte, en une phrase, qu'en URSS et dans certains pays de l'Est on utilisait, jusqu'à une date pas si lointaine, des techniques psychiatriques contre les opposants politiques.

« **Peine de mort** » : Cette section s'organise autour de la peine de mort. L'énonciateur-scripteur y aborde l'opposition d'Amnesty International à cette peine et les faits qu'elle rapporte dans son bulletin mensuel (le rôle d'un type de corps médical dans l'exécution des condamnés à la peine de mort aux USA ; les noms de certains pays appliquant la peine de mort ; la saignée de condamnés à mort irakiens avant leur exécution en 1984 ;

l'engagement de l'organisation internationale pour l'élaboration de conventions interdisant la participation des médecins à la torture). À ces faits, le chroniqueur rapproche l'implication de médecins algériens dans des cas de torture lors des événements d'Octobre 88. Le fait ne paraissant pas dans les rapports d'A.I., ce rapprochement relève, donc, de la subjectivité interprétative. L'énonciateur fait remarquer le silence de la communauté médicale (« *notre communauté médicale* », précise-t-il) et suggère l'ouverture d'un débat exprimant ainsi une subjectivité émotive.

Le titre est expliqué dans le premier paragraphe de la première section. Il est, également, repris dans le deuxième paragraphe : il est, donc, à valeur cataphorique. Le premier intertitre est une séquence de discours rapporté. Le deuxième et le cinquième sont à valeur cataphorique alors que le troisième et le quatrième sont à valeur ironique. Chaque intertitre est concurremment en rapport avec le titre de la chronique et la section qu'il intitule.

Les cinq sections sont interdépendantes et établissent un rapport hiérarchique avec le titre. Il s'agit de sections sœurs : la première énonce le fait central et assure un rôle d'introduction aux quatre suivantes qui présentent, ainsi, une dépendance hiérarchique sans aucune prééminence l'une sur l'autre.

Conclusion

L'étude de l'intervention par hiérarchisation des unités informationnelles conforte les conclusions de l'étude des titres. En effet, les chroniques sont fortement empreintes de subjectivité : l'énonciateur critique, s'interroge, met en garde, interpelle et ironise. L'étude de l'articulation des différentes parties des chroniques dévoile tout particulièrement plusieurs types d'intervention : interprétatif, émotif et évaluatif. D'autre part, l'énonciateur-scripteur recourt aux expressions idiomatiques, aux proverbes, aux défigements et rapporte d'autres discours.

Ces différents faits relèvent de la subjectivité, de l'intersubjectivité et du dialogisme et renvoient à différentes dimensions aiguillant ainsi notre recherche sur l'étude des subjectivèmes et du dialogisme.

Troisième partie

Les traces linguistiques de la présence de l'énonciateur-scripteur dans son énoncé

ou la subjectivité linguistique

Chapitre I

Les marqueurs d'embrayage

Introduction

Benveniste (1966 : 259-260) explique que la « subjectivité » ou « *la capacité du locuteur à se poser comme « sujet »* » se détermine par le statut linguistique de la « personne ». En s'appropriant l'appareil formel de la langue, le locuteur s'introduit dans sa parole, énonce sa position de locuteur et implante, en face de lui, l'autre. Une présence qui « *fait que chaque instance de discours constitue un centre de référence interne* » par le moyen d'un jeu de formes spécifiques (Benveniste, 1970 : 14). L'auteur en distingue les indices de personne (le rapport *je-tu*), les indices de l'ostension (ce, ici, etc.), les formes temporelles (dont la forme axiale, le « présent », coïncide avec le moment de l'énonciation) et précise que ces « individus linguistiques »²⁶⁴ naissent d'une énonciation et désignent à neuf à chaque énonciation :

Ainsi l'énonciation est directement responsable de certaines classes de signes qu'elle promeut littéralement à l'existence. Car ils ne pourraient prendre naissance ni trouver emploi dans l'usage cognitif de la langue. Il faut donc distinguer les entités qui ont dans la langue leur statut plein et permanent et celles qui, émanant de l'énonciation, n'existent que dans le réseau d'« individus » que l'énonciation crée et par rapport à l'« ici-maintenant » du locuteur (*ibid.* : 15).

Kerbrat-Orecchioni (1980) choisit de s'intéresser à l'un des paramètres constitutifs du cadre énonciatif, le locuteur-scripteur, en considérant comme faits énonciatifs les traces linguistiques de la présence de ce dernier dans son énoncé. Orecchioni précise qu'il s'agit de considérer les lieux d'inscription et les modalités d'existence de ce qu'avec Benveniste elle appelle « *la subjectivité dans le langage* » et cite quelques procédés linguistiques « (*shifters, modalisateurs, termes évaluatifs, etc.*) par lesquels le locuteur imprime sa marque à l'énoncé, s'inscrit dans le message (implicitement ou explicitement) et se situe par rapport à lui (problème de la « distance énonciative ») » (*ibid.* : 32).

Orecchioni adopte la méthode de Simone Lecointre et Jean Le Galliot pour le répertoriage des formes linguistiques qui traduisent l'acte d'appropriation de la langue par le locuteur : « *On est donc conduit [...] à isoler des systèmes d'indices parmi lesquels les pronoms personnels, les formes verbales, les informants spatiaux et, d'une manière générale,*

²⁶⁴ Contrairement aux termes nominaux qui renvoient à des concepts, ces formes spécifiques renvoient à des individus : des personnes, des moments ou des lieux.

l'ensemble des modalités qui instituent les rapports entre les interlocuteurs et l'énoncé » (Lecointre et Le Galliot cités par Orecchioni, 1980 : 33).

Dans les deux chapitres de cette partie, nous nous attelons à repérer et à circonscrire les traces linguistiques de la présence du locuteur-scripteur (ici le chroniqueur) dans son énoncé en appliquant la grille élaborée par Kerbrat-Orecchioni et qui inclut, outre les déictiques, les termes affectifs, les évaluatifs (axiologiques et non axiologiques) et les modalisateurs.

1. Les marqueurs d'embrayage (ou les déictiques)

La langue en tant que système de signes ne réfère pas, c'est l'acte d'énonciation qui permet de référer notamment au moyen d'éléments linguistiques²⁶⁵ qui « réfléchissent » l'énonciation, éléments que Jakobson appelle embrayeurs²⁶⁶ (traduit de l'anglais « shifters »). Selon lui (cité par Maingueneau, 1985 : 7), « *la signification générale d'un embrayeur ne peut être définie en dehors d'une référence au message* ». Le référent du déictique²⁶⁷ « *ne peut être déterminé que par rapport à l'identité ou à la situation des interlocuteurs au moment où ils parlent* » (Ducrot et Schaeffer cités par Maingueneau, 2002 : 158).

Orecchioni (1980 : 36) les définit ainsi :

ce sont les unités linguistiques dont le fonctionnement sémantico-référentiel (sélection à l'encodage, interprétation au décodage) implique une prise en considération de certains des éléments constitutifs de la situation de communication, à savoir

- le rôle que tiennent dans le procès d'énonciation les actants de l'énoncé,
- la situation spatio-temporelle du locuteur, et éventuellement de l'allocutaire.

Considérons cet exemple de notre corpus : « *quand j'entends chez nous ces hommes politiques [...]* » (p. 179). Les pronoms *je*²⁶⁸ et *nous*²⁶⁹ possèdent bien une signification

²⁶⁵ On réfère aussi par les noms propres et les descriptions définies.

²⁶⁶ Les déictiques sont connus sous de nombreuses étiquettes : embrayeurs, « token-reflexives », symboles indexicaux, expressions sui-référentielles... Voir Kleiber (1986).

²⁶⁷ « [...] un embrayeur possède bien un signifié stable (« je » par exemple désigne toujours celui qui parle), mais il se caractérise par le fait qu'on identifie son référent en s'appuyant sur l'environnement spatio-temporel de chaque énonciation particulière où il figure » (Maingueneau, 2012 : 87).

²⁶⁸ « *Forme atone du pronom personnel, sujet du verbe à la première personne du singulier, désignant le locuteur, la personne qui parle, sans distinction de sexe : Je mange. J'aime. Que dis-je ? Qu'ai-je fait ?* » Dictionnaire Larousse.

²⁶⁹ « *Pronom personnel de la première personne du pluriel des deux genres. Représente le locuteur et une ou plusieurs autres personnes constituant avec lui un groupe ; forme atone, avant le verbe, il peut être sujet, objet direct, indirect : Nous partons. Il nous voit. Il nous laisse sa chambre* » Dictionnaire Larousse.

linguistique générale et stable. Ils réfèrent toujours à la première personne mais pour connaître leurs référents respectifs, il faut les rapporter à l'acte d'énonciation individuel qui les supporte. Dans ce cas, le *je* renvoie au locuteur-scripteur (le chroniqueur), le *nous* aux Algériens tout en incluant le locuteur-scripteur.

Les déictiques assurent à la fois la référence et la construction énonciative du discours (Paveau, 2006). Ils permettent, selon Maingueneau²⁷⁰ (1985 : 8), « *la conversion de la langue comme système de signes virtuels en discours par lequel un énonciateur et son allocutaire confrontent leurs dires sur le monde* ».

Dans son article, « Déictiques, embrayeurs, "token-réflexives", symboles indexicaux, etc. : comment les définir ? », Kleiber écarte, dans sa dernière définition de la catégorie des déictiques, la condition de la présence du référent dans l'environnement spatio-temporel et précise que l'identification passe obligatoirement par les relations spatio-temporelles de l'occurrence : « *Les déictiques sont des expressions qui renvoient à un référent dont l'identification est à opérer nécessairement au moyen de l'entourage spatio-temporel de leur occurrence. La spécificité du sens indexical est de "donner" le référent par le truchement de ce contexte* » (Kleiber, 1986 : 19).

La deixis est souvent divisée en trois domaines constitutifs du cadre énonciatif : la deixis personnelle, la deixis spatiale et la deixis temporelle²⁷¹. Lorsque les déictiques réfèrent à des éléments intratextuels, des lieux ou des moments du texte-même où ils apparaissent (ci-dessus, au paragraphe précédent), le repère n'est plus le moment ou le lieu de l'énonciation mais le lieu ou le moment du texte où apparaît le déictique. On parle, alors, de deixis textuelle.

Par ailleurs, T. Fraser et A. Joly (1979) parlent de « deixis mémorielle » dans le cas des expressions nominales démonstratives dont le référent n'est présent ni dans le cotexte (absence de toute désignation antécédente de son référent) ni dans la situation de communication. Des expressions qui réfèrent à des savoirs supposés présents dans la mémoire de l'allocutaire et qui créent un effet d'empathie avec le locuteur (Apothéoz, 1995), (Maingueneau, 2002) et (Paveau, 2006). L'effet d'empathie découle d'un décalage entre les

²⁷⁰ Dans *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Maingueneau parle de deixis discursive (Paveau, 2006 : 174).

²⁷¹ « *Tout énoncé se réalise dans une situation que définissent des coordonnées spatio-temporelles : le sujet réfère son énoncé au moment de l'énonciation, aux participants à la communication et au lieu où est produit l'énoncé. Les références à cette situation forment la deixis, et les éléments linguistiques qui concourent à « situer » l'énoncé (à l'embrayer sur la situation) sont des déictiques* » (J. Dubois et alii., 2002 : 132-133).

représentations discursives du locuteur et de l'allocutaire : le locuteur désigne au moyen d'une expression démonstrative un objet présent à son esprit et non à celui de l'allocutaire.

Dans l'exemple cité *supra*, « quand j'entends chez nous **ces hommes politiques**, à la télévision ou ailleurs, appeler à l'embrassement du monde arabe [...] », le référent du syntagme nominal démonstratif *ces hommes politiques* n'est présent ni dans le cotexte ni dans la situation d'énonciation.

Il s'agit, selon les termes de Paveau (*ibid.*), d'une situation d'énonciation élargie à la mémoire du sujet. Un phénomène qui relève, d'après G. Kleiber²⁷², de la « pensée indexicale » du sujet ; de la deixis émotive, d'après R. Lakoff, ou de la deixis empathique, selon Lyons et Kuno (Apothéloz, 1995).

Marie-Anne Paveau (2006) propose d'élargir la désignation « deixis mémorielle » et parle de *deixis encyclopédique*. Selon elle, les syntagmes démonstratifs ne réfèrent pas uniquement à la mémoire des sujets mais à l'ensemble des savoirs partagés disponibles dans les cadres prédiscursifs. La deixis qui active, ainsi, le partage des savoirs et croyances prédiscursifs est perçue comme un indice de l'intersubjectivité propre au fonctionnement des prédiscours et non comme indice de la subjectivité dans le langage.

À ce niveau, nous nous intéressons à la subjectivité dans le langage et nous estimons plus commode de nous cantonner à la deixis comme indice de la subjectivité et d'adopter la terminologie suivante : deixis, deixis textuelle et deixis empathique. Nous excluons, dans cette étape, les séquences de discours rapporté puisque les référents ne sont présents ni dans la situation d'énonciation ni dans le cotexte mais appartiennent à la situation rapportée.

Dans le but de rendre plus pratique la citation et la référence des séquences extraites du corpus pour exemplification, nous procédons, à partir de ce deuxième niveau d'analyse, à la numérotation des quarante-neuf chroniques. Le tableau de chiffrage est, en raison de sa longueur, proposé en annexe (voir annexe 5).

²⁷² Kleiber (2003) parle de foisonnement d'étiquettes : démonstratifs *subjectifs*, *empathiques* ou *polyphoniques*, démonstratifs de *perspective*, démonstratifs *mémoriels*, démonstratifs de *pensée indexicale* ou *démonstrative* ou de *deixis mémorielle* ou encore démonstratifs d'*exophore mémorielle*.

2. La deixis personnelle

À la suite de Benveniste, on appelle souvent non-personne la troisième personne. Selon lui, *je* et *tu* correspondent à la notion de personne mais la troisième personne ne renvoie pas à leurs environnements (celui de *je* ou de *tu*). *Je* et *tu* réfèrent à eux-mêmes dans une situation d'énonciation et sont intersubjectifs alors que la troisième personne renvoie à une entité distincte et objective : elle « *est le seul mode d'énonciation possible pour les instances de discours qui ne doivent pas renvoyer à elles-mêmes [...] muni d'une référence objective* » (Benveniste, 1966 : 255- 256).

Orecchioni (1980) écarte les analyses de Benveniste et l'opposition personne / non personne²⁷³. Selon elle, les deux oppositions locuteur / non locuteur et non locuteur allocutaire / non locuteur non allocutaire sont plus pertinentes. Comme nous le mentionnerons *infra*, Orecchioni montre comment *il(s)* se trouve parfois inclus dans *nous* et *vous*.

2.1. La première personne du singulier

Les pronoms personnels *je* et *tu* (et les formes plurielles *nous* et *vous*) sont des morphèmes grammaticaux référentiellement « vides ». Leur interprétation passe nécessairement par la connaissance de la situation d'énonciation. Seule forme totalement mono-référentielle²⁷⁴, *je* n'est pas l'énonciateur mais la trace de celui-ci : « *Si cet énonciateur, support de l'acte d'énonciation, se trouve coïncider avec le sujet de la phrase, il se représente sous la forme de « je » ; si c'est avec l'objet direct qu'il coïncide, il prend la forme « me » ; après une préposition il prend la forme « moi », etc.* » (Maingueneau, 2012 : 84).

Les déictiques liés à la catégorie de la personne comptent aussi les possessifs qui amalgament un article défini, un nom et un pronom personnel en position de complément du nom pour les pronoms et un article défini et un pronom personnel en position de complément du nom pour les adjectifs. Les possessifs relatifs à *je* sont :

- le mien, la mienne, les miens, les miennes = le, la, les – (de moi)
- mon, ma, mes + nom = le, la, les (+ nom) de moi

²⁷³ « *La seule différence, c'est que généralement le pronom « il » a besoin pour recevoir un contenu référentiel précis de déterminations cotextuelles dont le « je » et le « tu » peuvent faire l'économie* » (Orecchioni, 1980 : 43).

²⁷⁴ (Guespin, 1985).

Le recensement des déictiques relatifs à la première personne du singulier montre le recours du locuteur-scripteur (le chroniqueur) à différentes formes qui mettent toutes en avant l'individualité de l'énonciateur :

[37]

- « **J'**ai lu avec intérêt, mais non sans une certaine irritation, deux interviews, l'une du Premier ministre, l'autre du général Nezzar, notre ministre de la défense [...] **Je** voudrais **m'**arrêter à l'un de ces points d'irritation... ».

[41]

- « Le souffle un peu coupé, **je me** pose la question : qui est-elle cette femme...et qui suis-**je, moi, de mon côté ?** Cette dame est **ma compatriote** ; **me** reconnaît-elle comme son compatriote ? ».

2.2. La deuxième personne du singulier

Je et *tu* sont de purs déictiques (Orecchioni, 1980). *Je* s'adresse à *tu* et instaure une dimension intersubjective. Cependant, *tu* n'est pas l'allocutaire (co-énonciateur), mais la trace de celui-ci.

Dans notre corpus, le locuteur-scripteur n'a pas utilisé le pronom *tu* pour s'adresser à son allocutaire. Les seuls emplois des déictiques relatifs à la deuxième personne du singulier sont recensés dans des séquences dialoguées de l'une des chroniques. Nous faisons le choix de les présenter parce que, même si les référents de ces séquences n'appartiennent qu'à la situation rapportée, le locuteur-scripteur en fait partie :

[47]

- La femme du chroniqueur : « Et en plus, **tu** as le choix : l'une est au diesel, l'autre à l'essence ! ».

- Un journaliste d'Alger à l'adresse du chroniqueur : « **Tu** veux dire que nous pensons comme nos pieds ».

- La femme du chroniqueur : « Mais c'est la cité de **ta mère** ?! ».

- La mère du chroniqueur : « **Tu** parles de la... Ne **t'**inquiète pas. **Tes** frères sont là [...] **Tu** nous manques beaucoup, mon fils, **tu** le sais ? ».

Dans les quatre séquences, les déictiques *tu, ta, te* renvoient au chroniqueur.

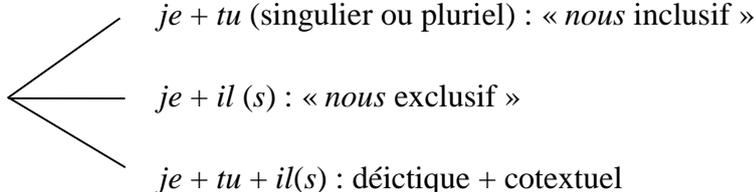
En outre, nous avons relevé un seul cas de l'emploi de *je* avec la valeur de *tu* dans le titre d'une chronique, « **Mais de quoi je me mêle ?** »²⁷⁵. Dans cette expression idiomatique, le déictique *Je* renvoie au co-énonciateur : il s'agit d'une énonciation de personne. *Je* est, ainsi, employé avec une valeur décalée : « *Toutes les unités déictiques, qui normalement s'organisent en fonction du locuteur et de son inscription spatio-temporelle, sont dans certaines conditions susceptibles de venir graviter autour de l'allocutaire, ou d'une tierce personne actant de l'énoncé* » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 64).

2.3. La première personne du pluriel

Le pronom pluriel *nous* peut renvoyer à plusieurs contenus :

1- *nous* = *je* + Ø (nous rhétorique) : déictique pur

2- *nous* = *je* + (non *je*)



$je + tu$ (singulier ou pluriel) : « nous inclusif »
 $je + il (s)$: « nous exclusif »
 $je + tu + il(s)$: déictique + cotextuel

Le *nous* rhétorique et le *nous* inclusif sont purement déictiques. Lorsqu'il comporte un élément de troisième personne, le *nous* doit être accompagné d'un antécédent de l'élément *il*. Il est à la fois déictique et cotextuel.

Avec *nous*, nous comptons aussi *notre*, *nos*, *le nôtre*, *la nôtre* et *les nôtres* comme déictiques relatifs à la première personne du pluriel. L'interprétation de ces déictiques met en avant les intentions de l'énonciateur ou « *l'opération de conscience menée par [lui] dans la mise en langage de son individualité sous l'angle d'un trait de sa personnalité sociale*²⁷⁶ » (Guespin, 1985 : 46).

Du corpus, nous avons relevé les emplois suivants :

²⁷⁵ [6].

²⁷⁶ En effet, « *lorsqu'il renonce au je pour s'associer à d'autres, dans le recours au nous, le locuteur marque implicitement quels traits de sa personnalité sociale, ou du procès d'interaction, sont mis en œuvre* » (Guespin, 1985 : 45).

2.3.1. Premier cas : *nous* = *je* + Ø ou le *nous* rhétorique

[37]

- « Évidemment, dans cet article, **nous** ne **nous** occuperons pas des sigles SM, DGPS, DGDS, etc., mais seulement de ce que ces quelques lettres d'alphabet ont pu signifier ».

Nous réfère à l'énonciateur. Son emploi permet de gommer le caractère individualiste du *je* et permet d'instaurer une forme d'empathie avec l'allocutaire et, donc, une dimension intersubjective.

[26]

- « dans cette étonnante interview recueillie par **notre confrère** [de] L'Observateur ».

Dans cet exemple, même s'il est évident que le possessif renvoie à l'ensemble des journalistes et praticiens des médias, aucun élément du cotexte ou antécédent ne le précise. L'interprétation rhétorique s'impose : il s'agit d'un emploi de modestie.

[24]

- « Plusieurs mois après cette malheureuse affaire, il ne **nous** semble pas que la justice ait réellement suivi son cours ».

L'énonciateur choisit cet emploi plutôt que celui de *je* pour gommer le caractère individualiste du *je* et pour impliquer le destinataire. Cette interprétation est confortée par la question rhétorique formulée plus-haut dans la chronique : « *Qui se souvient de l'affaire des sévices à l'encontre des prisonniers de la prison de Blida ?* ».

2.3.2. Deuxième cas : *nous* = *je* + *tu* (*vous*)

Par *nous*, l'allocutaire se trouve inclus dans la sphère du locuteur-scripteur. À travers ces emplois, l'énonciateur vise à instaurer une dimension intersubjective :

[34]

- « Car ne **nous** trompons pas, le succès de l'implantation du fondamentalisme religieux auprès de la jeunesse n'est pas un phénomène éphémère ».

[37]

- « ..., il **me** semble que **nous** ne pouvons **nous** contenter des réponses en forme d'esquives du Premier ministre et du ministre de la Défense. La constitution et le citoyen méritent plus que cela. Oui, **nous** voulons regarder vers l'avenir ».

Dans cet exemple, l'interprétation de la référence de *nous* en inclusif comportant le couple énonciateur énonciataire découle du lien implicite qu'établit l'emploi du pronom complément *me* avec l'énonciataire (le *vous*) qui se retrouve, de ce fait, impliqué et consent aux propos de l'énonciateur. La combinaison des deux formes illustre un ensemble discursif à valeur illocutoire à travers lequel l'énonciateur entraîne l'énonciataire selon les termes de Guespin (1985). Selon lui, ainsi conçu, le *nous* permet d'associer le destinataire à l'origine énonciative et le contraint à accepter cette identification des points de vue.

2.3.3. Troisième cas : *nous* = *je* + *il* (s)

Il s'agit du *nous* exclusif. L'énonciateur à travers la relation qu'il établit avec une ou plusieurs personnes met en avant un trait de sa personnalité sociale. Dans notre corpus, les *nous* exclusifs dénotent différents référents (l'interprétation de la référence de l'élément *il* (s) dépend du cotexte) :

[34]

- « « Avant », **nous₁** disions tous à ceux qui **nous₁** faisaient grief de la pauvreté de la production intellectuelle et artistique dans notre* pays, **nous₁** disions donc [...] ».

- L'on en vint au vote et, surprise pour quelques-uns d'entre **nous₂**, ce point fut enlevé [...] Le pouvoir n'allait pas tarder à ridiculiser cet argument en « accordant » en février 1989 le multipartisme, démontrant par là-même **notre₂ incapacité**, en tant qu'intelligentsia, à être à l'avant-garde de la revendication démocratique.

- Allons-**nous₁** répéter ce type d'erreurs, allons-**nous₁** persister dans **nos₁ atermolements**, allons-**nous₁** continuer à **nous₁** réfugier derrière les comportements sibyllins des partis ou à tourner toujours vers cet État dont **nous₁** prétendons combattre les tendances autoritaires, ou alors allons-**nous₁** accepter de livrer combat à visage découvert pour défendre notre* pays ; notre* jeunesse [...].

- notre* : inclusif = mon + votre

- 1 : l'énonciateur et les intellectuels.

- 2 : l'énonciateur et une assemblée générale des universitaires du centre du pays.

[36]

- « j'ai pris connaissance avec la plus extrême surprise de la déclaration du colonel Kasdi Merbah [...] à propos du refus d'agrément que le gouvernement de son successeur, le colonel Hamrouche, oppose, en dépit de la loi, à **notre association** ».

- « les journaux [...] où **nous** protestions, à plusieurs reprises, contre l'abus de pouvoir caractérisé de son gouvernement quant au refus d'agrément de **notre Comité** ».

- **Nous** sommes sûrs que M. Hamrouche et M. Mohammedi, l'actuel ministre de l'Intérieur, eux également, quand ils ne seront plus ce qu'ils sont actuellement, éprouveront de la sympathie pour **notre comité** et les suppliciés d'octobre 1988 que **nous** essayons de défendre.

- « **Nous** avons reçu communication de la part de l'avocat de la victime ».

- *nous* : le chroniqueur et les membres du Comité national contre la torture.

[5]

- « bon, c'est vrai que vous n'existez plus « officiellement », mais entre **nous**, tant que vous existiez, vous avez dû prendre des photos des événements ».

- *nous* : le chroniqueur et les services de la police politique et de la Sécurité militaire.

[43]

- Lors du débat parlementaire portant sur l'acceptation du programme de M. Kasdi Merbah [...] **nous** avons été un certain nombre de militants des droits de l'homme à tenter, pendant les pauses, de discuter avec nos* chers députés de la torture [...] **Nous** espérons créer un petit mouvement de sympathie envers ceux qui avaient été broyés.

- « **Nous** pensions alors que, même « choisis » comme ils l'avaient été, nos* députés allaient avoir un sursaut d'honneur ».

- « Dès que **nous** prononçons le mot « torture », le député, onctueusement aimable d'abord, se figeait [...] **Nous** avons même entendu des députés chuchoter dans **notre dos** à l'intention de leurs confrères ».

- *nos** : inclusif.

- *nous* : le chroniqueur et des militants des droits de l'homme.

[22]

- **Nous₁** avons manqué à **notre₁ devoir** de solidarité pendant la guerre du Golfe [...] Au lieu de cela, **nous₂** avons eu droit au déchaînement du nationalisme pan-arabe le plus étroit [...] au lieu de rêver du Monde arabe des peuples, **nous₂** avons préféré rêver du Monde arabe des dictateurs à poigne.

- 1 : l'énonciateur et la presse.

- 2 : le *nous* s'élargit pour inclure l'énonciataire (l'énonciateur + la presse + l'énonciataire), un locuteur pluriel, sur lequel nous reviendrons plus bas, qui se partage la responsabilité énonciative.

[47]

- « Il me cite avec huit autres écrivains algériens, **nous₁** taxant peu ou prou de laquais de la France [...] de la cinquième colonne que **nous₁** constituons ».

- **Nous₂** étions chroniqueurs dans le même journal et **nous₂ nous₂** montrions parfois les lettres anonymes que **nous₂** recevions [...] **Nous₂** ne les prenions pas au sérieux parce qu'elles étaient maladroitement rédigées, et les menaces étaient si exagérées qu'elles **nous₂** faisaient plutôt rire...

- « Toute la journée j'essaie de l'appivoiser, mais dès que **nous₃ nous₃** trouvons seuls dans une pièce [...] ».

- **Nous₄** quittons avec regret Vannes pour Rennes. **Nous₄ nous₄** y sommes fait tant d'amis [...] si chers à présent à **nos₄ cœurs** et que **nous₄** considérons un peu comme une deuxième famille [...] **nos₄ voisins de lotissement** par exemple... [...] **nous₄** avons été invités par ces mêmes voisins. C'était **notre₄ toute première invitation** dans le lotissement [...] quelqu'un frappe très tôt à la porte : c'est **notre₄ autre voisin** qui avait également été invité.

- « **Nous₅ nous₅** amusons d'abord à chercher un qualificatif pour désigner la nouvelle émigration d'intellectuels algériens ».

- « **Nous₆** n'avons pas de champagne, alors **nous₆** entamons une folle sarabande ».

- « **Nous₇** regardons le journal télévisé de treize heures ».

1- L'énonciateur et les huit autres écrivains cités par T.O.

2- L'énonciateur et Tahar Djaout.

3- L'énonciateur et sa fille.

4- L'énonciateur, sa femme et sa fille.

5- L'énonciateur et un journaliste.

6- L'énonciateur et sa petite famille.

7- L'énonciateur et sa femme.

[49]

- « que **nous₁** étions [...] heureux ».

- « de la petite fontaine de la Souika face à l'entrée de **notre₁ mosquée familiale** [...] de récupérer le document blasphématoire qui mettait sous la coupe du gouvernement la mosquée et **notre₁ mémoire familiale** ».

- « Plus tard, mon père, hilare, **nous₂** raconta que **notre mère** s'était prise au jeu ».

- [...] des campings sauvages au bord de la mer, alors que **nous₃** ne **nous₃** doutions pas encore des épreuves qui guettaient le pays. Une certaine inquiétude **nous₃** habitait parfois quand **nous₃** découvriions, au détour d'un sentier, de drôles de « colonies de vacances » [...] mais **nous₃** chassions bien vite ces bouffées d'angoisse.

- « **Nous₄** avions passé des heures à parler de littérature, lui qui avait déjà beaucoup publié et moi qui débutais... ».

- **nous₃** plantions sans autorisation aucune **nos₃ tentes** sur le sable même de la plage [...] Il y avait une seule vraie corvée, celle de l'eau évidemment, que **nous₃** partions, à tour de rôle et à pied, chercher dans des endroits impossibles. Le retour avec les jerrycans qui **nous₃** brisaient les épaules était pénible.

- **Nous₁** avions recueilli un petit chat qui était devenu rapidement un membre de la famille. **Nous₁** l'avions surnommé Mao [...] **notre₁ boule tigrée** était probablement le chat de gouttière le plus gâté [...] **nous₁** tentâmes de le soigner [...] mais aucun d'entre **nous₁** ne pensa au vétérinaire [...] À la fin, exaspérés par les gémissements lancinants qui **nous₁** empêchait²⁷⁷ de dormir, **nous₁** transportâmes Mao à la cave. **Nous₁** ne **nous₁** sentions pas très fiers de **notre₁ lâcheté** et, le matin venu, **nous₁** **nous₁** précipitâmes à la cave [...] J'apportai quant à moi une soucoupe d'eau, parce qu'il faisait très chaud et que **notre₁ chat** adorait l'eau, ne rechignant même pas à prendre une douche avec **nous₁** dans la salle de bain... ».

- « Jamais **nous₁** ne retrouvâmes **notre₁ cher Mao** ».

1- L'énonciateur, ses parents, ses frères et sœurs.

2- L'énonciateur, ses frères et sœurs.

3- L'énonciateur et ses amis vacanciers.

4- L'énonciateur et Tahar Djaout.

2.3.4. Quatrième cas : *nous* = *je* + *tu* + *il(s)*

Ce *nous* permet à l'énonciateur de s'adjoindre l'énonciataire ainsi que la non-personne. Il construit ainsi un locuteur pluriel qui se partage la responsabilité énonciative ou qui se dégrade en non-personne pour déjouer l'engagement ou pour connoter la modestie (Guespin, 1985).

[3]

- « Cet échange d'amabilité, dont j'atteste l'authenticité, est représentatif de ce qu'on appelle chez **nous** le « débat constructif » ».

- « **Nous** sommes tous, en fin de compte, des dogmatiques ».

²⁷⁷ C'est le chroniqueur qui emploie la troisième personne du singulier.

[36]

- « Rappelons, pour terminer, à l'opinion publique de **notre pays** qu'un comité tel que le nôtre est malheureusement encore d'actualité » (le nôtre est anaphorique).

- « C'est dire l'ampleur du travail qu'il reste à faire dans le domaine des droits de l'homme dans **notre pays** ».

[37]

- Évidemment, dans cet article, nous* ne nous* occuperons pas des sigles SM, DGPS, DGDS, etc., mais seulement de ce que ces quelques lettres d'alphabet ont pu signifier, globalement, de force obscure au service, surtout, des intérêts étroits de ceux qui **nous** dirigeaient...

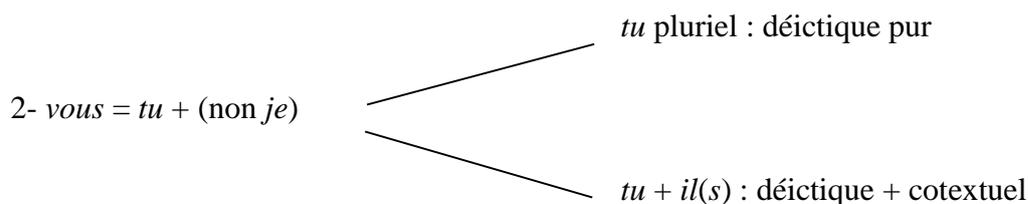
- nous* : nous rhétorique

- **nous** laissons trop souvent le monopole de l'indignation à l'opinion occidentale, même pour ce qui devrait **nous** concerner en premier lieu, quitte à **nous** en étonner par la suite. Quelque part dans **notre tête**, **nous** avons intégré l'échelle de mesure de l'Occidental le plus raciste [...] cette mort est accueillie avec la plus totale indifférence par **nous**. Non, je n'exagère pas : outre ces massacres de Touaregs, pouvons- **nous** recenser la moindre réaction humanitaire [...] Rappelons- **nous** le massacre de Sabra et Chatila.

2.4. La deuxième personne du pluriel

Les déictiques de la deuxième personne du pluriel sont : *vous, votre, vos, le vôtre, la vôtre et les vôtres*. Le pronom personnel *vous* peut avoir les contenus suivants :

1- *vous* = *tu* + Ø (vous de politesse) : déictique pur



Comme pour le *nous*, lorsqu'il comporte un élément de troisième personne, le *vous* doit être accompagné d'un antécédent de l'élément *il*.

Dans notre corpus, aucun cas de *vous* = *tu* + *il* n'est recensé. Pour l'illustrer, nous proposons l'exemple proposé par Orecchioni (1980 : 232) : « vous êtes venus ton frère et toi ». Ici le syntagme nominal postposé « ton frère », qui renvoie à l'élément *il*, est indispensable pour l'interprétation.

2.4.1. Premier cas : *vous* = *tu* + Ø

Le *vous* de politesse (*vous* = *tu*) reflète une hiérarchie sociale qui dépasse le simple concept de respect ou de politesse. Maingueneau, à travers un exemple limité²⁷⁸ démontre que le vouvoiement peut être considéré comme forme dépréciative, marque d'impolitesse et de mise à distance.

[38]

- Au fait, monsieur le maire, comment faites-**vous** pour marcher dans les rues de **votre ville** sans attraper une apoplexie [...] de nombreuses, vertueuses et néanmoins jolies Annabies circulent encore sans hidjab dans les quartiers, les bus, les bureaux de l'agglomération que **vous** êtes censé « administrer » ?! Avez-**vous** essayé le Valium ? Cela procure, d'après les médecins, des résultats garantis quant aux « désordres » dont **vous** paraissez souffrir.

[6]

- « Tss, tss, tss, M. Ghazali, **votre mine avenante** et **votre ton patelin** à la télévision [...] ne nous avaient pas laissé supposer que **vous** puissiez tenir de tels propos à l'encontre d'un de nos plus grands écrivains [...] Car qui êtes-**vous** donc, M. Ghazali... ».

- « **Votre qualité d'étranger à ce pays** [...] « très bien » payé de surcroît quand **vous** étiez en poste à l'université Émir Abd El Kader de Constantine, aurait dû **vous** inciter à plus de modestie quant à la prétention de définir l'algérianité des Algériens ».

- « **Vous vous** attaquez aux convictions de notre écrivain ».

- « Je parlais tout à l'heure de modestie. Celle-ci ne semble pas constituer une de **vos préoccupations essentielles** puisque, **vous** comparant à l'auteur de « Nedjma », **vous** laissez tomber cette phrase incroyable [...] ».

- « Le problème c'est que **vous** en parlez, et tellement mal ! Au point de lui attribuer, dans **votre hâte de l'accabler de tous les péchés de « mécréance » possibles**, un livre qu'il n'a jamais écrit ».

- « **vous** faites semblant de croire que « Mohammed » désigne ici le nom du prophète de la religion musulmane ».

²⁷⁸ Maingueneau (1985 : 19) précise que cet exemple limité est net du point de vue pédagogique :

- | | |
|---|--|
| - un capitaine tutoie les appelés du contingent | / les appelés sont sans grade et exclus de l'institution militaire. |
| - il tutoie les autres officiers | / le tutoiement des collègues est le signe obligatoire de l'appartenance à la même sphère. |
| - il vouvoie ses supérieurs | / pour affirmer la distance hiérarchique : par respect. |
| - il vouvoie les sous-officiers | / pour marquer la distance hiérarchique : pour exclure de la réciprocité. |

- « Que **vous** dire de plus, M. Ghazali qui voulez jouer au ministre de l'Intérieur chez nous ».
- « Il **vous** suffirait de demander l'avis des départements de littérature de la plupart des universités de la planète ».
- « Mais, surtout, nous aimons Kateb Yacine pour une raison que **vous** n'allez surement pas comprendre, **vous** qui êtes bien en cour ».

[27]

- « Oui, Monsieur Hadj Ali, nous **vous** aimons parce que nous **vous** croyons ».

2.4.2. Vous= tu + tu ++ tu (tu pluriel)

Dans le cas de *vous* = *tu* pluriel, nous avons relevé deux emplois :

- *vous* renvoie aux lecteurs ;
- *vous* introduit des allocataires autres que les lecteurs.

Premier cas : Le *vous* désigne l'allocataire. Il renvoie conjointement au lecteur singulier et à l'ensemble des lecteurs. Cet emploi met en avant la subjectivité du locuteur-scripteur et instaure une relation intersubjective avec le(s) allocataire(s) destinataire(s).

[5]

- « **Vous** connaissez peut-être cette émission dite d'astronomie qui passe régulièrement à la télévision algérienne ».
- « J'ai observé la scène suivante dans une grande université scientifique du centre du pays (si **vous** n'avez pas deviné laquelle, c'est que **vous** devez penser qu'il y a une cinquantaine d'universités scientifiques dans la capitale...) ».
- « Une fois le petit bout de papier acquis, il faut encore (tenez-**vous** bien !) le faire « tamponner » à une autre table ».
- « [...] **vous** pouvez entrer dans le restaurant universitaire. Là, **vous vous** mettez à faire la queue [...] avant qu'on ne remplisse les assiettes douteuses de **votre encore plus douteux plateau** ».

[44]

- Même si **votre clavier** est entièrement arabisé, en tapant sur « alif » **vous** aurez la lettre latine « A » par exemple, si **vous** disposez de la version idoine de **votre traitement de texte**. **Vous** pourrez compléter la métamorphose de **votre clavier** en collant de petites étiquettes A, B, C... aux places convenables.

[16]

- « Rappelez-**vous** en effet quand, à travers le monde, beaucoup de gens ont crû au succès du « plan Gorbatchev²⁷⁹ » ».

Second cas : le locuteur-scripteur s'adresse à des personnes (personnalités publiques, organisme...) et prend l'allocutaire (les lecteurs) pour témoin. Cet emploi met en avant la subjectivité du locuteur ainsi que deux dimensions intersubjectives : la première avec les personnes interpellées et est explicite, la seconde avec les lecteurs et est implicite.

[5]

- « bon, c'est vrai que **vous** n'existez plus « officiellement », mais entre nous, tant que **vous** existiez, **vous** avez dû prendre des photos des événements ».

- « Je suppose même, connaissant **votre** « **efficacité** », que **vous** devez en avoir rassemblé des milliers, sinon des dizaines de milliers, sous tous les angles ».

- « Rappelez-**vous** : à la moindre grève dans une entreprise nationale, **vous** dépêchiez **vos talentueux et très spécifiques** « **reporters** » ... ».

- « même si, officiellement, **vous** n'êtes plus que des fantômes, **vous** devez être encore capables d'organiser des « fuites » ! Et **vous** aiderez tant nos fonctionnaires... ».

- *vous* : les services de la police politique et de la Sécurité militaire.

[8]

- « Messieurs les ministres et Premier ministre, je **vous** félicite pour **vos augmentations de salaire** ! C'est vrai, le moindre d'entre-**vous** touche maintenant plusieurs millions de centimes comme salaire net ».

- « C'est vrai qu'il **vous** sera difficile d'expliquer cela aux innombrables smicards auxquels **vous** n'avez concédé de toutes petites augmentations qu'après **vous** être défendus bec et ongles ».

[29]

- si **vous** voulez **vous** débarrasser d'un gêneur, faites-le battre comme plâtre par des exorcistes [...] puis invoquez **votre** « **intention honorable** » devant qui de droit : il est probable que cette intention pèsera dorénavant plus lourd que le cadavre de **votre gêneur**...

- *vous* : les futurs assassins

²⁷⁹ Plan de désarmement mondial.

2.5. Le pronom *on*

Outre qu'il réfère, toujours, à des référents humains et qu'il occupe, toujours, la fonction de sujet, le pronom *on* est d'une grande polyvalence. Il peut référer à l'énonciateur, au co-énonciateur, au couple énonciateur / co-énonciateur et à la non-personne.

Selon sa référence, *on* est personnel ou indéfini (Rabatel, 2001). Il est personnel quand il réfère à un personnage (con)textuellement saillant. Il équivaut, alors, à *je, tu, il, nous, vous, ils*. *On* est impersonnel quand son interprétation comme personnel est rendue impossible. Dans ce cas, il peut jouer le rôle d'un pronom indéfini dans un emploi épisodique²⁸⁰ lorsqu'il équivaut à *quelqu'un, des gens* et d'un pronom indéfini dans un emploi générique²⁸¹ lorsqu'il correspond à *chacun, les gens*. Quand il est corrélié à un verbe d'état, il a une valeur présentative²⁸². Dans le cas où *on* est le sujet d'authentiques perceptions représentées en l'absence d'un personnage saillant, il est indéfini et coréfère à l'énonciateur et à son co-énonciateur.

Dans la presse écrite, le pronom personnel indéfini²⁸³ *on* peut référer à l'énonciateur-scripteur, à l'énonciateur-scripteur avec son allocataire, à l'énonciateur avec une communauté limitée, à l'énonciateur avec une communauté étendue, à l'allocataire, à un ensemble d'individus ou à un ensemble flou.

Dans cette section consacrée à l'analyse de la référence du pronom *on*, nous nous focalisons sur la référence inclusive là où le *on* inclut soit l'énonciateur-scripteur soit le co-énonciateur, les seuls cas ayant trait à la subjectivité de l'énonciateur et à la relation intersubjective qu'il instaure avec son co-énonciateur. Toutefois, quelques cas d'exclusion vont être donnés dans un but illustratif.

Examinons ces deux exemples. Dans la première séquence, le pronom *on* est indéfini. Valant pour des gens, il n'inclut ni l'énonciateur-scripteur ni les co-énonciateurs : « *Vous me direz : « Tout ça, c'est du Moyen Âge ! » C'est vrai, mais cette femme dite de mœurs légères qu'**on** a voulu bruler vive avec son enfant il y a quelque temps à Berriane [...] » [38] ; dans le second exemple « *Les dictateurs ont, avec la presse algérienne, beaucoup de « chance »**

²⁸⁰ (Landragin & Tanguy, 2014 : 100).

²⁸¹ *ibid.*

²⁸² « *Hors les murs de Rome ON trouve [sont/il y a] aussi les débris d'un temple qui fut consacré à la Fortune des femmes, lorsque Véturie arrêta Coriolan. Vis à vis du mont Aventin est [on trouve/il y a] le mont Janicule [...]. (Madame de Staël, Corinne ou l'Italie, Folio classique p. 118) » (Rabatel, 2001 : 31).*

²⁸³ Selon Sandfeld 1970, Charaudeau 1992 et Grevisse & Goosse 2002 (Landragin & Tanguy, 2014 : 99).

en général : on ne les traite de dictateurs qu'une fois qu'ils sont « out » » [21], on est exclusif. Il réfère à un ensemble d'individus auquel n'appartient ni l'énonciateur ni le co-énonciateur.

2.5.1. Le *on* inclusif

[33]

- « Il est difficile de ne pas être surpris quand **on** voit, sur les chaînes de télévision françaises reçues en Algérie, les intégristes islamistes se prévaloir de la laïcité ».

Dans cet exemple, *on* réfère à un groupe qui inclut, entre autres, l'énonciateur-scripteur et les lecteurs. Il s'agit d'un *on* inclusif.

- « Comme d'habitude, au lieu d'affronter le problème, **on** ruse avec lui, **on** le contourne, **on** le repousse à l'année suivante ».

- « Comme **on** dit chez nous (ou plutôt, comme **on** pense chez nous) ».

Dans les deux derniers exemples, *on* se présente comme une généralisation. Or, l'inclusion du couple énonciateur / énonciataire reste floue. En effet, cet emploi, contrairement à celui de *nous*, permet à l'énonciateur qui cherche à se démarquer d'un ensemble d'y intégrer son énonciataire. En contestant implicitement les faits, il implique son allocataire tout en sollicitant son adhésion à ce parti pris et sa connivence. L'énonciateur instaure, ainsi, une dimension intersubjective. Nous pouvons parler, à l'instar de Landragin (2014), de référence floue inclusive.

[34]

- « alors que l'**on**₁ aurait pu s'attendre à une floraison de publications, de pièces de théâtre, de livres et d'articles critiques, rien de vraiment notable n'est apparu. L'**on**₁ peut même s'avancer jusqu'à affirmer que [...] la situation est à peu près ce qu'elle était « avant » ».

- « « Avant », nous disions tous à ceux qui nous faisaient grief de la pauvreté de la production intellectuelle et artistique dans notre pays [...] En réalité, **on**₂ a abouti à une situation paradoxale ».

- « Dans un mouvement collectif d'indignation, les universitaires présents avaient alors décidé d'adopter deux textes [...] L'**on**₃ en vint au vote et, surprise pour quelques-uns d'entre nous, ce point fut enlevé ».

- 1 : *On*₁ est inclusif et présente une lecture générique.

- 2 : Il s'agit d'une chaîne de référence comprenant *nous* et *on*. Les deux pronoms sont coréférentiels et renvoient à un ensemble d'individus incluant l'énonciateur-scripteur, à savoir les intellectuels.

- 3 : *On₃* est inclusif. Il réfère aux universitaires présents, un ensemble d'individus qui inclut l'énonciateur-scripteur.

[1]

- « Si l'**on₁** admet que le cerveau est la partie la plus précieuse du corps humain, alors je le dis tout net : « **On₂** » est en train de détruire le cerveau de notre nation ».

- « Si l'**on₁** considère que l'épreuve du baccalauréat est le « moment de vérité » d'une formation au sortir du lycée et à l'entrée à l'université, alors **on₁** ne peut être qu'effaré [...] ».

- « La plus grande offense qu'**on₁** puisse infliger à nos morts de la guerre d'indépendance [...] c'est de rendre leur supplice inutile en livrant notre jeunesse, nos écoles, nos lycées, nos universités pieds et poings liés à l'ignorance ».

On₁ et *on₂* ne sont pas coréférentiels. Ils désignent des référents différents. *On₁* est inclusif : il permet d'effacer la frontière entre l'énonciateur et l'énonciataire. *On₂*, par contre, est exclusif. Il renvoie à un ensemble d'individus qui n'inclut ni l'énonciateur ni l'énonciataire (les responsables à tous les niveaux) avec lesquels l'énonciateur tient à marquer ses distances d'où l'emploi des guillemets.

[40]

- « **On₁** avait parlé de récupération politique des émeutes du 5 octobre 1988, voilà maintenant leur commercialisation ».

- « [...] s'il y a quelque chose qu'**on₂** ne peut reprocher au co-dirigeant du Front islamique du salut, M. Ali Benhadj, c'est de changer d'opinion ».

La référence est, à première vue, générique pour le pronom *on₁*. Cependant, en reliant la séquence à sa précédente (« Dernièrement, dans un magasin étatique, j'ai pu acheter du café portant une étiquette bien particulière : « Café 5 octobre 88[...] »), l'emploi du pronom *je* suggère une interprétation inclusive. Par l'emploi de *on*, l'énonciateur intègre l'ensemble des tenants du discours sur la récupération politique des émeutes du 5 octobre et introduit un nouveau constat (leur commercialisation).

On₂ est inclusif : il inclut le couple énonciateur/énonciataire.

[8]

- Mais ne vous en faites pas [...] Il est certainement scientifiquement prouvé [...] que ce n'est que lorsqu'**on**₁ est très loin, question portefeuille, des préoccupations de la plèbe, qu'**on**₁ peut se pencher avec bonté sur les problèmes de la cherté de la pomme de terre, du manque d'eau ou de la bouteille de gaz (cédée à un prix tellement sidérant qu'**on**₂ a l'impression que le fluide qui la remplit, si saharien pourtant, est importé de Sibérie ou d'Alaska !).

*On*₁ appartient à la chaîne de référence comprenant vous. Il est exclusif et permet à l'énonciateur-scripteur de s'adresser à l'énonciataire (le pouvoir) avec ironie.

*On*₂ et *on*₁ ne réfèrent pas aux mêmes individus. *On*₂ est inclusif : il permet à l'énonciateur d'intégrer les énonciataires à un ensemble dont il ne s'exclut lui-même exprimant ainsi sa subjectivité et instaurant une dimension intersubjective.

- ...Encore que l'**on**₃ puisse se demander si ce n'est pas aller à l'encontre des désirs de ce misérable spectateur qui, lui, le pervers, aimerait certainement qu'**on**₄ les traque sans complaisance [...] Ce spectateur à qui **on**₄ ne l'a fait pas (croit-il...) désignerait le comportement du journaliste que je félicite de *chitta*.

*On*₃ et *On*₄ ne sont pas coréférentiels. *On*₃ est inclusif et réfère à l'énonciateur-scripteur. *On*₄ est exclusif. Il réfère aux journalistes interviewers.

[10]

- « Par quelque bout qu'**on**₁ la prenne, cette année 90 s'est révélée paradoxale pour notre pays ».

- Quand je vois ces masses trop nombreuses de jeunes gens s'enflammer pour des pays aussi peu réjouissants que l'Arabie saoudite ou le Pakistan, je me dis que quelque chose m'échappe [...] L'islam n'a jamais été remis en cause en Algérie, c'est le moins qu'**on**₂ puisse dire.

Le *on*₁ est inclusif : il inclut l'énonciateur-scripteur ainsi que l'énonciataire.

Pour le *on*₂, il s'agit d'une référence floue inclusive. Cet emploi vient après une chaîne de référence du pronom *je* et permet à la référence du pronom *on* de glisser d'un générique à une quasi-coréférence avec *je* : « *on est un marqueur de référence suffisamment souple pour pouvoir être alterné avec un autre pronom personnel, même au singulier, sans casser une possible coréférence* » (Landragin & Tanguy, 2014 : 107).

[44]

- « Le deuxième exemple vient d'un pays semble-t-il radicalement différent, laïc presque, si l'**on** en croit les déclarations officielles ».

On est inclusif. Il permet d'effacer avec subtilité la frontière entre l'énonciateur et les énonciataires pour créer une forme de connivence.

[21]

- « Mais n'exagérons pas la portée de ces révélations : nous nous en doutions tous [...] ce qui ne semblait pas déranger outre-mesure les dirigeants du Front islamique du salut si l'**on**₁ en juge par les drapeaux saoudiens brandis lors de plusieurs meetings ».

*On*₁ appartient à la chaîne de référence comprenant *nous*. Il est inclusif et correspond au couple énonciateur/énonciataire.

- « Non, ce qui me gêne dans cette affaire [...] **On**₂ attend d'ailleurs, avec une curiosité amusée, l'ouverture d'une information judiciaire à ce propos. Vous me direz qu'il va être difficile de rassembler des preuves concrètes [...] ».

Cet emploi vient après celui du pronom personnel complément de la première personne et permet à l'énonciateur-scripteur de nuancer l'expression de sa propre subjectivité en ralliant l'énonciataire. L'emploi, par la suite, des pronoms des deux premières personnes (*vous* et *me*) conforte cette lecture et illustre l'inclusion du couple énonciateur /énonciataire dans la référence de *on*.

- « Que cette immixtion puisse ou non être prouvée par des faits matériels n'a aucune importance si l'**on**₃ considère l'aspect « Algérie-Arabie saoudite » de l'interview ».

*On*₃ est inclusif. Il correspond à l'énonciateur scripteur en position d'analyste. Son emploi, contrairement à celui de *je*, ajoute un flou quant à l'inclusion de l'énonciataire (adhère-t-il ou pas à l'analyse du chroniqueur ?). Il s'agit d'une référence floue inclusive qui produit un effet d'objectivation.

- « **On**₄ en rit d'abord, puis **on**₄ en a froid dans le dos quand **on**₄ pense que des êtres humains subissent ce lavage de cerveau ».

La référence de *on* est floue et inclusive. Le pronom est « *le sujet d'authentiques perceptions représentées, en l'absence de tout focalisateur-personnage saillant : dans cette situation, « on » est un indéfini coréférant [à l'énonciateur scripteur] comme au lecteur, invité à partager la position d'un observateur anonyme* » (Rabatel, 2001 : 31).

[25]

- « **On**₁ peut formuler cela de manière plus « rigoureuse » [...] **On**₂ me rétorquera que la Palestine ne va pas sans les Palestiniens ».

Le premier *on* est inclusif et réfère à l'énonciateur scripteur. L'emploi, par la suite, du pronom personnel complément *me* confirme la correspondance de sa référence avec celle de *je*. En outre, l'emploi de *on* permet à l'énonciateur-scripteur de faire glisser la référence à une coréférence avec l'énonciataire. *On*₁ et *on*₂ ne sont pas coréférentiels. L'emploi de *me* exclut toute interprétation incluant l'énonciateur-scripteur. *On*₂ réfère à un ensemble flou d'individus qui inclut l'énonciataire.

- « **On**₃ aurait pu s'attendre à ce que des mouvements de solidarités avec les Palestiniens torturés, emprisonnés ou assassinés [...] surgissent comme les champignons après la pluie ».

Il s'agit d'un *on* générique qui réfère à un ensemble d'individus incluant, entre autres, le couple énonciateur/énonciataire. Cette lecture repose sur des éléments cotextuels : chez nous et dans d'autres pays de la région, en Algérie et ailleurs, la Palestine ne nous brûle le cœur.

- « Que les Palestiniens ne se fassent pas d'illusions : personne, dans le monde arabe, ne bougera pour les défendre. Les « masses arabes » sont « fatiguées » [...] Qu'**on**₄ ne compte donc pas sur elles pour se mobiliser autour d'une cause aussi banale ».

L'emploi de *on* au lieu de *ils* (les Palestiniens) permet à l'énonciateur-scripteur d'intégrer l'énonciataire à un ensemble dont il ne s'exclut lui-même. Il s'agit d'un *on* générique.

[23]

- « Qu'**on**₁ ne pense pas que le juge serait moins faillible dans les cas de peine de mort que dans les autres cas, Rappelons-nous l'affaire de l'assassinat du peintre Racim et de son épouse ! ».

Il s'agit d'une chaîne de référence comprenant *on* et *nous*. Les deux pronoms sont coréférentiels et renvoient à un ensemble d'individus incluant le couple énonciateur-scripteur / co-énonciateur.

- La raison finale [...] pour laquelle une société civilisée doit être contre la peine de mort, est le refus de la vengeance comme base de la justice. Si l'**on** admet qu'**on** ne doit pas

violer un violeur, torturer un tortionnaire, incendier un incendiaire, alors **on** ne doit pas assassiner un assassin.

Le pronom *on* est générique et inclus, ainsi, le couple énonciateur / co-énonciateur.

[27]

- « Ils vous diront qu'il y a les élections, qu'il y a l'essentiel et le secondaire, que le fascisme est à nos portes, qu'il faut resserrer les rangs, quitte à avoir parmi nous des éléments douteux, qu'**on** verra ensuite... ».

Il s'agit d'une séquence de discours rapporté. *On* inclut l'énonciateur cité et l'allocutaire. Il inclut également l'énonciateur-scripteur (l'énonciateur citant) qui se retrouve dans la sphère des allocutaires.

[49]

- « C'était, évidemment, bien avant qu'**on**₁ ne commence, dans mon pays, à collectionner [...] des dizaines d'Oradour-sur-Glane²⁸⁴ ».

- « Dans mes souvenirs de ces étés-là, l'eau a toujours eu une place importante : eau si désirée qu'**on**₂ pouvait attendre pendant des heures [...] eau glacée qu'**on**₂ retirait, comme une récompense ».

*On*₁ et *on*₂ sont inclusifs mais non coréférentiels. *On*₁ réfère à l'énonciateur scripteur ainsi qu'à ses compatriotes. L'emploi du possessif *mon* exclut, en apparence, l'allocutaire. Le second *on* réfère conjointement à l'énonciateur et aux membres de sa famille.

3. La deixis spatiale

3.1. La localisation spatiale

Pour la localisation spatiale, il s'agit, pour nous, de repérer une forme de référence relative au lieu où se tient l'énonciation. Contrairement à une référence absolue²⁸⁵ (localisation absolue ou repérage hors contexte selon Maingueneau (2012)) et à un repérage cotextuel, les énonciataires doivent s'appuyer sur la situation d'énonciation pour identifier les référents des déictiques spatiaux (ou embrayeurs spatiaux) qui « *se distribuent à partir du point de repère que constitue le lieu où se tient l'énonciation : ici désigne la zone même*

²⁸⁴ Le plus grand massacre de civils en France commis par les Allemands le 10 juin 1944.

²⁸⁵ La référence absolue se fait au moyen de noms propres (*Algérie*) et de descriptions définies (*la ville des roses*).

où parlent les coénonciateurs , là-bas un endroit éloigné, ça un objet inanimé montré par l'énonciateur, etc. » (Maingueneau, *ibid.* : 86).

3.2. La déictiques spatiaux

En effet, tous les indicateurs de lieu ne sont pas des déictiques. Lorsque le point de repère du référent est un élément du cotexte, leur emploi est plutôt anaphorique ou cataphorique. Considérons ces trois exemples de notre corpus :

- « [...] que vous pouvez entrer dans le restaurant universitaire. **Là**, vous vous mettez à faire la queue » [5]. L'adverbe *là* est anaphorique, il renvoie à un élément du cotexte, le restaurant universitaire.

- « parce que cela délivre un brevet de nationalisme sans risques à plusieurs milliers de kilomètres de là où des gens ordinaires comme vous et moi se font pilonner » [45]. L'adverbe *là* est cataphorique, il sert d'antécédent à la relative.

- « [...] et mériter **ce jugement amer**²⁸⁶ d'un écrivain libanais : « mon pays est un pays qui se suicide pendant que d'autres l'assassinent » » [20]. Le démonstratif *ce* n'est pas déictique mais cataphorique. Le syntagme nominal démonstratif *ce jugement amer* fonctionne comme antécédent de la citation de l'écrivain libanais.

Nous comptons dans la catégorie des déictiques spatiaux les démonstratifs, les présentatifs et les éléments adverbiaux. « *Dans leur fonctionnement déictique [les démonstratifs] accompagnent un geste de l'énonciateur indiquant à l'allocutaire un objet perceptible dans la situation de communication* » (Maingueneau, 1985 : 22). Les présentatifs mettent en exergue l'apparition de nouveaux référents. Les éléments adverbiaux, quant à eux, sont répartis, selon Maingueneau (*ibid.*) en divers microsystemes d'oppositions et correspondent à divers découpages de la catégorie de spatialité (*ici/là/là-bas*).

Nous avons relevé ces cas d'emploi de déictiques spatiaux :

3.2.1. Les éléments adverbiaux

[33]

- « Pourquoi alors abominent-ils cette même laïcité, **ici**, en Algérie ? Cette revendication du droit à la différence « **là-bas** » serait peut-être plus convaincante si elle s'appliquait aussi « **ici** » ... ».

²⁸⁶ Dans le numéro 1328 d'*Algérie Actualité*, l'adjectif *amer* est employé au féminin (ce jugement amère).

Les éléments adverbiaux *ici* et *là-bas* sont déictiques. Leur emploi établit l'opposition proximité éloignement : *ici* englobe l'énonciateur et renvoie à l'Algérie, *là-bas* marque l'éloignement et renvoie à la France.

[44]

- « Je vois d'**ici** un de nos chers parlementaires s'adresser à un guichet des PTT algériennes pour envoyer un télégramme en français à son cousin de l'étranger ».

Ici est déictique. Il renvoie au lieu où se réalise l'acte d'énonciation.

[20]

- « Que l'on ne nous accuse pas de crier au feu inutilement car le feu est déjà **là** ! ».

- « La cause ou le prétexte sont insignifiants, me ferez-vous remarquer à juste titre. Mais c'est précisément parce que l'incendie est **là** qu'il peut se nourrir du moindre bout de bois ».

Dans les deux extraits, *là* est déictique. Il renvoie au lieu qui englobe l'énonciateur, à l'Algérie, tout en neutralisant l'opposition proximité éloignement.

[47]

- « Et je me remets à trembler pour tous ceux que j'ai laissés **là-bas**, en Algérie ».

Là-bas est déictique. Son emploi marque l'éloignement de l'énonciateur qui se trouve en France.

3.2.2. Les démonstratifs

A /

[42]

- « Bien sûr, le sujet de **cet article** s'est imposé de lui-même ».

[8]

- « Comme il y a, actuellement, peu de raisons de se réjouir en Algérie, mon humeur vire souvent à l'aigre quand j'écris **cette chronique**. Alors, aujourd'hui, j'ai décidé d'abandonner le vinaigre et m'essayer au miel ».

[21]

- « A l'heure où j'écris **ces lignes**. Je n'ai pas encore lu un seul communiqué du ministère des Affaires étrangères condamnant cette²⁸⁷ brutale immixtion dans la vie politique algérienne ».

[28]

- « [...] tiennent exactement le même langage qui se résume à peu près en **ces mots** : « La démocratie est une chose vile que nous nous supporterons [...] ».

[27]

- « Dans **cette même chronique**, je parlais, la semaine dernière, de ma colère devant l'indécence des bourreaux face à leurs victimes ».

[46]

- « Les démocrates pourraient presque faire leur **cette maxime** un peu « adaptée » : « La démocratie est chose trop importante pour être confiée aux démocrates » ! ».

[48]

- « [...] à promouvoir celle qui a proféré (et vigoureusement assumé) des érucations aussi incontestablement racistes contre une frange importante de la population de **ce pays** ». Ici, il s'agit de la France.

[23]

- « La loi du Talion est la loi de la jungle. Si l'homme a un but sur **cette terre**, c'est justement de s'éloigner de cette²⁸⁸ jungle originelle ».

Les déterminants démonstratifs *cet*, *cette* et *ces* sont des déictiques combinés aux noms *article*, *chronique*, *année 90*, *lignes*, *mots*, *maxime*, *pays* et *terre*. Maingueneau (1985 : 22) les différencie des déictiques purs (ça, ceci, cela) même s'ils ont un fonctionnement similaire : « *Dans leur fonction déictique ces morphèmes accompagnent un geste de l'énonciateur indiquant à l'allocutaire un objet perceptible dans la situation de communication* ».

[13]

- « Au cœur douloureux de cette lettre, il y a **cette interrogation** [...] : « Serait-il dit ou écrit que, dans l'Algérie de la démocratie, des licenciés arbitrairement peuvent crever comme des chiens écrasés par une nuit pluvieuse ? ».

²⁸⁷ *Cette* est anaphorique.

²⁸⁸ *Cette* est anaphorique.

Dans cet extrait, *cette lettre* est anaphorique ; *cette interrogation* déictique.

B/

[38]

- « C'est vrai, mais **cette femme** dite de mœurs légères qu'on a voulu brûler vive ».

[45]

- « quand j'entends également **ces journalistes, ces écrivains, ces docteurs d'État, ces universitaires** s'aligner sur les positions des jusqu'au-boutistes ».

[15]

- « Que ceux qui doutent du fait que ce²⁸⁹ napalm soit une arme chimique se rappellent de **cette photo** de l'été 1972 qui avait fait le tour du monde ».

[14]

- « Comment parler de **cette guerre du Golfe** en employant des mots nouveaux [...] ».

[22]

- « [...] si l'on se rappelle **ces multiples marches** en faveur de Saddam, **ces discours** exaltés, **ces articles** incendiaires sur la « Mère des batailles » ».

[29]

- « Que veut dire **ce communiqué de la gendarmerie nationale** (publié par tous les journaux et lu sur les ondes de la radio et de la télévision) mettant en cause le numéro deux du FIS dans un complot armé contre l'État ? ».

[30]

- « Chaque jour qui passe dans **ce Tiers Monde** crevant de faim [...] ».

[49]

- « [...] ce n'était pas toujours une sinécure que de concurrencer à tout prix **ces satanés palmiers** [...] ».

- « Je les ai encore, **ces carnets d'écoliers** où mon austère père consignait scrupuleusement les petites réparations ».

Les référents des expressions nominales démonstratives *cette femme, cette émission, ces journalistes, ces écrivains, ces docteurs d'État, ces universitaires, cette photo, cette guerre du Golfe, ces marches, ces discours, ces articles, ce communiqué, ce Tiers Monde, ces palmiers* et *ces carnets d'écoliers* ne sont présents ni dans le cotexte ni dans la situation de communication. Il s'agit de deixis empathique.

²⁸⁹ *Ce* est anaphorique.

3.2.3. Les présentatifs

[44]

- « Pour être plus clair, **voilà** un exemple authentique de situations qui se produisent [...] ».

Voilà est déictique. Il introduit un nouveau référent, *un exemple*.

3.2.4. La deixis textuelle

[5]

- « Je voudrais, dans le cadre de l'écriture de l'histoire, lancer **ici** un appel aux services de la police politique et de la Sécurité militaire ».

[29]

- « Je vous donne **ici** la dépêche dans son ensemble ».

Dans ces deux exemples, *ici* réfère à la chronique. Il s'agit de deixis textuelle.

4. La deixis temporelle

La fonction de la deixis temporelle est d'inscrire l'énoncé dans le temps par rapport au point de repère que constitue l'énonciateur : le moment où l'énonciateur parle. Ainsi, il s'agit, pour nous, dans cette section, de repérer les indications temporelles qui se rapportent au moment de l'énonciation. Par exemple, dans cette séquence « l'ex-président semblait tout à fait « normal » bien qu'il affirme maintenant qu'il était déjà atteint par cette étrange « maladie » » [5], l'adverbe *maintenant* ainsi que l'affixe du présent dans le verbe *affirmer* sont directement rapportés au moment de l'énonciation et sont des éléments déictiques.

Cependant, toutes les indications temporelles ne sont pas directement repérées par rapport au moment de l'énonciation. Dans cette séquence « la scène suivante a eu lieu **mardi 18 juin** dans la plus grande université scientifique du pays » [29], l'indication *mardi 18 juin* n'est pas déictique : il s'agit d'une référence absolue²⁹⁰. Dans « Je suis poussé dehors avant que je ne puisse protester [...] **Le lendemain matin**, quelqu'un frappe très tôt à la porte », l'indication *le lendemain matin* est non-déictique. Elle est située dans le temps par rapport au cotexte, « **Quelques mois auparavant**, nous avons été invités par ces mêmes voisins », qui

²⁹⁰ Une indication stable selon Maingueneau (1985) puisque indépendante des énoncés-occurrences dans lesquels elle figure.

établit un repère rapporté au moment de l'énonciation par l'emploi d'un paradigme de conjugaison²⁹¹ du passé (le passé composé).

Les déictiques temporels s'organisent, selon Maingueneau, en deux formes : « *d'une part des éléments adverbiaux ou des syntagmes prépositionnels* (demain, dans dix mois ...), *d'autre part des informations intégrées aux affixes des conjugaisons verbales, les « temps », qui se répartissent dans les trois dimensions du présent, du passé et du futur* » (1985 : 24).

Outre ces deux formes²⁹², Kerbrat Orecchioni (1980) parle aussi d'adjectifs temporels. Selon elle, des adjectifs tels que *moderne, actuel, ancien, futur* et *prochain* peuvent fonctionner, dans certains emplois, comme des adjectifs déictiques. Leur interprétation se fait par rapport au point de repère que constitue l'énonciateur : si l'on fait varier le temps de l'énonciation *un futur président* peut devenir *actuel* ou *ancien*.

Dans notre corpus, foisonnent les indications temporelles directement repérées par rapport au moment de l'énonciation (éléments adverbiaux, syntagmes prépositionnels, temps et adjectifs). Plutôt que de nous intéresser à leurs formes, nous nous proposons de déterminer leurs visées selon la typologie de Maingueneau²⁹³ (1985).

4.1. La visée ponctuelle

Par cette visée, les déictiques s'organisent par rapport au présent de l'énonciateur qui joue un rôle d'axe de symétrie entre passé et futur. Ainsi, les déictiques qui indiquent un point peuvent coïncider avec le moment de l'énonciation, lui être antérieurs, postérieurs ou s'accommoder avec plus d'une dimension.

[33]

- « De toutes les solutions possibles, le gouvernement **précédent** avait choisi la pire ».

Il s'agit d'un adjectif temporel (précédent) qui renvoie à un point antérieur au moment de l'énonciation renforcé par l'emploi d'un temps du passé (avait choisi).

²⁹¹ Ou tiroir. Selon Maingueneau (2012), à chaque temps chronologique peut correspondre plusieurs paradigmes de conjugaison ou tiroirs : au passé, le passé composé et l'imparfait ; au futur, le futur simple et le futur périphrastique (aller au présent + infinitif du verbe).

²⁹² « *La localisation temporelle en français s'effectue essentiellement grâce au double jeu des formes temporelles de la conjugaison verbale, et des adverbies et locutions adverbiales* » (Kerbrat Orecchioni, 1980, 46).

²⁹³ Bien qu'elle rejoigne dans son fonctionnement celle de Maingueneau, Sarfati (1997 : 22) propose une autre hiérarchisation des valeurs. Selon lui, par une visée temporelle, les indices temporels peuvent avoir une valeur durative, une valeur répétitive ou une valeur ponctuelle.

- « Si, au moins, ce nouveau délai allait servir à rechercher des solutions « raisonnables », « concrètement » applicables, à proposer pour la rentrée **prochaine** ».

L'adjectif déictique (prochaine), en corrélation avec le futur proche dans le passé, renvoie à un point postérieur au moment de l'énonciation.

[34]

- « Une analyse critique de la situation qui prévaut **actuellement** en Algérie [...] ».

Les deux déictiques, l'affixe et l'adverbe, coïncident avec le moment de l'énonciation.

- « « **Avant** », nous **disions** tous à ceux qui nous faisaient grief de la pauvreté de la production intellectuelle [...]. **Maintenant**, la censure [...] a visiblement reculé sur d'autres plans ».

Les déictiques renvoient aux deux dimensions passé / présent : *avant* et l'affixe de l'imparfait renvoient au passé ; l'adverbe *maintenant* au moment de l'énonciation. En outre, l'emploi du passé composé n'indique pas l'intériorité mais s'attache à la valeur d'action achevée au moment de l'énonciation.

- « Il n'est qu'à voir le **dernier** congrès du FLN, où la moitié des rapports départementaux exigeaient l'abolition de la mixité ».

L'adjectif temporel *dernier* et l'affixe de conjugaison de l'imparfait sont des éléments déictiques qui indiquent un point antérieur au moment de l'énonciation.

[35]

- Notre pays **vit actuellement** une situation paradoxale : utilisant toutes les ressources de la propagande officielle, les autorités **présentes** de notre pays **veulent** nous faire croire que l'Algérie devient [...] un État de droit [...] À preuve, clament-elles, la main sur le cœur, les nombreuses dispositions législatives qu'elles **ont fait** voter ces **derniers** temps.

Dans cet extrait, les éléments déictiques (affixes de conjugaison, adverbe et adjectifs) renvoient aux deux dimensions présent/passé : les affixes du présent, l'adverbe *actuellement* et l'adjectif *présentes* pour le présent ; le passé composé et l'adjectif *derniers* pour le passé.

- « **Maintenant** le pouvoir **peut** parler sans provoquer beaucoup de vagues d'une amnistie portant sur les délits commis pendant les événements d'Octobre ».

L'adverbe *maintenant* et l'affixe du présent coïncident avec le moment de l'énonciation.

- « Ce mot « morale » **fait** sourire **de nos jours** ».

L'affixe du présent et le syntagme prépositionnel *de nos jours* coïncident avec le moment de l'énonciation.

[31]

- « il **est** difficile, pour les Algériens, d'admettre que les autres hauts personnages de l'État, **présents** ou **passés**, n'**aient** pas **été** au courant ».

Le présent (le verbe être) et l'adjectif temporel *présents* coïncident avec le moment de l'énonciation. L'adjectif *passés* et le subjonctif passé renvoient à un point antérieur au moment de l'énonciation.

- « Les magistrats algériens **ont** bien de la chance : un texte **récent vient**, pratiquement, **de** tripler leurs salaires ».

Les deux éléments déictiques (l'adjectif temporel *récent* et le passé récent *vient de*) renvoient à un point antérieur au moment de l'énonciation illustré par l'emploi du présent (le verbe *avoir*).

[3]

- « J'**ai** **lu récemment** une interview du ministre de l'Éducation nationale dans le quotidien gouvernemental *El Moudjahid* ».

L'adverbe *récemment* et le passé composé renvoient à un point antérieur (passé) au moment de l'énonciation.

[1]

- « Lisez avec attention ces pages dont je **parlais tout à l'heure** ».

L'affixe du passé (l'imparfait) et l'adverbe *tout à l'heure* indiquent un point antérieur au moment de l'énonciation.

[37]

- « Quoi qu'en pensent les responsables **actuels** du pays, le passage à une véritable démocratie ne **pourra** pas faire l'économie d'un vrai débat sur ce qui **a été** le bras séculier des régimes qui **se sont succédé** de l'indépendance **à nos jours** ».

Dans cet extrait, nous retrouvons des éléments déictiques qui renvoient aux trois dimensions passé/présent/futur : le passé composé ; l'affixe du présent, l'adjectif temporel *actuels* et le syntagme prépositionnel *à nos jours* ; l'affixe du futur. Nous soulignons, cependant, que, pris dans son intégralité, le syntagme prépositionnel *de l'indépendance à nos*

jours correspond à une visée durative rétrospective (voir *infra*). Bien qu'elle ne figure pas dans la typologie de Maingueneau (1985), cette structure *de ... à nos jours* rejoint dans son fonctionnement la structure *depuis...*

- « La presse internationale **a fait** état, **ces derniers temps**, de massacres de Touaregs au Mali ».

Le passé composé et le syntagme *ces derniers temps* indiquent un point antérieur au moment de l'énonciation.

[5]

- « l'ex-président **semblait** tout à fait « normal » bien qu'il affirme **maintenant** qu'il **était** déjà **atteint** par cette étrange « maladie » ».

Dans cet extrait, les éléments déictiques opposent le passé au présent : l'imparfait et le plus-que-parfait à l'afixe du présent et à l'adverbe *maintenant*.

- « Alors **à présent**, je me livre à un nouveau sport ».

Le syntagme prépositionnel *à présent* et l'afixe du présent coïncident avec le moment de l'énonciation.

- « parions que le nombre de cas de schizophrénie de ce type (défendre et être contre, simultanément) augmentera de manière spectaculaire si le régime **actuel** perd les **prochaines** élections législatives ».

Les deux adjectifs déictiques *actuel* et *prochaines* renvoient respectivement aux deux dimensions présent/futur. L'emploi du présent (le verbe perdre) et du futur (le verbe augmenter) est relatif à l'expression de la condition.

[40]

- « **Dernièrement**, dans un magasin étatique, j'**ai pu** acheter du café portant une étiquette bien particulière ».

Les deux éléments (l'adverbe *dernièrement* et le passé composé) indiquent le passé.

- « On **avait parlé** de récupération politique des émeutes du 5 octobre 1988, voilà **maintenant** leur commercialisation ».

Les deux éléments déictiques renvoient respectivement au passé (plus-que-parfait) et au présent (l'adverbe *maintenant*).

- [...] voilà un magasin étatique, une des cibles principales des jeunes manifestants de ce funeste mois d'octobre, qui **vend maintenant** des produits à la gloire de ces mêmes révoltés [...] tel présentateur de télévision, qui **lisait** des communiqués militaires traitant les manifestants de voyous et de destructeurs, parle **maintenant** doctement au nom des tués d'Octobre [...] on **veut maintenant** les déposséder de leur gloire posthume afin de l'investir dans les comptes en banque idéologiques et politiques.

Les éléments (affixes du présent, adverbe *maintenant*) coïncident avec le moment de l'énonciation. L'affixe de l'imparfait (passé) renvoie au passé, un point antérieur au moment de l'énonciation.

- « quand j'entends les **anciens** caciques du pouvoir oser prétendre **maintenant** qu'ils **étaient** tous pour la démocratie, les droits de l'homme et tutti quanti ! ».

L'affixe du présent (le verbe *entendre*) et l'adverbe *maintenant* coïncident avec le moment de l'énonciation. L'affixe de l'imparfait (le verbe *être*) et l'adjectif *anciens* renvoient à un point antérieur.

[41]

- « La **dernière** interview du président Chadli m'a laissé quelque peu perplexe ».

L'adjectif *dernière* et le passé composé indiquent un point antérieur au moment de l'énonciation.

- « les affaires **récentes** de torture dans certains établissements pénitentiaires et commissariats de police [...] n'**ont eu** aucune suite judiciaire conséquente... ».

L'adjectif temporel *récentes* et le passé composé (le verbe *avoir*) renvoient à un point antérieur au moment de l'énonciation.

- « Revenons²⁹⁴ **maintenant** à la question de nos confrères de l'APS ».

L'adverbe *maintenant* renvoie au moment de l'énonciation.

²⁹⁴ L'impératif a une valeur modale.

[7]

- « **Avez-vous lu** un texte publié **récemment** par la presse et émanant du Conseil régional des avocats d'Alger ? [...] repris sous forme de droit de réponse (?) par El Moudjahid, **la semaine dernière** ».

Le passé composé, l'adverbe *récemment* et le syntagme nominal *la semaine dernière* indiquent un point antérieur au moment de l'énonciation.

- « mais, messieurs les responsables de l'ONA, attendez au moins la **prochaine** génération ».

L'adjectif déictique *prochaine* indique un point postérieur (futur) au moment de l'énonciation.

- Par contre personne n'ignore qu'il y **a eu** des avocats courageux qui **ont fait**, et sans s'en vanter **aujourd'hui**, le travail que vous vous attribuez [...] tous les **anciens** responsables **jurent maintenant** leurs grands dieux qu'ils **ont été** de véritables démocrates [...] Demandez donc à M. Merbah [...] ce qu'il en pense, lui qui proclame **maintenant**, haut et fort, son attachement aux libertés fondamentales.

Dans cet extrait, les éléments déictiques renvoient aux deux dimensions présent/passé. Les affixes du présent et les éléments adverbiaux *aujourd'hui* et *maintenant* coïncident avec le moment de l'énonciation et le passé composé et l'adjectif *anciens* indiquent un point qui lui est antérieur.

4.2. La visée durative

Le temps n'est pas considéré comme un point mais « *comme s'écoulant depuis une origine jusqu'à un repère (attitude **rétrospective**) ou à partir d'un repère jusqu'à une limite postérieure (attitude **prospective**)* » (Maingueneau, 1985 : 27).

[34]

- « [...] qui prétendent₁ **maintenant**₁ ravir leurs suffrages lors des **prochaines**₂ élections. Même les **anciens**₃ partis, qui **ont milité**₃ **depuis longtemps**₄ dans la clandestinité, n'**ont**₁ pas, à l'exception de quelques-uns, une meilleure image ».

Dans cet extrait, nous retrouvons différentes formes de déictiques temporels qui s'organisent selon les deux visées :

A/ La visée ponctuelle :

1 : l'affixe du présent et l'adverbe *maintenant* coïncident avec le moment de l'énonciation (le présent de l'énonciateur).

2 : l'adjectif temporel *prochaines* indique un point postérieur au moment de l'énonciation (le futur).

3 : l'adjectif déictique *ancien* et le passé composé indiquent un point antérieur au moment de l'énonciation (le passé).

B/ La visée durative : *depuis longtemps* indique la durée d'un procès qui dure encore au moment de l'énonciation. Il s'agit d'une attitude rétrospective avec une durée ouverte. Le passé composé du verbe *militer* (ont milité) n'indique pas un événement mais met l'accent sur l'état²⁹⁵ (le militantisme).

[35]

- « on n'a jamais vu **jusqu'à présent** un pouvoir réprimer ses propres policiers ou militaires ».

Dans cette séquence, *jusqu'à présent* a une visée durative rétrospective ouverte.

[1]

- « puisqu'elle vise à hypothéquer **les vingt ou trente prochaines années** de développement de l'Algérie ».

Le syntagme nominal *les vingt ou trente prochaines années* a une visée durative prospective. La durée est évaluée approximativement.

- « Menée **depuis des années** avec toute la puissance dont l'incompétence est capable ».

Depuis des années indique une durée rétrospective ouverte.

- « (dont on devine donc ce que sera la culture, la profondeur du jugement et la tolérance de ses promotions **dans quelques années...**) ».

Le déictique temporel *dans quelques années* fixe une évaluation approximative à visée durative prospective.

²⁹⁵ Depuis est compatible avec la durée ouverte, il « est compatible avec le passé composé quand il s'agit d'états et non de faits datés : *Il s'est blessé depuis trois jours (événement)/ Il est blessé depuis trois jours (état) » (Maingueneau, 1985 : 28).

[7]

- « l'ONA, l'Organisation nationale des avocats, anciennement Ordre national des avocats, **a été** notre Zorro national **depuis l'indépendance de l'Algérie** [...] cette organisation aurait été, selon ses responsables **actuels**, à la pointe du combat pour les droits de l'homme ».

L'adjectif déictique *actuels* coïncide avec le moment de l'énonciation. *Depuis l'indépendance* a une visée durative rétrospective avec une durée ouverte.

[31]

- « M. Brahimi **doit** savoir de quoi il parle puisqu'il a été Premier ministre du président Chadli, **il y a tout juste quelques années** ».

Outre les déictiques à visée ponctuelle (affixes du présent), *il y a tout juste quelques années* est à visée durative rétrospective fermée.

[38]

- « mais cette femme dite de mœurs légères qu'on **a voulu bruler** vive avec son enfant **il y a quelques temps** à Berriane, dans le sud algérien, c'était quoi, à votre avis ? ».

[4]

- « Un ami, appelons le Abdelkrim, m'**a raconté** la conversation qu'il venait **d'avoir il y a quelques jours** avec ses copains du quartier, à Belcourt ».

[2]

- « Dans un ouvrage paru **il y a quelques années** [...] ».

Dans ces trois extraits, les procès rapportés aux déictiques *il y a quelques temps*, *il y a quelques jours* et *il y a quelques années* sont achevés. Il s'agit de déictiques à visée durative rétrospective avec une durée fermée.

Conclusion

Au terme de ce chapitre, nous pouvons affirmer la forte présence de la subjectivité déictique dans les chroniques constituant notre corpus. En effet, la deixis personnelle permet à l'énonciateur-scripteur de mettre en scène son individualité ou un trait de sa personnalité sociale. Elle lui permet également de s'adresser à un allocataire ou de l'inclure dans sa propre sphère instaurant ainsi une relation intersubjective. Les déictiques spatio-temporels permettent de référer au cadre spatio-temporel de l'énonciation et de situer les énoncés par rapport au point de repère que constitue l'énonciateur au moment de l'énonciation. Cette

forme de subjectivité est explicite et se manifeste conjointement avec celle des marqueurs de modalité qui font l'objet du chapitre suivant.

Chapitre II

Les marqueurs de modalité

Introduction

Après avoir posé les déictiques comme les éléments linguistiques qui manifestent le plus la présence de l'énonciateur dans son énoncé, « *les linguistes se sont trouvés confrontés au problème de l'omniprésence de ce locuteur dans le message* » (Orecchioni, 1980 : 68) car toute assertion porte, en somme, la marque de celui qui l'énonce.

Orecchioni explique que même un acte de dénomination qui met en cause un dénoté n'est point objectif car l'objet de cette dénomination n'est pas un référent brut, mais un objet perçu, interprété et évalué par l'énonciateur. Ainsi, nous nous fixons, dans ce chapitre, l'objectif de circonscrire les unités lexicales qui indiquent l'intervention de l'énonciateur sur les plans émotif, interprétatif et évaluatif et d'interpréter les effets qui en découlent.

1. Les marqueurs de modalité

La dénomination est un acte de perception, d'interprétation et d'évaluation qui se fait en fonction de valeurs subjectives. Ainsi, l'énonciation sera la communication d'une pensée représentée et la modalité « *la forme linguistique d'un jugement intellectuel, d'un jugement affectif ou d'une volonté qu'un sujet pensant énonce à propos d'une perception ou d'une représentation de son esprit* » (Bally²⁹⁶ cité par Meunier, 1974 : 9).

La modalité sera, donc, un sous-ensemble des unités linguistiques qui, avec les déictiques, marquent l'inscription du locuteur dans son énoncé. Elle correspond, selon Sarfati (1997), « *aux moyens par lesquels [ce] locuteur implique ou détermine l'attitude de l'allocataire à partir de sa propre énonciation* ». Dans la même optique, Maingueneau (Charaudeau & Maingueneau, 2002 : 384), considère les modalités comme les « *facettes d'un processus [...], par lequel l'énonciateur, dans sa parole même, exprime une attitude à l'égard du destinataire et du contenu de son énoncé* ».

Meunier (1974) distingue modalités d'énonciation et modalités d'énoncé. Selon lui, la modalité d'énonciation caractérise le type de rapport établi par l'énonciation, détermine, pour une part essentielle, la forme linguistique de l'énoncé (déclaration, question, ou ordre) et se présente comme l'expression d'une relation interpersonnelle, voire sociale. La modalité d'énoncé, quant à elle, caractérise la manière dont le sujet de l'énoncé situe la proposition de

²⁹⁶ Bally distingue dans tout énoncé deux dimensions en opposant son sens, le *dictum* (ce qui est dit ou contenu représenté), à l'attitude que le locuteur marque à l'égard de son dire, le *modus* (ou modalité, « opération psychique » ayant pour objet le *dictum*) (Sarfati (1997), Maingueneau (in Charaudeau & Maingueneau) et Meunier (1974). Cependant, le *dictum* et le *modus* ne sont pas toujours explicites.

base par rapport à la vérité, la nécessité et par rapport aussi à des jugements d'ordre appréciatif (vrai, possible, certain, nécessaire, faux, impossible, utile, agréable, idiot, regrettable...).

Dans *Typologie des modalités*, N. Le Querler (cité par Meleuc, 1998) propose de classer les modalités en trois ensembles : objectives, subjectives et intersubjectives. La modalité objective ou implicative (le locuteur affirme que p implique q) correspond aux expressions de condition, de concession, de comparaison, etc. Les modalités subjectives concernent le rapport entre le locuteur et le contenu propositionnel de son énoncé. Elles recouvrent les modalités épistémiques et appréciatives. « *Par la modalité épistémique, le locuteur exprime son degré de certitude sur ce qu'il affirme* », *par la modalité appréciative, son « approbation, blâme ou indignation sur le contenu propositionnel »* » (*ibid.* : 61). Les modalités intersubjectives concernent le rapport établi entre le locuteur et l'interlocuteur à propos du contenu propositionnel de l'énoncé et s'expriment par des actes comme conseiller, ordonner, suggérer ou accorder la permission.

Constatant leur diversité, Kerbrat Orecchioni (1980) parle de lieux, plus subtils, d'inscription dans l'énoncé de la subjectivité langagière dans la mesure où ils permettent, contrairement aux déictiques, beaucoup plus que l'identification de certains des constituants du cadre énonciatif. Selon elle, toute unité lexicale est subjective :

tous les mots de la langue fonctionnent [...] comme des « praxèmes »²⁹⁷, c'est-à-dire qu'ils connotent, à des degrés divers [...] les différentes « praxis » [...] caractéristiques de la société qui les manipule, et qu'ils charrient toutes sortes de jugements interprétatifs « subjectifs » inscrits dans l'inconscient linguistique de la communauté (*ibid.* : 70).

S'intéressant à la sélection par le locuteur de certaines unités dans le stock lexical, Orecchioni évoque le recours par l'analyste pour le repérage des unités subjectives à l'intuition et par conséquent à sa propre subjectivité. En effet, lors de leur actualisation discursive, toutes les unités du lexique prêtent à des interprétations subjectivisantes d'autant plus « *que l'axe d'opposition objectif/subjectif n'est pas dichotomique, mais graduel* » (*ibid.* : 72). Orecchioni parle de trois catégories de subjectivèmes : les affectifs, les

²⁹⁷ Orecchioni adopte la terminologie de Robert Laffont. En praxématique, le « *praxème occupe le lieu théorique du signe. [...] On posera contrediscursivement que les praxèmes n'ont pas un ou plusieurs Se dont la langue serait dépositaire, mais qu'ils fonctionnent comme des outils de production de sens conçue comme processus conflictuel entre illimitation et réglage social. [...] Dans une telle perspective, la catégorisation du réel par le langage exprime à la fois le point de vue du locuteur sur ce qu'il nomme et la position qu'il prend à l'égard des autres désignations de ce réel* » (Bres, 1998 : 22).

axiologiques et les modalisateurs. Pour pouvoir les recenser, nous devons, d'abord, les appréhender en tant qu'unités du discours en procédant par classe.

1.1. Les adjectifs subjectifs

« *Les mots subjectifs sont particulièrement nombreux dans la catégorie adjectivale* » (Maingueneau, 2009 : 119). On les répertorie, à la suite des travaux de Kerbrat Orecchioni, en quatre classes :

- Les adjectifs affectifs : Ils « *énoncent, en même temps qu'une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet* » (Orecchioni, 1980 : 84). Ces adjectifs sont sévèrement proscrits des discours qui prétendent à l'objectivité. Leur valeur affective peut être inhérente ou solidaire d'un signifiant prosodique, typographique ou syntaxique²⁹⁸ particulier.

- Les adjectifs évaluatifs non axiologiques : « *Cette classe comprend tous les adjectifs qui, sans énoncer de jugement de valeurs, ni d'engagement affectif du locuteur [...], impliquent une évaluation qualitative ou quantitative de l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent* » (*ibid.* : 85- 86). Leur emploi se fonde sur une norme interne à l'objet dénoté et sur une seconde norme spécifique du locuteur et c'est, justement, dans cette optique qu'ils sont considérés comme subjectifs. En contexte, un adjectif évaluatif non axiologique peut se colorer affectivement ou axiologiquement.

- Les adjectifs évaluatifs axiologiques : « *Les adjectifs évaluatifs axiologiques portent sur l'objet dénoté par le substantif qu'ils déterminent un jugement de valeur, positif ou négatif. Ils sont doublement subjectifs* ». Leur usage varie « *avec la nature particulière du sujet d'énonciation dont ils reflètent la compétence idéologique* » et ils manifestent de la part du locuteur « *une prise de position en faveur, ou à l'encontre, de l'objet dénoté* » (*ibid.* : 91).

- Les adjectifs axiologiques affectifs (axiologico-affectifs ou encore affectivo-axiologiques) : cette classe est créée par le chevauchement des termes affectifs et des termes axiologiques. « *Leurs caractéristiques énonciatives participent respectivement des éléments adjectivaux des deux précédentes classes* » (Sarfati, 1997 : 25). Ces termes énoncent des jugements de

²⁹⁸ « La pauvre maison d'une femme pauvre » : le second adjectif dénote un statut social et économique alors que l'antéposition du premier permet la connotation de l'expression d'apitoiement du locuteur (Orecchioni, 1980).

valeur et un engagement émotionnel du locuteur vis-à-vis de l'objet dénoté (Orecchioni, 1980 : 71).

1.2. Les verbes subjectifs

Les verbes subjectifs sont ceux qui impliquent un jugement évaluatif en posant le locuteur comme « source de l'évaluation ». Orecchioni distingue les verbes occasionnellement subjectifs des verbes intrinsèquement subjectifs. Selon elle, les premiers ne le sont que lorsqu'ils sont conjugués à la première personne. L'évaluation, dans les deux cas, est soit de type bon/mauvais soit de type vrai/faux/incertain. Pour l'évaluation de type bon/mauvais, Orecchioni distingue pour les verbes occasionnellement subjectifs les verbes de sentiment et les verbes locutoires et pour les verbes intrinsèquement subjectifs les verbes axiologiques. Pour l'évaluation de type vrai/faux/incertain, elle liste les verbes de perception et les verbes d'opinion pour les premiers et les verbes intrinsèquement modalisateurs qui incluent les verbes de jugement, les verbes locutoires et les verbes d'opinion pour les seconds. Examinons ces exemples :

[34]

- « Une analyse critique de la situation qui prévaut actuellement en Algérie [...] devrait, d'abord, pour être crédible, commencer par l'autocritique de ceux qui **prétendent** la faire, je **veux** parler des intellectuels en particulier ».

- « A cet égard, je **voudrais** rappeler un exemple qui illustrera, **me semble-t-il**, le propos qui précède ».

Le verbe *prétendre* est un verbe locutoire intrinsèquement subjectif. A travers cet emploi, l'énonciateur prend implicitement position sur la véracité/fausseté du contenu énoncé (ils prétendent analyser la situation —> (c'est vrai / c'est faux / c'est discutable)). De ce fait, il peut être considéré, selon Kerbrat- Orecchioni (1980 : 110), comme un modalisateur intrinsèque.

D'autre part, le verbe *vouloir* à la première personne du singulier (*veux* et *voudrais*) dénote un comportement verbal de l'énonciateur (*je veux parler et je voudrais rappeler*). Dans ces deux emplois, il fonctionne comme un verbe locutoire occasionnellement subjectif (*ibid.* : 103). Le verbe *sembler* dans *me semble-t-il* induit une subjectivité perceptive. Il s'agit, selon le classement de Kerbrat-Orecchioni (*ibid.* : 104-105) d'un verbe de perception occasionnellement subjectif.

[33]

- « Comme d'habitude, au lieu d'affronter le problème, on **ruse** avec lui, on le **contourne**, on le **repousse** à l'année suivante ».

Dans cette séquence, les verbes *ruser*, *contourner* et *repousser* sont intrinsèquement axiologiques. Ils impliquent une évaluation négative ayant pour source l'énonciateur.

[36]

- « Alors là, je m'**étonne** : ou M.Merbah émet une contre-vérité (c'est-à-dire, moins élégamment : un mensonge), ou M. Merbah n'était pas au courant des activités de M. Belkaïd, son ministre de l'Intérieur [...] ».

Le verbe s'étonner à la première personne du singulier indique la surprise qu'éprouve l'énonciateur face au discours de Merbah. Il s'agit d'un verbe de sentiment occasionnellement subjectif.

1.3. Les adverbes modalisateurs d'énoncés

« *Les adverbes modalisateurs d'énoncés [...] précisent le degré d'adhésion du locuteur au contenu énoncé (peut-être, sûrement, décidément, vraisemblablement etc.), permettant, à travers cette phraséologie spécifique, l'expression du certain, du possible, du probable, etc.* » (Sarfati, 1997 : 26).

Ils sont évaluatifs sur l'axe d'opposition vrai/faux/incertain. Notons surtout que la modalisation n'est pas le propre des adverbes mais qu'elle se manifeste à travers plusieurs procédés signifiants.

1.4. Les substantifs subjectifs

Selon Sarfati (*ibid.*), la subjectivité résulte, pour les substantifs, d'une interférence constante entre la dénotation et la connotation des termes. Sarfati distingue, entre autres, les substantifs axiologisés par suffixation sur la base d'autres substantifs, les substantifs de même champ lexical qui marquent une gradation dans le registre axiologique et les substantifs qui tirent leur morphologie et leur sens de noms propres.

Considérant que la plupart des substantifs affectifs et évaluatifs sont dérivés de verbes ou d'adjectifs, Orecchioni (1980) opère le choix de renvoyer leur analyse à celle des verbes et des adjectifs. Pour les unités intrinsèquement substantives, elle explique que les subjectives

font intervenir un jugement évaluatif, d'appréciation ou de dépréciation, porté sur le dénoté par le sujet d'énonciation.

Dans cet exemple de notre corpus, « Cet article de loi a, néanmoins, une utilité : confirmer une fois de plus la **nullité** tous azimuts de notre instance parlementaire. Ce qui n'est pas, en soi, une grande découverte » [11], le substantif *nullité*, dérivé de l'adjectif *nul*, est un évaluatif axiologique dont la valeur négative est accentuée par la locution adjectivale *tous azimuts*. Le syntagme *nullité tous azimuts* fonctionne comme un superlatif évaluatif.

Dans le syntagme *les positions des jusqu'au-boutistes et des va-t-en-guerre*²⁹⁹, les deux substantifs, le premier dérivé de l'adverbe *jusqu'au bout* et le second formé du verbe *aller* à l'impératif, du pronom *en*, du nom *guerre* et du *t* euphonique, sont évaluatifs axiologiques et indiquent un jugement négatif.

2. La subjectivité linguistique

Plutôt que de nous attarder au recensement et au classement des subjectivèmes en tant qu'unités, nous avons choisi de procéder à l'inventaire des types d'intervention conformément à la typologie établie par Orecchioni en considérant les subjectivèmes dans leurs contextes verbaux immédiats comme éléments pris dans une dynamique discursive. Ainsi, répertorier ces unités linguistiques nous permet de déceler différents types d'intervention « subjective » dans l'énoncé du sujet d'énonciation.

Cependant, confrontée au corpus qui foisonne de subjectivèmes, nous avons constaté des enchevêtrements et des superpositions de formes d'intervention de l'énonciateur. Ainsi citer tel extrait sous le volet de tel type d'intervention et non sous celui d'un autre sera mis sur le compte de l'appréciation que nous nous faisons du type d'intervention le plus dominant et donc de notre propre subjectivité.

2.1. L'intervention de type affectif

Sont affectives les expressions qui montrent que le sujet d'énonciation est émotionnellement impliqué dans le contenu de son énoncé et qui permettent d'atteindre par ricochet le récepteur en favorisant son adhésion à l'analyse et à l'interprétation proposées des faits considérés. Dans cet exemple, extrait de notre corpus, (« j'ai pris connaissance avec **la**

²⁹⁹ La chronique « Hurler de colère » [45].

plus extrême surprise de la déclaration [...] »), le terme affectif *surprise* énonce une réaction affective et montre l'implication émotionnelle de l'énonciateur. L'évaluatif *la plus extrême* fonctionne comme un superlatif et montre l'intensité de la réaction.

[33]

- « Il est **difficile** de ne pas être **surpris** quand on voit, sur les chaînes de télévision françaises reçues en Algérie, les intégristes islamistes se prévaloir de la laïcité républicaine pour défendre leur droit de porter le foulard islamique dans les écoles de l'Hexagone ».

Même avec une tournure impersonnelle, les adjectifs « *difficile* » et « *surpris* » expriment l'implication émotionnelle du locuteur-scripteur. L'emploi du pronom *on* inclusif reconforte cette interprétation.

[31]

- « M. Brahimi vient de révéler à l'Algérie **médusée** que le montant des pots de vin touchés par les fonctionnaires de l'État algérien pour la signature de contrats avec des firmes étrangères avoisine les vingt-six milliards de dollars ».

- « Une dernière remarque sur cette affaire **assez écœurante** : il est difficile, pour les Algériens, d'admettre que les autres hauts personnages de l'État, présents ou passés, n'aient pas été au courant ».

- « Cette « libéralité », comparée avec l'austérité qui régit les salaires des autres corps de métier de l'État, le gouvernement de M. Hamrouche l'a expliquée d'une manière encore **plus sidérante** ».

Les termes **médusée**, **assez écœurante** et **plus sidérante** sont des axiologiques affectifs. Ils indiquent, au même temps qu'une évaluation négative, l'implication émotionnelle de l'énonciateur. Nous précisons, toutefois, que le premier terme prédique au sujet d'autres actants de l'énoncé à savoir tous les Algériens auxquels le nom *l'Algérie* renvoie, des actants qui incluent l'énonciateur lui-même.

La tournure attributive *il est difficile, pour les Algériens, d'admettre [...]* indique une subjectivité modalisatrice. L'énonciateur exprime des réserves quant au contenu asserté et, par là même, une certitude (les Algériens pensent que les autres hauts fonctionnaires de l'État étaient tous au courant). L'emploi du mode subjonctif et de la négation versent, également, au compte de cette subjectivité.

L'opposition des termes *libéralité* et *austérité* relève, quant à elle, de la subjectivité interprétative.

[37]

- « J'ai lu **avec intérêt**, mais non sans une **certaine irritation**, deux interviews ».

Les termes affectifs *intérêt* et *irritation* énoncent des réactions affectives de l'énonciateur-scripteur.

- Je **souhaite** donc bien du courage à M. Hamrouche face à la **grogne** qui gagne rapidement l'ensemble des universités du pays devant cet état de fait plutôt **renversant** ! Mais peut-être que le gouvernement de notre pays n'a pas besoin de la science et des scientifiques, des universités et des universitaires ?

Dans cet extrait, le verbe de sentiment *souhaiter* est à la fois affectif et axiologique. Avec les évaluatifs *grogne* et *renversant*, il exprime une évaluation négative³⁰⁰ et donc la désapprobation de l'énonciateur (l'augmentation des salaires des magistrats). L'évaluatif *rapidement* fonctionne comme un superlatif qui montre l'intensité avec laquelle cette évaluation négative se formule (la grogne gagne **rapidement** les universités).

L'adverbe *peut-être* modalise l'énoncé et le marque comme subjectif. Par ce marqueur d'approximation, l'énonciateur exprime en apparence de l'incertitude (*peut-être que le gouvernement de notre pays n'a pas besoin de la science et des scientifiques, des universités et des universitaires ?*). Or, la question lancée à la cantonade n'a rien d'innocent. L'énonciateur exprime un jugement de valeur dévalorisant et donc une subjectivité axiologique en interpellant l'énonciataire dans le but de réussir son entreprise persuasive. La subjectivité axiologique s'insère ainsi dans une dynamique intersubjective explicite.

[43]

- « Nous **espérons** créer un petit mouvement de **sympathie** envers ceux qui avaient été **broyés** par l'appareil **répressif** des forces **dites** de sécurité ».

Broyés fonctionne comme un terme affectif qui prédique sur un actant de l'énoncé (les victimes) et implique une intervention de type interprétatif de la part de l'énonciateur. L'emploi du verbe *espérer* et du substantif *sympathie* démontre l'implication émotionnelle de l'énonciateur qui marque une évaluation négative des forces de sécurité à travers l'évaluatif axiologique *répressif*. L'énonciateur-scripteur conteste surtout l'attitude de ces

³⁰⁰ Par cet emploi, le verbe *souhaiter* a une valeur ironique.

forces par l'emploi de l'adjectif *dites* qui prend une coloration modale. L'énonciateur se démarque de ceux qui disent *forces de l'ordre* et exprime ses doutes.

[45]

- quand j'entends, à **m'étouffer d'amertume**, ces intellectuels algériens payés pour réfléchir, pour aider notre peuple – **si désespéré** devant le **malheur** qui est **imposé** au peuple irakien – à tenter de comprendre les tenants et aboutissants de cette **tragédie** de façon à trouver les solutions les plus lucides et les plus adaptées au sauvetage ...

Cet extrait est triplement marqué. D'abord les expressions *à m'étouffer d'amertume*, *si désespéré devant le malheur*, *de cette tragédie* indiquent que le sujet d'énonciation est émotionnellement impliqué. L'énonciateur se départit de l'attitude objective dans le but de marquer le récepteur, d'atteindre son affect et par-là son adhésion. Pour se faire, il se désigne par les déictiques de la première personne *je* et *me*. Ensuite, le terme *imposé* indique à la fois le jugement de valeur négatif et l'implication émotionnelle : l'énonciateur condamne, se range du côté des Irakiens piégés dans cette guerre et s'apitoie sur leur sort. *Imposé* est un axiologique affectif qui indique une intervention de type axiologique et s'imbrique parfaitement dans l'intervention de type affectif.

En outre, sur le plan de l'intervention de type interprétatif, l'énonciateur oppose les termes *désespéré* et *imposé* (le désespoir du peuple algérien et le malheur imposé au peuple irakien). Relèvent aussi de la subjectivité interprétative les expressions *payés pour réfléchir* et *pour aider notre peuple* [...] *à tenter de comprendre les tenants et aboutissants de cette tragédie de façon à trouver les solutions* par lesquelles l'énonciateur adopte une posture analytique vis-à-vis de l'objet référentiel et oriente l'énonciataire dans le sens d'une mise en cause en débordant l'objet dénoté. Nous précisons aussi que les évaluatifs superlatifs *les plus lucides* et *les plus adaptées* sont positifs mais leur charge axiologique est dominée par l'intervention de type interprétatif.

- quand j'entends, donc, tout ceci, je vois la nuit tomber devant nos yeux. Et dans cette nuit, je découvre qu'il y a une seule partie que je n'ai pas entendu : le peuple irakien, oui, le peuple irakien, **si éreinté** après **huit longues années de guerre terrifiante** contre l'Iran et qu'on a jeté dans une nouvelle guerre, certainement plus **horrible** que la précédente.

Comme dans le cas précédent, dans cet extrait où l'énonciateur se départit d'emblée de l'attitude objective par l'emploi des pronoms personnels de la première personne, nous décelons différents types d'intervention :

D'abord, est affective l'expression *si éreinté* qui indique que l'énonciateur est émotionnellement impliqué. Il exprime de la compassion. Par ailleurs, l'expression a aussi une fonction conative. En affectivisant de la sorte son énoncé, l'énonciateur espère atteindre son allocataire.

L'expression *huit longues années de guerre terrifiante* et le terme *horrible* sont des axiologiques affectifs qui indiquent le parti pris de l'énonciateur contre la guerre et son implication émotionnelle. Les termes *terrifiante* et *horrible* sont des axiologiques affectifs ; *huit* et *longues*, des évaluatifs non axiologiques et *guerre* un terme objectif subjectivement coloré.

Le verbe de perception *voir* indique une intervention de type évaluatif. Dans *Je vois la nuit tomber*, le terme *nuit* est subjectivement coloré et connote la guerre. Par cette construction, l'énonciateur émet un jugement de valeur négatif et s'élève contre la guerre en exprimant une subjectivité axiologique.

En outre, l'expression *le peuple irakien, si éreinté après huit longues années de guerre terrifiante contre l'Iran et qu'on a jeté dans une nouvelle guerre* met en opposition deux guerres (la guerre du Golfe à la guerre Iran-Irak) et deux prédicats (être éreinté à se retrouver piégé). Elle indique une intervention de type interprétatif. Dans cette subjectivité interprétative vient s'imbriquer une subjectivité modalisatrice. En effet, l'énonciateur appuie son interprétation et partage le degré avec lequel il évalue son propos *une nouvelle guerre, certainement plus horrible que la précédente*. Cet emploi lui permet d'exprimer avec force son point de vue (l'énonciateur en est certain), indique une subjectivité modalisatrice et débouche sur l'axiologique³⁰¹ (il est certain que cette guerre est plus horrible que la guerre contre l'Iran). Ainsi cet énoncé illustre le chevauchement de trois types d'intervention de l'énonciateur.

2.2. L'intervention de type interprétatif

On parle d'intervention de type interprétatif à chaque fois que l'énoncé dépasse le strict donné perceptif. « Le secrétaire général du FLN (aussi enthousiasmant que la lecture de l'annuaire téléphonique, un soir de vacances d'été au bord de la mer...) répondait à une

³⁰¹ « [...] la modalisation, on le voit, débouche souvent sur l'axiologique » (Orecchioni, 1980 : 130).

question [...] »³⁰² : dans cet exemple tiré de notre corpus, l'énonciateur s'adonne à un commentaire sur l'attitude de l'actant en dépassant le strict donné perceptif.

Sur le plan linguistique³⁰³, l'intervention de type interprétatif se manifeste, selon Orecchioni, sur le plan de la dénomination lexicale qui implique de la part du sujet d'énonciation une véritable option analytique dans la mesure où même les dénominations objectives sont subjectives puisqu'il existe toujours plusieurs unités lexicales pour dénommer un même objet référentiel. Ainsi, sont interprétatifs les évaluatifs non axiologiques, les termes psychologiques et affectifs, les dénominations généralisantes, les dénominations particularisantes et les dénominations « partiales ». Cette forme de subjectivité, « *dont les lieux d'inscription sont extrêmement divers, [...] tend à absorber la quasi-totalité du matériel lexical et syntaxique* » (Orecchioni, 1980 : 131). Relèvent aussi de la subjectivité interprétative les expressions imagées et l'établissement de systèmes d'opposition entre termes, expressions et prédicats (*ibid.* : 128-129).

[33]

- « Il est difficile de ne pas être surpris quand on voit, sur les chaînes de télévision françaises reçues en Algérie, les **intégristes islamistes** se prévaloir de la laïcité républicaine pour défendre leur droit de porter le foulard islamique dans les écoles de **l'Hexagone** ».
- « Les universités ont préféré faire le gros dos et n'ont pas appliqué en majeure partie cette décision inapplicable. Mais le problème est que cette démarche ne s'est pas faite clairement et au grand jour ».

Les dénominations *intégristes islamistes*³⁰⁴, *foulard islamique* et *l'Hexagone* sont subjectives. Leur choix indique une subjectivité interprétative car à ces termes s'opposent d'autres relativement³⁰⁵ plus objectifs tels que *musulmans français (ou musulmans installés en France)*, *le voile*³⁰⁶ *islamique* et *la France*. En outre, l'opposition des prédicats *se prévaloir de la laïcité républicaine* et *défendre le droit de porter le foulard islamique* indique une posture analytique, et subséquentement, une intervention sur le plan interprétatif de faits qui ne sont pas donnés comme associés au niveau référentiel. Relève aussi de la subjectivité

³⁰² [8].

³⁰³ Ce type d'intervention peut également se manifester sur d'autres plans (extralinguistique et intralinguistique). Nous avons relevé précédemment des cas d'intervention de type interprétatif sur le plan de la hiérarchisation des unités informationnelles.

³⁰⁴ L'expression prête aussi à une interprétation axiologique.

³⁰⁵ Relativement parce que l'opposition objectif subjectif n'est pas dichotomique mais graduelle.

³⁰⁶ Le terme *voile* est plus objectif dans la mesure où il a une connotation religieuse. Avec différents statuts, il est commun aux trois religions monothéistes.

interprétative, le recours à l'expression *faire le gros dos* qui indique une attitude résignée mais en dépassant le strict donné perceptif. Dans ce cas, la valeur de vérité reste, selon Orecchioni (1980 : 138), hypothétique.

[34]

- « Une analyse critique de la situation qui prévaut actuellement en Algérie et des risques que fait courir **le mouvement intégriste** à notre société devrait d'abord, pour être crédible, commencer par l'autocritique de ceux qui prétendent la faire ».

- « D'autres, en particulier **les tenants du fascisme religieux**, n'ont pas eu la même **pusillanimité** ou, disons-le crûment, le même manque de courage ».

Les dénominations *le mouvement intégriste*, *les tenants du fascisme religieux* et *la pusillanimité* sont interprétatives dans la mesure où elles impliquent de la part de l'énonciateur une option analytique et s'opposent à d'autres dénominations plus objectives. D'autre part, les termes *intégriste* et *fascisme* sont péjoratifs. Ils indiquent une évaluation négative et une prise de position de la part de l'énonciateur qui exprime ainsi une subjectivité axiologique.

Le verbe locutoire *dire* au mode impératif et l'adverbe de manière *crûment* indiquent une évaluation modalisatrice portée par l'énonciateur qui affirme avec force le contenu asserté. Cette subjectivité modalisatrice vient se superposer à l'intervention de type interprétatif tout en acquérant une dimension intersubjective par l'emploi de la première personne du pluriel, emploi par lequel l'énonciateur essaie d'impliquer l'énonciataire.

- Cette relative absence du discours démocratique, indépendant des partis politiques, discours producteur de nouvelles normes de réflexion détachées des compromissions et de la lâcheté, cette désertion en pratique par la majorité des travailleurs intellectuels du champ de la confrontation des idées, avec tout ce que cela implique parfois en Algérie de risques physiques, fait porter à notre intelligentsia une part importante de responsabilité dans la détérioration du climat socio-politique de notre pays.

Dans cet extrait, foisonnent les dénominations subjectives (mots et périphrases) qui traduisent de véritables options analytiques de la part de l'énonciateur-scripteur qui exprime ainsi une subjectivité interprétative :

- D'abord, le discours démocratique est désigné comme étant le discours *indépendant des partis politiques*, un *discours producteur de nouvelles normes de réflexions détachées des compromissions et de la lâcheté*.

- Ensuite, désigner les intellectuels par les *travailleurs intellectuels du champ de la confrontation des idées* et par l'*intelligentsia*³⁰⁷ oriente vers une direction analytique l'objet référentiel qui sera principalement perçu à travers son rôle social : ce sont des travailleurs et des militants. La première désignation prédique explicitement sur l'objet dénoté alors que la seconde le fait implicitement.

Cette subjectivité interprétative s'emboîte dans une intervention de type axiologique à travers laquelle l'énonciateur-scripteur évalue négativement le rôle joué par les intellectuels algériens : Cette *relative absence*, cette *désertion*, une *part importante de responsabilité* dans la *détérioration* du climat socio-politique.

[41]

- « Elle atteint le **trottoir salvateur** et abandonne la main de son **petit guide**. Toujours **aussi silencieusement triomphale**, elle accélère le pas tandis que l'enfant **trottine allègrement** à ses côtés ».

Dans ce passage descriptif, l'énonciateur s'adonne à deux interprétations subjectives qui débordent le donné perceptif. En effet, il emploie les termes psychologiques *salvateur* et *trionphale* qui prédisent sur des actants de l'énoncé (le trottoir et la femme) sans chercher à atténuer leurs valeurs subjectives. L'emploi des adverbes d'intensité *aussi* et de manière *silencieusement* dans la seconde expression le montre bien.

Sont, aussi, subjectives les expressions *son petit guide* et *trotter allègrement* qui s'oppose à des expressions plus objectives telles que *son accompagnateur* et *marcher* ou *avancer rapidement*. Au même temps qu'elles indiquent une intervention de type interprétatif, ces expressions impliquent une norme d'évaluation subjective.

[43]

- « Pour résoudre la tragédie du chômage, construire des usines modernes, des logements par centaines de milliers, **sortir l'enseignement du caniveau où il baigne** actuellement [...] ».

Si *tragédie du chômage* peut fonctionner comme un évaluatif axiologique négatif, *sortir l'enseignement du caniveau où il baigne actuellement* est une expression imagée qui relève de la subjectivité interprétative. L'énonciateur interprète la situation de l'enseignement en dépassant les limites perceptives dans un sens de dramatisation (l'enseignement est au

³⁰⁷ L'*intelligentsia* désignait à l'origine l'avant-garde intellectuelle qui militait pour des réformes sociopolitiques.

plus bas niveau comparé à ce qui traîne dans les eaux usées). Cette interprétation débouche sur l'axiologique : l'énonciateur évalue négativement la situation de l'enseignement.

- « Quelle habileté, en effet ! Passant sans gros dommages à travers la tempête d'octobre 88, courbant l'échine ici, flattant là, « *beni-ouiouissant* » ailleurs, vous en êtes arrivés aujourd'hui [...] à pouvoir regarder dans les yeux les jeunes chômeurs de ce pays ».

Dans cet extrait, l'intervention de type interprétatif de l'énonciateur se manifeste sur différents plans :

- Sur le plan de la dénomination, la périphrase *la tempête d'octobre 88* classe l'objet référentiel en prédisant explicitement son caractère violent.
- L'expression imagée *courbant l'échine* interprète l'attitude des députés et pose l'énonciateur comme source évaluative.
- D'une part, le rapprochement des prédicats *passer à travers la tempête d'octobre*, *courber l'échine*, *flatter* et *beni-ouiouiser* et d'autre part, leur opposition au prédicat *regarder dans les yeux les jeunes chômeurs*.

L'énonciateur intervient aussi axiologiquement. *Habileté*, évaluatif négativement coloré, et *beni-ouiouissant* indiquent ce type d'intervention à travers une évaluation négative. Notons aussi que l'évaluatif *beni-ouiouissant* formé à partir du verbe axiologique *beni-ouiouiser* peut prétendre à une autre forme de subjectivité en tant que dérivation à partir du substantif *beni-ouioui*.

- « Las ! Dès que nous prononçons le mot « torture », le député, onctueusement aimable d'abord, se figeait, blêmait ».

La subjectivité interprétative se manifeste à travers l'opposition des prédicats *être aimable* et *se figer* et *blêmir*. En outre, le superlatif évaluatif *onctueusement aimable* indique une subjectivité axiologique et le marqueur de l'émotion³⁰⁸ *las*³⁰⁹ une subjectivité affective.

[44]

- « En somme, l'imprévu : **le vingtième siècle qui vole au secours du Moyen Âge !** ».

Par cette métaphore, l'énonciateur image la décadence en débordant le donné perceptif. Il s'agit d'une intervention de type interprétatif. Le terme affectif *imprévu* indique

³⁰⁸ Les marqueurs de l'émotion « peuvent avoir une portée argumentative lorsqu'ils sont formulés pour justifier une prise de position ou faire appel à l'empathie de l'interlocuteur ou du public » Ravazzolo (2013 : 10).

³⁰⁹ Vieilli. [Interjection plaintive] Synon. Hélas (Trésor de la langue française).

la surprise et l'implication émotionnelle de l'énonciateur en même temps qu'il encadre la métaphore. Les deux types d'intervention s'emboîtent.

[45]

- Quand j'entends chez nous ces hommes politiques, à la télévision ou ailleurs, appeler à l'embrassement du monde arabe, au **djihad des poitrines nues contre les missiles**, oubliant, par purs calculs électoralistes, que le véritable courage, actuellement, consiste à sauver l'Irak et le monde arabe avant que la blessure ne soit mortelle [...].

La subjectivité interprétative de l'énonciateur se manifeste sur plusieurs plans. D'abord, sans nommer objectivement à quoi appellent les hommes politiques, l'énonciateur l'interprète comme étant *l'embrassement du monde arabe, le djihad des poitrines nues contre les missiles* impliquant une norme d'évaluation subjective. Ensuite, l'opposition des prédicats *l'appel à la guerre* et *l'oubli de l'obligation de sauver l'Irak et le monde arabe* et de l'expression *djihad des poitrines nues* et du terme *missiles*. Notons, surtout, qu'en opposant les prédicats *l'appel à la guerre* et *l'oubli de l'obligation de sauver l'Irak et le monde arabe*, l'énonciateur use d'une métaphore humanisante par laquelle il compare l'Irak et le monde arabe à un blessé, ce qui relève aussi de l'intervention de type interprétatif.

2.3. La subjectivité modalisatrice

Elle se manifeste à travers des procédés signifiants qui indiquent le degré d'adhésion de l'énonciateur aux contenus énoncés. Orecchioni (1980 :118- 119) cite à titre d'exemples les tournures attributives du type « il est vrai (vraisemblable, douteux, certain, incontestable, etc.) que... », les verbes évaluatifs sur l'axe d'opposition vrai/faux/incertain et les adverbes qui leur font pendant.

[33]

- « **Il est difficile de ne pas être surpris** quand on voit, sur les chaînes de télévision françaises reçues en Algérie, les intégristes islamistes se prévaloir de la laïcité républicaine pour défendre leur droit de porter le foulard islamique dans les écoles de l'Hexagone ».

La tournure attributive *il est difficile de ne pas être surpris* indique que l'énoncé est pris en charge par un énonciateur individuel qui exprime sa surprise par rapport au contenu asserté en attestant, par là même, de sa véracité et de son authenticité. Il s'agit d'une subjectivité modalisatrice.

[34]

- « Une analyse critique de la situation qui prévaut actuellement en Algérie et des risques que fait courir le mouvement intégriste à notre société devrait d'abord, pour être crédible, commencer par l'autocritique de ceux qui **prétendent** la faire ».

Le verbe subjectif intrinsèquement modalisateur *prétendre* indique les réserves et le doute de l'énonciateur quant à la rigueur des personnes habilités à analyser la situation sociopolitique en Algérie, communément appelés intellectuels. L'énonciateur n'explicite pas ces réserves, il les suggère, les insinue sous forme de présupposé³¹⁰.

- « **Il est pour le moins surprenant** que plus d'une année après la fracture d'octobre 88 [...] rien de vraiment notable n'est apparu. L'on **peut même s'avancer jusqu'à affirmer** que, sur ce plan-là, la situation est à peu près ce qu'elle était « avant » ».

La tournure attributive *il est pour le moins surprenant* explicite le fait que l'énoncé est pris en charge par l'énonciateur qui tente d'atténuer son intervention par l'emploi de la locution adverbiale *pour le moins* et d'assurer, ainsi, l'authenticité de son assertion. L'expression verbale *pouvoir même s'avancer jusqu'à affirmer* vient confirmer cette lecture. Il s'agit d'une subjectivité modalisatrice qui débouche sur l'axiologique. L'emploi de l'adjectif affectif *surprenant* énonce l'implication émotionnelle du locuteur-scripteur.

- **Il faut** montrer à la jeunesse que l'avenir, la joie de vivre, le respect de l'autre, la tolérance, la connaissance, l'art, la solidarité sont les seules valeurs qui fondent un idéal de société, que l'exclusion de l'autre, l'intolérance religieuse, politique ou intellectuelle, le refus de l'art, de la critique sont la négation des valeurs qui font qu'une civilisation participe à la grande aventure, tout à la fois effrayante et merveilleuse, de l'humanité.

Il s'agit du mode d'assertion obligatif. La tournure impersonnelle *il faut* qui en plus de modaliser l'énoncé (le contenu est vrai et est pris en charge par l'énonciateur) exprime l'implication émotionnelle de l'énonciateur-scripteur et se charge d'une connotation axiologique puisque ce qu'il faut montrer présuppose le bien. L'évaluatif *grande* est axiologiquement coloré : l'aventure est grande parce que fondée sur les valeurs que défend l'énonciateur-scripteur qui, de surcroît, s'implique affectivement (*effrayante* et *merveilleuse*).

³¹⁰ Les intellectuels disent qu'ils analysent la situation sociopolitique. Pour l'énonciateur, ceci n'est pas vrai.

À ces formes d'intervention s'adjoint l'intervention de type interprétatif de l'énonciateur qui oppose les termes *le respect de l'autre, la tolérance, la connaissance, l'art, la solidarité* aux termes *l'exclusion de l'autre, l'intolérance religieuse, politique ou intellectuelle, le refus de l'art, de la critique* et les prédicats *qui fondent à sont la négation*.

[38]

- « Monsieur le maire de notre bonne ville d'Annaba éprouve la crainte, **semble-t-il**, de ne pas savoir se tenir devant une dame que de nombreux témoignages décrivent pourtant comme exemplaire dans le travail et d'excellente réputation ».

Le verbe évaluatif *sembler* indique une subjectivité modalisatrice. L'énonciateur recourt à ce modalisateur d'approximation pour renforcer l'objectivité de son propos et l'authentifier. Paradoxalement, *sembler* produit un effet d'objectivité³¹¹.

- « M. Mohamed El Fatah aurait eu du matériel d'impression à son domicile et il l'aurait utilisé pour publier des textes « subversifs » ».

Le conditionnel marque les réserves de l'énonciateur et son scepticisme par rapport aux faits rapportés. L'énonciateur n'adhère pas au contenu asserté et exprime une subjectivité modalisatrice.

[41]

- « Sa démarche est hésitante ; le voile noir très serré, cachant entièrement son visage, **semble beaucoup diminuer sa vision** ».

- « L'enfant est **peut-être** son fils ou son frère ».

- « Elle **paraît** glisser sur la chaussée, maintenant sûre d'elle-même, enfermée dans son monde de toile noire ».

Les verbes *sembler*, *paraître* et l'adverbe *peut-être* fonctionnent comme des modalisateurs d'approximation ou d'incertitude. Dans ces extraits descriptifs, ils explicitent, d'une part, le fait que l'énoncé est pris en charge par un énonciateur individuel marquant ainsi le discours comme subjectif et renforcent, d'autre part, l'objectivité. Comme l'explique Orecchioni (1980 : 144), avouer ses incertitudes c'est aller dans le sens de l'objectivation de son discours et c'est tout son récit qui s'en trouve authentifié.

³¹¹ « Or ces modalisateurs, en même temps qu'ils [...] marquent le discours comme subjectif, renforcent l'objectivité à laquelle il peut par ailleurs prétendre. Car avouer ses doutes, ses incertitudes [...] c'est faire preuve d'une telle honnêteté intellectuelle que c'est le récit dans son ensemble qui s'en trouve, singulièrement, authentifié » (Orecchioni, 1980 : 143-144).

En outre, les termes et les expressions *hésitante, très serré, cachant entièrement son visage* et *beaucoup diminuer sa vision* sont évaluatifs. Ils indiquent un jugement négatif et une prise de position contre cet habit religieux. L'énonciateur exprime une subjectivité axiologique.

L'expression *enfermée dans son monde de toile noire* déborde le strict donné perceptif et relève en cela de la subjectivité interprétative. Elle est aussi évaluative négative. Elle connote l'enfermement, l'étroitesse et l'obscurité. L'énonciateur exprime une subjectivité axiologique qui renvoie à une idéologie hostile à ce genre de manifestations relatives à la montée de l'islamisme.

- « Il ne nous **semble** pas que quelque chose de tangible **soit venu s'opposer** à cette déréliction de l'État dans certaines communes, au point que ces dernières **aient pu ressembler** à des espèces de « territoires libérés »³¹² ».

Dans cette séquence, le verbe *sembler* fonctionne comme un modalisateur d'approximation. Employé à la forme négative, il vient affirmer la non-réalisation de l'action exprimée par le prédicat *venir s'opposer à cette déréliction de l'État*. L'expression *déréliction de l'État* est évaluative négative. Le verbe *pouvoir* au mode subjonctif exprime le regret de l'énonciateur et indique une subjectivité modalisatrice qui débouche sur l'axiologique.

[43]

- « **Certes**, au cours des interminables réunions des organisations du parti unique, vous avez fini par acquérir un certain vocabulaire minimum en arabe classique ».

L'adverbe *certes* indique que l'énonciateur adhère au contenu asserté. Il s'agit d'une subjectivité modalisatrice.

- (**Que** le lecteur **ne croit**³¹³ **pas** que ces termes **soient exagérés** : le quotidien El Massa, journal du service public, que nous payons donc avec nos impôts, s'est servi des termes de « goumiers » et de « harkis »³¹⁴ pour décrire les opposants à la loi d'arabisation **musclée** votée récemment par l'Assemblée nationale).

Dans cet extrait, nous relevons trois types d'intervention de l'énonciateur-scripteur :

³¹² L'expression est évaluative mais la source d'évaluation n'est pas l'énonciateur d'où l'emploi des guillemets.

³¹³ Benmalek (2011 : 170).

³¹⁴ Les termes *goumiers* et *harkis* sont subjectifs mais, dans cet énoncé, la source évaluative n'est pas l'énonciateur.

- Par l'emploi du mode subjonctif, du verbe intrinsèquement modalisateur *croire*, de la négation et de l'évaluatif axiologique *exagéré*, l'énonciateur atteste de la véracité des contenus énoncés précédemment³¹⁵.
- Les deux apposés de l'objet référentiel précédemment dénommé, à savoir *journal du service public* et *que nous payons donc avec nos impôts*, indiquent une subjectivité interprétative.
- L'évaluatif axiologique *la loi d'arabisation musclée* indique une évaluation négative et manifeste la prise de position de l'énonciateur contre cette loi.

[44]

- Si tout le monde (ou à **peu près**) s'accorde à penser que l'arabisation est une tâche³¹⁶ historique, inéluctable et indispensable³¹⁷, **il faut** reconnaître que la manière dont on **veut forcer** le processus est **plus nocive** qu'autre chose : qui, **prétextant** l'amour, embrasse trop un bébé, finit par l'étouffer et le tuer !

Par l'emploi de la locution adverbiale à *peu près*, l'énonciateur partage la façon dont il évalue le propos qui suit en émettant des réserves. Employée entre parenthèses, la locution assume une fonction restrictive de l'affirmation généralisante *tout le monde* (en effet, l'énonciateur ne pense pas que tout le monde soit pour l'arabisation). Le mode obligatoire *il faut reconnaître* indique la véracité du contenu asserté, sa prise en charge par l'énonciateur et dénote la prise de position de ce dernier contre le processus d'arabisation. Les évaluatifs axiologiques *veut forcer* et *plus nocive* indiquent une évaluation négative. Cette intervention de type axiologique s'emboîte dans la modalisation. L'expression imagée à travers laquelle l'énonciateur compare le processus d'arabisation à l'étouffement par amour relève de la subjectivité interprétative. L'énonciateur essaie de gagner les allocutaires à sa cause. L'emploi de l'évaluatif négatif *prétexter* indique une subjectivité axiologique et révèle un second cas d'emboîtement de l'axiologique dans la modalisation.

2.4. La subjectivité axiologique

Les évaluatifs axiologiques se répartissent sur différentes parties du discours (verbe, adjectif, substantif, adverbe). Plutôt que de les recenser, il s'agit pour nous, dans cette section, de déceler les évaluations positives ou négatives qu'ils charrient et le degré d'intensité avec lequel elles se formulent. Ces évaluations reflètent la compétence idéologique de

³¹⁵ « [...] ce que vous pensez être la réciproque de votre théorème : « Ceux qui ne sont pas capables de s'exprimer en arabe classique, ceux là sont des harkis, des anti-patriotes, des vendus à la France, des traîtres... et il est normal qu'ils ne nous aiment pas ! » ».

³¹⁶ Il s'agit plutôt de tâche.

³¹⁷ Les termes *historique*, *inéluctable* et *indispensable* sont des évaluatifs axiologiques mais la source de l'évaluation n'est pas l'énonciateur.

l'énonciateur. Pour les identifier, il faut non seulement tenir compte du contexte verbal mais aussi de « ce que l'on croit savoir de l'idéologie » de celui-ci.

[33]

- « De toutes les solutions possibles, le gouvernement précédent avait choisi **la pire** ».

Pire est un substantif évaluatif négatif. Il indique une prise de position contre la solution prise par le gouvernement et, par là même, une subjectivité axiologique.

- « Les universités ont **préféré** faire le gros dos et n'ont pas appliqué en majeure partie cette décision **inapplicable**. Mais le **problème** est que cette démarche ne s'est pas faite **clairement** et **au grand jour** ».

Le verbe de jugement *préférer* est axiologique du point de vue de l'agent du procès (les universités) et véhicule un jugement évaluatif positif de l'ordre du bien. Il est modalisateur du point de vue de l'énonciateur qui n'admet le jugement évaluatif qu'en partie. Cette interprétation n'est rendue possible que par le truchement du contexte verbal.

En effet, d'une part, l'expression *faire le gros dos* implique une évaluation négative de l'énonciateur à propos d'un actant (les universités) alors que l'évaluatif *inapplicable* dans *n'ont pas appliqué [...] cette décision inapplicable* indique une autre évaluation négative à propos d'un second actant tout en allant dans le sens du jugement évaluatif du premier actant (les universités ont choisi de ne pas appliquer une décision inapplicable). Mais ce n'est pas pour autant que l'énonciateur approuve sa démarche. Il l'évalue négativement : le substantif évaluatif *problème* et les adverbes *clairement* et *au grand jour* indiquent une prise de position de l'énonciateur contre la démarche des universités. Notons que les adverbes *clairement* et *au grand jour* sont intrinsèquement positifs et qu'ils acquièrent du fait de la négation (ne s'est pas faite clairement et au grand jour) une coloration négative.

- Comme d'habitude, au lieu d'affronter le problème, on **ruse** avec lui, on le **contourne**, on le **repousse** à l'année suivante. Si, au moins, ce nouveau délai allait servir à rechercher des solutions « raisonnables », « concrètement » **applicables**, à proposer pour la rentrée prochaine ou à provoquer un **réel** débat dans la communauté universitaire et non pas ces **éternelles** et **absolument inutiles** assemblées générales où la passion **insultante** et le **verbiage creux** remplacent la raison et la recherche de l'intérêt bien compris de notre pays.

Les verbes *ruser*, *contourner* et *repousser* sont évaluatifs négatifs. Leur valeur axiologique est prise en charge par le locuteur-scripteur.

Les adjectifs *réel* et *éternelles* dans ce contexte verbal sont colorés axiologiquement. *Réel* est employé positivement et s'oppose à « *éternelles et absolument inutiles assemblées générales* ». « *Éternelles* » acquit sa charge axiologique de la coordination avec le syntagme « *absolument inutiles* » auquel il adjoint une valeur de durée. L'adverbe « *absolument* » montre le degré d'intensité du caractère inutile des assemblées.

Ces éléments (verbes, adjectifs et adverbe) expriment la prise de position explicite du locuteur-scripteur contre la circulaire ministérielle. Ils renvoient aussi au lieu idéologique depuis lequel il énonce. En effet, c'est le professeur universitaire des mathématiques qui se dresse contre ce projet d'arabisation.

[44]

- « Voilà un **bel** exemple de l'utilisation du progrès technologique, qui permet à certains de conquérir la lune [...] ».

Il s'agit, dans cet exemple, d'un évaluatif axiologique (*bel*). Le contexte verbal nous permet d'identifier une évaluation négative : le terme valorisant (*bel*) est employé pour exprimer un jugement de dévalorisation. L'énonciateur n'approuve pas, il dénonce avec ironie³¹⁸.

[34]

- Il est pour le moins surprenant que plus d'une année après **la fracture d'octobre 88**, alors que l'on aurait pu s'attendre à **une floraison de** publications, de pièces de théâtre, de livres et d'articles critiques, rien de vraiment notable n'est apparu. L'on peut même s'avancer jusqu'à affirmer que, sur ce plan-là, la situation est à peu près ce qu'elle était « avant ».

Dans cet extrait, l'énonciateur laisse transparaître différentes formes d'intervention. D'abord une subjectivité axiologique à travers une évaluation négative de la situation : « rien de notable n'est apparu [...] la situation est ...ce qu'elle était « avant » ». Ici, l'évaluatif positif *notable* est coloré négativement par l'emploi de la forme négative. Cette forme de subjectivité est accentuée par l'emploi du modalisateur d'intensité *vraiment* et de celui d'approximation *à peu près*.

D'autre part, les dénominations *la fracture d'octobre 88* et *une floraison de...* versent au compte de l'intervention de type interprétatif. Leur choix s'oppose à d'autres dénominations moins subjectives telles qu'événements *d'octobre*, *multiplication de*

³¹⁸ « [...] les axiologiques sont prédestinés à se voir utilisés ironiquement » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 77).

productions. Dans la première dénomination, *fracture* est un substantif axiologique affectif qui indique que l'interprétation qu'en a faite l'énonciateur a une dimension axiologico-affective. Dans la seconde, *floraison* est un substantif évaluatif positif dont l'emploi prête à une interprétation négative. En effet, l'emploi du conditionnel passé à valeur modale *aurait pu* a un effet de négation. L'énonciateur affirme la non-réalisation d'une hypothèse (aucune floraison de publications).

[37]

- [...] nous ne nous occuperons pas des sigles SM, DGPS, DGDS, etc., mais seulement de ce que ces quelques lettres d'alphabet ont pu signifier, globalement, de force **obscur** au service, surtout, des intérêts **étroits** de ceux qui nous dirigeaient, de puissance **injuste** au-dessus de la loi, « cœur même »³¹⁹ de l'État, ainsi que s'en **vantaient** certains de ses **sbires** auprès de détenus politiques au moment des événements d'octobre 1988.

Les évaluatifs *force obscure*, *intérêts étroits* et *puissance injuste* charrient une évaluation négative exprimant ainsi une subjectivité axiologique. La dénomination lexicale péjorative *sbires* et l'opposition des prédicats *se vanter d'être le cœur de l'État* et *être détenu politique* relèvent de la subjectivité interprétative. Ces deux formes de subjectivité renvoient au lieu idéologique depuis lequel l'énonciateur-scripteur énonce, celui du militant pour les droits de l'homme.

[39]

- La rupture totale avec l'ancien régime ne se fera que si cette nation regarde droit dans les yeux cette **épouvantable chose** qu'est la S.M. (et ses avatars, la DGPS par exemple...) avec son **cortège de pourriture, de larmes, d'assassinats et de torture**. Nous ne pourrons pas faire l'économie de ce déballage si nous voulons mûrir, passer du stade de peuple esclave à celui de peuple responsable de sa destinée.

Dans cet énoncé, il s'agit du mode d'assertion hypothétique. L'énonciateur formule la condition de satisfaction du fait asserté (la rupture avec l'ancien régime). D'abord, il pose la condition nécessaire (regarder droit dans les yeux la S.M.). Pour souligner l'importance de la condition, l'énonciateur la reprend, la reformule comme un fait prioritaire (ne pas pouvoir faire l'économie de ce déballage) nécessaire à la satisfaction d'un second fait (mûrir et passer au stade de peuple responsable de sa destinée). Les deux assertions hypothétiques s'emboîtent selon le schéma suivant :

Si la nation regarde droit dans les yeux la S.M. —→ La rupture se fera avec l'ancien régime.

³¹⁹ L'expression est subjective mais elle prédique au sujet d'un autre actant de l'énoncé (les agents des services de renseignement).

Si nous voulons mûrir et passer au stade de peuple responsable. —→ Nous devons regarder droit dans les yeux la S.M. (Nous ne pourrions pas faire l'économie de ce déballage).

L'emploi du futur indique la subjectivité modalisatrice de l'énonciateur qui tout en mettant en avant le caractère hypothétique de l'avenir exprime la possibilité de réalisation du fait asserté (l'hypothèse est réalisable).

L'énonciateur intervient aussi sur le plan interprétatif à travers la métaphore humanisante (cette nation regarde droit dans les yeux cette épouvantable chose qu'est la S.M. [...]) et à travers l'opposition des expressions *stade de peuple esclave* et *celui de peuple responsable de sa destinée*.

Les termes et expressions *épouvantable chose ; son cortège de pourriture, de larmes, d'assassinat et de torture* et *peuple esclave* indiquent une subjectivité axiologico-affective. L'énonciateur, émotionnellement impliqué, évalue négativement les services de sécurité laissant paraître son idéologie de militant pour les droits de l'homme.

[41]

- [...] Elle suffit pourtant à constater qu'un **très long chemin, semé d'embûches** et de **beaucoup de retours en arrière**, reste encore à parcourir dans le domaine des droits de l'homme et de l'État de droit. Aucune déclaration **trionphaliste** ne changera cette **amère réalité**.

L'emploi de l'expression *chemin semé d'embûches* relève de la subjectivité interprétative mais ainsi construite, l'expression indique aussi une évaluation négative. Coordonnée avec le syntagme *de beaucoup de retours en arrière* et accentuée par l'emploi de l'évaluatif superlatif *très long*, l'expression indique une évaluation négative de la situation des droits de l'homme.

L'adjectif *amère*, axiologique affectif, réitère le jugement et indique que l'énonciateur s'en trouve émotionnellement impliqué. Le terme intrinsèquement³²⁰ subjectif *trionphaliste* indique une subjectivité axiologique. L'opposition des expressions *aucune déclaration triomphaliste* et *cette amère réalité* indique une intervention de type interprétatif.

[10]

- Une partie du personnel qui a servi à organiser la **gabegie** nationale est encore au pouvoir et **entend** le rester. Le **malaise profond** que vit notre peuple à l'heure actuelle peut s'expliquer partiellement par cette **situation extrêmement désagréable à vivre** sur

³²⁰ Triomphaliste de triomphalisme, substantif axiologisé par suffixation (isme) sur la base de l'adjectif (trionphal).

le plan psychologique et moral. Notre peuple admet en effet **très mal** que ceux qui étaient, avant 1988, les fossoyeurs de la démocratie s'adaptent aussi facilement à l'air du temps et deviennent, sans perdre au fond aucun de leurs privilèges, les plus ardents laudateurs de cette même démocratie.

Sur le plan de la dénomination, *gabegie* est un terme subjectif qui indique une intervention de type interprétatif. À ce terme s'oppose d'autres termes et expressions plus objectifs (désordre, mauvaise gestion...). Est également interprétative, l'expression *entend le rester* qui indique une option analytique qui dépasse le donné strictement perceptif.

L'expression imagée humanisante *les fossoyeurs de la démocratie* est subjective interprétative. Son opposition à l'expression *les plus ardents laudateurs de cette même démocratie* relève aussi de la subjectivité interprétative de l'énonciateur.

Les expressions *malaise profond* et situation *extrêmement désagréable à vivre* indiquent à la fois une intervention de type évaluatif et une implication émotionnelle. L'énonciateur émet un jugement négatif à propos d'un état de fait tout en affectivisant son énoncé. Il ne cherche aucunement à neutraliser la charge subjective et recourt même à des superlatifs, l'adjectif *profond* et l'adverbe *extrêmement*.

Le verbe de jugement *admettre* est axiologique du point de vue de l'agent du procès (notre peuple) et modalisateur du point de vue de l'énonciateur qui partage le même jugement et admet pour de vrai la proposition (ceux qui combattaient la démocratie, s'en réclament aujourd'hui et s'en félicitent). Théoriquement, ce type d'emploi permet à l'énonciateur de prendre position sans s'avouer ouvertement comme la source du jugement évaluatif. Or, nous constatons que, conjointement à ces deux types d'intervention, l'énonciateur assume une énonciation subjectivée et exprime une intervention de type interprétatif à travers la formulation de la proposition, voir *supra*, et une intervention déictique par l'emploi de l'adjectif possessif *notre*.

- « L'Algérie, notre **beau** pays, donne parfois d'elle-même une **bien piètre** image ».

L'axiologique *beau* implique une évaluation positive alors que l'axiologique superlatif *bien piètre* apporte une appréciation négative. Cependant, dans les deux cas, l'axiologique débouche sur l'affectif. L'énonciateur est émotionnellement impliqué. Il exprime son amour pour le pays et sa déception.

3. Récapitulation et commentaires

L'analyse nous confirme notre postulat de départ, à savoir « l'impossibilité de l'objectivité linguistique »³²¹, et nous révèle l'étendue et le déploiement de l'expression de la subjectivité de l'énonciateur sur le plan linguistique. L'énonciateur intervient sur plusieurs plans et produit des énoncés subjectifs, des énoncés subjectivisés et des énoncés subjectifs objectivisés.

Nous constatons que le type d'intervention le plus dominant est le surgissement interprétatif à travers lequel l'énonciateur s'adonne à des interprétations subjectives qui débordent le strict donné perceptif et à des mises en opposition. Pour ce faire, il recourt à des termes subjectifs, à des expressions « explicitement » subjectives (dans ce titre, « L'intégrisme ou la tentation de la régression »³²², l'énonciateur relie une dénomination subjective intrinsèquement péjorative (l'intégrisme) à une dénomination généralisante encore plus subjective (la tentation de la régression) qui indique une option analytique et une prise de position). L'énonciateur recourt aussi à des expressions imagées qui lui permettent d'instaurer une dimension intersubjective³²³ et qui contribue à la valeur esthétique du texte (par la métaphore « Quand les hyènes relèvent la tête »³²⁴, l'énonciateur entreprend de capter l'attention de son allocataire dès le titre).

Par rapport à l'intervention de type axiologique, nous constatons que les termes peuvent acquérir en contexte une valeur axiologique, les termes positifs peuvent se colorer négativement ou s'employer ironiquement, les jugements de valeurs charriés par l'emploi des axiologiques sont souvent accentués par des superlatifs et sont, parfois, solidaires d'une charge affective. L'intervention de type axiologique renvoie, dans notre corpus, à des lieux idéologiques qui permettent de dévoiler des facettes de l'énonciateur. Nous retrouvons le militantisme pour les droits de l'homme, l'engagement du professeur de l'enseignement supérieur, la défense de la laïcité (ou l'hostilité à l'islamisme) et le combat pour la liberté d'expression.

³²¹ Nous nous permettons cet emploi subjectif par commodité et par nécessité, mais il importe de préciser que ce postulat, qui nous a permis de formuler notre problématique et de fonder cette étude, est posé comme une vérité par Kerbrat Orecchioni (1980).

³²² [34].

³²³ Elles impliquent un effort interprétatif de la part de l'allocataire et contribuent à l'efficacité de l'entreprise persuasive.

³²⁴ [39].

Sur le plan de l'intervention modalisatrice, l'évaluation de la vérité ou de la fausseté des contenus assertés, entraîne l'énonciateur, dans certains cas, à s'impliquer axiologiquement et émotionnellement. Par le recours à des opérateurs d'approximation, cette même intervention lui permet de produire un « effet d'objectivité » et dès lors une énonciation subjective objectivée.

L'énonciateur exprime aussi une subjectivité affective et une implication émotionnelle à travers des termes affectifs et des termes évaluatifs affectifs. Il laisse transparaître de la compassion, de la tristesse, de la surprise, du dégoût et de la colère. Il va jusqu'à se départir de l'attitude objective en employant les pronoms de la première personne et s'investit dans un sens de subjectivisation de son discours en l'affectivisant ou en exploitant sa charge affective dans une dimension axiologique pour atteindre son énonciataire.

L'analyse nous révèle également des cas d'enchevêtrement des différents types d'intervention qui permettent l'exploitation argumentative du discours, participent des visées de crédibilité et de captation et contribuent à l'efficacité de l'entreprise persuasive.

Conclusion

L'analyse du surgissement de l'énonciateur-scripteur sur les plans interprétatif, évaluatif, affectif et modalisateur dévoile les possibilités que lui permet la combinaison des subjectivèmes. En effet, combinées, ces unités lexicales permettent d'exprimer une subjectivité explicite, une subjectivité implicite et d'instaurer une dimension intersubjective. Elles permettent aussi d'exprimer ironie et allusion et renvoient aux lieux idéologiques depuis lesquels le chroniqueur énonce.

Quatrième partie

L'altérité

Chapitre I

Le dialogisme généralisé

Introduction

L'analyse des traces linguistiques de la présence de l'énonciateur, dans son énoncé, nous a révélé la porosité des limites entre le niveau linguistique et l'intralinguistique³²⁵. En effet, en contexte, les unités sont loin d'avoir un fonctionnement autonome et « neutre ». Elles se colorent, s'adjoignent de nouveaux sens et véhiculent allusion ou ironie. Au même temps qu'elles indiquent l'intervention de l'énonciateur, elles dévoilent d'autres actes d'énonciation montrant que, dans son déploiement, le discours rencontre d'autres discours et battant en brèche l'hypothèse de son homogénéité : « *Le discours n'est donc pas seulement une entité homogène mais, au sens propre, une réalité « altérée »* » (Sarfati, 1997 : 50).

Pour mieux cerner les lieux les plus subtils d'inscription de l'énonciateur au sein de l'énoncé et ses rapports avec l'autre, nous nous proposons, à partir de ce chapitre, d'étudier les faits relevant de la dimension dialogique du langage selon les approches énonciatives du sens qui postulent que le sens des énoncés met en scène une interrelation abstraite de paroles et de points de vue émanant de différentes instances.

En effet, le dialogisme hérité des travaux de Bakhtine réfère aux relations qu'entretient tout énoncé, dans une dimension interdiscursive, avec des énoncés antérieurs usant des mêmes unités ou ayant le même objet et auxquels il réagit ou fait écho et, dans une dimension interlocutive, avec les énoncés annonçant des réponses possibles, imaginées ou attendues du destinataire³²⁶ de telle sorte que « *toute parole [est] traversée de discours antérieurs et de l'anticipation de sa réception* » (Vion, 2010 : 8).

Bres qui emploie la distinction interdiscursif/interpersonnel avant d'adopter le terme *interlocutif* affirme que Bakhtine n'a jamais employé les deux termes, aujourd'hui retenus par l'analyse du discours, pour référer aux deux dimensions du dialogisme (Bres & Nowakowska, 2009). D'après lui, Bakhtine parle de relation dialogique avec la parole d'autrui « *dans l'objet* » pour l'interdiscursif et « *dans la réponse anticipée de l'interlocuteur* » pour l'interlocutif.

Ainsi, aussi homogène qu'il soit en apparence, le discours émanant d'un seul locuteur est traversé « *par la présence de l'autre qui mine son unité de surface* » (Sarfati, 1997 : 50)

³²⁵ Lors du séminaire « Analyse du discours médiatique », tenu du 15 au 19 mai 2016 à l'université Alger 2, Nabila Bestandji a proposé pour l'analyse de la subjectivité intralinguistique l'étude du dialogisme, de la polyphonie et de l'implicite.

³²⁶ « *Se constituant dans l'atmosphère du « déjà dit », le discours est déterminé en même temps par la réplique non encore dite, mais sollicitée et déjà prévue* » (Bakhtine cité par Perrin, 2004 : 8).

: il « rencontre le discours d'autrui sur tous les chemins qui mènent vers son objet, et il ne peut pas ne pas entrer avec lui en interaction vive et intense » (Bakhtine cité par Sarfati, *ibid.*). Il est aussi « dirigé sur une réponse et ne peut échapper à l'influence profonde du discours-réplique prévu. [...] Se constituant dans l'atmosphère du « déjà-dit », le discours est déterminé en même temps par la réplique non encore dite, mais sollicitée et déjà prévue » (Bakhtine cité par Bres & Nowakowska, 2008 : 2).

1. Dialogisme et polyphonie

Selon Perrin (2004)³²⁷, il n'existe pas chez Bakhtine³²⁸ de distinction conceptuelle claire entre polyphonie et dialogisme. Employant les deux notions dans des écrits distincts rédigés à des époques différentes, le concept de polyphonie renvoie plutôt, chez lui, à une exploitation romanesque de ce qu'il conçoit comme le dialogisme du langage. En effet, travaillant sur l'œuvre de Dostoïevski³²⁹ où la voix du narrateur est souvent masquée par celles des personnages et « plus abstraitement par des points de vue idéologiques » (Perrin, 2004 : 2)³³⁰, Bakhtine applique le concept de polyphonie qui « subsume les différents aspects du dialogisme » au roman³³¹ en tant que genre affranchi de l'astreinte interlocutive qui implique pour la parole ordinaire explication, marquage, organisation et hiérarchisation.

En ce sens, Perrin (*ibid.* : 11-12) estime que le concept de polyphonie est moins contraignant puisque moins lié à l'idée de dialogue et signale, à cet effet, les positions de Ducrot qui « conçoit la polyphonie comme une architecture de voix simultanées associées aux phrases de la langue » et qui, selon ses termes, évite soigneusement la notion de dialogisme ; celle de Roulet pour qui « la notion de polyphonie s'applique notamment à la reformulation d'un discours objet ou d'un point de vue, indépendamment de toute reprise citative ou autre forme de modalisation autonymique » (*ibid.*) et celle de J. Authier-Revuz qui met l'accent sur la façon avec laquelle le discours présente des formes linguistiques dont

³²⁷ Pour cette référence, il s'agit, en effet, de deux articles : « La notion de polyphonie en linguistique et dans le champ des sciences du langage » et « Polyphonie et autres formes d'hétérogénéité énonciative : Bakhtine, Bally, Ducrot, etc. ».

³²⁸ Celui à qui on doit les concepts de dialogisme et de polyphonie, Mikhaïl Mikhaïlovitch Bakhtine (1895-1975) est un théoricien russe de la littérature et du langage. Il est surtout connu pour ses travaux sur le roman et sur la culture populaire (*Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics* en ligne).

³²⁹ Fiodor Mikhaïlovitch Dostoïevski (1821-1881) est un écrivain russe. L'auteur de *Crime et Châtiment* (1866), *Les Démons* (1871) et *Les frères Karamazov* (1880) est considéré comme l'un des plus grands romanciers russes.

³³⁰ « La notion de polyphonie en linguistique et dans le champ des sciences du langage ».

³³¹ Pour sa part, Vion (2010 : 2) affirme aussi que le terme de polyphonie n'est utilisé par Bakhtine que lors de l'analyse des romans de Dostoïevski.

il se compose comme émanant d'autres discours fondant ainsi son approche sur l'altérité énonciative des formes linguistiques.

Pour sa part, Laurence Rosier (2008 : 39) explique qu'« *En pratique, les marqueurs dialogiques et polyphoniques vont se superposer* » et que la différence réside dans le fait que :

la polyphonie se centre sur la mise en scène des différents points de vue et voix dans le discours, alors que le dialogisme s'appuie sur une conception interactive du discours : tout discours est une réponse à un discours, qu'il s'agisse d'une réponse in situ dans un dialogue ou, plus largement, d'une interaction avec les autres discours (*ibid.* : 40).

2. Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive

À partir du concept de dialogisme du cercle de Bakhtine qui fait de l'interaction avec le discours d'autrui la loi constitutive de tout discours et de la loi qui souligne, en psychanalyse lacanienne, « *le fait que toujours, sous nos mots, "d'autres mots" se disent ; que derrière la linéarité conforme à "l'émission par une seule voix" se fait entendre une "polyphonie"* » (Authier-Revuz, 1982 : 140-141), Authier-Revuz explique « l'hétérogénéité de la parole ». Selon elle, le sujet divisé ou clivé n'a pas de centre d'où émaneraient le sens et la parole et que l'illusion nécessaire d'un centre est la fonction du sujet qui, en effet du langage, n'est pas une entité extérieure au discours. Authier-Revuz précise aussi que l'autre non plus n'est pas une entité extérieure au discours mais une condition constitutive du discours d'un sujet parlant qui n'est pas la source première du discours. Cette double référence à des points de vue extérieurs à la linguistique fait que ce concept d'hétérogénéité constitutive ne soit pas opératoire dans le champ de la description linguistique.

Au contraire, relève du champ linguistique, d'après Authier-Revuz (*ibid.*) l'hétérogénéité montrée « *c'est-à-dire [...] la représentation qu'un discours donne en lui-même de son rapport à l'autre, de la place qu'il lui fait, explicitement, en désignant dans la chaîne, au moyen d'un ensemble de marques linguistiques des points d'hétérogénéité* » (citée par Moirand in Charaudeau & al. 2002 : 177). L'autre s'en trouve, ainsi, désigné à travers un mécanisme énonciatif comme objet du discours. Authier-Revuz précise surtout que cette forme d'hétérogénéité n'est pas le miroir, dans le discours, de l'hétérogénéité constitutive, qu'elle n'en est pas non plus indépendante mais qu'elle s'apparente à une forme de négociation du sujet parlant avec cette dernière.

Maingueneau (2009 : 71-72), quant à lui, distingue pour l'hétérogénéité montrée les formes marquées des formes non marquées. Selon lui, sont marquées les formes explicites qui sont signalées de façon univoque telles que le discours direct, indirect, les guillemets et les « *gloses qui indiquent une non-coïncidence de l'énonciateur avec ce qu'il dit* » et sont non marquées les formes « *identifiables sur la base d'indices textuels divers ou grâce à la culture du destinataire (discours indirect libre, allusions, ironie [...])* ».

Dans cette même logique, Vion (2010 : 8) adopte une autre terminologie et parle de dialogisme montré pour les formes marquées du dialogisme montré chez Maingueneau et de dialogisme affleurant pour les formes non marquées. Selon lui, « *le dialogisme est un principe général qui caractérise le langage alors que la polyphonie concerne les effets sur l'énoncé et le discours d'un dialogisme montré ou affleurant* ».

3. Dialogisme interdiscursif, dialogisme interlocutif et interaction verbale

Dans leur chapitre « "J'exagère ?..." Du dialogisme interlocutif » de l'ouvrage collectif *L'énonciation dans tous ses états*, Bres et Nowakowska (2008) reviennent sur le propos de P. Dendale et D. Coltier qui déclarent que « *l'anticipation, comme phénomène polyphonique, n'apparaît ni chez Ducrot ni dans la ScaPoLine³³²* » et précisent que, contrairement à l'approche polyphonique, l'approche dialogique pose un lien très fort avec la notion d'interaction verbale en définissant le dialogisme comme dialogue interne par opposition au dialogue externe³³³ sachant que l'interaction dialogique s'établit avec des énoncés antérieurs pour le dialogisme interdiscursif et postérieurs pour le dialogisme interlocutif.

Bres et Nowakowska expliquent que le dialogisme interlocutif ne peut résulter de marqueurs qui sont fondés sur un énoncé obligatoirement antérieur comme dans le cas du *détournement*. Cependant, certains marqueurs permettent, selon eux, « *le « dialogue » aussi bien avec un énoncé antérieur qu'avec un énoncé ultérieur* » et peuvent ainsi signifier les deux types de dialogisme comme la négation, le clivage ou l'interrogation totale. D'autre part, il existe des marqueurs uniquement interlocutifs telle que la prolepse. Bres et Nowakowska insistent surtout sur le fait que « *tout discours, de par son orientation vers*

³³² La théorie scandinave de la polyphonie linguistique.

³³³ La dimension *dialogale* est marquée par l'alternance de tours de parole entre des énonciateurs différents.

l'interlocuteur, est traversé par l'anticipation de la réponse qu'il sollicite ; il est donc pénétré de part en part par le dialogisme interlocutif » (ibid. : 25).

Dans le but d'appréhender l'interaction verbale avec l'allocutaire dans le genre monologal qui est la chronique et qui constitue notre matériau d'analyse, nous nous proposons d'élargir notre analyse du dialogisme aux faits relevant du dialogisme interlocutif ou anticipatif en considérant certains de ses marqueurs qui sont selon Bres et Mellet (2009 : 6) des formes intrinsèquement porteuses d'un signifié dialogique. Les autres faits relevant de l'hétérogénéité montrée et donc de la présence de discours autre seront considérés selon la grille de Sarfati qui distingue altérité intégrée, altérité déclarée et altérité manifestée.

4. Interaction verbale entre dialogisme interdiscursif et dialogisme interlocutif ou anticipatif

Comme Bakhtine, Bres (Bres & Nowakowska, 2008) distingue le dialogisme interdiscursif du dialogisme interlocutif selon que l'énonciateur dialogue avec des énoncés antérieurs ou avec des énoncés à venir sur lesquels il anticipe. Car, en saisissant un objet, le discours « *rencontre les discours précédemment tenus sur ce même objet* »³³⁴ et est toujours adressé à un interlocuteur et ne cesse d'interagir avec la réponse anticipée de celui-ci à travers le dialogisme interlocutif « *pour les cas où l'anticipe sur la réplique que son allocutaire (direct ou indirect) pourrait faire et y répond par avance* » (ibid. : 7).

[2]

- Combien d'entre nous, bien que placés dans des conditions moins glorieuses, seraient capables d'une telle lucidité ? Et ces hommes politiques qui se croient si importants, chez nous ou ailleurs, qu'est-ce qu'ils en pensent réellement ? Est-ce que la bile ne leur monte pas à la bouche quand, loin des courtisans et des apparences flatteuses, ils s'examinent sans concessions, face à leur propre miroir ?

Dans cet extrait, l'interrogation fait référence à un discours du calife Abderrahman III, un discours rapporté par l'*Encyclopédie des Nuisances* et cité ensuite par le locuteur-énonciateur (désormais L/E) comme la marque d'une grande lucidité. Se rapportant ainsi à un discours antérieur, ce tour dialogique a, selon Bres, un fonctionnement interdiscursif.

[4]

- Vous avez certainement entendu parler de cette « manifestation » d'enfants de certaines classes du cycle primaire de Saoula. Brandissant des pancartes et des banderoles, ces

³³⁴ (ibid. : 2).

manifestants du nouveau type, tout juste sortis du sein de leurs mères, scandaient des slogans : « Non à la mixité », « Non à l'Est, non à l'Ouest » ...

L'énonciateur interpelle l'allocutaire à propos d'un fait médiatisé qui n'apparaît cependant pas dans le cotexte antérieur mais qui fait partie de la mémoire discursive du moment. L'énonciateur met en question la désignation du fait par le terme *manifestation* d'où l'emploi des guillemets, qui ont ici une valeur critique, et du syntagme désignationnel *ces manifestants du nouveau type*. L'interpellation a un fonctionnement interdiscursif et permet à l'énonciateur de mettre en débat le fait considéré tout en impliquant l'allocutaire. Il intervient ainsi sur un double plan interprétatif évaluatif tout en instaurant une dimension intersubjective.

[5]

- Cette confusion des genres est bien dans l'air du temps, me dira-t-on. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas la relever. Que je sache (et certains feront semblant d'en être choqués), la très respectable institution d'El Azhar n'a jamais constitué une concurrente très sérieuse de l'observatoire du Mont Palomar ou de la NASA américaine.

Dans cette séquence, l'énonciateur anticipe sur la réplique de l'interlocuteur (Cette confusion des genres est bien dans l'air du temps, me dira-t-on) et l'écarte par avance en argumentant (la très respectable institution d'El Azhar n'a jamais constitué une concurrente très sérieuse de l'observatoire du Mont Palomar ou de la NASA américaine). Il s'agit d'une occurrence de dialogisme interlocutif (ou anticipatif).

[10]

- Alors qu'est-ce qui se passe dans la tête de nos jeunes gens ? Est-ce là une simple « gueule de bois » qui suivrait une ingestion trop rapide de démocratie et qui serait donc à la racine de ces dépassements de toutes sortes, consistant à voir dans celui qui ne pense pas comme vous un « ennemi à abattre » ?

Cette mise en débat concerne des faits et des discours antérieurs. En effet, le L/E parle de mots, jusque-là inconnus dans le vocabulaire habituel de l'Algérien, qui commencent à fleurir tels que la guerre civile, le maquis, les attentats... L'adverbe *là* renvoie à l'enthousiasme des jeunes pour des modèles moyenâgeux, des pays peu réjouissants tels que l'Arabie Saoudite et le Pakistan. Il s'agit d'une forme de dialogisme interdiscursif par la mise en débat d'énoncés antérieurs imputés à des énonciateurs (les jeunes gens embrassant l'idéologie islamiste). Signalons aussi que l'emploi des guillemets présente ici deux valeurs. Pour l'expression *gueule de bois*, le guillemetage signale un nouvel emploi : dans ce contexte, il ne s'agit pas du malaise succédant la consommation d'alcool mais de celui de la démocratie. Pour *ennemi à abattre*, il s'agit des mots de l'autre (les islamistes) et les

guillemets permettent au L/E de se mettre à distance, de se décharger de la responsabilité quant à ce discours d'intolérance et d'exclusion de l'autre.

[12]

- « Comptez-bien : un million et demi de morts, c'est-à-dire la totalité des pertes que l'Algérie a subies pendant sa guerre de libération. Ne tournez pas la tête, ne dites pas : ça, c'est le passé, car c'est hier. C'est tout juste hier que cela s'est passé ».

L'injonction *Ne tournez pas la tête, ne dites pas* est fondée sur l'énoncé *ça, c'est le passé, car c'est hier* prêté par le L/E à son allocataire. Une inférence contre-discursive dont il tend à infirmer le bien-fondé par avance. Il s'agit d'un énoncé dialogique anticipatif et donc interlocutif.

[16]

- [...] **On me dira que cette manière de voir est cynique**, mais depuis quand les rapports de force entre pays sont-ils basés sur autre chose que le cynisme ? Le dirigeant d'un Etat qui ne tient pas compte des rapports de force tels qu'ils sont sur le terrain, et non tels qu'il souhaiterait qu'ils fussent, ce dirigeant-là est soit bête, soit naïf, c'est-à-dire, dans les deux cas, un mauvais dirigeant.

Le L/E anticipe sur la réplique de son allocataire et interagit avec l'énoncé imaginé ou attendu dans le but d'écarter tous les contre-arguments. Par cette démarche, le L/E entend affermir son argumentation et convaincre du bien-fondé de son raisonnement qui repose sur une double subjectivité interprétative et axiologique. Il s'agit d'un cas de dialogisme interlocutif.

Précisons, toutefois, que vraisemblablement la réplique anticipée est attribuée à un tiers, ce qui ne cadre pas avec le dialogisme interlocutif tel que défini par Bakhtine (**On me dira que cette manière de voir est cynique**). Or, le L/E y est positionné comme allocataire de *on* (**On me dira que...**). De ce fait, et en vertu de la réversibilité du processus de l'interaction, la personne représentée par ce pronom se trouve être l'allocataire du L/E et est posée comme destinataire de son discours : « *On dira donc qu'on a bien affaire ici à une occurrence de dialogisme interlocutif, qui a ceci de spécifique que e1 correspond non à une 2ème personne, mais à une 3ème personne* » (Bres & Nowakowska, 2008 : 6).

[20]

- « **Que l'on ne nous accuse pas de crier au feu inutilement** car le feu est déjà là ! ».

On a bien affaire, dans cette séquence aussi, à un autre cas « spécifique » de dialogisme interlocutif dans lequel l'énonciateur e1 ne correspond pas à la deuxième personne mais à la troisième.

[17]

- Je vois des yeux ronds : **mais... et notre arabité commune ?!** Ah bon, ça, c'est un argument ? Je ne sais jamais si on plaisante quand on en arrive à brandir ce genre de slogans : y a-t-il des esprits sérieux qui peuvent soutenir, sans se ridiculiser, qu'une notion aussi évanescence, aussi abstraite, puisse avoir une quelconque force dans la sphère dure et glaciale du commerce international et des rapports de force militaires et financiers ?

Le locuteur anticipe sur la réplique que l'allocutaire pourrait faire (mais... et notre arabité commune ?!) et y répond par avance (Ah bon, ça, c'est un argument ? [...]). Il s'agit d'une occurrence de dialogisme anticipatif (ou interlocutif). On voit que la réplique anticipée est attribuée à l'interlocuteur grâce au possessif inclusif *notre* qui permet de positionner le L/E comme allocutaire. Le L/E imagine donc la réplique d'un autre énonciateur e2 et l'invalide par un tour de parole. L'énoncé anticipé est une prolepse qui se réalise par le DD.

[18]

- Un pays ne peut se développer de manière durable que s'il intègre les valeurs scientifiques comme une des composantes les plus essentielles, les plus fondamentales de la culture de sa société.

C'est un truisme que de dire tout cela, me rétorquerez-vous. D'ailleurs, tout le personnel politique, du pouvoir à l'opposition, ne s'est pas privé de le répéter.

Qu'en est-il, en réalité, sur le terrain ? J'énoncerai ici un second truisme : la culture scientifique, c'est d'abord le livre scientifique et, puisque nous sommes un pays sous-développé, ce livre est, pour la majorité, le livre scientifique *importé*.

Il s'agit d'un tour dialogique interlocutif. Le L/E qui aborde l'importance de la science dans le développement anticipe sur la réplique que pourrait faire son interlocuteur (me rétorquerez-vous) et s'en sert pour établir un constat (la réalité, sur le terrain, est à l'opposé des discours). Le constat n'est cependant pas posé par une assertion mais par une interrogation.

L'interrogation *Qu'en est-il, en réalité, sur le terrain ?* se présente comme une mise en débat d'énoncés affirmatifs imputés à un autre énonciateur, à savoir tout le personnel politique, et qui soulignent l'importance de la science. Elle a un fonctionnement interdiscursif.

[20]

- « **La cause ou le prétexte sont insignifiants, me ferez-vous remarquer à juste titre.** Mais c'est parce que, précisément, l'incendie est là qu'il peut se nourrir du moindre bout de bois ».

Dans cette occurrence de dialogisme interlocutif, le L/E concède à son interlocuteur la justesse de sa réplique attendue ou imaginée avant de la reprendre pour parfaire son argumentaire. Ainsi, il l'implique en instaurant une dimension intersubjective tout en exprimant une subjectivité interprétative.

[25]

- « En attendant, la routine continuera dans le monde arabe : des tortionnaires tortureront des torturés. Tant que l'opresseur et l'opprimé seront arabes, tout ira bien puisque nous resterons entre nous. **N'est-ce pas ça, le plus important ?** ».

Le démonstratif *ça* se rapporte à l'énoncé antérieur qui reprend en d'autres mots le discours de justification de la censure, dans un reportage du chroniqueur sur l'une des guerres des camps au Liban, de toute référence au comportement cruel de l'armée syrienne contre les réfugiés palestiniens. Nous pouvons avancer que la mise en débat, par l'interrogation, du constat « amer » relève du dialogisme interdiscursif. En outre, pour interpréter son constat, et dans le but d'atteindre subtilement son allocutaire, le L/E recourt à l'ironie antiphrastique (Tant que l'opresseur et l'opprimé seront arabes, tout ira bien puisque nous resterons entre nous) exprimant ainsi une subjectivité interprétative qui s'emboîte dans une axiologie négative (des tortionnaires tortureront des torturés).

[26]

- Il est difficile de ne pas concéder à M. Kasdi Merbah une dose exceptionnelle de « culot » ! L'ex-patron de la Sécurité militaire se targue maintenant d'avoir été le premier démocrate du parti unique. M. Merbah avance également que d'ici à la fin de l'année, son parti sera probablement le troisième parti d'Algérie. **M. Merbah ne manque pas d'audace, on le voit, mais, en politique, l'audace paie souvent, me direz-vous.**

Le L/E qui rapporte au style indirect les déclarations de M. Kasdi Merbah, d'abord en employant l'infinitif (L'ex-patron de la Sécurité militaire se targue maintenant **d'avoir été le premier démocrate du parti unique**) et ensuite avec le conjonctif *que* (M. Merbah avance également **que d'ici à la fin de l'année, son parti sera probablement le troisième parti d'Algérie**) se met à distance de l'énonciateur cité en émettant, à son endroit, un jugement évaluatif négatif (la dénomination *ex-patron de la Sécurité militaire* est

intrinsèquement négative et le verbe introducteur *se targuer* avec l'adverbe *maintenant*, qui présuppose qu'avant Merbah ne le disait ni ne l'était, véhiculent une axiologie négative).

L'axiologie négative ainsi posée, il se tourne vers son interlocuteur en anticipant par la prolepse sur sa réplique (M. Merbah ne manque pas d'audace, on le voit, mais, en politique, l'audace paie souvent, **me direz-vous**). La réplique est en concordance avec le constat du L/E (Merbah ne manque pas d'audace) et lui permet d'introduire une explication plausible en introduisant un autre PDV selon lequel les enjeux politiques expliquent ce genre d'attitude (**en politique, l'audace paie souvent**).

D'autre part, le guillemetage du substantif négatif *culot* (Il est difficile de ne pas concéder à M. Kasdi Merbah une dose exceptionnelle de « culot » !) peut avoir deux valeurs : une valeur d'insistance et donc d'emphase et une valeur de signalement du registre familier du terme. Dans les deux cas, le substantif combiné à l'expression *une dose exceptionnelle* qui fonctionne comme un superlatif indique une intervention de type axiologique.

[30]

- Doit-on hurler de rage devant cette dictature imbécile du Moyen-Age³³⁵ sur le vingtième siècle ? Que faire devant cette attitude croissante dans les pays arabes à ne voir dans la femme qu'un objet de sexe, même si cette femme est une enfant de six ans, allant (en toute innocence de la crapulerie des adultes) à l'école pour apprendre théoriquement que les êtres humains sont nés pour être égaux... ?!

Les deux interrogations ont un fonctionnement discursif puisque le tour dialogique est fondé sur des énoncés antérieurs. Elles portent sur la décision par décret des autorités soudanaises d'imposer le port du hidjab à toutes les écolières de Khartoum. Dans la première interrogation, l'énonciateur E exprime une subjectivité axiologique (dictature imbécile du Moyen-Age sur le vingtième siècle). Dans la seconde, l'axiologie verse dans l'interprétatif (cette attitude croissante dans les pays arabes à ne voir dans la femme qu'un objet de sexe).

[38]

- « **Vous me direz : « Tout ça, c'est du Moyen Âge ! »** C'est vrai, mais cette femme dite de mœurs légères qu'on a voulu brûler vive avec son enfant il y a quelque temps à Berriane, dans le sud algérien, c'était quoi, à votre avis ? ».

Le L/E anticipe sur la réplique de son interlocuteur, met en scène l'énoncé attendu (vous me direz) et lui concède sa véracité (c'est vrai) avant de lui opposer un autre fait (la

³³⁵ Moyen-Âge.

tentative d'assassinat au bûcher d'une femme à Berriane). Convoquer ce second fait en établissant un rapprochement avec l'énoncé anticipé relève de l'intervention de type interprétatif du L/E. Sa mise en débat par une interrogative permet au L/E d'affermir son argumentaire. Il s'agit d'une occurrence de dialogisme anticipatif.

Conclusion

L'analyse des interactions verbales dévoile des tours dialogiques interdiscursifs et des tours interlocutifs qui permettent à l'énonciateur d'instaurer une relation intersubjective. D'une part, fondés sur des énoncés antérieurs, les tours interdiscursifs lui permettent d'aborder des faits (dont des discours autres) et de les mettre en débat. D'autre part, en anticipant sur la réponse de son allocataire, les tours interlocutifs lui permettent d'asseoir ses propres argumentaires et d'écarter les contre-arguments. Ce faisant, l'énonciateur exprime souvent une subjectivité interprétative doublée d'une subjectivité axiologique.

Chapitre II

L'altérité intégrée

Introduction

Parmi les formes de manifestation du discours autre, Sarfati (1997) distingue l'altérité intégrée. En s'appuyant sur les travaux de Ducrot dans le cadre de la théorie polyphonique de l'énonciation³³⁶, il propose, pour la cerner, de considérer, les « phénomènes linguistiques » de l'ironie, de la négation et de la présupposition (*ibid.* : 55-56).

Confrontée au corpus, nous faisons, pour notre part, le choix de considérer l'ironie, la négation, l'énonciation proverbiale et les défigements. Notre démarche s'inscrit dans le cadre de la conception polyphonique du sens.

1. Parler avec polyphonie³³⁷

La polyphonie linguistique chez Ducrot se situe au niveau de la langue. Dans sa « conception polyphonique du sens », il s'agit « *de montrer comment l'énoncé signale dans son énonciation la superposition de plusieurs voix* » (Ducrot cité par Sarfati, 1997 : 55). Ducrot établit la distinction entre sujet parlant, locuteur et énonciateur :

- Le sujet parlant est l'être empirique, la personne qui produit physiquement l'énoncé.
- Le locuteur est l'« être de discours », l'instance « *responsable du sens de l'énoncé [...] à qui réfèrent le pronom je et les autres marques de la première personne* » (Sarfati, *ibid.*).
- L'énonciateur est de « *ces êtres qui sont censés s'exprimer à travers l'énonciation* » (*ibid.*), qui présentent différents points de vue (désormais PDV) et les prend en charge.

Ducrot place ainsi le locuteur au centre et occulte la relation interlocutive : « *le locuteur, responsable de l'énoncé, donne existence au moyen de celui-ci, à des énonciateurs dont il organise les points de vue et les attitudes* » (cité par Vion, 2010 : 3). Ce qui revient, à « *ignorer le dialogisme interlocutif par lequel « l'homme parlant parle l'écoute qu'il imagine à sa propre parole » [Barthes (1978 :10)]* » Vion (*ibid.*).

S'alignant sur les positions de Ducrot, Rabatel (2003 : 53) définit le couple locuteur / énonciateur comme étant « *l'instance qui profère un énoncé, et à partir de laquelle opère le repérage énonciatif* » et « *l'instance qui assume l'énoncé, à partir de laquelle opèrent les phénomènes de qualification et de modalisation* ». Selon lui (2012 : 02), « *la notion d'énonciateur correspond à une position (énonciative) qu'adopte le locuteur, dans son discours, pour envisager les faits, les notions, sous tel ou tel PDV pour son compte ou pour*

³³⁶ Une théorie qui conteste l'unicité du sujet parlant.

³³⁷ L'expression est de Sarfati.

le compte des autres ». Ainsi, le locuteur est énonciateur de ses propres énoncés à chaque fois qu'il pense ce qu'il dit, c'est-à-dire à chaque fois qu'il ne marque pas de distance par rapport au contenu prépositionnel énoncé par des formes de modalisation du dire ou/et du dit, par les guillemets, l'italique, l'intonation ou la mimique.

De ce fait, la distinction locuteur énonciateur permet de rendre compte des cas où le locuteur se distancie de son dire ou du dire d'un interlocuteur ou d'un tiers, « *de toutes les situations où un locuteur rapporte un point de vue auquel il prête sa voix, sans aller jusqu'à le reprendre à son compte* » (*ibid.*, 2003 : 53). Ainsi, dans le cas de l'ironie, le locuteur prend en charge les paroles mais pas le point de vue que défend l'énoncé. La source du point de vue sera un énonciateur mis en scène dans l'énonciation ironique. Dans le cas de la négation, l'énoncé met en scène deux points de vue incompatibles puisque se servir de la négation montre que quelqu'un pense l'inverse (PDV1), un point de vue que l'énonciateur invalide (PDV2 : PDV1 est faux).

2. L'ironie

L'ironie est un dédoublement énonciatif qui met en scène un point de vue ironisé et qui vise la source de ce PDV et par ricochet toute personne susceptible d'y adhérer. Elle « *prend tout son sens avec la « théâtralisation de la parole et un jeu sur les postures énonciatives* » » (G. Philippe cité par Rabatel, 2012 : 46). « *Le phénomène de l'ironie se caractérise [...] par deux propriétés dont l'une peut être considérée comme étant de nature pragmatique (ironiser, c'est se moquer d'une « cible »), et l'autre de nature sémantique (ironiser c'est dire le contraire de ce que l'on veut laisser entendre* » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 199). De ce fait, l'intérêt que nous portons aux rapports à l'autre nous confronte à la valeur d'acte de l'énoncé et nous mène à inclure dans notre analyse la composante pragmatique³³⁸.

2.1. Ironie et humour

La mise en scène, dans l'ironie, d'un point de vue tenu pour absurde illustre la distinction locuteur énonciateur puisque le locuteur responsable de l'énonciation ne prend pas en charge le point de vue de l'énonciateur mais s'en démarque ouvertement et prend à partie sa source. Dans l'humour, le point de vue n'est attribué, selon Ducrot (cité par Sullet-

³³⁸ « [...] la valeur d'acte d'un énoncé fonde et se fonde sur la relation interpersonnelle existant entre les actants de l'énonciation » (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 204).

Nylander, 2002 : 296), à personne. C'est une forme d'ironie qui ne se moque pas d'une personne en particulier :

en ce sens [l'énonciateur ridicule n'a pas] d'identité spécifiable. La position visiblement insoutenable que l'énoncé est censé manifester apparaît pour ainsi dire « en l'air » sans support. Présenté comme le responsable d'une énonciation où les points de vue ne sont attribués à personne, le locuteur semble alors extérieur à la situation de discours : défini par la simple distance qu'il établit entre lui-même et sa parole, il se place hors contexte et y gagne une apparence de détachement et de désinvolture.

Pour Rabatel (2012), l'humour consiste en une prise en compte irrévérencieuse d'un PDV, une distanciation par rapport au PDV mais sans aucun positionnement fort par rapport à la source. L'humoriste, selon lui, ne manifeste pas, au plan énonciatif, une supériorité plus ou moins agressive comme c'est le cas dans l'ironie.

[4]

- Selon donc Monsieur le Proviseur, il suffirait de séparer les garçons des filles pour que, automatiquement, le génie de nos petits males³³⁹ éclate. Finies les tortueuses et lassantes analyses socio-politico-économiques de l'échec du système scolaire algérien. La solution, selon les nouveaux maîtres à « penser » de notre pays, est toute simple : les petits mecs d'un côté, les petites nanas de l'autre et, au bout du compte, nous aurons la fusée, les ordinateurs, la greffe du cœur et tout le bataclan du progrès occidental.

Dans cet exemple, le locuteur L rapporte au style indirect les propos de deux sources distinctes³⁴⁰, deux énonciateurs seconds (e2 et e3). Les deux segments de discours rapporté sont attribués par les deux expressions *selon*³⁴¹ *donc Monsieur le Proviseur* et *selon les nouveaux maîtres* à « penser » de notre pays qui permettent au locuteur toute latitude pour résumer et interpréter les propos rapportés. Le locuteur rapporte et s'impose comme énonciateur E à travers un énoncé enchâssant qui exprime un PDV par lequel il feint d'adhérer au point de vue des deux sources des énoncés enchâssés (PDV pour la non-mixité à l'école). Le DI permet ainsi au locuteur d'interpréter avec ses propres mots les propos rapportés et de les orienter

Le locuteur-énonciateur primaire charge les deux sources (les nouveaux maîtres à « penser » de notre pays) exprimant un jugement évaluatif négatif et fait sentir l'absurdité du

³³⁹ Le substantif *mâle* est apparu dans la chronique sans accent circonflexe.

³⁴⁰ Précisons, toutefois, que, concernant la première source, le segment rapporté est précédé d'un autre au style direct et que la deuxième source (énonciateur e2) inclut e1.

³⁴¹ « [...] ces formes d'attribution n'offrent pas, dans le contrat de communication journalistique, les mêmes garanties que les deux points ou les guillemets quant à l'intégralité de l'énoncé original. Ainsi le journaliste pourra écrire : *Selon monsieur Untel, le gouvernement aurait l'intention de ... alors que vraisemblablement la source n'a pas utilisé le conditionnel* » (Charron & Jacob, 1999 : 26).

PDV ironisé par la mise en scène décalée et impertinente de formulations qui frôlent la caricature (Finies les tortueuses et lassantes analyses socio-politico-économiques de l'échec du système scolaire algérien/ la solution est toute simple), (séparer les garçons des filles/ le génie de nos petits males éclate), (les petits mecs d'un côté, les petites nanas de l'autre/ nous aurons la fusée, les ordinateurs, la greffe du cœur et tout le bataclan du progrès occidental) et par l'opposition de termes relevant du registre familial et de termes soutenus.

Ainsi mis en scène, le PDV ironisé est intenable : le L/E ne défend pas la non-mixité mais n'explicite pas non plus un autre PDV en confrontation directe avec le PDV ironisé. L'interprétation permet d'inférer un PDV implicite (l'argument de l'importance de la non-mixité pour la réussite scolaire des garçons est impertinent, il est absurde) par la réorientation argumentative du PDV pour la non-mixité, ce qui relève, d'après Alain Rabatel dans sa conception énonciativo-pragmatique de l'ironie³⁴², de la sur-énonciation : « *La sur-énonciation est la coproduction d'un PDV surplombant de L1/E1 qui reformule le PDV de e2 en paraissant dire presque la même chose tout en modifiant à son profit le domaine de pertinence du contenu ou son orientation argumentative* » (Rabatel, 2012 : 23).

Le locuteur-énonciateur primaire se distancie ouvertement des deux cibles (le Proviseur du lycée Mokdad et les élus du FIS) et par-delà de tous les islamistes susceptibles de tenir un tel discours et exprime une subjectivité axiologique qui reflète son anti-islamisme. Fort d'un sentiment de supériorité, il va jusqu'à les railler dans le paragraphe qui suit : « Si la stupidité était un carburant aussi prisé que le pétrole, alors M. Hidouci, notre ministre de l'Economie, n'aurait aucun problème de trésorerie. Et alors là, à nous les bananes ! ».

[7]

- Forte de son « courage » et de ses « principes », cette organisation aurait été, selon ses responsables actuels, à la pointe du combat pour les droits de l'Homme toutes les fois que cela se serait avéré nécessaire, en 1980, à Tizi-Ouzou, en 1982 à Alger, Sidi Bel Abbès, Batna, Constantine, Béjaïa et Médéa en 1987, sans oublier, bien sûr les événements d'Octobre...

Dans cette séquence de DI, le locuteur-énonciateur primaire feint de prendre en charge le PDV explicite de l'énonciateur second e (les responsables de l'Organisation

³⁴² Dans cette conception, Rabatel (2012 : 22) définit « *la concordance concordante comme co-énonciation effective, la concordance discordante comme sur-énonciation, la discordance concordante comme sous-énonciation* (Rabatel 2005b, 2007). Ces deux dernières postures indiquent une dissymétrie dans la co-construction d'un contenu propositionnel plus ou moins assumé par les deux locuteurs à travers ses reprises et reformulations, tandis que la discordance discordante relève de l'expression manifeste et explicite d'un nouveau PDV en opposition à un PDV antérieur ».

nationale des avocats) et fait entendre implicitement son propre PDV (PDV2) qui invalide le premier et dont l'interprétation repose essentiellement sur le guillemetage³⁴³ des substantifs évaluatifs positifs *courage* et *principes*, l'emploi du conditionnel *aurait été* et *se serait avéré*, l'énumération des événements et procès en relation avec les droits de l'homme en Algérie et les trois points de suspension. Cette mise en scène relève comme nous l'avons mentionné *supra* de la sur-énonciation. Le discours indirect permet à l'énonciateur d'interpréter les propos rapportés. Ainsi, outre la subjectivité axiologique, le rapprochement avec des protestations populaires suivies de violences policières et de répression exprime une intervention de type interprétatif.

Dans le paragraphe suivant, l'énonciateur ironiste ne se contente pas de ce jeu et exprime explicitement son véritable PDV avant d'interpeller la source du PDV ironisé :

Que peut-on répondre à tant d'audace dans la réécriture d'une histoire pourtant toute proche, sinon que les victimes de l'arbitraire de 1962, jusqu'à, au moins, les événements d'Octobre, auraient bien voulu que cela fut vrai !! Il est vrai que la toute nouvelle liberté d'expression permet tout, même les plus grandes libertés avec la vérité, mais, messieurs les responsables de l'ONA, attendez au moins la prochaine génération : les gens auront alors « oublié » [...].

Nous pouvons parler, à la suite de Rabatel (2012 : 22), d'un jeu interactionnel de positionnement par rapport aux autres (ou au PDV autre). À travers cette expression explicite d'un PDV en opposition au PDV ironisé *supra*, la nouvelle posture énonciative de L/E est celle de la *discordance discordante*. Ce faisant, le locuteur exprime deux formes de subjectivité : axiologique (audace dans la réécriture d'une histoire pourtant toute proche, les plus grandes libertés avec la vérité) et affective (les victimes de l'arbitraire auraient bien voulu que cela fut vrai). Dépasant l'ironie, l'énonciateur verse dans la polémique.

Notons surtout que, dans ces deux séquences explicitement marquées par un dédoublement énonciatif (DR), l'ironie résulte de la désapprobation du discours autre. Or, certains auteurs insistent, pour l'ironie, sur le caractère implicite de l'interaction dialogique. Selon Bres (2010 : 702), les marques explicites du double jeu énonciatif « *affadissent quelque peu [...] le discours ironique, qui n'est jamais aussi savoureux que lorsque son jeu n'est pas marqué, et donc totalement livré à l'interprétation de l'interlocuteur, au risque du malentendu [...] ou de l'indécidabilité* ». En transposant un énoncé ironique dans le DD et dans le DI avec que, Bres conclut même de l'incompatibilité du DR avec l'ironie : « *Nous*

³⁴³ Les guillemets marquent la désapprobation.

avons vu³⁴⁴ que le discours rapporté (direct et indirect), qui explicite le discours citant et le discours cité, et donc distingue clairement les énonciateurs *E1* et *e1*, ne pouvait produire l'ironie ».

D'autre part, Baklouti (2016 : 01) explique que, selon Sperber et Wilson³⁴⁵, l'ironie repose sur la mention ou la répétition implicite des mots des autres sans marques explicitant la mention du type syntagme ou verbe de parole introducteur du discours rapporté. Cependant, note l'auteure, dans de nombreux cas issus d'un corpus littéraire, l'ironie peut être signalée par des indices linguistiques marquant un dédoublement énonciatif.

Pour notre part, partant, d'une part, du principe que le DI est interprétatif et que la formule d'attribution *selon untel* permet au locuteur d'adapter le discours cité à sa propre énonciation et, d'autre part, du fait que la transposition, proposée par Bres, dans le DI (tu m'as dit « La prof vous fait pas travailler » / que la prof nous faisait pas travailler) est canonique, nous estimons que le marquage du jeu énonciatif dans la chronique, genre essentiellement monologal, est garant de la bonne interprétation à la réception et que, à l'instar du discours littéraire, le discours médiatique peut mettre en avant un processus ironique dans des séquences explicitement marquée par le dédoublement énonciatif. Car « *C'est parce que le locuteur veut exprimer un désaccord avec un énoncé réel ou anticipé, tenu par un autre énonciateur que le discours contient un dédoublement, le locuteur signalant ainsi qu'il ne doit pas être tenu pour responsable de l'énoncé ou du terme qu'il prononce* » (Baklouti, 2016 : 2).

[8]

- Comme il y a, actuellement, peu de raisons de se réjouir en Algérie, mon humeur vire souvent à l'aigre quand j'écris cette chronique. Alors, aujourd'hui, **j'ai décidé d'abandonner le vinaigre et de m'essayer au miel. Aujourd'hui donc, je me ferai un devoir de féliciter tout le monde !**

Commençons par le pouvoir : messieurs les ministres et Premier ministre, **je vous félicite pour vos augmentations de salaire !**

³⁴⁴ Bres (2010 : 696-697) analyse une interaction familiale : « La mère regarde le cahier de textes de son fils (13 ans) et déclare que l'enseignante ne leur « fait pas faire grand-chose ». Frédéric va travailler dans sa chambre, revient vers sa mère au bout d'une heure, et, lui tendant son classeur, déclare sans aucune intonation spécifique :

– tu vois la prof elle nous fait pas travailler ».

L'énoncé « *la prof elle nous fait pas travailler* » est, selon Bres, antiphrastique (il signifie *elle nous fait travailler*) et l'enfant se moque bien de sa mère. Après transformation (*ibid.* : 699) (tu m'as dit « La prof vous fait pas travailler » / que la prof nous faisait pas travailler), l'interaction est explicite (distinction discours citant / discours cité, que ce soit en discours direct ou en discours indirect). Bres affirme qu'à cause de cette explicitation, la dimension ironique de l'énoncé tend à s'évanouir.

³⁴⁵ Selon Baklouti (2016 : 01), Sperber et Wilson sont les premiers, dans la recherche occidentale récente, à établir le lien entre l'ironie et l'hétérogénéité énonciative

L'énonciateur fait entendre le contraire de ce qu'il dit. Il s'agit, selon l'approche rhétorique, d'un cas d'ironie qui « *consisterait en un écart entre le sens propre et le sens figuré, qui permet de faire entendre le contraire de ce qui est dit* » (Bres, 2010 : 696). Le locuteur se fait la voix d'un autre énonciateur susceptible de tenir ce discours. Cependant, l'interprétation de l'antiphrase n'est possible qu'au terme de la lecture de la chronique.

Tout au long de la chronique, l'énonciateur fait entendre le contraire de ce qu'il dit. Il s'agit d'une ironie antiphrastique qui rabaisse par la louange (Bres : *ibid.*). Dans la première section, les guillemets marquent une attitude de désapprobation du qualificatif positif *désintéressés* que la cible (énonciateur secondaire e) s'auto-attribue et dont la combinaison avec l'évaluatif négatif *Etat-vache à lait* gomme toute possibilité d'interprétation positive :

- J'ai les yeux embués d'émotion, rien que de penser à la joie des foyers de M. Hidouci, M. Bendaoud (félicitations bis pour la villa dont vous êtes censé avoir bénéficié, monsieur l'ex-défenseur de la R.A...) et autres nouveaux et anciens serviteurs « désintéressés »³⁴⁶ de l'Etat-Vache à lait.

Le PDV implicite du L/E est que seuls le profit et l'intérêt animent les responsables. Dans cette même rhétorique ironique, l'énoncé du L/E est traversé plus loin par un dialogue interne implicite qui procède de l'interaction entre cet acte d'énonciation et un autre acte antérieur prêté à l'énonciateur secondaire e par le L/E. En effet, en disant *préoccupation de la plèbe et un quidam mal élevé*, le L/E semble faire siennes les appellations péjoratives à la limite insultantes. La feintise a pour but de dévoiler la prétention et l'avidité de la source ironisée :

- [...] que ce n'est que lorsqu'on est très loin, question portefeuille, des préoccupations de la plèbe, qu'on peut se pencher avec bonté sur les problèmes de la cherté de la pomme de terre, du manque d'eau ou de la bouteille de gaz à 60 DA.
Un autre conseil : si jamais un quidam mal élevé venait à vous mettre sous le nez la contradiction qu'il y a de prôner l'austérité pour le peuple et de s'augmenter soi-même ses propres salaires, répondez que le gouvernement, vis-à-vis des nouveaux textes, n'est guère différent d'un Souk El Fellah.

L'énoncé ironique traduit ainsi un désaccord. Le L/E se distancie de la cible ironisée en exprimant une subjectivité axiologique doublée d'une subjectivité interprétative.

Dans la deuxième section, le L/E rapporte au style indirect les déclarations d'Abassi Madani à propos de l'annulation du congrès du parti et lui répond non sans ironie : d'abord,

³⁴⁶ L'adjectif est ainsi orthographié (*Algérie-Actualité* N° 1312).

par l'antiphrase (« Je tiens à assurer monsieur Abassi Madani de mon total soutien ») par laquelle il exprime le contraire de ce qu'il dit ; ensuite, par le dialogue interne qui procède de l'interaction avec des énoncés prêtés à la cible ironisée (« (et donc toc sur le nez des kouffars !) » et « (retoc sur ces nez déjà aplatis des futurs habitants de la Géhenne !) »). Le L/E se moque de sa cible et entend la peindre sous les traits peu flatteurs du rétrograde adepte de l'exclusion de l'autre. Le PDV du L/E est implicite. Il est à inférer : « Je félicite, par conséquent, M. Abassi Madani pour sa franchise : déclarer qu'on n'a pas besoin de congrès, même Staline n'avait pas osé le faire ». Selon le L/E, Abassi Madani est un nouveau dictateur.

Dans la troisième section intitulée « **Félicitations 3** », le locuteur-énonciateur primaire commente le passage de Mehri au J.T. de 13 heures en formulant à l'adresse de son allocataire un commentaire humoristique à fonction ludique même s'il enferme une évaluation négative quant au peu d'enthousiasme qu'affichait Mehri (« aussi enthousiasmant que la lecture de l'annuaire téléphonique, un soir de vacances d'été au bord de la mer »). Le commentaire évaluatif est adressé à l'allocataire tel un clin d'œil complice. Le locuteur-énonciateur se moque, ensuite, du journaliste intervieweur pour avoir soufflé à Mehri, suite à une courte indécision, quelques mots par l'antiphrase « Félicitations, dans ce cas également, à monsieur le journaliste de la télévision ». Cependant la charge ironique est immédiatement affaiblie car l'écart supposé entre le dit et le pensé est gommé par la suite de l'énoncé : « ce n'est certes pas vous qui irez chercher des poux dans la tête de M. Mehri ».

- [...] Encore que l'on puisse se demander si ce n'est pas aller à l'encontre des désirs de **ce misérable spectateur** qui, lui, **le pervers**, aimerait certainement qu'on les traque sans complaisance, ces poux sur le crâne satisfait de ceux qui le gouverne³⁴⁷. Ce spectateur à qui on ne l'a fait pas (croit-il...) désignerait le comportement du journaliste que je félicite de « Chitta » (dixit M. Ben Bella).

Cet énoncé est le résultat de l'interaction de plusieurs actes d'énonciation. D'abord, l'interaction implicite de l'acte enchâssant du L/E et l'acte enchâssé prêté à la cible ironisée e1, en l'occurrence le journaliste intervieweur. Il s'agit, selon Baklouti (2016) d'une forme sans marquage puisque l'énoncé ironique ne comporte aucune trace de l'hétérogénéité énonciative. La désapprobation qu'entretient le locuteur avec l'énoncé auquel il fait écho est, cependant, perceptible à travers les termes péjoratifs *ce misérable spectateur*, *le pervers*. L'axiologie négative traduit le peu de cas que fait le journaliste des téléspectateurs. Ensuite, l'interaction relativement explicite de l'acte enchâssant du L/E et l'acte enchâssé prêté à

³⁴⁷ C'est le chroniqueur qui emploie la troisième personne du singulier.

l'énonciateur e2, le spectateur. À travers ce jeu interactionnel de positionnement, la posture du L/E est celle de la discordance concordante. Discordance puisque le PDV explicite de L/E (je félicite ce journaliste) est en opposition avec le PDV de e2 (il désignerait le comportement du journaliste de « Chitta ») et concordante parce que le PDV de L/E est ironique (il dit le contraire de ce qu'il pense). Pour cette seconde interaction d'actes d'énonciation, nous pouvons parler à la suite de Rabatel (2012) d'un cas de sous-énonciation.

Notons aussi un autre cas de dédoublement énonciatif marqué par les guillemets et par l'expression *dixit M. Ben Bella*. Il s'agit, en effet, d'une séquence rapportée au deuxième degré (le L/E cite e2 qui cite Ben Bella). Le terme *Chitta* est un terme emprunté à l'arabe algérien et signifie brosse. Il réfère aux cireurs de chaussures³⁴⁸ durant l'occupation française. Le terme d'emprunt a donné des dérivés (*chiyat* et *chiyattine*) et qualifie l'attitude d'acceptation et le cautionnement élogieux de tout ce qui émane de l'autorité. C'est un évaluatif négatif et indique une subjectivité axiologique qui se rapporte aussi bien au L/E qu'à l'énonciateur e2.

- « Pour ma part, comme j'ai décidé aujourd'hui d'être de miel, je préférerais une expression beaucoup plus souple : « ceci est la politesse de celui qui se dit : Fontaine, qui sait, peut-être demain, aurai-je besoin de ton eau ? ».

Dans cette séquence, le L/E joue avec l'expression *il ne faut jamais dire : fontaine, je ne boirai pas de ton eau*. Selon Rabatel (2012 : 29), l'énonciateur ne rejette pas l'expression mais « joue avec la doxa, sous une forme ludique et irrespectueuse, sans pour autant nier la pertinence du PDV initial auquel il fait allusion ». Ainsi, faire le parallèle entre le PDV de l'expression et son propre PDV lui permet de se positionner et de porter un regard critique sur la voix de la sagesse collective. Le L/E feint de prendre en charge le PDV1 (il faut être prudent et ne jamais dire jamais) et l'écarte implicitement par son PDV ou PDV2 (d'abord, « j'ai décidé d'être de miel » est ironique et, ensuite, l'emploi du conditionnel (je préférerais)). D'une part, le PDV1 se trouve hypo-asserté et, d'autre part, le PDV2 l'est aussi du moment qu'il ne s'impose pas comme « une vérité supérieure à PDV1 ». Il s'agit bien là d'un cas d'humour :

l'humour se définit, au plan énonciativo-interactionnel, par une sous-énonciation qui va de pair avec une prise en compte irrévérencieuse de PDV1, sans pour autant le remettre totalement en cause, sans que PDV2 exprime une vérité supérieure: en sorte que le

³⁴⁸ À l'indépendance, Ben Bella met un point d'honneur à scolariser les jeunes garçons cireurs de chaussures.

véritable PDV de l'humoriste (PDV2) prend quelque distance avec le PDV source (ibid.).

Au terme de ces jeux de positionnement énonciatif, l'énonciateur E met en débat le PDV1 (il faut être prudent et ne jamais dire jamais) par l'interrogation :

- « N'est-ce pas là un minimum naturel de prudence car, au fond, qui pourrait dire vers où le vent soufflera demain ? ».

Après l'avoir écarté par un mécanisme humoristique, la mise en débat de ce PDV par l'interrogation procède du dialogisme interdiscursif par lequel l'énonciateur cherche l'accord complice de l'allocutaire.

3. La négation

La négation peut avoir trois emplois : métalinguistique, polémique et descriptif. D'après Ducrot (Sarfati, 1997 : 56-57), elle est métalinguistique quand elle met en scène deux points de vue (pdv1 vs pdv2 (pdv1 est faux)) et que le pdv1 est associé à un locuteur, polémique quand elle ne porte pas sur un énoncé effectivement produit et descriptive³⁴⁹ quand elle ne met pas en scène deux énonciateurs, « [...] *pdv1, pour quelque raison, est effacé* » (NØlke, 1994 : 7).

NØlke (*ibid.* : 2), pour qui la négation polémique « *sert à s'opposer à une pensée susceptible d'être soutenue par un être discursif* », considère la négation métalinguistique comme polémique et la distingue de la négation polémique à proprement parler du fait que, dans la première, l'être discursif en question est un locuteur adverse et que, dans la seconde, rien dans l'énoncé ne le spécifie.

Ces définitions et classements s'accordent sur le fait que seules les négations métalinguistique et polémique chez Ducrot et polémiques chez NØlke mettent en scène deux PDV et sont, de ce fait, intéressantes pour l'analyse polyphonique. La négation descriptive, quant à elle, sert à décrire un état du monde et ne s'oppose à aucun PDV. Elle ne présente aucun intérêt à ce niveau d'analyse même si elle reste foncièrement subjective.

³⁴⁹ Selon Ducrot (1984) la négation descriptive est « un dérivé délocutif de la négation polémique ».

[1]

- « Ce n'est pas de l'exagération ni du catastrophisme. Lisez avec attention ces pages dont je parlais tout à l'heure [...] ».

Selon la théorie de Ducrot, cette négation met en scène un premier point de vue (c'est de l'exagération et du catastrophisme) et un second qui l'invalide (ce PDV est faux : ce n'est ni de l'exagération ni du catastrophisme). Ainsi, la négation polémique s'oppose, dans cette séquence, à un point de vue plus indulgent qui, contrairement à celui du locuteur, ne voit pas la gravité de la situation (baisse des moyennes d'accès aux établissements universitaires). Selon l'approche dialogique, suivie de l'injonctive (« lisez avec attention [...] »), la négation, dans ce cas, anticipe sur la réaction de l'interlocuteur et réfute l'inférence tirée des énoncés antérieurs avancés par E. Il s'agit là d'un tour dialogique interlocutif. Mais observons ce deuxième exemple :

- « L'Algérie ne mérite pas ça ».

Par cette négation polémique qui met en scène deux points de vue antagonistes (l'Algérie mérite ça *vs* l'Algérie ne mérite pas ça), le locuteur vise à affermir son argumentaire. Le *ça* renvoie à l'état de fait constaté et abordé précédemment, donc aux énoncés antérieurs. La négation dans ce cas relève du dialogisme interdiscursif.

[11]

- Je parlais de bêtise car, heureusement, cet article 35 ne pourra jamais être appliqué. En effet, nos chers députés ne savent pas ce que sont un ordinateur ou une imprimante. [...] Donc, non seulement cet article ne peut être appliqué, mais il n'a pas de sens car il est lui-même sa propre contradiction.

La négation, dans cet extrait, porte essentiellement sur l'applicabilité de l'article 35 de la loi d'arabisation (ne pourra jamais être appliqué ; ne peut être appliqué ; il n'a pas de sens). Selon la conception polyphonique de la négation, ces énoncés mettent en scènes deux PDV : celui des députés qui ont voté la loi (l'article peut être appliqué) et celui du locuteur-énonciateur (l'article ne peut être appliqué). D'autre part, les députés sont cités et font l'objet d'une autre négation polémique par laquelle le L/E tente de les ridiculiser (nos chers députés ne savent pas ce que sont un ordinateur ou une imprimante). Selon l'approche dialogique (Bres & Nowakowska), la négation dans ce cas intervient dans une occurrence de dialogisme interdiscursif.

[15]

- L'arme chimique aurait été utilisée pour la première fois contre des populations civiles, en cette fin de siècle par le régime irakien.

Faux : s'il est vrai que M. Saddam Hussein s'est ignoblement illustré par le gazage de ses propres Kurdes à Halabja [...] D'abord, les armes chimiques sont produites essentiellement par les pays occidentaux. [...] **Jamais, tout au long de l'histoire, une arme n'a été produite sans qu'elle n'ait été utilisée, aussi terrible fût-elle.**

La négation met en scène deux PDV :

- PDV1 : le régime irakien est le premier à avoir utilisé l'arme chimique.
- PDV2 : PDV1 est faux, l'arme a déjà été utilisée.

Le PDV1 est imputé aux médias occidentaux auxquels le L/E répond tout au long de la chronique. Il s'agit là d'une négation métalinguistique à fonctionnement interdiscursif.

[22]

- **Nous n'avons pas encore tiré la leçon de la guerre du Golfe.** Curieusement, il semble que tout soit fait pour que nous n'en tirions aucune. Je dis « curieusement » car, si l'on se rappelle ces multiples marches en faveur de Saddam, ces discours exaltés, ces articles incendiaires sur la « Mère des batailles », il paraît pour le moins étrange que tout ceci ait été si rapidement remis au placard et qu'il n'ait même pas servi à une salutaire remise en cause de ce qui a été dit ou fait par les uns et les autres depuis la date fatidique de l'invasion du Koweït.

Il s'agit d'une négation polémique. Cette lecture est rendue possible grâce au cotexte qui indique que le PDV invalidé est susceptible d'être soutenu par un locuteur dont les actes et les discours sont explicitement condamnés par le L/E qui exprime ainsi une subjectivité axiologique négative. Le L/E insiste sur son jugement en enchaînant les énoncés négatifs : « il semble que tout soit fait pour que nous n'en tirions aucune ; tout ceci ait été si rapidement remis au placard et qu'il n'ait même pas servi à une salutaire remise en cause de ce qui a été dit ou fait ».

Outre cette subjectivité axiologique, le rapprochement entre le PDV invalidé et les différents faits (multiples marches en faveur de Saddam, discours exaltés, articles incendiaires) indique une intervention de type interprétatif. L'emploi des guillemets, quant à lui, indique deux valeurs : une valeur d'emphase pour « curieusement » et une valeur de protection pour la « Mère des batailles ».

- **Nous avons manqué à notre devoir de solidarité pendant la guerre du Golfe** : ce devoir bien compris aurait dû consister à éclairer l'opinion publique arabe (et algérienne, en particulier) sur les dangers effroyables que la politique de M. Saddam Hussein et de famille faisait courir à l'Irak. Au lieu de cela, nous avons eu droit au déchaînement du nationalisme pan-arabe le plus étroit, le plus incohérent, le plus bête aussi.

Décontextualisé, cet énoncé peut prêter à une lecture descriptive. Or, le cotexte conforte l'interprétation polémique : le L/E invalide le PDV susceptible d'être soutenu par les tenants du discours nationaliste panarabe.

[2]

- « Cela est absolument insupportable de penser qu'un homme ait pu être exécuté, alors qu'il était innocent ou qu'il méritait une peine moins importante. **Qu'on ne pense pas que le juge serait moins faillible dans les cas de peine de mort que dans les autres cas** ».

Dans cet extrait, l'énoncé injonctif négatif est une occurrence dialogique anticipative. La négation est polémique et porte sur un énoncé susceptible d'être exprimé par un être discursif qui soutient que « le juge serait moins faillible dans les cas de peine de mort que dans les autres cas ».

[24]

- Plusieurs mois après cette malheureuse affaire, **il ne nous semble pas que la Justice ait réellement suivi son cours jusqu'au terme logique de la procédure**. A part des sanctions administratives, il apparaît qu'**aucun gardien coupable du crime de torture n'a été puni à la hauteur de la gravité de son geste**.

Le contexte impose une lecture polémique pour l'énoncé négatif (il ne nous semble pas que la Justice ait réellement suivi son cours jusqu'au terme logique de la procédure). Le PDV1, PDV invalidé par la négation, n'est ni explicité ni attaché à un énonciateur et le PDV2, PDV invalidant PDV1, est appuyé par une subordonnée complétive négative.

D'autre part, le cotexte indique la présence d'un autre fait discursif : « Les conclusions de l'enquête menée par les organisations des droits de l'Homme et des magistrats s'étant révélées dénuées d'ambiguïté [...] le ministère de la Justice s'était engagé à ce qu'une procédure judiciaire, suivie d'inculpations, fût ouverte ». *S'était engagé à* suppose l'acte de dire ou de déclarer. Le non-respect de cet engagement qui est antérieur à la prise de position du L/E est à l'origine de son PDV.

Notons également que cette négation polémique met en scène une subjectivité déictique (le nous inclusif), un procédé d'objectivation (il ne nous semble³⁵⁰ pas) et une axiologie négative (coupable du crime de torture, la gravité de son geste).

[27]

- Ouvrez ces deux livres : une clameur s'en dégagera, hurlements des bouches « électrisées », gargouillements des poitrines qui étouffent dans l'eau putride des baignoires, cris de ceux qu'on flagelle... **Non, ce n'est pas de l'histoire ancienne. Non, vous n'aurez pas la possibilité**, une fois que vous aurez lu ces pages poisseuses de sang et de vilénie, **d'oublier**.

Ces deux négations sont polémiques : les PDV invalidés ne sont ni explicités ni rattachés à des êtres discursifs. La première a un fonctionnement interlocutif car portant sur une réplique imaginée et susceptible d'être tenue par l'interlocuteur (ça, c'est de l'histoire ancienne). Il s'agit d'une occurrence de dialogisme anticipatif. Pour la seconde, il est possible grâce au contexte de préciser la source du PDV invalidé : il s'agit toujours de l'interlocuteur qui peut soutenir qu'il est possible d'oublier l'horreur de la torture après avoir lu les témoignages des victimes.

[35]

- [...] personne ne nie que les moyens les plus lâches, les plus mutilants aient été employés afin de mater la révolte des jeunes Algériens. Personne ne le nie, à commencer par le président de la République lui-même, chef des forces armées, et encore moins les courants politiques qui ont dû à ces enfants torturés de pouvoir enfin s'exprimer librement. **Personne ne peut dire « j'ignorais »**. A fortiori après la publication du cahier noir d'Octobre et des douloureux témoignages que le courage des victimes a permis de rassembler...

Les deux premières négations sont descriptives : elles décrivent et ne s'opposent à aucun PDV. La troisième est plutôt polémique, elle s'oppose à un PDV susceptible d'être soutenu par un être discursif. L'emploi du verbe *pouvoir* indique qu'il s'agit d'un discours anticipé que le L/E tend à invalider par avance : personne ne peut prétendre ignorer les faits avérés de torture surtout après la publication du recueil de témoignages des victimes.

[37]

- Quoi qu'en pensent les responsables actuels du pays, **le passage à une véritable démocratie ne pourra pas faire l'économie d'un vrai débat sur ce qui a été le bras**

³⁵⁰ Comme nous l'avons déjà précisé dans l'étude de la subjectivité linguistique, le verbe évaluatif *sembler* est un modalisateur d'approximation. Outre qu'il indique une subjectivité modalisatrice, son emploi renforce l'objectivité de l'énoncé et son authenticité.

séculier des régimes qui se sont succédé de l'indépendance à nos jours, à savoir la Sécurité militaire et son équivalent du ministère de l'intérieur.

[39]

- La rupture totale avec l'ancien régime ne se fera que si cette nation regarde droit dans les yeux cette épouvantable chose qu'est la S.M. (et ses avatars, la DGPS par exemple...) avec son cortège de pourriture, de larmes, d'assassinats et de torture. Nous ne pourrons pas faire l'économie de ce déballage si nous voulons mûrir [...].

Dans ces séquences extraites de différentes chroniques, la négation est mise au service de l'argumentation contre la loi d'amnistie et a une visée polémique. Dans la deuxième séquence, par une tournure restrictive, le L/E pose la condition *sine qua non* pour la rupture avec l'ancien régime (la nation doit regarder droit dans les yeux la S.M.) s'opposant ainsi au PDV selon lequel il est possible de rompre avec l'ancien système sans ouverture du dossier de la torture et des dépassements en matière des droits de l'homme. Cette condition correspond au PDV2 qui invalide, pour les deux autres énoncés, le PDV selon lequel nous pourrons faire l'économie d'un vrai débat sur la S.M. Ces énoncés négatifs polémiques illustrent la dimension dialogique de l'argumentation.

4. Enonciation proverbiale et défigement

Les proverbes et les figements culturels renvoient à des savoirs collectifs. Mettre en scène l'un ou l'autre à travers un jeu de mots ne relève pas du dédoublement de point de vue mais plutôt de la mise en avant d'une voix culturelle supposée dire le vrai (Sullet-Nylander, 2002).

Selon Maingueneau (2012), de tels jeux de mots portent sens puisqu'ils sont construits par rapport à un idéal qui leur permet d'être acceptés. Selon lui, dans ces cas, l'imitation mise au service de l'entreprise persuasive suit une stratégie de captation puisque l'énoncé va dans le même sens que le proverbe ou le figement et « *s'efforce de capter à son profit la valeur pragmatique attachée [à ces derniers]* » (*ibid.*, 152). Ainsi, quand elle se déploie selon la stratégie de captation telle que définie par Maingueneau, « *la prise de parole renoue avec un discours autorisé auquel elle fait écho* » (Sarfati, 1997 : 54).

Vion (2010), pour sa part, explique que « *l'intérêt de ces énoncés réside dans la convocation d'un énoncé antérieur et donc dans une double lecture* ». Il s'agit, selon lui, d'un cas de double énonciation qui permet de conférer à l'énoncé une « épaisseur » ou une « dimension culturelle valorisante ».

Précisons, à la fin, que l'imitation peut aussi aller dans un sens de subversion quand celui qui imite vise à disqualifier. Selon Maingueneau (2012 : 153), dans ce cas, l'énonciateur « s'oppose à ce qu'il subvertit » et peut, en plus des énoncés antérieurs, pervertir également sa propre énonciation, auquel cas on parle d'ironie.

[3]

« **Le chou démocrate et la chèvre intégriste** »

- « Une partie de ce texte m'a paru mériter une attention particulière par son caractère d'exemplarité de l'expression « ménager le chou et la chèvre », le chou étant la sensibilité démocrate, la chèvre, le courant rétrograde ».

Ce titre fait allusion à l'expression *ménager la chèvre et le chou*³⁵¹ qui réfère à l'attitude de celui qui cherche à satisfaire des intérêts opposés sans affermir ses propres positions. Cette construction fait entendre deux sources énonciatives, une voix extérieure culturelle et celle du L/E, et permet au L/E de rapprocher le fait considéré du cadre référentiel de l'expression en laissant à l'allocutaire le soin d'interpréter le lien entre les deux.

En effet, ainsi construit, le titre marque l'opposition entre les démocrates et les intégristes sans, toutefois, préciser qui tente de les ménager. Dans le corps de la chronique, le L/E cite l'expression en l'associant à l'interview du ministre de l'Education nationale et tout particulièrement à la partie où il abordait avec « prudence » la question de la mixité dans les établissements scolaires. Le rapprochement opéré avec l'expression relève de l'intervention de type interprétatif et permet au L/E de capter la valeur pragmatique qui lui est attachée (Maingueneau, 2012).

[14]

- « Eux, ce sont les puissants, ce sont les décideurs, qu'ils soient d'un bord ou de l'autre et les décideurs ont toujours considéré les autres comme de **la valetaille, taillable, corvéable et tuable à merci** ».

Cette séquence indique une intervention de type axiologique. Le L/E évalue négativement les puissants en jouant sur l'expression intrinsèquement négative *taillable et corvéable à merci* qui réfère à l'exploitation des serfs par leurs maîtres au Moyen Âge : la taille étant l'impôt que devait payer le serf à son maître et les corvées les journées de travail

³⁵¹ L'expression est tirée d'une énigme qui remonte au XIIIe siècle et qu'on contait aux enfants pour les amener à réfléchir : un paysan qui doit passer de l'autre côté de la rivière et garder intacts un loup, une chèvre et un chou, alors que sa barque ne peut transporter à chaque traversée qu'un seul des trois en plus de lui.

non payées. Le L/E greffe sur l'énoncé connu deux autres évaluatifs négatifs *valetaille* et *tuable* pour accrocher le lecteur en captant à son profit la valeur axiologique de l'expression.

[22]

- « Maintenant que le Monde arabe a gagné la « **mère des défaites** », nous voilà, toute honte bue, prêts à laisser le peuple irakien se débrouiller tout seul avec le régime sanguinaire qui l'a mené à pareille impasse ».

L'expression guillemetée *mère des défaites* est le détournement de l'expression *mère des batailles*³⁵² employée par Saddam pour qualifier le combat contre les coalisés après l'attaque américaine en janvier 1991 (Harling, 2007). Cet énoncé polyphonique qui met en scène deux énonciateurs et deux PDV indique l'intervention interprétative du L/E qui vise à disqualifier l'énonciateur e (Saddam). Il s'agit, d'après Maingueneau (2012) d'une stratégie de parodie. Signalons également que, d'autre part, nous pouvons parler, à la suite de Bres et de Nowakowska (2008) d'une occurrence de dialogisme interdiscursif puisque le détournement est, par essence, fondé sur un énoncé antérieur.

[34]

- La jeunesse, qui constitue la base de l'électorat dans notre pays, n'est pas dupe devant cette nouvelle race d'opportunistes qui lui ont laissé **tirer les marrons du feu** lors de l'affrontement sanglant avec l'armée et qui prétendent maintenant ravir leurs suffrages lors des prochaines élections.

L'expression qui signifie faire quelque chose de risqué pour le profit d'autrui est rendue célèbre par la fable *Le singe et le chat*³⁵³ de Jean de La Fontaine qui met en scène le chat qui se brûle les pattes au profit du singe croqueur de marrons. L'expression permet au L/E de faire entendre à travers sa voix une autre voix et de mettre en avant un énoncé qui appartient à la mémoire culturelle partagée, de présenter « *son énonciation comme la reprise d'un nombre illimité d'énonciations antérieures, celles de tous les locuteurs qui ont déjà proféré [cette expression]* » (Maingueneau, 2012 : 149).

³⁵² Dans les médias français, l'expression est souvent attachée à la bataille de Verdun, la plus longue bataille de la Première Guerre mondiale (du 21 février au 18 décembre 1916). La bataille prend fin après dix mois de combats intenses et fait plus de 700 000 victimes : 305 000 entre morts et disparus et 400 000 blessés environ, avec des pertes presque identiques dans les deux armées, française et allemande.

³⁵³ [...] Raton avec sa patte,
D'une manière délicate,
Ecarte un peu la cendre, et retire les doigts,
Puis les reporte à plusieurs fois ;
Tire un marron, puis deux, et puis trois en escroque.
Et cependant Bertrand les croque.

Remarquons que, dans notre corpus, la chronique [7] est titrée « **Tirer les marrons du feu** ». Chronique dans laquelle le L/E commente un texte du Conseil régional des avocats d'Alger qui se vante de l'engagement de l'Organisation nationale des avocats pour la défense des droits de l'homme et lui attribue les mérites de certains avocats engagés. Le L/E recourt à l'expression pour qualifier les prétentieuses déclarations :

De là à les assimiler à la direction de l'ONA, cela est un pas que la décence, devant ces avocats [...] aurait dû empêcher. Cela s'appelle **tirer les marrons du feu**. En Algérie, cela devient un sport à la mode : tous les anciens responsables jurent maintenant leurs grands dieux qu'ils avaient été de véritables démocrates [...]

Contrairement au premier emploi, l'expression est employée ici avec le sens de tirer profit.

Dans les deux cas, il s'agit d'énoncés polyphoniques dans lesquels le L/E s'appuie sur un énoncé célèbre et lui fait écho pour avoir son ascendant. On parle, à la suite de Maingueneau (2012), d'imitation du discours de e en suivant une stratégie de captation.

[38]

- « **Cachez cette chevelure que je ne saurais voir...**

J'ai lu dans un journal qu'un élu FIS, le président du conseil municipal d'Annaba en l'occurrence, a déclaré avoir peur d'aller en enfer à cause de la présence d'une employée non habillée du hidjab, le voile islamique ».

Ce titre de section s'appuie sur un figement culturel, les vers de Molière dans *Le Tartuffe* : « Couvrez ce sein, que je ne saurais voir, Par de pareils objets, les âmes sont blessées, Et cela fait venir de coupables pensées ». Le L/E se cache derrière une voix extérieure pour ridiculiser l'hypocrisie tout en se rangeant derrière le PDV que soutient l'énoncé source, ici posé en filigrane, exprimant ainsi une subjectivité interprétative qui débouche sur l'axiologique. L'interprétation polyphonique de ce genre de défigement repose sur les connaissances des allocutaires et permet d'instaurer une dimension intersubjective.

Conclusion

L'étude des « phénomènes » relevant de la polyphonie nous montre, au terme de ce chapitre, qu'à travers les jeux de positionnement énonciatif, le locuteur-énonciateur se distancie de certains PDV, les rejette, les réoriente implicitement ou leur oppose, par un acte

d'énonciation enchâssant, ses propres PDV en intervenant sur les plans évaluatif, interprétatif et parfois affectif.

En outre, par la négation polémique, l'énonciateur-scripteur met en scène des PDV qui invalident d'autres en énonçant une subjectivité axiologique, interprétative et déictique. Quand le PDV invalidé est attesté, la négation a un fonctionnement interdiscursif ; quand il est imaginé, la négation est, alors, anticipative. Par l'énonciation proverbiale et les défigements, il capte à son profit la valeur pragmatique d'énoncés qui appartiennent à la mémoire culturelle partagée en instaurant une relation intersubjective

Chapitre III

L'altérité déclarée

Introduction

Traditionnellement défini comme étant la représentation de paroles et de pensées attribuées à des instances autres que le locuteur, le discours rapporté est essentiellement caractérisé par deux énonciations distinctes et est « [...], *quelle qu'en soit la forme*, [...] *appréhendé par tous comme relevant de la polyphonie* » (Vion, 2010 : 5). Dans *Le discours rapporté en français*, Laurence Rosier en propose une définition générale à laquelle nous choisissons de nous tenir d'autant plus qu'elle signale la distinction entre discours rapporté et citation. Selon elle, rapporter englobe citer, résumer, reformuler et interpréter :

Étiquette importée de l'anglais (reported speech) et déplacée sémantiquement (reported speech ne désigne initialement que le discours indirect), le discours rapporté recouvre les formes linguistiques permettant de rapporter ou de représenter sous une forme directe ou indirecte le discours d'autrui (il a dit que) ou son propre discours (je lui ai dit que). Rapporter signifie donc à la fois citer, c'est-à-dire reproduire intégralement un segment dit ou écrit, mais aussi résumer, reformuler, voir évoquer ou interpréter un discours. Lorsqu'il s'agit de discours effectivement reproduits, c'est le terme citation qui paraît s'imposer (Rosier, 2008 : 3).

De ce fait, son emploi, notamment dans le discours médiatique, permet d'établir une forme d'altérité déclarée dont les manifestations sont graduelles selon qu'il s'agit de discours direct, indirect ou indirect libre (Sarfati, 1997 : 59). Dans ce chapitre, nous nous proposons d'étudier les séquences de discours rapporté pour définir les rapports qu'entretient l'énonciateur avec le discours autre et les effets qui en découlent.

1. Discours direct

Loin d'être une opération mécanique, rapporter des propos, selon Authier-Revuz (1993 : 10), projette l'énoncé rapporté dans une nouvelle situation d'énonciation. On rapporte un acte d'énonciation et non un énoncé : « *l'énonciateur prend pour objet un autre acte d'énonciation, le fait que quelqu'un a dit quelque chose* » (Maingueneau, 2002 : 191). Dans le discours rapporté au style direct (désormais DD), le locuteur du discours citant L semble donner la parole à un autre locuteur. Ce faisant, il prend de la distance par rapport aux propos et au cadre de repérage déictique. Ainsi, l'acte de parole de L cite les mots du locuteur l.

Dans le discours médiatique, rapporter un discours autre pour informer, pour authentifier et pour persuader découle d'une intention d'objectivation. Le rapporter au style direct renforce cet effet d'objectivation. Le discours rapporté peut constituer un fait en soi, il peut aussi renseigner sur un fait non connu ou porter sur un autre discours.

Dans la partie dédiée à l'étude de l'intervention par sélection, nous avons procédé au repérage des séquences rapportées. Dans cette section consacrée à l'étude du DD, nous nous proposons d'abord de considérer ces deux extraits problématiques du fait qu'ils prêtent à plusieurs lectures :

[9]

- Traditionnellement, reconnaît Amnesty International, « *la profession médicale respecte les Droits de l'Homme* », mais à travers le monde, un certain nombre de médecins, représentant un infime pourcentage de la profession « *trahissent les normes déontologiques et participent aux abus commis envers les détenus* ».

Dans cette séquence rapportée, le DD, qui renseigne sur un fait, est parfaitement intégré dans le discours citant. Il est, toutefois, signalé par les guillemets et l'italique qui servent, de ce fait, à distinguer les mots du texte originel de ceux du L/E. Il peut s'agir du résumé avec citation qui cumule, selon Maingueneau (2012 : 136), « *les avantages du discours indirect, puisqu'il condense le sens des propos rapportés, et ceux du discours direct, puisqu'il restitue les mots employés par le locuteur cité* ».

Maingueneau (*ibid.*) précise que, dans le résumé avec citation, pratiquement réservé aux écrits journalistiques, le L/E s'efface devant le PDV de la parole citée en restituant l'ensemble de son intervention. Or, dans ce cas, les passages guillemetés ne représentent que des fragments de cette parole autre. Examinons, à présent, ce second extrait de la même chronique dans lequel le L/E rapporte toujours le discours d'Amnesty International (l'Organisation internationale insiste ..., Elle illustre...) en recourant aux îlots textuels (« surveillance technique » et « trop ») avant de s'effacer et de céder la parole à un autre énonciateur e2 (un prisonnier chilien) :

- [...] l'Organisation internationale insiste sur la gravité du problème. Elle illustre cette perversion du rôle du médecin [...]
Cette participation du corps médical à l'activité la plus antinomique avec l'essence même de sa raison d'être peut prendre la forme de la « *surveillance technique* » d'une séance de torture, indiquant aux tortionnaires jusqu'où ne pas aller « *trop* » loin. Un prisonnier chilien déclare à ce propos : « *J'ai été examiné à cinq reprises par le personnel du service médical... Bien entendu, les quatre premières fois, le diagnostic a été implacable : apte à la torture. J'imagine que le cinquième examen avait pour objet de vérifier que j'étais en état d'être présenté au procureur militaire* ».

La séquence « Cette participation [...] ne pas aller « trop » loin » peut prêter à deux lectures. Il peut s'agir du discours indirect libre qui met en scène deux voix en l'absence de toute marque caractéristique (désormais DIL) ou du discours indirect (DI) avec îlots textuels qui sont selon Maingueneau (*ibid.*) des fragments isolés. Dans les deux lectures, nous avons

affaire à un énoncé syntaxiquement homogène et qui fait entendre deux instances énonciatives.

Komur-Thilloz (2010 : 282-284) qui admet la possibilité d'avoir deux interprétations pour une même séquence et qui parle de constructions mixtes notamment pour le cas du DI avec îlots, précise que, dans les deux cas, « *DIL et/ou forme mixte, on évite la répétition du subordonnant que* » (*ibid.* : 284). Pour expliquer le pourquoi de ces usages, l'auteure cite Josette Rey-Debove :

afin de pallier les carences du discours indirect, les langues ont recours, dans le système graphique, au cumul de l'indirect et du direct, utilisant les guillemets pour présenter la séquence fidèle. [...]. Ce moyen permet de restituer la phrase-source, ou une partie de la phrase source qui émerge parfois discontinuée (*ibid.* : 282-283).

A la fin, le L/E, qui a imposé ses mots pour parler des dépassements relatés par Amnesty International, choisit de s'effacer devant la parole du prisonnier chilien qu'il rapporte au style direct. Ce choix relève d'une attitude d'objectivation par laquelle le L/E se fait discret et laisse émerger la parole citée entière en l'encadrant simplement par le verbe introducteur objectif *déclarer*. Examinons, à présent, ces séquences :

[11]

- Je vois d'ici un de nos chers parlementaires s'adresser à un guichet des P. et T³⁵⁴. algériennes pour envoyer un télégramme en français à son cousin de l'étranger : « réserve-moi somme en francs français stop pour achats pièces pour ma Fiat Croma³⁵⁵ stop salutations arabo-islamiques ». Le préposé aux télégrammes répondrait, aimable, mais désolé : « *La yadjouz, ya akhi..., parce que nous ne pouvons pas, conformément à l'article 35 de la loi que vous avez votée, disposer de matériel avec des claviers latins* ».

Dans cet extrait qui met en scène un échange imaginé, le choix du DD ne relève pas de l'objectivation mais découle plutôt d'un procédé de théâtralisation. En plantant ainsi la scène, le L/E entend se moquer de sa cible et la ridiculiser tout en adressant des clins d'œil à son allocataire : le député qui roule dans une Fiat Croma affiche des convictions arabo-islamiques.

³⁵⁴ Pour Postes et Télécommunications, sigle usuel, en France, de 1959 à 1980, de l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.

³⁵⁵ Berline haut de gamme lancée par le constructeur italien en décembre 1985.

- « Un journaliste a même raconté à la radio que, s'étant adressé à un officier de police pour lui demander d'intervenir avant qu'il n'y ait des morts, ce même officier lui a rétorqué : « *Allez-vous faire..., vous et votre marche !* ». ».

Ici le basculement vers le DD témoigne d'une mise à distance. Le L/E qui rapporte au DI les propos d'un journaliste e1 choisit de céder la parole à l'interlocuteur de celui-ci, l'officier e2. En plantant ainsi la scène face à l'allocutaire, il l'implique et en fait presque un témoin. Par ce procédé dit d'objectivation, le L/E exprime implicitement une axiologie négative quant aux propos rapportés.

[28]

- J'ai assisté récemment à la scène suivante dans un quartier d'une banlieue de la capitale : face à un café, un individu portant longue barbe et gandoura, âgé d'une trentaine d'années environ, haranguait une dizaine de personnes sagement assises sur le trottoir. Le « public » paraissait prêter, du moins à première vue, une oreille attentive à la diatribe de l'orateur enflammé. L'individu à la barbe désordonnée tenait à peu près ces propos : « **la démocratie, voyez-vous mes frères, est kofr. Tous les partis sont kofr... Heureusement que cela ne va pas durer...** ».

D'une part, le L/E qui rapporte les propos d'un inconnu cultive l'illusion de fidélité par l'emploi du DD et du nom *à-peu-près* car attester l'approximation renforce l'authenticité du segment. D'autre part, le L/E oriente le segment cité en l'évaluant négativement vers une interprétation axiologique négative (haranguait, la diatribe de l'orateur enflammé). Le choix du DD qui permet la reproduction textuelle décharge le L/E quant à la responsabilité par rapport aux propos cités même si les mots sont les siens.

- Le problème, en effet, c'est que des organisations légalement reconnues, enregistrées, bénéficiant des largesses de l'Etat (au moins sur le plan immobilier...) tiennent exactement le même langage qui se résume à peu près en ces mots : « **la démocratie est une chose vile que nous ne supporterons que le temps qu'elle nous mène au pouvoir et, ensuite, nous couperons les têtes de tout ce qui dépasse et qui oserait penser de manière différente de nous...** ».

En employant le même procédé d'approximation, le L/E attribue des propos à des organisations légalement reconnues sans les nommer et oriente le segment cité par l'évaluatif négatif *problème*. Il se décharge, ainsi, de toute responsabilité quant aux propos anti-démocratie et anti-altérité en exprimant une axiologie négative.

Plus loin, le L/E donne le nom des organisations :

Le FIS et ses organisations satellites parlent à présent clairement et sans faux-fuyants : oui, **leur programme politique consiste d'abord à passer au coupe-coupe la nouvelle organisation démocratique de l'Algérie. Oui, dans leur société de cauchemar,**

n'auront le droit de s'exprimer que ceux qui se contenteront du rôle d'écho des voix des nouveaux Emirs de l'Algérie. Oui, tout le reste sera interdit.

Il passe ainsi du DR à un discours interprétatif dans lequel il évalue négativement le discours et les objectifs du FIS. Il parle de violence et de guerre civile : « Voilà donc un parti politique qui nous jure que, dès qu'il aura la majorité aux législatives, son premier geste sera de déclencher la guerre civile ». Cette axiologie explicite s'emboîte dans la subjectivité interprétative et renvoie à l'idéologie anti-islamiste du L/E.

[39]

Dans cette chronique, Benmalek rapporte au DD les déclarations de Bachir Hadj Ali et d'Henri Alleg concernant le numéro deux de la sécurité militaire, Benhamza Abdellah. Il aborde aussi des témoignages corroborant ces déclarations et qui ont été réunis dans un petit livre publié en 1966 par les éditions de Minuit sans, toutefois, citer le livre ni son auteur. Il s'agit, en effet, *Des torturés d'El Harrach* de Robert Merle, paru en 1966, dans la collection Documents. Le chroniqueur rapporte quelques témoignages de suppliciés dans le but de rabaisser le tortionnaire : « Reprenons quelques-uns de ces témoignages pour enlever au capitaine Benhamza l'envie de pérorer sur la différence qu'il y a entre une « raclée de chiens » (herouet el kelb, selon ses termes) et la torture », écrit-il.

Le chroniqueur cite Bouzid Bouallak, journaliste ; Benameur Ichou, ajusteur ; Mohammed Rebah, journaliste et Brahim Tiraoui, chaudronnier. À première vue, nous pouvons dire que le choix du DD participe de la rhétorique d'objectivité. Or, les séquences rapportées par le L/E (le chroniqueur) ont plutôt un fonctionnement proche de celui de la citation : le L/E les rapporte telles qu'elles étaient publiées par Robert Merle.

Ainsi, l'analyse du discours rapporté au style direct nous renvoie à un autre niveau d'imbrication qui correspond à un autre acte d'énonciation, celui d'un deuxième locuteur-énonciateur (Merle) qui, pour faire entendre la voix des torturés, choisit le DD, mode de rapport autonome censé répéter les mots de l sans les traduire.

Cependant, l'examen des séquences rapportées, leur uniformité et les précisions sur l'identité des torturés, présentés notamment par leurs fonctions et métiers, laisse supposer que L2/E2 rapporte l'acte de parole de l sur le mode autonome en respectant le signifiant dans son intégralité mais en traduisant et résumant les propos du locuteur cité avec ses propres mots, ce qui relève, d'après Authier (1978 : 75), du DD pseudo-textuel. L opte pour ce mode sous les contraintes d'écriture et de publication et pour dire mieux. Le choix du DD

découle d'une volonté d'objectivation et d'effacement dont l'effet escompté est de créer de l'empathie envers les victimes tout en diabolisant les tortionnaires.

[43]

- Et vous terminez votre démonstration fulgurante par ce que vous pensez être la réciproque de votre théorème : « Ceux qui ne sont pas capables de s'exprimer en arabe classique, ceux là³⁵⁶ sont des harkis, des anti-patriotes, des vendus à la France, des traîtres... et il est normal qu'ils ne soient pas d'accord avec nous, qu'ils ne nous aiment pas ! » (Que le lecteur ne croit pas que ces termes soient exagérés : le quotidien *El Massa*, journal du service public, que nous payons donc avec nos impôts, s'est servi des termes de « goumiers » et de « harkis » pour décrire les opposants à la loi d'arabisation musclée votée récemment par l'Assemblée nationale).

Dans cette séquence, le DD indique une intervention de type interprétatif. Le L/E qui s'adresse aux députés (emploi du pronom *vous*) exprime par un discours imaginé la pensée de ces derniers en employant les évaluatifs négatifs *harkis, anti-patriotes, vendus à la France, traîtres*. La mise en scène de cette axiologie négative vise à ridiculiser la cible citée, à la tourner en dérision. Pour légitimer cette intervention interprétative, le L/E aborde, dans un commentaire à l'adresse des allocutaires (les lecteurs), l'emploi, dans un organe de presse, d'évaluatifs négatifs pour décrire les opposants à ladite loi. Ainsi suivie du commentaire, l'axiologie négative imputée à la cible citée permet au L/E d'exprimer implicitement une évaluation négative à l'égard de cette source, d'impliquer son allocutaire qui s'en trouve, au terme de cette entreprise persuasive, partisan du PDV du L/E : la source citée (les députés) sont incompetents, illogiques et partisans de l'exclusion.

2. Discours indirect

Mode de représentation d'un autre acte d'énonciation, le discours indirect correspond à une opération de reformulation³⁵⁷ du message de l'acte rapporté indépendamment du discours direct qui correspond à une opération de citation. Contrairement à la tradition scolaire, il n'est pas obtenu par une transformation de subordination à partir du discours direct :

le DI n'est pas un DD subordonné ; aucune dérivabilité d'ordre morpho-syntaxique, c'est-à-dire relevant de règles de grammaire, ne les relie ; ils relèvent de deux opérations radicalement distinctes portant sur le discours autre rapporté : la citation-monstration (DD) et la reformulation-traduction (DI) (Authier-Revuz, 1992 : 38).

³⁵⁶ C'est le chroniqueur qui n'emploie pas de trait d'union.

³⁵⁷ Une reformulation sémantique globale selon Sarfati (1997 : 61).

Ce mode de représentation du discours autre permet au locuteur une énonciation subjectivisante à travers « *une prise de position sur le sens d'un acte de parole* » (Authier : 1978 : 66). En effet, le locuteur L (citant) s'approprie la parole du locuteur l (cité), l'interprète et l'insère dans son discours en l'adaptant à sa propre énonciation : « *une ré-utilisation comme aboutissement d'un processus de décodage-réencodage* » (*ibid.* : 64).

[2]

- La notice la plus intéressante, à mon sens, de ce numéro concerne le calife Abderrahman. On y **apprend que c'est sous le long règne d'Abderrahman III, que la califat de Cordoue connut au dixième siècle son époque la plus brillante.** On y **apprend également que les chroniques de l'époque s'accordaient à relever qu'il sut maintenir la puissance des Omeyades contre les princes chrétiens et ses rivaux musulmans** et « qu'au cours de cette vie généreusement risquée, il protégea les arts et les sciences et fonda la célèbre école de médecine de Cordoue ».

Dans cet extrait, le L/E rapporte au DI deux séquences de l'*Encyclopédie des nuisances* avec le conjonctif *que* et le verbe *apprendre* (« on y apprend que » et « on y apprend également que ») avant de s'effacer et de céder la parole à l'énonciateur cité. Avant de la citer, le L/E évalue positivement la source (« La notice la plus intéressante, à mon sens, de ce numéro concerne le calife Abderrahman »).

Dans les deux séquences rapportées aux DI, le L/E emploie le pronom *on* et le verbe *apprendre* qui impliquent une axiologie positive et cadrent le discours cité. En se positionnant ainsi entre le discours cité et l'allocutaire, le L/E se porte garant de l'intérêt et du caractère inédit du segment rapporté. La troisième séquence citée entre guillemets ne présente aucune marque de discordance sur le plan énonciatif. Il s'agit, en effet, d'un double niveau d'enchâssement : le L/E cite directement l'énonciateur e1 (l'encyclopédie) qui, à son tour, cite indirectement l'énonciateur e2 (les chroniques de l'époque). La séquence rapportée au DD est textuellement fidèle et peut, dans ce sens, être considérée comme relevant de la citation.

[7]

- En Algérie, cela devient un sport à la mode : tous les anciens responsables **jurent maintenant leurs grands dieux qu'ils avaient été de véritables démocrates, que, tenez, ils étaient pour le multipartisme et que, s'ils avaient soutenu le contraire « avant », il faudrait être compréhensif...Demandez donc à M. Merbah ce qu'il en pense, lui qui proclame maintenant, haut et fort, son attachement aux libertés fondamentales et le dégoût que lui inspire (tiens !) la torture...**

Avant même de les citer, le L/E condamne les déclarations des anciens responsables en exprimant une subjectivité axiologique négative (« cela devient un sport à la mode »). Il

reprend à son compte leur discours en le soumettant aux exigences de sa propre énonciation ce qui lui permet de les fustiger explicitement. Le L/E s'interpose ainsi entre la source citée et l'allocutaire qu'il interpelle (« tenez » ; « Demandez donc à M. Merbah ce qu'il en pense » ; « (tiens !) ») orientant ainsi l'interprétation des propos dans le sens du rejet catégorique. Le DI permet ainsi au L/E de démonter vis-à-vis de l'allocutaire toutes les déclarations de bonne foi et d'exprimer une axiologie négative dépeignant les anciens responsables comme des antidémocrates cautionnant la répression et la torture.

- « **Lors de la dernière réunion des élus du FIS, rapporte le quotidien Alger Républicain, le représentant de la wilaya de Blida a affirmé que** « le général Ataïlia a accaparé un château d'une superficie de 23.000 mètres carrés au prix d'un dinar symbolique [...] ».

Le L/E rapporte de l'organe de presse *Alger Républicain* les déclarations d'un élu du FIS. Il s'agit, en effet, d'un cas de double enchâssement : le L/E cite le quotidien qui cite l'élu. Le passage guillemeté ne présente aucune marque de discordance par rapport au cadre de repérage énonciatif relatif au L/E. Le L/E qui reprend à son compte le discours du quotidien se tient à distance de celui de l'élu créant ainsi un effet d'objectivation.

[10]

- D'aucuns diront que ces excès sont normaux dans une phase de transition aussi radicale, qu'il ne faut pas exagérer leur importance et qu'en comparaison avec d'autres pays (en particulier l'Union soviétique), cela ne se passe pas trop mal chez nous. Cela est sûrement vrai et le spectre de l'iranisation du pays avec son cortège de mains coupées, de lapidations, de pendaisons de démocrates n'est peut-être qu'une manière de nous effrayer nous-mêmes.

Dans cette séquence, le L/E rapporte des paroles imaginées ou supposées tenues par certaines personnes et les met en opposition avec ses propres craintes (« le spectre de l'iranisation du pays »). La mise en relation relève de la subjectivité interprétative. Ce faisant, le L/E exprime aussi une subjectivité modalisatrice en attestant de la véracité des propos (« Cela est sûrement vrai et le spectre de l'iranisation du pays n'est peut-être qu'une manière de nous effrayer nous-mêmes »).

2.2. Discours indirect ou discours narrativisé ?

Dans un contexte de recherche littéraire, Gérard Genette propose la notion de discours narrativisé (désormais DN) comme un « mode de (re)production » qui traite les paroles et les pensées comme des actes et les réduit à des faits (Komur-Thilloy, 2010 : 143-144). Genette

distingue entre « le mode sommaire diégétique »³⁵⁸ qui ne donne que l'acte de dire ou de penser sans en spécifier le contenu et le « sommaire moins purement diégétique »³⁵⁹ qui « spécifie le contenu » de l'acte verbal : « *Le discours narrativisé qui est « traité comme un événement parmi d'autres et assumé comme tel par le narrateur lui-même : le discours [...] devient un acte [...] de « ce qui dans l'original était parole et ce qui était geste, attitude, état d'âme »* (Genette cité par Komur-Thilloy, *ibid.* : 144).

Authier-Revuz, qui rejette la définition du DI en tant que transposition morpho-syntaxique du DD, critique la distinction entre DI et DN. Selon elle, le DN fait partie du DI du fait qu'« *il y a équivalence entre subordonnée complétive, subordonnée infinitive et complément SN en tant que compléments du DI, si on se place au niveau de la langue comme système* » (Komur-Thilloy, 2010 : 146). En prenant en compte le plan sémantique, Marie-Madeleine de Gaulmyn³⁶⁰ et Laurence Rosier rapprochent le DI et le DN du fait de leur homogénéité du point de vue énonciatif. Examinons cet exemple extrait de notre corpus :

[9]

- « Le bulletin insiste avec force sur le rôle essentiel des associations médicales et celles de défense des Droits de l'Homme pour exiger de l'ensemble du corps médical le respect des règles minimales de la profession ».

Dans cette séquence, l'énonciateur, qui reprend à son compte un discours autre, traite une partie du bulletin d'Amnesty International comme un fait (l'insistance sur le rôle des associations médicales et celles de défense des Droits de l'Homme) et spécifie une partie du contenu (insister sur le rôle de ... pour exiger ...) sans aucun signe d'hétérogénéité (guillemets, italique, deux points). Le discours enchâssé s'intègre, ainsi, totalement dans le discours enchâssant. Cette séquence homogène sur le plan énonciatif relève du DI selon Authier-Revuz et du DN au mode « sommaire moins purement diégétique » selon Genette. Ce choix permet à l'énonciateur, d'une part, d'appuyer le discours cité et, d'autre part, de s'interposer entre la source citée et l'allocutaire pour en orienter l'interprétation exprimant ainsi une subjectivité interprétative.

³⁵⁸ Genette en propose les deux exemples suivants : Marcel parla à sa mère pendant une heure et Agamemnon refusa et renvoya Chrysès (*ibid.* : 144)

³⁵⁹ Le « sommaire diégétique », forme pure du DN est, selon Genette, troublé par le souci de conserver plus de détails. Greta Komur-Thilloy propose l'exemple suivant : Marcel informa sa mère de sa décision d'épouser Albertine.

³⁶⁰ L'auteure remarque, toutefois, que le DN s'oppose au DI du fait que le premier est ambigu alors que le second est univoque.

- Bien que ne sachant pas exactement combien d'amputations ont été pratiquées, A.I. en a relevé l'usage, depuis 1980, dans plusieurs pays : Mauritanie, Soudan, Iran, République Arabe du Yémen et Arabie Saoudite. Elle met à part le cas du Pakistan où plusieurs peines de ce type ont été prononcées, mais non exécutées à cause du refus de participation de chirurgiens.

Dans cette séquence, l'énonciateur reprend à son compte le discours de l'organisation internationale, l'adapte à sa propre énonciation en lui ôtant toute autonomie (dépendances syntaxique et énonciative au discours citant) et en estompant sa textualité (« *l'énonciateur ne cautionne plus la lettre mais l'esprit du rapport* » (Wilmet cité par Komur-Thilloy, 2010 :40). Ce faisant, il le traite comme des faits (ne pas savoir, relever et mettre à part) tout en spécifiant pour chaque acte de dire du contenu (ne pas savoir exactement combien d'amputations ont été pratiquées, relever l'usage de l'amputation dans plusieurs pays depuis 1980 et mettre à part le cas du Pakistan pour le refus de participation de chirurgiens). Choisir de reprendre à son compte un discours à fonction informative montre l'implication du locuteur/énonciateur, cependant le traiter comme des faits nous semble participer d'une volonté d'objectivation. Ainsi, le DN, si l'on adopte la classification de Genette, lui permet d'avancer avec souplesse des faits par lesquels il se sent concerné tout en les rapportant à une source autre.

- « En Mauritanie, ces amputations ont, d'après A.I., cessé après le coup d'Etat de 1984. Mais, relève-t-elle en 1982, les médecins ayant refusé de participer aux amputations, « *ce sont des auxiliaires de santé* » qui s'en sont chargés dans au moins deux cas ».

Dans cette séquence, le DI se présente sous deux formes : avec l'expression d'attribution *d'après* et avec l'incise *relève-t-elle*. Dans la seconde forme, il est construit avec un fragment attribué à l'énonciateur cité. Le fragment isolé avec l'italique et les guillemets est un *îlot textuel* qui reste parfaitement intégré dans l'énoncé et ne représente aucune rupture syntaxique ou énonciative. Dans toute la séquence, il s'agit d'un même cadre énonciatif, celui du L/E primaire qui reprend l'énoncé et lui donne un caractère factuel. Ce choix a des retombées stylistiques : il bascule, avec fluidité, le discours autre vers le narratif.

[35]

- « Prenons garde, nous Algériens, d’oublier cette règle simple de toute éthique sociale, que celui qui commet un crime doit payer car alors, en paraphrasant Pascal³⁶¹, **ne pouvant fortifier la justice, nous aurions justifié la force !** ».

Dans cette séquence, le L/E rapporte une parole autre réellement tenue et déclare l’avoir manipulée (en paraphrasant Pascal, précise-t-il). Or la citation ne permet ni la reformulation ni l’interprétation, le paraphrasage³⁶² étant le propre du DI qui, comme nous l’avons déjà vu, pour interpréter les propos et les pensées de l’énonciateur e, met en scène les mots du L/E. Cependant, le DI a ici un fonctionnement proche de celui de la citation. Il a, en effet, une valeur de caution en permettant au L/E d’appuyer son propos par l’ascendant d’une autorité morale et philosophique.

3. Discours indirect libre

Dans « Les formes du discours rapporté – Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », Jacqueline Authier (1978) précise que l’acte de parole dans le discours direct cite les mots du locuteur l (ou l’énonciateur e) et en fait mention, que dans le discours indirect ce sont plutôt les mots du locuteur L qui interprètent les propos et les pensées de l alors que le statut du discours indirect libre reste problématique avec son « *caractère grammaticalement non explicite* » comme discours rapporté et s’aligne partiellement sur les positions de Bally en considérant le DIL « *non pas comme une troisième forme grammaticale du DR, mais comme une configuration discursive particulière*³⁶³ » (*ibid.* : 80).

Elle note, toutefois, que, d’une part, le discours indirect libre permet, à l’instar du discours direct, la présence des mots du locuteur cité l (énonciateur e) et que, d’autre part, le repérage déictique se fait par rapport à la situation d’énonciation du locuteur L « celui qui raconte » et que les mots sont intégrés au récit. Authier passe en revue certaines positions qui

³⁶¹ « *Ne pouvant fortifier la justice, on a justifié la force, afin que le juste et le fort fussent ensemble, et que la paix fût, qui est le souverain bien* », Blaise Pascal *Pensées*, 1670.

³⁶² Selon Greta Komur-Thillooy (2010 : 151), « *Ce qui caractérise encore le DI, c’est qu’il fournit une paraphrase, une traduction d’un discours produit par quelqu’un dans les termes de L* ». Pour sa part, Authier (1978 : 44) affirme que « *L’interprétation qui est proposée du rapport d’un acte d’énonciation tel qu’il se réalise dans la forme linguistique du DI, comme relevant de la paraphrase, de la traduction nous semble tout à fait juste* ».

³⁶³ C’est l’auteure, Authier, qui souligne.

considéraient le DIL comme un cas particulier du DI obtenu par la suppression du verbe introducteur et de la conjonction de subordination³⁶⁴. Selon elle, toutes ces particularités font en sorte que le discours indirect libre cumule « *les avantages du DD ("vie" de la parole rapportée) et du DI (possibilité de résumer - intégration au fil du récit), sans avoir les inconvénients ni du DD (rupture du récit) ni du DI (lourdeur de la subordination)* » mais sans renseigner sur son fonctionnement (*ibid.* : 78).

En effet, le repérage des séquences du DIL ne peut reposer sur des indices textuels. Authier qui insiste sur « le caractère grammaticalement non explicite » du DIL précise que « *rien ne permet, hors contexte, de dire qu'une phrase est du DIL* », qu'il n'y a pas d'introducteurs de DIL : « *Au total, il nous semble qu'il n'y a pas d'introducteurs de DIL, spécifiés comme tels, en langue, mais des fragments de discours – souvent indépendant syntaxiquement de ce qui est « rapporté » – interprétables comme annonçant un rapport* » (*ibid.* : 80). Examinons ces extraits de notre corpus :

[2]

- Les dizaines d'exemples cités par l'anthropologue finissent presque par remporter la conviction, tant se répète un schéma plutôt simple : un conflit né d'une violence quelconque et une victime innocente à qui l'on fait porter le chapeau. Les exemples tendraient même à prouver que plus la victime est innocente, mieux cela vaut !

Le fragment *Les dizaines d'exemples cités par l'anthropologue* indique qu'il y a une parole autre et annonce le segment *tant se répète un schéma plutôt simple* : ³⁶⁵*un conflit né d'une violence quelconque et une victime innocente à qui l'on fait porter le chapeau* comme pouvant être attribué à l'anthropologue, l'énonciateur e. Cette interprétation de la séquence en DIL est confortée par le segment qui suit et qui relève du DI. En effet, le L/E revient sur les exemples en rendant un rapport de parole au DI. Pour ce faire, il emploie le verbe *tendre* au conditionnel (tendraient à prouver) et le conjonctif *que* comme pour se démarquer. En effet, ce qui fonde le DIL, d'après Authier, est un effet de décalage, de distance au niveau du discours ou de discordance interne (*ibid.* : 82). En basculant vers le DI et en employant le

³⁶⁴ Le discours indirect libre « *présente les mêmes formes que le discours indirect proprement dit, à cette différence près que la conjonction de subordination disparaît, ce qui rend la phrase plus légère* » (Galichet & Châtelin cités par Authier, *ibid.* : 77).

³⁶⁵ Les deux points sont explicatifs. En effet, les deux points peuvent annoncer « l'analyse, l'explication, la cause, la conséquence, la synthèse de ce qui précède (c'est un moyen précieux pour suggérer certains rapports logiques) » (Grevisse & Goosse, 2008 : 137).

conditionnel, le L/E semble dire : « ce ne sont pas mes mots, je parle avec les mots de l'autre ».

[4]

- **Sortant de son immeuble d'une cité très peuplée de cette partie d'Alger, il s'est vu interpellé par un groupe de voisins de son âge** (entre 25 et 30 ans). **Se sont ensuivies une chaleureuse tournée de poignée de mains, quelques claques dans le dos, des plaisanteries banales puis un silence gêné.** Abdelkrim a compris que sa dizaine de copains d'enfance de la « houma » s'étaient concertés auparavant pour lui dire quelque chose, mais que personne n'osait commencer.

- Et, les gars, qu'est-ce qu'il y a ? Vous en faites une tronche !?

L'un d'eux s'éclaircit la voix :

- Krimo, nous, on t'aime bien, tu le sais...

Cet extrait illustre l'enchaînement des trois formes de discours rapporté : DIL, DI et DD. Le DIL met en scène les paroles d'Abdelkrim et permet au L/E de se positionner dans un récit à focalisation zéro et d'acquérir le statut de narrateur omniscient.

L'interprétation du premier segment comme DIL n'est rendue possible que grâce au contexte discursif. En effet la chronique débute ainsi : « Un ami, appelons-le Abdelkrim m'a raconté la conversation qu'il venait d'avoir, il y a quelques jours, avec ses copains de quartier, à Belcourt ». Ainsi, le contexte verbal indique que ce sont les mots de e que le L/E (ou le narrateur) rapporte sur un mode de partage de voix, qu'Authier-Revuz appelle la bivocalité (Authier-Revuz citée par Komur-Thilloy, 2010 : 163).

Il s'agit, en effet, d'une forme d'hétérogénéité énonciative, d'énonciation partagée, dans laquelle les déictiques sont calculés relativement au cadre énonciatif de E (le rapporteur) alors que la modalité d'énonciation (exclamation, interrogation, injonction) et les circonstants verbaux sont attribuables à l'acte d'énonciation de e. Cependant, « *le contexte ne permet pas toujours de décider s'il convient d'attribuer [les paroles] au narrateur ou à l'énonciateur* » (Sylvie Mellet citée par Komur-Thilloy, *ibid.* : 165). Komur-Thilloy remarque même que, dans la presse écrite, le journaliste peut laisser flotter un doute quant à la frontière entre son propre discours et une forme de la représentation du discours autre. D'ailleurs, dans cet extrait, le segment qui décrit l'attitude non-verbale d'un des interlocuteurs (« L'un d'eux s'éclaircit la voix ») nous pose problème : émane-t-il du rapporteur (le narrateur) ou de l'énonciateur e ?

Selon Sophie Marnette (citée par Komur-Thilloy, *ibid.* : 165-166), cela dépend de la façon dont nous percevons le narrateur, s'il est omniscient, on le lui attribue, « *si le narrateur du texte est perçu comme étant impersonnel ou neutre, on aura davantage tendance à*

considérer comme du DIL un énoncé qui porte un jugement de valeur ». L'auteur remarque surtout qu'« *il s'agit [bien] là d'un cercle vicieux puisque les DIL aident à former la façon dont nous percevons le narrateur* » (*ibid.*).

[9]

- **Au Soudan, plus de cent amputations ont été effectivement réalisées de 1983 à 1985. Un médecin soudanais a dirigé le « bon déroulement » de quelques-unes d'entre elles. Il s'en est ouvert à un journal canadien : « C'est moi qui ai conçu le déroulement de l'opération. Je voulais que ce soit rapide et sans douleur [...] Que voilà un brave homme, n'est-ce pas ! Et calé avec ça : ça connaît ses cours sur la gangrène et sur l'architecture interne des membres humains et ça crève de fierté d'en parler...**

Dans cet extrait, l'interprétation en DIL ne laisse aucun doute : le L/E rapporte, comme nous l'avons vu précédemment, le discours d'Amnesty International sur un mode de partage de voix, de bivocalité. L'îlot textuel indique la prise de distance du L/E et sa volonté d'attirer l'attention de l'allocutaire sur le contenu rapporté. Une prise de distance qui se confirme par le choix de céder la parole à l'énonciateur e2 et qui peut être interprété comme procédé d'objectivation. Or, le tour de parole est immédiatement suivi d'une interaction à fonctionnement interdiscursif (Que voilà un brave homme, n'est-ce pas !) puisqu'elle se rapporte à un énoncé antérieur par laquelle le L/E exprime avec ironie antiphrastique une axiologie négative (brave homme ; calé ; ça connaît ses cours sur la gangrène et sur l'architecture interne des membres humains ; ça crève de fierté d'en parler).

[38]

- Au Soudan, un gouvernement qui plairait beaucoup au maire d'Annaba a condamné récemment le directeur d'un quotidien à quatorze ans de prison pour activités anit-gouvernementales. **M. Mohamed El Fatah aurait eu du matériel d'impression à son domicile et il l'aurait utilisé pour publier des textes « subversifs ».**

Le L/E rapporte au DIL soit un passage du compte rendu du procès soit celui de l'acte d'accusation sur le mode de bivocalité. L'îlot textuel *subversif* ainsi que le mode conditionnel (aurait eu et aurait utilisé) indique la prise de distance du L/E et la volonté d'attirer l'attention de l'allocutaire sur le contenu rapporté.

[49]

- Ma femme ne me croit pas quand je lui dis que j'ai fait don au gouvernement de la mosquée de la famille, se plaint benoîtement mon père. Montrez-lui donc le document d'hier pour qu'elle comprenne que mon geste est irrévocable !
Le fonctionnaire, plissant les lèvres pour bien montrer sa désapprobation devant la conduite inqualifiable de cette épouse qui osait élever la voix contre son mari, en public, et à Constantine (!), finit par se résoudre à sortir le document du tiroir où

il l'avait soigneusement rangé (dame, ce n'est pas tous les jours que la ville recevait un bâtiment culturel en donation!) et l'exhiba fièrement devant l'irascible visiteuse.

- Où est-ce écrit, cette maudite histoire de donation ?
- Mais là, femme, là !

Dans cet extrait, il s'agit d'une scène narrative entre trois énonciateurs (le père e1, le fonctionnaire e2 et la mère e3) dont les tours de paroles sont signalés par des tirets. La scène est entrecoupée par une séquence descriptive de l'attitude non-verbale du fonctionnaire et qui permet au L/E de se positionner dans un récit à focalisation zéro et d'acquérir le statut de narrateur omniscient en rapportant sur un mode de partage de voix (DIL) les paroles d'un autre énonciateur (probablement le père).

- Et d'avancer imprudemment le papier sous le nez de son interlocutrice... qui s'empara brusquement du papier et déta la sans demander son reste ! Devant l'employé qui s'étranglait de fureur et menaçait d'en appeler à la police pour rattraper ma mère, mon père fit mine d'être aussi contrarié que lui, hurlant que, là, elle avait dépassé les bornes, qu'elle allait voir ce qu'elle allait voir, que le divorce n'était pas loin et que le fonctionnaire n'avait pas à s'inquiéter car le document lui serait de nouveau remis en mains propres dans une dizaine de minutes... Plus tard, mon père, hilare, nous raconta que notre mère s'était prise au jeu et avait continué à jouer avec passion la scène de la dispute alors qu'ils étaient déjà bien loin de la préfecture et du regard du fonctionnaire berné. « Les gens se retournaient sur nous. Elle en a profité, elle m'a passé un véritable savon ce jour-là ! » grommela-t-il, mi-contrarié mi-amusé.

Après la séquence dialoguée, le L/E se repositionne en tant que narrateur et rapporte toujours sur le mode de partage de voix les paroles d'un autre énonciateur. Le basculement vers le DI conforte notre lecture concernant cet énonciateur : il s'agit du père e1. Le L/E choisit à la fin, de s'effacer devant e1 en lui cédant la parole : le recours au DD lui permet d'installer l'image, une dernière fois, face à son allocutaire et de créer un effet d'objectivation en créant l'illusion chez l'allocutaire d'être spectateur notamment avec le verbe *grommeler* et les qualificatifs *mi-contrarié mi-amusé*.

L'alternance des DD, DIL et DI, dans cet extrait, montre la particularité du DIL en tant que structure où les voix peuvent se confondre et dont l'interprétation n'est possible que par le truchement du contexte d'autant plus que presque tous les cas de DIL, relevés dans notre corpus, se présentent en alternance avec le DI et le DD.

Dans *Presse écrite et discours rapporté*, Greta Komur-Thillooy (2010) note que le DIL est le moins représentatif dans la presse et que la majorité des formes bivocales sont relevées dans les pages culturelles. Selon l'auteure, cette propension peut s'expliquer par le fait que

la bivocalité implique un parler ensemble ou une fusion de plusieurs voix alors que l'éthique d'objectivité suppose de rapporter la parole autre de la façon la plus neutre possible.

Conclusion

L'énonciateur recourt au DD, au DI, au DIL et aux constructions mixtes. L'emploi du DD renforce l'effet d'objectivation tout en lui permettant d'intervenir soit explicitement soit implicitement sur les plans interprétatif, évaluatif et affectif. Il lui permet aussi de se décharger de la responsabilité des discours cités, de ridiculiser l'énonciateur cité ou de s'effacer devant son discours pour créer de l'empathie chez l'énonciataire. Le DI, quant à lui, lui permet une énonciation subjectivisante puisque le discours cité est adapté à sa propre énonciation. Il lui permet aussi de produire un effet d'objectivation ou de basculer vers le narratif. Enfin, le DIL qui consiste à rapporter sur un mode de partage des voix lui rend possible l'accès au statut de narrateur omniscient et l'énonciation de tous les types de subjectivité.

Chapitre IV

L'altérité manifestée

Introduction

Comme dernière étape de l'étude de l'altérité, nous nous penchons, dans ce chapitre, sur les particularismes lexicaux en étudiant les variations, les marques transcodiques et les paradigmes désignationnels. Nous considérons aussi le fonctionnement des guillemets et la valeur des citations. L'étude de ces éléments est susceptible de nous dévoiler des coexistences discursives et de nous renseigner sur les rapports qui en découlent.

1. Les particularismes lexicaux

Relèvent de l'altérité manifestée certaines pratiques langagières relatives au plurilinguisme ou les coexistences discursives que Sarfati (1997 : 65) décrit par la coexistence d'éléments langagiers appartenant à des aires historiques, géographiques et culturelles différentes. Sarfati (*ibid.* : 66) adopte la terminologie de Delas et Filliollet et parle « d'ouvertures » et d'interférences.

Mackey, quant à lui, désigne par interférence l'emprunt occasionnel et l'oppose à l'emprunt établi :

Par interférence, on entend l'utilisation que fait un sujet parlant ou écrivant une langue, de termes appartenant à une autre langue ou à un autre dialecte. Ce phénomène relève du discours. Par intégration, on entend l'incorporation dans une langue ou un dialecte d'éléments appartenant à une autre langue, ce phénomène relève de la langue (Mackey cité par Kouras, 2008 : 41).

Or, les interférences réfèrent, d'après Josiane F. Hamers (Moreau, 1997 : 178), à l'interaction de deux processus psycholinguistiques chez un individu bilingue et aux produits linguistiques non conscients de cette interaction. Ce sont des écarts individuels qui relèvent de l'interlangue et qui tendent à disparaître à mesure que le bilinguisme s'équilibre. Ainsi, les « ouvertures » qui nous intéressent en tant que lieux d'inscription du locuteur sont plutôt les variations et non les interférences.

En effet, la rupture avec la tradition structuraliste, qui conçoit la langue comme un système fermé, homogène et immuable, a permis de considérer l'hétérogénéité comme inhérente à toute production verbale d'où l'émergence du concept de variation. Sarfati (1997 : 66) cite les quatre types de variation classiquement distingués, à savoir la variation diachronique, la variation diatopique, la variation diastratique et la variation diaphasique et qui correspondent aux variations intralinguistiques ou endolingues. Ces quatre types

n'incluant pas les variations relatives au contact de langues, de ce fait nous nous proposons d'élargir l'analyse à la variation exolingue relative au contact du français avec les autres systèmes linguistiques et qui incluent les emprunts, les néologismes, les alternances et les mélanges de codes.

Notre démarche se fonde sur le recensement de faits significatifs relevant de particularisme et de coexistence discursive, d'altérité et de rapport avec l'autre et de leur interprétation en tenant compte de la particularité de notre corpus. En effet, les chroniques écrites en français présupposent d'ores et déjà un contact avec l'arabe qui fait en sorte qu'un particularisme tel que l'emprunt à l'arabe verse d'abord au compte de la subjectivité de l'énonciateur.

1.1. La variation endolingue

Selon Moreau (1997 : 283), toutes les langues connaissent une diversité à travers de « multiples variétés » ou « lectes », une diversité qui reste, néanmoins, masquée par des étiquettes au singulier (le français, l'arabe, le turc, etc.). La variation qui en découle est intralinguistique ou endolingue et s'organise autour de quatre dimensions : le temps (diachronique), l'espace (diatopique), les différences sociales (diastratique) et stylistique (diaphasique)³⁶⁶.

- La **variation diachronique** concerne l'évolution de la langue dans le temps. Elle permet de distinguer les formes anciennes des formes plus récentes d'une même langue.
- La **variation diatopique** permet d'identifier les variétés d'une même langue en jouant sur l'axe géographique. Elle permet de distinguer les régiolectes (topolectes ou géolectes).
- La **variation diastratique** relève les différences d'usage d'une même langue par les diverses classes sociales (le parler des jeunes).
- La **variation diaphasique** rend compte des différenciations des usages selon les situations de discours.

³⁶⁶ « Le découpage en types de variation laisserait attendre une discontinuité, alors que diatopique, diastratique et diaphasique interagissent en permanence : les locuteurs emploient d'autant plus de formes régionales que leur statut socioculturel est plus bas et que la situation est plus familière, et le spectre diastratique est donc plus large au bas de l'échelle sociale » (Gadet citée par Ledegen & Léglise, 2013 : 318). D'autres variables ont parfois été interrogées, comme l'âge, le sexe, l'ethnie, la religion ou « toute variable sur laquelle les individus fondent leur identité (orientation sexuelle, appartenance à une congrégation religieuse, etc.) » (Moreau, 1997 : 284).

Dans cette section, notre objectif est de cerner les particularismes lexicaux qui relèvent du niveau intralinguistique et qui se manifestent par la coexistence d'éléments appartenant à des aires historiques (diachronique), géographiques (diatopique), et socioculturelles (diastratique et diaphasique) différentes. Pour ce faire, nous retenons les définitions proposées par Sarfati (1997 : 66). Ainsi, nous cherchons, pour la variation diachronique, « la coexistence de termes issus de systèmes lexicaux d'époques différentes » ; « la combinaison de termes dont les aires d'utilisation ne sont pas les mêmes » pour la diatopique et les différences dans le style pour la diaphasique³⁶⁷.

1.1.1. La variation diachronique

[14]

- « Les uns prétendent [...] que la guerre contre l'Irak est une guerre sainte, un Djihad au nom de l'Islam. Les autres répliquent comme M. Sahnoun que, **nenni** les premiers « manquent de formation, en particulier dans les affaires internationales » ».

Adverbe dont on usait plaisamment pour répondre négativement, *nenni* permet à l'énonciateur d'établir avec désinvolture et amusement un rapport d'opposition entre les deux points de vue rapportés. Ainsi, l'emploi du terme vieilli permet à l'énonciateur d'exprimer solidairement à son entreprise argumentative une subjectivité émotive. L'emploi ajoute aussi une valeur esthétique et dévoile l'intérêt que porte l'énonciateur au style.

L'examen des chroniques assemblées et publiées dans le recueil révèle l'usage, après la reformulation d'un passage (changement de mode, de préposition et ajout d'une locution adverbiale) d'un autre terme qui démontre l'intérêt que porte l'énonciateur au style et son désir de séduire les lecteurs. Nous le citons à titre illustratif.

- « [...] Ils sont peut-être déjà « moralement démissionnaires » sans le savoir, comme M. Bitat qui avait défendu les réformes de tout son poids sans se rendre compte, le **pôvre**, qu'en fait il était contre » (Benmalek, 2011 : 148).

³⁶⁷ La variation diastratique qui illustre les différents usages des différentes strates de la société dépasse le cadre du présent travail qui reste axé sur la subjectivité de l'énonciateur.

1.1.2. La variation diaphasique

1.1.2.1. L'alternance stylistique

L'étude des productions des locuteurs, en tenant compte de différentes variables (l'ethnie, la classe sociale, l'âge, le sexe, etc.), mène Labov à distinguer l'alternance stylistique (style shifting). En effet, en prenant en considération les caractéristiques de la situation dans laquelle s'exprime le locuteur, Labov démontre qu'« *il n'existe pas de locuteur monostyle* » (cité par Harmegnies in Moreau, 1997 : 275). Selon lui, l'alternance stylistique qui se manifeste à travers la variation des règles syntaxiques et phonologiques est déterminée par « *les relations entre destinataire et destinataire (particulièrement en termes de pouvoir et de solidarité), le contexte social de la communication (école, emploi, domicile, église, etc.), et enfin la thématique du discours* » (Harmegnies in Moreau, *ibid.*). Les variations de style qui en résultent se situent entre deux pôles : le discours surveillé et le discours familier.

D'autres modèles de classification des styles, tous fondés sur l'idée d'une échelle de formalité ou de familiarité, sont fournis. Les divers niveaux de formalités ou de familiarité se répartissent sur un continuum. Plus le contexte est familier (informel), plus l'usage des variantes vernaculaires augmente, le locuteur ne prête aucune attention à sa façon de parler et se sent à l'aise. Inversement, plus le contexte est « formel », plus apparaissent, chez le locuteur, les variantes « de prestige » et la posture de surveillance de son langage (Auger in Moreau, *ibid.* : 152 – 153). En ce sens, Joos (cité par Harmegnies in Moreau, *ibid.* : 275) propose, pour l'alternance stylistique, la gradation suivante : intime (intimate), familier (casual), consultatif (consultative), formel (formal) et figé (frozen).

L'alternance stylistique est systématique puisque aucun locuteur ne possède un style ou une façon de parler unique mais il les adapte en fonction de son interlocuteur, du public, du sujet, du lieu, etc. Notre objectif est de montrer quelques variations par rapport au niveau non marqué de la parole qui correspond à un état d'usage neutre³⁶⁸, ou « le degré zéro de l'écriture » selon Barthes dans l'optique d'une stylistique de l'écart (Baylon & Fabre, 2005 : 151).

³⁶⁸ Baylon et Fabre (2005 : 151) illustrent le niveau non marqué de l'écriture par le célèbre *Aujourd'hui, maman est morte* d'Albert Camus.

1.1.2.2. Du style standard au style soutenu

[17]

- [...] beaucoup de nos compatriotes (très fortement poussés en cela par les différents pouvoirs qui se sont succédé depuis l'indépendance) ont interprété ce don du sort comme étant une « autorisation » à ne pas travailler, autorisation rapidement convertie en « devoir » de ne pas travailler lorsque le baril avait atteint les sommets (ô nostalgie...) des quarante dollars.

[43]

- « [...] et le médecin légiste qui constatera les traumatismes physiques et moraux de ces torturés dans la langue de l'ex-colonisateur (Ô ignominie plus ignoble aux yeux des députés que le fait de torturer) ».

L'emploi de l'interjection *ô* permet à l'énonciateur d'exprimer avec emphase les sentiments suscités par les faits commentés (*nostalgie* et *ignominie*) ce qui relève à première vue de la subjectivité émotive. Or, les deux expressions sont des commentaires (emploi des parenthèses). Pour le premier *ô nostalgie...*, les trois points de suspension se présentent comme une invitation à compléter et permettent à l'énonciateur, certain de l'efficacité de son entreprise persuasive, d'instaurer une dimension intersubjective avec son interlocuteur sur un fond d'ironie et de dérision. Dans le second commentaire, l'énonciateur va jusqu'au bout de sa caricature du jugement de valeur des députés quant à l'usage du français pour exprimer sa colère et son incompréhension face à ces députés qui cautionnent la torture. Ainsi, pour les deux emplois, le style littéraire permet à l'énonciateur de franchir le cadre factuel et de dévoiler avec finesse et ironie les égarements et la déraison des personnes dont les faits sont rapportés et commentés exprimant, ainsi, une subjectivité axiologique implicite. Le choix du commentaire qui prend l'énonciataire à témoin adjoint à cette forme de subjectivité une dimension intersubjective.

[43]

- « **Las !** Dès que nous prononçons le mot « torture », le député, **onctueusement** aimable d'abord, **se figeait, blêmissait** ».

Cet extrait cumule deux variations endolingues : une diachronique et une alternance stylistique. D'abord, l'interjection vieillie *las* exprime une subjectivité émotive (l'énonciateur se plaint) tout en ajoutant une valeur esthétique à la séquence. Ensuite, le registre littéraire, plutôt que de rapporter la réaction ou l'attitude du député, permet de décrire la scène et de l'installer face à l'énonciataire qui s'en retrouve témoin. Les deux variations et

le pronom personnel *nous* permettent à l'énonciateur de se dévoiler en homme de lettres militant des droits de l'homme, d'impliquer son allocutaire et de le séduire.

[26]

- Les victimes, elles, malheureusement, n'ont pas semblable chance. Toute leur vie, elles ne cesseront de se souvenir de ces journées horribles, de ces heures **effroyablement interminables** où deux **abîmes** se rencontraient, **l'abîme de la douleur totale et l'abîme de l'inhumanité**.

Dans cet extrait, l'énonciateur affiche ouvertement empathie et compassion. Sur le continuum allant du discours non marqué au discours marqué, cet extrait est fortement marqué. Il est aussi empreint de subjectivité (affective, modalisatrice et axiologique). Le style soutenu permet à l'énonciateur de rendre compte des horreurs de la torture, de peindre les sentiments des torturés, de rendre l'immatériel presque palpable.

[34]

- Allons-nous répéter ce type d'erreurs, allons-nous persister dans nos atermoiements, allons-nous continuer à nous réfugier derrière les comportements **sibyllins** des partis ou à nous tourner toujours vers cet État dont nous prétendons combattre les tendances autoritaires [...].

La question rhétorique permet à l'énonciateur de forcer sur l'intersubjectif et de produire un effet³⁶⁹ de style. L'emploi de l'adjectif évaluatif négatif *sibyllins* indique une subjectivité axiologique et contribue à la littérarité de la construction. Le registre, une fois de plus, permet à l'énonciateur de se dévoiler en homme de lettres, observateur et analyste.

[35]

- « On donnera, parce que la rhétorique politicienne et la casuistique intellectuelle semblent si fortes chez nous, bien des justifications à ces attitudes tièdes devant cette possibilité d'amnistie, allant du silence de l'acceptation tacite à la justification embarrassée ».

Le passage est subjectivement marqué : parti d'un constat subjectif (la rhétorique politicienne et la casuistique intellectuelle semblent si fortes), l'énonciateur prédit une attitude (donner des justifications) et la condamne (les donner à des attitudes tièdes). Il exprime ainsi trois formes de subjectivité : interprétative, axiologique et modalisatrice. En outre, le registre soigné et le vocabulaire recherché permettent de mettre l'accent sur le caractère sérieux et sur la gravité des faits commentés. Un style plus neutre aurait véhiculé la réflexion sans en dépeindre la gravité.

³⁶⁹ L'effet vient du décalage par rapport au style non marqué caractérisé par l'effacement énonciatif.

1.1.2.3. Du style standard au style familier

[4]

- « La solution, selon les nouveaux maîtres à « penser » de notre pays, est toute simple : les petits **mecs** d'un côté, les petites **nanas** de l'autre et, au bout du compte, nous aurons la fusée, les ordinateurs, la greffe du cœur et tout le **bataclan** du progrès occidental ».

Le recours à l'argotique (*mecs*) et au registre familier (*nanas* et *bataclan*) et leur opposition à des termes techniques relevant d'un registre normé (*fusée*, *ordinateurs* et *greffe de cœur*) permet à l'énonciateur de caricaturer le fait commenté, de tourner en dérision la position de certains élus contre la mixité dans les écoles. L'énonciateur considère avec ironie non dissimulée la question du progrès scientifique et lui oppose l'attitude desdits élus exprimant ainsi une subjectivité interprétative. Le « jonglage » entre les deux registres est ludique et participe de la visée de captation.

[39]

- « Ce criminel, protégé par la loi d'amnistie, peut maintenant **baver** dans les journaux sur ceux qu'il a fouettés, tabassés, passés à l'électricité [...] ».

Le terme *baver* est intrinsèquement subjectif. C'est un évaluatif négatif qui indique avec les autres termes négatifs *criminel*, *fouetter*, *tabasser* et *passer à l'électricité* l'intervention de type axiologique de l'énonciateur et sa prise de position contre la torture et les tortionnaires. Le rapprochement avec la loi d'amnistie (ce criminel/protégé par la loi d'amnistie) relève de l'intervention de type interprétatif. Le recours au terme familier *baver* permet à l'énonciateur d'exprimer particulièrement son dégoût vis-à-vis du tortionnaire, de le rabaisser et de créer par ricochet cette même répugnance chez l'énonciataire.

[41]

- « Je suis du regard la silhouette noire, irréaliste au milieu du **tohu-bohu** de la circulation. Elle paraît glisser sur la chaussée, maintenant sûre d'elle-même, enfermée dans son monde de toile noire ».

Le nom est doublement subjectif. D'abord, employé dans le sens de tumulte et de désordre, il relève du registre familier et contraste avec la description soutenue (*glisser sur la chaussée* et *enfermée dans son monde de toile noire*). Ensuite, le nom initialement hébraïque qui désigne le Chaos primitif connote la dimension religieuse du fait décrit : l'habit noir que porte la femme décrite ou son monde de toile noire est religieux. Cette construction mâtinée et les évaluatifs négatifs *irréaliste* et *enfermée* indiquent une subjectivité axiologique négative.

En effet, le spectacle qui s'offre à l'énonciateur ne semble pas réjouissant puisque ce dernier l'oppose subtilement au chaos.

1.1.2.4. La disparité des sources

Outre l'alternance stylistique, relève aussi de la variation diaphasique l'usage d'un lexique spécifique dans un autre discours, en d'autres termes, la présence d'éléments relevant d'un champ discursif dans un discours relevant d'un autre champ discursif. Selon Sarfati (1997 : 66), « *La disparité de ses sources fait de tout texte une sorte de marqueterie linguistique* ». Sarfati cite l'exemple de « frappe chirurgicale » employé pour désigner la précision des bombardements lors de la guerre du Golfe et l'usage d'un lexique médical comme source d'euphémisation. Dans notre corpus, nous avons relevé les exemples suivants :

[34]

- « Il est pour le moins surprenant que plus d'une année après **la fracture d'octobre 88** [...] rien de vraiment notable n'est apparu ».

- Car, ne nous trompons pas, le succès de **l'implantation** du fondamentalisme religieux auprès de la jeunesse n'est pas un phénomène éphémère. C'est une véritable **lame de fond** qui secoue l'Algérie et qui n'est plus seulement le fait des éléments durs de l'intégrisme, mais qui affecte et **infecte** tout **le corps social**.

Dans ces deux extraits, l'énonciateur recourt au champ discursif médical (fracture, implantation, infecter, corps). Le choix en soi relève de la subjectivité interprétative et lui permet de comparer la société algérienne à un être vivant. En outre, la locution *lame de fond* qui relève du champ discursif maritime est employée dans un rapport d'analogie avec le fondamentalisme religieux. Ces emplois se présentent comme source de métaphorisation et sont, de ce fait, subjectifs.

- « D'autres, en particulier les tenants du **fascisme religieux**, n'ont pas eu la même pusillanimité ou, disons-le crûment, le même manque de courage ».

- « [...] elle suppose que chacun s'interroge [...] en se débarrassant autant que possible des pensées toutes prêtes, des dogmatismes et des **bouées de sauvetage idéologiques** ».

[10]

- « Ce qui explique, d'ailleurs, qu'ils se fourvoient aussi aisément dans les bras des mouvements religieux pour lesquels ces commandements constituent l'essentiel du **fonds de commerce électoral** ».

[26]

- Quant au ministère de l'Intérieur, il serait judicieux que M. Mohammedi rappelle à ses subordonnés qu'il y a suffisamment de grand banditisme et de début de terrorisme qui courent les rues de nos villes pour occuper de manière tout à fait honorable le temps de tous les policiers d'Algérie, sans pour autant avoir à se « défouler » sur de pauvres petits délinquants qui n'ont ni de grands partis politiques derrière eux, ni de « **force de frappe** » **financière** pour pouvoir se payer des avocats connus et se mettre ainsi à l'abri d'éventuels traitements « spéciaux » !

Dans ces quatre extraits, l'altérité manifestée par les lexies *fascisme*, *bouées de sauvetage*, *fonds de commerce* et *force de frappe* relevant respectivement du discours politique, maritime, commercial et militaire est mise au service d'une intervention de type interprétatif. En effet, l'emploi est doublement subjectif : *fascisme* est modifié par l'adjectif *religieux*, *bouées de sauvetage* par *idéologiques*, *fonds de commerce* par *électoral* et *force de frappe* par *financière*. Ainsi, l'énonciateur ne se contente pas du transfert dans un autre champ mais explicite le caractère qui justifie et qui fonde la mise en analogie. Cette mise en relief et l'image qui en découle ont une double finalité : capter l'attention de l'énonciataire et lui faciliter l'interprétation.

[35]

- « [...] si cet examen concerne les événements d'octobre 88, avec leurs cortèges d'assassinats et d'arrestations arbitraires, et leur **noyau** ignoble : la torture pratiquée à grande échelle par les forces dites de « l'ordre » ».

- « Alors qu'est-ce qui se passe dans la tête de nos jeunes gens ? Est-ce là une simple « gueule de bois » qui suivrait une **ingestion** trop rapide de démocratie [...] ».

[43]

- « Certes, au cours des interminables réunions des organisations du parti unique, vous avez fini par acquérir un certain vocabulaire minimum en arabe classique [...] Personne n'ignore que c'est là votre unique **capital de départ** et que, depuis, vous l'avez très bien géré ! ».

[16]

- « Beaucoup d'hommes politiques, chez nous, ont vu dans cette guerre une occasion inespérée d'**engranger** du **capital électoral** à la veille des élections législatives ».

[46]

- « Pire, elle a mis au grand jour, chez la plupart des dirigeants de l'opposition démocratique, une incapacité **congénitale** à comprendre l'action politique autrement que par la publication de communiqués ».

Les lexies *noyau*, *ingestion*, *capital de départ*, *engranger*, *capital électoral* et *congénitale* permettent à l'énonciateur, par l'image d'altérité qu'elles instaurent par rapport

à un discours médiatique relativement factuel, de mettre en relief ses constats et ses interprétations.

Pour *noyau*, *ingestion*, *capital de départ* et *engranger*, nous pouvons parler de métaphore dans le sens où l'emploi de :

- *noyau* (botanique) permet de comparer avec subtilité les événements d'octobres à des fruits à noyau. L'adjectif *ignoble*, indique une subjectivité axiologico-affective (l'énonciateur condamne la torture qu'il trouve vile et répulsive) qui s'emboîte dans l'intervention de type interprétatif ;

- *ingestion* et *gueule de bois* permet de comparer la démocratie à l'alcool ;

- *capital de départ* pour comparer les députés à une entreprise. L'intervention de type interprétatif ne va pas sans une évaluation négative : l'énonciateur réproouve les députés pour leur manque de compétence et le leur fait savoir (emploi des déictiques de la deuxième personne du pluriel) exprimant ainsi une subjectivité axiologique ;

- *engranger* pour comparer les voix des électeurs au blé, à la récolte ou aux vivres. Cette image lui permet d'évoquer le profit tiré par les hommes politiques de la guerre du Golfe (occasion inespérée). Ce faisant, il attire l'attention des allocutaires sur les ambitions politiques de ces hommes en exprimant subtilement un jugement négatif.

La lexie *congénitale* relève du champ discursif biologique. Dans cet emploi, elle qualifie l'évaluatif négatif *incapacité* et fonctionne comme un superlatif (le défaut dont il s'agit est inévitable et irréversible). Avec l'évaluatif négatif *pire*, elle indique une subjectivité axiologique qui vient se superposer à l'intervention de type interprétatif de l'énonciateur.

[14]

- Comment parler de cette guerre du Golfe en employant des mots nouveaux, des mots qui ont encore un « sens » dans la débauche verbale qui est devenue la marque de cette guerre, censée être « **chirurgicale** » et qui se révèle n'être que ce que sont toutes les guerres : **la guerre-boucherie**.

Dans cet extrait, l'énonciateur choisit d'encadrer typographiquement la lexie relevant du discours médical *chirurgicale* par les guillemets et par la locution *censée être* qui fonctionnent comme deux modalisateurs (la réalité est tout autre : cette guerre n'est pas chirurgicale). Cette subjectivité modalisatrice est mise au service d'une intervention de type axiologique (l'énonciateur dénonce la guerre et la propagande) et débouche sur une subjectivité interprétative (la guerre-boucherie). La lexie composée *guerre-boucherie* construite sur le mode nom + nom avec un trait d'union est un néologisme par composition.

Le second nom sert à qualifier le premier en lui ajoutant une valeur péjorative. L'ensemble est intrinsèquement négatif.

- « [...] cette main ne représentera qu'une minuscule **décimale** que, bien entendu, on négligera lorsqu'on présentera « **l'addition** ». **Arrondissons, arrondissons**, cela simplifie les **calculs** ! ».

Dans cette séquence, l'énonciateur use d'éléments relevant du lexique mathématique (décimale, arrondir et calcul) pour rendre compte de l'insignifiance des pertes humaines face aux enjeux politico-stratégiques lors de la présentation du bilan de la guerre du Golfe, de l'*addition*. Le terme polysémique *addition* relève ici du champ discursif commercial. Le détournement est saisissant : il permet à l'énonciateur de dénoncer l'inhumanité de l'acte, de s'en désolidariser avec ironie en faisant entendre par sa propre voix (emploi de la première personne du pluriel) le raisonnement des partisans de la guerre et de créer un effet de style qui dévoile le mathématicien qu'il est. L'énonciateur exprime une subjectivité interprétative doublée d'une subjectivité axiologique. La mise en scène de la parole des partisans de la guerre relève, quant à elle, de la polyphonie (Maingueneau, 2012 : 154).

1.2. La variation exolingue

1.2.1. L'emprunt

Marque transcodique³⁷⁰, « [l']*emprunt lexical au sens strict du terme est le processus par lequel une langue L1, dont le lexique est fini et déterminé dans l'instant T, acquiert un mot M2 (expression et contenu) qu'elle n'avait pas et qui appartient au lexique d'une langue L2* » (Rey-Debove citée par Cheriguen, 2002 : 8). Le processus d'emprunt vient, lors d'un moment de contact de langues, pallier un manque, ajouter une coloration ou une connotation relative à « la langue empruntée »³⁷¹ ou produire un effet de style. Le recours à l'emprunt est *a priori* subjectif puisque le choix de l'unité en tant que lexème indique d'emblée l'intervention de type interprétatif du locuteur. Dans cette section, nous appelons, à l'instar de Cheriguen (*ibid.*), emprunt le processus et terme d'emprunt le lexème emprunté.

³⁷⁰ « [...] *c'est-à-dire de marques, dans le discours, qui renvoient d'une manière ou d'une autre à la rencontre de deux ou plusieurs systèmes linguistiques (calques, emprunts, transferts lexicaux, alternances codiques etc.)* » (Lüdi, 2011 : 2).

³⁷¹ L'expression est de Derradji (1999).

Le recensement des termes d'emprunt, dans notre corpus, révèle des emprunts à l'arabe, à l'anglais et au russe. L'emprunt à l'arabe prédomine avec trente termes et devance ceux à l'anglais et au russe avec quatre termes chacun.

1.2.1.1. L'emprunt à l'arabe

Nous postulons, d'emblée, qu'un terme d'emprunt à l'arabe, dans le contexte sociolinguistique d'emploi du français en Algérie, est beaucoup plus qu'une simple forme d'altérité. Un terme d'emprunt à l'arabe peut permettre de désigner l'univers référentiel du locuteur, de produire un effet de style ou d'interpeller l'allocutaire.

Nous avons relevé trente termes d'emprunt à l'arabe standard et à l'arabe algérien. Ces termes relèvent de différentes classes sémantiques et se répartissent selon la typologie proposée par Derradji (2012) comme suit :

Registre	Domaine	Nombre de lexèmes
Emprunts panarabes	Religion	20
Emprunts spécifiques à la réalité algérienne	Politique	2
	Comportements	3
	Lieux	1
	Economie	1
	Habitudes vestimentaires	1
Emprunts relatifs à une autre réalité	Ethnonyme	1
	Politique	1

Tableau 8 : Registres et domaines des emprunts

Il arrive qu'un même terme du fait de sa polysémie renvoie à plusieurs familles thématiques et fasse ainsi l'objet de plusieurs classements. Pour contourner les chevauchements possibles entre domaines, nous avons recouru, dans le classement, au contexte verbal : décontextualisé, un terme tel que *tachouich* peut renvoyer à une situation

de classe (enseignement) ou aux transmissions (télécommunications) alors qu'en contexte (« Il est vrai que le « Moustachu » s'était contenté de congrès sur « mesure », n'hésitant pas pour cela à liquider, dans le sang, les sources possibles de « **tachouich** » »), il renvoie aux troubles au sein d'un parti politique. Nous avons aussi adjoint un registre pour classer un terme qui renvoie à une réalité autre que la réalité algérienne. Le classement fait ressortir sept domaines d'emprunt et montre l'importance du nombre de termes d'emprunt à l'arabe dans celui de la religion.

Domaine	Nombre de termes empruntés à l'arabe standard	Nombre de termes empruntés à l'arabe algérien	Total de termes empruntés à l'arabe
Religion ³⁷²	20	/	20
Politique	3	/	3
Comportement	2	1	3
Lieux	/	1	1
Economie	/	1	1
Habitudes vestimentaires	/	1	1
Ethnonyme	/	1	1

Tableau 9 : Nombre de termes d'emprunt à l'arabe standard et à l'arabe algérien par domaine

L'emprunt à l'arabe standard prédomine avec vingt-cinq termes contre cinq à l'arabe algérien. En revanche, la répartition des emprunts par domaine montre la prédominance de l'arabe algérien puisque des sept domaines d'emprunt recensés, quatre sont exclusifs à l'arabe algérien et deux à l'arabe standard.

³⁷² Un des termes d'emprunt à l'arabe *charisation* est le dérivé d'un autre terme selon le procédé de suffixation en français et est de ce fait exclu du classement, un terme sur lequel nous reviendrons.

a- Domaine de la religion

Ces termes d'emprunt relèvent de la civilisation arabo-musulmane et se rapportent aussi bien à la religion qu'à la langue. Ils dénotent des référents propres à la sphère arabo-musulmane et sont en arabe standard.

[31]

- « [...] Rappelons seulement que le nouvel **ayatollah** des lettres algériennes a écrit la plupart de ses romans en langue française ».

Le terme d'emprunt qui désigne un dignitaire chiite est employé péjorativement pour mettre l'accent sur l'attitude rétrograde du nouveau secrétaire général de l'Union des écrivains algériens vis-à-vis du français. Par ce terme, l'énonciateur exprime une subjectivité axiologique. Le terme indique aussi une intervention de type interprétatif : l'énonciateur compare le nouveau secrétaire à une figure archaïque de l'autorité religieuse tout en prenant l'énonciateur pour témoin (« Rappelons seulement que »). Précisons que le terme d'emprunt *ayatollah*, introduit dans la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, renvoie toujours à une réalité étrangère. C'est un pérégrinisme, un stade intermédiaire d'intégration sur lequel nous reviendrons plus loin.

[38]

- « *El Miiyar* tire son importance du fait qu'il est un recueil de **fatwas** religieuses et de considérations sur plusieurs aspects de la société de l'époque ».

- Qualifiant les Ibadites de secte hérétique ennemie des musulmans du Maghreb, El Wancharissi, passant en revue les avis de ses collègues « spécialistes » du **fiqh** (*l'exégèse islamique*), discute sentencieusement du traitement à apporter aux adeptes de l'Ibadisme, pires, selon le texte, que « les juifs et les chrétiens », en matière de mécréance.

- « [...] j'ai lu dans un journal qu'un élu FIS, le président du conseil municipal d'Annaba en l'occurrence, a déclaré avoir peur d'aller en enfer à cause de la présence d'une employée non habillée du **hidjab**, *le voile islamique* ».

Le terme *fatwa* qui signifie consultation ou avis religieux donné par un spécialiste de la loi islamique s'adapte à la marque du nombre de la langue d'accueil (le *s*) et garde son genre dans la langue d'origine (le féminin) même si le pluriel en arabe (*fatâwâ*) est aussi d'usage. Son emploi relève de l'économie linguistique. Les deux termes *fiqh* et *hidjab* sont accompagnés de gloses qui se substituent à la voix de l'énonciateur en constituant un discours qui agit sur les particularismes lexicaux que sont les termes d'emprunt selon Bektache (2012 :

59). Ce sont des emprunts xénismes, ils « *dénomme[nt] la[s] notion[s] et connote[nt] [leur] origine* » (Rey cité par Petiot et Reboul-Touré, 2006 : 56).

Actuellement, le terme *hidjab* renvoie toujours à une réalité étrangère mais sa connaissance est largement partagée par les locuteurs français. Nous pouvons parler, à la suite de Dubois (2002), d'un stade intermédiaire d'intégration du xénisme.

[44]

- « Qui a pensé un seul moment que les « Constantes » (cela sonne mieux en arabe : « *Tawabit* ») étaient en danger dans le monde musulman ? »

L'emploi du terme d'emprunt *tawabit* fait penser à un usage occasionnel. L'énonciateur l'introduit pour commenter ironiquement un autre terme (constantes) en instaurant ainsi une dimension intersubjective. L'emploi s'insère dans la question rhétorique qui confirme la dimension dialogique de la séquence.

- Un décret récent vient d'autoriser les « mâles » d'Irak à assassiner toute femme de leur entourage familial qu'ils soupçonneraient d'adultère ou de « mauvaise conduite », allant même plus loin que la **charia** islamique, très exigeante sur le plan des preuves à recueillir pour établir l'accusation d'adultère...

[45]

- « quand j'entends chez nous ces hommes politiques, à la télévision ou ailleurs, appeler à l'embrasement du monde arabe, au **djihad** des poitrines nues contre les missiles [...] ».

[49]

- « Le lendemain, au ministère des **Habous**, tout se passe comme prévu : ma mère, vêtue de son **haïk** blanc, fit à mon père une véritable scène devant un fonctionnaire abasourdi de voir revenir le donateur de la veille accompagné d'une épouse aussi déchaînée ».

Les trois termes d'emprunt *charia*, *djihad* et *Habous* renvoient à l'univers référentiel du locuteur respectivement loi islamique, guerre sainte et « *constitution de biens de mainmorte admise en droit musulman, afin de permettre, sous forme de donation pieuse, de laisser la jouissance à des dévolutaires* »³⁷³. Leur emploi relève de l'économie linguistique. Employés sans aucune distinction typographique et sans gloses, ils s'adaptent aux marques du genre et du nombre de la langue d'accueil et fonctionnent comme des termes intégrés bien qu'ils renvoient à des réalités étrangères à cette langue.

³⁷³ Gazette des tribunaux, 20 fév. 1875, p. 178, 1re col. Voir <https://www.littre.org/definition/habous>

En outre, le terme *haïk*, qui désigne un vêtement féminin porté en Algérie et aux pays du Maghreb, est consacré par l'introduction dans la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* dont la publication a commencé en 1986 mais il reste loin d'être totalement établi. Le terme demeure étranger et sa définition renvoie directement à la civilisation musulmane. Comme pour *hidjab*, les termes *charia*, *djihad* et *haïk* peuvent relever d'un stade intermédiaire d'intégration.

[29]

- « Cette affaire remonte au 5 août dernier, quand la victime, souffrant d'un mal mystérieux, s'est présentée chez ces exorcistes pour ce faire soigner selon les formules et actes rituels (**rokkia**) ».

Le terme *rokkia* désigne l'exorcisme selon le rite islamique et renvoie à une réalité propre à l'islam. Employé en réitération du syntagme *les formules et actes rituels*, il ajoute ainsi une coloration relative à « la langue empruntée ». Son emploi entre parenthèse met l'accent sur son caractère étranger à la langue d'accueil. Notons surtout que, dans le recueil³⁷⁴, le terme est employé avec une autre orthographe et sans parenthèses (Il s'agissait là encore d'un exorcisme, une *roukia* !) ce qui atteste de sa non-stabilité.

- « La sorcellerie crapuleuse vient de recevoir la bénédiction de l'Etat algérien puisqu'elle vient d'être mise sur le même plan que la médecine : on ne reproche pas à un médecin la mort d'un patient : dorénavant, messieurs les « **saharas** » peuvent tuer sans grands risques ! ».

Le terme *saharas* a plusieurs acceptions possibles : magiciens, illusionnistes, enchanteurs, sorciers, alchimistes, voyants ou devins. C'est aussi un terme coranique qui paraît en huit occurrences³⁷⁵ pour référer aux Magiciens d'Egypte et aux sorciers de la cour de Pharaon qui s'opposent à Moïse et à Aaron. Le terme peut prêter à des interprétations positives ou négatives selon le contexte. Dans cette séquence, employé sans glose, il fait écho au syntagme nominal *la sorcellerie crapuleuse*, termes évaluatifs négatifs, et indique une intervention de type axiologique. Le locuteur dénonce et condamne l'exorcisme et caricature sa pratique par l'emploi du terme d'emprunt. La mise entre guillemets accentue cette prise de position. Employé au pluriel (le singulier étant *saher*), il prend aussi la marque du pluriel de la langue d'accueil (le *s*) cumulant, ainsi, les marques des deux langues.

³⁷⁴ Benmalek (2011 : 232).

³⁷⁵ Terme coranique cité deux fois dans Sourate Al-Araf (Les murailles), une seule fois dans Sourate Yunus (Jonas), une seule fois dans Sourate TA- HA (Ta – Ha) et quatre fois dans Sourate As-Shuaraa (Les poètes).

[28]

- « « la démocratie, voyez-vous mes frères, est *kofr*. Tous les partis sont *kofr*...Heureusement que cela ne va pas durer... » ».

Bien qu'il s'agisse d'une séquence rapportée d'un locuteur algérien non désigné, l'emprunt est mis au compte du chroniqueur qui a fait le choix de traduire le reste des propos. Le nom *kofr* désigne en arabe la mécréance, le déni de Dieu. Employé avec un complément, il peut désigner toutes sortes de dénis. Dans ce contexte, employé comme attribut, il est évaluatif négatif et indique la subjectivité axiologique du locuteur cité. Pour le chroniqueur, son emploi, en présence de possibilités d'équivalence dans la langue d'accueil, exprime la surprise et la volonté de mettre en avant une forme d'extrémisme.

[8]

- « [...] des leaders³⁷⁶ de leur parti et, dans ce cas, un congrès est inutile (et donc toc sur le nez des **kouffars** !);

- « Je suppose qu'une fois la république islamique installée, il n'y aura plus d'élections démocratiques jusqu'à « **Youm El Kiyama** » ».

Le terme *kouffars* est le nom d'agent arabe du terme précédemment cité *kofr*. Il est employé dans un commentaire sans aucun signe typographique spécifique et sans glose. Son emploi est ironique et vise à éveiller l'intérêt de l'allocataire qui s'y trouve impliqué. Le terme d'emprunt, déjà au pluriel (le singulier étant *kafer*), fonctionne comme un terme intégré et s'adapte à la marque du nombre de la langue d'accueil (le *s*). L'emploi de *Youm El Kiyama*, le jour du Jugement Dernier, est subjectif. Il vise à produire un effet de style tout en interpellant l'allocataire dans sa langue.

[17]

- Pour les attardés de l'idéalisme, je recommande d'aller « tester » l'argument de la « **Ourouba** » auprès d'un revendeur de Riadh El-Feth. Dites-lui que son magnétoscope à deux ou trois briques vous intéresse, bien que trop cher, mais qu'il pourrait faire un geste à cause du fait que vous et lui êtes Arabes, musulmans, et bla-bla-bla...

Les termes *briques* (familier, vieilli. Un million de centimes de francs) et *bla-bla-bla* (familier. Flot de paroles creuses et inutiles ou mensongères) relèvent de la variation endolingue, de l'alternance stylistique précisément.

³⁷⁶ Le mot anglais *leader*, introduit dans le français au XIX^e, est un terme intégré. Il a été admis par l'Académie française dans la 8^e édition de son dictionnaire qui date de 1935.

- « Ensuite, on ira ensemble à la mosquée, on priera et on écoutera un **darss** » ».

[6]

- « Sommes-nous donc si près de cette période, cheikh El Ghazali ? Et la « **rahma** », qu'en avons-nous fait ? ».

Les trois termes *Ourouba*, *darss* et *rahma* sont mis en exergue par l'emploi des guillemets. Plus percutants pour le locuteur algérien que leurs équivalents en français, *arabité*, *leçon* et *miséricorde*, *clémence* ou *indulgence*, leur emploi vise à produire un effet de style et est subjectif.

[30]

- « J'ai entendu, il y a quelque temps, à la veille de **Moharram**³⁷⁷, le ministre des Affaires religieuses, M. Berredouane, déclarer à la télévision que toutes les entreprises, privées et publiques, devaient payer *l'impôt religieux*, autrement dit la **zakat** ».

Les termes d'emprunt *Moharram* et *zakat* fonctionnent comme des xénismes pour un non-musulman puisqu'ils renvoient à des réalités propres à l'islam. Le premier terme peut avoir une autre orthographe, ce qui montre sa non-stabilité dans la langue d'accueil. Le second est précédé de sa définition³⁷⁸.

- « Que pense M. Ghazali de l'idée de son ministre ? Serait-ce là le début de la « **chariisation** » de l'économie algérienne ? ».

Pour le terme d'emprunt *Chariisation*, il s'agit, selon Derradji (2012 : 62), d'un cas d'intégration morphosyntaxique du terme d'emprunt à l'arabe *charia*. La dérivation suffixale est opérée à partir du terme *charia* qui fonctionne ainsi comme base lexicale³⁷⁹ et du suffixe nominal d'action *ation* selon le système de la langue d'accueil. Le *s* est euphonique. Sarah Leroy (2006), quant à elle, parle d'intégration linguistique avancée et précise que l'existence de formations secondaires et de dérivés lexicalisés reste insuffisante pour parler d'emprunt établi.

³⁷⁷ Ou muharram est le premier mois de l'année lunaire musulmane, au cours duquel les chiites commémorent le martyre de Hasan et de Husayn.

³⁷⁸ Cheriguen (2002).

³⁷⁹ *Ibid.*

[5]

- « [...] le principal personnage de cette émission semble être un vénérable théologien à la longue barbe qui, à chaque question « terriblement » scientifique (comme à propos de la couche d'ozone...) répond par des versets coraniques ou des **hadiths** bien choisis ».

L'emploi de *hadith* (acte ou parole du prophète Mohamed QSSL) en l'absence d'un équivalent exact relève de l'économie linguistique. Le terme fonctionne comme un emprunt intégré. Il garde le genre masculin de la langue d'origine et s'adapte à la marque du nombre (le *s*) de la langue d'accueil.

[11]

- Porté par son zèle d'arabisation immédiate, il avait quelques jours auparavant, ordonné au médecin traitant de rédiger l'ordonnance entièrement dans la langue des « **tawabits** »³⁸⁰. Le malheur, c'est que tous ces médicaments s'étaient avérés introuvables en Algérie. Le médecin, par peur des articles 20, 29, 30, etc., avait refusé de réécrire l'ordonnance dans le patois de ces sous-développés de **kouffars**...

L'emploi du terme d'emprunt *kouffars* est ironique et donc subjectif. Les deux syntagmes *le patois de ces sous-développés de kouffars* et *la langue des « tawabits »* s'opposent et indiquent une intervention de type interprétatif. Dans le recueil, le chroniqueur remplace le terme d'emprunt *kouffars* par une expression qui illustre bien la charge ironique et symbolique du terme et la commente en s'adressant directement aux Français : « ces sous-développés de mécréants (je parle des Français, pour ceux qui ne l'auraient pas compris... ».

b- Domaine de la politique

[8]

- « Il est vrai que le « Moustachu » s'était contenté de congrès sur « mesure », n'hésitant pas pour cela à liquider, dans le sang, les sources possibles de « **tachouich** » ».

Le terme d'emprunt ne vise ni à pallier un manque ni à exprimer une réalité propre au cadre référentiel dont il s'agit (ici les congrès du parti communiste en URSS sous Staline) mais à produire un effet de style et à éveiller par ricochet l'intérêt de l'interlocuteur qui s'en trouve interpellé dans sa propre langue.

³⁸⁰ Dans le recueil, le terme *tawabits* est suivi d'une glose : [ces fameuses constantes nationales].

c- Domaine des comportements et attitudes

[29]

- [...] si vous voulez vous débarrasser d'un gêneur, faites-le battre comme plâtre par des exorcistes (profession nouvellement reconnue par notre justice !), puis invoquez votre « **niya hassana** » devant qui de droit : il est possible que cette « **niya** » pèsera dorénavant plus lourd que le cadavre de votre gêneur...

L'emploi des deux termes d'emprunt est ironique. L'emploi des guillemets montre la prise de position de l'énonciateur contre la pratique de l'exorcisme et la caricature qu'il en fait. Le recours à l'emprunt à l'arabe en présence d'équivalents (*bonne intention* et *intention*) lui permet d'atteindre l'allocataire et de le faire adhérer à sa lecture des faits.

[26]

- En d'autres termes, il n'est en rien contradictoire d'avoir été un apparatchik pur et dur du FLN, jouissant de tous les privilèges associés à ce statut et, simultanément, de nourrir un amour brûlant pour la « démocratie » puisque l'on dit que seule la **niya** (l'intention) compte...

Cette séquence exprime une subjectivité axiologique négative de l'énonciateur qui dénonce avec énergie et ironie les comportements des membres du FLN. Le terme d'emprunt à l'arabe *la niya* illustre cette ironie et présente deux particularités *a priori* contradictoires. D'une part, employé sans aucun signe typographique et précédé de l'article défini *la*, il fonctionne comme un emprunt intégré³⁸¹, d'autre part, suivi de sa définition ou de son équivalent en français, il fonctionne comme un terme étranger. Cette deuxième particularité nous mène à considérer le schéma de communication et tout particulièrement le récepteur ou la cible imaginée par l'instance de production, s'il s'agissait de récepteurs connaissant l'arabe ou non. Précisons aussi que le terme *niya* a différentes acceptions selon qu'il relève de l'arabe standard ou de l'arabe algérien ou qu'il s'agit de substantif ou d'adjectif. Ainsi nous retrouvons, d'une part, *niya* substantif féminin signifiant l'intention en arabe standard et en arabe algérien et, d'autre part, substantif et adjectif *niya* signifiant naïf(ve), crédule ou niais(e) en arabe algérien.

³⁸¹ « L'intégration et l'adoption sont conditionnées par un processus de mise en conformité aux différentes caractéristiques phonologiques, morphosyntaxiques et lexicologiques de la langue d'accueil » (Derradji, 2012 : 61).

d- Domaine de l'économie

[31]

- M. Hamrouche agit un peu comme la SNTA³⁸², sans s'en rendre compte, me semble-t-il : l'augmentation du prix des cigarettes étrangères de façon à ce qu'il soit au niveau de celui pratiqué par le marché noir n'a pas tué les **trabendistes**, au contraire : le seul résultat a été une majoration des tarifs des revendeurs [...].

En Algérie, le terme *trabendiste* désigne celui qui trafique, qui importe clandestinement³⁸³. C'est un évaluatif négatif qui indique *a priori* une subjectivité axiologique. En outre, son emploi pour établir une comparaison entre l'acte de M. Hamrouche et celui de la SNTA relève de l'intervention de type interprétatif. Dans le contexte sociolinguistique algérien, cet usage relève de l'emprunt mais, pour les locuteurs français, il s'agit plutôt d'un xénisme puisque le terme réfère à une réalité étrangère. D'ailleurs, dans le recueil, édité initialement en France, le chroniqueur adjoint à l'adresse des allocutaires une glose, en apposition : les petits trafiquants et contrebandiers des rues algériennes.

e- Terme d'emprunt renvoyant à un lieu

[4]

- « Abdelkrim a compris que sa dizaine de copains d'enfance de la « **houma** » s'étaient concertés auparavant pour lui dire quelque chose [...] ».

L'usage des guillemets marque l'extranéité du terme qui présente en français un équivalent plus ou moins précis (cité). Son emploi indique une charge affective qui se rattache à l'actant *Abdelkrim*. En choisissant ce terme d'emprunt, le chroniqueur met en exergue le lien affectif de l'actant avec les copains d'enfance et exprime ainsi une subjectivité interprétative.

f- Ethnonyme

[11]

- « La réciproque est d'ailleurs vraie : tout ordinateur « **gaouri** » peut être « islamisé » par ce même procédé aussi peu cher : une disquette ! ».

³⁸² Société nationale des tabacs et allumettes.

³⁸³ Dictionnaire en ligne Reverso.

D'usage courant au Maghreb, le terme *gaouri*³⁸⁴ désigne l'Occidental, l'Européen, le chrétien, ou le mécréant. Son fonctionnement peut prêter, de prime abord, à celui d'un évaluatif. Cependant, dans ce contexte verbal, son emploi comme épithète et son opposition au terme *islamisé* indique une intervention de type interprétatif qui verse au compte de l'ironie. Les deux termes sont mis en exergue par l'emploi des guillemets, sont subjectifs et visent à instaurer une dimension intersubjective.

1.2.1.2. L'emprunt à l'anglais

[13]

- « Leurs souffrances deviennent un élément d'un immense **show** télévisuel à grand succès, permettant à une petite chaîne comme CNN d'accéder au rang des grands **networks** et d'augmenter substantiellement ses tarifs publicitaires ».

Les deux termes empruntés à l'anglais *show* et *networks* renvoient au domaine des médias³⁸⁵. Ils sont employés sans aucun signe typographique distinctif et fonctionnent comme des termes empruntés consacrés. En l'absence de termes parfaitement équivalents, puisque nous retrouvons pour *show* spectacle de variétés centré sur une vedette et pour *networks* ensemble de chaînes de télévision que possède un même groupe, leur emploi tend à combler un vide et relève de l'économie linguistique.

[35]

- « [...] on vous chuchotera sans vergogne, d'un air entendu, que c'est un « **deal** » imposé par les « durs » de l'armée et qu'il est à prendre ou à laisser ».

Le terme d'emprunt *deal* renvoie au registre économique. Dans cet emploi (« deal » imposé par les « durs » de l'armée), il renvoie plutôt au registre militaire. L'emploi des guillemets indique une mise en exergue du référent au même temps qu'une prise de distance de la part du locuteur puisqu'il s'agit d'une séquence rapportée.

³⁸⁴ D'après Majid El Houssi, le terme vient du turc *gavur*, emprunté lui-même au persan *gabr*, qui désignait les gens qui continuaient à suivre la religion de Zoroastre. Actuellement, les Beurs l'utilisent avec *roumi* et *kafir* pour railler les « Blancs », les Français de souche (Mataillet, 2008).

³⁸⁵ Travaillant sur l'italien, Pulcini (citée par Boutmgharine, 2014 : 101) note des similitudes avec de nombreuses langues européennes à travers la forte présence des termes d'emprunt à l'anglais dans les mass-médias et dans divers domaines spécialisés et indique deux attitudes à l'égard de cet emprunt : le purisme lié à l'idéologie fasciste et le néo-purisme qui « *désapprouve l'hospitalité italienne excessive* » (Pulcini citée par Boutmgharine, *ibid.*).

[43]

- « À en croire vos déclarations, le critère ultime du patriotisme en Algérie, le « **must** » du nationalisme se résumerait à savoir bien tourner une phrase en arabe classique ».

Défini comme étant ce qu'il faut faire ou avoir pour être à la mode, le terme *must* renvoie de prime abord à la vie en société. Or, le contexte d'emploi indique un registre politique. Le syntagme (le « **must** » du nationalisme) fonctionne comme une réitération du syntagme (le critère ultime du patriotisme en Algérie). Plus que de combler un vide, son emploi vise à produire un effet de style et est donc subjectif.

Pour les deux termes *deal* et *must*, l'emprunt à l'anglais reflète un rapport de force entre les deux variétés linguistiques et le prestige dont jouit l'anglais notamment dans le domaine de la vie en société. Il contribue surtout à la production d'effets de style et indique la présence de l'autre à travers l'anglais, variété linguistique empreinte de « prestige ».

Globalement, en l'absence de contact entre deux communautés et en l'absence de facteurs historiques, le recours aux anglicismes qui, dans notre corpus, ne renvoient pas à des référents allogènes peut trouver sa justification dans la conjoncture internationale. Durant les années quatre-vingt-dix, l'anglais est « une langue d'emprunt majeure »³⁸⁶ du fait de la puissance des U.S.A. et de leur influence à travers les vecteurs économique, culturel, militaire et technologique.

1.2.1.3. L'emprunt au russe

[32]

- « Nul n'aura jamais de mots assez sévères pour stigmatiser ce que le « communisme réel » a fait de l'utopie socialiste. Massacres, assassinats, polices secrètes, **goulags**, prisonniers politiques, dictature sur l'esprit, dictature tout court ».

- « Le siècle est passé et, avec lui, nous sommes passés des espoirs fabuleux de la Révolution d'Octobre à l'écrasement du mouvement de la Place Tien An Mien, en n'oubliant pas [...] les innombrables victimes de tous les archipels de **goulags** chinois »

Le terme *goulag*³⁸⁷ est intrinsèquement subjectif. C'est un évaluatif négatif qui indique une subjectivité axiologique.

³⁸⁶ L'expression est de Boutmgharine (2014).

³⁸⁷ L'Organisme central qui était chargé de l'administration des camps de redressement par le travail en Union soviétique (Larousse en ligne).

[42]

- « **Glasnost**, mon œil ! Le jeu de M. Hamrouche est vieux comme la politique [...] ».

Le lexème d'emprunt *Glasnost* désigne la politique de transparence de la vie publique accompagnant le changement d'orientation (*perestroïka*) conduite, à partir de 1985, en ex-U.R.S.S., par le président Mikhaïl Gorbatchev. Employé en apposition de l'interjection *mon œil* qui marque le doute, le terme évaluatif *a priori* positif se charge négativement et accentue l'expression de la subjectivité émotive de l'énonciateur.

[26]

- En d'autres termes, il n'est en rien contradictoire d'avoir été un **apparatchik**³⁸⁸ pur et dur du FLN, jouissant de tous les privilèges associés à ce statut et, simultanément, de nourrir un amour brûlant pour la « démocratie » puisque l'on dit que seule la *niya* (l'intention) compte...

Le terme d'emprunt *apparatchik* est un évaluatif négatif (terme péjoratif, il désigne le membre de l'appareil d'un parti, d'un syndicat). Il indique l'intervention de type axiologique de l'énonciateur qui dénonce avec ironie le revirement des membres du FLN. Le terme d'emprunt à l'arabe *la niya* accentue cette ironie.

Les termes d'emprunt au russe relèvent uniquement du domaine politique³⁸⁹ dans un contexte caractérisé par la fin de l'omnipotence soviétique en Europe de l'Est, la chute des systèmes communistes, la fin de la Guerre froide et la dislocation de l'U.R.S.S. Désignant des réalités propres aux U.R.S.S., leur emploi sans gloses et sans signes typographiques particuliers laisse supposer que la connaissance de leurs sens est partagée par l'interlocuteur et indique un stade intermédiaire d'utilisation occasionnelle qui se situe entre le xénisme et l'emprunt, en l'occurrence le pérégrinisme :

Le stade ultime de l'installation est l'emprunt proprement dit : le mot est versé au vocabulaire français, et peut par exemple entrer dans des processus de dérivation et de composition [...] le xénisme est un mot étranger, mentionné avec référence au code linguistique d'origine et aux réalités étrangères. Le

³⁸⁸ Anciennement, membre salarié à temps plein du parti communiste de l'U.R.S.S. ou d'une démocratie populaire (Dictionnaire Larousse).

³⁸⁹ Selon Sarah Leroy (2006), des russismes ont été très en vogue dans la presse française entre la fin des années quatre-vingt et le début des années quatre-vingt-dix avec un pic pour les deux termes *glasnost* et *perestroïka* entre 1989 et 1991.

*pérégrinisme renvoie encore à la réalité étrangère, mais la connaissance de son sens est supposée partagée*³⁹⁰ par l'interlocuteur (Dubois et al., 2002 : 512).

Même si leur présence était assez courante dans le discours des médias et relevait « d'une moderne langue de bois »³⁹¹, l'emploi des termes *glasnost* et *apparatchik* pour référer à certains faits de la réalité algérienne au lendemain des événements d'octobre et de l'instauration du multipartisme indique un rapprochement entre les faits et par conséquent une intervention de type interprétatif de la part de l'énonciateur.

En outre, il importe de préciser que de même que pour les anglicismes il n'y a pas de contact direct entre deux communautés, mais un contact indirect qui passe par les médias. Cependant, il faut souligner, concernant le russe, que l'énonciateur-scripteur a obtenu un Ph.D.³⁹² en théorie des probabilités et statistique mathématique de l'Institut de mathématiques supérieures à l'Université d'Etat Chevtchenko à Kiev en Ukraine alors République socialiste soviétique d'Ukraine qui avait le russe pour première langue officielle³⁹³. Ainsi, le locuteur est lui-même un lieu de contact.

1.2.1.4. L'emprunt de compétence

[40]

- Après nous avoir emprunté notre « *chafafia* » pour la déguiser en « *glasnost* », puis volé notre « *infifah* » pour le nommer « *perestroïka* », voilà qu'ils fondent leur premier parti islamiste et se mettent à installer des paraboles collectives pour capter les programmes occidentaux ! Tout comme nous...

Dans cet extrait, l'emploi des deux termes empruntés à l'arabe standard *chafafia* et *infifah*, signifiant respectivement *transparence* et *ouverture*, ne vise pas à combler un vide puisqu'il leur existe des équivalents précis dans la langue emprunteuse mais participe plutôt d'une visée ironique en faisant échos aux deux russismes *glasnost* et *perestroïka*. Ce sont des

³⁹⁰ Ainsi les termes d'emprunt à l'arabe *hidjab*, *charia*, *djihad* et *haïk* sont des pérégrinismes.

³⁹¹ Sarah Leroy (2006 : 68).

³⁹² Doctorat en philosophie qui est, dans le système universitaire anglophone ou canadien francophone l'intitulé le plus courant d'un diplôme de doctorat de recherche.

³⁹³ « *En dépit des dispositions soviétiques proclamant le droit de chaque citoyen au libre choix de sa langue, notamment en matière d'enseignement et de création intellectuelle, en dépit également de l'égalité des ressources en vue de la conservation, de l'étude et du développement de toutes les langues des peuples de l'Union, en dépit encore de la préoccupation particulière de l'État soviétique envers les langues minoritaires [...] le russe conservait une préséance certaine sur toute autre langue, ce qui incluait l'ukrainien [...] Malgré le caractère formel de la proclamation de l'ukrainien comme langue officielle de la RSS d'Ukraine, le russe restait la «première» langue officielle, l'ukrainien, la «seconde» » Leclerc (2020).*

termes prédestinés à disparaître après un premier usage. Il s'agit, selon les termes de Grosjean (cité par Hamers *in* Moreau, 1997 : 137), d'un cas d'emprunt de parole de compétence par lequel le locuteur tend à produire un effet de style. Selon lui, l'emprunt de compétence³⁹⁴ se rencontre chez « les bilingues équilibrés ou très compétents » lorsqu'ils emploient dans une langue donnée des mots qui ne figurent pas dans le répertoire des locuteurs monolingues et cela dans le cas où l'équivalent n'existe pas ; quand l'équivalent existe mais n'exprime pas toutes les nuances souhaitées ; pour atteindre un effet de style ou pour maximiser la communication.

L'emprunt au russe *perestroïka*, nom féminin signifiant *reconstruction*, réfère à une réalité soviétique à savoir les réformes économiques et sociales préconisées et mises en œuvre par Mikhaïl Gorbatchev à partir de 1985 et qui reposaient en outre sur le développement de la communication et de la transparence *la glasnost*, en l'occurrence le second terme emprunté. Ces deux russismes permettent de référer à des réalités étrangères³⁹⁵ au cadre référentiel du locuteur et relèvent des particularités lexicales inhérentes à un phénomène d'actualité selon les termes de Derradji (2012). Ce sont « *des étendards, les symboles d'un changement politique* » (Leroy, 2006 : 68). En outre, le contexte d'emploi indique, plus qu'un besoin d'économie, un usage ironique puisqu'il permet de tourner en dérision les deux termes empruntés à l'arabe, termes qui faisaient alors leur chemin dans le discours politique officiel, et par là même les réalités et les concepts auxquels ils renvoient dans le contexte algérien du début des années quatre-vingt-dix et indique simultanément la subjectivité interprétative et axiologique de l'énonciateur-scripteur.

1.2.2. La néologie

Tout comme l'emprunt qui permet d'introduire de nouveaux éléments dans le lexique d'une langue donnée, la néologie permet de produire des éléments inédits, des néologismes de forme ou de sens, grâce à différents procédés tels que la dérivation, la composition, la troncation, la siglaison ou le transfert de sens. Cette forme de créativité lexicale répond à des besoins dénommatifs et « *s'avère l'un des principaux mécanismes dont se dote une langue pour modeler le changement linguistique dans la société qui la parle et qui l'aménage. La création lexicale est certainement le réacteur qui active l'évolution linguistique* » (Boulanger, 1990). À l'instar de Cheriguen (2002), nous employons le terme néologisme

³⁹⁴ L'emprunt d'incompétence se produit à chaque fois que le locuteur fait appel à sa langue maternelle pour remplacer un mot qui lui manque dans la langue cible.

³⁹⁵ Ce sont des pérégrinismes.

dans son acception étymologique de terme nouveau dans la langue. Le néologisme n'est pas le procédé de création mais la production nouvelle dans les limites d'une seule langue. C'est un terme récent formé par l'un de ces procédés de création dont la « *seule valeur linguistiquement distinctive réside dans le fait qu'il s'oppose à un autre terme plus anciennement attesté dans la langue. Il se caractérise en diachronie* » (*ibid.* : 16).

Dans le cas de la présente étude, nous nous intéressons surtout à la néologie individuelle spontanée³⁹⁶ comme lieu de manifestation de la subjectivité du locuteur. Nous nous attachons à montrer comment cette créativité *a priori* subjective puisque découlant d'une intention d'expressivité personnelle participe de la visée de captation en interpellant l'allocutaire ou de persuasion ou si au contraire elle reflète un usage préexistant. Nous avons relevé six néologismes : cinq dérivations et une composition. La dérivation recourt aux affixes (préfixes ou suffixes). La composition se sert de lexies.

[10]

- « Cela est sûrement vrai et le spectre de l'**iranisation** du pays avec son cortège de mains coupées, de lapidations, de pendaisons de démocrates n'est peut-être qu'une manière de nous effrayer nous-mêmes ».

Dans cet exemple, la suffixation sur la base du nom propre permet à l'énonciateur d'exprimer l'action de transformation ou de changement selon un modèle précis : Iranisation > nom propre *Iran* + suffixe *isation* (suffixe apportant la notion de transformation³⁹⁷). La dérivation permet de dépasser le simple rôle de référence lié au nom propre et de mettre l'accent sur la fonction descriptive. En effet, au lendemain de la Révolution islamique et la destitution du shah³⁹⁸, l'Iran devient un modèle de régression, d'obscurantisme et de fascisme religieux pour les Occidentaux. Le nom propre *Iran* acquiert ainsi, en plus de sa fonction référentielle, plusieurs connotations. Par la dérivation, l'énonciateur évalue négativement le changement, s'en démarque et exprime de la répulsion et du mépris manifestant ainsi une subjectivité axiologico-affective. Le contexte verbal conforte cette interprétation : l'énonciateur renforce la valeur axiologico-affective du

³⁹⁶ La néologie spontanée « est l'œuvre ardente et ininterrompue de toutes les personnes qui emploient une langue dans une communauté. La néologie planifiée et organisée relève d'une concertation qu'on peut qualifier d'institutionnelle » Boulanger (1990). De ce fait, « Beaucoup de néologismes sont devenus des termes usuels de la langue parce que celle-ci leur a donné un cadre approprié et souvent définitif dès le premier usage » (Cheriguen, 2002 : 265).

³⁹⁷ Dictionnaire en ligne eXionnaire.

³⁹⁸ En 1979, après une année de contestation, de grèves et de manifestations, le shah, proche de l'Occident et des U.S.A, est contraint de renoncer au pouvoir et de s'exiler. L'ayatollah Khomeyni revient, après quinze années d'exil, à Téhéran et instaure une république islamique nationaliste anticapitaliste et anti-impérialiste.

néologisme en enchaînant avec les évaluatifs négatifs *son cortège de mains coupées, de lapidations, de pendaisons de démocrates* et avec le terme affectif *effrayer*.

[43]

- « Quelle habileté, en effet ! Passant sans gros dommages à travers la tempête d'octobre 88, courbant l'échine ici, flattant là, « **beni-ouiouisant** » ailleurs, vous en êtes arrivés aujourd'hui [...] à pouvoir regarder dans les yeux les jeunes chômeurs de ce pays ».

Dans le cas de *beni-ouiouisant*, il s'agit d'un double procédé : du nom masculin invariable *béni-oui-oui* au verbe *beni-ouiouiser*³⁹⁹ et du verbe au participe présent *beni-ouiouisant*. Cette dérivation permet de mettre l'accent sur l'action relative au nom intrinsèquement négatif, en l'occurrence la servilité, la disposition à approuver les actes des supérieurs et des dirigeants. Le néologisme employé entre guillemets⁴⁰⁰ accentue la prise de position contre cette attitude, exprime le mépris et la répulsion qu'elle suscite chez l'énonciateur et indique une subjectivité axiologique. Il permet surtout à l'énonciateur d'optimiser l'expressivité et d'atteindre par ricochet l'allocutaire à travers à la fois l'intellect et l'affect. Notons que le terme composé *béni-oui-oui* formé à partir du mot arabe *béni* qui signifie *fil de* et de l'adverbe français *oui* désignait à la base les Algériens qui collaboraient avec les institutions françaises lors de l'occupation coloniale.

[28]

- « Si l'on examine les quatre « propositions » **fissistes**, aucune d'entre elles n'est applicable légalement, même en cas de très large victoire du FIS ».

[11]

- « On a parlé de provocation de la part du RCD : aller à Batna alors que des imams avaient appelé au djihad contre les **RCDistes**, c'était, susurrent quelques-uns, pure provocation de la part du Rassemblement pour la culture et la démocratie ».

Pour ces deux exemples, la dérivation suffixale est opérée à partir de sigles : FIS⁴⁰¹, pour Front islamique du salut, et RCD, pour Rassemblement pour la culture et la démocratie. La siglaison qui est l'un des procédés de création ne relève pas, dans ces deux cas, du personnel puisque les deux sigles sont courants mais elle permet au locuteur d'économiser temps et espace en se servant des deux sigles comme bases. Le suffixe *iste* permet dans le

³⁹⁹ Le *s* est euphonique.

⁴⁰⁰ L'emploi des guillemets facilite le repérage des néologismes.

⁴⁰¹ FIS est un acronyme puisqu'il est prononcé comme un mot.

premier cas de former un adjectif *les « propositions » fissionistes* et dans le second un nom *les RCDistes*.

La première création est subjective axiologique. Le suffixe *iste* véhicule une charge péjorative pour qualifier les propositions du FIS. Ce jugement de valeur négatif est accentué par l'emploi des guillemets qui indiquent une mise à distance et par l'évaluatif négatif *inapplicables*. La seconde prête à une interprétation plus objective. En effet, le néologisme *RCDistes* permet de désigner des personnes à travers leur affiliation à un parti politique. Le contexte verbal quant à lui montre une opposition avec le terme *imams* mais le segment reste une séquence rapportée. Nous pouvons parler de la subjectivité interprétative de l'énonciateur cité face à laquelle le L/E reste discret notamment avec l'emploi du verbe axiologiquement neutre *susurrer*.

[48]

- « **Le racisme anti-arabe, seulement une opinion ?** »

- « L'**antiarabisme** » (dans le sens de la détestation raciale des Arabes ou assimilés tels) est, il est vrai, moins porteur de soucis juridiques et médiatiques que l'antisémitisme. La dénonciation des actes anti-juifs a atteint une réelle efficacité, qui fait que la majorité des acteurs de la vie publique hésiteraient mille fois plutôt qu'une avant de frayer avec des personnages affichant ouvertement leur antisémitisme.

Dans cet extrait, quatre lexies illustrent, à notre sens, la distinction dérivé / néologisme par rapport au critère de la diachronie : antisémitisme (anti- sémit- isme) et anti-juifs contre antiarabisme (anti-arab- isme) et anti-arabe. Il s'agit de quatre dérivations au moyen du préfixe *anti* qui exprime le contraire et l'opposition. Les deux lexies *anti-juif*⁴⁰² et *antisémitisme* qui indiquent le racisme contre les juifs et qui se distinguent principalement, d'après *Le Trésor de la langue française*⁴⁰³, par le niveau de langue, *antisémite* étant plus savant qu'*anti-juif*, étaient des néologismes au XIXe siècle et sont actuellement des termes courants. *Antiarabisme* qui est une reformulation du *racisme anti-arabe*, segment du titre de la chronique, est dérivé selon les règles de la grammaire française et son statut de « néologisme marqué » est signalé par les guillemets et la glose (ou les parenthèses explicatives).

⁴⁰² *L'Antijuif* était, entre 1898 et 1903, l'organe officiel de la ligue antisémite de France dirigé par l'anti-dreyfusard Jules Guérin.

⁴⁰³ *TLFi : Trésor de la langue Française informatisé*, <http://www.atilf.fr/tlfi>, ATILF - CNRS & Université de Lorraine.

Par cette dérivation, l'énonciateur, fortement impliqué car lui-même arabe⁴⁰⁴, exprime une subjectivité axiologico-affective. Il dénonce avec énergie l'attitude de haine et de discrimination et la désigne par deux lexies formées selon les deux modèles *antisémitisme* et *anti-juif*. Cette désignation par de simples lexies plutôt que par l'emploi d'expressions permet de cristalliser l'attitude d'hostilité et de racisme à l'endroit des Arabes et de la rendre plus palpable. Elle permet aussi d'établir un lien de comparaison avec le racisme anti-juif, ce qui indique un rapprochement et par conséquent une subjectivité interprétative. Notons surtout que les deux termes *anti-juif* et *antisémitisme*, même s'ils ne sont pas des néologismes, sont évaluatifs négatifs et indiquent une subjectivité axiologique. Combinés, les trois types d'intervention cités *supra* permettent à l'énonciateur d'impliquer en l'émouvant son allocataire et de le convaincre par la logique interprétative. Les deux néologismes permettent ainsi d'atteindre par ricochet l'affect et l'intellect de l'allocataire.

[47]

- « Notes d'exil d'un « Pied-gris » »

- Nous nous amusons d'abord à chercher un qualificatif pour désigner la nouvelle émigration d'intellectuels algériens. Je propose les « **Pieds-gris** ». Il y a eu les Pieds-noirs⁴⁰⁵, argue-je, maintenant il y a les Pieds-gris. Devant son regard perplexe, j'explique : « gris » comme matière « grise ».

Ce néologisme par composition est construit sur le mode nom-adjectif de couleur. L'énonciateur emploie les guillemets pour indiquer son statut de nouvelle unité lexicale dès le titre et s'octroie explicitement la création dans le corps de la chronique. La lexie composée indique un jugement positif puisque le gris ici symbolise l'intelligence. En l'employant, l'énonciateur choisit de se désigner à travers sa condition d'intellectuel exprimant ainsi une subjectivité axiologique. D'autre part, calquée dans sa construction sur une autre lexie composée et qui a connu un état diachronique de néologisme en l'occurrence *pied-noir*, la

⁴⁰⁴ [48] « Demandez donc à quelqu'un originaire du Maghreb (comme moi, par exemple) ce qu'il peut ressentir [...] ».

⁴⁰⁵ Le dictionnaire en ligne de l'Académie française propose trois acceptions pour le nom pied-noir. 1. Peuple algonquin du Canada et des États-Unis. Traduction de l'anglais des États-Unis *Black-foot*, lui-même traduction de *Siksika*, terme par lequel ces Indiens se désignent dans leur propre langue. Composé de pied et de noir, il désigne : 2. au début du XX^e siècle, les chauffeurs des vapeurs à charbon ou des bateaux à charbon selon TLFi, souvent algériens, qui travaillaient pieds nus dans la soute ; et par extension, les Algériens ; 3. les Français d'origine européenne installés ou nés en Algérie avant l'indépendance du pays et, parfois, leurs descendants.

lexie établit un rapprochement entre les Français d'Algérie et les Algériens exilés en France indiquant ainsi une subjectivité interprétative.

Précisons, toutefois, qu'en choisissant de considérer *pied-gris* comme néologisme individuel, nous faisons abstraction d'un emploi certifié qui date de 1992 considérant les pieds-gris comme étant les enfants issus de pieds-noirs et de métropolitains (Donnadieu, 1992) et d'un second les définissant comme étant les Français et les Européens de Tunisie et qui remonte au lendemain de l'indépendance de l'Algérie en 1962 (Domergue, 2005). Notre choix se base sur le contexte de la création de la lexie et sur la motivation de l'énonciateur puisque c'est sa subjectivité qui nous importe en premier lieu. Considérer que la lexie existait préalablement, nous mène à étudier une particularité sémantique en l'occurrence le transfert de sens qui consiste à désémantiser la lexie puis à la resémantiser, en d'autres termes la vider de son sens initial pour lui donner un nouveau sens.

1.2.3. L'alternance codique

Selon Gumperz (Thiam *in* Moreau, 1997 : 32), il y a alternance codique ou alternance de langues à chaque fois qu'il y a juxtaposition, dans un même échange verbal, « *de passages où le discours appartient à deux systèmes ou sous-systèmes grammaticaux différents* ». Elle constitue, pour le bilingue, une stratégie de communication, une forme de « *convention* », un accord tacite servant davantage « *à tester un savoir implicite partagé* » (Gumperz cité par Kouras, 2008 : 34). Lors d'une alternance codique, « *les éléments des deux langues font partie du même acte de parole minimal* » et « *les parties du message sont reliées par des rapports syntaxiques et sémantiques équivalents à ceux qui relient les passages d'une même langue* » (Gumperz cité par Thiam, 1997 : 33).

L'alternance est intraphrastique lorsque les deux systèmes s'alternent dans une même phrase, interphrastique ou phrastique quand les unités alternées sont des phrases ou des fragments de discours et extraphrastique lorsque les segments alternés sont des expressions idiomatiques.

Dans notre corpus, nous avons relevé quatre cas d'alternance codique :

[11]

- « **The day before...** »

« Bien que ne pensant qu'à ce qui risque d'arriver dans le Golfe, je ne vous parlerai pas du tout du Golfe [...] ».

Le premier cas d'alternance codique est constaté entre le titre en anglais et le corps de la chronique en français. C'est une alternance interphrastique. Formellement détaché du corps de la chronique, le titre facilite cette forme d'alternance qui participe de la visée de captation puisqu'elle attire l'énonciataire et capte son intérêt. Ce titre percutant, signifiant *le jour précédant* ou *qui précède*, est presque immédiatement interprété compte tenu des données extralinguistiques. Il est posé sans aucun signe qui met en évidence l'altérité de l'expression et suivi de trois points de suspension qui appellent l'effort interprétatif de l'énonciataire (le jour précédant quoi ?). L'emploi de l'anglais ne peut qu'être relié à la thématique de la chronique. Dans ce cas, il reflète la puissance et le poids des U.S.A lors de la crise du Golfe et revêt une dimension stylistique. Par ce choix, l'énonciateur convoque l'image de la guerre imminente et l'installe comme toile de fond.

[45]

- « Nous mêmes, après sept ans de guerre contre l'armée française, avons hurlé : « Sept ans, *barakat* ! Sept ans, ça suffit ! » ».

Lors de l'étude de la deixis personnelle, nous avons recensé pour le *nous* quatre valeurs (rhétorique, inclusive, exclusive et déictique anaphorique). Cependant, cet exemple nous confronte à un autre usage. En disant *nous*, l'énonciateur choisit de s'adjoindre les allocutaires pour rendre compte d'une expérience que vraisemblablement ni lui ni les allocutaires n'ont partagée avec les personnes objectives qui eux ont crié en 1962 : « Sept ans, *barakat* ! Sept ans, ça suffit ! ». En choisissant cette « mise en forme égocentrée », l'énonciateur adhère au point de vue et à la position des Algériens (il s'agit initialement des Algérois qui sont sortis le 23 août 1962 pour réclamer la fin des affrontements entre l'armée des frontières et celle des wilayas III et IV et par la suite de tout le peuple algérien) lors de la crise de l'été 1962⁴⁰⁶. L'énonciateur exprime ainsi une subjectivité construite sur la base de la réversibilité des points de vue entre lui et les personnes objectives ayant scandé *sept ans barakat*. En outre, en incluant l'allocutaire, il le présente comme probablement partisan du même PDV (il faut arrêter la guerre du Golfe) et instaure, ainsi, une dimension intersubjective sur le mode de l'indissociabilité (Détrie, 2008).

⁴⁰⁶ Au lendemain de l'indépendance de l'Algérie, l'armée des frontières conteste la légitimité du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA). Voulant prendre le pouvoir par la force, elle s'allie à l'un des chefs politiques Ahmed Ben Bella. Des affrontements ont lieu à Alger et dans plusieurs wilayas faisant des centaines de victimes. Le 23 août, les Algérois sortent pour réclamer « le pouvoir aux civils » et la fin des affrontements criant « sept ans, ça suffit ! ».

Il s'agit d'une alternance codique intraphrastique du français à l'arabe avec une simple unité lexicale *barakat*. Cette unité s'insère dans la structure en respectant la syntaxe française dans un rapport syntaxique étroit : *Sept ans* le thème, *barakat* le commentaire (ou le rhème). Les deux langues sont hiérarchisées. Le français est la langue matrice qui assure les règles morphosyntaxiques, l'arabe la langue enchâssée qui se soumet aux règles syntaxiques selon la théorie de Myers-Scotton (Boutamgharine, 2014 : 125). Cette alternance a une fonction de citation. Le discours rapporté permet d'attester de l'authenticité⁴⁰⁷ du fait avancé à savoir l'opposition à la guerre et l'alternance de faire parler les Algériens qui expriment une subjectivité axiologico-affective par le terme *barakat* et l'injonctif *ça suffit*.

Par cette construction, l'énonciateur qui fait un rapprochement entre la guerre fratricide au lendemain de l'indépendance et la guerre du Golfe⁴⁰⁸ exprime une subjectivité axiologico-affective combinée à une subjectivité réversible tout en établissant un rapport intersubjectif avec l'énonciataire.

[11]

- « Le préposé aux télégrammes répondrait, aimable, mais désolé : « **La yadjouz, ya akhi...**, parce que nous ne pouvons pas, conformément à l'article 35 de la loi que vous avez votée, disposer de matériel avec des claviers latins » ».

Dans cet exemple, c'est le discours rapporté qui déclenche l'alternance codique. Le segment en arabe s'insère dans la structure en respectant la syntaxe de la langue matrice, le français, dans un rapport syntaxique de subordination (proposition principale et proposition subordonnée de cause). Or, contrairement à l'exemple précédent, le rôle de l'alternance n'est pas d'authentifier le discours qui reste imaginaire d'où l'emploi du conditionnel. À travers ce jeu d'alternance et par l'emploi d'une expression à connotation religieuse qui permet d'installer une coloration locale, c'est la connivence des allocutaires que l'énonciateur cherche à atteindre. En effet, établir ce lien intersubjectif lui permet de réussir son entreprise persuasive et d'asseoir son jugement évaluatif négatif subtilement et avec humour.

Notons à la fin qu'il s'agit d'une alternance intraphrastique dans les limites d'une proposition et que, dans le recueil, cette forme d'altérité est mise en évidence. Elle est suivie de sa traduction en français *Cela est interdit, mon frère*.

⁴⁰⁷ « *By providing the culture specific tone of the utterance, the writer is able to create a more authentic scene* » (Onysko cité par Boutamgharine, 2007: 346).

⁴⁰⁸ Ce qui relève, sur un plan extralinguistique, de la subjectivité interprétative.

[40]

- « Il y a une seule chose pour laquelle les Russes ont été obligés de faire preuve d'initiative et ne pas nous copier : c'est bon gré mal gré se débrouiller par⁴⁰⁹ décrocher quelques prix Nobel. *Cheh fihoum*, bien fait pour eux ! ... ».

Il s'agit d'une alternance codique interphrastique. Le segment en arabe *Cheh fihoum* exprime, de prime abord, une subjectivité émotive. Cependant, le contexte verbal indique le caractère ironique du passage. L'alternance se révèle ainsi ludique et permet à l'énonciateur d'aller au bout de son effort persuasif en adressant un clin d'œil à son destinataire, en le titillant presque. Cette stratégie communicative aide à instaurer une dimension intersubjective.

1.3. Les paradigmes désignationnels

Jusque-là, nous nous sommes intéressée à la teneur en subjectivité des lexies, des syntagmes et des séquences sans nous préoccuper de la gradation de cette subjectivité quand il s'agit de dénommer ou de désigner un même référent. En effet, analyser la subjectivité dans un paradigme de « reformulants » ou de « variations synonymiques » nous permet de cerner les particularismes lexicaux rattachés à des référents particuliers et de constater les limites entre lesquelles se déploient différents types d'intervention de l'énonciateur-scripteur.

Chaque paradigme désigne un seul référent : « *Il s'agit, en première approximation, de listes de syntagmes (en général nominaux, parfois verbaux) fonctionnant en coréférence avec un vocable initial dans un discours donné* » (Mortureux, 1993 : 02), autrement dit des reformulations et des reprises anaphoriques⁴¹⁰ exclusivement lexicales d'un antécédent. Relevant d'une énonciation particulière, ces syntagmes posent des rapprochements ou des qualifications non enregistrés dans le lexique et sont subjectifs. En effet, il existe toujours plusieurs unités qui peuvent jouer concurremment un rôle dénommatif et choisir une dénomination plutôt qu'une autre, c'est orienter l'objet référentiel dans une certaine direction analytique et relève, selon Orecchioni (1980 : 126), de la subjectivité interprétative.

⁴⁰⁹ Il s'agit, sans doute, d'une faute de frappe, *par* pour *pour*.

⁴¹⁰ « À l'origine, l'anaphore, du grec « porter en arrière », est un procédé rhétorique, défini ainsi par le TLFi (entrée « anaphore ») : « Procédé visant à un effet de symétrie, d'insistance, etc., par répétition d'un même mot ou groupe de mots au début de plusieurs phrases ou propositions successive. » » (Gardelle & al., 2019 : 1).

Dans cette section, nous nous intéressons à ces dénominations qui peuvent être de simples lexies ou des périphrases et qui peuvent, de ce fait, indiquer, outre la subjectivité interprétative, différentes formes d'intervention de l'énonciateur-scripteur. Quand elle s'effectue sous la forme d'une périphrase, la dénomination prédique explicitement sur l'objet dénoté (Orecchioni, *ibid.*). Du corpus, nous avons relevé vingt-six paradigmes (voir annexe 6) que nous classons par ordre alphabétique :

- **Adhérents et élus du FIS** : Les adhérents et les élus du FIS sont cités dans six chroniques avec dix dénominations différentes. Des dix, trois sont descriptives et sont, en ce sens, relativement objectives : les militants du FIS, les adhérents du FIS [8] et les gens du FIS [28]. Deux mettent l'accent sur l'attachement affectif que manifestent ces adhérents à leur formation politique : les sympathisants [28] et les frères [8]. Dans les cinq dernières, l'énonciateur cumule deux types d'intervention. En plus de la subjectivité interprétative, l'énonciateur évalue négativement les adhérents au FIS : les obscurantistes [20], les intégristes ([20] et [3]) ; les islamistes du FIS [28], les nouveaux maîtres à « penser » de notre pays [4] et fanatiques chauffés à blanc par le discours d'exclusion et d'intolérance de leurs dirigeants [11]. Les substantifs *obscurantistes*, *intégristes* et *islamistes* sont négatifs et indiquent un jugement dépréciatif. Dans *les nouveaux maîtres à « penser » de notre pays*, le substantif positif *maîtres* est négativement coloré par le verbe *penser*, son complément : en effet, l'encadrement par les guillemets du verbe indique que l'énonciateur ne l'assume pas. Le tout est ironique et permet à l'énonciateur de discréditer les personnes dont il s'agit. Dans le dernier syntagme, la subjectivité interprétative manifestée par l'emploi de l'expression imagée *chauffés à blanc* s'imbrique dans l'évaluation négative que charrient les termes *fanatiques*, *exclusion* et *intolérance*. Cette subjectivité axiologique renseigne sur l'idéologie de l'énonciateur qui se dit laïc et agnostique.

- **Arabe** (la langue) : Dans ce paradigme, deux désignations sont plutôt objectives : *langue arabe* [33] et *arabe classique* ([43], [44]). Deux autres s'articulent autour d'une figure emblématique de la poésie arabe : *la langue du grand poète anté-islamique El Moutanabi*⁴¹¹ [43] et *la précieuse langue d'El Moutanabi* [43]. Les deux désignations mettent en avant le côté esthétique de cette langue, mais le contexte montre que, à travers cette mise en avant, l'énonciateur pointe la loi d'arabisation et l'étroitesse d'esprit dont font preuve les députés. Les deux désignations indiquent ainsi une subjectivité interprétative doublée d'un jugement

⁴¹¹ Né en 915, soit 305 ans après l'avènement de l'islam, El Moutanabi est un poète arabe musulman et non antéislamique.

négatif. La dernière dénomination s'articule, quant à elle, autour du terme d'emprunt à l'arabe *thawabits* qui signifie les constantes. *La langue des « thawabits »* [44] indique un rejet et une prise de distance par l'énonciateur qui exprime à travers cette subjectivité axiologique un positionnement idéologique anti-arabisation.

- **Arabes** : [17] Pour désigner les Arabes, l'énonciateur emploie une périphrase qui met l'accent sur un lien filial : *les fils de Saladin*⁴¹². Ce faisant, il met en scène une image positive qui prête à une interprétation évaluative positive, celle d'un grand chevalier pieux, fin stratège, sultan fédérateur et héros de la Guerre sainte. Cependant, le contexte impose une autre interprétation : l'énonciateur dénonce la régression des Arabes et leur attachement à un passé glorieux. Par le rapprochement entre les Arabes et le héros musulman que fût Saladin, l'énonciateur exprime une subjectivité interprétative qui débouche sur l'axiologique.

- **Armée** : *L'armée* [35] est aussi désignée par *l'ANP, la gardienne de la Constitution* [35]. Le sigle ANP (Armée nationale populaire) est usuel. Son emploi relève seulement de l'intervention de type interprétatif. Par contre, le syntagme qui lui est apposé indique une subjectivité axiologique qui prête à une interprétation idéologique d'alignement. Le contexte nous permet de rattacher cette forme d'intervention à d'autres voix puisqu'il s'agit d'un discours rapporté. Ainsi, les deux désignations relèvent uniquement de l'intervention de type interprétatif. *La grande muette* [46], nom donné, à l'origine, à l'armée française à laquelle on imposait jusqu'à 1945 le devoir de réserve en refusant aux militaires le droit de vote, d'association et d'expression et employé entre guillemets indique une intervention de type interprétatif.

- **Boudjedra** : Avant de le citer nommément, l'énonciateur désigne l'écrivain Boudjedra par un syntagme descriptif qui fait état de sa nouvelle fonction : « *le nouveau Secrétaire général de l'Union des Ecrivains Algériens, M. Rachid Boudjedra* » [31]. Cet emploi relève bien évidemment de la subjectivité interprétative mais il reste néanmoins un choix imposé vu le caractère informatif qu'il revêt et son importance dans la construction du discours de l'énonciateur qui commente un fait (Il s'agit d'une interview donnée par Boudjedra au journal, *El Massa*). L'énonciateur-scripteur le désigne ensuite par *le nouvel ayatollah des lettres algériennes* [31] mettant ainsi l'accent sur le caractère rétrograde des déclarations de

⁴¹² Saladin ou Salaheddine Youcef El Ayoubi, Kurde musulman, est le premier dirigeant de la dynastie ayyoubide. Il est très célèbre pour avoir reconquis Jérusalem en 1187.

l'écrivain. Le premier syntagme descriptif va dans le sens de l'objectivation du discours, alors que le second est axiologiquement marqué.

- **Bush** : *L'ancien directeur de la C.I.A, le spécialiste des coups fourrés et des crimes en tous genres, le président Bush* [45]. Les trois syntagmes apposés sont descriptifs et indiquent une subjectivité interprétative. Le référent y est désigné par son ancien poste, par sa spécialité (ou ses œuvres), par son poste actuel. Dans le deuxième syntagme, l'énonciateur émet un jugement négatif très dépréciatif de l'œuvre du président américain (coups fourrés, crimes de tous genres) qui indique une subjectivité axiologique et qui dévoile un positionnement idéologique pacifiste.

- **Ceausescu** : Dans *le Conducator de la Roumanie* [21] employé en coréférence avec le nom propre *Ceausescu*, l'énonciateur désigne le président roumain *Ceausescu* par son titre qui signifie le guide. Ce choix relève de la subjectivité interprétative. Terme intrinsèquement positif dans la langue roumaine, le *Conducator* se colore négativement en contexte et connote la dictature. Il indique une subjectivité axiologique.

- **Constantes** : Par rapport au terme objectif *constant* [44] qui désigne les orientations générales d'une politique, l'énonciateur emploie l'anaphore intrinsèquement négative *les dogmatismes* [34] et le terme d'emprunt à l'arabe *Tawabit* [44] qui, comme nous l'avons déjà vu, a été employé dans une séquence dialogique et donc intersubjective. Pour *les bouées de sauvetage idéologiques* [34], expression précédemment analysée, l'énonciateur-scripteur recourt à une variation diaphasique doublée d'une subjectivité interprétative. Dans la dernière reprise anaphorique, *ces fameuses constantes nationales* [44], l'adjectif *fameuses* est négativement et ironiquement coloré. L'énonciateur exprime une subjectivité axiologique négative.

- **Constantine** : Au nom propre *Constantine* ([47] et [49]), l'énonciateur oppose un syntagme triplement marqué *ma Tolède maghrébine*. D'abord, le déictique de la première personne *ma*⁴¹³ indique une subjectivité déictique. Ensuite, le rapprochement avec la Tolède d'Espagne indique une subjectivité interprétative (les points de ressemblance entre les deux vieilles villes sont multiples : situation sur une colline, monuments, civilisations, religions...etc.) qui débouche sur une subjectivité axiologico-affective. L'énonciateur exprime admiration et attachement à sa ville.

⁴¹³ Cette anaphore est à la fois grammaticale et lexicale à cause de l'emploi du possessif *ma*.

- **Députés** : À deux emplois du terme objectif *députés* ([43] et [44]), l'énonciateur oppose des syntagmes descriptifs : *les actuels occupants de l'Assemblée populaire nationale* [43] et *notre instance parlementaire* [44]. Dans les autres syntagmes, l'énonciateur exprime un jugement négatif et une prise de position contre ces personnes : *messieurs les indus occupants du Parlement, bénéficiaire de la sinécure parlementaire, ces représentants dits du peuple* [43] ; *nos chers députés* ([43] et [44]) ; *nos chers parlementaires, le cher représentant du peuple* [44]. Précisons que la prise de position par l'emploi des évaluatifs et par l'ironie (l'adjectif cher) vise à convaincre l'énonciataire.

- **Événements d'octobre** : évoqués dans neuf chroniques, ces événements sont désignés par *Octobre* ([40] [23]) ; *Octobre 88* [44] ; *les événements d'octobre* [36] ; *les événements d'octobre 88* ([35], [43]) ; *les événements d'octobre 1988* [26] ; *les manifestations d'Octobre* [35] ; *la révolte des jeunes Algériens* [35] ; *la tempête d'octobre 88* [43] ; *les émeutes du 5 octobre 1988* [40] ; *les fameux événements* [34] ; *les tragiques événements* [26] ; *l'automne noir* [23] ; *la fracture d'octobre 88, le massacre d'octobre, l'affrontement sanglant avec l'armée* [34] ; *la révolte, réprimée dans le sang, du 5 octobre 1988* [3]. Des seize syntagmes, les six premiers sont descriptifs et relèvent de l'intervention de type interprétatif. Un seul syntagme indique, en plus de l'intervention de type interprétative, une subjectivité axiologique positive où l'énonciateur parle de révolte (la révolte des jeunes Algériens). Les neuf derniers indiquent, au contraire, une évaluation négative (tempête, émeutes, fameux, tragiques, l'automne noir, fracture, massacre, affrontement sanglant, réprimée dans le sang) et une implication émotionnelle. Pour ces neuf syntagmes, l'interprétatif débouche sur l'axiologico-affectif.

- **Français** (la langue) : Le premier syntagme, *la langue de l'ex-colonisateur* [43], est descriptif. Même si le substantif *colonisateur* est à première vue négatif, la prise en compte du contexte verbal est déterminante pour son analyse. En effet, l'énonciateur n'en prend pas en charge la responsabilité énonciative mais met en scène ironiquement une autre voix. Comme pour le premier syntagme, dans le second, *le français, le patois de ces sous-développés de kouffars* [44], les termes *patois*, *sous-développés* et *kouffars* sont des évaluatifs négatifs mais le jugement de valeur qu'ils charrient se rapporte à une autre voix que l'énonciateur fait entendre avec ironie.

- **Hommes politiques algériens** : *les politiciens* [5], *les ténors de notre classe politique* [5], *les opportunistes rentiers de toujours du système politique algérien* [43]. Les trois désignations sont classées par ordre croissant de la teneur en subjectivité axiologique. *Ténors*

est un évaluatif positif mais l'énonciateur l'emploie dans une optique de disqualification des personnes. Le syntagme *les opportunistes rentiers de toujours du système* est évaluatif négatif. Pour les deux derniers syntagmes, l'interprétatif verse au compte de l'axiologique.

- **Hidjab** : *Le hidjab* ([30], [38]) est aussi désigné par cinq syntagmes descriptifs : *l'habit religieux* [30], *le voile islamique* [38], *le voile noir* [41] *l'immense drap noir* [41], *le monde de toile noir* [41]. Comme nous l'avons déjà vu, le terme *hidjab* est un pérégrinisme qui connote son origine. Des autres désignations *l'habit religieux* est la moins subjective dans la mesure où elle renvoie à une réalité connue, certes différemment, dans les trois religions monothéistes. Dans *le voile islamique* et *le voile noir*, l'énonciateur explicite l'origine du voile dans la première et indique sa couleur dans la seconde sans l'évaluer. Dans *l'immense drap noir* et *le monde de toile noir*, l'énonciateur scripteur l'évalue négativement exprimant une subjectivité axiologique qui renvoie à son anti-islamisme et à sa défense de la laïcité. Le noir symbolisant le désespoir, *l'immense drap* et *le monde de toile* reviennent à symboliser l'enfermement et le néant.

- **Intégrisme** : Terme foncièrement négatif, l'intégrisme est désigné par six syntagmes qui cumulent subjectivité interprétative et subjectivité axiologique et que nous classons par ordre croissant de la charge axiologique : *l'intégrisme* [34], *le fondamentalisme religieux* [34], *le fascisme religieux* [34], *le courant rétrograde* [3], *la tentation de la régression* [34], *le refus de l'intelligence* [17].

- **Intellectuel** : *Les intellectuels* ([1], [29], [34]) sont aussi désignés par *les travailleurs intellectuels du champ de la confrontation des idées* [34] et *l'intelligentsia* [34]. Les deux syntagmes mettent l'accent sur le rôle important des intellectuels et indiquent une subjectivité axiologique. Cette évaluation positive renvoie surtout au lieu idéologique dans lequel se positionne l'énonciateur et renseigne sur son engagement et son militantisme.

- **Kim Il Sung** [21] : Ce paradigme désignationnel est constitué de quatre syntagmes dont l'un est le titre de la section (l'intertitre). Les plus objectifs des quatre sont au nombre de deux : le nom du souverain nord-coréen et le nom précédé de l'abréviation du titre de civilité *monsieur*. Les deux autres sont descriptifs et mettent l'accent sur son pouvoir : *le maître actuel de la Corée du Nord* et *M. Kim Il Sung, « l'Empereur Rouge »*⁴¹⁴. *Maître et empereur*

⁴¹⁴ Sont aussi désignés par cette expression les souverains chinois : Mao Tsé-Toung, Deng Xiaoping et Xi Jinping.

sont colorés négativement en contexte : ils symbolisent le pouvoir, l'autorité et la dictature. Le *rouge* renvoie à la révolution et aux titres des souverains chinois. Dans ces deux syntagmes l'interprétatif débouche sur l'axiologique.

- **Liban** : *Le Liban* ([20], [25]) est aussi désigné par les deux syntagmes apposés : *ce petit miracle d'intelligence et de coexistence pacifique des différences culturelles et religieuses, cette « Suisse » du Moyen-Orient* [20]. Les deux syntagmes descriptifs sont évaluatifs positifs. Dans le premier, l'adjectif *petit* indique aussi une subjectivité affective. Dans la deuxième désignation, assez courante pour désigner le Liban d'avant la guerre civile qui le ravage de 1975 à 1990, l'énonciateur met en exergue le nom propre *Suisse* par l'emploi des guillemets pour appuyer l'image de la beauté, de la prospérité et de la culture. Les guillemets fonctionnent, ainsi, comme un superlatif de l'évaluatif positif *Suisse*.

- **Manifestants d'octobre** : Les manifestants d'octobre sont désignés par dix syntagmes différents. *Les jeunes manifestants* [40] est le plus objectif dans le sens où les manifestants ne sont décrits que par rapport à leur âge (*jeune* étant un évaluatif non axiologique qui peut toutefois être interprété comme terme affectif). Dans *les jeunes manifestants de ce funeste mois d'octobre* [40], l'énonciateur qualifie octobre de funeste exprimant ainsi une évaluation négative surdéterminée par une implication affective qui indique une subjectivité axiologico-affective. Pour les six syntagmes suivants, l'évaluation porte sur les manifestants eux-mêmes. L'énonciateur y exprime une subjectivité axiologico-affective qui renvoie à sa condition de militant pour les droits de l'homme et à son combat contre la torture : *ces enfants torturés* [35], *les suppliciés* [35], *les suppliciés d'octobre 1988* [36], *ceux qui ont souffert* [35], *les désespérés d'octobre 88* [40], *les tués d'Octobre* [40]. À l'opposé, la dénomination *les révoltés* [40] laisse transparaître une évaluation positive. La dernière désignation met en scène une autre voix, celle qui accuse les manifestants de rébellion et de déprédation des biens, et relève de la polyphonie : *les jeunes gens accusés de rébellion et de déprédation des biens publics au cours des manifestations d'Octobre* [35].

- **Merbah** : Des onze désignations, les plus objectives sont *M. Kasdi Merbah* [36] et *M. Merbah* ([36], [7]). Dans *M. Khalef-Merbah* [26], l'énonciateur choisit de lui associer son nom de naissance *Khalef*. En effet, Khalef Abdallah est plus connu sous son surnom de guerre *Kasdi Merbah*. L'énonciateur le désigne aussi par son grade et par les fonctions qu'il a occupées, ce qui relève, selon Orecchioni, de la subjectivité interprétative : *le colonel Kasdi Merbah* [36], *l'ancien chef des services de sécurité de notre pays* [36], *l'ex-patron de la Sécurité militaire et ex- Premier ministre algérien* [36], *M. l'ex-chef du gouvernement* [36],

l'ex-Premier ministre [26]. À ces désignations dépourvues de toute évaluation axiologique, s'opposent les syntagmes *M. Kasdi Merbah (précédemment patron de la redoutée S.M.)* [43], *l'ex-patron de la si redoutée sécurité militaire* [26] et *l'ex-patron des bourreaux* [26] dans lesquels l'énonciateur-scripteur évalue négativement les services de sécurité (redoutée, si redoutée, bourreaux), un jugement qui atteint par ricochet le référent primaire⁴¹⁵ Kasdi Merbah. Le dernier syntagme met en scène la voix de Kasdi Merbah lui-même qui se définit comme étant démocrate. L'encadrement par des guillemets du terme *démocrate* vise à l'invalider puisque l'énonciateur n'y adhère pas : le « démocrate » Merbah [26]. Le syntagme est ironique et relève de la polyphonie.

- **Ordinateur** : L'*ordinateur* ([1], [11]) est désigné par le syntagme *ce nouveau totem des incapables* [1] par lequel l'énonciateur-scripteur montre du doigt les incompetents qui se cachent derrière cette intelligence artificielle. Il exprime ainsi une subjectivité axiologique. Le substantif *totem* lui permet de véhiculer l'idée de la vénération de l'objet et indique une intervention de type interprétatif.

- **Palestiniens** : En désignant *les Palestiniens* [25] par *nos juifs à nous* [25], l'énonciateur-scripteur manifeste d'abord un lien d'appartenance à travers l'emploi des déictiques de la première personne du pluriel (nos et nous). Il exprime aussi par le rapprochement avec les juifs une subjectivité interprétative. Le contexte verbal permet d'identifier les persécutions comme le point commun qui fonde le rapprochement. Ainsi, la subjectivité interprétative débouche sur une intervention axiologico-affective.

- **Saddam** : Cité dans trois chroniques, le président irakien est désigné par son nom *Saddam* [21], par ses nom et prénom *Saddam Hussein* [21] et par ses nom et prénom précédés de l'abréviation du titre de civilité monsieur *M. Saddam Hussein* [22]. Des trois désignations, les deux dernières sont plus formelles. Il est aussi désigné par deux syntagmes descriptifs *le maître de Bagdad* [12] et *l'homme fort de Bagdad* [22]. Les deux contiennent des évaluatifs *a priori* positifs, cependant la détermination du type de l'intervention axiologique ne peut se faire que par le truchement du contexte. Les deux dernières dénominations, quant à elles, sont explicitement subjectives. L'énonciateur y émet un jugement négatif en employant le

⁴¹⁵ En effet respectivement dans les rôles de complément de nom (patron, ex-patron et ex-patron) *la redoutée S.M.*, *la si redoutée sécurité militaire* et les *bourreaux* se trouvent à l'intérieur d'expressions référentielles dont ils ne constituent pas les noms têtes et sont des référents secondaires. Ils apparaissent dans ces SN en position argumentative autour du prédicat (précédemment patron de la redoutée S.M., l'ex-patron de la si redoutée sécurité militaire et l'ex-patron des bourreaux).

substantif intrinsèquement négatif *dictateur* exprimant ainsi une subjectivité axiologique : *le dictateur de Bagdad* [22] et *dictateur irakien* [21].

- **Sécurité militaire** : *La Sécurité militaire* ([37], [39], [5], [42], [7], [27], [43]) est désignée aussi par des dénominations descriptives dont l'usage relève de l'intervention de type interprétatif et débouche sur l'axiologique : *la police politique* ([37], [5]), *les Services* [42], *les services de sécurité* [37]. Ces trois syntagmes charrient des jugements négatifs puisqu'ils désignent les services secrets qui caractérisent les régimes totalitaires. L'énonciateur emploie aussi le sigle *la S.M.* [42]. Dans quatre syntagmes, l'énonciateur fait un rapprochement entre les services et la Stasi, la Securitate et le KGB respectivement le service de police politique, de renseignement, d'espionnage et de contre-espionnage de la République démocratique allemande RDA qui « *infiltrait tous les organismes et exerçait au service du parti communiste, une surveillance sur chaque citoyen. Toute velléité de dissidence faisait l'objet d'une répression sévère* »⁴¹⁶ ; la police politique secrète roumaine sous l'ère communiste et le service de renseignement de l'URSS entre 1954 et 1991. *La Stasi algérienne* [7], *notre Stasi* [37], *notre Securitate* [37] et *notre KGB* [37] indiquent, ainsi, une subjectivité interprétative qui débouche sur l'axiologique (ces services symbolisent la machination, la manipulation et la répression). La dernière dénomination *la redoutée S.M.* [43] indique une subjectivité axiologico-affective.

- **Staline** : Désigné d'abord par son nom, Staline [8] est désigné par l'un de ses traits physiques distinctifs, sa moustache. En effet, la moustache de Staline lui permettait de se distinguer des autres figures du communisme qui arboraient des barbes abondantes. Ici, la désignation « *Moustachu* » [8] relève de la subjectivité interprétative de l'énonciateur.

- **Torturés** : Evoqués dans quatre chroniques, *les torturés* ([25], [27]) sont aussi désignés par les syntagmes : *les suppliciés* [39] ; *les victimes* ([39], [41]) et *les victimes de « l'arbitraire »* [39]. Les trois désignations indiquent une évaluation négative et une implication affective. Dans *les victimes de « l'arbitraire »*, l'évaluation négative est accentuée par la mise en exergue de l'évaluatif négatif *l'arbitraire*. Ce paradigme désignationnel indique une subjectivité axiologico-affective et dévoile l'une des facettes de l'énonciateur-scripteur, celle du militant pour les droits de l'homme.

⁴¹⁶ Larousse en ligne

Commentaire

L'interprétation, pour un même paradigme, des désignations coréférentielles et leur classement sur un continuum allant du moins subjectif au plus subjectif, nous ont permis d'illustrer comment l'énonciateur peut désigner un « invariant référentiel » en s'effaçant, en s'engageant énonciativement ou en mettant en scène une voix autre et comment ces désignations peuvent, d'une part, avoir une valeur descriptive informative, descriptive argumentative ou stylistique et, de l'autre, cumuler subjectivité interprétative, axiologique et affective.

Cependant, il faut rappeler qu'aucune interprétation ne peut échapper à notre propre subjectivité et à l'idée que nous nous faisons de celle de l'énonciateur. Précisons aussi, à la fin, qu'un travail minutieux sur le nombre de désignations par paradigme et sur leur fréquence est susceptible de faire aboutir une analyse thématique, ce qui dépasse le cadre et les objectifs du présent travail. Nous nous contentons à ce stade de citer les « invariants référentiels » qui cumulent le plus grand nombre de reformulants et qui renseignent, de ce fait, sur des thématiques récurrentes : les événements d'octobre avec seize reformulants ; Kasdi Merbah avec onze ; les manifestants d'octobre, la sécurité militaire et les adhérents et députés du FIS avec dix chacun ; les députés avec neuf ; le hidjab et l'intégrisme avec six chacun et l'arabe et les constantes avec cinq chacun. Les onze paradigmes s'articulent, avec des chevauchements, autour de trois thématiques : la répression (les événements d'octobre, les manifestants d'octobre, la sécurité militaire), la politique (les événements d'octobre, Kasdi Merbah, les adhérents et députés du FIS, les députés, l'intégrisme, l'arabe, les constantes) et l'islamisme (les adhérents et députés du FIS, le hidjab, l'intégrisme, l'arabe, les constantes).

2. Les guillemets et la citation

2.1. Emploi et valeurs des guillemets

Dans *Traité de la ponctuation française*, Jacques Drillon, qui cite, entre autres, la définition de Grevisse⁴¹⁷, précise que les guillemets peuvent avoir plusieurs fonctions : signaler le passage au discours direct ; citer les paroles d'un autre ou marquer la distance, l'ironie ou le mépris par rapport à ce qu'on cite. Selon lui, la citation introduite par des

⁴¹⁷ « Les guillemets s'emploient au commencement et à la fin d'une citation, d'un discours direct, d'une locution étrangère au vocabulaire ordinaire ou sur laquelle on veut attirer l'attention » (Grevisse cité par Drillon, 1991 : 294).

guillemets peut faire référence à un mot, à une expression ou à un dicton d'origine inconnue et qui font partie des savoirs partagés. Elle peut aussi « *faire référence à un terme de jargon [...] ou au langage propre à un groupe social. Dans ce cas, le guillemet peut être appelé par une formule type (« comme il dit », ou « comme on l'appelle chez X... »), ou introduit simplement au cœur du texte, sans autre procédé* » (Drillon, 1991 : 299). Globalement, ces différentes fonctions renvoient à diverses manifestations du dialogisme généralisé (discours rapporté, polyphonie, particularismes lexicaux...).

Pour sa part, Authier (1978) parle des « mots des autres » et définit pour les guillemets la fonction de connotation autonymique⁴¹⁸ telle que signe de distance et de décalage du locuteur à travers l'usage de mots empruntés à une autre parole avec ou sans explicitation de la source de l'emprunt. Cette mise à distance des « mots des autres » peut avoir différentes valeurs :

- Une valeur critique : le locuteur met en question le caractère approprié du mot.
- Une valeur de distinction sociale : le locuteur se démarque des usages courants et de ceux que lui impose le contexte d'énonciation.
- Une valeur pédagogique : « *le locuteur souligne et insiste sur l'objet de son commentaire* » (Sarfati, 1997 : 68).

D'autre part, l'emploi des guillemets permet au locuteur de se retrancher derrière les « mots des autres » pour se mettre à l'abri des critiques : « *d'une façon générale, il semble que les usagers, les journalistes en particulier, aient tendance à abuser des guillemets sans doute par crainte qu'on leur reproche des emplois trop familiers* » (Grevisse & Goosse, 2008 : 142). L'emploi aura ainsi une valeur de protection dont la variation fonctionnelle oscille, selon Authier (citée par Sarfati, 1997 : 68-69) entre une attitude défensive et une attitude offensive : défensive quand le mot est utilisé faute de mieux et offensive quand l'emploi vise à mettre en cause la pertinence du mot, « *« à casser », « à défaire » l'emploi que « certains discours font d'un mot comme approprié* » ».

Outre ces valeurs qui découlent d'une intention de mise à distance, l'emploi des guillemets peut revêtir une valeur d'emphase à travers « la mise en valeur insistante » d'un mot ou d'une expression. Par ce procédé, le locuteur appuie un fragment de son propre dire,

⁴¹⁸ La connotation autonymique est, selon Josette Rey-Debove, « *un modèle plus complexe, résultante d'un télescopage de l'emploi ordinaire des signes et de leur emploi autonymique, par lequel l'encodeur emploie pour parler du monde (et non des signes) une séquence rapportée, de telle sorte qu'il emploie et qu'il cite tout à la fois. Le langage objet est réintégré (et non enchâssé) dans le langage instrument* » (Rey-Debove citée par Authier, 1978 : 69).

il « surenchérit sur ce qu'il dit, fait écho à sa propre parole pour assumer pleinement son propos (Vous avez bien entendu : cela m'est « entièrement égal ») » (Sarfati, 1997 : 69).

[1]

- « Si l'on considère que l'épreuve du baccalauréat est le « **moment de vérité** » d'une formation au sortir du lycée et à l'entrée à l'université, alors on ne peut qu'être effaré à la lecture de ce que près de trente ans de gestion post-indépendance ont donné ».

Les guillemets ont ici une valeur d'emphase : l'énonciateur insiste sur l'importance de l'épreuve. Cependant, l'emploi du syntagme guillemeté *moment de vérité* dans une subordonnée hypothétique atténuée, en apparence, cette mise en valeur en faveur de l'argumentation. L'énonciateur y recourt pour asseoir son argumentaire : susciter l'intérêt de son interlocuteur et le convaincre. L'effet qui en découle est un effet d'objectivation.

[3]

- « Notre ministre de l'Éducation, M. Ali Benmohamed répond dans un style qui est un modèle de « **prudence** » : [...] ».

Le L/E emploie le mot *prudence* faute de mieux. Les guillemets ont ainsi une valeur de protection et sont défensifs. En effet, le L/E conteste l'attitude du ministre qui, selon ses propres termes, tend, par des réponses en langue de bois, à ménager le chou et la chèvre. Le terme guillemeté initialement positif est coloré négativement.

[5]

- M. Bitat a imposé un nouveau concept dans le dictionnaire politique algérien, celui de « **démisionnaire moralement** ». Or, j'avais bien observé M. Bitat lors de la prestation de M. Merbah quand ce dernier présentait son programme à l'Assemblée nationale : l'ex-président semblait tout à fait « **normal** » bien qu'il affirme maintenant qu'il était déjà atteint de cette « **maladie** » : *démisionnaire moralement*.

Dans le premier emploi, les guillemets signalent une parole autre. Ils ont une valeur critique et indiquent une mise à distance. Les deux autres emplois permettent de mettre en avant les termes guillemetés. Ils ont une valeur d'insistance par laquelle le L/E contrecarre la première expression guillemetée et l'invalide (vous n'étiez pas *démisionnaire moralement* ! semble-t-il lui dire). Cette mise en relation entre les termes relève de la subjectivité interprétative.

[12]

- « [...] un pays laminé par la guerre, où les gens se faisaient massacrer sans compter, abandonné de tous, par l'opinion internationale, par ce fameux Conseil de sécurité et, surtout, par ses « *frères* » arabes ».

Les guillemets signalent ici un décalage par rapport à l'usage habituel du mot *frères*. Cette mise à distance a une valeur critique puisque le locuteur met en question le caractère approprié du mot en émettant implicitement un jugement de valeur négatif. En outre, l'évaluatif positif *fameux* dans *ce fameux Conseil de sécurité* est coloré négativement. Son fonctionnement axiologique négatif va dans le même sens que celui des guillemets.

[13]

- « ce désespoir ne doit pas servir à occulter les nombreuses « **petites** » tragédies qui se passent dans notre pays, « **petites** », non par l'ampleur du chagrin qu'elles occasionnent, mais seulement parce qu'elles touchent un petit nombre d'individus seulement, à la fois ».

Les guillemets marquent un emploi particulier sur lequel revient le locuteur. Ils servent ainsi à mettre en exergue l'évaluatif subjectivement employé et indiquent sa coloration affective.

- « mais demandez donc au peuple vietnamien ce qu'il pense de l'immense mouvement pour la paix qui a secoué nombre de pays quand les B52 « **labouraient** » son pays ».

Le locuteur insiste sur l'horreur des bombardements. Les guillemets ont ici une valeur d'emphase.

[14]

- Mais s'il se mettait du côté de M. Saddam et de ses amis, comment pourrait-il accepter sans perplexité que ces derniers eussent pu changer aussi rapidement de langage à propos des dirigeants saoudiens⁴¹⁹, hier « **protecteurs de l'Islam** » (et dispensateurs de bienfaits sonnants et tribuchants⁴²⁰...), aujourd'hui « **débauchés et buveurs de whisky** » ?

Les guillemets ont ici une valeur de protection. Ce sont les mots de l'autre et le guillemetage découle d'une volonté d'objectivation. Cependant, la mise en relation entre des

⁴¹⁹ Pour saoudiens.

⁴²⁰ Pour tribuchants. *Trébuchantes* vient de *trébuchet*, petite balance à plateaux du XIV^e servant pour la pesée de petits poids comme de l'or, de l'argent ou des bijoux. *Une pièce trébuchante* se disait d'une pièce qui avait le poids requis après la pesée sur un trébuchet. À partir du XVI^e siècle, l'expression *des espèces sonnantes et trébuchantes* a été une manière plaisante de désigner de bonnes vraies pièces de monnaie avant de désigner par extension l'argent liquide, tous supports confondus (d'après *Les expressions françaises décortiquées*, en ligne : <https://www.expressio.fr/expressions/des-especes-sonnantes-et-trebuchantes>).

propos diamétralement opposés (protecteurs de l’Islam vs débauchés et buveurs de whisky) révèle une intervention de type interprétatif de la part du locuteur. En outre, le commentaire mis entre parenthèses et faisant allusion à l’argent des pétromonarchies (« et dispensateurs de bienfaits sonnants et tribuchants... ») se rapporte à l’expression guillemetée *protecteurs de l’Islam* et en dévoile le fond de la machination exprimant ainsi une subjectivité axiologique négative en contre-point du procédé de distanciation et d’objectivation. D’autre part, le commentaire fait écho à l’expression *des espèces sonnantes et trébuchantes* mettant ainsi en scène deux voix, une voix culturelle extérieure et la voix du L/E, ce qui relève de la polyphonie.

[15]

- La morale, brandie à tout instant par les coalisés, s’avère, par conséquent n’avoir qu’une seule utilité : celle de « **diaboliser** » l’adversaire à tel point que tout peut être tenté contre lui. Le massacre du peuple irakien devient ainsi, pour les coalisés, un simple épiphénomène, un « **dégât collatéral** », pour reprendre l’expression des milieux militaires américains.

Dans cet extrait, le premier guillemetage permet de mettre en exergue, d’attirer l’attention de l’allocutaire sur le mot dans le but d’affermir l’argumentaire et a une valeur d’emphase. Le second met en scène une parole autre dont le locuteur se démarque explicitement (pour reprendre l’expression des milieux militaires américains) et a une valeur polémique.

[21]

- « Les dictateurs ont, avec notre presse, beaucoup de « **chance** » en général : on ne les traite de dictateurs qu’une fois qu’ils sont « **out** » ! ».

Dans le premier emploi, les guillemets ont une valeur de protection, le terme est employé faute de mieux et est implicitement contesté par le L/E. Dans le second emploi, les guillemets ont une valeur d’insistance renforcée par le point d’exclamation et signalent aussi le registre familier du terme. Initialement emprunté à l’anglais (depuis le XVIIe siècle selon le TLFi), le terme *out* est actuellement consacré.

[26]

- « Nous attendons avec curiosité de savoir comment les coupables du crime (je le répète) de torture ont été punis, cela dans l’hypothèse où nous accordons une quelconque crédibilité aux déclarations du « **démocrate** » Merbah ».

Les guillemets marquent ici le statut d'emprunt du terme : d'après le contexte, c'est Merbah lui-même qui se dit démocrate. Le L/E conteste le qualificatif et l'emploi ironiquement.

[35]

- [...] le pouvoir en place aimerait volontiers qu'on lui décerne le diplôme si flatteur du respect des lois, mais sans être disposé pour autant à subir l'examen de passage correspondant, surtout si cet examen concerne les événements d'octobre 88, avec leurs cortèges d'assassinats et d'arrestations arbitraires, et leur noyau ignoble : la torture pratiquée à grande échelle par les forces dites de « **l'ordre** ».

Il serait naïf de s'étonner outre-mesure de cette double ambition : on n'a jamais vu jusqu'à présent un pouvoir réprimer ses propres policiers ou militaires. Scier la branche sur laquelle il est assis n'est pas le réflexe le plus évident pour un gouvernement, aussi vertueuses que soient ses déclarations d'intention. Surtout si personne ne le lui demande vraiment, à commencer par les partis d'opposition et cette fameuse société dite « civile » !

Dans cet extrait, les guillemets sont appelés par l'adjectif *dite(s)*. Dans le premier emploi, leur valeur est nettement critique : le L/E conteste l'appellation *forces de l'ordre* au vu des dépassements et des violences commises par les policiers lors des événements d'octobre. Dans le second emploi, le L/E critique aussi bien l'appellation que l'appelé : l'évaluatif *fameux* dans *cette fameuse société dite « civile »* est négativement coloré. L'expression indique une axiologie négative.

En outre, l'expression imagée *Scier la branche sur laquelle il est assis* qui reprend le syntagme *réprimer ses propres policiers ou militaires* relève de la subjectivité interprétative. L'interprétatif est ainsi mis au service de l'axiologique et contribue à condamner les pratiques des services de sécurité et leur impunité.

[44]

- Un décret récent vient d'autoriser les « **mâles** » d'Irak à assassiner toute femme de leur entourage familiale qu'ils soupçonneraient d'adultère ou de « **mauvaise conduite** », allant même plus loin que la charia islamique, très exigeante sur le plan des preuves à recueillir pour établir l'accusation d'adultère...

Dans le premier emploi, les guillemets signalent le registre familier du terme *mâles* qui fonctionne, dans ce contexte, comme un évaluatif négatif. Dans le second, ils permettent au L/E de se retrancher derrière un segment autre et ont une valeur de protection⁴²¹. La

⁴²¹ La mauvaise conduite n'est, en fait, qu'un jugement de valeur qui se fait selon des représentations et des critères subjectifs.

séquence indique une axiologie négative et une prise de position contre les dépassements institutionnalisés contre la femme.

[46]

- « Ces dirigeants ont inventé un nouveau style de démocratie : la démocratie « **bureaucratique** » ! « La rue, connais pas, semblent-ils dire, je ne vais pas me salir avec ça... » ».

Les guillemets indiquent un emploi subjectif de l'évaluatif négatif *bureaucratique* dans la mesure où il s'écarte de l'usage courant. Le L/E appuie cet usage et l'axiologie négative qui en découle par le discours imaginé de la cible objet de l'évaluation. Le DD a, ici, une valeur d'illustration et d'insistance et fonctionne en écho au terme guillemeté.

2.2. Valeurs des citations

Comme nous l'avons signalé lors de l'étude du discours rapporté, la citation consiste à rapporter intégralement des segments réellement produits (Rosier, 2008). Contrairement au discours rapporté, elle ne permet ni la reformulation ni l'interprétation :

le discours rapporté recouvre les formes linguistiques permettant de rapporter ou de représenter sous une forme directe ou indirecte le discours d'autrui (il a dit que) ou son propre discours (je lui ai dit que). Rapporter signifie donc à la fois **citer, c'est-à-dire reproduire intégralement un segment dit ou écrit**, mais aussi résumer, reformuler, voire évoquer ou interpréter un discours. **Lorsqu'il s'agit de discours effectivement reproduits, c'est le terme citation qui paraît s'imposer**⁴²² (*ibid.* : 3).

Introduite entre guillemets, la citation en tant que propos emprunté appelle une formule d'introduction (X dit...) ou une incise (selon X...). Elle permet au locuteur de légitimer son propre discours et peut avoir plusieurs valeurs⁴²³.

La citation a une valeur de caution quand « *l'énonciateur qui y recourt tend à faire reposer son propos sur l'ascendant que lui procure la référence explicite à une autorité*,⁴²⁴ *politique, morale ou religieuse* » (Sarfati, 1997 : 71). Elle a une valeur esthétique quand elle émane d'un désir de plaire, de séduire par les mots même si cet « amour du mot » n'est jamais

⁴²² C'est nous qui soulignons.

⁴²³ Outre la valeur de caution et la valeur esthétique, Sarfati (1997) énumère la citation didactique qui sert à étayer un enseignement et qui recouvre la citation lexicographique (les dictionnaires) et les citations d'auteurs introduites dans des situations d'enseignement ; la citation épigraphe qui indique lors d'une publication l'arrière-plan intellectuel et l'horizon du développement et la citation doctrinale qui permet la convergence avec une doctrine pour affermir une argumentation.

⁴²⁴ Pour la virgule, il s'agit probablement d'une faute de frappe.

gratuit selon les termes de Sarfati. En effet, séduire par une citation permet d'asseoir une identité et de marquer une appartenance.

Dans le cas de la citation culturelle, citer permet de créer une convergence entre les énonciateurs. Lorsque, de surcroît, les citations sont inscrites dans le code gnomique d'une société ou qu'elles constituent des fragments de littérature figés en stéréotypes, l'usage contribue à une sorte de connivence : « *ce type de citation marque qu'en plus de la même langue* », l'on sait « *tenir un même langage* » » (Sarfati, *ibid.* : 70).

[2]

- [...] le fascicule numéro six de cette encyclopédie assez étrange qui se veut être « **le dictionnaire de la déraison dans les arts, les sciences et les métiers** ». Je ne sais ce que vaut le reste de l'Encyclopédie, mais ce fascicule à lui seul, même s'il date de 1986, procure déjà une lecture décapante, intelligente et au demeurant, fort divertissante. Tapant sur tous les tabous sous un angle inattendu, sa devise pourrait se résumer à cet extrait : « **quand ceux qui gouvernent ont à ce point perdu la honte, il est plus honteux encore de leur garder le moindre respect !** ».

Pour présenter l'*Encyclopédie des nuisances*, le L/E choisit de citer son sous-titre tel qu'il paraît sur la première de couverture. Sans préciser qu'il s'agit du sous-titre, le L/E s'efface devant cette parole autre et la cite intégralement. La citation a une valeur épigraphe (Sarfati, 1997 : 71).

Tout en exprimant une évaluation positive du fascicule six de l'encyclopédie, le L/E choisit un extrait de l'article, paru anonymement⁴²⁵, « Abdelkader » dans lequel on abordait le peu d'égard de la France et de l'Algérie envers l'émir Abdelkader⁴²⁶ pour illustrer la devise du numéro. La séquence choisie indique une axiologie négative par rapport aux dirigeants et responsables des deux pays. Par ce choix, le L/E exprime une subjectivité interprétative qui verse dans l'évaluatif⁴²⁷. En effet, en faisant ce choix, le L/E embrasse le PDV de l'énonciateur cité.

⁴²⁵ D'après le site du centre Pompidou, centre de documentation et de recherche du musée national d'art moderne, les textes de la revue étaient publiés de façon anonyme.

<http://bibliothequeandinsky.centrepompidou.fr/clientbookline/service/reference.asp?output=PORTAL&INSTANCE=INCIPIO&DOCBASE=CGPP&DOCID=0473862#>

⁴²⁶ « *De l'injurieux oubli pratiqué par l'ancienne puissance coloniale à l'endroit d'Abdelkader, l'Algérie dite indépendante a très vite fait justice, mais bien sûr pauvrement en lui élevant une statue équestre, d'une facture douteuse, et qu'il a fallu importer* » (Martin (dir.), 1986 : 124).

⁴²⁷ « *Les mots ici ne sont ni excessifs ni vulgaires ; la réalité qu'ils visent est bien pire : elle est excessivement grossière et on ne peut la décrire qu'en lui appliquant les seuls mots qu'elle mérite. Quand ceux qui gouvernent ont à ce point perdu la honte, il est plus honteux encore de leur garder le moindre respect* » (Martin (dir.), 1986 : 124).

[17]

- Un peuple qui pense que son destin est soumis aux fluctuations du prix d'une matière première, ce peuple-là triche en réalité avec lui-même. D'une manière ou d'une autre, il fait sienne cette maxime raciste que les Occidentaux appliquent à eux-mêmes : « *les Arabes ont du pétrole, mais nous, nous avons les idées !* ».

D'une part, en citant, le locuteur dit maxime raciste. Or, le propre d'une maxime est d'être morale puisqu'il s'agit de formules qui résument un principe, une règle de conduite. L'évaluatif négatif *raciste* permet ainsi au locuteur de se distancier de l'énoncé cité et de se protéger vis-à-vis de l'allocataire. D'autre part, nous retrouvons les termes de la citation dans une chanson de Michel Sardou, *Ils ont le pétrole mais c'est tout*. Ecrite lors du second choc pétrolier en 1979, elle fait partiellement écho au PDV1 du locuteur (un peuple qui compte sur les revenus des matières premières triche avec lui-même) : « ils ont le pétrole [...] on a des idées... ». Sachant que la citation ne permet pas la reformulation, nous supposons que le locuteur ignorait les paroles exactes de la chanson et nous faisons toutefois le choix de la citer à cause de son fonctionnement dialogique : le locuteur ne cautionne pas PDV2 (le PDV raciste) même s'il lui permet de légitimer sa propre argumentation.

[46]

- « Les démocrates pourraient presque faire leur cette maxime un peu « adaptée » : « **La démocratie est chose trop importante pour être confiée aux démocrates** » ! ».

Le L/E parle de maxime un peu « adaptée ». Il s'agit, en effet, de la reformulation d'une expression de l'auteur Arthur Koestler, dans *Les call-girls* : « *La démocratie est chose trop sérieuse pour être confiée aux électeurs* »⁴²⁸. Ainsi, le PDV résultant du jeu de mot est plutôt abaissant pour les démocrates. Sans la mention de maxime un peu « adaptée », l'énoncé aurait prêté à une lecture ironique. L'allusion à la maxime adaptée permet, en effet, de faire percevoir deux énoncés en un sans que celle-ci ne relève de la citation.

[20]

- Qui aurait pu prévoir, au début des années 70, que ce petit miracle d'intelligence et de coexistence pacifique des différences culturelles et religieuses, cette « Suisse » du Moyen-Orient, allait devenir ce qu'il est maintenant et mériter ce jugement amer⁴²⁹ d'un écrivain libanais : « **mon pays est un pays qui se suicide pendant que d'autres l'assassinent** » ?

⁴²⁸ Le dictionnaire des citations en ligne *Dicocitations* : <https://www.dico-citations.com/>

⁴²⁹ Pour ce jugement amer mais l'adjectif est paru ainsi dans l'article.

Il s'agit, de prime abord, d'une citation culturelle qui a une valeur de caution à laquelle le L/E recourt pour appuyer son constat sans toutefois nommer la source citée : un écrivain libanais, se contente-t-il de dire. La citation indique une axiologie négative qui s'emboîte parfaitement dans l'évaluation négative du L/E. Cependant, la citation ne permettant ni la reformulation ni l'interprétation, la séquence rapportée peut être interprétée comme un DD pseudo-textuel puisque l'auteure libanaise Nadia Tuéni a plutôt écrit : « *J'appartiens à un pays qui se suicide tandis qu'on l'assassine* » (2006 : xxxiv).

[26]

- Madame Messaoudi⁴³⁰, par ailleurs candidate indépendante pour les législatives [...] a un jugement sans appel sur le FIS. Je vous en livre un extrait : « Face à une masse de jeunes affamés de tout (de biens de consommation à l'occidentale, de tendresse et de moyens pour s'équilibrer affectivement et sexuellement), affamés jusqu'à ne plus rêver, le FIS utilise le sacré pour transformer ces jeunes en une armée de dresseurs de femmes, puis de toute la société. La société, que veut mettre en place le FIS est une société castrée où il n'y a pas de place à l'individu moderne... [...] Le monde de Madani est trop totalitaire pour pouvoir s'élever aux cieux de la différence et de l'altérité qui sont les compagnes fidèles de la démocratie véritable » ! ...

En abordant le bulletin de l'Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes, le L/E choisit de citer Khalida Messaoudi tout en évaluant subjectivement les propos cités : « on y trouve des « **plumes** » **vigoureuses, telles celles de Madame Nassera Merah ou Madame Khalida Messaoudi** » ; « **Madame Messaoudi [...] a un jugement sans appel sur le FIS** » ; « **Chapeau donc à l'AITDF et aux autres associations qui mènent le même combat !** ». Le L/E, qui approuve le PDV de l'énonciatrice citée concernant le FIS, exprime, ainsi, une axiologie positive dans laquelle s'emboîte immanquablement l'évaluation négative du FIS par l'énonciatrice citée. Il s'efface devant cette parole autre qu'il laisse surgir telle quelle et dont l'évaluation positive lui permet de mettre en avant la convergence entre les PDV (son propre PDV et celui de l'énonciatrice citée).

[27]

- M. Hadj Ali réaffirme la prééminence de l'amour qu'il porte à ses proches et, surtout, à sa femme :

⁴³⁰ Khalida Messaoudi Toumi : féministe algérienne militante pour les droits de l'Homme et femme politique algérienne, elle milite clandestinement dans le Parti des Travailleurs qu'elle quitte suite à des conflits de pouvoir avec Louiza Hanoune et participe à la création, en 1990, de l'Association indépendante pour le triomphe des droits des femmes qu'elle préside avant de rejoindre le Rassemblement pour la culture et la démocratie. Elue députée du RCD en 1997, elle devient, en 2000, chef parlementaire du parti, post duquel elle démissionne en 2001 avant d'être exclue du parti. Ministre de la communication et de la culture sous Benflis en 2002 et de la culture sous Ouyahia, elle quitte le gouvernement en 2014. En 2019, dans le contexte des manifestations populaires, elle est inculpée pour dilapidation de l'argent public, abus de fonction et octroi d'avantages indus à autrui et est placé en détention provisoire.

« Hier
 Je t'aimais et la flamme consumait le bois
 Je t'aimais et le sel enrichissait le sang
 Je t'aimais et la terre absorbait la pluie
 Je t'aimais et le palmier s'élançait vers le ciel
 Aujourd'hui
 Mon cœur sonne et les pluies pleurent ton nom
 Et l'écho retentit en sanglots tlemcéniens
 Je t'aime et l'isolement appelle au secours
 [...]
 Je t'aime plus vitale que ma vie
 Mais je ne livrerai pas mes frères
 Pour t'éviter le supplice ».

Ces vers relèvent de la citation culturelle, ils permettent d'abord de souligner la convergence entre le L/E et l'énonciateur cité, Bachir hadj Ali quant à la prééminence de l'amour. Ils ont aussi une valeur esthétique qui leur confère le pouvoir de séduire et de marquer l'allocataire car ils illustrent la noblesse du sentiment et la force de l'engagement.

[47]

- À la maison, je découvre un chanteur à la belle voix de malouf constantinois et, surtout, une superbe chanson en arabe et en français : « *J'aime toutes les villes, un peu plus Paris, lakin machi comme l'Algérie, comme elle est belle oun habha fel hbal...* » La terrible nostalgie du pays de l'enfance m'envahit [...] J'ai passé une partie de mon enfance à Constantine, et je n'ai jamais entendu parler de cet artiste juif qui chante pourtant si bien l'Algérie !

Le L/E témoigne de son attachement à sa ville. En citant les paroles de la chanson malouf qu'il a découverte dans le rayon musique de la bibliothèque municipale de Vannes, il met en avant la beauté du mot et le brassage des cultures judéo-arabe, le plus souvent occulté, dans le but de séduire, d'atteindre l'affect de son allocataire.

[49]

- J'ai quitté cette Constantine où j'ai passé une bonne partie de mon enfance depuis longtemps déjà, et je sais à présent que j'aurais dû être plus conscient que j'y étais, que nous y étions, comment dire sans risquer le ridicule de l'amour du passé ?, « heureux » peut-être ou, du moins, encore à « *l'âge merveilleux/ où tout était dans l'avenir/ et qu'en une file infinie/ se pressaient en [nos cœurs] les Chants* ».

La citation esthétique, probablement une chanson, est parfaitement intégrée dans le discours du L/E. Elle lui permet de se retrancher derrière les mots de l'autre pour dire son attachement au bonheur et à l'insouciance de l'enfance. Elle lui permet aussi de marquer comme partagés ses sentiments de nostalgie avec l'énonciateur du fragment cité et avec tout locuteur ayant à un moment donné proféré ce fragment. Elle contribue ainsi à une sorte de connivence qui inclut l'allocataire.

Conclusion

L'étude des particularismes lexicaux montre, pour la variation endolingue, le recours de l'énonciateur à différents registres et l'usage d'éléments lexicaux relevant d'un champ discursif dans un discours relevant d'un autre champ. Ces usages lui permettent d'attirer l'allocutaire et de le séduire tout en intervenant sur les plans interprétatif, axiologique, affectif, modalisateur et déictique. Dans le cas de la variation exolingue, le recensement fait ressortir des emprunts de compétence, des créations lexicales et quelques cas d'alternance codique desquels découlent des effets de subjectivation. L'étude des désignations coréférentielles montre la gradation de l'expression de la subjectivité pour un même objet référentiel et dévoile les « invariants référentiels » les plus présents.

D'autre part, l'examen du fonctionnement des guillemets montre différentes valeurs. Les guillemets peuvent avoir une valeur d'emphase ou une valeur critique et indiquent l'intervention de l'énonciateur notamment sur le plan évaluatif. Quand ils ont une valeur de protection, l'effet qui en découle est celui d'objectivation. Les guillemets signalent aussi une parole autre, un registre autre ou un nouvel emploi qui se décale de l'usage habituel. En outre, l'inventaire des citations indique une citation épigraphe, des citations à valeur de caution et des citations à valeur esthétique. Relevant, de prime abord, de l'intervention interprétative, la citation permet au locuteur-énonciateur de mettre en scène un PDV autre et de capter ou subvertir ses valeurs axiologique et interprétative.

Conclusion générale

L'histoire de l'information et de la communication est indissociable de celle de l'homme. S'informer et communiquer n'ont de cesse d'être des besoins inhérents à la vie humaine depuis les sociétés primitives. Née de l'impératif de mieux s'adapter et de se protéger, l'information permettait à l'homme de connaître ce qui l'entourait, de distinguer ce qui le servait de ce qui le menaçait et est passée avec le progrès scientifique et l'évolution technique des signaux de fumée, de l'art rupestre aux moyens de télécommunication et aux supports numériques.

Dans les sociétés modernes, la construction et la diffusion de l'information sont des indicateurs de la démocratisation et de la gestion du pouvoir alors que son contrôle dans les pays totalitaires permet de manipuler les masses. Cependant, loin de cette idée trop simpliste de l'opposition entre pays démocratisés et pays totalitaires, il est aujourd'hui admis que le traitement et la diffusion de l'information dépendent des conditions socio-économiques de la machine médiatique et s'opèrent selon un processus de « transaction ». Ainsi, orienter l'information permet de diffuser des discours de propagande qui répondent à des enjeux stratégiques, la censurer et limiter son accessibilité mène à la désinformation et même à la falsification vu que les faits ne sont ni directement observables pour la masse ni dotés d'une « signification intrinsèque ».

En Algérie, l'ouverture démocratique et la promulgation de la loi relative à l'information ont permis au droit à l'information de s'affranchir de l'idéologie du parti unique. Cette nouvelle marge de liberté a nourri l'espoir de voir émerger de nouveaux discours portant sur le changement de la société, sur son mouvement de contestation et sur la gestation des idées qui les sous-tendent. Cependant, l'enchaînement des événements a vite mis la presse face à un autre défi, celui de la survie.

Les chroniques constituant notre corpus ont été essentiellement publiées en 1990 et 1991 (quarante-six des quarante-neuf chroniques). Les deux années étaient certes marquées par les troubles sociopolitiques mais elles permettaient encore l'espoir du changement et de la confrontation des idées avant le basculement, en 1992, vers la violence. Dans le contexte international, les événements marquants étaient la chute du communisme et la guerre du Golfe.

L'étude de l'intervention par sélection des faits a révélé leur articulation avec la conjoncture des années quatre-vingt-dix et leur organisation autour de sept capitaux thématiques renvoyant respectivement à : l'actualité nationale, la vie en société, la situation

politique, la situation économique, la scène internationale, les comptes rendus de lecture et de programme télé et les scènes de vie quotidienne et souvenirs du locuteur-scripteur. Les faits considérés le sont souvent en relation avec des occurrences qui lui sont antérieures et qui se répartissent en deux sous-ensembles selon qu'elles relèvent de la scène nationale ou internationale.

L'examen de la hiérarchisation des unités informationnelles a révélé douze types d'organisation hiérarchique distingués en fonction de trois critères : chronique avec ou sans sous-titre ; chronique en une seule ou en plusieurs sections et chroniques avec ou sans *nota bene*. Pour la titraille, l'analyse a montré la prédominance, sur le plan syntaxique, des syntagmes nominaux et des syntagmes nominaux coordonnés pour les titres et des syntagmes nominaux pour les intertitres et celle des titres incitatifs et mixtes et des intertitres informatifs par rapport à leurs visées. En outre, le locuteur-scripteur multiplie, à travers les différentes unités informationnelles, les procédés d'interpellation de l'énonciataire de sorte que « *la présence absente du destinataire devient [un] élément dominant (obsédant) du discours* » (Genette cité par Orecchioni, 1980 : 159).

L'analyse de la trame énonciative a montré l'omniprésence de la subjectivité déictique. Cette forme explicite de subjectivité indique la présence de l'énonciateur, celle de son allocutaire et réfère au cadre spatio-temporel :

- La première personne du singulier permet à l'énonciateur de mettre en scène son individualité (« Je ne suis pas anthropologue et je ne peux donc juger de la validité de ces passionnantes réflexions [...] Mais il me semble que notre propension à chercher des boucs émissaires comme cause de nos malheurs est une chose terriblement évidente » [2]).
- La deuxième personne du singulier renvoie, dans des séquences dialoguées, à l'énonciateur-scripteur.
- La première personne du pluriel lui permet de mettre en scène son individualité sous l'angle d'un trait de sa personnalité sociale. Ainsi, nous décelons son individualité à travers sa relation avec : les intellectuels, les universitaires, les autres membres du Comité national contre la torture, les services de la police politique, quelques militants des droits de l'homme, la presse, Tahar Djaout, sa femme, sa fille, un ami journaliste, sa famille, ses frères et sœurs, ses amis. Elle lui permet aussi d'inclure l'allocutaire dans sa propre sphère (« Nous ne saurons jamais si vous êtes pour ou contre la mixité » [3]) et de mettre en avant un locuteur pluriel (je + tu + il(s)) qui se partage la responsabilité énonciative. Ce sont les déictiques

relatifs à ce *nous* pluriel qui prédominent dans notre corpus (« Non, cela concerne notre pays, l'Algérie » [1]).

- La deuxième personne du pluriel permet à l'énonciateur-scripteur d'installer et/ou de s'adresser à un allocataire. Avec la valeur de *tu*, le *vous* dans notre corpus renvoie à des ministres (Bendaoud, Ghozali et Benmohamed), au maire de la ville d'Annaba, à Mohamed Ghazali, au président de la République, à un journaliste de la télévision, à Bachir Hadj Ali et au directeur général de la radio algérienne. Avec la valeur de *tu* pluriel, nous avons décelé deux emplois : dans le premier, *vous* renvoie aux lecteurs (« Vous me direz que la cuisine des gens d'en-haut est toujours difficile à comprendre et à préparer » [41]) ; dans le second, l'énonciateur s'adresse à des personnes précises en prenant l'allocataire (les lecteurs) pour témoin. Visant la connivence des lecteurs, il s'adresse aux services de la police politique, aux députés, aux membres de l'ONA, aux ministres, aux « attardés de l'idéalisme »⁴³¹, aux assassins potentiels.

- Le pronom *on* réfère à l'énonciateur-scripteur : (« « ...Encore que l'on puisse se demander si ce n'est pas aller à l'encontre des désirs de ce misérable spectateur » [8]) ; à l'énonciateur-scripteur avec son allocataire (« [...] 5/20 pour la filière sciences islamiques à l'université Es-Sénia (dont on devine donc ce que sera la culture, la profondeur du jugement et la tolérance de ses promotions dans quelques années...) » [1]) ; à un ensemble flou d'individus qui inclut l'allocataire (« On me rétorquera que la Palestine ne va pas sans les Palestiniens » [25]).

- La deixis spatiale réfère au lieu où se tient l'énonciation. Le recensement de ses formes a fait ressortir des éléments adverbiaux (« Pourquoi alors abominent-ils cette même laïcité, ici, en Algérie ? Cette revendication du droit à la différence « là-bas » serait peut-être plus convaincante si elle s'appliquait aussi « ici »... » [33]) ; des démonstratifs qui accompagnent un geste indiquant à l'allocataire un objet perceptible dans la situation de communication (« Par quelque bout qu'on la prenne, cette année 90 s'est révélée paradoxale pour notre pays » [10]) ou un objet ou un savoir présent dans sa mémoire (« Vous connaissez peut-être cette émission dite d'astronomie qui passe régulièrement à la télévision algérienne » [5]) et les présentatifs qui introduisent de nouveaux référents.

- La deixis temporelle réfère au moment où se tient l'énonciation et permet de situer l'énoncé par rapport au point de repère que constitue l'énonciateur. Les déictiques temporels se

⁴³¹ L'expression est de Benmalek.

répartissent selon leurs visées en deux sous-ensembles. Les déictiques s'organisent par rapport au présent de l'énonciation et indiquent, pour une visée ponctuelle, soit un point coïncidant avec le moment de l'énonciation, soit un moment qui lui est antérieur ou postérieur. Ainsi, dans cette séquence « Ce criminel, protégé par la loi d'amnistie, peut maintenant baver dans les journaux sur ceux qu'il a fouettés » [39], les deux premiers éléments déictiques (l'affixe du présent et l'adverbe *maintenant*) coïncident avec le moment de l'énonciation alors que le passé composé (le verbe fouetter) indique un point antérieur (passé). Dans la visée durative, le temps est considéré comme s'écoulant sur un intervalle selon deux perspectives. Ainsi, dans la séquence, « on n'a jamais vu jusqu'à présent un pouvoir réprimer ses propres policiers ou militaires » [35], *jusqu'à présent* a une visée durative rétrospective ouverte alors que *dans quelques années* a une visée durative prospective dans « (dont on devine donc ce que sera la culture, la profondeur du jugement et la tolérance de ses promotions dans quelques années...) » [1].

Solidairement à la subjectivité déictique, les subjectivèmes indiquent d'autres types d'intervention de l'énonciateur-scripteur. L'analyse du corpus a montré le foisonnement des subjectivèmes.

- Le type d'intervention le plus dominant est la subjectivité interprétative qui se manifeste essentiellement à travers des dénominations et des désignations qui débordent le strict donné perceptif, par des mises en opposition et par des expressions imagées.
- L'intervention de type axiologique renvoie aux lieux idéologiques depuis lesquels l'énonciateur entreprend son projet de parole personnel. Elle renvoie à l'anti-islamisme, au militantisme pour les droits de l'homme, à l'engagement du professeur de l'enseignement supérieur et au combat pour la liberté d'expression.
- L'intervention de type affectif met en scène l'implication émotionnelle de l'énonciateur-scripteur qui manifeste explicitement de la compassion, de la tristesse, de la surprise, du dégoût et de la colère.

L'analyse nous a révélé aussi les emboîtements, dans le surgissement de l'énonciateur-scripteur, des différents types d'intervention :

- Menée depuis des années avec toute la puissance dont l'incompétence est capable, aidée par l'opportunisme, la suffisance et la gestion du type « après moi, le déluge », cette offensive commence à publier ses premiers communiqués de victoire dans toute la

presse nationale sous la forme de pages entières de publicité avec un titre à première vue anodin : « Etablissement de l'enseignement supérieur, liste de la dernière moyenne par filière d'établissement de l'enseignement supérieur » [1].

Dans cette séquence, le type d'intervention dominant est l'interprétatif : l'énonciateur-scripteur adopte une option analytique pour aborder la baisse des moyennes d'accès aux établissements universitaires qu'il compare à une offensive menée depuis des années et qui commence à publier ses premiers communiqués de victoire. Sur le plan de la dénomination, les expressions *la puissance dont l'incompétence est capable* et *la gestion du type « après moi, le déluge »* sont interprétatives. S'imbrique dans cette intervention une axiologie négative par l'emploi des évaluatifs négatifs *incompétence, opportunisme, suffisance* et *offensive*.

- Je ne suis pas anthropologue et je ne peux donc pas juger de la validité de ces passionnantes réflexions. Il serait cependant très utile d'étudier à quel point elles peuvent s'appliquer à notre société à nous, l'algérienne, j'entends. Mais il me semble que notre propension à nous, Algériens, de chercher des boucs émissaires comme cause de nos malheurs est une chose terriblement évidente [2].

L'emploi du conditionnel, dans la tournure attributive *Il serait cependant très utile d'étudier*, a une valeur modale d'atténuation qui permet à l'énonciateur-scripteur de nuancer son intervention évaluative (très utile d'étudier...). En outre, le verbe *sembler* est un modalisateur d'approximation qui, d'une part, marque le discours comme individuel et donc subjectif et, d'autre part, renforce son objectivité en avouant ses limites : l'énonciateur avance un constat négatif tout en tentant de se dédouaner de toute prise en charge explicite de la responsabilité énonciative. L'évaluatif positif *passionnantes* indique l'adhésion de l'énonciateur aux réflexions de l'anthropologue. La valeur de l'axiologico-affectif *malheurs* est accentuée par la combinaison avec le déictique de la première personne *nos*. L'axiologique *terriblement* fonctionne comme un superlatif et véhicule avec l'évaluatif *évidente* une axiologie négative. Les différents types d'intervention, modalisatrice et axiologico-affective, s'imbriquent et sont surdéterminés par la subjectivité déictique (je, me, notre, nous, nos). Les déictiques assurent ainsi la référence et la construction énonciative du discours.

Le recensement des traces linguistiques de l'inscription de l'énonciateur-scripteur dans son énoncé montre que les chroniques de Benmalek sont fortement empreintes de subjectivité interprétative telle que définie dans l'approche de Kerbrat-Orecchioni. En effet,

l'énonciateur-scripteur intervient sur le plan de la dénomination lexicale et recourt aux expressions imagées et à l'établissement de systèmes d'opposition entre termes, expressions et prédicats. Assoir cette particularité de notre corpus nous renvoie à la typologie de Charaudeau qui définit la chronique comme genre interprétatif.

Sur le plan de la subjectivité axiologique, il importe de préciser que, dans les cas où son axiologie renvoie à l'anti-islamisme, l'énonciateur peut être considéré comme le représentant d'une instance idéologico-institutionnelle qui, à partir de la fin des années quatre-vingts, s'opposait au concept de parti politique religieux, à l'islam politique, aux nouvelles formes de manifestation de la pratique religieuse dans l'espace public (barbe, « qamis », hidjab, nouvelles formules de salutation, etc.). Cette opposition marque le début de l'affrontement idéologique et les positions extrêmes, de part et d'autre, allant chez certains jusqu'au cautionnement de l'arrêt du processus électoral et du coup d'Etat en 1992. Michel Pêcheux définit cette instance, à l'aide de concepts inspirés d'Althusser :

Une "formation idéologique" est un ensemble d'attitudes, représentations, etc., rapportées à des positions de classe, qui est susceptible d'intervenir comme une force confrontée à d'autres, dans la conjonction idéologique caractérisant une formation sociale à un moment donné (Pêcheux cité par Orecchioni, 1980 : 183).

À partir de la position de classe, la « formation discursive » détermine ce qui peut et doit être dit et c'est ainsi qu'en s'identifiant à cette formation, sans même s'en rendre compte, que les individus se constituent en sujet de leur discours tout en se croyant à la source du sens.

Quand il exprime une subjectivité affective, l'énonciateur-scripteur emploie, dans certains cas, les pronoms de la première personne et aiguille la charge affective dans un sens axiologique dans le but d'impliquer et d'atteindre son allocataire :

- [...] nous aimions et nous aimons Kateb Yacine et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, nous l'aimons parce qu'il est l'auteur d'un des plus beaux livres de la littérature universelle [...].

D'autre part, nous l'aimons également parce que, quand Kateb a découvert que la majeure partie de son peuple ne comprenait pas la langue de ses livres, il a décidé de faire le sacrifice de son talent d'écrivain et s'est consacré corps et âme, pendant de longues années et malgré les tracasseries du pouvoir, au théâtre en langue arabe dialectal⁴³² [6].

⁴³² Dans le numéro 1306 d'*Algérie Actualité*, on trouve l'adjectif au masculin. Dans le recueil, l'adjectif est accordé en genre avec le nom (Benmalek, 2011 : 139).

Le *nous* inclusif ainsi que le verbe subjectif *aimer* indiquent l'implication émotionnelle de l'énonciateur qui, en affectivisant ainsi son discours évaluatif positif, espère que l'admiration qu'il éprouve pour Kateb et qu'il manifeste explicitement atteindra l'allocutaire (« l'auteur d'un des plus beaux livres de la littérature universelle ; a décidé de faire le sacrifice de son talent d'écrivain et s'est consacré corps et âme, [...] au théâtre en langue arabe dialectal »).

Solidairement à l'intervention modalisatrice, l'énonciateur exprime des jugements évaluatifs qui renvoient à des prises de position :

- Il est vrai que la toute nouvelle liberté d'expression permet tout, même les plus grandes libertés avec la vérité, mais, messieurs les responsables de l'ONA, attendez au moins la prochaine génération : les gens auront alors « oublié » et vous pourrez alors leur raconter que vous avez été de tous les combats [...] [7].

Dans cette séquence, la subjectivité modalisatrice débouche sur l'axiologique. L'énonciateur-scripteur qui rapporte et commente le texte de l'Organisation nationale des avocats le qualifie de mensonger exprimant ainsi une axiologie négative. Ne se contentant pas de condamner, l'énonciateur interpelle la cible citée à travers un jeu interactionnel de positionnement qui implique de sa part une position discordante exprimée à travers un énoncé ironique (« les gens auront alors « oublié » et vous pourrez alors leur raconter que vous avez été de tous les combats »).

D'autre part, l'étude des unités énonciatives nous a révélé, outre leur fonctionnement ouvertement subjectif, leur mise au service de mécanismes plus complexes tels que le dédoublement énonciatif, l'ironie et la négation.

La subjectivité ne va pas sans l'intersubjectivité. La présence de l'allocutaire est continuellement inscrite dans l'énoncé et peut se manifester soit explicitement à travers les déictiques inclusifs, l'impératif et les interrogations, soit implicitement en déterminant l'attitude de locution. Ainsi, nous distinguons, à l'instar de Gianni Celati⁴³³, la présence explicite de l'allocutaire dans « *l'abondance des expressions phatiques [...], des interrogations [...]* cette « *gesticulation d'appel, de rappel, de conjuration, de révolte et d'exhibition* », ce « *spectacle hystérique* » qui « *suppose la présence de l'autre* » » (cité par Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 159) : « Vous entendez bien : un million deux cent mille centimes ! » [31] ; « Avez-vous lu un texte publié récemment par la presse et émanant du

⁴³³ Gianni Celati (1937), écrivain, traducteur et critique littéraire italien, a essentiellement travaillé sur le discours littéraire et fictionnel.

Conseil régional des avocats d'Alger ? »[7] ; « Vous avez bien lu : sept individus ont torturé (c'est bien ça, non ?, donner des coups jusqu'à ce que mort s'ensuive...) un citoyen [...] » [29] ; « Lisez avec attention ces pages dont je parlais tout à l'heure [...] » [1] ; « Sauvons l'Irak » [12] ; « Gardons donc en tête cette main calcinée et parlons de tout, de notre pays, de l'Irak, de la bêtise humaine surtout » [14] ; « Rendez-vous compte, des combats violents sont engagés par des citoyens algériens contre les forces de l'ordre, des cocktails Molotov sont utilisés par ces manifestants qui n'hésitent plus à recourir aux armes blanches [...] » [20].

La trame énonciative est aussi fortement marquée par la présence de l'autre. Le discours de l'énonciateur-scripteur rencontre d'autres discours qu'il assujettit à son propre projet de parole accédant ainsi au statut de locuteur-énonciateur :

- L'énonciateur interagit avec son allocataire à propos de discours antérieurs ou en anticipant sur la réponse de celui-ci. Ces tours dialogiques lui permettent, outre l'instauration d'une dimension intersubjective, de mettre en débat, de valider ou de rejeter des PDV dans le but d'affermir ses argumentaires en intervenant sur les plans évaluatif et interprétatif.

- Le locuteur-énonciateur feint d'adhérer à un PDV et s'en distancie, le rejette et en modifie l'orientation argumentative par les jeux de positionnement énonciatif à travers la posture de *concordance discordante* par laquelle il pose, par un acte d'énonciation enchâssant, un PDV surplombant le PDV ironisé. Le PDV posé repose sur une intervention de type axiologique et parfois interprétatif. Quand il joue avec un PDV sans le rejeter totalement, le positionnement se réalise à travers la posture de *discordance concordante* et relève de l'humour.

- Par la négation polémique, le locuteur-énonciateur met en scène un PDV invalidant un PDV imputé à une instance énonciative ou susceptible d'être soutenu par une instance. Dans le premier cas, la négation a un fonctionnement interdiscursif ; dans le second, elle est anticipative. Pour invalider un PDV, le L/E exprime une subjectivité axiologique, interprétative et déictique.

- À travers quelques défigements culturels, le L/E capte à son profit la valeur pragmatique d'énoncés ancrés dans le conscient des locuteurs en tant que vecteur de la sagesse et de l'expérience humaine pour construire ses propres argumentaires en exprimant subjectivité interprétative, axiologique et même affective.

Le discours autre est aussi rapporté et cité. Benmalek emploie le DD, le DI, le DIL et les constructions mixtes pour citer des organismes internationaux, des ministres, des journalistes, des syndicalistes, des élus, des auteurs, des victimes de la torture, des personnalités historiques, le numéro deux du FIS, le président de la République, le secrétaire général du FLN...

Théoriquement, le discours rapporté prête à deux lectures : il est objectif du fait que l'énonciateur-rapporteur (le L/E) s'efface devant l'énonciateur cité et subjectif à cause de l'intervention du L/E par sélection de la personne et de la séquence rapportée. Rapporter au style direct renforce l'effet d'objectivation. Le style indirect permet une énonciation subjectivisante et le style indirect libre une énonciation subjectivisante sur le mode de partage de voix. Cependant, l'examen de notre corpus montre que même le DD, censé avoir, selon la rhétorique d'objectivité, une fonction informative permet à l'énonciateur-citant d'intervenir sur plusieurs plans :

- Dans cette même chronique, je parlais, la semaine dernière, de ma colère devant l'indécence des bourreaux face à leurs victimes. [...] ces hommes à l'âme couleur vert-de-gris vont maintenant jusqu'à relativiser les souffrances de ceux qu'ils ont tenté de soumettre par l'électricité et la baignoire en s'exclamant, la main sur le cœur : « *Oh, ce n'était rien par rapport à ce qui s'était fait au Chili ou dans d'autres pays du même type. Et puis, nous ne faisons que notre devoir...* » [27].

Dans cet extrait, le DD indique une intervention de type interprétatif : le L/E ne rapporte pas des propos réellement tenus par un énonciateur e mais propose des paroles susceptibles d'être tenues par les bourreaux. Foncièrement interprétatifs, ces propos concordent avec l'évaluation négative que fait le L/E de sa cible et qui débouche sur l'affectif : l'indécence des bourreaux / face à leurs victimes ; ces hommes à l'âme couleur vert-de-gris / relativiser les souffrances de ceux qu'ils ont tenté de soumettre par l'électricité et la baignoire. Le DD indique, ici, une intervention de type interprétatif qui s'emboîte dans une subjectivité axiologico-affective et qui renvoie au lieu idéologique depuis lequel le L/E énonce, celui du militant contre la torture.

La trame énonciative est aussi marquée par les particularismes lexicaux qui relèvent des variations endolingue et exolingue :

- L'étude de la variation endolingue a révélé, d'une part, la propension de l'énonciateur à slalomer entre les registres, le style littéraire lui permettant de franchir le cadre factuel, de séduire et le registre familier de caricaturer, d'exprimer son dégoût et, d'autre part, son

recours à l'usage d'un lexique spécifique dans un autre discours comme source de métaphorisation. Dans les deux cas, les lexèmes produisent des effets de sens par leur valeur intrinsèque de subjectivèmes et aussi par les mécanismes qui découlent de leur emploi à travers des combinaisons et des stratégies discursives qui mettent en avant tous les types d'intervention de l'énonciateur (interprétatif, axiologique, affectif, modalisateur et déictique).

- Par rapport à la variation exolingue, nous avons relevé des emprunts à l'arabe, au russe et à l'anglais. Ce sont des emprunts de compétence dont l'emploi relève de l'économie linguistique quand l'équivalent n'existe pas ou n'exprime pas toutes les nuances souhaitées. Quand l'équivalent existe, l'emprunt vise à atteindre un effet de style. Ces unités se répartissent sur un axe allant des termes les plus objectifs aux termes les plus subjectifs et fonctionnent, en contexte, comme tous les lexèmes, se colorant subjectivement et charriant subjectivité évaluative, interprétative et affective. Dans le cas de l'emprunt à l'arabe, ces termes permettent d'interpeler l'allocutaire dans sa langue et d'instaurer une dimension intersubjective.

- L'analyse des néologismes montre la forte teneur en subjectivité des créations lexicales qui cumulent subjectivité axiologique, interprétative et affective permettant ainsi à l'énonciateur d'atteindre l'intellect et l'affect de l'allocutaire. En effet, des sept créations, une seule prête à une interprétation objective en permettant de désigner des personnes à travers leur affiliation à un parti politique (*RCDistes*).

- Dans notre corpus, nous avons relevé quatre cas d'alternance codique. Même s'il indique différents types d'intervention, le jeu d'alternance participe surtout de la visée de captation : il attire l'énonciataire, capte son intérêt et établit avec lui un rapport intersubjectif dans le but de réussir l'entreprise persuasive.

- D'autre part, en analysant les paradigmes désignationnels ou les désignations coréférentielles, nous avons pu constater la gradation de la subjectivité et ses différentes manifestations par rapport à un même objet référentiel et circonscrire les « invariants référentiels » les plus présents dans la trame et qui s'articulent autour de trois thématiques : la répression, la politique et l'islamisme.

- L'observation du fonctionnement des guillemets, considérés comme le signe d'une discontinuité dans le fil du discours (Sarfati, 1997), a fait ressortir différentes fonctions. Les guillemets signalent une parole autre, un registre autre ou un emploi qui s'écarte de l'usage

courant. Ils peuvent avoir une valeur d'insistance ou d'emphase. Ils sont défensifs et indiquent une valeur de protection quand le terme est employé faute de mieux et une valeur critique quand le locuteur met en question le caractère approprié du terme.

- Le recours à la citation relève de l'intervention de type interprétatif. La convocation d'un PDV autre permet au L/E de capter ou de subvertir la valeur axiologique et interprétative de la citation. Dans notre corpus, nous avons inventorié une citation à valeur épigraphe, des citations captées auxquelles le L/E adhère et des citations subverties. Les citations esthétiques permettent outre leurs charges subjectives de séduire l'allocutaire et d'atteindre son affect.

Au terme de notre entreprise de recensement des lieux d'inscription de l'énonciateur-scripteur dans son énoncé pour déterminer comment se manifeste la subjectivité chez Benmalek, nous pouvons attester de l'omniprésence de ce surgissement sur les plans extralinguistique, linguistique et intralinguistique. En effet, le discours de Benmalek est fortement empreint de subjectivité émotive, déictique, interprétative, modalisatrice, affective et axiologique. Ces types d'intervention s'emboîtent souvent et confèrent au discours une « multi-épaisseur ».

Le discours de Benmalek renvoie à son énonciation, à son énonciateur, à l'énonciataire et à l'autre en se fondant sur des mécanismes énonciatifs variant entre positionnement explicite et procédés d'objectivation, entre complicité avec l'autre et rejet. Il marque aussi l'implication affective, la prise de position et surtout l'intervention interprétative. Il se manifeste, ainsi, comme « la possibilité de la subjectivité »⁴³⁴, de l'intersubjectivité et de l'altérité. Dans son entreprise analytique et persuasive, ce discours catégorise le monde, la pensée et les rapports et témoigne de l'inscription de son énonciateur dans une dynamique sociale, intellectuelle et idéologique.

Nous reconnaissons à la fin que même si nous avons signalé, à maintes reprises, le dessein de l'énonciateur-scripteur notamment pour les énoncés qui visent à affermir son argumentaire ou à obtenir l'adhésion du destinataire que, pour des raisons essentiellement méthodologiques, nous avons occulté la valeur pragmatique des énoncés. En effet, du fait que l'intention de l'énonciateur était de convaincre l'allocutaire, de l'amener à une certaine conclusion ou à l'en détourner, ces énoncés s'en trouvent illocutoirement chargés (Orecchioni, 1980 : 188). Ainsi, estimons-nous qu'une étude des actes de parole, en aval du présent travail, peut lui être complémentaire et susceptible d'apporter d'autres éclairages

⁴³⁴ Benveniste (1966 : 263).

quant au déploiement du discours médiatique de Benmalek. Nous estimons, également, que la présente étude peut ouvrir la perspective d'un travail comparatiste avec le discours littéraire de Benmalek notamment les deux romans publiés en 1994 et 1998, respectivement *L'Amour loup*⁴³⁵ et *Les amants désunis*⁴³⁶.

⁴³⁵ Paru chez l'Harmattan, collection Lettres du monde arabe.

⁴³⁶ Chez Calmann-Lévy.

Bibliographie

Ouvrages

- Abada, Kh & al. 1999, *Émeutes et mouvements sociaux au Maghreb : Perspective comparée*, Paris, Karthala, 284 p.
- Adam, J-M. 2008, *La linguistique textuelle : Introduction à l'analyse textuelle des discours*, Paris, Armand Colin, 2^e édition, 239 p.
- Agnès, Y. 2008, *Manuel de journalisme*, Paris, La Découverte, 512 p.
- Apothéloz, D. 1995, *Rôle et fonctionnement de l'anaphore dans la dynamique textuelle*, Genève-Paris, Librairie Droz, 352 p.
- Bakhtine, M. 1977, *Le marxisme et la philosophie du langage : essai d'application de la méthode sociologique en linguistique*, Paris, Éditions de Minuit, 233 p.
- Baylon, Ch & Fabre, P. 2005, *Initiation à la linguistique. Cours et applications corrigés*, 2^e édition, Armand Colin, 235 p.
- Bellenger, L. 2000, *Du bon usage des médias : vers une nécessaire remise en cause*, Issy-les-Moulineaux, Éditions Stratégies, 222 p.
- Benamrouche, A. 2000, *Grèves et conflits politiques en Algérie*, Paris, Karthala, 374 p.
- Benmalek, A. 2011, *Chroniques de l'Algérie amère*, Alger, Casbah, 470 p.
- Benmalek, A. 2007, *Vivre pour écrire*, Alger, Sédia, 96 p.
- Benveniste, E. 1966, *Problème de linguistique générale I*, Gallimard, 358 p.
- Brahimi, B. 2012, *Le pouvoir, la presse et les droits de l'homme en Algérie*, Alger, ENAG, 192 p.
- Cervoni, J. 1992, *L'énonciation*, 2^e édition, Paris, Presses universitaires de France, 128 p.
- Charaudeau, P. 2005, *Les médias et l'information. L'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck, 2^e édition revue et augmentée collection médias recherches, 250 p.
- Charaudeau, P & al. 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, le Seuil, 666 p.
- Charaudeau, P & al. 2001, *La télévision et la guerre : Déformation ou construction de la réalité ?*, De Boeck Supérieur, 163 p.
- Charaudeau, P. 1997, *Le discours d'information médiatique : La construction du miroir social*, Paris, Nathan, 286 p.
- Cheriguen, F. 2002, *Les mots des uns, les mots des autres. Le français au contact de l'arabe et du berbère*, Alger, Casbah, 303 p.
- Chourfi, A. 2010, *La presse algérienne (Genèse, conflits et défis)*, Alger, Casbah, 391 p.
- Domergue, R. 2005, *L'intégration des Pieds-Noirs dans les villages du Midi*, Paris, L'Harmattan, 235 p.

- Drillon, J. 1991, *Traité de la ponctuation française*, France, Gallimard, collection Tel, 483 p.
- Grevisse, M. et Goosse, A. 2008, *Le bon usage*, Bruxelles, Éditions De Boeck Université, 14^e édition, 1600 p.
- Gross, G. 1996, *Les expressions figées en français noms composés et autres locutions*, Paris, Ophrys, 164 p.
- Hoek, L-H. 1981, *La marque du titre : Dispositifs sémiotiques d'une pratique textuelle*, La Haye- Paris- New York, Mouton Éditeur, 368 p.
- Jonasson, K. 1994, *Le Nom propre. Constructions et interprétations*, Belgique, Louvain-la-Neuve, Duculot, 256 p.
- Kerbrat-Orecchioni, C. 2012, *Les actes de langage dans le discours*, Paris, Armand Colin, 200 p.
- Kerbrat-Orecchioni, C. 1980, *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Paris, Armand Colin, 290 p.
- Komur-Thilloz, G. 2010, *Presse écrite et discours rapporté*, Orizons, 337 p.
- Lüdi, G. et al. 2011, *Devenir bilingue - parler bilingue : actes du 2^e colloque sur le bilinguisme*, Université de Neuchâtel, 20-22 septembre 1984, De Gruyter, 277 p.
- Maingueneau, D. 2012, *Analyser les textes de communication*, Paris, Armand Colin, 213 p.
- Maingueneau, D. 2009, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, le Seuil, 143 p.
- Maingueneau, D. 1991, *L'analyse du discours : introduction aux lectures de l'archive*, Paris, Hachette, 268 p.
- Maingueneau, D. 1985, *Approche de l'énonciation en linguistique française : Embrayeurs, « Temps », Discours rapporté*, Paris, Hachette, 128 p.
- Martin-Lagardette, J-L. 2009, *Le guide de l'écriture journalistique*, Paris, La découverte, collection Guides Cscv, 7^e édition, 256 p.
- Moreau, M-L. 1997, *Sociolinguistique. Concepts de base*, Liège, Mardaga, 312 p.
- Paveau, M-A. 2006, *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 256 p.
- Paveau, A-M & Sarfati, G-É. 2003, *Les grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique*, Lassay- les-Châteaux, Armand Colin, 256 p.
- Rebah, M. 2002, *La presse algérienne. Journal d'un défi*, Batna, Chihab, 229 p.
- Rosier, L. 2008, *Le discours rapporté en français*, Paris, Ophrys, 148 p.
- Sarfati, G-E. 1997, *Éléments d'analyse du discours*, Paris, Nathan, 128 p.
- Tuëni, N. 2006, *Liban : Poèmes d'amour et de guerre*, Beyrouth, Dar An-Nahar, 127 p.

Articles et chapitres d'ouvrage collectif

- Adam, J-M. 2001, « Genres de la presse écrite et analyse du discours », in *Semen 13*, pp. 7-14.
- Anscombe, J-C. 2009, « La comédie de la polyphonie et ses personnages », in *Langue française* 2009/4, (n° 164), pp. 11-31.
- Barbezat, E. 2015, « Il y a 111 ans, la naissance de l'Humanité », in *l'Humanité*, du 18 avril 2015.
- Barthes, R. 1968, « L'écriture de l'événement », in *Communications*, Vol. 12, N°1 « La prise de la parole », pp. 108- 112.
- Bektache, M. 2012, « Variations lexicales dans la presse écrite algérienne francophone (*El Moudjahid, El Watan, La Tribune, Liberté*) », in *Les Cahiers du SLADD*, N° 6, octobre 2012, pp. 51- 63.
- Benveniste, E. 1970, « L'appareil formel de l'énonciation », in *Langages*, 5^e année, n°17, L'énonciation, pp. 12-18.
- Bonhomme, M. 2010, « La rhétorique des figures : entre formalisme et énonciation », in *Protée*, vol. 38, n° 1, pp. 65- 74.
- Bouadjimi, D. 2005, « Du pluralisme politique au pluralisme médiatique : l'expérience algérienne », in *Cahier de séminaire de l'université Mohamed Khider : La transition démocratique en Algérie*, 13 p.
- Bres, J. et Mellet, S. 2009, « Une approche dialogique des faits grammaticaux », in *Langue française*, n° 163, Armand Colin, pp. 3-20.
- Bres, J. et Nowakowska, A. 2008, « " J'exagère ? ... " Du dialogisme interlocutif », in. Birkelund, M., Mosgaard Hansen, M-B. et Norén, C., *L'énonciation dans tous ses états : mélanges offerts à Henning NØlke à l'occasion de ses soixante ans*, Berne, Peter Lang, pp.1-27, hal-00333034
- Bres, J. 1998, « Brève introduction à la praxématique », in *L'Information Grammaticale*, n° 77, pp. 22-23.
- Charron, J. 2006, « Subjectivation du discours du journalisme politique au Québec, 1945-1995 », in *Mots. Les langages du politique*, N° 82, pp. 81-94.
- Charron, J & Jacob, L. 1999, « Énonciation journalistique et subjectivité : les marques du changement », in *Les Études de communication publique, Cahier numéro 14*, 70 p.
- Charron, J. 1995, « Les médias et les sources : Les limites du modèle de l'agenda-setting », in *Hermès 17-18 Communication et politique*, pp. 73- 92.

- Cisse, M. & Diakite, M. 2007, « Linguistique, analyse du discours et interdisciplinarité », in *Sud Langues*, n°8, pp. 116-129.
- Constantin de Chanay, H. 2006, « Dialogisme, polyphonie, diaphonie : quelques critères de distinction », in *Gragoatà*, n° 20, pp. 63-82. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00359982v1>
- Déjeux, J. 1973, « Les structures de l'imaginaire dans l'œuvre de Kateb Yacine », in *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, vol 13, N°1, pp. 267-292.
- Derradji, Y. 2012, « La langue française en Algérie. Étude sociolinguistique et particularités lexicales », in *Les Cahiers du SLADD*, N°5, janvier 2012, pp. 43- 70.
- Derradji, Y. 2004, « La langue française en Algérie : particularisme lexical ou norme endogène ? », in *Les Cahiers du SLADD Des langues et des discours en question*, janvier 2004, pp. 15- 24.
- Derville, G. 1999, « Le journalisme et ses contraintes », in *Les Cahiers du journalisme*, N°6, pp. 152- 177.
- Détrie, C. 2008, « L'énallage : une opération de commutation grammaticale et/ou de disjonction énonciative ? », in *Langue française*, N° 160, 2008/4, pp. 89- 104.
- Djaout, T. 1991, « Frères pour l'éternité », *Algérie-Actualité*, n° 1335, Alger, 16-22 mai 1991.
- Dupont-Hordyński, Y. 1966, « La transition postcommuniste à la lumière des titres polyphoniques dans la presse polonaise : contribution à l'analyse du discours allusif », in *Revue des études slaves, tome 68, fascicule 4*, pp. 565-572.
- El Kady, I. 2002, « Plaidoyer pour les mutins », in *Le Quotidien d'Oran*, du 9 mai 2002.
- Flichy, P & Pasquier, D. 1997, « Introduction », in *Sociologie de la communication*, vol.1, n°1, pp. 543-565.
- Garçon, J. 1996, « Alger : un patriarce islamiste blessé lors d'un attentat dans sa mosquée. La vie de cheikh Ahmed Sahnoun, atteint d'une balle à la tête, ne serait plus en danger », in *Libération*, du 01 juillet 1996.
- Gèze, F & Kettab, S. 2004, « Les violations de la liberté de la presse », Comité justice pour l'Algérie, Dossier 07, 45 p.
- Grosse, E-U. 2001, « Evolution et typologie des genres journalistiques », in *Semen 13*, pp. 15-36.
- Herrero Cecilia, J. 2006, « L'éthos discursif de l'énonciateur dans les titres de la presse française qui jouent avec le détournement d'une expression figée ou d'un énoncé stéréotypé », in *Linguistique plurielle*, vol. 2 : *Communications*, pp. 211- 222.

- Hilgert, E. 2012, « [Nous autres, vous autres, eux autres : pronoms catégoriels](#) », in *Actes du CMLF 2012, 3ème Congrès Mondial de Linguistique Française*, publié par EDP Sciences, pp.1777-1792.
- Kleiber, G. 2003, « Adjectifs démonstratifs et point de vue », in *Cahiers de praxématique*, 41/2003, pp. 33-54.
- Kleiber, G. 1986, « Déictiques, embrayeurs, "token-réflexives", symboles indexicaux, etc. : comment les définir ? », in *L'Information Grammaticale*, N° 30, pp. 3-22.
- Ledegen, G. & Léglise, I. 2013, « Variations et changements linguistiques », in Wharton S., Simonin J (dir.) *Sociolinguistique du contact. Dictionnaire des termes et concepts*. Lyon, ENS Editions, pp.315-329.
- Leroy, S. 2006, « Glasnost et perestroïka. Les pérégrinations de deux russismes dans la presse française », in *Mots. Les langages du politique*, N° 82, pp. 65-80.
- Mekbel, S. 1993, « L'homme tranquille », in *Le Matin*, n° du 27/05/1993.
- Meleuc, S. 1998, « Nicole Le Querler, *Typologie des modalités*, Presses universitaires de Caen, 1996 », in *L'Information Grammaticale*, n° 78, pp. 61-62.
- Mellah, S. 2004, « Les droits de l'Homme dans la crise politique algérienne », in *Confluences Méditerranée*, 2004/4 (N°51), pp. 11-22.
- Moirand, S. 1999, « Les indices dialogiques de contextualisation dans la presse ordinaire », in *Cahiers de praxématique*, N° 33 | 1999 *Sémantique de l'intertexte*, pp. 145-184.
- Moirand, S. 1975, « Le rôle anaphorique de la nominalisation dans la presse écrite », in *Langue française*, vol. 28, N°1, pp. 60-78.
- Molotch, H & Lester, M. 1996, « Informer : une conduite délibérée de l'usage stratégique des informations », in *Réseaux*, vol. 14, N°75, pp. 23-41.
- Neveu, E & Quéré, L. 1996, « Présentation », in *Réseaux*, vol. 14, N°75, pp.7-21.
- Noailly, M. 1994, « Lecture de : Grammaire du nom propre de M.-N. Gary-prieur », in *Cahiers de praxématique*, n°23, pp. 154-157.
- Nora, P. 1972, « L'événement monstre », in *Communications*, vol. 18, N° 1, pp. 162-172.
- Perrin, L. 2004. « Polyphonie et autres formes d'hétérogénéité énonciative : Bakhtine, Bally, Ducrot, etc. », in *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n°123-124, 2004. pp. 7-26. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/prati_0338-2389_2004_num_123_1_2048
- Petiot, G & Reboul-Touré S. 2006, « Le hidjab. Un emprunt autour duquel on glose », in *Mots. Les langages du politique*, N° 82, pp. 49-64.
- Peytard, J. 1975, « Lecture(s) d'une « aire scripturale » : la page de journal », in *Langue française*, n°28, *Textes et discours non littéraires*, pp. 39-59.

- Rabatel, A. 2012, « Ironie et sur-énonciation », in *Vox Romanica*, n 71, Francke/Narr, pp.42-76. Disponible sur : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00796305>
- Rabatel, A. 2003, « Les verbes de perception en contexte d'effacement énonciatif : Du point de vue représenté aux discours représentés », in *Travaux de linguistique*, n° 46, 2003/1, De Boeck Supérieur, pp. 49-88. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-travaux-de-linguistique-2003-1-page-49.htm>
- Rabatel, A. 2001, « La valeur de « on » pronom indéfini/pronom personnel dans les perceptions représentées », in *L'Information Grammaticale*, n° 88, pp. 28-32.
- Rebeyrolle, J. 2009, « Titres et intertitres dans l'organisation du discours », in *Journal of French Language Studies*, Cambridge University Press CUP, 19, pp. 269-290.
- Rocherieux, J. 2001, « L'évolution de l'Algérie depuis l'indépendance », in *Sud/Nord*, 2001/01(N°14), pp. 27-50.
- Sullet-Nylander, F. 2002, « Jeux de mots des titres de presse et polyphonie », in *Mélanges publiés en hommage à Gunnel Engwall / [ed] Inge Bartning, Johan Falk, Lars Fant, Mats Forsgren, Ritva Maria Jacobsson, Jane Nystedt (éds), Stockholm : Almqvist & Wiksell International*, pp. 295-302.
- Ternisien, X. 2010, « « Télérama, 60 ans », de Nicolas Delassalle : une aventure éditoriale », in *Le Monde*, du 17/06/2010
- Tlemçani, S. 2013, « Il y a 20 ans, le professeur Mahfoud Boucebci était assassiné : L'hommage à celui pour qui « mourir c'est vivre » », in *El Watan*, du 13/06/2013
- Vikner, C. 1980, « L'infinifitif et le syntagme infinifitif », in *Revue Romane*, N° 15, pp. 253-291.
- Zirem, Y. 2001, « La presse algérienne. Mirages et réalités », in *Le Jeune Indépendant*, mars et avril 2001, <http://www.algeria-watch.org/farticle/presse/zirem.htm>
- Zola, É. 1898, « J'accuse », in *L'Aurore*, 13 janvier 1898. Disponible sur : <https://beq.ebooksgratuits.com/vents/Zola-jaccuse.pdf>

Webographie

- Adam, J-M. 1997, « Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite », in *Pratiques : linguistique, littérature, didactique*, n°94, *Unités rédactionnelles et genres discursifs : cadre général pour une approche de la presse écrite*, pp. 3-18, URL : https://www.persee.fr/doc/prati_0338-2389_1997_num_94_1_1800

- Addi, L. 2006, Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée [En ligne], 111-112/mars 2006, mis en ligne le 08 décembre 2011, consulté le 13 août 2016, URL : <https://remmm.revues.org/2868>
- Authier-Revuz, J. 1993, « Repères dans le champ du discours rapporté (suite) », in *L'Information Grammaticale*, N. 56, pp. 10-15. URL : http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1993_num_56_1_3163
- Authier-Revuz, J. 1992, « Repères dans le champ du discours rapporté », in *L'Information Grammaticale*, N. 55, pp. 38-42. URL : http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1992_num_55_1_3186
- Authier-Revuz, J. 1982, « Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours », in *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain - Vincennes*, n°26, 1982. *Parole multiple : Aspect rhétorique, logique, énonciatif et dialogique*, pp. 91-151. URL : https://www.persee.fr/doc/drlav_0754-9296_1982_num_26_1_978
- Authier, J. 1978, « Les formes du discours rapporté. Remarques syntaxiques et sémantiques à partir des traitements proposés », in *Documentation et recherche en linguistique allemande contemporain - Vincennes*, n°17, *Autour du discours rapporté*. pp. 1-87 URL : https://www.persee.fr/doc/drlav_0754-9296_1978_num_17_1_927
- Baklouti, E. 2016, « L'ironie : du désaccord implicite ou consensus feint au désaccord polémique », in *Cahiers de praxématique* [En ligne], 67 | 2016, mis en ligne le 15 avril 2017, consulté le 08 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/4372>
- Bernanos, G. 1945, *La France contre les robots*, consulté le 20 juillet 2018. disponible sur : https://documentfr.com/the-philosophy-of-money.html?utm_source=georges-bernanos-la-france-contre-les-robots
- Boulanger, J-C. 1990, « La création lexicale et la modernité », in *Le langage et l'homme*, vol. 35, n° 4, décembre, p. 233-240. URL : http://boulanger.recherche.usherbrooke.ca/document-article-boulanger_1990a
- Bourdieu, P. 1994, « L'emprise du journalisme », in *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 101-102, mars 1994. L'emprise du journalisme. pp. 3-9. https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1994_num_101_1_3078
- Brahimi, M. 2004, « Cheikh Ahmed Sahnoun ou l'indépendance incarnée dans ses plus nobles dimensions », in *Algeria-Watch*, URL : http://www.algeria-watch.org/fr/article/analyse/brahimi_sahnoun.htm

- Bres, J. 2010, « L'ironie, un cocktail dialogique ? », in Deuxième Congrès Mondial de Linguistique Française, 2010, New-Orléans, États-Unis, pp. 695-709, URL : https://www.linguistiquefrancaise.org/articles/cmlf/pdf/2010/01/cmlf2010_000093.pdf
- Charaudeau, P. 2009, « Une éthique du discours médiatique est-elle possible ? », in *Communication* Vol.27, N°2, Éditions Nota Bene, Québec, 2009. Disponible sur : <http://www.patrick-charaudeau.com/Une-ethique-du-discours-mediatique.html>
- Charaudeau, P. 2007, « Le discours politique ou le pouvoir du langage », consulté le 09 septembre 2016. URL : <http://www.youscribe.com/BookReader/Index/304525/?documentId=277199>
- Charaudeau, P. 2006, « Discours journalistique et positionnements énonciatifs. Frontières et dérives », in *Semen* [En ligne], 22 | 2006, mis en ligne le 01 mai 2007, consulté le 03 février 2016. URL : <http://journals.openedition.org/semen/2793>
- Charaudeau, P. 2000, « L'événement dans le contrat médiatique », *Dossiers de l'audiovisuel* n°91, La télévision de l'événement, La documentation française, Paris, mai-juin, 2000, consulté le 28 mars 2017 sur le site de *Patrick Charaudeau - Livres, articles, publications*.
URL: <http://www.patrick-charaudeau.com/L-evenement-dans-le-contrat.html>
- Derradji, Y., 2001, « Vous avez dit langue étrangère, le français en Algérie ? » in *Le français en Afrique* n°15. URL : <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/15/derradji.html>
- Derradji, Y., 1999, « Le français en Algérie : langue emprunteuse et empruntée », in *Le français en Afrique* n°13. URL : <http://www.unice.fr/ILF-CNRS/ofcaf/13/derradji.html>
- Djaafer, S. 2020, « Le journalisme dont Khaled Drareni est le nom ». URL : <https://maghreb-spirit.blogspot.com/2020/03/le-journalisme-dont-khaled-drareni-est.html?fbclid=IwAR0KJz2UasQHz57WeBzYFO6ZEjzsXeBXRqAgyF7dHza7K9gLQ21vdtbSuak>
- Donnadieu, J-L. 1992, « Lettre aux petits Pieds-gris », in *Pieds-noirs d'hier et d'aujourd'hui*, N° 27, juin 92. URL : http://alger-roi.fr/Alger/tribune_libre/pages_liees/2_lettre_pieds_gris_pn27.htm
- Engel, D-M. 2000, « Syntaxe à la une : la structure des titres de journaux français et britanniques », in *The Web Journal of French Media Studies* 3/1. URL : <http://wjfms.ncl.ac.uk/frframes.htm>
- Gardelle, L., Rossi C. & Vincent-Durroux, L. 2019, « La gestion de l'anaphore en discours : complexités et enjeux », in *Cahiers de praxématique* [En ligne], 72 | 2019, mis en ligne

- le 26 juin 2019, consulté le 04 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/praxematique/5368>
- Guespin, L. 1985, « *Nous*, la langue et l'interaction », in *Mots*, n°10, mars 1985. Numéro spécial « Le *nous* politique », pp. 45-62, Fichier pdf généré le 21/11/2018 URL : https://www.persee.fr/doc/mots_0243-6450_1985_num_10_1_1184
- Harling, P. 2007, « Saddam Hussein et la débâcle triomphante. Les ressources insoupçonnées de Umm al-Ma'ârik », in *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [en ligne], 117-118, mis en ligne le 27 juillet 2007, URL : <https://journals.openedition.org/remmm/3401>
- Hs, L. 2011, « L'Humanité, quotidien engagé », in *Jol press*. URL : <http://www.jolpress.com/article/lhumanite-quotidien-engage-23816.html>
- Jacques, M-P. 2005, « Structure matérielle et contenu sémantique du texte écrit », in *Corela* [En ligne], 3-2 | 2005, mis en ligne le 27 décembre 2005, consulté le 27 février 2017. URL : <http://journals.openedition.org/corela/560> ; DOI : 10.4000/corela.560
- Khadda, M. 1989, « Préface », in *L'Arbitraire*, Disponible sur : <http://www.alger-republicain.com/Texte-d-introduction-de-Mohamed.html>
- Kolonickij, B. 2002, « Les identités de l'intelligentsia russe et l'anti-intellectualisme », *Cahiers du monde russe* [En ligne], 43/4 | 2002, mis en ligne le 01 janvier 2007, Consulté le 09 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/monderusse/8521> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/monderusse.8521>
- Landragin, F. & Tanguy, N. 2014, « RÉFÉRENCE ET CORÉFÉRENCE DU PRONOM INDÉFINI ON », in *Languages* 2014/3 N° 195 | pages 99 à 115, consulté le 08/01/2019. URL : <https://www.cairn.info/revue-langages-2014-3-page-99.htm>
- Lassale, I. 2010, « Les 60 ans de l'inclassable magazine « Télérama » », in *France Culture*. URL : <https://www.franceculture.fr/medias/les-60-ans-de-linclassable-magazine-telerama>
- Leclerc, J. 2020, « Ukraine », in *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, CEFAN, Université Laval, Dernière mise à jour : 27 janv. 2020, consulté le 26/03/2020. URL : <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/ukraine-5biblio.htm>
- Magri-Mourgues, V. 2005, « Négation et argumentation dans La Démocratie en Amérique (1840) », in *L'Information Grammaticale*, N° 105, 2005. pp. 43-47. https://www.persee.fr/docAsPDF/igram_0222-9838_2005_num_105_1_3761.pdf

- Maingueneau, D. 2009, « Auteur et image d'auteur en analyse du discours », in *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 3/2009, mis en ligne le 15 octobre 2009, consulté le 16 mars 2015. URL : <http://aad.revues.org/660>
- Maler, H. & Reymond, M. 2007, « Se servir des médias dominants sans leur être asservis », in ACRIMED.org URL : <http://www.acrimed.org/Se-servir-des-medias-dominants-sans-leur-etre-asservis#top>
- Martinet, A. 1969, « Fonctions du langage et linguistique appliquée », in *Communication et langages*, n°1, 1969. pp. 9-18. URL : http://www.persee.fr/doc/colan_0336-1500_1969_num_1_1_3705
- Mataillet, D. 2008, « Roumis, kafirs et autres mécréants », in *Jeune Afrique*, du 02 juin 2008, <https://www.jeuneafrique.com/132574/culture/roumis-kafirs-et-autres-m-cr-ants/>
- Meunier, A. 1974, « Modalités et communication », in *Langue française*, n°21, 1974. Communication et analyse syntaxique. pp. 8-25. URL : https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1974_num_21_1
- Moirand, S. 2006, « Responsabilité et énonciation dans la presse quotidienne : questionnements sur les observables et les catégories d'analyse », in *Semen* [En ligne], 22 | 2006, mis en ligne le 16 mai 2007. URL : <http://journals.openedition.org/semen/2798> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/semen.2798>
- Moirand, S. 2001, « Du traitement différent de l'intertexte selon les genres convoqués dans les événements scientifiques à caractère politique », in *Semen* [En ligne], 13 | 2001, mis en ligne le 30 avril 2007. URL : <http://journals.openedition.org/semen/2646> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/semen.2646>
- Mortureux, M-F. 1993, « Paradigmes désignationnels », *Semen* [En ligne], 8 | 1993, mis en ligne le 06 juillet 2007, consulté le 06 mars 2018. URL : <http://journals.openedition.org/semen/4132>
- Nølke, H. 1994, « Les lectures de *ne...pas* : éléments d'une explication modulaire », in *Linx* [En ligne], 5 | 1994, mis en ligne le 18 juillet 2012, consulté le 18 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/linx/1212> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/linx.1212>
- Nølke, H. 1992, « Ne... pas : négation descriptive ou polémique? Contraintes formelles sur son interprétation », in *Langue française*, n°94, 1992. Les négations. pp. 48-67; DOI : <https://doi.org/10.3406/lfr.1992.5802> ; https://www.persee.fr/doc/lfr_0023-8368_1992_num_94_1_5802
- Perrin, L. 2004, « La notion de polyphonie en linguistique et dans le champ des sciences du langage », in *Questions de communication* [En ligne], 6 | 2004, mis en ligne le 30 mai

- 2012, consulté le 30 septembre 2016. URL : <https://journals.openedition.org/questionsdecommunication/4445>
- Rabatel, A. 2012, « Les relations Locuteur/Énonciateur au prisme de la notion de voix », in *Arts et Savoirs* [En ligne], 2 | 2012, mis en ligne le 15 juillet 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aes/510> ; DOI : 10.4000/aes.510
- Rabatel, A. & Chauvin-Vileno, A. 2006, « La question de la responsabilité dans l'écriture de presse », in *Semen* [En ligne], 22 | 2006, mis en ligne le 01 mai 2007, consulté le 12 mars 2016. URL : <http://journals.openedition.org/semen/2792> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/semen.2792>
- Ravazzolo, E. 2013, « L'expression des émotions dans la mise en scène médiatique. Analyse comparative à partir d'un corpus de débats télévisés interactifs en français et en italien », in *Cartographie des émotions : Propositions linguistiques et sociolinguistiques* [en ligne], Paris : Presses Sorbonne Nouvelle : <http://books.openedition.org/psn/2540>
- Rinck, F & Tutin, A. 2007, « Annoter la polyphonie dans les textes : le cas des passages entre guillemets », in *Corpus* [En ligne], 6 | 2007, mis en ligne le 02 juillet 2008, consulté le 16 janvier 2015. URL : <http://corpus.revues.org/1102>
- Rosier, L. 2000, « Interjection, subjectivité, expressivité et discours rapporté à l'écrit : petits effets d'un petit discours », in *Cahiers de praxématique* [En ligne], 34 | 2000, pp. 19-49, mis en ligne le 21 juillet 2009, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://praxématique.revues.org/390>
- Stora, B. 2008, « Octobre 1988 : une nouvelle histoire commence en Algérie », in *Mediapart*. URL : <https://blogs.mediapart.fr/benjamin-stora/blog/071008/octobre-1988-une-nouvelle-histoire-commence-en-algerie>
- Vion, R. 2010, « Polyphonie énonciative et dialogisme », Acte du colloque international « Dialogisme : langue, discours », Montpellier, septembre 2010. URL: http://www.letras.ufmg.br/padrao_cms/documentos/nucleos/nad/VION%20-%20POLYPHONIE%20%C3%89NONCIATIVE%20ET%20DIALOGISME.pdf

Dictionnaires et encyclopédies

- Charaudeau, P. & Maingueneau, D. 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, le Seuil, 666 p.
- Dubois, J. *et alii*. 2002, *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse, 514 p.
- Ducrot, O. & Todorov, T. *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, le Seuil, 470 p.

- Martin, F (dir.). 1986, *Encyclopédie des nuisances*, tome 1, fascicule 6, La Courneuve, 36 p.
Disponible sur :
<https://archivesautonomies.org/IMG/pdf/situs/encyclopediedesnuisances/edn-n06.pdf>
- Mounin, G. *et alii*. 2006, *Dictionnaire de la linguistique*, Mercuès, PUF, 340 p.
- Ricalens-Pourchot, N. 2005, *Dictionnaire des figures de style*, Paris, Armand Colin, 224 p.

Thèses et mémoires

- Boutmgharine, N. 2014, « Emprunts et alternance codique dans la presse marocaine d'expression française », thèse de doctorat, sous la direction de Humbley, J, Paris, 2014, 548 p.
- Ismail, Dj. 2009, « Analyse des titres des quotidiens français (Libération, Le Monde et Le Figaro) », mémoire de magistère, sous la direction de Ghazzaoui, N, Lattaquié, 2009, 279 p.
- Kouras, S. 2008, « Le français dans la chanson rap algérienne : une analyse sociopragmatique », mémoire de magistère, sous la direction de Chehad, Constantine, 2008, 257 p.
- Rault, J. 2014, « Poétique du point de suspension : valeur et interprétations », thèse de doctorat en langue et littérature française, sous la direction de Rannoux, C & Bikialo, S, Poitiers, 2014, 546 p.

Liste des tableaux

Tableau 1 : Le péritexte journalistique	31
Tableau 2 : Chroniques constituant notre corpus Tableau 2	39-44
Tableau 3 : Nombre et répartition des chroniques par organe de presse.....	45
Tableau 4 : Nombre de chroniques rédigées entre 1990 et 1999	46
Tableau 5 : Fréquence de parution des chroniques par année	52
Tableau 6 : Répartition des titres en fonction de leurs visées et de leurs types .	56
Tableau 7 : Répartition des titres en fonction de leurs structures syntaxiques..	56-57
Tableau 8 : Registres et domaines des emprunts	328
Tableau 9 : Nombre de termes d'emprunt à l'arabe standard et à l'arabe algérien par domaine	329

Liste des schémas et graphiques

Schéma 1 : La double visée du discours médiatique.....	25
Schéma 2 : Les imaginaires supposés par les médias en perspective de captation.....	26
Graphique 1 : Répartition des chroniques publiées par organe de presse	46
Graphique 2 : Fréquence de parution des chroniques par année	52
Graphique 3 : Fréquence de parution des chroniques par mois pour l'année 1990	53
Graphique 4 : Fréquence de parution des chroniques par mois pour l'année 1991	53
Graphique 5 : Répartition des titres en fonction de leurs visées	57
Graphique 6 : Répartitions des titres en fonction de leurs types	58
Schéma 3 : Les présentations typographiques des chroniques	141-142

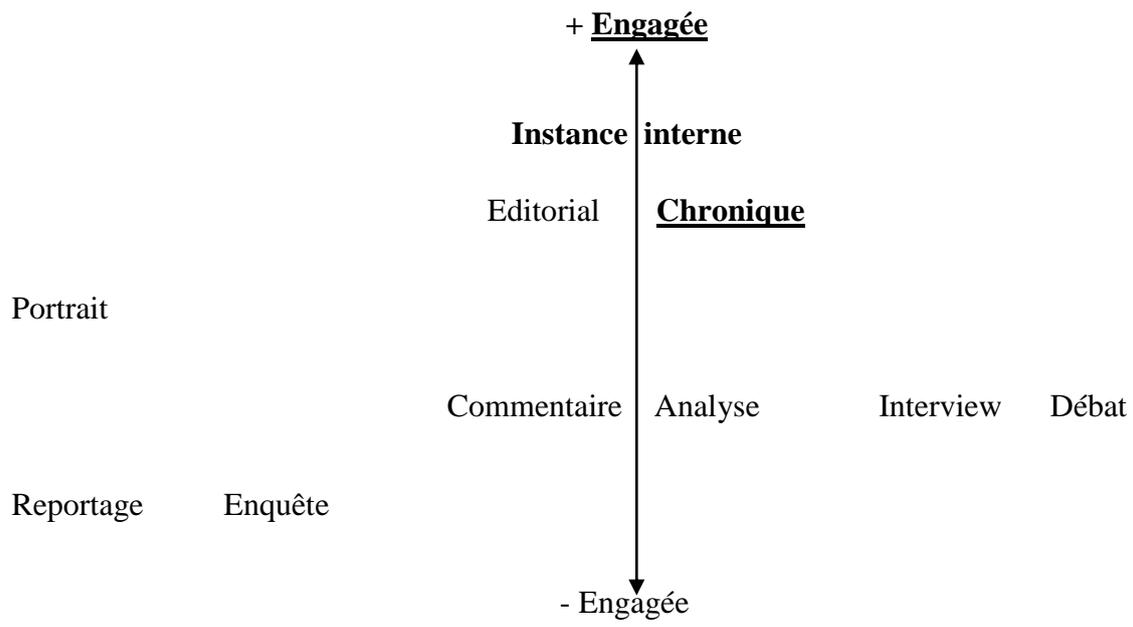
Annexes

Plan des annexes

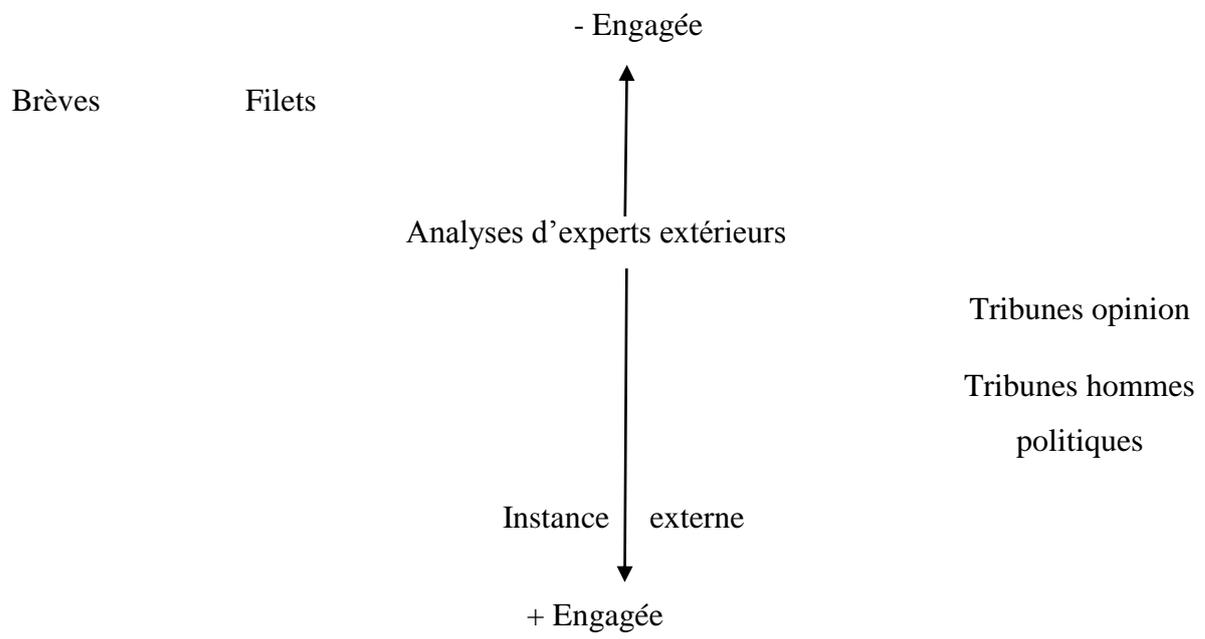
- Annexe 1 : Schéma de classement des genres journalistiques en fonction de l'engagement de l'instance de production selon Charaudeau (2005)
- Annexe 2 : Tirages des quotidiens du secteur privé : estimations (1992-1995)
- Annexe 3 : Le corpus
- Annexe 4 : Classement des titres en fonction des buts visés, des structures syntaxiques et des types
- Annexe 5 : Tableau de chiffrage des chroniques constituant le corpus
- Annexe 6 : Inventaire des paradigmes désignationnels

Annexe 1

**Schéma de classement des genres
journalistiques en fonction de
l'engagement de l'instance de
production selon Charaudeau (2005)**



Événement rapporté **Événement commenté** Événement provoqué



Annexe 2

Tirages des quotidiens du secteur privé : estimations (1992-1995)

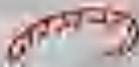
Titre et date de création	1992	1993	1994	1995	Date de disparition
Langue française					
Liberté (été 1992 ;.....	80.000	140.000	150.000	80.000	
El Watan (oct.1990 ;.....	110.000	120.000	130.000	70.000	
Le Soir d'Algérie (sept. 1990).....	110.000	130.000	120.000	70.000	
Le Matin (sept. 1990 ;.....	120.000	110.00	100.000	50.000	
La Tribune (oct.1994 ;			20.000	50.000	
L'Opinion (1992 ;.....	30.000	50.000	40.000	30.000	Parution irrégulière en 1996.
L'Authentique (1994 ;			30.000	20.000	
El Oumma (oct. 1994 ;			20.000	30.000	Disparaît en 1996.
L'Indépendant (oct.1995).....				20.000	Disparaît en 1996.
Le Quotidien d'Algérie	30.000				Juin 1992
Alger Républicain (oct. 1990 ;	40.000	30.000	20.000		12 avril 1994

Le Journal (nov. 1992 ;	30.000				1 ^{er} février 1993
Le Quotidien d'Oran			20.000	20.000	
L'Espoir (Oran, 1991)	20.000				13 mars 1992
Langue arabe					
El khabar (1991)	20.000	60.000	80.000	40.000	
El Acil (Constantine ;		20.000	20.000	20.000	
El Djazair El youm	30.000				3 août 1992.
El Hayat El Arabia			10.000	10.000	10 juillet 1995
Presse partisane FLN					
Hiwar (13 juin 1994 ;			15.000		16 décembre 1994.
Hiwar langue arabe			20.000		16 décembre 1994.
TOTAL tirage			770 000	510 000	

Tirages des quotidiens du secteur privé : estimations (1992-1995) (Brahimi, 2012 : 174)

Annexe 3

Le corpus



CHRONIQUE

Abderrahman III, calife de Cordoue

Morsali L...

Il y a cent ans que l'Espagne est gouvernée par une dynastie de califes musulmans. Cette dynastie est née de la conquête de la péninsule par les Arabes au VIII^e siècle. Elle a connu son apogée sous le règne d'Abderrahman III, qui a réuni sous son autorité toute l'Espagne musulmane. Son règne a été marqué par une grande prospérité économique et culturelle. Il a encouragé les arts et les lettres, et a fait de Cordoue une ville brillante. Son empire a étendu ses frontières jusqu'en Sicile et en Afrique du Nord. Abderrahman III est considéré comme l'un des plus grands souverains de l'histoire d'Espagne.

Le calife Abderrahman III a régné de 912 à 942. Il a été couronné à Cordoue à l'âge de 17 ans. Son règne a été marqué par une grande prospérité économique et culturelle. Il a encouragé les arts et les lettres, et a fait de Cordoue une ville brillante. Son empire a étendu ses frontières jusqu'en Sicile et en Afrique du Nord. Abderrahman III est considéré comme l'un des plus grands souverains de l'histoire d'Espagne.

Abderrahman III a régné de 912 à 942. Il a été couronné à Cordoue à l'âge de 17 ans. Son règne a été marqué par une grande prospérité économique et culturelle. Il a encouragé les arts et les lettres, et a fait de Cordoue une ville brillante. Son empire a étendu ses frontières jusqu'en Sicile et en Afrique du Nord. Abderrahman III est considéré comme l'un des plus grands souverains de l'histoire d'Espagne.

Sous aménage

Dans un ouvrage paru il y a quelques années, l'ethnologue français René Girard a écrit l'histoire de la civilisation. Dans ce livre, il a exploré les racines de la violence humaine et a proposé une théorie de la civilisation. Il a soutenu que la civilisation est née de la violence et qu'elle est une tentative de la contrôler. Cette théorie a été très influente et a inspiré de nombreux penseurs. Girard a écrit ce livre en 1977 et il est considéré comme l'un des plus importants ouvrages de son époque.

Les choses ont changé sous son règne. Il a encouragé les arts et les lettres, et a fait de Cordoue une ville brillante.

En la capitale, on se réjouit de la victoire d'Abderrahman III. Les gens se sentent fiers de leur calife. Ils ont vu comment il a réuni toute l'Espagne sous son autorité. Ils ont vu comment il a encouragé les arts et les lettres, et comment il a fait de Cordoue une ville brillante. Ils ont vu comment il a étendu ses frontières jusqu'en Sicile et en Afrique du Nord. Abderrahman III est considéré comme l'un des plus grands souverains de l'histoire d'Espagne.

Les choses ont changé sous son règne. Il a encouragé les arts et les lettres, et a fait de Cordoue une ville brillante. Son empire a étendu ses frontières jusqu'en Sicile et en Afrique du Nord. Abderrahman III est considéré comme l'un des plus grands souverains de l'histoire d'Espagne.

Abderrahman III a régné de 912 à 942. Il a été couronné à Cordoue à l'âge de 17 ans. Son règne a été marqué par une grande prospérité économique et culturelle. Il a encouragé les arts et les lettres, et a fait de Cordoue une ville brillante. Son empire a étendu ses frontières jusqu'en Sicile et en Afrique du Nord. Abderrahman III est considéré comme l'un des plus grands souverains de l'histoire d'Espagne.

Abderrahman III a régné de 912 à 942. Il a été couronné à Cordoue à l'âge de 17 ans. Son règne a été marqué par une grande prospérité économique et culturelle. Il a encouragé les arts et les lettres, et a fait de Cordoue une ville brillante. Son empire a étendu ses frontières jusqu'en Sicile et en Afrique du Nord. Abderrahman III est considéré comme l'un des plus grands souverains de l'histoire d'Espagne.

Les choses ont changé sous son règne. Il a encouragé les arts et les lettres, et a fait de Cordoue une ville brillante.

Amal RENAUD

S i vous aimez de plus en plus rentrer à Paris et à France, à la manière de ce que de nos jours on appelle le tourisme, vous allez aimer ce que nous appelons le tourisme.

C'est à Paris que l'on aime de plus en plus rentrer à Paris et à France, à la manière de ce que de nos jours on appelle le tourisme, vous allez aimer ce que nous appelons le tourisme. C'est à Paris que l'on aime de plus en plus rentrer à Paris et à France, à la manière de ce que de nos jours on appelle le tourisme, vous allez aimer ce que nous appelons le tourisme.

Le monde est un village. C'est à Paris que l'on aime de plus en plus rentrer à Paris et à France, à la manière de ce que de nos jours on appelle le tourisme, vous allez aimer ce que nous appelons le tourisme.

Le monde est un village. C'est à Paris que l'on aime de plus en plus rentrer à Paris et à France, à la manière de ce que de nos jours on appelle le tourisme, vous allez aimer ce que nous appelons le tourisme.

Le monde est un village. C'est à Paris que l'on aime de plus en plus rentrer à Paris et à France, à la manière de ce que de nos jours on appelle le tourisme, vous allez aimer ce que nous appelons le tourisme.

Le monde est un village. C'est à Paris que l'on aime de plus en plus rentrer à Paris et à France, à la manière de ce que de nos jours on appelle le tourisme, vous allez aimer ce que nous appelons le tourisme.

Le monde est un village. C'est à Paris que l'on aime de plus en plus rentrer à Paris et à France, à la manière de ce que de nos jours on appelle le tourisme, vous allez aimer ce que nous appelons le tourisme.

Le monde est un village. C'est à Paris que l'on aime de plus en plus rentrer à Paris et à France, à la manière de ce que de nos jours on appelle le tourisme, vous allez aimer ce que nous appelons le tourisme.

Le monde est un village. C'est à Paris que l'on aime de plus en plus rentrer à Paris et à France, à la manière de ce que de nos jours on appelle le tourisme, vous allez aimer ce que nous appelons le tourisme.



M. A. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, en compagnie de son épouse et de ses enfants.

M. A. BENMEREDJ

A la tête des courses

On ne peut pas courir vite sans avoir de bonnes chaussures. C'est la première règle de la course à pied. M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

Dès qu'il s'agit de l'éducation nationale, il est à la tête des courses. Il est à la tête des courses de l'éducation nationale, de l'éducation nationale, de l'éducation nationale.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

Depuis qu'il est à la tête des courses de l'éducation nationale, il est à la tête des courses de l'éducation nationale, de l'éducation nationale, de l'éducation nationale.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

Depuis qu'il est à la tête des courses de l'éducation nationale, il est à la tête des courses de l'éducation nationale, de l'éducation nationale, de l'éducation nationale.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

Depuis qu'il est à la tête des courses de l'éducation nationale, il est à la tête des courses de l'éducation nationale, de l'éducation nationale, de l'éducation nationale.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

M. Benmeredj, ministre de l'Éducation nationale, est un homme qui aime courir vite. Il aime courir vite dans la vie, dans le sport, dans le travail.

CHRONIQUE

Le chou démocrate et la chèvre intégriste

Ministre

Jusqu'à présent, on a dit que le régime algérien était un régime démocratique. Mais, maintenant, on a dit que le régime algérien était un régime intégriste. C'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois. C'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois.

avec un régime à l'échelle de l'économie algérienne. C'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois.

Synchrone

C'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois. C'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois.

Même s'il s'agit de la chèvre intégriste, c'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois.

Autre chose, c'est que le régime algérien est un régime démocratique et un régime intégriste à la fois. C'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois.

Quant à la chèvre intégriste, c'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois. C'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois.

Même si on dit que le régime algérien est un régime démocratique et un régime intégriste à la fois, c'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois.

Même si on dit que le régime algérien est un régime démocratique et un régime intégriste à la fois, c'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois.

Cette dernière à l'échelle de l'économie algérienne, c'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois.

Cette dernière à l'échelle de l'économie algérienne, c'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois.

Cette dernière à l'échelle de l'économie algérienne, c'est un peu comme si on disait que le régime algérien était un régime démocratique et un régime intégriste à la fois.



CHRONIQUE

Vive les bananes !

On ne les aime pas...

Paroles

Il y a des gens qui ne mangent pas de bananes. C'est étonnant, car c'est un fruit si bon, si sain, si riche en vitamines...

Les bananes sont un fruit très apprécié pour leur goût sucré et leur valeur nutritive. Elles sont riches en potassium et en fibres.

Un fruit qui colore la vie. Alors, non, ne l'oubliez pas !

École

Vous avez peut-être remarqué récemment que les enfants de votre quartier ont l'air plus heureux et plus actifs que d'habitude.

C'est parce qu'ils ont commencé à manger plus de fruits et légumes. Les bananes sont un excellent choix.

Les bananes sont riches en potassium, ce qui aide à réguler la pression artérielle. Elles sont également riches en fibres.

Les bananes sont un fruit très apprécié pour leur goût sucré et leur valeur nutritive. Elles sont riches en potassium et en fibres.

Les bananes sont un fruit très apprécié pour leur goût sucré et leur valeur nutritive. Elles sont riches en potassium et en fibres.

Les bananes sont un fruit très apprécié pour leur goût sucré et leur valeur nutritive. Elles sont riches en potassium et en fibres.

Les bananes sont un fruit très apprécié pour leur goût sucré et leur valeur nutritive. Elles sont riches en potassium et en fibres.

Le premier de la série est un roman qui raconte l'histoire d'un homme qui découvre un monde secret.

Le deuxième de la série est un roman qui raconte l'histoire d'un homme qui découvre un monde secret.

Le troisième de la série est un roman qui raconte l'histoire d'un homme qui découvre un monde secret.

Le quatrième de la série est un roman qui raconte l'histoire d'un homme qui découvre un monde secret.

Le cinquième de la série est un roman qui raconte l'histoire d'un homme qui découvre un monde secret.

Le sixième de la série est un roman qui raconte l'histoire d'un homme qui découvre un monde secret.

Le septième de la série est un roman qui raconte l'histoire d'un homme qui découvre un monde secret.

Le huitième de la série est un roman qui raconte l'histoire d'un homme qui découvre un monde secret.

Le neuvième de la série est un roman qui raconte l'histoire d'un homme qui découvre un monde secret.

Le dixième de la série est un roman qui raconte l'histoire d'un homme qui découvre un monde secret.

Philippe BOUAFIA et Charles MOUFFON



L'amphi à deux

Saviez-vous qu'il existait encore des mixtes ? Elles sont rares et dans l'atmosphère de pubibondéria généralisée, c'est l'un enjeux de cette rentrée. A la fin. On en parle. Propos d'étudiants.

Certes, dans les cours, au cours même de la rentrée, l'atmosphère est tendue. On se croise dans les couloirs, on se croise dans les amphithéâtres, on se croise dans les salles de cours. On se croise dans les amphithéâtres, on se croise dans les salles de cours. On se croise dans les amphithéâtres, on se croise dans les salles de cours.

2000, il n'y a jamais de sa population. On se croise dans les amphithéâtres, on se croise dans les salles de cours. On se croise dans les amphithéâtres, on se croise dans les salles de cours.



Le séminaire de la Défense de la Mixte est un événement qui se tient tous les ans. Il est organisé par les étudiants et les professeurs. C'est un moment où l'on peut discuter de la mixité et de son importance dans l'éducation.

Le séminaire de la Défense de la Mixte est un événement qui se tient tous les ans. Il est organisé par les étudiants et les professeurs. C'est un moment où l'on peut discuter de la mixité et de son importance dans l'éducation.

Page 2

CHRONIQUE

La galaxie d'Andromède et nous

Astra-quoi ?

Vous connaissez peut-être la galaxie d'Andromède, celle qui est la plus proche de nous. Elle est à environ 2,5 millions d'années-lumière de la Terre.

Photos-cô ?

Les photos de la galaxie d'Andromède ont été prises par le télescope spatial Hubble. Elles montrent la structure complexe de cette galaxie.

On peut se demander si cette galaxie est habitée. C'est une question qui se pose souvent.

Je pense que nous ne sommes pas seuls dans l'univers. Il y a tellement de planètes qui pourraient abriter la vie.

Cette confusion des genres est bien dans l'air du temps. On dirait que tout est possible. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas la relever.

Alors, un bon genre, même si vous n'êtes plus officiellement que des fanatiques. Vous devez être une bonne copieuse d'organes de la vie.

Démi-qui ?

Même si on est un peu démi, ça ne change rien. On continue à vivre et à travailler.

Agents-combien ?

Il y a beaucoup de gens qui travaillent dans les services publics. C'est un secteur important de l'économie.

On se demande souvent si on est assez bien payé. C'est une question qui se pose à beaucoup de gens.

On n'est qu'une fois la vie. C'est pour ça qu'il faut profiter de chaque instant.

Alors, bonne nuit à tous et à demain.

Sébastien BENVIALE

BUSH a-t-il un double rôle diplomatique, en 1964 est affirmé. D'abord, dans ce rôle, il se rend au Liban pour se rendre au palais du président de la République libanaise pour lui offrir un cadeau de bienvenue. Ensuite, il se rend au palais du président de la République libanaise pour lui offrir un cadeau de bienvenue. Ensuite, il se rend au palais du président de la République libanaise pour lui offrir un cadeau de bienvenue.

C'est à dire qu'il n'est pas un simple visiteur, mais un homme d'Etat qui a une mission précise. Il se rend au Liban pour se rendre au palais du président de la République libanaise pour lui offrir un cadeau de bienvenue.

LE RETOUR DU JEUDI

Tirer les marrons du feu

Zorro était déjà là!

Après une semaine de présence au Liban, le général Zorro est reparti pour Alger. Il a été reçu par le général de Gaulle à l'aéroport de Alger. Le général de Gaulle a félicité le général Zorro pour sa mission au Liban.

Le général Zorro est un homme d'Etat expérimenté. Il a été nommé au Liban en 1964. Il a été reçu par le général de Gaulle à l'aéroport de Alger. Le général de Gaulle a félicité le général Zorro pour sa mission au Liban.

Effets de manche

Le général Zorro est un homme d'Etat expérimenté. Il a été nommé au Liban en 1964. Il a été reçu par le général de Gaulle à l'aéroport de Alger. Le général de Gaulle a félicité le général Zorro pour sa mission au Liban.

Le général Zorro est un homme d'Etat expérimenté. Il a été nommé au Liban en 1964. Il a été reçu par le général de Gaulle à l'aéroport de Alger. Le général de Gaulle a félicité le général Zorro pour sa mission au Liban.

Le général Zorro est un homme d'Etat expérimenté. Il a été nommé au Liban en 1964. Il a été reçu par le général de Gaulle à l'aéroport de Alger. Le général de Gaulle a félicité le général Zorro pour sa mission au Liban.

General d'Etat

Le général Zorro est un homme d'Etat expérimenté. Il a été nommé au Liban en 1964. Il a été reçu par le général de Gaulle à l'aéroport de Alger. Le général de Gaulle a félicité le général Zorro pour sa mission au Liban.



De silence en fracas

Faut-il le préciser après le récent épisode tragique de la mort d'un intellectuel à une culture politique. Jusqu'à la chute de El Moukoko de Togo, on a pu se croire en Afrique, et en particulier en Afrique de l'ouest, dans un climat de silence relatif, à l'exception de quelques voix qui se font entendre de temps en temps.

En fait, les choses ont été très différentes. C'est ce que l'on peut constater en parcourant les pages de la revue africaine de la culture, publiée par l'Institut de la culture africaine de l'Université de la Sorbonne. On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

La culture africaine de l'ouest a été marquée par une certaine continuité. On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

La culture africaine de l'ouest a été marquée par une certaine continuité. On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

LE RETOUR DU JEUDI

La gueule de bois, peut-être ?

**D'
Les choses ont été très différentes. C'est ce que l'on peut constater en parcourant les pages de la revue africaine de la culture, publiée par l'Institut de la culture africaine de l'Université de la Sorbonne. On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.**

On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

De l'autre côté...

On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

On y trouve des analyses et des réflexions très pertinentes sur les événements politiques et sociaux qui ont marqué l'Afrique de l'ouest ces dernières années. On y trouve aussi des témoignages et des analyses très intéressantes sur la situation politique et sociale de ces pays.

Amara BENMAREN



Ce sont les paroles qui vont catalyser le développement de l'insurrection à un point tel qu'il n'y a plus de retour.

GOLFE LE RETOUR OU JEUDI

LA PAIX, TOUT DE SUITE !

Abou Ayad

Il est, une fois de plus, l'ennemi d'appoint d'Abou Ayad. C'est à cette époque qu'il a commencé à parler de paix, à Alger, dans un discours prononcé devant le Front national algérien par l'un de ses dirigeants, Abou Ayad, un homme de visage bruni et de yeux noirs, d'aspect simple et direct.

J'avais passé une partie de l'été 62 au Liban, pendant l'occupation israélienne. J'ai vu de près les effets de la guerre, de la terreur et de la violence. J'ai vu de près les effets de la violence, j'ai vu de près les effets de la violence, j'ai vu de près les effets de la violence.

Déjà, au moment des semaines de militaires du mouvement algérien, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

qui était à ce moment-là l'ennemi d'appoint d'Abou Ayad. C'est à cette époque qu'il a commencé à parler de paix, à Alger, dans un discours prononcé devant le Front national algérien par l'un de ses dirigeants, Abou Ayad, un homme de visage bruni et de yeux noirs, d'aspect simple et direct.

J'avais passé une partie de l'été 62 au Liban, pendant l'occupation israélienne. J'ai vu de près les effets de la guerre, de la terreur et de la violence. J'ai vu de près les effets de la violence, j'ai vu de près les effets de la violence, j'ai vu de près les effets de la violence.

Déjà, au moment des semaines de militaires du mouvement algérien, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.

J'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence, j'avais vu de près les effets de la violence.



Abou BENMELK



LA BOMBE L (L POUR LANGAGE)

L

La guerre du Golfe est aussi une guerre de langage. Celle qui veut imposer une interprétation idéologique à une réalité complexe. Parvenir à faire accepter la version américaine, ou à faire accepter la version française, est un enjeu majeur.

Tout n'est-à-dire se réduire à une bataille de l'information, mais les bombes américaines, par exemple, ont une portée politique et idéologique. Elles sont aussi des messages.

C'est pourquoi les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Enfin, les médias occidentaux ont été si actifs dans la campagne de dénigrement de l'opération américaine.

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)

Le général américain... (Text continues in the left column)



MALI Moussa sans emploi

Un mouvement d'insurrection a éclaté dans le Mali en 1992, entraînant le Général Moussa Traoré qui a été remplacé par le général Y. Diakité. Le régime de Diakité a tenté de restaurer l'ordre et de rétablir la démocratie, mais il a été renversé par un coup d'État militaire en 1993. Le régime de Diakité a été remplacé par un régime militaire dirigé par le général Y. Diakité. Le régime de Diakité a été remplacé par un régime militaire dirigé par le général Y. Diakité.



Le régime de Diakité a été remplacé par un régime militaire dirigé par le général Y. Diakité. Le régime de Diakité a été remplacé par un régime militaire dirigé par le général Y. Diakité.

EGYPTE-LIBYE Rapprochement



Après un long processus de négociations, l'Égypte et la Libye ont signé un accord de rapprochement. Ce rapprochement est le résultat de longues négociations menées par les deux pays. L'accord vise à améliorer les relations diplomatiques et économiques entre les deux nations.



URSS

Grogne

Après un long processus de négociations, l'URSS a connu une période de grogne. Cette grogne est le résultat de diverses tensions internes et externes. Le peuple soviétique exprime son mécontentement face à certaines politiques gouvernementales.

TOGO

Le spectre de la violence



Après un long processus de négociations, le Togo est confronté au spectre de la violence. Cette situation est le résultat de tensions politiques et sociales. Les dirigeants togolais tentent de résoudre ces problèmes par la voie diplomatique.

AM, S.I.

LA LEÇON

Nous n'avons pas encore vu le lieu de la guerre du Golfe. Curieusement, il semble que tout soit fait pour que cela s'en tienne au niveau du désert. Curieusement, il semble que tout soit fait pour que cela s'en tienne au niveau du désert. Curieusement, il semble que tout soit fait pour que cela s'en tienne au niveau du désert.

Maintenant que le monde entier a gagné la même liberté d'expression, tout va bien, tout le monde est prêt à faire le peuple irakien se remettre tout seul avec le régime baasiste qui l'a empêché de parler librement. Tout le monde est prêt à faire le peuple irakien se remettre tout seul avec le régime baasiste qui l'a empêché de parler librement.

Nous avons ramené à notre niveau de civilisation pendant la guerre du Golfe, ce devait être compris par le peuple irakien. Nous avons ramené à notre niveau de civilisation pendant la guerre du Golfe, ce devait être compris par le peuple irakien.

Enfin, qui a pu dire, lorsque que Saddam Hussein a été renversé, que le peuple irakien est un peuple libre. En fait, le peuple irakien est un peuple libre. En fait, le peuple irakien est un peuple libre.

Le peuple irakien est un peuple libre. Le peuple irakien est un peuple libre. Le peuple irakien est un peuple libre. Le peuple irakien est un peuple libre.

Après un long processus de négociations, le peuple irakien est un peuple libre. Après un long processus de négociations, le peuple irakien est un peuple libre.

ANDRÉ BÉNABER

Kraak !

Janvier 90

Foulard

Il est difficile de ne pas être surpris quand on voit, sur les chaînes de télévision françaises reçues en Algérie, les intégristes islamistes se prévaloir de la laïcité républicaine pour défendre leur droit de porter le foulard islamique dans les écoles de l'Hexagone. Pourquoi alors abominent-ils cette même laïcité, ici, en Algérie ? Cette revendication du droit à la différence « là-bas » serait peut-être plus convaincante si elle s'appliquait aussi « ici »...

Arabisation

Une circulaire ministérielle d'août 1989 a résolu à sa manière le problème de l'arabisation des disciplines scientifiques à l'université. Les étudiants lui ont vite trouvé un nom : le panachage.

Jugez-en : cette circulaire décide que, dorénavant, les cours magistraux se feront en langue française et les travaux dirigés en langue arabe ! De toutes les solutions possibles, le gouvernement précédemment avait choisi la pire, celle-là même qui aurait supposé qu'il n'y eût pas de problème de langue scientifique à l'Université et que les enseignements et les étudiants maîtrisassent parfaitement l'arabe et le français, simultanément, tant au niveau littéraire qu'au niveau des terminologies techniques.

Les universités ont préféré faire le gros dos et n'ont pas appliqué en majeure partie cette décision inapplicable. Mais le problème est que cette démarche ne s'est pas faite clairement et au grand jour. En particulier, dans les établissements les plus importants, la circulaire controversée n'a jamais été portée à la

104

L'intégrisme ou la tentation de la régression La responsabilité des intellectuels

Janvier 90

Une analyse critique de la situation qui prévaut actuellement en Algérie et des risques que fait courir le mouvement intégriste à notre société devrait d'abord, pour être crédible, commencer par l'auto-critique de ceux qui prétendent la faire, je veux parler des intellectuels en particulier.

Il est pour le moins surprenant que plus d'une année après la fracture d'octobre 88, alors que l'on aurait pu s'attendre à une floraison de publications, de pièces de théâtre, de livres et d'articles critiques, rien de vraiment notable n'est apparu. L'on peut même s'avancer jusqu'à affirmer que, sur ce plan-là, la situation est à peu près ce qu'elle était « avant ».

« Avant », nous disions tous à ceux qui nous faisaient grief de la pauvreté de la production intellectuelle et artistique dans notre pays, nous disions donc : « Attendez que la censure saute et vous verrez ce que vous verrez ! ». Maintenant, la censure, si elle conserve des positions très fortes dans beaucoup de domaines, en particulier à la télévision, a visiblement reculé sur d'autres plans. Mais oserai-je dire que cela n'a pas servi à grand-chose ? En réalité, on a abouti à une situation paradoxale : le recul indéfectible du mur de la censure a créé entre les intellectuels et ce mur une sorte d'espace vide que les intellectuels tardent de manière dangereuse à investir. D'autres, en particulier les tenants du fascisme religieux, n'ont pas eu la même pusillanimité ou, disons-le crûment, le même manque de courage.

Cette relative absence du discours démocratique, indépendant des partis politiques, discours producteur de nouvelles normes de réflexion détachées des compromissions et de la

106

connaissance des enseignants, et même de ceux qui siégeaient dans les conseils scientifiques, instances censées être primordiales en matière de concertation pédagogique.

Comme d'habitude, au lieu d'affronter le problème, on ruse avec lui, on le contourne, on le repousse à l'année suivante. Si, au moins, ce nouveau délai allait servir à rechercher des solutions « raisonnables », « concrètement » applicables, à proposer pour la rentrée prochaine ou à provoquer un réel débat dans la communauté universitaire et non pas ces éternelles et absolument inutiles assemblées générales où la passion insultante et le verbiage creux remplacent la raison et la recherche de l'intérêt bien compris de notre pays.

Comme on dit chez nous (ou plutôt, comme on pense chez nous) : ce que tu peux faire aujourd'hui, ne le fais pas aujourd'hui et surtout pas demain ; attends après-demain et Dieu peut-être y pourvoira. En attendant, dormons !

L'Avenir

lâcheté, cette désertion en pratique par la majorité des travailleurs intellectuels du champ de la confrontation des idées, avec tout ce que cela implique parfois en Algérie de risques physiques, fait porter à notre intelligentsia une part importante de responsabilité dans la détérioration du climat socio-politique de notre pays.

En effet si le souhait au moins déclaré des nouveaux partis de prendre en charge la résolution des problèmes de notre société est un gain pour la démocratie, il n'en reste pas moins que cela est loin d'être suffisant. D'abord à cause de leur crédibilité : la plupart de ces partis sont soit composés d'hommes issus indirectement des rouages de l'État du parti unique, ayant épuisé les privilèges de l'être du monolithisme et se cherchant d'autres voies de perpétuation de ces privilèges, soit, dans le pire des cas, fondés directement à l'instigation des services de sécurité. En tout état de cause, beaucoup de dirigeants de ces partis seraient bien en peine d'exhiber une seule occasion où ils auraient fait preuve de courage politique dans la défense des droits démocratiques avant le massacre d'octobre 88. La jeunesse, qui constitue la base de l'électorat dans notre pays, n'est pas dupe devant cette nouvelle race d'opportunistes qui lui ont laissé tirer les macrons du feu lors de l'affrontement sanglant avec l'armée et qui prétendent maintenant ravir leurs suffrages lors des prochaines élections. Même les anciens partis, qui ont milité depuis longtemps dans la clandestinité, n'ont pas, à l'exception de quelques-uns, une meilleure image auprès de cette jeunesse déboussolée, sans perspectives d'avenir car, souvent, ils n'ont pas mis pendant leur clandestinité l'exigence démocratique au premier plan de leurs revendications et, plus souvent encore, se sont embourbés dans une espèce de « compagnonnage critique » avec le pouvoir en place.

Le rôle des intellectuels comme producteurs d'idées indépendantes de tout intérêt politique à court terme est donc essentiel. Car, ne nous trompons pas, le succès de l'implantation du fondamentalisme religieux auprès de la jeunesse n'est pas un phénomène éphémère. C'est une véritable lame de fond qui secoue l'Algérie et qui n'est plus seulement le fait des éléments durs de l'intégrisme, mais qui affecte et infère tout le corps social. Il n'est qu'à voir le dernier congrès du FLN, où la moitié des rapports départementaux exigeaient l'abolition de la mixité ; ou,

107

autre exemple tout aussi effarant, la revendication de la mise à la retraite anticipée des enseignantes par une partie des grévistes du corps professoral des écoles et des lycées, lors de la dernière rentrée scolaire...

Seul un travail de longue haleine, ingrat et sans concession, peut contribuer à renverser la balance. Il faut montrer à la jeunesse que l'avenir, la joie de vivre, le respect de l'autre, la tolérance, la connaissance, l'art, la solidarité sont les seules valeurs qui fondent un idéal de société, que l'exclusion de l'autre, l'intolérance religieuse, politique ou intellectuelle, le refus de l'art, de la critique sont la négation des valeurs qui font qu'une civilisation participe à la grande aventure, tout à la fois effrayante et merveilleuse, de l'humanité.

Cette tâche dévolue par l'histoire à nos écrivains, à nos poètes, à nos cinéastes, à nos hommes de théâtre, à nos universitaires, à tous nos hommes et femmes de culture, cette tâche doit être assumée pleinement, sans plus tarder et dans la plus totale liberté, car seule la liberté crée la liberté.

Cette liberté sera certainement difficile à vivre pour beaucoup d'intellectuels ; elle suppose que chacun s'interroge, se cherche et fasse l'état des lieux de ses convictions, de ses certitudes, de ses doutes, de ses angoisses aussi, en se débarrassant autant que possible des pensées toutes prêtes, des dogmatismes et des bouées de sauvetage idéologiques.

À cet égard, je voudrais rappeler un exemple qui illustrera, me semble-t-il, le propos qui précède. Le 17 octobre 1988, quelques jours après les fameux événements, avait eu lieu, à l'Université de Bab Ezzouar, une grande assemblée générale des universitaires du centre du pays. Ce fut un moment terrible d'émotion car, pour la première fois depuis l'indépendance du pays, des citoyens algériens avaient pu témoigner de la torture que leur avaient infligée les forces de l'ordre pendant leur arrestation. Dans un mouvement collectif d'indignation, les universitaires présents avaient alors décidé d'adopter deux textes, le premier étant une pétition nationale contre la torture et le second correspondant à peu près à une charte des libertés que les signataires voulaient voir appliquer à l'Algérie. Un bureau fut alors chargé de la rédaction de ces documents. Si le premier ne rencontra aucune opposition lors de son adoption, le second, consacré aux revendications démocratiques, fut combattu avec

acharnement sur un point précis : la revendication du multipartisme. L'on en vint au vote et, surprise pour quelques-uns d'entre nous, ce point fut enlevé. Les excuses invoquées par les tenants majoritaires de la suppression de cette revendication du texte des universitaires se réduisaient à l'explication incongrue qu'il ne fallait pas diviser les démocrates en votant quelque chose d'aussi radicalement nouveau. Le pouvoir n'allait pas tarder à ridiculiser cet argument en « accordant » en février 1989 le multipartisme, démontrant par là-même notre incapacité, en tant qu'intelligentsia, à être à l'avant-garde de la revendication démocratique.

Allons-nous répéter ce type d'erreurs, allons-nous persister dans nos attermoissements, allons-nous continuer à nous réfugier derrière les comportements sibyllins des partis ou à nous tourner toujours vers cet État dont nous prétendons combattre les tendances autoritaires, ou alors allons-nous accepter de livrer combat à visage découvert, pour défendre notre pays, notre jeunesse sur le seul terrain qui est ou devrait être celui des intellectuels : la production des idées libres ?

Parcours Maghrébins

Amnistie et morale

Avril 90

Notre pays vit actuellement une situation paradoxale : utilisant toutes les ressources de la propagande officielle, les autorités présentes de notre pays veulent nous faire croire que l'Algérie devient, est en passe de devenir ou est déjà devenue, pourquoi pas, un État de droit, État où tous les citoyens seraient soumis de la même façon aux rigueurs de la loi, une et indivisible. À preuve, clament-elles, la main sur le cœur, les nombreuses dispositions législatives qu'elles ont fait voter ces derniers temps.

D'un autre côté, ces mêmes autorités se refusent à subir la moindre conséquence de ces déclarations, quand ces dernières se révèlent dangereuses pour elles ou pour les forces qui les soutiennent. Cette attitude pourrait se résumer de la manière suivante : le pouvoir en place aimerait volontiers qu'on lui décerne le diplôme si flatteur du respect des lois, mais sans être disposé pour autant à subir l'examen de passage correspondant, surtout si cet examen concerne les événements d'octobre 88, avec leurs cortèges d'assassinats et d'arrestations arbitraires, et leur noyau ignoble : la torture pratiquée à grande échelle par les forces dites de « l'ordre ».

Il serait naïf de s'étonner outre-mesure de cette double ambition : on n'a jamais vu jusqu'à présent un pouvoir réprimer ses propres policiers ou militaires. Scier la branche sur laquelle il est assis n'est pas le réflexe le plus évident pour un gouvernement, aussi vertueux que soient ses déclarations d'intention. Surtout si personne ne le lui demande vraiment, à commencer par les partis d'opposition et cette fameuse société dite « civile » !

C'est en cela que réside le problème du jugement des tortionnaires d'Octobre. Personne ne nie qu'il y ait eu utilisa-

tion de la torture pendant les événements, et à une échelle jamais encore atteinte par le passé en Algérie ; personne ne nie que les moyens les plus lâches, les plus mutilants aient été employés afin de mater la révolte des jeunes Algériens. Personne ne le nie, à commencer par le président de la République lui-même, chef des forces armées, et encore moins les courants politiques qui ont dû à ces enfants torturés de pouvoir enfin s'exprimer librement. Personne ne peut dire « j'ignorais ». A fortiori après la publication du *Cahier noir d'Octobre* et des douloureux témoignages que le courage des victimes a permis de rassembler...

C'est là, en réalité, le paradoxe intenable, sur cette question, de la position de la société civile en général et des partis politiques en particulier. La condamnation de la torture n'a pas été à la hauteur de l'horreur que cette pratique aurait dû susciter. Il n'y a plus grand-monde pour réclamer publiquement que tous les tortionnaires soient punis, conformément à cette Constitution dont l'Algérie officielle est si fière. Quels sont ces partis, ces associations de tous bords, ces avocats, ces juges réputés indépendants, ces intellectuels, ces écrivains, ces artistes qui exigent encore (ou ont exigé...) avec l'insistance et la gravité nécessaires que la loi soit appliquée contre ceux qui ont martyrisé, violé, étouffé dans des baignoires ou traité à l'électricité un nombre incroyable de nos jeunes concitoyens, dans le but unique de « casser », de mutiler l'espoir d'une vie plus libre ?

Maintenant le pouvoir peut parler sans provoquer beaucoup de vagues d'une amnistie portant sur les délits commis pendant les événements d'Octobre. Personne n'est dupe, puisque, bien évidemment, celle-ci, dans le cas où elle entrerait en vigueur, toucherait les tortionnaires d'abord. Les suppliciés et leurs bourreaux seraient mis sur le même plan, tout le monde respirerait, lâchement soulagé qu'une page sanglante de l'Algérie ait été tournée, persuadé au fond, sans oser cependant le dire tout haut, que la liberté et la démocratie se paient parfois au prix de l'oubli. La société se délivrerait ainsi d'un devoir de solidarité envers ceux qui ont souffert, devoir bien encombrant parfois quand il faut l'assumer à ses risques et périls face et contre l'État. On donnera, parce que la rhétorique politicienne et la casuistique intellectuelle semblent si fortes chez nous, bien des justifications à ces attitudes tièdes devant cette possibilité d'am-

niste, allant du silence de l'acceptation tacite à la justification embarrassée. D'aucuns soutiendront en effet que l'amnistie des jeunes gens accusés de rébellion et de déprédation des biens publics au cours des manifestations d'Octobre n'est possible juridiquement que si elle est accompagnée de celle des policiers et des militaires coupables de « dépassements », on vous chuchotera sans vergogne, d'un air entendu, que c'est un « deal » imposé par les « durs » de l'armée et qu'il est à prendre ou à laisser. D'autres, mieux au fait, à leurs propres yeux, des véritables « intérêts » de l'Algérie, invoqueront le danger de déstabilisation de l'ANP, gardienne de la Constitution, à l'heure où des forces puissantes, entendez les intégristes, ne songent à parvenir au pouvoir que pour mieux assassiner notre si jeune démocratie. Ce serait donc, selon eux, un signe de maturité et de responsabilité politique de leur part que de ne pas trop insister sur cette « question »...

Dans tout cela, on n'oublie qu'une seule chose : l'exigence morale. Ce mot « morale » fait sourire de nos jours : comment peut-on parler de morale lorsqu'on parle d'une chose aussi sérieuse que la politique ? À court terme peut-être, la morale peut sembler un moyen ridicule d'action sur la société, mais à long terme rien ne résiste, pas même l'acier des blindés, à l'action extraordinaire de cet impératif de plus en plus fort de la civilisation humaine, « cette idée nouvelle et magnifique que tout être humain a des droits inaliénables », pour reprendre la déclaration des Nations unies du 10 Décembre 1948.

Prenez garde, nous Algériens, d'oublier cette règle simple de toute éthique sociale, que celui qui commet un crime doit payer car alors, en paraphrasant Pascal, ne pouvant fortifier la justice, nous aurions justifié la force !

Algérie Actualité

Bienvenue, donc, à ces démocrates du nouveau type qui ne le sont qu'une fois qu'ils ne sont plus au pouvoir. Nous sommes sûrs que M. Hamrouche et M. Mohammedi, l'actuel ministre de l'Intérieur, eux également, quand ils ne seront plus ce qu'ils sont actuellement, éprouveront de la sympathie pour notre comité et les suppliciés d'octobre 1988 que nous essayons de défendre, et assureront alors avoir voulu légaliser le Comité contre la torture.

Rappelons, pour terminer, à l'opinion publique de notre pays qu'un comité tel que le nôtre est malheureusement encore d'actualité, tant il est vrai que les atteintes à l'intégrité physique des citoyens de ce pays ne se sont pas arrêtées, loin s'en faut. La dernière en date concerne un père de famille, chauffeur de son état. Nous avons reçu communication de la part de l'avocat de la victime d'un télégramme disant en substance que, durant la garde à vue dans les locaux du commissariat central d'Alger du 9 au 11 juin 1990, et dans le but de lui faire avouer une infraction dont il se déclare innocent, des policiers ont fait subir à M. Belkacem B. les pires sévices, dont le *supplice de Kabous*, du nom devenu célèbre d'un jeune arrêté et torturé pendant les événements d'Octobre. Ce supplice consiste à mettre le sexe de la victime dans un tiroir qu'on referme violemment.

Ce crime s'est déroulé à la veille des élections communales. C'est dire l'ampleur du travail qu'il reste à faire dans le domaine des droits de l'homme dans notre pays.

Démocrates du nouveau type !

Avril 90

En tant que secrétaire général du Comité national contre la torture (CNCT), j'ai pris connaissance avec la plus extrême surprise de la déclaration du colonel Kasdi Merbah, ex-patron de la Sécurité militaire et ex-Premier ministre algérien, à l'hebdomadaire *Algérie Actualité*, à propos du refus d'agrément que le gouvernement de son successeur, le colonel Hamrouche, oppose, en dépit de la loi, à notre association.

À la question du journaliste : « Approuvez-vous la décision du gouvernement de refuser, sous des prétextes divers, d'accorder l'agrément au Comité national contre la torture ? », M. Merbah répond : « Je ne dispose pas des éléments d'information qui me permettent de juger, car ce problème ne m'a pas été posé quand j'étais chef du gouvernement. Mais sur le plan des principes, cette association doit recevoir l'agrément. »

Alors là, je m'étonne : ou M. Merbah émet une contre-vérité (c'est-à-dire, moins élégamment : un mensonge), ou M. Merbah n'était pas au courant des activités de M. Belkaid, son ministre de l'Intérieur, ce qui serait faire injure à l'ancien (et, semble-t-il, terriblement « efficace ») chef des services de sécurité de notre pays ! De plus, cette « ignorance » extraordinaire laisserait supposer que M. l'ex-chef du gouvernement ne lisait pas les journaux, tant nationaux qu'étrangers, où nous protestons, à plusieurs reprises, contre l'abus de pouvoir caractérisé de son gouvernement quant au refus d'agrément de notre Comité.

Le Comité contre la torture prend, malgré tout, acte de cette déclaration et met au défi M. Merbah de mettre en accord ses paroles et ses actes, en défendant auprès du Comité central de son parti le principe de la légalisation du CNCT.

116

Répressions politiques

Septembre 90

Police politique

J'ai lu avec intérêt, mais non sans une certaine irritation, deux interviews, l'une du Premier ministre, M. Hamrouche, l'autre du général Nezzar, notre ministre de la Défense, reproduites généralement dans la plupart des quotidiens du pays.

Je voudrais m'arrêter à l'un de ces points d'irritation : la police politique ou, plus généralement, les services de sécurité qui ont eu à tremper dans la répression de la différence politique (qu'ils appartiennent à l'armée ou au ministère de l'Intérieur). Quoi qu'en pensent les responsables actuels du pays, le passage à une véritable démocratie ne pourra pas faire l'économie d'un vrai débat sur ce qui a été le bras séculier des régimes qui se sont succédés de l'indépendance à nos jours, à savoir la Sécurité militaire et son équivalent du ministère de l'Intérieur. Évidemment, dans cet article, nous ne nous occuperons pas des sigles SM, DGPS, DGDS, etc., mais seulement de ce que ces quelques lettres d'alphabet ont pu signifier, globalement, de forcé obscur au service, surtout, des intérêts étroits de ceux qui nous dirigeaient, de puissance injuste au dessus de la loi, « cœur même » de l'État, ainsi que s'en vantaient certains de ses sbires auprès de détenus politiques au moment des événements d'octobre 1988.

Les responsables de notre pays, s'ils veulent être crédibles et faire retrouver au citoyen la confiance en des institutions censées nous défendre contre les menées subversives des ennemis de l'Algérie, ces responsables doivent avoir le courage de dire : « Oui, nous avons eu notre Stasi, notre Securitate, notre KGB et il y a eu tel et tel dérapages, tel et tel crimes. Voilà ce que nous avons fait pour que cela ne se répète plus, voilà

129

les personnes qui ont été écartées pour tel et tel motif, voilà les dispositifs de contrôle pour que les agents censés servir, en dernière instance, l'ordre républicain et uniquement celui-ci, ne puissent utiliser les moyens qui sont mis à leur disposition pour d'autres buts inavoués.»

Sur ce plan-là, il me semble que nous ne pouvons nous contenter des réponses en forme d'esquives du Premier ministre et du ministre de la Défense. La Constitution et le citoyen méritent plus que cela. Oui, nous voulons regarder vers l'avenir, mais celui-ci doit se construire sur des bases claires, discutées et consenties par toutes les parties en cause. L'amnésie forcée n'a jamais secrété la confiance.

Touaregs

La presse internationale a fait état, ces derniers temps, de massacres de Touaregs au Mali. Des femmes et des enfants, selon Amnesty International, ont été exécutés sans autre forme de procès ; des centaines d'autres Touaregs ont été décimés lors « d'incidents » avec l'armée malienne.

Ces événements très graves, confinés presque à une volonté de génocide, mériteraient un meilleur traitement de la part de notre presse et des partis politiques, des organisations de défense des droits de l'homme et de l'opinion algérienne en général.

D'abord à cause d'un devoir élémentaire de solidarité ; nous laissons trop souvent le monopole de l'indignation à l'opinion occidentale, même pour ce qui devrait nous concerner en premier lieu, quitte à nous en étonner par la suite. Quelque part dans notre tête, nous avons intégré l'échelle de mesure de l'Occidental le plus raciste : la mort d'Africains, d'Arabes ou plus généralement, d'habitants du Tiers Monde, si elle est le fait d'Africains, d'Arabes ou de dirigeants de ce maudit Tiers Monde, cette mort est accueillie avec la plus totale indifférence par nous. Non, je n'exagère pas ; outre ces massacres de Touaregs, pouvons-nous recenser la moindre réaction humanitaire ou politique ayant suivi le pogrom de Hama par l'armée syrienne (20 000 morts au moins), le gazage de Halabja par l'armée irakienne ? Rappelons-nous le massacre de Sabra et Chatila : le chef des exécutants

libanais, Eli Hobeika, a été reçu à plusieurs reprises par les autorités syriennes sans que quiconque y trouve à redire...

Ensuite, pour en revenir au sujet des Touaregs, parce que ces Touaregs sont aussi, dans un certain sens, nos compatriotes : ne reconnaissant pas les frontières, ces nomades se sentent chez eux, sont chez eux, aussi bien en Algérie qu'au Mali ou ailleurs. Cette situation crée, naturellement, des difficultés à des régimes qui n'aiment rien de plus que la « sédentarisation » des nomades (« sédentarisation » équivalant en réalité à « contrôle policier »), mais ce n'est pas en refusant bêtement de donner des papiers d'identité aux enfants des nomades qui naissent chez nous que l'Algérie résoudra le « problème targui ».

De la même manière, ce n'est pas en recourant à la force que l'on fera avancer les choses : souvenons-nous de cette ignominie que l'Algérie officielle avait commise il y a quelques années. Les forces de l'ordre avaient refoulé cruellement des centaines de réfugiés du Sahel, provoquant, directement ou indirectement, des morts par dizaines parmi ces femmes et ces hommes épuisés par la faim et la soif.

N.B. : Le chef des Targuis, l'aménokhal Akhamokh, qui siège à l'Assemblée nationale, se tait. Se taira-t-il longtemps ? On dit que le silence est d'or. Dans ce cas, il serait plutôt de sang.

Algérie Actualité

130

Ibadites, hérésie et hidjab

Septembre 90

El Wancharissi

Allez savoir pourquoi, j'ai longtemps conservé sur ma table de travail une dépêche de l'APS (l'Agence de presse officielle de l'Etat algérien) publiée le 27 juin de cette année par *El Moudjahid*. Elle annonçait l'ouverture, sous la présidence du ministre algérien des Affaires religieuses, M. Saïd Chibane, d'un séminaire de trois jours consacré à la pensée et à l'œuvre d'Ahmed Benyahia El Wancharissi qui serait, selon les termes de l'article, un « illustre savant religieux ayant vécu entre 854 et 914 de l'Hégire, originaire de l'Ouarsenis ».

Mon ignorance n'ayant pas de bornes, j'avais appris, en poursuivant la lecture de cette édifiante dépêche, que ce monsieur avait vécu à Tlemcen, puis à Fès et qu'il avait écrit quatorze ouvrages. *El Mijyar*, le plus important de ses livres, avait été publié en 897 à Fès. Selon le chef de la direction des Affaires religieuses de Tissemsilt, *El Mijyar* tire son importance du fait qu'il est un recueil de fatwas religieuses et de considérations sur plusieurs aspects de la société de l'époque.

La fin de la dépêche nous apprenait que ce même chef de direction, après avoir annoncé qu'une portée internationale allait être donnée, les prochaines années, à ce séminaire, avait proposé également de donner le nom d'El Wancharissi à la maison de la Culture du département de Tissemsilt.

Cette dépêche avait, donc, continué à traîner sur ma table pendant toutes les vacances d'été (que j'avais passées en « Europe », c'est-à-dire sur la côte kabyle, près de Bougie, selon l'expression fielleuse de M. Ali Benhadi, le numéro deux du FIS...). Mais le hasard avait décidé de remettre sur mon chemin l'illustre El Wan-

charissi par le biais d'un extrait, justement, d'*El Mijyar* et, plus exactement, du passage consacré aux Ibadites.

Qualifiant les Ibadites de secte hérétique ennemie des musulmans du Maghreb, El Wancharissi, passant en revue les avis de ses collègues « spécialistes » du *fiqh* (l'exégèse islamique), discute sentencieusement du traitement à apporter aux adeptes de l'Ibadisme, pires, selon le texte, que « les juifs et les chrétiens », en matière de mécréance.

Les différentes fatwas exposées dans ce livre ordonnent de considérer les mariages entre un Ibadite et une musulmane non Ibadite comme nuls, de frapper et d'emprisonner les Ibadites s'ils ne renient pas leurs convictions, de déclarer passible d'hérésie leur fréquentation par les Sunnites. Certaines fatwas vont même jusqu'à avancer que la mise à mort des Ibadites est une obligation religieuse, de même que la destruction des mosquées dans lesquelles ils prient...

Ces « intéressants » points de vue se trouvent écrits noir sur blanc, à partir de la page 151 du tome 11 de l'édition établie par un groupe de théologiens en 1981 à Beyrouth et publiée par Dar El Gharb El Islami, au Liban.

J'ignore si cet aspect des fatwas d'El Wancharissi a été discuté ou non durant le séminaire de juin 90. Je propose seulement à M. le chef de la direction des Affaires religieuses de Tissemsilt de ne pas oublier, la prochaine fois, d'inviter nos compatriotes ibadites : leur opinion risque d'être assez « contrastée » !

Vous me direz : « Tour ça, c'est du Moyen Âge ! » C'est vrai, mais cette femme dite de mœurs légères qu'on a voulu brûler vive avec son enfant il y a quelque temps à Berriane, dans le sud algérien, c'était quoi, à votre avis ?

Cacher cette chevelure que je ne saurais voir...

J'ai lu dans un journal qu'un élu FIS, le président du conseil municipal d'Annaba en l'occurrence, a déclaré avoir peur d'aller en enfer à cause de la présence d'une employée non habillée du hidjab, le voile islamique. Monsieur le maire de notre bonne ville d'Annaba éprouve la crainte, semble-t-il, de ne pas savoir se tenir devant une dame que de nombreux témoignages décrivent pourtant comme exemplaire dans le travail et d'excellente réputation.

132

133

Monsieur le maire est bien faible s'il se met dans de tels états. Au fait, monsieur le maire, comment faites-vous pour marcher dans les rues de votre ville sans attraper une apoplexie : que je sache, de nombreuses, vertueuses et néanmoins jolies Annabies circulent encore sans hidjab dans les quartiers, les bus, les bureaux de l'agglomération que vous êtes censé « administrer » ? ! Avez-vous essayé le Valium ? Cela procure, d'après les médecins, des résultats garantis quant aux « désordres » dont vous paraissez souffrir.

Quand les hyènes relèvent la tête

Octobre 1990

Soudan

Au Soudan, un gouvernement qui plâtrait beaucoup au maire d'Annaba a condamné récemment le directeur d'un quotidien à quatorze ans de prison pour activités anti-gouvernementales. M. Mohamed El Fatah aurait eu du matériel d'impression à son domicile et il l'aurait utilisé pour publier des textes « subversifs ».

Quel lien avec le paragraphe « Cachez cette... » ? Au Soudan, les autorités peuvent mettre en prison un journaliste dont les écrits leur déplaisent. À Annaba, le maire ne peut pas — pas encore ? — arrêter le directeur du journal *Al Annab* qui avait parlé de l'affaire de la secrétaire. Il a seulement donné l'ordre de ne plus lui communiquer aucune information sur les activités de la mairie. C'est toujours ça de pris. En attendant...

Algérie Actualité

Tôt ou tard, la question des crimes de la Sécurité militaire (S.M.) devra être à l'ordre du jour. Tôt ou tard, notre nation devra l'aborder avec lucidité, courage et sans faux-fuyants. La rupture totale avec l'ancien régime ne se fera que si cette nation regarde droit dans les yeux cette épouvantable chose qu'est la S.M. (et ses avatars, la DGPS par exemple...) avec son cortège de pourriture, de larmes, d'assassinats et de torture. Nous ne pourrions pas faire l'économie de ce déballage si nous voulons mûrir, passer du stade de peuple esclave à celui de peuple responsable de sa destinée.

Un peuple peut pardonner, mais un peuple ne saurait admettre, une fois sa liberté retrouvée, que les criminels qui ont agi pour l'asservir puissent non seulement relever la tête, mais se parer du vernis de la vertu, et ainsi cacher sur lui.

Ce renversement de la morale est illustré à merveille par cet individu, capitaine de son état, en fait tortionnaire, capable des pires vilenies face à ses victimes enchaînées. Je parle de M. Benhamza Abdellah, numéro deux de la S.M. au moment de ses activités. Ce criminel, protégé par la loi d'amnistie, peut maintenant bavarder dans les journaux sur ceux qu'il a fouettés, tabassés, passés à l'électricité quand il était à la tête du quartier général de la S.M. à Poirson, sur l'artère reliant le Boulevard Bougara au chemin Beurepaire, à Alger.

À l'époque, c'est vrai, il était tout-puissant. Muni de son nerf de bœuf, il se payait devant ses suppliciés, mettant souvent la main à la « pâte ». Une de ses plus célèbres victimes, le poète Bachir Hadj Ali, le décrit ainsi : « Le Rouquin est à la tête de cette usine... peu intelligent, borné, sectaire... C'est un tortion-

141

naire "socialiste"... Si, par malheur, l'Algérie devait un jour posséder son camp de Buchenwald ou rouvrir celui de Djénien Bou-Rezg, le Rouquin serait à son aise dans un rôle de directeur. »

Henri Alleg, l'auteur de *La Question*, précise ce portrait : « Ainsi Benhamza dit dans la salle de torture à Mohammed Rebah que si, pendant la guerre de libération nationale, les parachutistes n'étaient pas parvenus à le faire parler, il se faisait fort d'y arriver en utilisant tous les moyens et, montrant la baignoire et le fil d'électricité, il lui demande : "Tu connais ça ?" »

Malheureusement pour M. Benhamza, (et heureusement pour la mémoire de notre peuple); d'autres témoignages viennent corroborer les précédentes déclarations. Un certain nombre d'entre eux ont été réunis dans un petit livre publié en 1966 par les éditions de Minuit. Ce recueil est un peu l'équivalent du *Cahier Noir d'Octobre*, mais pour la période suivant immédiatement le coup d'État de 1965 perpétré par le colonel Boumediène. Ces témoignages mettent en cause nommément la Sécurité militaire en tant qu'insitution de l'État algérien et citent à plusieurs reprises le nommé Benhamza. Reprenons quelques-uns de ces témoignages pour enlever au capitaine Benhamza l'envie de pérorer sur la différence qu'il y a entre une « raclée de chiens » (*herouet el klab*, selon ses termes) et la torture.

M. Bouzid Bouallak, journaliste : « On m'administra en premier le traitement de l'eau. Cela consiste à y plonger la tête du patient jusqu'à étouffement. Plus de dix fois, je frisiai ainsi l'asphyxie. À ce moment-là est arrivé un homme de grande taille, cheveux et moustache roux. C'était le chef, dont j'apprenais plus tard le nom : Benhamza. C'est lui-même qui m'administra le deuxième traitement de l'eau.

Un tricot de peau me fut placé, en guise de bâillon, sur le visage. Benhamza l'aspergeait sans cesse, de sorte que, non seulement j'avais une grande quantité d'eau, mais qu'aussi je faillis à plusieurs reprises, et dans un intervalle de quelques secondes, m'étouffer. Benhamza lui-même, puis un autre officier, grand, portant des lunettes teintées, le ventre bedonnant, arguant être un spécialiste, passèrent à l'électricité... Une

immense douleur me traverse le corps, je fus pris de soubresauts violents.

De nouvelles touches et je vomis violemment et abondamment... On me mit alors dans la bouche le tuyau avec lequel on avait rempli la baignoire. Je sentais mon estomac gonfler au point d'éclater... »

Benamer Ichou, ajusteur : « J'ai été roué de coups sur tout le corps par plusieurs officiers de la Sécurité militaire et, en particulier, par un nommé Benhamza, chef du service opérationnel de la S.M... Le nommé Benhamza m'a donné un coup de pied qui m'envoya rouler à terre. J'étais complètement trempé. Il a mis un pied sur ma poitrine et a appuyé de tout son poids. Cela a provoqué une douleur qui a duré près de quinze jours... Ensuite, le responsable de la S.M. est remonté et m'a laissé entre les mains de ses brutes qui continuaient à m'envoyer des décharges électriques, simplement par plaisir... »

Mohammed Rebah, journaliste : « J'ai été conduit directement à la salle de torture du P.C. de la S.M., où le chef de la division opérationnelle de la S.M. m'a fait subir le supplice de la baignoire et de l'électricité. »

Brahim Titaoui, chaudronnier : « À minuit, j'ai été emmené avec ma femme dans une 403 noire vers une direction inconnue. En arrivant à destination, nous avons reçu des coups de pied, de poing, des gifles. Plusieurs civils se trouvaient dans la pièce, et parmi eux le directeur Benhamza... C'est là qu'ils ont commencé à me mettre de l'électricité, ainsi qu'à ma femme ; elle a été maltraitée d'une façon inhumaine... »

Arrêtons ici cette litanie de l'horreur et saluons le courage de ces citoyens algériens qui n'ont pas hésité à risquer d'autres tortures voire l'assassinat, afin de livrer ces témoignages pour qu'un jour justice soit rendue aux victimes de « l'arbitraire ». Monsieur Benhamza et ses collègues peuvent mentir autant qu'ils le désirent, ils peuvent même fonder des partis politiques si ça leur chante, ils n'éviteront pas que le crime le plus abominable qui soit, celui de torture, n'éclabousse à jamais ce qui leur sert de nom.

Algérie Actualité

La terre tourne et la morale aussi

Octobre 90

Papier-toilette

Dernièrement, dans un magasin étatique, j'ai pu acheter du café portant une étiquette bien particulière : « Café 5 octobre 88, Wilaya de Boumerdes, paquet de 500 grammes. »

On avait parlé de récupération politique des émeutes du 5 octobre 1988, voilà maintenant leur commercialisation.

Comme le monde tourne vite parfois, et comme est précieuse cette faculté principale de la mémoire qu'est l'oubli : voilà un magasin étatique, une des cibles principales des jeunes manifestants de ce funeste mois d'octobre, qui vend maintenant des produits à la gloire de ces mêmes révoltés. Ce phénomène peut se voir partout : tel présentateur de télévision, qui lisait des communiqués militaires traitant les manifestants de voyous et de destructeurs, parle maintenant docement au nom des tués d'Octobre ; tel homme politique se targue d'avoir été tellement contre la dictature qu'il en est resté bouche bée pendant plus de vingt ans — au service de cette même dictature. Et j'en passe ; ayant vidé les désespérés d'octobre 88 de leur sang pour étouffer leurs cris de rage, on veut maintenant les déposséder de leur gloire posthume afin de l'investir dans des comptes en banque idéologiques et politiques.

Une image parmi tant d'autres m'est restée des événements de Roumanie. Cela se passait dans les studios de la télévision roumaine à Bucarest, alors que des combats se déroulaient encore dans la ville. Il y avait foule dans le studio. Un présentateur très connu devait présenter un bulletin d'information. Avant qu'il ne prenne la parole, quelqu'un s'est précipité sur lui et là, en direct, devant des millions de téléspectateurs, il a tendu au speaker un

150

Le « parti islamo-démocratique » a été créé au Daghestan. Il se prononce pour « la consolidation des forces antitotalitaristes, anticommunistes, contre l'attisement de l'animosité interethnique et de l'intolérance religieuse ». Quant aux paraboles collectives, il suffira à un collectif d'immeuble de verser trente mille roubles à l'usine — au nom très bolchevique de « À la mémoire de la révolution de 1905 » — pour en avoir une sur le toit.

Il y a une seule chose pour laquelle les Russes ont été obligés de faire preuve d'initiative et ne pas nous copier : c'est bon gré mal gré se débrouiller par décrocher quelques prix Nobel.

Cheb fiboum, bien fait pour eux !...

Algérie Actualité

rouleau de papier hygiénique, lui disant à peu près : « Essayez d'abord votre bouche de tous les mensonges que vous avez déversés sur nous pendant ces longues années de dictature [...] »

Ah, que de fois je pense à ce rouleau de papier-toilette quand j'entends les anciens caciques du pouvoir oser prétendre maintenant qu'ils étaient tous pour la démocratie, les droits de l'homme et tutti quanti !

Journaliste femme

En revanche, s'il y a quelque chose qu'on ne peut pas reprocher au co-dirigeant du Front islamique du salut, M. Ali Benhadj, c'est de changer d'opinion, surtout quand il s'agit de la femme :

« Mais quand nous disons que la femme doit rester à la maison, il s'en trouve qui donnent à cela des interprétations multiples. Alors ils disent que celui-là est un ennemi de la femme et qu'il est contre la femme, etc. Mais les dires des gens ne m'intéressent pas. » (*El massa*, 28 octobre 90.)

Et dans cette même interview, quand l'interviewer lui pose la question suivante : « Mais que pensez-vous donc de la femme journaliste ? », M. Ali Benhadj répond, plus Benhadj que jamais :

« Elle doit écrire son article à la maison et, ensuite, l'envoyer au siège. »

Après ça, personne ne pourra dire que M. Benhadj cache ses opinions. Et surtout pas au moment des élections !

Copieur, va !

J'ai relevé deux nouvelles, a priori très éloignées l'une de l'autre, mais qui montrent à quel point ces sacrés Soviétiques passent tout leur temps à nous imiter et à nous piquer nos meilleures idées.

Après nous avoir emprunté notre « *chafafia* » pour la déguiser en « *glasnost* », puis volé notre « *infatih* » pour le nommer « *perestroïka* », voilà qu'ils fondent leur premier parti islamiste et se mettent à installer des paraboles collectives pour capter les programmes occidentaux ! Tout comme nous...

151

L'aveugle et la lumière

Décembre 90

Notte mère à tous

Vendredi, 13 heures, place Addis Abéba à Alger : la circulation est intense, coups de klaxons habituels des impatientes. Le fait que cela soit un vendredi, jour de repos hebdomadaire, ne semble pas changer grand-chose à l'animation de cet important carrefour.

Tout à coup, une jeune femme habillée d'un immense drap noir se met à traverser le carrefour dans sa plus grande largeur. Sa démarche est hésitante ; le voile noir très serré, cachant entièrement son visage, semble beaucoup diminuer sa vision. Une voiture manque de la heurter.

Un enfant d'une dizaine d'années la rattrape. Il porte une petite djellaba blanche et une calotte de la même couleur sur la tête. Il lui prend la main pour la guider. Elle se laisse faire, tout en conservant son attitude hiératique. L'enfant est peut-être son fils ou son frère.

Je suis du regard la silhouette noire, irrégulière au milieu du tohubohu de la circulation. Elle paraît glisser sur la chaussée, maintenant sûre d'elle-même, enfermée dans son monde de toile noire.

Elle atteint le trottoir salvateur et abandonne la main de son petit guide. Toujours aussi silencieusement triomphale, elle accède le pas tandis que l'enfant trotte allègrement à ses côtés.

Le souffle un peu coupé, je me pose la question : qui est-elle, cette femme... et qui suis-je, moi, de mon côté ? Cette dame est ma compatriote ; me reconnaît-elle comme son compatriote ?

Je soupire et je termine mon soupir par une réflexion idiote : que notre mère à tous, la Terre, est curieuse ! L'aveugle, le vrai, celui dont les yeux sont morts pour toujours, donnerait n'importe

153

quoï, une partie de sa chair s'il le fallait, pour voir la Lumière ; le voyant, parfois, parce qu'il veut avec ferveur une autre Lumière, peut préférer l'aveuglement...

Complaisance

La dernière interview du président Chadli m'a laissé quelque peu perplexe. La nouvelle, annoncée pendant l'entretien, de l'organisation des élections législatives dans un délai de six mois (au lieu des trois mois promis précédemment) ne figure pas dans le texte officiel diffusé par l'APS et repris par un certain nombre de journaux.

Vous me direz que la cuisine des gens d'en-haut est toujours difficile à comprendre et à préparer, et qu'il vaut mieux que les gens d'en bas comme nous ne se mêlent pas trop de ces choses-là. Soit, mais en fin de compte, c'est nous qui sommes obligés d'ingurgiter le résultat de cette cuisine et parfois...

Bon, passons. J'aurais quand même une réflexion à faire sur un passage de cette interview. À la question d'un journaliste s'inquiétant des multiples stéréotypes aux lois et aux symboles de la République par certains élus islamistes, M. Chadli répond :

« En ma qualité de président de la République, garant de la Constitution, je refuse toute action qui puisse, de près ou de loin, directement ou indirectement, porter atteinte aux lois de la République.

Dans les limites des attributions qui me sont conférées par la Constitution, j'ai pris et je prendrai toutes les dispositions nécessaires pour imposer le respect des lois du pays dans leur intégralité, et garantir les libertés publiques et individuelles, ainsi que le respect des symboles de la République... Nous avons donné les instructions nécessaires pour veiller à la stricte application des lois en vigueur et pour le respect total de tous les symboles de la République et de la Révolution de Novembre. »

Là, le simple citoyen que je suis a envie de s'exclamer : « Mais quelles instructions avez-vous donné, monsieur le président ? » Nous voyons sur le terrain que tel élu islamiste a annulé les festivités du 1^{er} Novembre, date historique s'il en est en Algérie puisqu'elle est celle du déclenchement de la lutte d'indépendance ;

154

chemin, semé d'embûches et de beaucoup de retours en arrière, reste encore à parcourir dans le domaine des droits de l'homme et de l'État de droit. Aucune déclaration triomphaliste ne changera cette amère réalité.

Algérie Actualité

tel autre, du FIS également, impose le port du hidjab et le *carnet de famille* (!) pour entrer dans un parc ; d'autres encore n'hésitent pas à agir comme s'il n'y avait plus de sous-préfets ou de préfets, etc.

Ce sont là des exemples concrets dont on pourrait allonger la liste déplorable à souhait. Il ne nous semble pas que quelque chose de tangible soit venu s'opposer à cette déréliction de l'État dans certaines communes, au point que ces dernières aient pu ressembler à des espèces de « territoires libérés ».

Revenons maintenant à la question de nos confrères de l'APS, l'agence de presse officielle algérienne. Quand on parle de l'État de droit et de sa protection, il faut d'abord parler des atteintes de l'État à ce même droit. Et elles sont particulièrement nombreuses ! Plusieurs cas auraient dû venir à l'esprit de nos interviewés de notre « unique et impartiale » APS :

1°/ l'affaire des 26 milliards de dollars (montant, selon un Premier ministre algérien, des détournements commis par des agents de l'État depuis l'indépendance) à propos de laquelle le respect le plus élémentaire de cet État de droit aurait voulu que la justice (et non pas une simple commission parlementaire) s'en saisisse ;

2°/ celle de la Chambre nationale du commerce où la justice, réputée « indépendante », a fait preuve de la même timidité et où la commission parlementaire ad hoc est désavouée par l'un même de ses membres ;

3°/ les attributions de terres agricoles où la mascarade de la publication des bénéficiaires illégaux n'a pas fait oublier (sauf à la justice « indépendante »...) la responsabilité et la complicité actives de l'administration officielle, des préfets et, par conséquent, du ministère de l'Intérieur, du gouvernement et, en dernier ressort, de l'État lui-même ;

4°/ les affaires récentes de torture dans certains établissements pénitentiaires et commissariats de police où les rapports de commission d'enquête (pourrait contresigner, pour la prison de Blida, par deux magistrats dont le propre procureur de la ville !) et les plaintes des victimes (cas du commissariat central d'Alger) n'ont eu aucune suite judiciaire conséquente...

Cette énumération des coups portés par les responsables de l'État à la construction de l'État de droit n'est pas exhaustive, loin s'en faut. Elle suffit pourtant à constater qu'un très long

155

Un peu d'oxygène, Messieurs du Pouvoir !

Novembre 90

Bien sûr, le sujet de cet article s'est imposé de lui-même : je veux parler de ces fameuses listes d'attributaires illégaux de terres agricoles ! Vous savez : ces gens « riches » qui se sont fait passer pour des paysans « pauvres » pour avoir droit, auprès de notre si bienveillant État, à l'acquisition à des prix symboliques de terres agricoles.

Dans la liste des gens qui nous promettent des listes de délation, le nom de notre Premier ministre, M. Hamrouche, s'est donc inscrit spectaculairement à la première place.

Écoeurant est l'adjectif qui vient spontanément aux lèvres à la lecture de ces longues colonnes d'attributaires fraudeurs : ainsi donc, le régime est pourri à ce point ! Officiers de l'Armée nationale populaire, hauts fonctionnaires du parti FLN, responsables de tout acabit agissant au nom de et par l'État, ont dévalisé le secteur agricole... sans parler de ce qu'ils ont dû certainement empocher lors de hold-up similaires, légalisés de la même manière, des autres richesses du pays.

Mais que l'on n'attende pas de nous le moindre compliment quant à l'action du chef du gouvernement : on s'aperçoit, à la lecture de ces placards publiés dans toute la presse, que ne figurent pas, comme par extraordinaire, de noms de responsables actuellement en poste. En réalité, ces listes ont d'abord été « nettoyées » des cas les plus flagrants. On prend les Algériens pour des demeurés en présentant une simple opération de liquidation politique d'adversaires actuels au sein du sérail comme une entreprise de purification à la loyale.

Glasnost, mon œil ! Le jeu de M. Hamrouche est vieux comme la politique : je tape sur mes ennemis et je protège mes

157

amis, quitte, dans le doute, à ménager ceux dont j'ignore la puissance réelle.

De plus, comment ne pas s'étonner qu'il n'y ait pas d'inculpation ? Car, si je ne m'abuse, il en a fallu, des faux papiers et des fausses déclarations pour avoir droit à ces fameux bouts de terre ! La liste doit être longue, de ces complicités à tous les niveaux, du fonctionnaire de base jusqu'aux préfets. Comment peut-on, quand on est préfet et qu'on dispose des sources d'information les plus multiples, laisser croire qu'on ignorait que tel colonel célèbre ait eu le moindre lien avec l'agriculture ? Il y a là, me semble-t-il, forfaiture et la loi doit pouvoir s'appliquer.

À moins que la punition ne se réduise, comme dans beaucoup de cas, à un envoi à l'étranger comme digne ambassadeur de l'Algérie ! Nous avons déjà des ambassadeurs issus de la Sécurité militaire, récompensés pour leurs basses œuvres (à l'instar de celui qu'évoquait l'historien de la guerre de libération, M. Harbi, dans une récente interview à la télévision algérienne : au temps où le responsable de la S.M. « activait » dans les Services, il avait envoyé à M. Harbi un homme de main pour le menacer de mort au cas où il publierait un de ses livres...). Nous avons aussi des ambassadeurs ex-ministres, autorisés à aller se faire bronzer ailleurs (à nos frais, bien entendu) pour cause de faillite du secteur dont ils étaient responsables. Nous aurons maintenant des ambassadeurs ex-préfets qui réveront aux terres qu'ils ont si généreusement distribuées en Algérie et qui s'achèteront, pour se consoler, des propriétés en Argentine, au Pérou ou ailleurs avec les devises du Trésor algérien.

Vivement que tout cela change ! De l'oxygène, messieurs du Pouvoir, tout cela sent si mauvais...

Au fait, avant de nous quitter sur ces histoires de poubelles, combien voulez-vous parier que ceux qui président aux destinées de la Commission d'enquête sur la CNC (Chambre nationale du commerce) doivent être bien embêtés ? Pourquoi n'y a-t-il rien de publié sur ses travaux jusqu'à présent ? Ça ne doit pas être très difficile de se procurer les listes de ceux qui ont profité abusivement des crédits en devise de l'État. On chuchote ici et là que de personnalités « très très » importantes pourraient être mises en cause. Chiche, messieurs les députés, faites connaître ces noms, maintenant ! Sinon, des esprits malintentionnés seraient capables d'en déduire que vous utilisez ce

temps que vous perdez à loisir pour « toiletter » ces listes des noms les plus « explosifs », de la même manière que vos homologues de l'agriculture pour les attributaires illégaux.

Et, dans la foulée, pourquoi ne pas suggérer la même chose à l'équipage, bien embarrassé lui aussi, de la commission d'enquête sur l'affaire des vingt-six milliards de dollars de détournements de fonds publics par certains serveurs bien voraces de l'État algérien ?

« Le régime, déjà bien ébranlé, s'écroulerait alors définitivement », vont protester certains. Quelle grande perte ce serait, n'est-ce pas ?

1^{er} N.B. : Monsieur le ministre de l'Agriculture était le dirigeant de l'Union nationale des paysans algériens à l'époque des attributions illégales. Il ne me semble pas qu'il ait été très « bavard » à l'époque sur ce sujet qui, pourtant, le concernait au premier chef.

2^e N.B. : Beaucoup de noms sur les listes sont suivis de la mention « complaisance ». Ont-ils servi d'hommes de paille pour d'autres personnes ? Qui sont ces personnes qui se cachent derrière ces lampistes ?

3^e N.B. : J'ai relevé également l'expression « fellah terrien », c'est-à-dire agriculteur terrien. Existe-t-il donc des fellah spatiaux ?

4^e N.B. : Le procédé utilisé par la publication de listes, sans vérification judiciaire, doit être peu ou prou constitutionnel puisqu'il fait fi de la présomption d'innocence. En particulier, existerait-il donc des attestations officielles de « passé indigne » qu'un fonctionnaire de l'agriculture puisse accoler sans précautions à un nom de citoyen ? L'État de droit implique que seuls des tribunaux peuvent prononcer des jugements privés de droits civiques ou autres.

5^e N.B. : Attention, encore, à ce procédé des listes. Demain peut-être, un autre Premier ministre publiera la liste des mécréants, ou de ceux qui ont une parabole ou ne vont pas à la mosquée tous les vendredis. Tous les dérapages sont possibles : qui a « listé » un jour, demain peut-être sera « listé » à son tour...

Censuré par Algérie Actualité

158

Qui êtes-vous, Messieurs les députés ?

Janvier 91

Théorème

Qui êtes-vous donc, messieurs les actuels occupants de l'Assemblée populaire nationale ? À en croire vos déclarations, le critère ultime du patriotisme en Algérie, le « must » du nationalisme se résumerait à savoir bien tourner une phrase en arabe classique. Messieurs les députés, vous avez assurément du génie : la solution à la crise terrible que vit notre pays est toute trouvée ! Pour résoudre la tragédie du chômage, construire des usines modernes, des logements par centaines de milliers, sortir l'enseignement du caniveau où il baigne actuellement, concevoir des logiciels et des ordinateurs, il suffit d'une seule chose : savoir parler d'une traite et sans se tromper dans la langue du grand poète anti-islamique El Moutanabi. Il n'est pas nécessaire que la phrase veuille dire quelque chose, qu'elle apporte une information nouvelle, qu'elle soit une prise de position courageuse... Non, l'essentiel est que la syntaxe y soit respectée, que les mots soient recherchés, voire précieux, incompréhensibles pour le commun des Algériens (ça, c'est le comble de l'élégance !), enivrants en somme...

Certes, au cours des interminables réunions des organisations du parti unique, vous avez fini par acquérir un certain vocabulaire minimum en arabe classique, et l'on comprend que vous n'avez cessé de le faire fructifier. Personne n'ignore que c'est là votre unique capital de départ et que, depuis, vous l'avez très bien géré !

Quelle habileté, en effet ! Passant sans gros dommages à travers la tempête d'octobre 88, courbant l'échine ici, flattant là, « heni-ouiuisant » ailleurs, vous en êtes arrivés aujourd'hui, alors que vous touchez trois millions par mois et roulez en voiture de

luxé, à pouvoir regarder droit dans les yeux les jeunes chômeurs de ce pays et à leur dire sans vergogne : nous, les députés, sommes les seuls défenseurs de l'Algérie. Notre affirmation est vraie parce qu'elle est exprimée en arabe classique !!!

Et vous terminez votre démonstration fulgurante par ce que vous pensez être la réciproque de votre théorème : « Ceux qui ne sont pas capables de s'exprimer en arabe classique, ceux là sont des harkis, des anti-patriotes, des vendus à la France, des traîtres... et il est normal qu'ils ne soient pas d'accord avec nous, qu'ils ne nous aiment pas ! » (Que le lecteur ne croit pas que ces termes soient exagérés ! le quotidien *El Massa*, journal du service public, que nous payons donc avec nos impôts, s'est servi des termes de « goumier » et de « harkis » pour décrire les opposants à la loi d'arabisation musclée votée récemment par l'Assemblée nationale).

Messieurs les indus occupants du Parlement, il y a certaines formules qui reviennent fréquemment dans vos envolées lyriques : « représentants du peuple », « nous sommes élus », « intérêts du peuple », « défenseurs de la justice »...

Examinons, à travers quelques anecdotes, le contenu de ces flatulences verbales.

« Élus du peuple »

Il y a quelques années de ça, bien avant octobre 88, je discutais avec un directeur de la police d'une importante préfecture, que le hasard d'une invitation commune à une cérémonie de circonscription m'avait fait rencontrer. Le propos portait sur les « élections » à la députation. Vous savez ce que c'est : quand l'ambiance s'y prête, même les autorités les plus astreintes au devoir de réserve se laissent parfois aller à des confidences...

Je lui avais demandé son opinion sur le nom de l'éventuel bénéficiaire de la sinécure parlementaire. Il avait souri, avait hoché la tête, puis m'avait soufflé à voix basse : « Eh bien, nous hésitons entre Si Flen et Si Felten. Mais je pense que nous allons choisir Si Felten... »

Il avait souri encore : « À la wilaya, Ils préfèrent Si Flen. Au parti, Si Felten a plus de partisans. À mon avis, c'est Si Felten

169

170

qui l'emportera parce qu'il a des soutiens importants à la Sécurité militaire. »

Une semaine plus tard, comme par hasard, des élections « démocratiques » envoyait Si Felten siéger au nom de citoyens qui n'en pouvaient mais...

« Défenseurs de la justice »

Je me permettrai de citer encore une autre anecdote. Lors du débat parlementaire portant sur l'acceptation du programme de M. Kasdi Merbah (précédemment patron de la redoutée S.M.), nous avons été un certain nombre de militants des droits de l'homme à tenter, pendant les pauses, de discuter avec nos chers députés de la torture dont avaient été victimes des citoyens durant les événements d'octobre 88. Nous espérions créer un petit mouvement de sympathie envers ceux qui avaient été broyés par l'appareil répressif des forces dites de sécurité, et amener un député ou deux à poser soit une question orale aux représentants du gouvernement soit, mieux encore, à proposer à l'Assemblée nationale la création d'une commission d'enquête sur les atrocités commises pendant l'état de siège.

Nous pensions alors que, même « choisis » comme ils l'avaient été, nos députés allaient avoir un sursaut d'honneur et, horrifiés par ce que des tortionnaires de l'État avaient été capables de commettre, ils allaient (ou, au moins, un d'entre eux !) demander des comptes à ce même État.

Las ! Dès que nous prononcions le mot « torture », le député, onctueusement aimable d'abord, se figeait, blémissait. Coupant court à la conversation, il battait retraite vers d'autres conversations moins risquées. Nous avons même entendu des députés chuchoter dans notre dos à l'intention de leurs confrères : « Attention, ceux-là, ils font du désordre ! » Le « désordre », mot honni entre tous par les opportunistes rentiers de toujours du système politique algérien...

Quelques mois plus tard, ces mêmes députés allaient voter, dans un unanimité touchant, l'amnistie des tortionnaires en même temps qu'ils ratifiaient officiellement les pactes internationaux relatifs à la torture. Ces représentants dits du peuple avaient réussi, ce faisant, l'exploit extraordinaire de n'avoir jamais, ne

serait-ce qu'une seconde, évoqué la torture qui avait ravagé le corps et l'esprit de centaines de leurs compatriotes.

Il faut croire que messieurs les députés n'entendent que ce qui se dit en arabe classique. Les jeunes gens violés, battus, soumis à la baignoire et à l'électricité n'avaient pas eu le loisir de moduler leurs épouvantables cris dans la précieuse langue d'El Moutanabi. Bien plus, leurs témoignages non faits dans le respect de la grammaire de l'arabe classique seront dorénavant déclarés nuls et nonavenus, et le médecin légiste qui constatera les traumatismes physiques et moraux de ces torturés dans la langue de l'ex-colonisateur (O ignominie plus ignoble aux yeux des députés que le fait de torturer) sera passible du code pénal !

Pauvre Algérie, va...

Algérie Actualité

171

« Les Constantes »

Janvier 91

Femmes et barbarie

Qui a pensé un seul moment que les « Constantes » (cela sonne mieux en arabe : « *Tauqabti* ») étaient en danger dans le monde musulman ? Voilà deux exemples qui montrent que, par-delà les différences idéologiques qui les séparent, par-delà les différents « ismes » qui peuvent les définir (fondamentalisme, socialisme, autoritarisme, etc.), les pays musulmans veillent au grain et réprimeront, au besoin par le fouet ou l'assassinat, la moindre velléité de « décadence ».

En Iran, le gouvernement, par le biais des comités révolutionnaires, vient de lancer une campagne contre « le port de tenues non conformes aux critères islamiques ». Selon l'agence de presse qui rapporte l'information, « dans un premier temps, les personnes dont la tenue serait jugée inconvenante pour une apparition en public ne devraient encourir que des remarques, mais à partir de la deuxième quinzaine du mois, les comités arrêteront les contrevenants, qui seront punis de flagellation ».

Le commandant des comités révolutionnaires a même ajouté que « les personnes averties par des membres des comités figureront dans des fichiers informatisés et, en cas de récidive, seront arrêtées et déférées devant un tribunal islamique ».

Voilà un bel exemple de l'utilisation du progrès technologique, qui permet à certains de conquérir la lune, d'envoyer des sondes vers Mars ou d'étudier les plus infimes propriétés de la nature et, à d'autres, de retrouver de manière très rapide ceux qui se sont rendus coupables de l'horrible crime de maquillage ou de « port de lunettes spectaculaires, d'imperméables trop serrés ou trop courts »...

En somme, l'imprévu : le vingtième siècle qui vole au secours du Moyen Âge !

Le deuxième exemple vient d'un pays semble-t-il radicalement différent, laïc presque, si l'on en croit les déclarations officielles. Un décret récent vient d'autoriser les « mâles » d'Irak à assassiner toute femme de leur entourage familial qu'ils soupçonneraient d'adultère ou de « mauvaise conduite », allant même plus loin que la charia islamique, très exigeante sur le plan des preuves à recueillir pour établir l'accusation d'adultère...

Que dire simplement devant toute cette barbarie sinon que la question féminine constituera pendant longtemps, malheureusement, le seul test significatif de la nature d'un régime, la seule vérification de la réalité du progrès social dans la sphère arabo-musulmane...

La rhétorique ou la science ?

Avec Octobre 88, nous pensions avoir commencé à sortir de l'ère de la démagogie. En réalité, nous y baignons et nous nous y baignerons de plus en plus, à en juger par les apparences. À preuve, l'arabisation.

Si (tout le monde (ou à peu près) s'accorde à penser que l'arabisation est une tâche historique, inéluctable et indispensable, il faut reconnaître que la manière dont on veut forcer le processus est plus nocive qu'autre chose : qui, prétextant l'amour, embrasse trop un bébé, finit par l'étrouffer et le tuer !

Veut-on que l'arabisation contribue au développement du pays, ou le contraire ? Pour être plus clair, voilà un exemple authentique de situations qui se produisent lorsque, voulant plaire à des électeurs potentiels, on brusque les choses au détriment de la logique et de l'intérêt bien compris de notre pays. Dans une grande université scientifique du pays, celle de Bab Ezzouar, le ministère de l'Enseignement supérieur avait ordonné, il y a quelques années, l'arabisation du premier cycle de certaines filières de sciences exactes, selon la méthode bien connue de l'improvisation en Algérie : « L'année prochaine, on verra ».

Lorsque les étudiants arabisés en sciences physiques sont arrivés cabin-cabin en quatrième année, certains d'entre eux ont souhaité choisir (ce qui était de leur droit) la filière « Mécanique

173

174

des fluides» en arabe. L'administration a fait placarder un avis pour demander aux enseignants de la spécialité désireux d'enseigner en arabe de se présenter. Il n'y a pas eu de candidatures parmi le corps enseignant dit « classique ». Seuls des étudiants se sont présentés pour enseigner ! Parmi ces valeureux volontaires, un jeune prétentieux qui venait juste de décrocher péniblement son diplôme à la suite d'un repêchage par le jury de maîtrise. Ironie de l'histoire, cet étudiant avait eu 03/20 dans le module de mécanique des fluides précisément.

Comme beaucoup de partisans de l'arabisation du type « ça passe ou ça casse », cet individu avait dû confondre son aptitude à parler de son ignorance en mécanique des fluides, en alignant de belles phrases en arabe classique, avec la connaissance scientifique proprement dite de cette discipline. L'administration, dans ce cas-là, a (toujours) refusé la candidature du freluquet.

Mais d'autres administrations pourront-elles longtemps ne pas céder à la facilité devant la pression de la politique de la fuite en avant ?

Bêtise

La bêtise n'est rien qu'un malencontreux accident de la biologie quand elle n'a pas le pouvoir. La bêtise est terrible quand elle arrive à prendre le pouvoir. Mais cela ne l'empêchera jamais d'être ridicule.

À preuve, l'article 35 (entre autres) de la loi d'arabisation adoptée par l'APN : « Il est interdit aux organismes et entreprises d'importer les équipements d'informatique, et de télex et tout équipement destiné à l'impression et à la frappe s'ils ne sont pas en caractère arabe. »

Passons sur l'aspect surréaliste d'un tel article s'il pouvait être réellement appliqué. Une partie de l'Algérie deviendrait aphone, les instituts de langues étrangères fermeraient leurs portes, notre ministère des Affaires étrangères également, ou, au moins, les services travaillant avec les pays occidentaux, les journaux en français (les plus lus, malheureusement pour nos députés) s'asphyxieraient lentement, etc.

Je vois d'ici un de nos chers parlementaires s'adresser à un guichet des PTT algériennes pour envoyer un télégramme en

français à son cousin de l'étranger, à propos de pièces de rechange pour sa magnifique voiture offerte à un prix symbolique par son Assemblée nationale :

« Réserve-moi somme en francs français stop pour achats pièces pour ma Fiat Croma stop salutations arabo-islamiques. »

Le préposé aux télégrammes répondrait, aimable mais désolé : « La *yadhouz ya akhi...* Cela est interdit, mon frère, parce que nous ne pouvons pas, conformément à l'article 35 de la loi que vous avez votée, disposer de matériel avec des claviers latins. » « Et comment faire ? » se lamenterait le cher représentant du peuple, soucieux de l'entretien de son magnifique cadeau. Soudain, il se mettrait à pleurer pour de bon, car il viendrait juste de se souvenir que, dans sa poche, il y a une ordonnance médicale à faxer en France pour son père très malade. Porté par son zèle d'arabisation au lance-flammes, il aurait, quelques jours auparavant, exigé du médecin traitant de rédiger l'ordonnance entièrement dans la langue des « *ibawabits* », ces fameuses constantes nationales. Le malheur, c'est que tous ces médicaments se seraient avérés, comme d'habitude, introuvables en Algérie et qu'il s'agirait maintenant de se les procurer à l'étranger. Mais le médecin, par peur des articles 20, 29, 30, etc., aurait refusé de réécrire l'ordonnance dans le patois de ces sous-développés de mécréants (je parle des Français, pour ceux qui ne l'auraient pas compris...).

Je parlais de bêtise car, heureusement, cet article 35 ne pourra jamais être appliqué. En effet, nos chers députés ne savent pas ce que sont un ordinateur ou une imprimante. Nos députés ignorent, semble-t-il, que n'importe quel ordinateur, même doté d'un clavier « en arabe », peut écrire en français à condition d'utiliser la disquette correspondant au traitement de texte voulu. Même si votre clavier est entièrement arabisé, en tapant sur « alif » vous aurez la lettre latine « A » par exemple, si vous disposez de la version idoine de votre traitement de texte. Vous pourrez compléter la métamorphose de votre clavier en collant de petites étiquettes A, B, C... aux places convenables. La réciproque est d'ailleurs vraie : tout ordinateur *gaoui* peut être « islamisé » par ce même procédé : une disquette !

De même pour une imprimante : il n'y a pas de têtes d'impression ontologiquement « arabes », « françaises », « japonaises » ou autres. Tous les caractères sont, pour une imprimante, des symboles correspondant à un codage déterminé, qu'ils soient éli-

175

ments de l'alphabet cyrillique ou arabe. La transmission par un ordinateur du codage idoine entraîne l'impression de la lettre la plus exotique qui soit par la première imprimante venue. Donc, non seulement cet article ne peut être appliqué, mais il n'a pas de sens car il est lui-même sa propre contradiction : il suffit d'importer du matériel informatique, quel qu'il soit, pour pouvoir écrire dans n'importe quelle langue ! Cet article de loi a, néanmoins, une utilité : confirmer une fois de plus la nullité tous azimuts de notre instance parlementaire. Ce qui n'est pas, en soi, une grande découverte.

*Libre Algérie
Algérie Actualité*

176

Hurler de colère

Janvier 91

Quand je vois les sourires satisfaits des experts militaires européens se félicitant, sur les chaînes françaises, de la tournure somme toute « correcte » que prend la guerre avec l'Irak, malgré les retard pris ça et là sur le « calendrier » préétabli, quand j'entends ces commentateurs français parler de bombardements sur Bagdad comme s'il s'agissait d'un simple jeu vidéo, en faisant mine d'ignorer sciemment ce qu'un bombardement a toujours voulu dire de corps d'êtres humains écrabouillés, mélangés au béton et à l'acier des poutrelles, sur fond de terreur et de sang ;

quand j'entends l'ancien directeur de la C.I.A., le spécialiste des coups fourrés et des crimes en tous genres, le président Bush, invoquer le droit international pour lancer les B52, si terriblement « patriotiques » après les ravages occasionnés pendant la guerre du Vietnam ;

quand j'entends ces émirs et ces princes du Golfe discuter, eux aussi, de ce fameux droit international, eux qui sont la caricature même de ce qu'est l'oppression moyenâgeuse et qui n'ont pas hésité lors de l'attaque contre la Mecque il y a quelques années de ça, à exécuter publiquement trois cents opposants après — tenez-vous bien ! — leur avoir coupé les pieds, puis les mains et ensuite la tête ;

quand j'entends Saddam Hussein faire le serment que jamais il ne se retirera du Koweït (et que les Occidentaux applaudissent en sourdine parce que, s'il se retirait, cela leur enlèverait la raison-prétexte de leur intervention) ;

quand j'entends ce même Saddam Hussein jurer que c'est au nom de la Palestine qu'il a envahi le Koweït (après avoir tenté

178

d'envahir, au nom des Arabes et de l'Arabité, son voisin irakien, et qu'il se battra jusqu'au dernier enfant irakien pour tenir son serment, quitte à brûler tous les puits de pétrole autour de lui, massacrant la faune et la flore de la région pour des décennies ;

quand j'entends chez nous ces hommes politiques, à la télévision ou ailleurs, appeler à l'embrasement du monde arabe, au djihad des poitrines nues contre les missiles, oubliant, par purs calculs électoralistes, que le véritable courage, actuellement, consiste à sauver l'Irak et le monde arabe avant que la blessure ne soit mortelle, en soutenant les trop rares efforts de paix de quelques gouvernements, en faisant liaison avec le mouvement pacifiste international qui est une merveilleuse illustration de la volonté des hommes et des femmes d'honneur de lutter contre l'hypocrisie des institutions internationales et l'appétit de sang des armées militaires ;

quand j'entends également ces journalistes, ces écrivains, ces docteurs d'Etat, ces universitaires s'aligner sur les positions des jusqu'au-bouristes et des va-t-en-guerre, parce que cela fait « bien » maintenant, parce que cela délivre un brevet de nationalisme sans risques à plusieurs milliers de kilomètres de là où des gens ordinaires comme vous et moi se font pilonner par ce que la cruauté de l'esprit humain a pu inventer de plus meurtrier ;

quand j'entends, à m'étouffer d'amertume, ces intellectuels algériens payés pour réfléchir, pour aider notre peuple — si désespéré devant le malheur qui est imposé au peuple irakien — à tenter de comprendre les tenants et aboutissants de cette tragédie de façon à trouver les solutions les plus lucides et les plus adaptées au sauvetage (parce qu'il s'agit de ça !) de ce qu'on pourrait appeler rapidement la « civilisation arabe » ; quand j'entends donc ces intellectuels, au lieu de réfléchir avec leur cerveau, penser avec leurs tripes alors que, comme moi j'ai rappelé un ami, infiniment triste pendant la marche de soutien au peuple irakien de jeudi dernier, les tripes, c'est ce qu'il y a de plus sale dans le corps humain ;

quand j'entends, de part et d'autre, des gens me dire que la « bataille du Destin » est enfin arrivée, qu'il va falloir jeter toutes nos forces dans la confrontation, et d'abord celles du peuple irakien, qu'après cette bataille (après celle de 48, de 67,

de 73, de 82), nous serons tout ou nous ne serons rien, versant dans une sorte de millénarisme suicidaire, caractéristique de nos mentalités de sous-développés, bien confortable au fond parce que nous savons tous qu'il ne se traduira que par la soûlerie habituelle de mots et rien de concret, sinon moins de travail, moins de civisme et plus d'arriération ;

quand j'entends, donc, tout ceci, je vois la nuit tomber devant nos yeux. Et dans cette nuit, je découvre qu'il y a une seule partie que je n'ai pas entendue : le peuple irakien, oui, le peuple irakien, si éreinté après huit longues années de guerre terrifiante contre l'Iran et qu'on a jeté dans une nouvelle guerre, certainement plus horrible que la précédente.

Qui a pensé, qui pense à demander leur avis à ces hommes, à ces femmes, à ces enfants d'Irak, encore tout ensanglantés par l'épreuve dont ils viennent de sortir. Nous mêmes, après sept ans de guerre contre l'armée française, avions hurlé : « Sept ans, *barakat* ! Sept ans, ça suffit ! » Pourquoi eux, les Irakiens, des individus de chair et de sang, n'auraient-ils pas le droit de hurler la même chose ! « Huit ans, ça suffit ! » ?

En Algérie, grâce à la démocratie, cet acquis essentiel qui, s'il n'est pas balayé, peut faire de notre pays un grand pays qui respecte ses citoyens, grâce à cette démocratie, nous pouvons crier notre douleur et notre colère devant les bombes qui s'abattent sur l'Irak. Ne dénonçons pas ce droit aux Irakiens. Même par amour pour eux.

Algérie Actualité

179

La démocratie sans les démocrates

Juillet 91

Courbettes

Il est de bon ton, actuellement, de se féliciter de l'intervention de l'Armée nationale populaire (ANP) et de l'instauration de l'état de siège. Chez nombre de démocrates, l'unanimité pro-ANP tient lieu maintenant de réflexion politique, ce qui permet d'éviter soigneusement toute remise en cause critique de sa propre inaction.

La crise qui a failli emporter l'Algérie a révélé la faiblesse stupéfiante des partis démocratiques à peser sur le cours des événements. Pire, elle a mis au grand jour, chez la plupart des dirigeants de l'opposition démocratique, une incapacité congénitale à comprendre l'action politique autrement que par la publication de communiqués. Ces dirigeants ont inventé un nouveau style de démocratie : la démocratie « bureaucratique » ! « La rue, connais pas, semblent-ils dire, je ne vais pas me salir avec ça... »

Cette absence de volonté de la part des démocrates de porter le dialogue avec les citoyens dans les quartiers, dans la rue, dans les lieux de travail, avec tous les risques de friction, de confrontation mais également de gain politique, cette peur physique de rencontrer le peuple (avec ses qualités et ses défauts, avec sa générosité, son génie et... son obscurantisme parfois) m'apparaît comme la principale découverte des événements tragiques que vient de vivre notre société. Les démocrates pourraient presque faire leur, cette maxime un peu « adaptée » : « La démocratie est chose trop importante pour être confiée aux démocrates » !

Cet esprit de délégation, cette propension honteuse à faire faire par les autres ce qu'on aurait pu faire soi-même, au moins à l'échelle de ses propres moyens, explique que nombre de diri-

geants de partis politiques rivalisent à présent de courbettes devant la « Grande Muette », espérant en tirer d'éventuels bénéfices, électoraux ou autres, dans le cas d'une recomposition inattendue du paysage politique algérien...

Attention, danger ! Si les démocrates ne se mouillent pas plus dans la transformation démocratique de notre pays, alors nous n'aurons que ce que nous méritons : au mieux, une démocratie à la turque, surveillée et « biberonnée » par les képis, au pire, la prise du pouvoir, mais cette fois-ci de manière souple, par les élections, de courants tout aussi totalitaires et fascistes que le FIS mais plus « intelligents » et plus « patients » que lui.

Djelfa

Vous rappelez-vous ce verdict du tribunal de Djelfa acquittant, pour cause de « bonne intention », les assassins d'un malade mental, décédé après avoir été longuement torturé par ses tortionnaires exorcistes ?

J'ai reçu à ce propos un mot du professeur M. Boucebei, le grand psychiatre algérien : « J'ai lu avec soulagement votre billet concernant l'incroyable verdict de Djelfa. J'ai sous les yeux les photos d'un patient atrocement torturé il y a deux mois et actuellement hospitalisé dans le service. Il s'agissait là encore d'un exorcisme, une *oukela* ! Que faire ? J'ai honte. »

Où, M. Boucebei, nous aussi, nous avons honte pour la justice de notre pays.

N.B. : Le parquet a fait un deuxième recours contre ce jugement. Nous espérons que la dignité de notre justice ne sera pas, encore une fois, bâouée. Qu'en pensent messieurs les ministres de la Justice et des droits de l'homme ?

Indiens

Toujours à propos de l'affaire de Djelfa, un autre lecteur, M. Oulaci, enseignant, m'écrit pour exprimer sa stupeur : « Je suis indigné quotidiennement par des nouvelles de ce genre... Mais que puis-je faire d'autre qu'envoyer des lettres qui ne sont d'ailleurs jamais publiées... ? »

251

252

M. Oukaci poursuit sa lettre en racontant l'anecdote suivante qui, à première vue, n'a pas de lien direct avec l'affaire de Djelfa, mais qui révèle bien que l'atmosphère actuelle de négation de la raison dans laquelle baigne notre pays tire d'abord ses racines de l'école : « Une fois, alors que mes élèves étaient occupés à faire un exercice, qu'est-ce que j'entends, mon Dieu ? Un professeur d'éducation morale et religieuse qui enseignait à côté racontait à ses élèves que les Indiens d'Amérique sont des sauvages, des incultes aimant le sang, et des sous-humains. Qu'auriez-vous fait, M. Benmalek ? C'est un monsieur de quarante ans que tout le monde respecte et qui vous aurait sorti une ou deux sourates toutes prêtes au cas où vous auriez émis un doute sur ce qu'il disait. Imaginez l'impact de ses paroles sur une quarantaine d'adolescents innocents auxquels il enseigne, outre la sottise de ses dires, la haine !... »

Algérie Actualité
El Khabar

pure de *Ouest France* : une interview que je viens de donner sur mon dernier livre, *L'Amour Loup*. Je grimace : ils s'informent bien, à la préfecture ! Et s'ils ne l'ont pas aimé, ce roman ? Quand l'employée revient, je lutte contre la tentation de lui demander si elle a acheté mon livre...

Bibliothèque municipale. Dans le rayon musique algérienne, je tombe en arrêt devant le CD d'un certain Lili Boniche. Le nom (prénom de femme ?) ne me dit rien. Je parcours la notice, hésite, puis, finalement, décide de l'emprunter. À la maison, je découvre un chanteur à la belle voix de malouf constantinois et, surtout, une superbe chanson en arabe et en français : « *J'aime toutes les villes, un peu plus Paris, lakin machi comme l'Algérie, comme elle est belle ou habha fel hbal...* » La terrible nostalgie du pays de l'enfance m'envahit. Je suis également atterré : il a donc fallu que je traverse la Méditerranée, que le hasard de la vie me fasse aller jusqu'à Vannes, pour découvrir un chanteur aussi important et, surtout, natif de ma propre ville ! J'ai passé une partie de mon enfance et toute mon adolescence à Constantine, et je n'ai jamais entendu parler de cet artiste juif qui chante pourtant si bien l'Algérie !

Je viens de recevoir du courrier d'Algérie. Un ami m'a envoyé deux photocopies d'articles de journaux algériens. Dans celui de *L'Hebdo Libéré*, R.K., un éditorialiste (ex-collegue du temps où je tenais une chronique dans *Algérie Actualité*) m'égraine personnellement sur le thème : « Les écrivains algériens exilés en France ne sont décidés à se mouiller que dans les salons ou piscines parisiens. » Il ajoute, perfide : « Nous raisons nous parce que nous avons peur pour notre carte de résidence ? »

Le second article est une interview d'un écrivain arabophone, T.O., ancien dignitaire du parti unique, qui s'indigne qu'un livre de nouvelles sur la guerre d'Algérie ne comprenne pas de textes de lui. Il me cite avec huit autres écrivains algériens, nous taxant peu ou prou de laquais de la France, et précise que la publication d'un tel livre, ne comprenant, dans sa partie algérienne, que des auteurs algériens d'expression française entre, ni plus ni moins, « dans le cadre de la poursuite de la guerre contre le peuple algérien... et que l'exemple de ces comporte-

Notes d'exil d'un « Pied-gris »

Décembre 98

Vannes, 1994. Je me suis rabattu un peu trop vite sans doute, mais la place de stationnement était trop tentante, et je suis déjà en retard à mon rendez-vous à la préfecture. Je vois avec inquiétude l'homme surgir de sa voiture, s'avancer vers moi et fixer avec une irritation non dissimulée l'individu brun — typé comme on dit — qui a osé lui faire une queue-de-poisson. Je pense, déjà résigné : l'insulte raciste va fuser. Le Breton me toise encore, jette un coup d'œil à la plaque d'immatriculation de ma R4 immatriculée 75, et lance ce qui doit lui sembler l'injure suprême :

— Parisien, va !

Il remonte dans son véhicule et redémarre à petite allure, lèvres serrées, satisfait de sa vengeance. Je reste sans voix quelques secondes, puis éclate de rire. « Parisien » : n'en déplaise aux statistiques, ce sera bien la seule insulte à connotation ethnique que j'aurai à subir tout le long de mon séjour en France. Les aborigènes des abords de la Tour Eiffel apprécieront...

Je me présente au guichet des étrangers. Je tente de me distraire de mon anxiété en lisant les affichettes d'information. J'ai appris ce matin qu'un haut responsable préfectoral a téléphoné à l'IUT pour s'étonner qu'on ait recruté un étranger. L'administration de l'établissement lui a conseillé sèchement de se rapporter au Journal Officiel : les concours de recrutement à l'Université ne prévoient pas de conditions de nationalité. L'accueil est courtois. La préposée ramène une chemise (le fameux dossier de résidence), l'ouvre, puis part chercher un autre document. J'ai le temps d'apercevoir, agrafée à la chemise, une cou-

243

ments porte atteinte à la souveraineté nationale ». Il termine en appelant « les autorités concernées par la sécurité du pays... à s'occuper » plus sérieusement de la cinquième colonne que nous constituons.

Cet article, dans son ignominie, était prémonitoire, car, quelques mois plus tard, Tahar Djaout, qui s'était chargé de rassembler les nouvelles algériennes du recueil, sera assassiné par de jeunes terroristes qui diront à la télévision que ce qu'il écrivait représentait un grand danger pour la cause islamiste. Djaout mon ami, si intègre, si talentueux... Nous étions chroniqueurs dans le même journal et nous nous montrions parfois les lettres anonymes que nous recevions, chacun de notre côté. Elles parlaient de mort et d'enfer pour les mécréants. Nous ne les prenions pas au sérieux parce qu'elles étaient maladroitement rédigées, et les menaces étaient si exagérées qu'elles nous faisaient plutôt rire...

Je suis à la gare et j'attends avec émotion ma femme et ma fille que je n'ai pas vues depuis presque un an. Un visa de touriste de deux semaines vient enfin de leur être accordé. Une femme descend avec une petite fille dans les bras. La petite est ma fille, âgée de dix-sept mois. J'ai la gorge serrée parce que je sais que c'est ma fille et, pourtant, je ne la reconnais pas, tant elle a changé !

Toute la journée j'essaie de l'apprivoiser, mais dès que nous nous trouvons tous seuls dans une pièce, elle s'empresse de rejoindre sa mère dans l'autre pièce. Je sors avec elle en fin d'après-midi, mais après une dizaine de mètres dans la rue elle se met à hurler de peur. J'ai vraiment l'air du voleur d'enfant avec cette petite fille qui se débat dans mes bras en réclamant sa mère. Penaud, sous les regards hostiles de certains passants, je regagne précipitamment l'immeuble.

Beaucoup de labeur depuis deux ans : mon nouveau roman avance lentement, et le travail d'universitaire est tellement prenant. Les événements d'Algérie sont parfois si épouvantables que j'en reste comme hébété : un bébé a été égorgé (avec la plupart des membres de sa famille), et son visage portait encore un restant de sourire. Un rescapé affirme que le bébé a cru que l'homme qui l'avait empoigné était son père... Je reprends mon

livre, essaie d'écrire quelque chose, mais tout me semble si dérisoire. Et je me remets à trembler pour tous ceux que j'ai laissés là-bas, en Algérie.

Ma femme et ma fille m'ont finalement rejoint, après moult péripéties. Nous quittons avec regret Vannes pour Rennes. Nous nous y sommes fait tant d'amis : Michèle, Jean-François et leurs enfants, si chers à présents à nos cœurs et que nous considérons un peu comme une deuxième famille, un architecte et sa femme, d'autres, nos voisins de lotissement par exemple... Quelques mois auparavant, nous avons été invités par ces mêmes voisins. C'était notre toute première invitation dans le lotissement et, dans le cours de la conversation, j'ai dit une phrase sur les ennuis mécaniques de ma voiture. Au moment de prendre congé, j'ai la surprise de voir mon hôte me remettre discrètement les clés de sa voiture : « Nous avons une deuxième voiture, ça vous dépannera en attendant que vous répariez votre véhicule. » Je suis poussé dehors avant que je ne puisse protester. La voiture est devant la porte : neuve, équipée d'une C.B. ! Le lendemain matin, quelqu'un frappe très tôt à la porte : c'est notre autre voisin qui avait également été invité. Lui aussi me remet des clés de voiture, me tient le même langage et repart presque immédiatement sans attendre de réponse. Ma femme remarque, aussi émue que moi : « Et en plus, tu as le choix : l'une est au diesel, l'autre à l'essence ! » Ah, Bretagne qu'on prétend froide et réservée et, pourtant, parfois si généreuse...

Je viens de terminer mon roman et c'est le doigt de mon bébé de fils né à Rennes qui appuie sur le « point » final du clavier. Commence la longue attente après l'envoi des manuscrits. Dans un café, je rencontre un journaliste d'Alger. Lui aussi a dû partir. Nous nous amusons d'abord à chercher un qualificatif pour désigner la nouvelle émigration d'intellectuels algériens. Je propose les « Pieds-gris ». Il y a eu les Pieds-noirs, argumenté-je, maintenant il y a les Pieds-gris. Devant son regard perplexé, j'explique : « gris » comme matière « grise ». Tu veux dire que nous pensons comme nos pieds, réplique-t-il avec acidité. La conversation porte rapidement sur la littérature. Je devine bien que, pour lui comme pour tant d'autres en Algérie — mais ils ne le reconnaîtront jamais — un écrivain algérien francophone

246

— Oui, répond ma mère. Tu parles de là... Ne t'inquiète pas. Tes frères sont là, tout le monde est là.

Un silence. La voix fatiguée de ma mère reprend :

— Tu nous manques beaucoup, mon fils, tu le sais ?

— Oui, maman, je le sais. Vous aussi, vous me manquez beaucoup.

Je raccroche. J'ai des chats dans la gorge. Je bredouille à l'attention de ma femme qui m'interroge des yeux :

— Ça va, ça va, tout va bien...

Télérama

ne devient véritablement écrivain que s'il est publié par une maison d'édition française. À ses yeux, je n'ai pas encore subi l'examen de passage au véritable statut d'écrivain, malgré mes cinq livres, dont trois publiés à Alger ! Il me rappelle avec ironie le sort de mon recueil de nouvelles qui avait été édité par une entreprise étatique algérienne. J'avais découvert le livre imprimé sur l'étal d'une librairie comme le premier lecteur venu, sans avoir eu la possibilité ni de signer le bon à tirer ni même de jeter un coup d'œil sur les épreuves avant publication. Les coquilles y foisonnaient et une nouvelle y avait été, en outre, amputée de sa fin. Furieux, je m'étais rendu chez l'éditeur. Le responsable de la fabrication avait examiné le livre, avait grommelé qu'il n'y avait pas de quoi en faire une histoire. Selon lui, la situation aurait pu être pire : « Vous avez de la chance parce que la nouvelle en question se conclut malgré tout par un point. Imaginez que la page se soit terminée par une virgule... »

Février 98, dimanche 20 heures. Sonnerie du téléphone. Inquiétude : nouvelles d'Alger ? C'est, en réalité, un coup de téléphone de Maren Sell, de Calmann Lévy : « J'ai passé le week-end à lire votre manuscrit... Je voudrais l'éditer... » J'ai mis le haut-parleur. Nous n'avons pas de champagne, alors nous entamons une folle sarabande. Ma fille — six ans déjà ! — sautille autour de moi et orie : « Papa, qu'est-ce qui se passe ? »

Je l'ai prise dans mes bras et j'ai eu envie de lui dire : « Mais tu le sais bien, ma fille, moi, Algérien, je viens finalement d'être adoubé en tant qu'écrivain en France ! »

Deux ou trois semaines plus tard. Nous regardons le journal télévisé de treize heures. Le présentateur commente un court sujet sur Alger. Il y est question d'une prise d'otages par des terroristes, et de l'encercllement par les forces spéciales de l'immeuble dans lequel les terroristes se sont réfugiés. Des tirs de mitraillettes sont nettement audibles. « Mais c'est la cité de ta mère ? ! » s'exclame ma femme. Pris de panique, je saute sur le téléphone. Ma mère n'a pas de téléphone, j'appelle mon frère qui habite de l'autre côté d'Alger. C'est ma mère qui me répond. Je soupire de soulagement.

— Vous regardez la télé ?

247

Le racisme anti-arabe, seulement une opinion ?

Octobre 96

Le racisme est probablement en passe de redevenir une opinion, certes polémique, mais une opinion quand même, aussi respectable, en fin de compte, qu'une autre, peut-être même non dénuée de courage dans certaines conditions... Mon propos peut sembler exagéré et provocateur, et il l'est encore, heureusement ! Mais, à en juger par la manière dont Mme Bardot a été courtisée récemment par les grands médias, à l'occasion de la sortie de son livre, il n'est plus sûr que cet aspect provocateur de mon affirmation reste longtemps évident...

Demandez donc à quelqu'un originaire du Maghreb (comme moi, par exemple) ce qu'il peut ressentir lorsque les deux plus grandes chaînes de télévision consacrent des heures à promouvoir celle qui a proféré (et vigoureusement assumé) des érucations aussi incontestablement racistes contre une frange importante de la population de ce pays, que cette population soit française (n'en déplaise à Mme Bardot) ou étrangère ! Ce n'est certes pas le racisme de Mme Bardot que les hôtes de cette dernière souhaitaient « encourager », mais le résultat — et le mal — est le même : on peut donc rester hautement fréquentable même après avoir bavé sa haine raciste contre des êtres humains. Je me dois cependant d'ajouter à cette phrase la précision suivante qui, me semble-t-il, éclaire tout : surtout si ces êtres humains sont d'origine musulmane, maghrébine, arabe ou quelque chose d'aussi insignifiant !

« L'antiarabisme » (dans le sens de la détestation raciale des Arabes ou assimilés tels) est, il est vrai, moins porteur de soucis juridiques et médiatiques que l'antisémitisme. La dénonciation des actes anti-juifs a atteint une réelle efficacité, qui fait que la

249

majorité des acteurs de la vie publique hésiteraient mille fois plutôt qu'une avant de frayer avec des personnages affichant ouvertement leur antisémitisme. De cette efficacité, on ne peut, évidemment, que se féliciter et souhaiter qu'elle gagne encore plus en puissance. Mais la lutte contre « l'antiarabisme » est encore loin d'être considérée comme aussi essentielle, peut-être parce qu'il y a un classement « inconscient » dans l'échelle des racismes, correspondant grosso modo, comme par hasard, à la puissance sociale — et, par conséquent, à la possibilité de riposte juridique et médiatique — des catégories visées ! On peut donc avoir des animateurs de télévision qui, pour rien au monde, n'inviteraient des antisémites, et qui se révéleront, simultanément, incapables de saisir ce qu'il peut y avoir de profondément outrageant pour un citoyen français arabe de voir reçu avec autant de ronds de jambe un personnage tenant avec constance des propos répugnants à leur rencontre !

Un antiracisme qui ferait le tri entre les victimes ou qui s'indignerait avec plus de force et de constance dans un cas plutôt que dans un autre finirait, de toute façon, par se retourner contre ces promoteurs. Ne l'oublions pas car « l'antiarabisme » est, à l'usage, un précieux succédané à l'antisémitisme : ne pouvant plus « taper » directement sur les Juifs, les antisémites se rabattent sur ceux qui leur ressemblent le plus, leurs cousins sémites, les Arabes...

Note : je viens de lire dans un grand journal les injures anti-arabes de Bob Dylan. Celui qui fut (en tous cas pour moi) un exemple de liberté et de révolte devant l'ordre insensé du monde a, en vieillissant, viré à l'ordinaire et stupide raciste vert-de-gris. Dommage...

tement plongé dans la pénombre pendant qu'au-dehors veillait l'implacable soleil-maton ; désespoir qui prenait toute la famille quand ce fameux réfrigérateur tombait en panne et que le technicien appelé en renfort vous assenait sans ménagement, tel un médecin face un malade condamné, qu'il ne disposait pas des pièces de rechange...

Cette eau, c'était également l'eau miraculeuse (parce que coulant toujours...) de la petite fontaine de la Souika face à l'entrée de notre mosquée familiale, mosquée où reposent depuis des générations mes ancêtres paternels et dont j'aurais dû, malgré mon agnosticisme et si la vie n'en avait décidé autrement, reprendre à mon tour la gestion bénévole. Je les ai encore, ces carnets d'écolier où mon austère père consignait scrupuleusement les petites réparations, les dons des fidèles et, parfois, quelques réflexions plus acides sur certains imams... Cette mosquée allait devenir, d'ailleurs, l'un des grands soucis de mon père avant sa mort. Avec la politisation (et la violence) croissante des prêches des imams qui y menaient dorénavant les prières, mon père, partisan d'un islam traditionnel plutôt tolérant, avait fini par se sentir trahi dans sa propre mosquée. Un jour de grande colère, il s'était rendu directement à un bureau dépendant du ministère des Affaires religieuses et y avait signé un document par lequel il offrait l'entière propriété de l'édifice de culte à l'État algérien. Sitôt revenu à la maison, il avait, bien évidemment, amèrement regretté son geste et n'avait eu de cesse de récupérer le document blasphématoire qui mettait sous la coupe du gouvernement la mosquée et notre mémoire familiale. Mon vieux et vénérable père — qui n'avait jamais oublié qu'il avait dirigé dans sa jeunesse une troupe de théâtre — mit alors au point avec ma mère un périlleux scénario de sauvetage. Le lendemain, au ministère des Habous, tout se passa comme prévu : ma mère, vêtue de son haïk blanc, fit à mon père une véritable scène devant un fonctionnaire abasourdi de voir revenir le donateur de la veille accompagné d'une épouse aussi déchaînée.

— Ma femme ne me croit pas quand je lui dis que j'ai fait don au gouvernement de la mosquée de la famille, se plaignit benoîtement mon père. Montrez-lui donc le document d'hier pour qu'elle comprenne que mon geste est irrévocable !

Une fontaine et un chat à Constantine

Juillet 99

L'été est terrible à Constantine. La température peut y dépasser allégrement les 42° ou 43°, à l'ombre bien entendu. À l'époque dont je voudrais parler, les coupures d'eau étaient devenues relativement fréquentes dans ma Tolède maghrébine. Peu d'arbres y étaient plantés et les chênes et les frênes qui bordaient certaines rues du centre ville devaient penser avec une sourde résignation que ce n'était pas toujours une sinécure que de concurrencer à tout prix ces satanés palmiers, certainement mieux à leur affaire qu'eux dans cette ville pas si loin que ça du Sahara des dunes et des oasis.

J'ai quitté cette Constantine où j'ai passé une bonne partie de mon enfance depuis longtemps déjà, et je sais à présent que j'aurais dû être plus conscient que j'y étais, que nous y étions, comment dire sans risquer le ridicule de l'amour du passé ?, « heureux » peut-être ou, du moins, encore à « l'âge merueilleux/ où tout était dans l'avenir/ et qu'en une file infinie/ se pressaient en [nos cœurs] les Chants ». C'était, évidemment, bien avant qu'on ne commence, dans mon pays, à collectionner, dans une guerre déclarée au nom de l'au-delà (mais quel est cet étrange au-delà qui pèserait plus lourd que la mort d'un enfant ?), des dizaines d'Oradour-sur-Glane où, pour une fois unis, paysans et intellectuels se retrouvaient victimes sacrifiées sur l'autel de la même horreur.

Dans mes souvenirs de ces étés-là, l'eau a toujours eu une place importante : eau si désirée qu'on pouvait attendre pendant des heures devant des robinets et des tuyaux aussi peu pressés qu'un guichetier de la mairie locale ; eau glacée qu'on retirait, comme une récompense, du précieux réfrigérateur dans l'appar-

251

Le fonctionnaire, plissant les lèvres pour bien montrer sa désapprobation devant la conduite inqualifiable de cette épouse qui osait élever la voix contre son mari, en public, et à Constantine (!), finit par se résoudre à sortir le document du tiroir où il l'avait soigneusement rangé (dame, ce n'est pas tous les jours que la ville recevait un bâtiment culturel en donation !) et l'exhiba fièrement devant l'irascible visiteuse.

— Où est-ce écrit, cette maudite histoire de donation ?

— Mais là, femme, là !

Et d'avancer imprudemment le papier sous le nez de son interlocutrice... qui s'empara brusquement du papier et détailla sans demander son reste ! Devant l'employé qui s'étranglait de fureur et menaçait d'en appeler à la police pour rattraper ma mère, mon père fit mine d'être aussi courtois que lui, hurlant que, là, elle avait dépassé les bornes, qu'elle allait voir ce qu'elle allait voir, que le divorce n'était pas loin et que le fonctionnaire n'avait pas à s'inquiéter car le document lui serait de nouveau remis en mains propres dans une dizaine de minutes... Plus tard, mon père, hilare, nous raconta que notre mère s'était prise au jeu et avait continué à jouer avec passion la scène de la dispute alors qu'ils étaient déjà bien loin de la préfecture et du regard du fonctionnaire berné. « Les gens se reconnaissent sur nous. Elle en a profité, elle m'a passé un véritable savon ce jour-là ! » grommela-t-il, mi-contrarié mi-amusé.

L'eau continuera donc de couler devant la mosquée des ancêtres et mes souvenirs de ruisseler avec elle : eau de la piscine de Sidj Meïd, la merveilleuse piscine municipale bâtie au pied du rocher fondateur de Constantine, dans laquelle j'avais failli me noyer parce que j'avais décidé qu'à dix ans il était honteux que je ne fusse pas encore capable de nager ; eau, beaucoup plus tard, des campings sauvages au bord de la mer, alors que nous ne nous doutions pas encore des épreuves qui guettaient le pays. Une certaine inquiétude nous habitait parfois quand nous découvrions, au détour d'un sentier, de drôles de « colomes de vacances » où des hommes barbus entraînaient de jeunes garçons à des mouvements qui ressemblaient jusqu'au malaise à des exercices martiaux. Mais nous chassions bien vite ces bouffées d'angoisse, incapables d'imaginer que viendrait le temps incroyable des assassinats. Je venais, pour ma part, de commen-

cer à collaborer à *Algérie-Actualités*, un hebdomadaire d'Alger, et j'y avais fait la connaissance d'un jeune journaliste d'une affabilité extrême, Tahar Djaout. Nous avons passé des heures à parler de littérature, lui qui avait déjà beaucoup publié et moi qui débutais...

J'ai beaucoup voyagé depuis; j'ai rarement vécu des moments de plénitude aussi accomplis que pendant ces journées où nous plantions sans autorisation aucune nos tentes sur le sable même de la plage. J'emportais toujours avec moi une pile de livres que je ne lisais presque pas, occupé à nager, à discuter, à manger des quantités incroyables de fruits et à faire d'interminables promenades dans les maquis environnants. Il y avait une seule vraie corvée, celle de l'eau évidemment, que nous partions, à tour de rôle et à pied, chercher dans des endroits impossibles. Le retour avec les jerrycans qui nous brisaient les épaules était pénible et j'en ai gardé la forte conviction que, décidément, l'homme descend de la mule et non du singe !

Ma dernière histoire d'eau est liée à un remords. J'étais encore étudiant. Nous avons recueilli un petit chat qui était devenu rapidement un membre de la famille. Nous l'avions surnommé Mao, je ne sais plus d'ailleurs pour quelle raison. Mao par-ci, Mao par-là, notre boule tigrée était probablement le chat de gouttière le plus gâté de cette partie de l'Algérie. Un jour, il s'enfuit de l'appartement et ne revint que le surlendemain, en piètre état, une des pattes avant presque sectionnée. Nous tentâmes de le soigner à l'aide du mercurochrome et des pansements de la boîte à pharmacie familiale, mais aucun d'entre nous ne pensa au vétérinaire. Peut-être parce que, dans le milieu modeste qui était le nôtre, le vétérinaire pour les animaux de compagnie était un caprice de riches... Mao miaula de souffrance toute la journée, puis une bonne partie de la nuit. À la fin, exaspérés par les gémissements lancinants qui nous empêchaient de dormir, nous transportâmes Mao à la cave. Nous ne nous sentions pas très fiers de notre lâcheté et, le matin venu, nous nous précipitâmes à la cave, qui avec du lait, qui avec du pain. J'apportai quant à moi une soucoupe d'eau, parce qu'il faisait très chaud et que notre chat adorait l'eau, ne rechignant même pas à prendre une douche avec nous dans la salle de bain...

Jamais nous ne retrouvâmes notre cher Mao. Et l'eau de la soucoupe me resta bêtement entre les mains, qui aurait dû désaltérer un pauvre petit chat à l'agonie.

L'Humanité

Annexe 4

**Classement des titres en fonction des
buts visés, des structures syntaxiques et
des types**

	Le titre	Le but visé	La structure syntaxique	Le type
01	Kraak !	Titre incitatif	Interjection ou onomatopée avec une orthographe personnalisée	Titre rédactionnel
02	L'intégrisme ou la tension de la régression La responsabilité des intellectuels	Titre informatif Sous-titre informatif	Syntagmes nominaux coordonnés Syntagme nominal	Titre et sous-titre rédactionnels
03	Amnistie et morale	Titre informatif	Syntagmes nominaux coordonnés	Titre rédactionnel
04	Corruption et magistrats	Titre informatif	Syntagmes nominaux coordonnés	Titre rédactionnel
05	Intolérance, droit et pots-de-vin	Titre informatif	Syntagmes nominaux coordonnés	Titre rédactionnel
06	Démocrates du nouveau type !	Titre mixte	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
07	Le chou démocrate et la chèvre intégriste	Titre mixte	Syntagmes nominaux coordonnés	Reprise
08	Attention, danger !	Titre incitatif	Phrase impérative	Titre rédactionnel
09	Répressions politiques	Titre informatif	Syntagme nominal	Titre rédactionnel

10	Ibadites, hérésie et hidjab	Titre informatif	Syntagmes nominaux coordonnés	Titre rédactionnel
11	Si la stupidité...	Titre incitatif	Proposition subordonnée tronquée (ellipse)	Reprise
12	Vive les bananes !	Titre incitatif	Interjection	Titre rédactionnel
13	Mais de quoi je me mêle ?	Titre incitatif	Phrase interrogative	Reprise
14	Pour Kateb Yacine	Titre mixte	Syntagme prépositionnel	Titre rédactionnel
15	Quand les hyènes relèvent la tête	Titre incitatif	Proposition subordonnée circonstancielle	Titre rédactionnel
16	Abderrahman III, calife de Cordoue	Titre incitatif	Syntagmes nominaux juxtaposés	Titre rédactionnel
17	Qui- que- quoi-où ?	Titre incitatif	Pronoms interrogatifs juxtaposés	Titre rédactionnel
18	La galaxie d'Andromède et nous	Titre mixte	Syntagmes nominaux coordonnés	Titre rédactionnel
19	La terre tourne et la morale aussi	Titre mixte	Syntagmes nominaux coordonnés	Reprise
20	L'aveugle et la lumière	Titre incitatif	Syntagmes nominaux coordonnés	Reprise
21	Un peu d'oxygène, Messieurs du Pouvoir !	Titre mixte	Syntagmes nominaux juxtaposés	Titre rédactionnel

22	Tirer les marrons du feu	Titre incitatif	Phrase impérative (infinitif à modalité jussive)	Reprise
23	Miel et vinaigre	Titre incitatif	Syntagmes nominaux coordonnés	Titre rédactionnel
24	Félicitations	Titre incitatif	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
25	Les médecins maudits	Titre incitatif	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
26	La gueule de bois, peut-être ?	Titre incitatif	S N et S ADV juxtaposés	Titre rédactionnel
27	Qui êtes-vous, Messieurs les députés ?	Titre mixte	Phrase interrogative	Titre rédactionnel
28	« Les Constantes »	Titre mixte	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
29	Hurler de colère	Titre incitatif	Syntagme infinitif	Titre rédactionnel
30	The Day before...	Titre incitatif	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
31	LA PAIX, TOUT DE SUITE !	Titre mixte	Phrase injonctive	Titre rédactionnel
32	Les tenailles du piège	Titre incitatif	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
33	Solidarités...	Titre mixte	Syntagme nominal	Titre rédactionnel

34	La bombe L (L pour langage)	Titre mixte	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
35	La cendre d'une main	Titre mixte	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
36	Les incendiaires et les apprentis-sorciers	Titre mixte	Syntagmes nominaux coordonnés	Reprise
37	LES APPRENTIS SORCIERS	Titre mixte	Syntagme nominal	Reprise
38	Cessons les jérémiades !	Titre incitatif	Phrase impérative	Reprise
39	LES BOBBY SANDS ALGERIENS	Titre mixte	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
40	LES FEMMES ET LES DROITS DE L'HOMME	Titre informatif	Syntagmes nominaux coordonnés	Titre rédactionnel
41	La nouvelle arrogance	Titre incitatif	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
42	« Vive la Palestine, À bas les Palestiniens ! »	Titre mixte	Interjection et syntagme adverbial juxtaposées	Titre rédactionnel
43	La leçon	Titre incitatif	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
44	La peine de mort	Titre informatif	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
45	Cracher dans la soupe	Titre incitatif	Syntagme infinitif	Reprise

46	De la décence, d'abord !	Titre incitatif	Phrase impérative	Titre rédactionnel
47	Le mémorial de la douleur et de l'amour	Titre incitatif	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
48	Entre l'État de droit et l'État de fait	Titre informatif	Syntagme prépositionnel	Titre rédactionnel
49	Nous autres citoyens imbéciles	Titre incitatif	Syntagme nominal	Reprise
50	La démocratie sans les démocrates	Titre incitatif	Syntagme nominal	Reprise
51	Le malheur renouvelé	Titre incitatif	Syntagme nominal	Reprise
52	L'Utopie et le crime	Titre mixte	Syntagmes nominaux coordonnés	Titre rédactionnel
53	Notes d'exil d'un « Pied-gris »	Titre mixte	Syntagme nominal	Titre rédactionnel
54	Le racisme anti- arabe, seulement une opinion ?	Titre mixte	Syntagme adverbial	Titre rédactionnel
55	Une fontaine et un chat à Constantine	Titre incitatif	Syntagmes nominaux coordonnés	Titre rédactionnel

**Classement des titres en fonction des buts visés, des structures syntaxiques et
des types**

Annexe 5

Tableau de chiffrage des chroniques constituant le corpus

Titre de la chronique	Code correspondant
Attention danger !	[1]
Abderrahman III, calife de Cordoue	[2]
Le chou démocrate et la chèvre intégriste	[3]
Vive les bananes !	[4]
La galaxie d'Andromède et nous	[5]
Pour Kateb Yacine	[6]
Tirer les marrons du feu	[7]
Félicitations	[8]
Les médecins maudits	[9]
La gueule de bois, peut-être ?	[10]
The Day before...	[11]
LA PAIX, TOUT DE SUITE !	[12]
SOLIDARITES...	[13]
LA CENDRE D'UNE MAIN...	[14]
LA BOMBE L	[15]
LES TENAILLES DU PIEGE	[16]
CESSONS LES JEREMIADES !	[17]
LES BOBBY SANDS ALGERIENS	[18]
LES FEMMES ET LES DROITES DE L'HOMME	[19]

LES APPRENTIS SORCIERS	[20]
LA NOUVELLE ARROGANCE	[21]
LA LEÇON	[22]
LA PEINE DE MORT	[23]
ENTRE L'ETAT DE DROIT ET L'ETAT DE FAIT...	[24]
« VIVE LA PALESTINE, A BAS LES PALESTINIENS ! »	[25]
DE LA DECENCE, D'ABORD !	[26]
LE MEMORIAL DE LA DOULEUR ET DE L'AMOUR	[27]
CRACHER DANS LA SOUPE	[28]
NOUS AUTRES, CITOYENS IMBECILES...	[29]
LE MALHEUR RENOUVELE	[30]
Intolérance, droit et pots-de-vin	[31]
L'utopie et le crime	[32]
Kraak !	[33]
L'intégrisme ou la tentation de la régression	[34]
Amnistie et morale	[35]
Démocrates du nouveau type !	[36]
Répressions politiques	[37]
Ibadites, hérésie et hidjab	[38]
Quand les hyènes relèvent la tête	[39]

La terre tourne et la morale aussi	[40]
L'aveugle et la lumière	[41]
Un peu d'oxygène, Messieurs du Pouvoir !	[42]
Qui êtes-vous, Messieurs les députés ?	[43]
« Les Constantes »	[44]
Hurler de colère	[45]
La démocratie sans les démocrates	[46]
Notes d'exil d'un « Pied-gris »	[47]
Le racisme anti-arabe, seulement une opinion ?	[48]
Une fontaine et un chat à Constantine	[49]

Annexe 6

**Inventaire des paradigmes
désignationnels**

Les désignations coréférentielles exclusivement lexicales relèvent d'une énonciation particulière. Elles permettent, selon Orecchioni (1980 :126), d'orienter l'objet référentiel dans une certaine direction analytique. Ainsi, l'inventaire des différents paradigmes désignationnels ou l'ensemble des « reformulants » illustre, d'une part, la gradation des différents types d'intervention du locuteur-scripteur par rapport à un même référent et renseigne, d'autre part, sur l'intérêt de ce dernier pour certains référents récurrents débouchant ainsi sur l'intervention par sélection sur un plan extralinguistique.

A/

Adhérents et élus du FIS : les militants du FIS, les adhérents du FIS, les frères [8] ; les sympathisants, les islamistes du FIS, les gens du FIS [28] ; les obscurantistes, les intégristes [20] ; fanatiques chauffés à blanc par le discours d'exclusion et d'intolérance de leurs dirigeants [11] ; les nouveaux maîtres à « penser » de notre pays [4] ; les intégristes [3].

Arabe (la langue) : [33] langue arabe ; [43] arabe classique, la langue du grand poète anté-islamique El Moutanabi⁴³⁷, la précieuse langue d'El Moutanabi ; [44] arabe classique, la langue des « *thawabits* ».

Arabes : [17] les fils de Saladin.

Armée : [35] ANP, la gardienne de la Constitution ; [46] la grande muette.

B/

Boudjedra : [31] le nouveau Secrétaire général de l'Union des Ecrivains Algériens, M. Rachid Boudjedra, le nouvel ayatollah des lettres algériennes.

Bush : [45] l'ancien directeur de la C.I.A, le spécialiste des coups fourrés et des crimes en tous genres, le président Bush.

C/

Ceausescu : [21] Conducator de la Roumanie.

Constantes : [34] les dogmatismes, les bouées de sauvetage idéologiques ; [44] les constantes, *Tawabit*, ces fameuses constantes nationales.

Constantine : [47] Constantine ; [49] Constantine, ma Tolède maghrébine.

⁴³⁷ Comme nous l'avons déjà précisé, né en 915, El Moutanabi est un poète arabe musulman et non antéislamique.

D/

Députés : [43] les (nos/ le) députés, les actuels occupants de l'Assemblée populaire nationale, messieurs les indus occupants du Parlement, bénéficiaire de la sinécure parlementaire, nos chers députés, ces représentants dits du peuple ; [44] députés, nos chers députés, nos chers parlementaires, le cher représentant du peuple, notre instance parlementaire.

E/

Événements d'octobre : [40] Octobre, les émeutes du 5 octobre 1988 ; [23] Octobre, l'automne noir ; [34] la fracture d'octobre 88, le massacre d'octobre, l'affrontement sanglant avec l'armée, les fameux événements ; [35] les événements d'octobre 88, la révolte des jeunes Algériens, les manifestations d'Octobre ; [43] les événements d'octobre 88, la tempête d'octobre 88 ; [36] les événements d'octobre ; [26] les événements d'octobre 1988 ; [3] la révolte, réprimée dans le sang, du 5 octobre 1988 ; [44] Octobre 88 ; [26] les tragiques événements.

F/

Français (la langue) : [43] la langue de l'ex-colonisateur ; [44] le français, le patois de ces sous-développés de mécréants.

H/

Hommes politiques algériens : [5] les politiciens, les ténors de notre classe politique ; [43] les opportunistes rentiers de toujours du système politique algérien.

Hidjab : [41] l'immense drap noir, le voile noir, le monde de toile noir ; [38] le hidjab, le voile islamique ; [30] le hidjab, l'habit religieux.

I/

Intégrisme : [34] l'intégrisme, la tentation de la régression, les tenants du fascisme religieux, le fondamentalisme religieux ; [17] le refus de l'intelligence ; [3] le courant rétrograde

Intellectuel : les intellectuels ([1], [29], [34]) ; [34] les travailleurs intellectuels du champ de la confrontation des idées, l'intelligentsia.

K/ Kim Il Sung : [21] le maître actuel de la Corée du Nord, M. Kim Il Sung, « l'Empereur Rouge ».

L/ Liban : le Liban ([20], [25]) ; [20] ce petit miracle d'intelligence et de coexistence pacifique des différences culturelles et religieuses, cette « Suisse » du Moyen-Orient.

M/

Manifestants d'octobre : [35] ces enfants torturés, les suppliciés, ceux qui ont souffert, les jeunes gens accusés de rébellion et de déprédation des biens publics au cours des manifestations d'Octobre ; [36] les suppliciés d'octobre 1988 ; [40] les jeunes manifestants, les révoltés, les désespérés d'octobre 88, les tués d'Octobre, les jeunes manifestants de ce funeste mois d'octobre.

Merbah : [36] le colonel Kasdi Merbah, M. Kasdi Merbah, M. Merbah, ex-patron de la Sécurité militaire et ex- Premier ministre algérien, l'ancien chef des services de sécurité de notre pays, M. l'ex-chef du gouvernement ; [26] l'ex-patron de la si redoutée sécurité militaire, l'ex-Premier ministre, M. Khalef-Merbah, l'ex-patron des bourreaux, le « démocrate » Merbah ; [7] M. Merbah ; [43] M. Kasdi Merbah (précédemment patron de la redoutée S.M.) (p. 171)

O/ Ordinateur : ([1], [11]) l'ordinateur, [1] le nouveau totem des incapables.

P/ Palestiniens : [25] les Palestiniens, nos juifs à nous.

S/

Saddam : [12] le maître de Bagdad ; [21] Saddam, Saddam Hussein, dictateur irakien ; [22] M. Saddam Hussein, l'homme fort de Bagdad, le dictateur de Bagdad.

Sécurité militaire : La Sécurité militaire ([37], [39], [5], [42], [7], [27], [43]) ; la police politique ([37], [5]) ; les Services [42] ; les services de sécurité [37] ; la S.M. [42] ; la Stasi algérienne [7] ; notre Stasi [37] ; notre Securitate [37] ; notre KGB [37] ; la redoutée S.M. [43].

Staline : [8] Staline, le « Moustachu ».

T/ Torturés : [39] les suppliciés ; ([39], [41]) les victimes ; [39] les victimes de « l'arbitraire » ; ([25], [27]) les torturés.

Résumé

Considérer l'énonciation journalistique chez Anouar Benmalek pour montrer comment émerge son discours entre subjectivité et objectivation nous a permis de circonscrire des faits relevant de la subjectivité, de l'intersubjectivité et de l'altérité.

S'inscrivant dans l'analyse du discours médiatique dans une perspective énonciative, notre démarche s'est attelée à étudier la construction de l'événement autour d'occurrences spatio-temporelles pour cerner l'intervention par sélection et par hiérarchisation des unités informationnelles ; à traquer les subjectivèmes pour dévoiler le surgissement du locuteur-scripteur à travers différents types d'intervention et à considérer le discours autre pour mettre en lumière les points de vue du locuteur-énonciateur et les rapports qu'il entretient avec l'autre.

L'analyse qui s'articule autour de la problématique de la subjectivité dans le discours médiatique nous a permis de concevoir le discours médiatique de Benmalek comme le résultat d'une construction signifiante porteuse d'interprétation, d'évaluation, d'émotion, de discordance et de concordance.

Mots-clés

Discours médiatique ; énonciation ; subjectivité ; intersubjectivité ; altérité.

Abstract

Considering the journalistic enunciation of Anouar Benmalek in order to show how his discourse emerges between subjectivity and objectification has allowed us to circumscribe facts pertaining to subjectivity, intersubjectivity and alterity.

As part of the analysis of media discourse from an enunciative perspective, our approach is to study the construction of the event around spatio-temporal occurrences in order to identify the intervention through the selection and hierarchization of informational units; to track down subjective units to reveal the emergence of the speaker-writer through different types of intervention and to consider the other-discourse to shed light on the points of view of the speaker-enunciator and on the relationships he has with the other.

The analysis which is articulated around the problematic of subjectivity in the media discourse allowed us to conceive Benmalek's media discourse as the result of a signifying construction carrying interpretation, evaluation, emotion, discordance and concordance.

Keywords

Media discourse- enunciation- subjectivity- intersubjectivity- alterity.

ملخص

يتطرق بحثنا بالدراسة للأداء الكلامي عند أنور بن مالك في مقالات الرأي لتحديد كيف يتجلى خطابه بين ابداء الذاتية والأول نحو الموضوعية. هذه الدراسة سمحت لنا بالوقوف على تجليات تتعلق بالذاتية، بالذاتية التبادلية وبالعلاقة بالآخر.

كجزء من تحليل الخطاب الإعلامي من منظور الأداء الكلامي، تطرقت دراستنا لبناء الحدث حول الوقائع المكانية والزمانية من أجل تحديد التدخل عن طريق الانتقاء والترتيب الهرمي للوحدات الإعلامية؛ لتتبع الوحدات اللغوية المتضمنة خاصة ذاتية لرصد ظهور المتحدث-الكاتب من خلال أنواع مختلفة من المداخلات وللنظر في خطاب الآخر لإبراز وجهات نظر المتحدث-الناطق والعلاقات التي يقيمها مع الآخر.

لقد مكنتنا هذه الدراسة التي تدور حول اشكالية الذاتية في الخطاب الإعلامي على التعاطي مع خطاب بن مالك الإعلامي بصفته نتيجة لبناء ذو دلالة وحامل للتفسير، للتقييم والعاطفة ومعبر عن التوافق مع الآخر كما عن عدمه.

الكلمات المفتاحية

الخطاب الإعلامي؛ الأداء الكلامي؛ الذاتية؛ الذاتية التبادلية؛ الغيرية.

Table des matières

Sommaire.....	3
Introduction générale.....	5
Première partie : Cadre général	17
Chapitre I : Le discours médiatique.....	18
Introduction	19
1. Le discours médiatique	19
2. La double visée du discours médiatique	22
2.1. La visée de crédibilité	23
2.2. La visée de captation.....	24
3. Le contrat de communication médiatique et le contrat d'énonciation journalistique	26
4. La chronique d'opinion.....	28
5. La titraille dans la presse écrite.....	30
Conclusion.....	33
chapitre II : Présentation du corpus, du contexte et analyse des titres	34
Introduction	35
1. Présentation du corpus et du contexte sociopolitique	35
1.1. Corpus et contexte	35
1.2. Elaboration et description du corpus	38
1.3. Répartition des chroniques par organe de presse.....	45
1.4. Présentation des journaux	47
1.4.1. <i>Algérie Actualité</i>	47
1.4.2. <i>Parcours Maghrébins</i>	48
1.4.3. <i>L'Avenir</i>	48
1.4.4. <i>L'Hebdo Libéré</i>	49
1.4.5. <i>Télérama</i>	50
1.4.6. <i>L'Humanité</i>	51
1.5. Fréquence de parution des chroniques constituant le corpus.....	52
2. Analyse des titres des chroniques	55
Conclusion.....	61
Deuxième partie : La subjectivité par sélection et par hiérarchisation.....	62
Chapitre I : La subjectivité par sélection	62
Introduction	64

1.	L'intervention par sélection	64
2.	La subjectivité par sélection des unités informationnelles.....	66
2.1.	Premier organe : <i>Algérie Actualité</i>	67
2.2.	Deuxième organe : Parcours Maghrébins	123
2.3.	Troisième organe : <i>L'Avenir</i>	126
2.4.	Quatrième organe : <i>L'Hebdo Libéré</i>	127
2.5.	Cinquième organe : <i>Télérama</i>	127
2.6.	Sixième organe : <i>L'Humanité</i>	130
2.7.	Organes non cités.....	131
3.	Récapitulation et commentaires	133
	Conclusion.....	135
	Chapitre II : La subjectivité par hiérarchisation	137
	Introduction	138
1.	L'intervention par hiérarchisation.....	138
2.	La subjectivité par hiérarchisation des unités informationnelles	139
2.1.	La présentation typographique des chroniques.....	139
2.2.	L'articulation des différentes parties des chroniques.....	143
2.2.1.	Les chroniques en un seul bloc.....	144
2.2.2.	Les chroniques structurées en deux sections	155
2.2.3.	Les chroniques structurées en trois sections.....	177
2.2.4.	La chronique organisée en quatre sections	195
2.2.5.	La chronique organisée en cinq sections	197
	Conclusion.....	199
	Troisième partie : Les traces linguistiques de la présence de l'énonciateur-scripteur dans son énoncé ou la subjectivité linguistique	200
	Chapitre I : Les marqueurs d'embranchement	201
	Introduction	202
1.	Les marqueurs d'embranchement (ou les déictiques).....	203
2.	La deixis personnelle	206
2.1.	La première personne du singulier.....	206
2.2.	La deuxième personne du singulier	207
2.3.	La première personne du pluriel	208
2.3.1.	Premier cas : <i>nous = je + Ø</i> ou le nous rhétorique.....	209
2.3.2.	Deuxième cas : <i>nous = je + tu (vous)</i>	209

2.3.3.	Troisième cas : <i>nous = je + il (s)</i>	210
2.3.4.	Quatrième cas : <i>nous = je + tu + il(s)</i>	213
2.4.	La deuxième personne du pluriel	214
2.4.1.	Premier cas : <i>vous = tu + Ø</i>	215
2.4.2.	<i>Vous = tu + tu + ... + tu (tu pluriel)</i>	216
2.5.	Le pronom <i>on</i>	218
2.5.1.	Le <i>on</i> inclusif	219
3.	La deixis spatiale	224
3.1.	La localisation spatiale	224
3.2.	La déictiques spatiaux	225
3.2.1.	Les éléments adverbiaux	225
3.2.2.	Les démonstratifs	226
3.2.3.	Les présentatifs	229
3.2.4.	La deixis textuelle	229
4.	La deixis temporelle	229
4.1.	La visée ponctuelle	230
4.2.	La visée durative	235
	Conclusion	237
	Chapitre II : Les marqueurs de modalité	239
	Introduction	240
1.	Les marqueurs de modalité	240
1.1.	Les adjectifs subjectifs	242
1.2.	Les verbes subjectifs	243
1.3.	Les adverbes modalisateurs d'énoncés	244
1.4.	Les substantifs subjectifs	244
2.	La subjectivité linguistique	245
2.1.	L'intervention de type affectif	245
2.2.	L'intervention de type interprétatif	249
2.3.	La subjectivité modalisatrice	254
2.4.	La subjectivité axiologique	258
3.	Récapitulation et commentaires	264
	Conclusion	265
	Quatrième partie : L'altérité	266
	Chapitre I : Le dialogisme généralisé	267

Introduction	268
1. Dialogisme et polyphonie	269
2. Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive	270
3. Dialogisme interdiscursif, dialogisme interlocutif et interaction verbale	271
4. Interaction verbale entre dialogisme discursif et dialogisme interlocutif ou anticipatif	272
Conclusion	278
Chapitre II : L'altérité intégrée	279
Introduction	280
1. Parler avec polyphonie	280
2. L'ironie	281
2.1. Ironie et humour	281
3. La négation	289
4. Enonciation proverbiale et défigement	294
Conclusion	297
Chapitre III : L'altérité déclarée	299
Introduction	300
1. Discours direct	300
2. Discours indirect	305
2.2. Discours indirect ou discours narrativisé ?	307
3. Discours indirect libre	310
Conclusion	315
Chapitre IV : L'altérité manifestée	316
Introduction	317
1. Les particularismes lexicaux	317
1.1. La variation endolingue	318
1.1.1. La variation diachronique	319
1.1.2. La variation diaphasique	320
1.2. La variation exolingue	327
1.2.1. L'emprunt	327
1.2.2. La néologie	342
1.2.3. L'alternance codique	347
1.3. Les paradigmes désignationnels	350
Commentaire	359

2.	Les guillemets et la citation	359
2.1.	Emploi et valeurs des guillemets	359
2.2.	Valeurs des citations	365
	Conclusion	370
	Conclusion générale	371
	Bibliographie	384
	Liste des tableaux	397
	Liste des schémas et graphiques.....	398
	Annexes	399
	Plan des annexes.....	400
	Annexe 1 : Schéma de classement des genres journalistiques en fonction de l'engagement de l'instance de production selon Charaudeau (2005).....	401
	Annexe 2 : Tirages des quotidiens du secteur privé : estimations (1992-1995).....	403
	Annexe 3 : Le corpus	406
	Annexe 4 : Classement des titres en fonction des buts visés, des structures syntaxiques et des types.....	454
	Annexe 5 : Tableau de chiffrage des chroniques constituant le corpus.....	460
	Annexe 6 : Inventaire des paradigmes désignationnels	464
	Résumés.....	468